

Université de Lille

N° attribué par la bibliothèque

THÈSE

Pour obtenir le grade de Docteur en science politique

Présentée et soutenue publiquement le 18 décembre 2025

Par

Joël MUNONGO YULA

LA POLITIQUE DES DECHETS A KINSHASA :

Problème public, compétition électorale et économie de la débrouille

Membres du jury :

Mme Anne-Cécile DOUILLET

Professeure de Science politique à l'Université de Lille
Directrice de thèse

M. Olivier PROVINI

Professeur de Science politique à l'Université de Lorraine
Rapporteur et Président du jury

M. Charles ODIKO

Professeur de Sociologie du droit à l'Université de Kinshasa
Rapporteur

Mme Bénédicte FLORIN

Maîtresse de conférences en Géographie à l'Université de Tours
Examinatrice

M. Clément BARBIER

Maître de conférences en Science politique à l'Université
Polytechnique Hauts-de-France à Valenciennes
Examineur

Quelques mots en guise de prologue

Cette thèse de doctorat ne revêt que très peu de sens à mon avis, sans ces quelques mots d'avant-propos me permettant de parler de mes recherches en pleine construction. J'évoque, dans les lignes qui suivent, le cheminement de mon parcours académique m'ayant motivé à la rédaction de cette thèse de science politique, sans prétendre me livrer à un exercice autobiographique.

Le point de départ de cette thèse est de comprendre la politique de gestion des déchets dans la ville-province de Kinshasa, à travers une sociologie politique de l'action publique. Le choix d'étudier la politique des déchets urbains, à travers la rédaction de cette thèse de doctorat, vient du fait que les déchets demeurent encore un « casse-tête » et un souci quotidien pour les acteurs politiques, les habitants de Kinshasa et les personnes qui visitent cette ville. Pourtant, de nombreuses pistes de réflexion, de solutions et techniques sur la prise en charge des déchets sont annoncées et proposées par les experts, chercheurs voire par les professionnels des déchets en République Démocratique du Congo, tout comme à l'international.

La particularité du problème de gestion des déchets urbains, notamment en contexte congolais, réside dans le fait qu'il est au carrefour de nombreux problèmes. Il est à la fois la cause de certains problèmes (paludisme, fièvre jaune, pollution, inondation etc.) et la conséquence d'autres (urbanisation autonome, consommation de masse, explosion démographique, inaction publique etc.). Etudier ce problème avec ma formation de politiste, permet d'apporter un éclairage à la communauté scientifique et aux différents acteurs socio-politiques intéressés par la gestion des déchets urbains, à travers ce cas d'étude sur la ville-province de Kinshasa.

Le début de cette démarche d'étude doctorale a été marqué par le cursus universitaire de sciences politiques et administratives à l'université de Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC). Ces cinq années de licence m'ont ouvert la porte de l'analyse de la décentralisation et des acteurs publics locaux. Le mémoire rédigé afin d'obtenir le grade de licencié en sciences politiques et administratives à l'université de Kinshasa a permis de voir comment les problèmes liés aux ressources locales propres (RLP) limitent la capacité d'action des autorités communales, notamment dans la commune de Kisenso à Kinshasa. Ce regard orienté vers l'action publique locale a été complété par un master 2 de science politique, en Management des collectivités territoriales (MCT) à l'Université de Lille en France. C'est au cours de ce parcours de master que j'ai intégré une approche plus spécialisée sur les ressources locales. L'analyse des échelles d'intervention multiples (*multilevel governance*), de la décentralisation financière, de la mise en œuvre du projet territorial des élus locaux en France, sont autant des objets que j'ai eu à traiter le long de ce parcours. Ce master a nourri particulièrement mon intérêt pour la fonction publique territoriale, qui n'existe pas encore en République Démocratique du Congo (RDC), mais aussi pour les questions liées aux politiques urbaines et à la métropolisation.

A l'issue de ce master, j'ai rédigé et présenté un mémoire sur la question de la fonction publique territoriale, plus précisément sur la gestion prévisionnelle des emplois et des

compétences (GPEC) dans un contexte de fusion des communes au sein du territoire audomarois (Saint-Omer) au Pas-de-Calais. J'ai étudié le cas de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) où j'ai réalisé un stage de six mois dans différents services (RH, DGS, Communication, développement territorial, environnement, urbanisme etc.). Ce parcours académique suivi du stage à la CAPSO m'a permis de saisir la réalité et la complexité des problèmes des institutions décentralisées et des établissements publics de coopération intercommunale. La politique des élus et les enjeux liés à la mise en œuvre des projets territoriaux dans le cadre d'un EPCI ont particulièrement approfondi ma curiosité sur les questions de l'action publique locale.

Le Master 2 en Métiers de la recherche en science politique entamé à la suite du master MCT, constitue pour moi une vraie révolution tant théorique que paradigmatique. Il m'a familiarisé avec une nouvelle approche des questions locales, notamment des bureaucraties locales (*street-level bureaucracy*), à travers des outils conceptuels mis en ma disposition tout au long de ce parcours. Les séminaires sur la sociologie de la mobilisation, la sociologie de l'engagement politique, le métier d'élus, la professionnalisation politique et la sociologie de l'action publique m'ont ouvert ainsi une nouvelle perspective, plus politiste. La littérature de science politique, telle qu'enseignée en master de recherche, a permis d'élaborer une approche plus sociologique et politique de l'action publique. C'est ainsi que j'ai appris à porter l'attention sur les problèmes publics, les mobilisations et les imbrications du clientélisme politique qui peuvent révéler l'existence d'une dimension politique en termes de *politics* dans l'étude des politiques publiques en termes de *policies*.

Ce master de recherche aboutit à la rédaction d'un mémoire sur l'action publique au prisme de la gestion de déchets dans la ville de Kinshasa. Ce mémoire est, à mes yeux, un moment d'initiation, de changement paradigmatique et de mise en place d'une autre forme de construction intellectuelle. J'ai développé mes compétences en enquête ethnographique en effectuant des observations et des entretiens pendant plus de trois mois dans les quartiers de Kinshasa. Cette enquête m'a fait comprendre que le terrain africain peut vérifier, féconder, critiquer ou remettre sur la table du débat scientifique les concepts théoriques validés sur des terrains occidentaux, européens notamment. L'enquête menée dans le cadre du mémoire m'a permis aussi de me plonger dans les travaux des auteurs et chercheurs qui ont publié des études politiques en contexte africain et non occidental. Je peux citer à ce titre Béatrice Hibou, Mamoudou Gazibo, J.P. Olivier de Sardan, Jean-François Bayard, Dominique Darbon, Olivier Provini, Emmanuelle Bouilly et Philippe Lavigne Delville. Ce travail de mémoire, très modeste, a donné de l'élan à ma démarche, qui vise à analyser la politique des déchets en contexte d'une ville africaine. Cette démarche est déjà étudiée par plusieurs chercheurs notamment Mathieu Mérino dans le cas de la ville de Nairobi au Kenya (Merino, 2007) et Jules Kassay Ngur-Ikone (2022) dans celui des déchets solides à Kinshasa.

Remerciements

Ce travail de thèse de doctorat relève d'un parcours académique parsemé d'embûches, de moments de remise en question, de solitude, de doute et d'incertitudes. Mais, pas que cela. Cette étude doctorale est aussi caractérisée par le développement intellectuel, l'apprentissage dans de nombreux domaines scientifiques, des rencontres et des soutiens sans lesquels, il n'aurait jamais abouti. C'est aux nombreuses personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail que je souhaite rendre hommage et dire merci dans les lignes qui suivent.

En premier lieu, je remercie Anne-Cécile Douillet, qui depuis mon parcours de master entre 2016, 2017 et 2018, s'est rendue disponible pour encadrer mon mémoire de recherche et ensuite diriger ce travail de thèse de doctorat. Ses précieux conseils, sa rigueur, son empathie et son indéfectible soutien tant dans des situations administratives, scientifiques que dans des moments difficiles liés à ma vie sociale d'étudiant, ont marqué mon parcours doctoral. Aucun mot ne me convient pour lui dire merci. Cette thèse est un lien intellectuel indéfectible entre sa pensée et la mienne.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes ayant guidé et enrichi mon parcours doctoral, tant humainement que dans la construction de ma démarche de recherche. Un grand merci à Stéphane Guérard pour m'avoir encouragé à poursuivre ce parcours doctoral. Merci à Clément Barbier qui a participé à mon recrutement pour des enseignements de méthodes d'enquête à l'UPHF de Valenciennes en 2020, à Bénédicte Florin de m'avoir donné l'occasion de faire une communication à l'université de Tours sur les déchets et la résistance. Merci encore une fois à Clément, Bénédicte et Aude Lejeune d'avoir suivi l'évolution de cette thèse, en tant que membres de mon comité de suivi individuel de thèse. Merci à Karim Souanef pour nos discussions dans le couloir du CERAPS, aussi bien sur les enseignements que sur la rédaction de la thèse.

Mes remerciements vont également aux membres du laboratoire CERAPS, chercheur-es, enseignant-es-chercheur-es, docteur-es et doctorant-es dont certains m'ont accueilli comme étudiant dans leurs séminaires de master. Merci pour la convivialité, pour le temps passé dans les séminaires du laboratoire, les échanges au bureau des ATER et les discussions lors de nos assemblées générales. Merci aux collègues avec qui j'ai fait des cours ou formé des équipes pédagogiques depuis 2020 comme Attaché vacataire (ATV) et ensuite pendant deux ans comme attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) en science politique. Nos échanges m'ont permis de nourrir ma réflexion sur le sujet de ma thèse et sur l'évolution des débats théoriques en science politique.

Un grand merci à l'équipe administrative du laboratoire, particulièrement à Younès Haddadi et à Loïc Six, de m'avoir facilité les démarches administratives, même quand tout semblait être irréalisable compte tenu de nombreuses contraintes.

Mes remerciements sont adressés aussi aux nombreuses personnes qui m'ont accueilli et ont rendu possible mon enquête de terrain dans les quartiers de Kinshasa, mon séjour de recherche bibliographique au LAM de l'IEP de Bordeaux en février 2020 et à la Bibliothèque

urbaine de Kinshasa en juin 2021. Au Professeur Dominique Darbon et à l'équipe administrative du LAM, veuillez trouver par ces mots toute ma gratitude. Au Professeur Holy Mangenda et Jules Kassay de l'université de Kinshasa, aux responsables et bibliothécaires du bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme (BEAU) de Kinshasa pour m'avoir orienté et donné un cadre de travail à l'université de Kinshasa. A Abravi Wazoladio de la dynamique pour le développement du Congo (DYDEC), aux responsables des quartiers et des municipalités de Matete et Limete, aux habitants et aux travailleurs des déchets ainsi qu'aux collaborateurs d'élus de Kinshasa, je dis également merci.

A ma famille et à mes proches, qui ont attendu assez longtemps, qui ont subi les affres de mon stress et de mon absence pendant la rédaction de cette thèse, qui ont patienté et m'ont donné un cadre pour rédiger ce travail. A mon père Jean-Paul Munongo et à ma mère Yolande Kwengita, rien n'est au-dessus de l'amour et du soutien inconditionnel que vous montrez à mon égard, à chaque pas de ma vie, surtout depuis le début de mes études doctorales. A Mémoire, Verdi, Candide et Joviale Munongo, merci pour le sourire et le moment de détente. Nos rigolades me donnaient de la force et égayaient ma lucidité pour ne pas sombrer dans des imaginations, surtout quand tout semblait ne pas aboutir.

A Maëlys, Manuella-Mya, Malcolm Jayden Munongo Yula et à Mery Mangay, vous avez toujours été l'une des sources de ma motivation et du courage nécessaire pour faire aboutir toute sorte de projets que j'entame. A mes oncles, à Jacques Tangombe et à Pitshou Marcel Masala pour avoir pris le temps de relire le manuscrit de cette thèse et pour avoir pensé à m'inscrire en science politique à l'université de Kinshasa, puis à l'université de Lille. Cette thèse est le fruit de votre contribution à mon développement tant intellectuel que personnel. A Moussa Ndinga, Adelard Ndinga et à Godard Nkutuanzowa ainsi qu'à leurs épouses, merci pour les conseils et pour le refuge quand la vie sociale d'étudiant devenait une « rude épreuve ». A Myriam, Stéphane, Rodrigue, Bachir, Kevin, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ne sont pas cité(e)s dans ces lignes, pour m'avoir encouragé à achever ce parcours doctoral, cette thèse est aussi la vôtre.

Enfin, à la vie, à tout ce qu'elle m'a pris et à tout ce qu'elle m'a appris.

Joël Munongo Yula

Politique des déchets à Kinshasa : problème public, compétition électorale et économie de la débrouille

Résumé

Kinshasa « La Belle », dans les années qui suivent l'indépendance de 1960, est devenue Kin « La poubelle » dans les années 1990. Les déchets urbains (plastiques, ferraille, cartons, eaux usées et ordures ménagères) déversés dans l'espace public, à défaut d'équipement de gestion des déchets, font réagir des habitants, des militants et des experts dans les médias locaux et internationaux. Face à cette situation, certains acteurs lancent des initiatives, programmes et projets pour lutter contre les nuisances liées aux déchets : opérations de salubrité publique portées par des autorités urbaines, rachat des déchets plastiques par des PME, construction d'un centre d'enfouissement technique grâce à un financement de l'Union européenne (UE). Cependant, malgré les réponses apportées par les autorités publiques, les professionnels des déchets et l'aide internationale, on observe encore aujourd'hui, en 2025, une multiplication des décharges à ciel ouvert dans certains quartiers de Kinshasa, tandis que la dénonciation des nuisances se poursuit, avec une force variable. Cette étude part de ce constat d'inertie dans le traitement du problème des déchets à Kinshasa entre 1990 et 2025, pour tenter de comprendre pourquoi la question des déchets, pourtant construite en problème public, ne débouche que sur des actions très circonscrites. A travers une enquête par entretiens et observations associée à l'analyse d'un corpus médiatique, la thèse montre d'abord que la crise multiforme (politique, économique et sociale) affaiblit la capacité d'action des gouvernements. Par ailleurs, il apparaît que les déchets constituent une ressource politique dans la compétition électorale dans les quartiers des marges urbaines : par-delà la critique de l'incurie des autorités en place, la forte présence des déchets dans l'espace public permet aux acteurs politiques – élus ou candidats – de lancer des actions très visibles, mais circonscrites et ponctuelles, souvent dans une logique clientéliste. Enfin, les déchets s'inscrivent aussi dans une économie de la débrouille qui permet non seulement la survie d'une partie de la population mais aussi l'accès à des terrains d'habitation, ce qui nourrit des formes de résistance infrapolitiques plus que des contestations ouvertes.

Mots clefs français : Politique des déchets, problème public, compétition électorale, économie, débrouille, Kinshasa

Waste policy in Kinshasa : public issue, electoral competition and resourceful economy

Abstract

Kinshasa « La Belle » (The Beautiful), in the years following independence in 1960, became Kin 'La poubelle' (The Rubbish Bin) in the 1990s. Urban waste (plastics, scrap metal, cardboard, sewage and household waste) dumped in public spaces, due to a lack of waste management facilities, has prompted reactions from residents, activists and experts in the local and international media. Faced with this situation, certain actors launched initiatives, programmes and projects to combat waste-related nuisances : public sanitation operations carried out by urban authorities, the purchase of plastic waste by SMEs, the construction of a technical landfill site with funding from the European Union (EU), etc. However, despite the responses provided by public authorities, waste management professionals and international aid, in 2025 there is still an increase in open dumps in certain neighbourhoods of Kinshasa, while complaints about the nuisance continue, with varying degrees of intensity. This study takes as its starting point this observation of inertia in addressing the waste problem in Kinshasa between 1990 and 2025, in an attempt to understand why the issue of waste, despite being recognised as a public problem, has only led to very limited action. Through interviews and observations combined with analysis of media coverage, the thesis first shows that the multifaceted crisis (political, economic and social) weakens governments' capacity for action. Furthermore, it appears that waste constitutes a political resource in electoral competition in marginal urban neighbourhoods: beyond criticism of the negligence of the authorities in power, the heavy presence of waste in public spaces allows political actors – elected officials or candidates – to launch highly visible but limited and sporadic actions, often with a view to gaining votes. Finally, waste is also part of a resourceful economy that not only enables part of the population to survive, but also provides access to land for housing, which fuels forms of infra-political resistance rather than open protest.

Keywords : Waste policy, public issue, electoral competition, economy, resourcefulness, Kinshasa

Unité de recherche/Research unit : *[Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales]*

Ecole doctorale/Doctoral school : *Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, n° 74, 1 place Déliot, 59000 Lille, edsjpg@univ-lille.fr, <http://edsjpg.univ-lille.fr>*

Université/University : *Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille, <http://www.univ-lille.fr>*

Table des matières

Quelques mots en guise de prologue	1
Remerciements	3
Table des matières	7
Liste des sigles et abréviations	9
Introduction Générale	13
PARTIE I :	65
La politique des déchets aux prises avec les institutions des gouvernements urbains	65
Chapitre 1.....	70
De la politique de ségrégation à l'émergence des quartiers marginalisés	70
Section 1. Kinshasa, espace polarisé entre deux cités.....	73
Section 2. La crise multifforme et la fabrique des quartiers marginalisés	85
Chapitre 2.....	101
L'(in)action des gouvernements sur la gestion des déchets	101
Section 1. Les instruments de gestion des déchets au niveau national et provincial	103
Section 2. Territorialisation de l'(in)action à la commune.....	143
Conclusion de la première partie	160
PARTIE II	162
Les déchets comme ressource politique dans l'horizon électoral.....	162
Chapitre 1.....	167
L'instrumentalisation du problème de gestion des déchets	167
Section 1 : Une politisation des déchets pendant la campagne électorale.....	174
Section 2 : La séduction des électeurs par les promesses autour de l'action sur les déchets ..	187
Chapitre 2.....	203
La mise en œuvre clientélaire des dispositifs de gestion des déchets.....	203
Section 1 : Les pratiques de mise en œuvre des dispositifs de gestion des déchets à caractère clientélaire	207
Section 2 : Les mises en œuvre clientélares comme stratégie de légitimation et d'ancrage ..	229
Conclusion de la deuxième partie.....	240
PARTIE III :	243
Les déchets comme ressource dans une économie de la survie	243

Chapitre 1 : Les déchets comme ressource : accéder à la propriété privée d'une maison.....	251
Section 1 : S'approprier les déchets et construire « sa maison » sur la décharge	255
Section 2 : Recourir aux déchets : un savoir-faire mobilisé en réponse au désenchantement.....	272
Chapitre 2.....	284
Critiquer les gouvernements pendant le travail des déchets	284
Section 1 : Récupérer et transformer les déchets : donner à la ville des objets surcyclés	288
Section 2 : Informalité et précarité d'une économie de la survie par les déchets.....	300
Section 3 : Critiquer et délégitimer les autorités publiques pendant le travail des déchets...	310
Conclusion de la troisième partie	323
Conclusion générale.....	325
Bibliographie	333
Annexes	370

Liste des sigles et abréviations

A

ACP : Alliance des Congolais progressistes

ASBL : Association sans but lucratif

ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

ATV : Attaché vacataire

B

BEAU : Bureau d'études d'aménagement urbain

BM : Banque mondiale

C

CAPSO : Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer

CEP : Centre d'études politique

CERAPS : Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales

CET : Centre d'enfouissement technique

CIAT : commissariat de police

D

DES : Diplôme d'études supérieures

DGS : Directeur général des services

DYDEC : Dynamique pour le développement du Congo

DIRCAB : Directeur de cabinet

DSCRIP : Document stratégique de la croissance et réduction de la pauvreté

E

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ETD : Entité territoriale décentralisée

F

FC : Francs congolais

FED : Fonds européen de développement

FMI : Fonds monétaire international

G

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

H

HDPE : Polyéthylène haute densité

I

IEP : institut d'études politiques

K

KINTOKO : Kinshasa kitoko

Km : Kilomètre

L

LAM : Laboratoire les Afriques dans le Monde

LDPE : Polyéthylène basse densité

M

MCT : Management des collectivités territoriales

MEDD : Ministère de l'Environnement et du développement durable

MLC : Mouvement pour la libération du Congo

O

OK PLAST : Ok plastique

ONG : Organisation non gouvernementale

OVD : Office de voirie et drainage

ONU : Organisation des nations unies

P

PARAU : Programme d'assainissement, de réhabilitation et d'aménagement urbain de Kinshasa

PAUK : Programme d'assainissement urbain de Kinshasa

PET : Polyéthylène téréphtalate

PME : Petites et moyennes entreprises

PNA : Programme national d'assainissement

PNUE : Programme des nations unies pour l'environnement

PP : Polypropylène

R

RASKIN : Régie d'assainissement de Kinshasa

RATPK : Régie d'assainissement et des travaux publics de Kinshasa

RDC : République démocratique du Congo

RECOPLAST : Recycling Congo plastique

RH : Ressources humaines

RLP : Ressources locales propres

RVM : Recyclage et valorisation de matières

S

SHS : Sciences humaines et sociales

SOSAK : schéma d'orientation stratégique de l'agglomération kinoise

U

UDPS : Union pour la démocratie et le progrès social

UMR : Unité mixte de recherche

UNICEF : Fonds des nations unies pour l'enfance

UNIKIN : Université de Kinshasa

UPHF : Université polytechnique de Hauts-de-France

US : United States

USD : United States Dollars

T

TV5 : Chaîne télévision francophone en Afrique et dans le monde

V

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

VPM-EDD : Vice premier ministre chargé de l'environnement et du développement durable

Introduction Générale

Kinshasa : métamorphose urbaine, insalubrité causée par les déchets et réponses politiques

En 1960, lors de l'indépendance du Congo, Kinshasa, anciennement appelée Léopoldville, était reconnue comme l'une des plus belles villes d'Afrique par ses habitants et personnes qui la fréquentait. Elle était surnommée « Kinshasa, La belle », expression renvoyant à une ville propre, dans laquelle habitaient 400 000 personnes et où il faisait bon vivre, comme en témoignent les récits de Lelo Nzuzi (2008) et de Munene Yamba Yamba (1998). Les immigrants d'autres villes d'Afrique et d'autres pays du monde venaient visiter ses bâtiments et immeubles construits par les Européens, plus précisément les Belges, Portugais et Français. Ils en profitaient pour écouter de la musique (Rumba congolaise), assister aux grandes compétitions de football (Fumunzanza, 2011), et développer des activités économiques et commerciales. L'espace urbain était tracé en damier, les rues étaient larges ; les déchets solides, liquides et d'autres formes de rebuts industriels n'étaient pas visibles sur l'espace public. Les boulevards étaient ornés d'Eucalyptus et certains lieux publics étaient bordés de statues des figures politiques du pays. Kinshasa était une ville cosmopolite en Afrique centrale, construite selon le modèle européen d'urbanisation d'avant la Seconde Guerre mondiale. C'est ce qui lui a valu d'ailleurs le sobriquet de « Kinshasa l'Europe des Noirs » (Kassay Ngur-Ikone, 2011).

Depuis les années 1990, Kinshasa, « La belle » est qualifiée de « Kin-La poubelle », tout comme d'ailleurs de nombreuses villes africaines, à l'exemple de Nairobi qui fut qualifiée de *City in the dump* ou Ville poubelle dans les années 1980 (Mérino, 2007). D'un quartier à un autre, il est rare de voir une fraction de l'espace public non parsemée de débris ou de ne pas observer des eaux usées, des plastiques et des montagnes d'ordures ménagères dans les caniveaux et dans les rivières. La métamorphose de Kinshasa causée par les déchets, combinée à un délabrement des infrastructures urbaines (routes, habitats, égouts etc.), et du tissu socio-économique (entreprises, emploi, services, structures familiales etc.), lui vaut les surnoms de Koweït City, Sarajevo, Kosovo, Afghanistan (De Boeck ; Plissart, 2005). Ces expressions véhiculées par de nombreux individus dans les rues de Kinshasa mettent en lumière la désorganisation de cette ville ainsi que l'insalubrité qui envahit l'espace public dans ses nombreux quartiers.

Kinshasa déborde d'activités commerciales, agricoles et cosmétiques auxquelles se prêtent les ménages, les personnes défavorisées en quête de revenus et les industriels implantés dans ses zones industrielles, notamment dans celle de la commune de Limete. A titre d'exemple, en 2004, Kinshasa comptait 538 000 unités de production informelles dans les secteurs marchands tels que le commerce (63,2 %), l'industrie (14,8 %), les services (12,3 %), les activités agricoles (7,5 %) et la construction (2,2 %) (Ministère du Plan, 2005). Les emballages, les denrées alimentaires et bien d'autres objets produits dans le cadre des activités économiques et commerciales finissent dans les décharges à ciel ouvert. Cela est dû au manque d'équipements de gestion des déchets de proximité. Cette situation préoccupe de nombreux acteurs sociaux, médiatiques et politiques. Ils dénoncent l'encombrement des lieux publics par les ordures, ainsi que l'insalubrité qui en résulte, comme source des maladies et des problèmes environnementaux à Kinshasa.

Les médias locaux et internationaux, relayent les plaintes formulées par les habitants, militants, associations, experts, scientifiques et certains politiciens sur les risques sanitaires et environnementaux de la prolifération des déchets dans l'espace public et de leur présence dans les cours d'eau. Le reportage de Laura Mousset de la TV5 en 2017 met par exemple en évidence que :

*A Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo, les déchets plastiques envahissent depuis des mois les sols et les cours d'eau du fleuve Congo. Bouteilles, sacs, emballages, les ordures s'accumulent, bouchent les tuyauteries et empêchent l'eau de pénétrer dans le sol lors de fortes inondations, provoquant parfois la mort de certains habitants. Les Kinois n'en peuvent plus et pointent du doigt les autorités. Un programme de gestion des ordures a pourtant été mis en place par l'UE en 2015, mais les autorités congolaises ne l'appliquent pas correctement ¹». Le journal *Le Monde* publie également un article indiquant que « Kinshasa est noyée sous une mer de déchets plastiques. Depuis le début de la saison des pluies, les déchets plastiques qui s'amoncellent dans la capitale congolaise causent de graves inondations et des affaissements de terrain ².*

Le militant écologiste Patrick Kasele en accordant une interview sur le journal *Le Monde*, parle lui des déchets à Kinshasa comme d'un fléau environnemental, tout en précisant que :

C'est une situation qui existe depuis plusieurs années, au moins deux décennies déjà, mais rien n'est fait pour corriger le problème. Il poursuit en expliquant que l'accumulation de déchets plastiques n'est pas sans conséquences pour la santé des populations comme pour l'environnement, notamment les milieux aquatiques de la ville : Si ça continue comme ça, on ne trouvera plus rien de vivant dans ces cours d'eau et rivières ³.

Jeannette Bosingizi, coordinatrice de l'ONG Logos Premier, basée à Kinshasa et œuvrant pour la protection environnementale, formule ses inquiétudes en ce qui concerne la fertilité des sols qui deviennent improductifs du fait de l'infiltration du plastique, qui met plusieurs années pour se dégrader. La présence des déchets plastiques dans les cours d'eau serait par ailleurs dangereuse pour la production de l'hydroélectricité et entraverait aussi à la longue la navigation des bateaux :

Le barrage électrique d'Inga se trouve sur le fleuve Congo. Et si les bouteilles en plastique entraînent dans ses turbines, aurions-nous encore du courant ? Et si on ne sait plus naviguer sur le fleuve, Kinshasa pourra-t-elle

¹ TV5 Monde, Le 26 mai. 2017 à 18h04 (TU) Mi+s à jour le 24 déc. 2021 à 11h44 (TU) Par [Laura Mousset](#).

² Le monde, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/04/rdc-kinshasa-noyee-sous-une-mer-de-dechetsplastiques_. Par [Nathalie Sala Gisa](#), Publié le 04 janvier 2023 à 20h00.

³ Patrick Kasele, *Le Monde Afrique*, RDC : Kinshasa noyée sous une mer de déchets plastiques, par Nathalie Sala Gisa, le 04 janvier 2023 à 20h00

encore recevoir les denrées alimentaires qui proviennent d'autres provinces par voie fluviale ? ⁴.

Les déchets qui causent de l'insalubrité font l'objet de débats entre scientifiques, journalistes et certains citoyens. Dans une émission radiodiffusée sur la chaîne de radio Okapi en 2021 et portant sur la thématique de la « valorisation des déchets », Alpha Wewa enseignant et chercheur en science environnementale à la faculté des Sciences à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) tient un discours alarmant sur les déchets :

Ces matières rendent l'espace insalubre, causent beaucoup de dangers dans l'environnement et dans les écosystèmes. Sous le sol, les déchets font que l'eau ne peut pas s'infiltrer... quand le sol ne vit pas, ne respire pas, imaginez les conséquences. La nappe sera détruite. Quand on prend ces déchets on les brûle, on pollue l'atmosphère et on contribue au changement climatique et à la prolifération des maladies respiratoires ⁵.

A côté des plaintes et des cris d'alarme lancées par les militants et médias face à la situation des déchets à Kinshasa, les acteurs politiques s'y intéressent et y répondent, à l'exemple des candidats élus à l'issue des élections provinciales et législatives. Lors de la campagne électorale pour les élections législatives et provinciales de 2018, le gouverneur⁶ de la ville-province⁷ de Kinshasa élu en 2019, alors candidat député provincial, Gentiny Ngobila fait de l'insalubrité le point d'attaque prioritaire de sa campagne électorale. Les déchets et l'insalubrité sont mis en avant comme problème public et enjeux de politiques publiques, parmi tant d'autres problèmes qui préoccupent la population kinoise. En 2019, après sa double élection comme député puis gouverneur de Kinshasa, Gentiny Ngobila fait de la lutte contre l'insalubrité la priorité dans les mesures à prendre comme gouverneur de Kinshasa. Il parle ainsi d'assainir la ville-province, de la rendre propre et de redorer l'image de cette ville appelée « Kinshasa-La belle » dans les années 1960. Le samedi 19 octobre 2019, lors d'une journée déclarée fériée par l'Hôtel de ville de Kinshasa, la population kinoise est conviée à participer au lancement de l'opération « Kinshasa Bopeto ». Bopeto, un mot en langue Lingala signifiant « propreté » en langue française.

Le gouverneur de Kinshasa et le Président de la République invitent les Kinois à se retrouver sur l'avenue Kasa-Vubu, vers l'arrêt de bus Bakayawu dans la commune de Bandalungwa, au nord-ouest de la ville-province de Kinshasa. Dans le discours d'ouverture de

⁴ Jeanne Bosingizi, Le Monde Afrique, RDC : Kinshasa noyée sous une mer de déchets plastiques, par Nathalie Sala Gisa, le 04 janvier 2023 à 20h00.

⁵ Alpha Wewa, enseignant à l'université de Kinshasa, sur la Radio Okapi, en 2021.

⁶ A la suite des élections provinciales, le gouverneur et vice-gouverneur de la ville-province de Kinshasa sont élus par les députés provinciaux pour un mandat de cinq ans renouvelables. Ils sont investis par le président de la République sur ordonnance présidentielle. Le gouverneur est le chef de l'exécutif provincial, il représente la province en justice, dispose de l'administration publique provinciale et tous les services publics nationaux et provinciaux dans les limites territoriales de Kinshasa sont légalement placés sous sa responsabilité. Le gouverneur de province promulgue les édits qui sont des actes législatifs pris par l'assemblée provinciale.

cet événement, le Président de la République et le gouverneur cherchent à sensibiliser la population, à lui faire prendre conscience de la nécessité de l'assainissement urbain et affichent une apparente volonté d'apporter un changement face à la situation des déchets :

*Avec un peu de volonté on peut rendre Kinshasa propre et finir avec les moustiques, érosions et tant d'autres problèmes qui nous guettent. Nous verrons comment remettre les espaces verts dans la ville, chose qui a disparu à cause de plusieurs constructions anarchiques*⁸.

Le gouverneur de Kinshasa s'adresse à la population kinoise en épinglant les déchets comme étant la cause des différentes maladies et des problèmes de santé qui la touchent :

*Parfois, les maladies que nous connaissons ici sont la cause de nos comportements. Ce n'est pas un mauvais sort. Souvent c'est à cause de la mauvaise gestion des immondices (...)*⁹.

L'opération Kinshasa-Bopeto, initiée ainsi en 2019, illustre l'élévation des déchets au rang des problèmes suscitant une intervention publique, tout comme de nombreuses opérations de salubrité publique qui se sont échelonnées à chaque changement de régime politique. En effet, pendant le régime politique du président Mobutu, entre 1965 et 1997, il y eut l'opération de salubrité publique « Salongo ». Sous le régime politique du président Laurent Désiré Kabila entre 1997 et 2001, le gouvernement de Kinshasa a mis en place les opérations « Kin-propre » et les opérations « coup de poing ». Après l'arrivée du président Joseph Kabila en 2001, les gouvernements qui se sont succédés jusqu'à l'échéance de 2018, ont mis en place les opérations « Kin ville propre » et « Kin Bopeto I ».

L'opération « Kinshasa Bopeto » de 2019 est présentée par les autorités urbaines et nationales comme un programme quinquennal, entre 2019 à 2024. Selon le gouvernement provincial de Kinshasa, cette opération de salubrité publique devrait impliquer tous les Kinois. D'après les informations relayées par certains médias internationaux, en particulier Radio France Internationale (RFI), le budget alloué pour cette opération s'élèverait à environ 36 millions d'euros. Les initiateurs de cette opération, interrogés sur la RFI disent que cette opération urbaine représente environ 20 % du budget public annuel de Kinshasa. Selon le coordonnateur de l'opération Kinshasa Bopeto, l'argent destiné à la salubrité n'est pas à donner aux responsables des quartiers et municipalités de Kinshasa pour en faire un autre usage. Cet argent doit servir plutôt à financer les opérations de salubrité dans chaque commune et quartier :

⁸ Propos du Président de la République, recueillis par Allain Diaso pour l'agence d'information d'Afrique centrale 19 octobre 2019.

⁹ Propos du gouverneur de la ville de Kinshasa recueillis par Allain Diasso, agence d'information d'Afrique Centrale 2019).

Ce montant n'est pas distribué en espèces aux différents quartiers de la ville-province de Kinshasa. Ce montant est destiné plutôt à financer des actions de salubrité dans différentes municipalités et quartiers, comme l'explique Germain Mpundu, coordonnateur de l'opération Kin Bopeto¹⁰.



Figure 1 : une image de la campagne contre l'insalubrité « Kinshasa-Bopeto » publiée sur Facebook en 2019 montrant le président de la RD. Congo (en costume bleu) et le gouverneur de la ville de Kinshasa (en combinaison et casque jaunes). Tout en bas, l'on peut voir quelques

¹⁰ Radio France Internationale (RFI), opération nettoyage Kinshasa, publié e 25/09/2019 04 :02, modifié le 08/02/2020 08 : 06, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190925-operations-nettoyage-kinshasa-k>.

activités de nettoyage et curage des caniveaux afin d'enlever les ordures dans les rues de la capitale Kinoise.

Au début de l'opération Kinshasa Bopeto, on peut observer des hommes, des femmes et des jeunes individus habillés de gilets réfléchissants s'occuper de la propreté des lieux et de l'assainissement. Ces individus curent les caniveaux jonchés d'ordures et de plastiques. Ils nettoient les rues et les artères des axes routiers dans le centre-ville et surtout le long des boulevards du 30 juin, triomphal, Sendwe et Lumumba qui mènent vers l'aéroport international de N'djili en partant du Centre-ville. Les déchets sont collectés et mis dans des poubelles portant l'effigie « Kinshasa-Bopeto ». Dans ces lieux, la police urbaine est chargée de contrôler, surveiller et réprimer les comportements et les pratiques de dépôt sauvage des déchets qui vont à l'encontre des dispositifs mis en place et des règles établies.

A la télévision nationale congolaise (RTNC), les camions bennes, charrettes, brouettes, pelles et poubelles sont présentés aux populations kinoises avec pour mission de collecter les immondices qui jonchent les artères de la ville et de les évacuer. Ces actions s'accompagnent d'une campagne de sensibilisation à travers des chansons et des panneaux publicitaires, invitant la population à participer à l'évacuation des déchets et à la propreté des abords de leur maison chaque samedi. Cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre d'une éducation civique visant à interdire l'utilisation de tout objet jetable dans la rue. Selon les autorités de Kinshasa, l'opération « Kin-Bopeto » est appuyée par le service de la régie d'assainissement de Kinshasa (RASKIN), dont l'une des missions principales est l'assainissement ainsi que l'évacuation des déchets vers le centre d'enfouissement technique de Mpasa.

En dehors de ces initiatives gouvernementales, des acteurs privés et internationaux interviennent aussi dans le traitement du problème des déchets. Des associations à l'exemple de la dynamique pour le développement du Congo (DYDEC), œuvrent pour la collecte des déchets depuis 2020, dans le quartier Mbamu dans la commune de Limete. Les entrepreneurs tels que *Recycling Congo plastique* (RECOPLAST), *OK PLAST* dans la commune de Limete et *KINTOKO* dans la commune de Matete, rachètent les emballages en plastique pour les recycler ou les surcycler afin de produire d'autres biens. Par ailleurs, l'Union européenne (UE), via le Fonds européen de développement (FED), a financé la construction du centre d'enfouissement technique (CET) de Mpasa en 2010, géré jusqu'en 2015 par la délégation de l'UE à Kinshasa.

Ces initiatives tentent d'apporter des réponses à ce qui est constitué en problème public par un certain nombre d'acteurs médiatiques, sociaux, militants, scientifiques et politiques. Ces réponses sont cependant encore largement dénoncées comme restant insuffisantes, et la gravité de la situation est régulièrement pointée du doigt. En 2020, selon la revue de presse en ligne Mekanisi : Kinshasa produisait 10 000 tonnes de déchets par jour. Ces chiffres paraissent significatifs et montrent l'ampleur de la quantité des déchets à gérer dans une ville où le manque d'infrastructures de traitement des déchets est encore décrié. A ce sujet, l'ancien président de l'assemblée provinciale de Kinshasa, Monsieur Godé Mpoyi, a critiqué le rapport produit par la commission parlementaire de l'Assemblée nationale chargée d'analyser l'insalubrité, les embouteillages et les constructions anarchiques à Kinshasa en 2024. Cette commission avance dans son rapport que Kinshasa produit 10 000 tonnes des déchets par jour. Or, selon Godé

Mpoyi, ce rapport de 258 pages ne se réfère pas aux données actualisées et concrètes sur la production journalière des déchets. Les chiffres qu'il avance datent de 1990, 2000 et 2004. Pour lui, de par son expérience comme élu de Kinshasa et président de l'assemblée provinciale, Kinshasa produit 30 000 tonnes de déchets en 2024, nécessitant un budget quotidien de 900 000 dollars américains (USD), à mettre à disposition de l'hôtel de ville pour leur évacuation¹¹.

Ainsi, en 2025, l'on peut encore faire, en dépit des interventions de divers acteurs, le constat d'une prolifération des déchets à Kinshasa. La situation des déchets dans cette ville devient catastrophique et paraît résister aux actions engagées par les différents acteurs publics et privés, malgré les plaintes continues des individus, médias, scientifiques et militants écologiques. Comment comprendre puis expliquer la persistance du problème de gestion des déchets à Kinshasa encore aujourd'hui en 2025 ? Quelles sont les limites ou entraves aux actions posées par les gouvernements ?

Ces questions se posent en dépit de l'idée selon laquelle, un problème public n'est jamais vraiment résolu et que le choix des dispositifs à mettre en place face à un problème ne fait pas toujours l'unanimité des acteurs, ne clôture ni le débat ni les plaintes autour du problème. Elles permettent cependant d'interroger et d'analyser l'inertie de la situation de gestion des déchets à Kinshasa, la prolifération des décharges et déchets non traités dans les quartiers de cette ville. Cela, malgré les discours et promesses des autorités politiques à chaque élection, les fonds décaissés et la mise en œuvre de certains équipements, illustrant une apparente prise en charge des déchets. Les logiques d'action ou les ressources mises à disposition ne contribuent-elles pas à créer un environnement d'inaction, ou ne favorisent-elles pas la persistance de ce problème à Kinshasa ?

Le problème des déchets n'est pas invisibilisé, loin de là. Il fait en permanence l'objet d'une publicisation et est même présenté comme une catastrophe urbaine par certains médias. Pourquoi pour autant ne scandalise-t-il au point d'en faire un objet de mobilisation protestataire et de politique publique de la part des gouvernements ? Il s'agit, dans le cadre de cette étude, de trouver des réponses à ces questions.

La littérature de sciences sociales apporte des éclairages et réflexions intéressants sur les causes de la présence des déchets dans les sociétés urbaines, en révélant particulièrement les causes de leur prolifération ainsi que les entraves à leur gestion. Les aspects historiques, politiques, géographiques, environnementaux, démographiques, économiques, financiers et urbanistiques mis en lumière par cette littérature éclairent sur les difficultés de la gestion des déchets urbains. Cependant, par-dessus la connaissance de ces causes, comment expliquer une situation d'inertie, se présentant telle que, les acteurs interviennent au quotidien, mais sans qu'il y ait un changement ou une amélioration des attentes populaires par rapport à la situation des déchets ? Quel cadre théorique peut-il permettre d'analyser et comprendre les logiques des acteurs, les stratégies d'action et les ressources mobilisées dans le cadre des actions déjà menées par les différents acteurs ? Cette thèse défend ainsi l'idée d'une démarche de recherche qui peut être celle de faire du problème de gestion des déchets, concrètement, de l'inertie de la situation des déchets à Kinshasa, un objet d'étude politique. Dans cette optique, l'étude menée inscrit la gestion des déchets dans une approche de sociologie politique de l'action publique.

¹¹https://actualite.cd/2024/12/09/kinshasa-30-000-tonnes-de-dechets-produits-par-jour-un-cout-quotidien-de-900-000-dollars#google_vignette

La gestion des déchets urbains comme objet d'étude

Les sciences humaines et sociales (SHS), bien avant la science politique, étudient la gestion des déchets et éclairent sur les causes de la prolifération de ces matières, dans les villes du Nord tout comme dans celles du Sud. Ces études offrent une large connaissance sur les caractéristiques des déchets, les méthodes de traitement de ces matières et permettent surtout de saisir les liens existants entre les déchets et les sociétés urbaines actuelles. Ces études donnent à voir, par ailleurs, les revers des pratiques de gestion des déchets dans les sociétés urbaines, les difficultés de mise en place des services publics ou des choix des dispositifs de gestion des déchets en fonction des espaces et des ressources disponibles.

La rudologie (rudus en latin signifiant décombres) se consacre à l'étude des déchets et des lieux déclassés. Ce champ de la géographie qui émerge avec les travaux du géographe manceau Jean Gouhier dans les années 1970, s'intéresse tout d'abord aux poubelles et aux déchets dans les entités urbaines, en fournissant des indicateurs quantitatifs sur les déchets produits, en analysant et évaluant par exemple le poids moyen des déchets par zone d'habitat (HLM, pavillon avec jardin, etc.). Aujourd'hui, le champ d'étude de la rudologie prend aussi en compte les aspects politiques de la gestion des déchets. Le géographe Mathieu Durand, en analysant le rôle du maire dans la propreté urbaine, les choix opérés par des élus locaux et une pluralité d'acteurs dans l'action sur les déchets, conclut que la gestion des déchets est un « bon exemple » de la territorialisation des politiques publiques (Durand, 2021). Les déchets sont aussi analysés comme facteur de « métabolisme urbain », notamment dans le cadre de la réduction de la pollution urbaine, de la quantification des flux des déchets produits à l'échelle urbaine et de leur traitement (Carré, 2012).

Les *discards studies*, regroupent à leur tour des travaux sur les « objets rejetés » et multiplient les angles de recherche pour analyser la quantité d'objets recyclés. Les études menées dans cette discipline permettent de comprendre par exemple les limites du recyclage (Liboiron ; Lepawsky, 2022). La garbologie est formalisée aux États-Unis comme une fouille archéologique et ethnographique des déchets pour établir des analyses sur les modes de consommation dans les sociétés urbaines. Cette discipline a permis de faire, par exemple, de la prévention du VIH à travers la fouille des préservatifs usagers, ainsi que de la sensibilisation à la cause environnementale.

Les travaux d'anthropologie, d'histoire, d'économie et de géographie s'intéressant aux questions liées à la présence et à la gestion des déchets dans les villes, ont montré que les déchets sont des objets construits socialement et ont un lien historique avec l'existence de l'homme. Ces travaux permettent de déduire que les déchets sont ainsi le produit de l'évolution des sociétés et des activités humaines (Béguin, 2013 ; De Silguy, 2009 ; Lupton, 2011, Douglas, 1996). Dans cette veine, l'industrialisation des villes et des activités humaines est pensée comme l'un des facteurs de prolifération des déchets et de la pollution, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Les déchets sont ainsi considérés comme l'un des aspects « négatifs » des sociétés urbaines post-industrielles. Ils correspondent aux externalités de la production rejetées par les consommateurs (Houdayer, 2013).

En ce qui concerne les villes du Sud global, certaines études montrent que le problème de gestion des déchets se pose à cause notamment de la transposition des modèles de gestion des déchets. Mathieu Durand (2012), en étudiant le cas de la ville de Lima au Pérou, donne à voir cette difficulté dans le contexte d'une ville du Sud. Il parle ainsi d'un modèle « utopique et

inaccessible » de gestion des déchets, transposé des villes du Nord vers celles du Sud, pourtant les réalités financières, économiques et urbaines ne sont pas les mêmes entre ces différentes villes. Cet échec de reproduction d'un système de gestion des déchets du Nord vers le Sud est par ailleurs illustré par Lise Debout et Bénédicte Florin (2011) dans le cas du Caire en Égypte. Ces autrices montrent comment l'arrivée des services européens et de la privatisation du système de gestion des déchets exclut une catégorie des chiffonniers appelés les « zabbâlin », causant ainsi l'échec de la modernisation du système de gestion des déchets.

Face à l'idée selon laquelle ce sont les problèmes financiers qui expliquent l'échec de la gestion des déchets et cela malgré parfois de nombreux plans de financement mis en place par des acteurs internationaux, d'autres études montrent qu'il s'agit plutôt de problèmes d'organisation, de management des ressources allouées et de coordination (Ngnikam ; Tanawa, 2006). L'une des pistes de réflexion avancées pour les villes du Sud est de s'appuyer sur le secteur informel de collecte et de valorisation au niveau municipal, plutôt que de le stigmatiser (Boukar, 2023).

D'autres facteurs explicatifs du problème de gestion des déchets sont révélés dans les rapports d'experts ainsi que dans les productions administratives et académiques consacrées spécifiquement à la ville de Kinshasa, son environnement et son évolution spatiale, économique et démographique¹². Ils montrent le problème de gestion des déchets comme étant la conséquence de la fabrique et de la reproduction inégalitaire des quartiers, notamment entre les quartiers riches du centre-ville et les cités indigènes dans la périphérie. L'une des thèses développées est que la ségrégation entre quartiers, qui existe depuis la colonisation, favorise une inégale répartition des dispositifs de gestion des déchets à Kinshasa (De Maximy, 1984).

A Kinshasa, la collecte des déchets dans les quartiers pauvres se fait à l'aide d'un pousse-pousse car les conditions économiques des ménages et la qualité de l'infrastructure routière ne permettent pas le recours à des engins motorisés comme le font des PME dans certains quartiers huppés (Flouriot, 2005). Ce constat peut encore être fait aujourd'hui, en 2025, pour de nombreux quartiers de Kinshasa, surtout dans les quartiers défavorisés de la périphérie de cette ville. Ce constat permet, par ailleurs, de voir Kinshasa comme une ville dans laquelle les inégalités voulues et maintenues au fil du temps dans la mise en place des politiques urbaines entravent le déploiement des équipements de gestion des déchets dans certains de ses quartiers.

La prolifération des déchets non traités est aussi perçue comme la conséquence de l'augmentation de la population. En effet, Kinshasa a connu une augmentation de sa population, passant de 400 000 habitants en 1960 à 12 millions d'habitants en 2016. Cette démographie pourrait doubler à l'horizon 2030 (ONU-Habitat-RD. Congo, 2022). La croissance démographique, associée à une consommation importante d'emballages en plastique jetés dans l'espace public, contribue ainsi à la destruction du paysage urbain par les déchets. La démographie exponentielle demeure un facteur déterminant à prendre en considération lors de l'analyse du problème de gestion des déchets. Néanmoins, se concentrer uniquement sur l'aspect démographique pour appréhender le problème de gestion des déchets, c'est expliquer ce problème de manière monocausale et réductrice, tout en laissant en marge de nombreux autres facteurs bien évoqués dans les lignes précédentes.

¹² Ces documents se trouvent au Bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme (BEAU) de Kinshasa et au laboratoire Les Afriques dans le monde (LAM) à l'institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux

La gestion des déchets est devenue plus complexe dans les sociétés urbaines, au point que d'autres études suggèrent de voir le comportement des habitants comme un facteur explicatif de la prolifération des déchets. Dans une étude menée sur les déchets plastiques à Kinshasa en 2023, Alain Mujinga Kapemba et ses coauteurs dénoncent le comportement des habitants qui entreposent des déchets dans l'espace public, alors qu'il existe quelques poubelles publiques installées dans la ville (Mujinga Kapemba et al., 2023). Cette étude pose la focale sur le « comportement des habitants » comme facteur de prolifération des déchets, en attribuant la responsabilité de la formation des montagnes d'immondices et de déchets aux Kinois. Pourtant, les équipements de gestion des déchets de proximité n'existent pas dans les quartiers. Les quelques poubelles que l'on peut observer sont au centre-ville, à quelques carrefours, ronds-points et le long des boulevards. Les containers qui servent d'espaces de dépôt volontaire des déchets à certains endroits cités ci-dessus débordent d'ordures et sont quasiment détériorés car non vidés. Ils se transforment ainsi en décharges non contrôlées.

Certains environnementalistes congolais proposent l'implémentation des outils tels que le système « RVM » (Réduction, valorisation et mise en décharges) (Holenu Mangenda et al., 2020). Ces dispositifs mettent l'accent sur le compostage et la méthanisation de certaines catégories de déchets (Mindele Ukondalemba, 2016), comme des méthodes de valorisation des déchets complétant ainsi celles du traitement par élimination (incinération et enfouissement). Sachant que la valorisation des déchets est aujourd'hui considérée par des groupes sociaux et acteurs politiques (décideurs politiques, ONG, scientifiques, communautés épistémiques, etc.) congolais et internationaux, comme étant la nouvelle finalité des déchets urbains dans les villes densifiées, notamment celles des pays émergents : Rio de Janeiro au Brésil (Carré ; Negrão, 2015), New Delhi en Inde (de Bercegol ; Gowda, 2022), Le Caire en Egypte et bien évidemment Kinshasa en République Démocratique du Congo. Avec le développement de ce paradigme de « valorisation des déchets », des « déchets ressources » et des politiques « zéro déchets », la recherche menée sur la gestion des déchets a fourni une avancée conceptuelle et paradigmatique en leur donnant bien plus qu'une seconde vie.

La littérature en SHS et les rapports sur la gestion des déchets urbains sont relativement abondants, si bien qu'on ne peut en retenir qu'une infime partie dans les lignes précédentes. Vu ainsi et sans la prétention de dire que les recherches sur les déchets sont saturées ou achevées, beaucoup de choses semblent cependant avoir été dites sur la gestion des déchets dans le contexte des villes du Nord et du Sud. Les pistes de réflexion sur ces matières continuent d'avancer, notamment en France, dans des laboratoires, dans le cadre des ateliers et groupes de recherches notamment en « sociétés urbaines et déchets (SUD) » à l'université de Tours. Dans le cadre des travaux publiés par des chercheurs en sciences sociales, géographes et rudologues à l'université du Mans.

La littérature prise en compte dans cette partie introductive permet de comprendre la complexité et la multiplicité des facteurs pouvant expliquer les causes du problème de gestion des déchets dans les sociétés urbaines actuelles. Ces facteurs sont tout à fait explicatifs de la situation des déchets à Kinshasa et permettent de l'appréhender. Cependant, la manière dont ils sont évoqués dans les lignes précédentes laisse une zone d'ombre dans l'analyse du problème de gestion des déchets à Kinshasa. Ils ne permettent pas de comprendre l'inertie et la persistance du problème de gestion des déchets, en dépit du fait qu'il soit constitué en problème public et qu'existent par ailleurs des pratiques de prise en charge des déchets par les acteurs « formels et

institutionnels », notamment les gouvernements, les agents publics et les élus (Durand ; Baconnier, 2023 ; Bahers, 2016) ou les acteurs du « secteur informel », notamment les travailleurs des déchets en contexte des villes du sud (Cirelli ; Florin, 2015).

La présente thèse poursuit une réflexion qui consiste à éclairer l'inertie du problème de gestion des déchets, en mettant un accent considérable sur la dimension « politique » de ce problème, que l'on peut considérer comme oscillant entre *policies* et *politics*. La thèse inscrit ainsi l'étude du problème des déchets dans le cadre d'une sociologie politique de l'action publique.

Vers une sociologie politique de l'action publique en matière de gestion des déchets

Dans son ouvrage portant sur la sociologie politique de l'action publique, Patrick Hassenteufel présente un argumentaire permettant de saisir l'évolution de l'analyse des politiques et de l'action publique, dépassant le seul cadre de l'Etat pour prendre en compte d'autres acteurs, non étatiques (Hassenteufel, 2021). L'approche par la sociologie politique de l'action publique qu'il développe concilie plusieurs champs théoriques de science politique. Il s'agit ainsi du champ de l'action publique reprise sous l'acception de *policies* et de la sociologie politique dans son acception de *politics*. Cette sociologie politique de l'action publique permet de comprendre l'inertie de la situation des déchets à Kinshasa en s'inscrivant dans la continuité des travaux menés sur les déchets en Afrique notamment par Mathieu Mérino.

Ayant étudié la gestion des déchets à Nairobi au Kenya en 2007, cet auteur fait recours à l'approche par la sociologie politique de l'action publique pour illustrer la pluralité d'acteurs dans ce domaine de gestion des déchets. Il montre les logiques d'inefficacité de la collecte des déchets d'action par les acteurs politiques qui leur permettent néanmoins de faire du contrôle social, économique et spatial de cette ville. Cette approche lui permet de prendre en compte le travail informel des déchets et les réalités institutionnelles des échelles d'intervention différentes de celles de l'Etat à travers l'analyse de l'Etat au concret. Pour ce qui est de cette thèse, cette approche permet tout d'abord de comprendre comment le problème des déchets est défini, identifié et construit. Elle permet ensuite de voir comment la gestion des déchets s'inscrit dans une compétition politique en devenant un enjeu électoral. En somme, ce cadre théorique permet d'analyser les actions, les interventions et les pratiques de gestion des déchets qui relèvent de l'analyse de l'action publique et de l'imbrication de la politique, notamment de la politisation, de la mobilisation et du clientélisme électoral.

Par ailleurs, l'héritage des travaux sur les politiques publiques en contexte africain, tel que présenté par Dominique Darbon et ses co-auteurs, aboutit à un bilan selon lequel existe deux regards à travers lesquels peuvent être comprises les politiques publiques en Afrique. Le premier est opérationnel, c'est-à-dire, il vise à élaborer les outils, à saisir les phases et vise à mettre en place des procédés managériaux permettant de réaliser les objectifs des programmes, des projets, des politiques et de les évaluer. Le deuxième regard est plus analytique que managérial, il consiste à analyser, expliquer ou donner une interprétation de ce qui se fait dans les programmes gouvernementaux ou de l'aide au développement, par exemple, à travers les imbrications entre *politics* et *policies* et la multiplication des acteurs et des dispositifs (Darbon

et al., 2019). Cette thèse propose ce deuxième regard pour analyser la gestion des déchets à Kinshasa.

Un objet de « polices » : entre construction du problème public et (non) traduction en politique publique

L'acception *polices*, intégrée à l'étude des déchets, permet de voir ces matières comme étant des objets donnant lieu à un débat public (Sheppard, 2019) à travers de multiples préoccupations (sanitaire, hygiéniste, environnementaliste, urbanistique etc.) (Thonart et al., 2005). Ces préoccupations suscitent des décisions de la part des autorités politiques. Le travail de Jamie Furniss et Maha Bouhel montre, à travers le cas de Beyrouth en Liban, que la fermeture d'une décharge et le débordement des déchets dans l'espace public sont interprétés comme des facteurs expliquant « l'absence de l'Etat » et son incapacité à prendre en charge les problèmes sociaux les plus fondamentaux (Furniss ; Bouhel, 2023). Cet angle d'approche soulève différents questionnements sur la construction des déchets comme problème public, sur l'action de l'Etat et des acteurs institutionnels, les allocations budgétaires et la coordination entre échelles publiques d'intervention.

Il ressort de la littérature scientifique sur les problèmes publics que le problème dit « public » n'est pas naturellement défini comme tel. Il est admis en science politique qu'avant et pendant sa publicisation, le problème obtenant un statut de public est construit par un travail de réflexion, de mobilisation, de mise en problème et d'instrumentation par différents acteurs à l'échelle locale, nationale voire internationale (Henry, 2020). Ce regard sur le problème public est appuyé par Erik Neveu (2017) qui recommande de voir les problèmes publics comme le produit d'un processus et non des choses ou des objets qui s'imposent à un regard attentif.

Le problème public se constitue par la transformation d'une situation ou d'une expérience de vie en quelque chose défini comme problématique et faisant l'objet d'une discussion ou d'une revendication afin de l'élever au rang des choses ou situations anormales jugées parfois « inacceptables ». En somme, la construction des problèmes publics suppose d'un côté que l'on reconnaisse qu'il existe des pratiques normales ou considérées comme étant justes et de l'autre côté, des pratiques injustes à dénoncer et sur lesquelles il faut agir. Joseph Gusfield dans ses travaux sur l'alcool au volant montre que corréler l'absorption d'alcool et les accidents de la route conduit à considérer l'alcoolisme au volant comme un problème de sécurité routière. Cela conduit à soutenir l'introduction de sanctions contre cette pratique par le biais de dispositifs de tests et de pénalisation, par exemple (Gusfield, 2009).

En reprenant le terme de « problématisation », comme le fait Hélène Dufournet, l'idée est de penser que problématiser une question, ce n'est pas seulement dire ce qu'elle est, c'est aussi dire qui est appelé à intervenir, de quelle manière et avec quels moyens. C'est donc à la fois désigner les acteurs qui doivent intervenir dans la prise en charge et les mécanismes à travers lesquels doit passer le traitement du problème (Dufournet, 2014).

La construction d'un problème public peut suivre, par ailleurs, différentes étapes ou séquences, sans toutefois obligatoirement passer par chacune de ces étapes. Pour être érigée en

problème public, une situation doit être identifiée comme un problème. Cette étape consiste à faire exister un problème à travers une définition, une attribution de responsabilités, une identification de victimes ou d'acteurs concernés avec parfois le concours de « lanceurs d'alerte ». Ces derniers sont des individus ou des groupes non officiels, dotés d'une certaine légitimité, lançant un avertissement à titre individuel, visant la publicisation du problème public, comme le montrent Francis Chateauraynaud et Didier Torny (1999). Erik Neveu parle lui « d'entrepreneurs de cause », qui diagnostiquent la gravité d'une situation à travers des statistiques, par exemple, suscitant ainsi l'inquiétude sociale pour convertir un fait en un problème sur lequel une action serait attendue ou une solution serait envisageable (Neveu, 2017).

Dans cette perspective, les différents travaux scientifiques menés sur les déchets montrent que ce problème dans les villes s'est régulièrement défini et construit dans le sillage des problèmes urbains de propreté, de salubrité publique et d'assainissement. L'étude de Sabines Barles (2007) montre que la définition du problème d'assainissement à Paris par les administrateurs parisiens, dès la fin de l'ancien régime, a conduit à vider les rues des boues, des petits métiers, des jeux et des spectacles dont elles étaient le théâtre. La propreté est perçue comme un moyen politique de légitimer l'intervention de la police dans le but de contrôler, voire d'exclure, certaines couches de la population. La saleté dans la ville n'est plus présentée seulement comme une affaire de microbes et de pollution, mais aussi et beaucoup plus comme une question de politiques urbaines. Ainsi, les ordures non évacuées et les rues non nettoyées sont présentées comme des facteurs de remise en cause de l'ordre urbain (Chauvier, 2013) établi par les autorités publiques, dans certaines villes du Nord, à l'exemple de Paris en France.

Par ailleurs, certaines études associent la problématisation des déchets à l'émergence des préoccupations sociales en matière de santé publique et d'hygiène au début du 20^{ème} siècle, suscitant une régulation politique des déchets (Bertolini, 1990 ; Barles, 2011). Le travail discursif des hygiénistes et médecins qualifiant les déchets de « sales » objets, gisant dans les poubelles et débordant dans les décharges (Monsaingeon, 2017) ou dans la rue, suscite de la part des acteurs publics et privés la prise de décisions visant leur évacuation. De cette problématisation, la collecte publique des déchets (Dupré, 2013) est mise en œuvre afin de rassembler les résidus, restes ou rebuts et de les transporter vers des sites d'incinération, d'enfouissement ou encore vers des lieux de rejet, avec le concours des chiffonniers par exemple (Béguin, 2013).

Les débats sur est un des modes d'élévation des déchets au rang des problèmes publics à l'échelle internationale, à travers, notamment, les « initiatives internationales environnementales » (Rojo, 2009) : conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 à Stockholm, rapport Brundtland de 1987, Protocole de Montréal de 1987, Sommet de la terre de 1992, Protocole de Kyoto de 1997, Sommet du millénaire de 2000 à New-York, Sommet mondial sur le développement durable de 2002 et, récemment, accords de Paris 2015 et d'Egypte de 2022. Ces initiatives ouvertes aux acteurs internationaux (Etats, ONG, personnes influentes, etc.), ont pour dénominateur commun les réflexions sur la crise environnementale, sur les problèmes liés à l'épuisement des ressources naturelles, à la pollution et au changement climatique (Gemene, 2015). Ces initiatives internationales donnent naissance à des programmes

scientifiques permettant de repenser les rapports entre l'homme, l'espace, l'environnement et les déchets produits par les activités urbaines.

Conjointement aux initiatives internationales sur l'environnement, le travail des groupes sociaux (partis politiques écologistes, ONG environnementales, fondations et associations, leaders d'opinions, communautés épistémiques et journalistes), participe à la mise en débat et à la publicisation du problème environnemental (Willemez, 2015). De ce travail, ressortent des alternatives qui remettent en cause les activités humaines génératrices des déchets, notamment dans les grands et petits centres urbains à travers le monde. La question environnementale devient ainsi l'un des canaux centraux par lesquels se formalise le développement durable puis, l'économie circulaire, deux nouvelles notions qui donnent à leur tour une nouvelle considération aux déchets (Rumpala, 2010). Ces derniers sont désormais pris comme de la ressource (Bertolini ; Brakez, 2008) pouvant être réintroduite dans le cycle économique (European Environment Agency, 2014), et devenir ainsi des marqueurs de richesses de certains territoires qui les transforment (Cavé et al, 2020).

De ce qui précède, l'on peut retenir que le problème public est construit et nourrit des propositions des décisions de la part des autorités publiques et privées, sous forme de politique publique. Par politique publique, l'on entend selon les travaux pionniers de Harold Lasswell, un choix d'action à mettre en place par les autorités publiques, composé d'un ensemble d'éléments tels que des décisions, des lois, des budgets, des institutions, des fonctionnaires, des discours (Lasswell, 1972). Cette façon de définir une politique publique se focalise sur le « faire de l'Etat » (Jobert ; Muller, 1987 ; Leca, 2012) à travers des programmes d'action des gouvernements et des institutions décentralisées (Bezes ; Peru, 2012, King ; Le Galès, 2011). Les politiques publiques comme les pensent Catherine Hoeffler et ses co-auteurs apportent un changement dans une situation donnée (Hoeffler, 2019). Elles peuvent de ce fait freiner, modifier ou transformer une réalité ou un phénomène en produisant des effets en fonction des degrés de changement. La notion du changement est donc la possibilité pour les acteurs et décideurs politiques de mettre en place ce qu'ils ont promis pendant les élections et à travers les programmes électoraux et des promesses faites dans un domaine déjà couvert par l'Etat (Boussaguet, 2020).

Cependant, la sociologie des problèmes publics, à travers de nombreux cas étudiés, montre que certains problèmes parfois connus, publicisés ou autour desquels interviennent de nombreux acteurs, ne font pas toujours l'objet des politiques publiques. Ces problèmes ne suivent pas toujours la logique d'une politique publique selon Charles O. Jones (1970) qui énumère des séquences d'une politique publique parmi lesquelles, celles de l'identification du problème et de son émergence en tout début de sa chaîne séquentielle. Ensuite, l'on peut citer le développement du programme conçu, la mise en œuvre du programme, l'évaluation et l'étape de terminaison du programme, spécifiant la résolution du problème.

Les processus politiques de conversion d'un problème public à une politique publique sont pourtant dynamiques, voire flous, chaotiques et incohérents. Ce qui peut entraîner des chevauchements dans l'ordre des séquences mises en exergue dans les travaux sur les politiques publiques telles que développés par Charles O. Jones. Certaines séquences peuvent être

absentes dans la trajectoire d'une politique publique. Comme l'évoque Sophie Jacquot, une mesure peut être mise en œuvre avant que la décision soit formellement prise, ou sans qu'elle ne réponde à des demandes précises ou à l'identification d'un problème à traiter (Jacquot, 2019). Ceci peut renvoyer à l'idée selon laquelle il peut y avoir des discours, des budgets et des dispositifs de gestion des déchets mis en place par les acteurs sans vraiment que cela se constitue en politique publique. La question à ce niveau serait celle de savoir ce qui peut expliquer cette non traduction en politique publique. Car, l'une des idées clés que l'on peut retenir d'une politique publique est celle d'apporter un changement à une situation qui pose problème.

Certains auteurs disent à ce sujet que les problèmes publics peuvent être confinés. L'on peut ainsi voir dans le cas des risques industriels en France qu'étudie Jeanne Chabbal que, malgré l'investissement des acteurs locaux et l'existence de « solutions » au problème, la concurrence entre acteurs et le jeu des mobilisations et contre-mobilisations sont des processus qui contribuent à limiter l'émergence de ce problème. Ainsi, l'apparente inaction politico-administrative caractérisant des situations de risques industriels n'a pas comme corolaire la négligence, l'ignorance ou encore le complot "politico-bureaucratique-industriel". Elle est parfois le résultat d'interactions et de stratégies utilisées par les acteurs qui ne s'accordent pas (Chabbal, 2005). Si l'on peut dire que le problème des déchets à Kinshasa n'est pas confiné, l'argument développé par Jeanne Chabbal fait en partie écho à la situation des déchets à Kinshasa, dans la mesure où existent de nombreux acteurs recourant aux pratiques de gestion des déchets, sans qu'il y ait un changement de la situation des déchets, qui reste plutôt chaotique. Cette absence de changement est peut-être dû premièrement, aux pratiques diverses, éparses et routinisées des acteurs sur les déchets qui ne se coordonnent pas dans la prise en charge de ces derniers. Deuxièmement, cela peut être dû aux logiques et stratégies d'action ainsi qu'aux agendas cachés des acteurs qui semblent agir sur ce problème.

Emmanuel Henry, dans son étude sur la fabrique des non-problèmes publics, montre que certains acteurs éclipsent certains problèmes du champ de l'action publique en écartant les débats autour des sujets pouvant être préjudiciables. En produisant de l'invisibilisation, de l'ignorance ou de l'inaction, ils détournent les regards des individus du problème public qui pourrait pourtant appeler une action. L'invisibilisation marque la capacité des acteurs à limiter les actions menées pour protéger leurs positions ou avantages. En produisant l'ignorance, les acteurs censés produire des connaissances scientifiques ou des données statistiques sur un sujet suscitent le doute et sélectionnent ou délimitent volontairement les connaissances à mettre à disposition et non, laissant ainsi une zone d'ombre de non-savoir, par exemple en minimisant les preuves scientifiques qui peuvent les établir. Daniel Cefaï postule à son tour que nombre de situations qui pourraient être thématiques comme urgentes sont ignorées par l'opinion et les pouvoirs publics (Cefaï, 1996). L'inaction, dans le sens que lui donne Emmanuel Henry, consiste à mettre en place des demi-mesures qui, dans le fond, n'apportent pas de changement et permettent de maintenir le statu quo (Henry, 2005). Le problème des déchets à Kinshasa n'est pas invisibilisé et ne fait pas l'objet d'une production de l'ignorance. Les connaissances scientifiques produites par les experts et chercheurs, les enquêtes sur la quantité des déchets produits à Kinshasa, le cri d'alarmes lancé par des militants et les médias montrent le degré de connaissance et de visibilité de cette situation. Cependant, la capacité d'action des acteurs

peut être largement interrogée afin de comprendre l'apparente inaction et les actions très circonscrites en matière de gestion des déchets à Kinshasa.

Yannick Barthe montre, à travers les controverses autour du sort des déchets nucléaires en Corse, qu'un problème, même publicisé, peut connaître des formes continues de définition, de redéfinition et de « rebondissements » (Barthe, 2020). Les rebondissements du problème des déchets qu'il étudie, confirment l'idée selon laquelle un problème, même mis à l'agenda par les autorités publiques, peut continuer à susciter des débats, des mobilisations, des oppositions ainsi que des plaintes quant à sa formulation ou à sa prise en charge. Cet argument est à prendre en compte dans la mesure où, le problème de gestion des déchets à Kinshasa connaît de redéfinition dans le cadre des différentes opérations de salubrité publique depuis les années 1970. Ces dites opérations définissent le problème des déchets sous l'angle de l'assainissement, de la propreté urbaine, du désordre urbain, et encore récemment de l'économie circulaire. Ainsi, la définition du problème des déchets ne serait-elle pas un obstacle à sa mise en politique publique ? Les réponses apportées au problème de gestion des déchets peuvent diverger en fonction de la façon dont ce problème se définit au fil du temps par les acteurs.

Pour résumer, la littérature sur la sociologie des problèmes publics et sur l'analyse des politiques publiques telle qu'évoquée ci-dessus, démontre qu'il existe des problèmes publics pourtant connus, publicisés et mis à l'agenda politique mais qui ne se traduisent pas en politiques publiques et ne suivent pas l'ordre des séquences établi par Charles O. Jones. Cela, malgré l'importance accordée au problème par les acteurs médiatiques et sociaux, malgré le scandale auquel il peut renvoyer, les conséquences catastrophiques que l'inertie de la situation peut avoir ou encore, l'implication et les pratiques d'action des acteurs publics tout comme privés.

Par ailleurs, l'analyse des politiques publiques telle que présentées par les auteurs cités ci-dessus, se focalisant sur le faire de l'Etat peut présenter quelques écueils au regard de la multiplicité des acteurs et des interventions. En effet, elle met les populations, les habitants et les groupes sociaux, très souvent en position de "cible" d'une politique, dans une logique balistique et binaire. Parler de cible dans ce cadre suppose que les personnes et groupes sociaux jouent un rôle de « bénéficiaires » ou « destinataires » de la politique, du programme ou des actions. Cette conception balistique est liée au modèle séquentiel développée par Charles O. Jones. Ainsi, cette analyse top down des politiques publiques met de côté toutes les initiatives posées par les acteurs non-étatiques. Pourtant, cette catégorie d'acteurs non-étatiques, notamment les collectifs de citoyens, les habitants, les individus et certains groupes sociaux (ONG, ASBL), sont de plus en plus manifestes dans la mise en œuvre des interventions publiques et dans la fabrique des dispositifs d'action publique.

Cette thèse inscrit le problème de gestion des déchets dans le registre de problèmes publics identifiés, connus et construits, mis en agenda politique et faisant l'objet de quelques interventions, sans pour autant se traduire en politique publique. Les interventions ponctuelles, sont à la différence d'une action publique, des réactions parfois urgentes, brusquées, circonscrites, réduites à quelques mesures. Ces interventions ponctuelles ne s'inscrivent pas dans une logique d'instrumentation, de budgétisation permanente ou des dispositifs adaptés à

l'évolution du problème ou de production d'un service public censé prendre en charge un problème. Vu ainsi, pourquoi le problème de gestion des déchets à Kinshasa ne se traduit pas en action publique ? Cette question suscite de l'intérêt pour l'étude de la dimension *politics*, permettant ainsi de voir comment un problème public peut devenir un objet ou un enjeu de pouvoir, de légitimation, du clientélisme, de mobilisation ou une ressource dans la compétition politique. Ce qui peut entraver sa traduction en action publique

Au-delà des polices, examiner les déchets dans leur dimension politics

La seconde perspective de sociologie politique mobilisée dans le cadre de cette étude consiste à prendre en compte le problème de gestion des déchets comme une ressource politique et un enjeu de la compétition électorale que l'on peut résumer dans la dimension *politics*. Cela implique de considérer les déchets non seulement comme un problème public et un objet de politique publique mais aussi comme un enjeu politique. Les acteurs porteurs de différents intérêts et stratégies, ainsi que différentes conceptions de l'organisation sociale, peuvent se retrouver en concurrence ou en opposition dans la façon d'agir sur les déchets. Ces acteurs peuvent élever les déchets au rang de problèmes publics et les détourner à des fins de redistribution clientélares des ressources dans le contexte électoral et de résistance à la marginalité dans le cadre de la survie, au lieu d'en faire une politique publique. Cette dimension *politics* vient contribuer à la compréhension et à l'explication de la question de la persistance d'un problème public et de son inertie, en dépit des actions posées par de nombreux acteurs pour le prendre en charge.

En empruntant un questionnement soulevé par Jacqueline Candau et ses co-autrices (2012) dans le cadre de la publicisation contrôlée des problèmes territoriaux autour de l'eau, faut-il interpréter la persistance d'un problème public comme étant la résultante d'une stratégie d'acteurs voulant ainsi faire semblant d'agir dans le but d'une récupération politique de ce problème ? A cette question, certaines études répondent que, à travers la politisation de la politique publique de santé par exemple, les élus locaux s'approprient la politique de santé publique et se mobilisent à des fins de légitimation (Hassenteufel ; Smith, 2002).

L'étude sur la politique des déchets menée par Émilie Guitard (2012) dans deux villes du Cameroun, Garoua et Maroua, montre une formation des arènes politiques, découlant de la prise en charge des déchets par les autorités politiques. L'élite politique (députés) développe un double mécanisme face aux déchets. Premièrement, elle récupère la situation des déchets à des fins politiques, notamment électorales, et deuxièmement, met en place quelques dispositifs, mais surtout dans le but de maintenir une relation de clientèle avec les habitants des quartiers. Dans cette veine, se mettent ainsi en place des échanges durables, réciproques et interdépendants de biens et services et de rétribution pour les groupes sociaux et les individus.

Pierre Godard et André Donzel (2014) dans leur ouvrage sur « Les éboueurs de Marseille », montrent une incapacité du pouvoir local à réguler ce volet des services publics urbains. Cette étude de gestion de la propreté permet de voir la propreté non seulement comme une activité professionnelle ou un service public, mais aussi comme une tentative d'organisation des rapports sociaux s'inscrivant dans des luttes politiques. Les auteurs aboutissent à un résultat intéressant à prendre en compte dans le cadre de ce travail, en montrant que la propreté est

investie par les acteurs politiques, moins pour produire une action publique que pour accumuler des ressources de légitimation et entretenir des allégeances électorales sur des fondements clientélares (Maisetti, 2014).

Par ailleurs, les études sur les mobilisations liées à la question des déchets se sont intéressées plus souvent aux protestations de grande ampleur lors desquelles s'observent défiance, confrontation et conflit direct et explicite contre une situation posant un problème. L'étude de Périne Poupin (2021) montre, par exemple, dans le cas de la Russie, que les décisions prises par les autorités suscitent des mobilisations et mouvements protestataires à l'encontre de la politique des autorités de Moscou consistant à exporter les déchets de la capitale vers d'autres régions du pays. Cette décision est à l'origine des mobilisations des habitants dans la région d'Arkhangelsk qui, pour lutter contre la décision des autorités russes de faire de Shies, la plus grande décharge d'Europe. Ainsi, de nombreux moyens d'action sont mis en place afin de réagir à cette politique tels que : la tenue d'un campement et des rassemblements quotidiens dans des villes avoisinantes, le blocage de la route aux camions destinés à ramener du sable et du gravier dans les installations en construction, l'utilisation des médias et la publicisation des violations constatées. Ces actions ont conduit à l'arrêt des travaux du chantier, en dépit des repressions aux manifestations de rue en 2019 ainsi que des condamnations à des lourdes amendes etc.

Or, la situation des déchets à Kinshasa montre que les décharges spontanées et à ciel ouvert constituent l'un des problèmes majeurs de gestion des déchets et restent le mode de stockage des déchets le plus répandu dans les quartiers pauvres de cette ville. Cette situation ne fait pas l'objet de grandes actions protestataires par les habitants et groupes socioprofessionnels, qui utilisent plutôt les déchets comme des ressources économiques afin de survivre en milieu défavorisé. S'il y a mobilisation sur les déchets, c'est plutôt une mobilisation pour des raisons de survie que pour protester en vue des décisions publiques apportant un changement à la situation. De cette manière, le problème des déchets à Kinshasa peut être considéré comme un enjeu de mobilisation dont la protestation serait moins visible ou totalement absente.

Ainsi, dans le cadre de cette approche de sociologie politique de l'action publique urbaine, il devient intéressant de prendre en compte les mobilisations faites contre l'inertie d'un problème public ou contre les actions posées par les acteurs publics autour d'un problème existant. Olivier Filleule (2009) fait remarquer que certaines pratiques considérées comme politiques ne sont pas analysées comme une action collective par de nombreux chercheurs et chercheuses car, se positionnant aux marges du champ de recherche et faisant ainsi partie des impensés ou angles morts de recherche. De ce point de vue, la résistance à la marginalité économique ou contre les inégalités urbaines, ainsi que les luttes quotidiennes de survie des habitants des quartiers défavorisés, très souvent en silence, ne sont que très peu présentées comme des formes de mobilisations. Alors, comment prendre en compte ces formes de mobilisation vidées de toute contestation ouverte ? Comment analyser ces types de mobilisations et résistances qui, sans protestation et sans confrontation avec les organes de l'Etat, perdurent depuis des années dans la ville de Kinshasa ? Qu'est-ce qui fait que certaines situations posant un problème ne fassent pas l'objet de protestations ouvertes ?

Cette approche de sociologie politique de l'action publique prête aussi attention à ces formes de mobilisations quotidiennes, peu visibles et rarement médiatisées des groupes sociaux et habitants des quartiers marginalisés sur la gestion des déchets. Ces types de mobilisation deviennent intéressants à étudier. Contrairement à la vision de certaines études des mouvements sociaux, se mobiliser ne vise pas directement ou frontalement les autorités politiques et ne met pas toujours ouvertement en avant un souci ou une situation à inscrire à l'agenda politique et à soumettre un changement à travers la production des dispositifs d'action publique.

Le caractère contestataire qui peut être observé dans ces formes de mobilisations peut se résumer à la critique, au désintérêt vis-à-vis de la vie politique et institutionnelle, à la dissimulation et au déguisement des buts poursuivis (utiliser les déchets pour lutter contre la pauvreté, le manque de logement et d'emploi formel). Ces types de mobilisations montrent en effet différentes tactiques des habitants des quartiers populaires ou « subalternes urbains », en reprenant l'expression de Bénédicte Florin et Erdi Lelandais (2016). Ces mobilisations des subalternes urbains ou populations marginalisées se rapprochent des formes de résistance infrapolitique étudiées par James C. Scott (2006). Sur le continent africain, le travail d'Emmanuelle Bouilly portant sur la lutte des femmes contre l'émigration clandestine au Sénégal s'intéresse à ces formes de mobilisations sans protestation ouverte. Cependant ce travail écarte de l'analyse le caractère infrapolitique, pour ne retenir que la façon de s'organiser au sein d'un collectif d'entraide et de travail dans lequel les membres du groupe construisent un cadre d'action collective sans viser frontalement une subversion de l'ordre politique. Les modes d'action sélectionnés dans ce cas partent des témoignages dans les médias, à la participation à des meetings politiques (Bouilly, 2019).

Les études menées sur les résistances dans des contextes politiques non démocratiques, notamment en Asie, ont montré que parfois les ressources contestataires sont inexistantes à cause de la contrainte directe, ou par manque d'organisation des groupes d'intérêt permettant la structuration d'intérêts communs. Le travail d'Asef Bayat (2013) montre ainsi, à travers les pratiques de vendeurs de rue en Iran, qu'en dépit des ressources et de la structuration d'une contestation ouverte et verticale, la résistance peut prendre des formes diverses allant de contestations ponctuelles, à « l'empiètement silencieux du quotidien » (détournement de ressources, illégalismes), qui forment ensemble un comportement de dénonciation et d'opposition à la politique gouvernementale. Le travail d'Asef Bayat montre enfin que les vendeurs de rue en Iran, tout comme les travailleurs des déchets à Kinshasa, ne sont pas simplement des acteurs de la petite économie de la survie quotidienne. Ils sont aussi des acteurs des mouvements sociaux qui démontrent à travers leurs activités, les stratégies politiques et les capacités de résistance au sein des quartiers. Cependant, le faible caractère public ou la distance au champ politique n'empêche pas que ces pratiques subvertissent parfois l'ordre socio-urbain car, leur caractère inoffensif, peut constituer un réservoir de politisation potentiellement saisissable par les acteurs de la société civile (Sainsaulieu ; Talpin, 2023).

En somme, la sociologie politique de l'action publique à laquelle fait recours cette thèse vient orienter premièrement le regard vers ce que font ou ne font pas les acteurs politiques (les élus provinciaux et nationaux, les bourgmestres et gouverneurs). Elle permet de comprendre l'inertie de la situation des déchets à Kinshasa à travers l'analyse de la capacité politique des

acteurs étatiques. Deuxième, cette approche prend en compte d'autres acteurs non étatiques, comme les associations, les ONG et les individus-habitants des quartiers dans la politique des déchets dans la ville de Kinshasa. Même si les gouvernements agissent ou posent des actions afin de prendre en charge le problème des déchets, se focaliser sur la seule action des gouvernements ne permet pas d'embrasser toute la complexité de la politique des déchets à Kinshasa. La multiplicité d'acteurs et d'échelles d'intervention internationale (UE), du centrale (Etat, pouvoir central), décentralisée (gouvernement provincial de Kinshasa, municipalités) et des groupes sociaux sont des pans d'analyse à prendre en compte dans l'étude du problème de gestion des déchets dans cette ville.

Intégrer des acteurs non étatiques dans l'analyse de la politique des déchets, c'est se donner les moyens de procéder aussi à une rupture vis-à-vis du stato-centrisme, en appréhendant les processus politiques aussi par des acteurs « hors institution », relégués parfois aux marges de la politique légitime. Pourtant, leurs actions ne peuvent être ignorées (Michel, 2010). Le croisement de la sociologie politique et de l'action publique, dans le cadre de cette thèse, vient féconder l'étude du problème de la gestion des déchets dans les grandes villes d'Afrique, notamment celle de Kinshasa. Cette approche enrichit l'analyse des crises et catastrophes urbaines liées aux déchets, que l'on peut considérer comme des situations politiques, en y rajoutant comme le pense Philippe Braud, les processus de politisation, les mobilisations et le travail de légitimation des acteurs politiques (Braud, 2019).

Ainsi, faire une sociologie politique de l'action publique des déchets à l'échelle urbaine suppose, dans le cadre de cette thèse, d'enquêter sur les acteurs qui agissent, qui développent des pratiques de prise en charge sur les déchets au niveau institutionnel, c'est-à-dire, au niveau de l'Etat (à travers le ministère de l'environnement), du gouvernement provincial de Kinshasa, des élus nationaux et provinciaux et des services publics nationaux et locaux, dans un premier temps. Et dans un second temps, elle nécessite d'enquêter sur les pratiques des acteurs privés, groupes sociaux (travailleurs des déchets, PME, associations), individus et collectifs des citoyens qui posent des actions de gestion des déchets dans les quartiers de Kinshasa.

Enquêter sur le problème de gestion des déchets à Kinshasa : une volonté d'ethnographie entachée par les réalités du terrain

D'entrée du jeu dans cette partie introductive consacrée à l'enquête de terrain, il faut noter que c'est à Kinshasa que se passent les mobilisations, se prennent les décisions sur la vie politique et institutionnelle, et se nouent les crises politiques et économiques en RDC (Gonzalez Aleman ; Moret, 2009). Kinshasa c'est aussi la plus grande ville de la République Démocratique du Congo en superficie (9 650 Km²) et en nombre d'habitants (plus de 16 millions d'habitants). C'est à Kinshasa que se matérialise l'Etat à travers ses différents organes institutionnels et les symboles du pouvoir politique : Police, gouvernement, parlement, présidence, administrations, services publics et siège des ambassades en RDC.

La loi organique n° 08/016 du 07 octobre sur la décentralisation et les rapports établis annuellement par les communes présente administrativement cette ville-province de la manière suivante : Kinshasa est subdivisée en 24 communes urbaines qui, à leur tour, se subdivisent en plusieurs quartiers. Les quartiers sont regroupés en « Pool » à l'exemple de « Kingabwa » dans la commune de Limete ou, ils sont subdivisés en plus petite organisation administrative appelée « localité », à l'exemple de « Kwenge » dans le quartier Lumumba de la commune de Matete.

Les pratiques de gestion des déchets par les habitants, acteurs politiques et professionnels des déchets dans les communes de Matete et Limete ainsi que dans leurs quartiers et localités, notamment Malemba, Lumumba et Lunionzo (à Matete) et Mbamu (à Limete) ont été soumises à l'enquête dans le cadre de cette étude. La présente partie revient sur les apports en matériau du terrain réalisé, mais aussi sur les difficultés ayant entravé la réalisation d'une ethnographie par entretien et observation du fait de la fermeture des acteurs publics à des entretiens pourtant négociés et programmés.

Selon Gérard Mauger, l'analyse de la situation d'enquête est une condition nécessaire à l'intelligibilité des matériaux recueillis. Les résultats des analyses finales ne peuvent seuls être présentés aux lecteurs, même s'il est parfois difficile de montrer les coulisses du déroulement de l'enquête ainsi que les limites que peut présenter un terrain d'enquête (Mauger, 1991). Selon Ghasarian, il est en effet difficile de montrer de façon adéquate aux lecteurs des ethnographies pourquoi ce qui est rapporté doit être accepté au-delà de l'affirmation : « c'est comme ça parce que j'y étais » (Ghasarian, 2002).

La démarche empruntée dans le cadre de cette étude nécessite de revenir sur les étapes de fabrication de l'enquête menée dans les communes, quartiers et extensions de quartiers de Kinshasa, sans développer une peur d'affaiblir la validation des résultats apportés. Ainsi, il devient souhaitable de montrer cette partie immergée et de revenir sur ce moment méthodologique car, il donne à voir toutes les péripéties liées à l'enquête de terrain et explique les conditions de production des matériaux ayant servi à la rédaction de cette thèse.

Le mot terrain est employé dans de nombreuses disciplines scientifiques et par de nombreux acteurs se mettant en posture d'enquête. Pourtant, chaque discipline scientifique et situation d'enquête a sa particularité. Le politique, l'élu ou le militant se réfère au terrain dans

le cadre du jeu démocratique. Le journaliste fait de l'investigation de terrain, pour rapporter des faits. La rédaction de ce travail de thèse a nécessité de passer par un terrain pour éviter les spéculations et se confronter à la réalité autour de la gestion des déchets à Kinshasa. Il a été question d'aller au plus près des « pratiques sociales » sur les déchets pour disposer des matériaux nécessaires à la rédaction de cette étude afin d'éviter de se mettre dans une posture en surplomb et courir le risque « d'abstraction », d'incompréhension ou carrément de méconnaissance de l'objet traité (Olivesi, 2005).

Dans le prolongement de la vision réaliste et fonctionnelle du terrain à laquelle fait allusion Stéphane Olivesi, certains auteurs disent que le terrain n'est pas « le réel » mais la relation que le chercheur construit avec le réel. Le terrain influence le chercheur au moins autant qu'il est construit par lui (Althabe, 1990). Ainsi, le terrain mené dans le cadre de cette étude, est une construction dans la mesure où il résulte d'une sélection et d'une mise en écriture de faits sur la gestion des déchets à Kinshasa à travers une représentation du réel. Le travail de terrain réalisé est par ailleurs une expérience de vie qui parfois a affecté la posture d'enquêteur, au regard notamment de certains enfermements pendant les négociations d'entretiens. Ce terrain est influencé par de nombreuses réalités vécues sur place à Kinshasa, et qui n'ont pas été anticipée en début de la préparation de l'investigation. Les pratiques de gestion des déchets peuvent paraître parfois choquantes, notamment dans les quartiers défavorisés de Kinshasa. Les différentes facettes de Kinshasa telles qu'observées pendant l'enquête de terrain touchent les sensibilités au tant qu'elles excitent à l'avancement de la recherche de causalité sur certains faits. Voir les décharges à ciel ouvert ou respirer les odeurs « nauséabondes » de la décomposition des ordures ménagères dans certains quartiers de Kinshasa suscite la curiosité et l'inquiétude quand on porte un statut d'enquêteur.

Encadré n° 1 : Début de l'enquête de terrain à Kinshasa

Outre l'enquête menée sur l'action publique des déchets à Kinshasa en 2018 dans le cadre du mémoire de master en métiers de la recherche, le travail de terrain pour cette thèse proprement dite a commencé le 1^{er} mai de l'année 2021. Après l'obtention du financement à la mobilité du CERAPS et de l'I-site ULNE, j'ai quitté Bruxelles pour Kinshasa par avion. Arrivé à Kinshasa, j'ai été directement frappé par le changement : un grand vent de chaleur me frappa en plein visage, une noirceur ténébreuse ne laissant voir que quelques lumières publiques de l'aéroport, des lampes à pétrole utilisées par des petits vendeurs ambulants qui se casent le long de la route de l'aéroport. Par rapport à la ville qui est publiée sur les réseaux sociaux, à l'arrivée, c'est l'autre visage de Kinshasa qui commence à s'annoncer.

Le lendemain matin, je me suis rendu à l'université de Kinshasa où j'ai fait des études de licence en sciences politiques et administratives. J'avais rendez-vous avec Jules Kassay, chercheur au Centre d'études politiques (CEP) de Kinshasa dont je suis actuellement membre. Lors de

cette réunion, Jules Kassay fait un état des lieux de la situation de la gestion des déchets à Kinshasa. Il me partage ses recherches sur la gouvernance des déchets solides à l'échelle urbaine. Il me remet, à cette occasion, son mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'études supérieures (DES) intitulé « Gouvernance environnementale et gestion des déchets solides de la Régie d'assainissement et des travaux publics de Kinshasa ». Ce travail m'a permis de me faire une idée de la gestion des déchets par le service public de Kinshasa. Après cela, je suis allé rencontrer Holy Mangenda Holenu, celui-ci étant professeur de géographie et de rudologie, me donna accès à son bureau à l'UNIKIN pour que j'y vienne travailler régulièrement et paisiblement. Le Professeur Holy Mangenda me recommande auprès de son ancien camarade de promotion qui est un cadre au Bureau d'études d'aménagement urbain de Kinshasa (BEAU) qui par ailleurs est la grande bibliothèque urbaine de cette ville. C'est ainsi que je me rends deux jours après à cette bibliothèque pour commencer la consultation des documents en lien avec les déchets et la construction de la ville de Kinshasa qui s'y trouve.

Pendant que le bibliothécaire prenait du temps (une semaine et quelques jours) pour me préparer les documents moyennant un abonnement de 120 dollars USD (110 euros pour tout mon séjour d'enquête), j'en profite de l'autre côté pour commencer mes enquêtes dans des quartiers des communes de Matete et de Limete.

Comment est-ce que je suis arrivé dans les communes de Matete et Limete ? Cela peut sembler anecdotique, mais c'est comme ça que j'ai commencé mes enquêtes dans ces communes : j'ai découvert en cherchant les images et revues en ligne parlant des déchets sur Facebook, alors que j'étais en France au bureau des ATER du CERAPS, qu'un ancien camarade de promotion à l'Université de Kinshasa du nom d'Abravi Wazoladio s'était associé aux jeunes de son quartier Mbamu dans la commune de Limete pour créer un collectif des jeunes dénommé Dynamique pour le Développement du Congo (DYDEC). Cette association fait la collecte des déchets dans les quartiers Mbamu, Nzadi, et dans bien d'autres quartiers de la commune de Limete. C'est ainsi que j'irai le rencontrer. Après nos échanges sur nos différents parcours (lui travaillant au ministère de la fonction publique en plus de son engagement avec DYDEC et moi, prétendant aux métiers de l'enseignement et de la recherche), j'ai commencé par faire « la ronde », c'est-à-dire le tour des quartiers pour une collecte d'ordure ménagère, avec les pousse-pousseurs (collecteurs et éboueurs) de cette association DYDEC. Chaque matin à 06 heures, nous nous présentions auprès des ménages et établissements abonnés à DYDEC pour prendre leurs déchets remplis dans un bassin, un sac, ou un seau délabré à l'arrière de la cour, moyennant un montant forfaitaire de 1500 Francs congolais et qui peut varier en fonction de la quantité des déchets à évacuer.

Si à Limete mes premiers contacts ont été Abbravi et le collectif DYDEC, à Matete, j'ai débuté mon enquête avec un entretien au bureau du quartier Lumumba. Je me suis rendu à ce bureau pour rencontrer le chef de quartier, mais celui-ci était convalescent et donc absent. La personne ayant réceptionné mon ordre de mission d'enquête de l'université de Lille va me demander de m'entretenir avec le secrétaire du bureau de quartier. C'est avec ce dernier que je vais pénétrer le mystère de l'opération de salubrité urbaine à Kinshasa, « Kinshasa Bopeto », en cours pendant mon séjour d'enquête à Kinshasa. Il va me révéler que la collecte dans le cadre de Kinshasa Bopeto est commanditée directement par le gouvernement de Kinshasa et que la municipalité de Matete n'avait pas les ressources financières adéquates, ni les équipements nécessaires pour faire correctement la gestion des déchets.

Si les particuliers effectuaient la collecte et que les gens se mobilisaient dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto, il n'y avait pas d'endroit pour jeter les déchets collectés. Ces déchets finissaient soit dans les caniveaux, soit dans les quartiers marécageux de Matete, notamment dans le quartier Lumumba, précisément dans la localité de Kwenge II, dans le quartier Lunionzo, localité de Ngilima II, de Kunda et dans le quartier Malemba sur l'avenue Debonhomme le long de la rivière N'djili. C'est ainsi que je vais commencer à me rendre dans ces quartiers afin de voir ce qui se passait réellement. J'ai donc enquêté sur le quartier Lunionzo vers la rivière Matete, dans les localités de Ngilima II et Kunda. Cela où je rencontrerai Freddy, un pousse-pousseur qui, après avoir su que je venais de l'Europe et que j'étais étudiant en science politique, va me vanter auprès de ses collègues pousse-pousseurs en disant qu'il faut des gens comme moi pour des élections, pour devenir député national.

Ces collègues vont répliquer en disant que ce n'était pas la peine car, ceux qui volent, détournent et pillent les ressources publiques au Congo, pour la plupart, viennent de l'étranger. C'est là que je vais observer pendant plusieurs jours le travail des déchets et les pratiques qui y sont soumises par les récupérateurs, collecteurs, marchands etc.

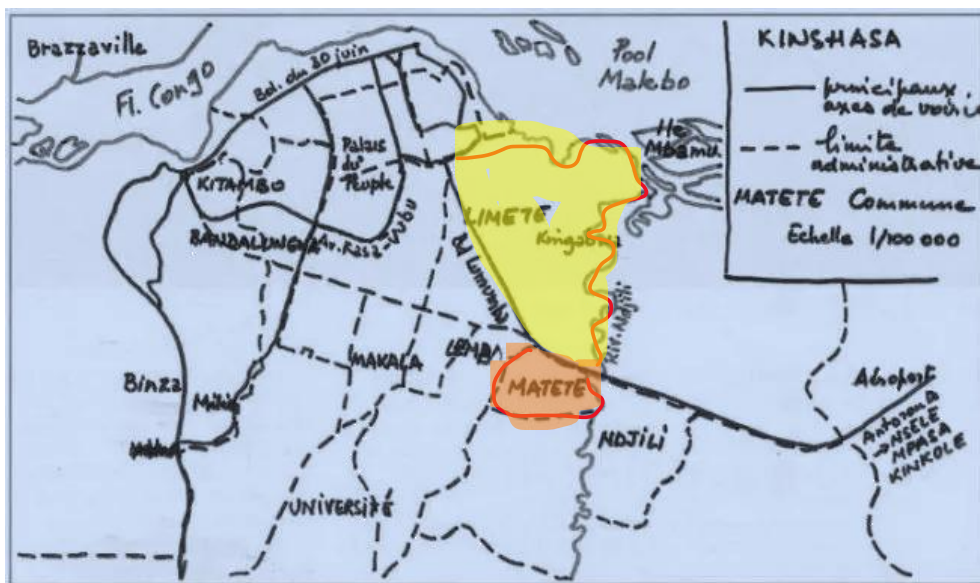
En 2022, je suis retourné à Kinshasa pour un deuxième séjour d'enquête dans le cadre de ce projet de thèse. Ce séjour se soldait par des rencontres plus riches, notamment avec le responsable de l'association Zena Luminuku à Matete. Cette ONG a été créée par l'un des fils d'un ancien bourgmestre (Maire) de la commune de Matete. Elle est financée par le gouverneur de Kinshasa et se consacre à la collecte des déchets à Matete. Après plusieurs rendez-vous manqués, Zena accepte de me recevoir à son bureau dans un immeuble dans la localité d'Anunga à Matete. Zena me parle du souci du gouverneur de rendre Kinshasa propre en dépit des ressources financières faibles. Néanmoins, chaque activité de son ONG est financée par le gouverneur avec qui il a des liens très affutés jusqu'à l'appeler « papa » et dire qu'il est son soldat car Zena est l'un des représentants emblématiques du parti politique « Alliances des Congolais progressistes » (ACP) du gouverneur de Kinshasa Gentiny Ngobila.

Contrairement à Limete, la commune de Matete m'est relativement familière. Après des enquêtes à Limete, je m'étais directement intéressé à la commune de Matete où chaque matin, dans la rue, je voyais des individus passer faire la collecte des déchets de porte en porte. En passant parfois le long de la grande artère routière " By Pass" (route qui sépare la commune de Lemba de celle de Matete), je voyais des personnes revêtues de gilets jaunes réfléchissant avec l'effigie de l'Hôtel de ville faire les balayages, nettoyages et ramassages des déchets.



Carte 1 : cette carte montre le territoire de la ville de Kinshasa et ses 24 communes : Lemba, Matete, Limete, Kisenso, N'djili, Kimbasenke, N'sele, Masina, Selembao, Makala, Bumbu, Ngiri-Ngiri, Kalama, Kasa-vubu, Bandalungwa, Kintambo, Ngaliema, Mont Ngafula, Gombe, Lingwala, Kinshasa et Barumbu écrites en minuscule police 11. Ces communes sont regroupées en quatre districts Lukunga, Funa, Mont-Amba, Tshangu écrits en majuscule police 16. Le district est une ancienne subdivision territoriale de Kinshasa qui a été supprimée depuis la réforme de décentralisation de 2006. Cependant, certains documents et cartes reprennent encore cette subdivision de Kinshasa en district qui apparait utile pour regrouper les communes de la même circonscription électorale. Cette carte est générée par le site <https://gifex.com/fr/fichier/carte-de-kinshasa/> le 14/06/2025.

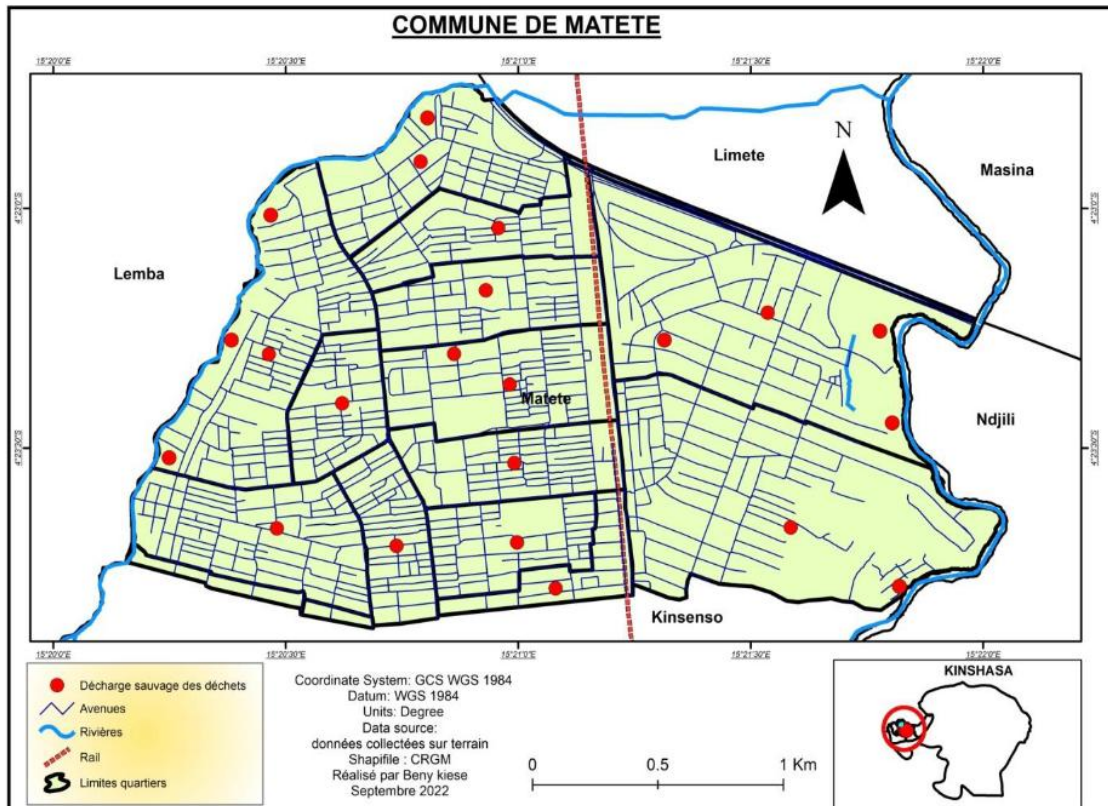
L'enquête réalisée sur les pratiques de gestion des déchets à Kinshasa a été menée dans deux communes de cette ville, Matete et Limete, que l'on peut identifier sur la carte ci-dessus. Ces deux communes frontalières présentent des similarités, notamment en termes de présence de décharges, de pratiques de nettoyage, de curage et d'évacuation, de collecte des déchets organisée par les membres des gouvernements, les élus, les associations, et les individus. Elles sont aussi marquées par le manque d'infrastructures urbaines des déchets (dépotoirs, parcs conteneurs, etc.) dans la quasi-totalité de leurs quartiers, mais aussi, sur un autre registre, par la stigmatisation dont font parfois l'objet les habitants des quartiers populaires et marginalisés de ces communes.



Carte 2 : cette carte fait apparaître notamment les communes de Limete et Matete, dans lesquelles j'ai focalisé mes observations et entretiens. Ces deux communes sont séparées par le boulevard Lumumba, visible sur la carte. Cette carte montre aussi quelques axes routiers principaux de Kinshasa en ligne continue où sont opérées très souvent les actions de balayage dans le cadre de l'opération de salubrité publique dénommée Kin-Bopeto. Cette carte est produite par Léon de Saint Moulin dans l'une de ses publications portant sur Kinshasa, ma ville... état des lieux et perspectives, L'Afrique centrale, Magazine, n°565 Mai 2001.

Matete fait partie des 24 communes de Kinshasa. Son nom provient de la rivière Matete, un cours d'eau qui traverse cette municipalité dans sa partie occidentale. C'est en 1953 qu'elle devient une zone annexe de la ville de Léopoldville, par l'arrêté n°221/611 du 27 décembre 1954 du gouverneur de la province de Léopoldville, avec le statut de territoire suburbain de la ville de Léopoldville. À cette époque, le territoire de Matete était placé sous la dépendance provinciale du commissaire représentant l'autorité coloniale. L'arrêté n°338 du 28 mars 1956 a fait de ce territoire une commune urbaine de la ville de Léopold, compte tenu de l'attraction

populaire dont elle a fait l'objet à la suite de la construction de 6000 logements par l'entreprise Pierre Vigny. Matete est limitée au nord par la commune de Lemba et Limete ; au sud par la commune de Kisenso ; à l'est par la commune de N'djili ; à l'ouest par la commune de Lemba. Sa superficie est de 4,80 km² avec une population estimée à 238.000 habitants en 2022. Matete se compose de 13 quartiers : Dondo, Loeka, Lubefu, Lukunga, Lumumba, Lunionzo, Malemba, Maziba, Mbomb'ipoku, Sankuru, Sumbuka, Totaka et Vivi.



Carte 3 : Les décharges publiques sauvages recensées par Beny Kiese, assistant à l'enseignement et la recherche au département de l'environnement de l'université de Kinshasa en 2022. Cette carte est produite dans le cadre d'une étude menée par Holy Mangenda, rudologue à l'UNIKIN.

La commune de Limete, quant à elle, a été créée à l'approche de l'indépendance de 1960 et à la suite de l'exode rural des populations venant de l'intérieur du pays pour vivre à Kinshasa, à la suite de son développement économique. La commune de Limete fut créée en 1958 par le Décret-loi du gouverneur général Durkheim qui dirigeait le Congo au nom du Roi des Belges. Cette commune s'étend sur une plaine sablonneuse et marécageuse. Elle est traversée par trois rivières, au Nord, par la rivière Funa et le Fleuve Congo, à l'Est, par la rivière N'djili et à l'Ouest par la rivière Yolo. La commune de Limete se trouve dans la partie Est de Kinshasa, entre Pool Malebo (un lac formé sur le cours inférieur du fleuve Congo) et le boulevard Lumumba. Ainsi, elle se limite au Nord par l'intersection du boulevard Lumumba avec la rivière Funa jusqu'à son confluent avec le fleuve Congo. Au sud, par le boulevard Lumumba, à l'intersection avec l'échangeur de Limete. À l'Est par la rivière N'djili et à l'Ouest par l'avenue de l'université à son croisement avec l'avenue Sendwe. Les statistiques officielles de la municipalité établissaient

le nombre d'habitant à 573.280 en 2018. La superficie de la commune de Limete a augmenté dix ans après sa création. Elle passe de 23,78 à 67,60 km² au terme de l'ordonnance loi n°68-018 du 02 décembre 1968. Limete comprend ainsi 14 quartiers subdivisés en trois pools :

- Le pool Kingabwa constitué de quartiers Kingabwa, Mbamu, Ndanu, Nzadi et Salongo.
- Le pool Mombele quant à lui comprend les quartiers Agricole, Mateba, Mayulu, M'fumu-M'vula, Mombele et Mososo ;
- Le pool centre est constitué des quartiers de la zone industrielle (de la première à la 18ème rue), du quartier résidentiel (de la première à la 14^{ème} rue industrielle) et le quartier Masiala.



Carte 4 : cette carte présente décrit la commune de Limete. Elle montre la répartition de l'espace et des quartiers de cette commune, les zones marécageuses, les infrastructures routières et ferroviaires

qui la traverse. Cette carte est générée par le laboratoire de système d'information géographique IGC en 2024.

Matete et Limete permettent d'enquêter premièrement sur le cadre de l'analyse politique des déchets entre « *policies* » et « *politics* ». En effet, dans ces deux communes de Kinshasa sont étudiées notamment sur l'(in)action des acteurs publics nationaux et locaux, les stratégies et logiques de prise en charge des déchets par les habitants et certains groupes socioprofessionnels (associations, PME, collectifs des jeunes, travailleurs des déchets etc.).

Deuxièmement ces communes permettent de voir le travail des élus et candidats aux élections législatives et du gouverneur sur la prise en charge du problème de gestion des déchets durant leur mandat électoral. Les communes de Matete et Limete sont encore aujourd'hui habitées par des personnes défavorisées et sans emploi formel. La configuration spatiale, économique et sociale de ces communes, telle que vécue lors du moment d'enquête, fait que l'on peut considérer la plupart de leurs quartiers comme des « marges urbaines ». Pour Loïc Wacquant (2005), les marges urbaines désignent les lieux stigmatisés situés en bas de l'échelle sociale et spatiale d'une ville. Les marges englobent des configurations spécifiques comme les ghettos noirs aux Etats-Unis et les banlieues ouvrières. Les marges ne sont pas seulement des espaces géographiques, mais aussi des lieux marqués par des processus sociaux, politiques et économiques spécifiques, notamment le retrait de l'Etat providence et la désindustrialisation.

Olivier Legros (2015), à son tour, qualifie de marge urbaine, les grands ensembles délabrés ou encore les squats, les bidonvilles et autres quartiers informels qui, parfois, constituent une part non négligeable de l'espace urbanisé, notamment dans les pays du sud. Ces quartiers de Kinshasa, dans lesquels les enquêtes ont été réalisées, rentrent dans cette logique de marge urbaine, dans la mesure où ce sont des cités populaires, dans lesquelles émergent des extensions urbaines, construites par les habitants eux-mêmes, avec les objets ramassés à la décharge. Les taudis et bidonvilles créés dans les extensions de ces quartiers urbains sont des endroits où les déchets urbains de Kinshasa sont déchargés, ramassés et réparés.



Carte 5 : Cette carte donne un aperçu des quartiers et voies routières et l'état des infrastructures urbaines qui composent les différentes communes de Kinshasa, notamment à Matete et Limete. Elle montre la cité du fleuve, une cité luxueuse mais construite sur les déchets enfouis, la zone industrielle de la commune de Limete, les cours d'eau et zones marécageuses où sont entreposées les déchets dans les municipalités de Matete et Limete. La carte est en accès libre sur le site : <https://gifex.com/fr/wp-content/uploads/2388/Carte-de-Kinshasa.jpg>, consulté le 14/06/2025.

Outre les quartiers se trouvant dans les communes de Matete et Limete cités ci-dessus, de nombreux autres quartiers peuvent être identifiés comme étant des marges urbaines à Kinshasa. On peut par exemple considérer comme marges urbaines les quartiers des anciennes cités planifiées dans le cadre de l'urbanisme colonial, dans les communes de Lemba, N'djili, Kalamu et Bandalungwa. Elles disposent de certaines infrastructures et de commodités, mais celles-ci sont néanmoins vétustes et inadaptées par rapport à d'autres espaces, notamment, les quartiers des communes de Gombe et Ngaliema au Nord de Kinshasa. Ils se distinguent aussi des quartiers périurbains qui ont émergé dans les communes de Maluku, Nsele, Mont-Ngafula et Limete, qui se présentent comme les banlieues agricoles et industrielles de Kinshasa, approvisionnant ainsi la ville en légumes, condiments et matériaux de construction notamment.

En somme, le problème de la gestion des déchets n'est pas le même partout à Kinshasa. Dans des quartiers plus aisés et mieux urbanisés, les déchets ménagers sont parfois collectés par des pousse-pousseurs pour être entreposés dans d'autres quartiers plus pauvres. Dans ces quartiers se forment de nombreuses décharges publiques, notamment à Lunionzo, Malemba et Lumumba dans la commune de Matete et à Mbamu dans la commune de Limete. Ainsi, le regard porté sur les marges urbaines dans la ville de Kinshasa permet :

- De découvrir et d'analyser une facette de Kinshasa à travers ses quartiers défavorisés où se forment les décharges publiques, pour comprendre que Kinshasa ne se résume pas aux quartiers résidentiels et huppés ou aux grands hôtels du centre-ville (Marc Pain, 1984) ;
- De montrer que, à Kinshasa, les marges urbaines se trouvent dans le centre, le péricentre et dans la périphérie de la ville. Contrairement à la pensée hiérarchisante de l'espace et de la stigmatisation des quartiers populaires, les marges urbaines abritent des populations diverses allant des plus pauvres aux individus et familles aux revenus moyens voire élevés, même si ces dernières restent minoritaires (Florin ; Legros et al, 2014) ;
- D'analyser le problème des déchets urbains dans ces marges, dans lesquelles vit une population aux revenus modestes ou inexistants, exclue de l'offre formelle de l'immobilier et du foncier urbain. A travers les déchets récupérés dans la décharge, ces individus produisent l'espace privé en envahissant les zones marécageuses et interdites de toute construction par l'autorité publique ;
- Le choix d'étudier la politique des déchets dans les quartiers marginalisés permet enfin de comprendre les lieux où sont stockés les déchets produits à Kinshasa ainsi que le travail des récupérateurs des déchets, « soutiers de la ville » (Florin, 2015) qui, en dépit des stigmates, continue à faire ce travail dévalorisant, informel et exposant le corps aux maladies et aux dangers physiques.

Tous ces quartiers marginalisés ont pour caractéristique commune une urbanisation autonome, qui est une pratique développée après l'indépendance de 1960. On y retrouve des catégories d'individus qui n'ont pas choisi de vivre en ville, à Kinshasa, mais qui finalement sont contraints de venir y vivre à cause de circonstances politiques et socio-économiques imprévues (De Montclos, 2010). La guerre d'agression de 1998, qui a touché la partie Est du Congo (Grajales ; Le Cour Grandmaison, 2019), a ainsi favorisé l'exode rural vers l'ouest, principalement à Kinshasa. La crise multiforme et généralisée dans laquelle est plongée la République Démocratique du Congo fait de Kinshasa une échappatoire afin de survivre à la misère dans laquelle se trouvent la plupart des provinces et villes de la R.D.C.

Faire une enquête de terrain sur les marges urbaines ne se résume pas seulement à décrire ces quartiers populaires et caractérisés par le manque. C'est aussi assumer une posture intellectuelle qui permet de les analyser, en plus, comme des situations les plus éclairantes des dynamiques générales de la ville, de la société et de l'État (Chopin ; Riccardo Ciavolella, 2008). Les marges produisent des biens et services qui servent et contribuent à l'existence de la ville dominante, celle dans laquelle résident les habitants aisés, abritent les sièges des institutions politiques et de grandes entreprises, notamment les quartiers résidentiels et d'affaires dans les communes de Limete, Gombe, Kitambo et Ngaliema.

Ces marges ne sont pas totalement isolées, elles entretiennent des liens avec le reste de la ville à travers par exemple, l'offre d'une main d'œuvre jeune et destinée à des « boulots » moins qualifiés : mécanicien, nettoyeur, agent de collecte des déchets ou pousse-pousseur, réparateur des objets jetés, bricoleurs, etc.

Ainsi, étudier la politique des déchets dans les marges urbaines de Kinshasa, c'est aussi étudier la ville de Kinshasa dans ses quartiers les plus inaccessibles. Cela permet de comprendre le contour de l'action et l'inaction de l'État, les logiques de prise en charge des déchets par les acteurs sociaux ainsi que la dimension spatiale de cette prise en charge. Ces quartiers marginalisés regroupent des pratiques autour des déchets par différents groupes sociaux qui y travaillent ou y vivent et qui sont indissociables d'enjeux politiques.

Trois quartiers de Matete et un quartier de Limete s'offrent comme des terrains d'observation et d'entretien

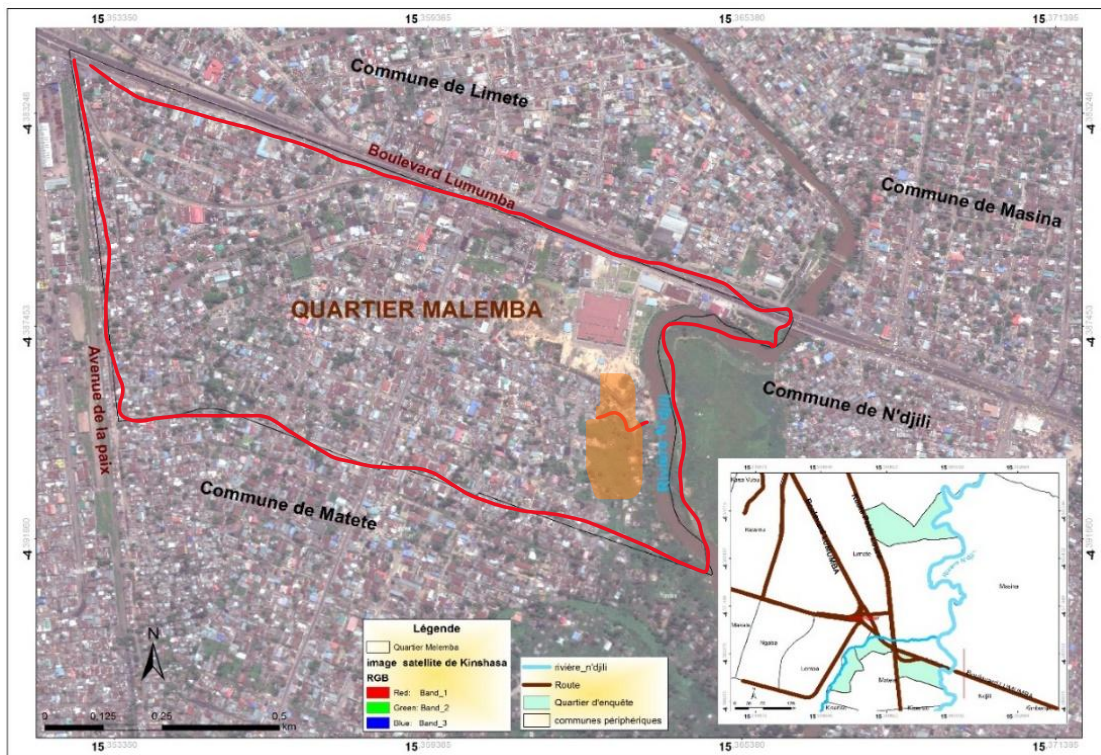
Comme le soulignent Isabelle Bazsanger et Nicolas Dodier (1997), l'enquête ethnographique est une enquête empirique, dans laquelle l'accent est mis sur l'observation directe *in situ*. Dans l'enquête ethnographique, le chercheur recueille ce qui émerge du terrain ou encore fait émerger du terrain les matériaux nécessaires à son étude. Cette conception de l'enquête ethnographique rejoint, sur ce point, la pensée par « cas » en ce qu'elle s'attache à comprendre la singularité des cas, en restituant, au-delà de l'histoire dont elle est le produit, le contexte qui la rend possible (Hamidi, 2012). L'enquête de terrain menée par observations et entretiens s'est focalisée tout d'abord, sur deux des 24 communes de Kinshasa, à savoir : Matete et Limete. Même si en sillonnant les autres municipalités de Kinshasa lors d'une enquête exploratoire, de nombreuses pratiques liées aux déchets ont retenu l'attention et ont servi à nourrir l'analyse sur la politique des déchets. Les deux communes et spécifiquement, les quartiers qui les composent explorés pendant l'enquête, donnent à voir les pratiques des acteurs tant publics que privés sur les déchets, notamment la marchandisation des déchets, la construction des maisons avec les déchets et la mise en place des dispositifs de gestion des déchets par certains élus de Kinshasa.

Les quartiers Malemba, Lumumba et Lunionzo à Matete ainsi que Mbamu à Limete, notamment leurs extensions¹³ sont des zones favorables à l'observation des pratiques que les acteurs tant publics que privés développent en matière de gestion des déchets. Ces quartiers sont sélectionnés au regard de leur taille géographique et démographique importantes. Par ailleurs, ces quartiers sont aussi intéressants dans le cadre de l'étude de la politique des déchets à Kinshasa au regard de la cohabitation interstitielle entre certains quartiers suffisamment aisés et disposant encore de quelques infrastructures urbaines (routes asphaltées, caniveaux, égouts etc.) et quartiers marginalisés et autonomes, caractérisés par le manque et la survie. En dehors de ces endroits, d'autres quartiers et espaces publics dans les communes de Matete et Limete sont pris en compte et soumis à des analyses afin de compléter les matériaux d'enquête notamment :

¹³ Certains quartiers de Kinshasa urbanisés sont prolongés par les pratiques d'auto-construction auxquelles se prêtent certains habitants pauvres et nouveaux habitants. Ces pratiques sont dues au manque des ressources leur permettant de disposer des habitations dans des quartiers urbanisés. Ces constructions se multiplient dans la périphérie de Kinshasa et dans les interstices des quartiers aisés du centre-ville.

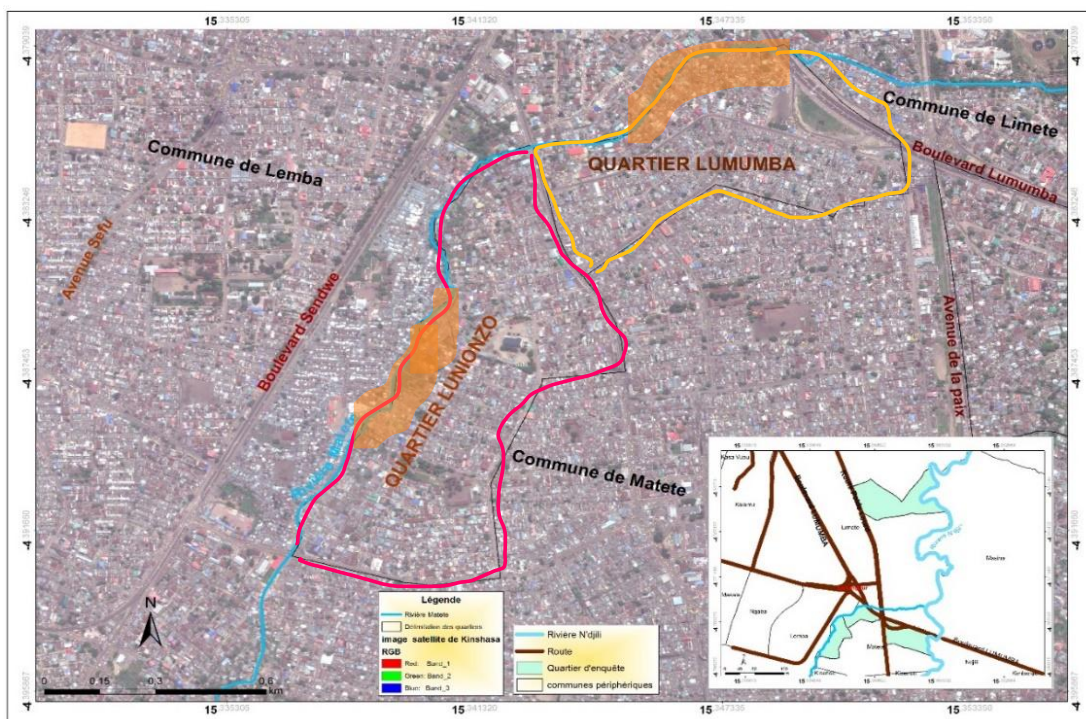
- Les espaces autour des maisons communales ou sièges des administrations municipales,
- Les marchés publics organisés à l'échelle communale,
- Les arrière-cours domiciliaires et les passages communs où sont très souvent déversés les déchets ménagers,
- Les grandes artères routières ainsi que les abords des rivières et cours d'eau.

a. Le quartier Malemba dans la commune de Matete



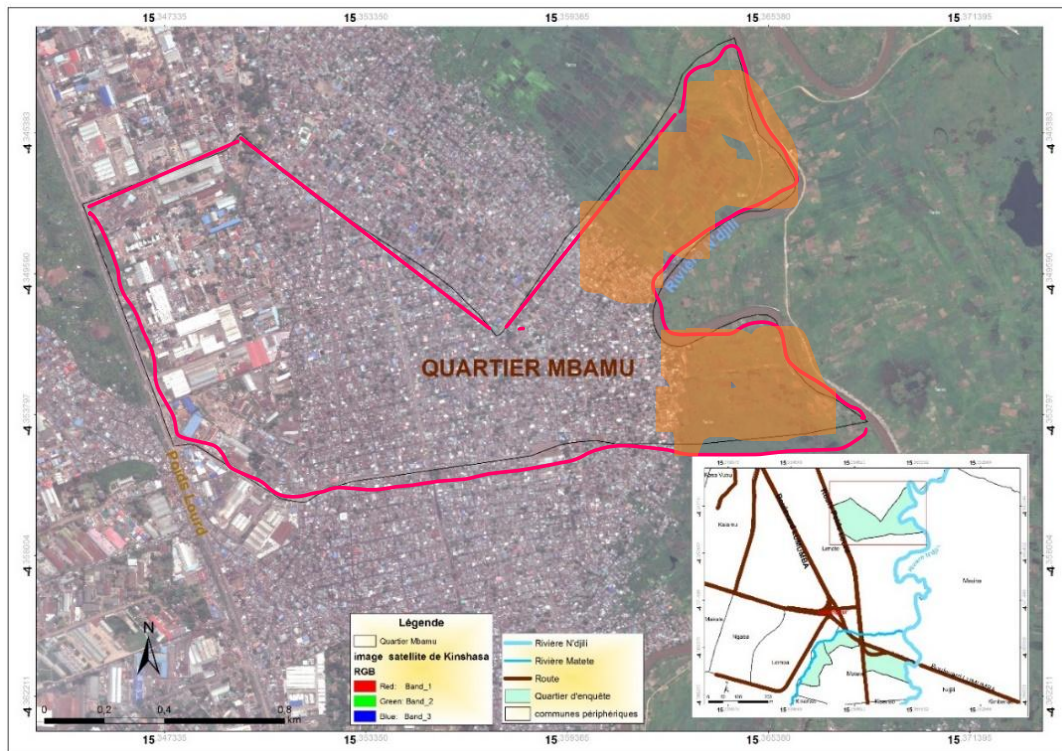
Carte 6 : cette carte illustre une vue satellitaire du quartier Malemba dans la commune de Matete à Kinshasa. Dans ce quartier, on retrouve des extensions urbaines à côté de la rivière N'djili où sont déversés les déchets produits dans d'autres quartiers de cette même commune ou du reste de la ville. Ce quartier est par ailleurs un site de marchandisation des déchets plastiques, de récupération ainsi que de valorisation des objets déchus à la frontière de la rivière N'djili, dans l'espace vert que l'on peut encore voir dans cette image. La carte a été produite pour cette thèse par Patrick PTK, assistant d'enseignement et de recherche en géographie à la faculté des Sciences de l'Université de Kinshasa en 2022.

b. Les quartiers Lumumba et Lunionzo dans la commune de Matete



Carte 7 : cette carte offre une vue satellitaire des quartiers Lunionzo et Lumumba dans la commune de Matete. Tout comme dans le cliché précédent, ces deux quartiers de la commune de Matete sont caractérisés par des extensions dans lesquelles se trouvent des décharges des déchets dont la limite naturelle est le cours d'eau éponyme (Matete) en couleur bleue sur la carte reprise ci-dessus. La carte a été produite pour cette thèse par Patrick PTK, assistant d'enseignement et de recherche en géographie à la faculté des sciences de l'Université de Kinshasa en 2022.

c. Le quartier Mbamu dans la commune de Limete



Carte 8 : cette carte offre une vue satellitaire du quartier Mbamu dans la commune de Limete. L'on peut voir les limites géographiques de ce quartier (trait noir repassé en rose), les usines de la commune de Limete à l'Ouest et plus à l'Est. La partie en vert est constituée des terres agricoles mais sur lesquelles se construisent des maisons et se prolifèrent les décharges de déchets à ciel ouvert. Ce quartier se prolonge vers le cours d'eau appelé "Ngwele" qui se jette sur la rivière N'djili. La zone verte que l'on peut voir dans cette carte représente la végétation, le champ et l'espace marécageux réservé aux activités agricoles, notamment les rizières. Le quartier, via son extension Mbamu, s'étend jusqu'à cette zone avec des constructions des hangars et des maisons sur la décharge par certaines populations. Cette extension est aussi le siège de l'ONG/ASBL DYDEC qui organise la collecte des déchets dans le quartier Mbamu de la commune de Limete. Cette carte a été produite pour cette thèse par Patrick PETEKA, assistant d'enseignement et de recherche en géographie de l'Université de Kinshasa en 2022.

Observer les pratiques de gestion des déchets : s'efforcer de dépasser les idées reçues des enquêtés

Les observations directes et participantes ont été réalisées entre mai 2021 et septembre 2022 dans les quartiers Malemba, Lumumba et Lunionzo de la commune de Matete ainsi que dans le quartier Mbamu de la commune de Limete à Kinshasa. J'ai pris contact avec les futurs enquêtés des quartiers de Kinshasa en mettant en avant mon statut d'étudiant, préparant une thèse de doctorat en science politique à l'université de Lille en France. Un tel profil suscite beaucoup de jugements de valeur : vous êtes riche, vous venez de l'Europe, il vous faut nous laisser quelque chose (un peu d'argent, un pot de vin etc.), vous n'êtes pas journaliste ? vous irez vendre nos visages en Europe. Il a fallu à chaque fois négocier et expliciter le caractère scientifique des matériaux à recueillir dans le cadre de mes observations. Cela, en rappelant à chaque début d'observations et aussi d'entretiens que le nom pourrait être anonymisé ou codé, les données sont collectées pour la rédaction d'une thèse, que je n'étais pas journaliste et que les photographies prises ne servaient qu'à illustrer les éléments observés dans le cadre des analyses et de l'administration de la preuve.

Le travail d'observation mené dans les quartiers des communes de Matete et Limete à Kinshasa a permis de rencontrer tout d'abord les habitants des quartiers qui construisent leurs habitations sur la décharge. Ces habitants dont certains récupèrent les déchets de la décharge sauvage pour des usages privés. Dans la même veine, ce travail a consisté de voir les associations et ONG qui entrent en compte dans la production ou l'évacuation des déchets. Le moment d'observation a permis concrètement de voir et parfois de participer à la collecte en porte-à-porte organisée par l'ONG/ASBL DYDEC à Limete, de suivre avec attention la marchandisation des déchets dans le quartier Malemba notamment, mais aussi dans des startups et micro-entreprises telles que Kintoko à Matete et Recoplast à Limete. Les observations ont permis de voir, par ailleurs, le travail organisé par les autorités provinciales et urbaines dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto entre 2019 et 2024.

Cette expérience d'observation dans des quartiers défavorisés m'a appris que même en étant une personne de type africain, de peau noire, parlant le *lingala*¹⁴ et enquêtant parmi les personnes de ma couleur de peau, le statut social peut être un déterminant majeur des relations d'enquête. En partant à Kinshasa avec l'idée que l'accès me serait facile au regard de mes caractéristiques physiques et ethniques, j'ai été surpris que le jugement des enquêtés soit porté sur l'argent, la réussite sociale et les attributs capitalistes du mieux vivre en Europe que je représentais pour eux. Ces observations ont été un moment de rencontre avec un monde et des interprétations sociales que je n'avais pas connu avant de débiter mes enquêtes doctorales, pourtant je suis né et j'ai vécu à Kinshasa pendant plusieurs années. J'ai découvert ainsi les rapports sociaux capitalistes, les marges urbaines et les pratiques sur les déchets auxquels je ne prêtai pas attention des années durant à Kinshasa. Ce moment d'observation a été complété par des entretiens avec des acteurs rencontrés et agissant dans le cadre de la gestion des déchets à Kinshasa.

¹⁴ La langue congolaise la plus parlée à Kinshasa après le français qui est la langue officielle.

Encadré n° 2 : Le travail d'observation

Durant plus d'une semaine, je me réveillais à cinq heures du matin, mettais des chaussures plates, résistantes à la chaleur, j'enfilais un t-shirt, un jeans et je portais des lunettes de soleil pour me rendre au quartier Mbamu à plus de 25 km du lieu où je résidais. Je faisais le tour des quartiers avec des pousse-pousseurs à partir de 06 heures jusqu'à 11 heures. Abravi, qui est le coordinateur de la dynamique pour le développement du Congo (DYDEC) à Limete, me mettait dans l'une des équipes avec deux pousse-pousseurs (des individus employés par DYDEC pour faire la collecte en porte en porte des déchets avec un pousse-pousse).

D'une avenue à une autre, le pousse-pousseur devant, le superviseur et moi derrière, on entrait dans chaque parcelle dont l'étiquette DYDEC était apposée à l'entrée ou reconnue par le superviseur comme abonnée pour collecter les déchets. Ces déchets non triés, se présentaient à l'état des décompositions avancées, ils étaient un mélange de tout : plastique, ordures ménagères, papiers et cartons, etc. Parfois, la personne se présentant avec un sac contenant des déchets avait honte de nous regarder car la puanteur révélait aussi l'état d'hygiène personnelle selon le superviseur à mes côtés. Curieusement, même les écoles et les centres médicaux étaient abonnés à DYDEC. On y collectait les déchets les plus toxiques au plus dangereux : seringue utilisée, linges, objets médicaux usagés, morceaux de bois etc.

Après la ronde, on ramenait ces déchets collectés dans le sud du quartier Mbamu, vers la rivière Ngwele où se trouve une cité faite de hangars en tôle et en bois, clôturée par des cartons et de la ferraille, des petits sentiers et routes tracées par des troncs d'arbre en palissade. On y voit d'un premier regard des maisons en brique inachevées ou abandonnées, des égouts creusés à la pelle. C'est là que nous allions jeter les déchets collectés.

Et parmi les éléments marquants dans le rejet de ces déchets, contrairement à toute attente, cela ne dérangeait personne. Du moins, pas les individus qui vivaient à côté de la décharge sauvage. Certains des habitants nous attendaient avec beaucoup d'enthousiasme pour déverser les déchets sur leur terrain en construction, d'autres encore étaient prêts à payer une somme de 1500 Francs congolais voire plus, pour qu'on les priorise à la prochaine tournée de dépôt des déchets. Et aussi, curieusement, il n'y avait pas que l'association DYDEC qui ramenait des déchets à l'extension de ces quartiers Mbamu. D'autres personnes les faisaient avec leur pousse-pousse et ce qui retient mon attention est que les déchets collectés dans le cadre de Kinshasa Bopeto y étaient aussi déversés. On y voyait régulièrement des motocycles à deux roues avec containers et effigie de l'Hôtel de ville de Kinshasa descendre jeter les déchets dans la décharge. Ces déchets venaient de la collecte qui se faisait vers la grande route de « poids lourds » et vers le boulevard Lumumba.

Je m'étais par ailleurs mis dans une posture informelle, qui consiste à suivre au gré des rencontres les activités de gestion des déchets dans la rue, sans forcément me présenter comme étudiant ou doctorant car, ce langage-là pouvait constituer un blocage.

Parallèlement à ce que j'ai fait dans le quartier Mbamu à Limete, j'ai été amené à faire le même travail d'observation dans les quartiers Lunionzo, Lumumba et Malemba de la commune de Matete qui sont des sites de décharges de déchets, tout comme dans le quartier Mbamu à Limete. Dans ces quartiers de la commune de Matete, les camions Kin-Bopeto allaient déverser les déchets collectés dans les décharges à ciel ouvert conjointement aux pousse-pousseurs et à certains ménages. À partir de ce travail d'observation formelle, il peut être établi une topographie des acteurs qui entrent dans la gestion des déchets à Kinshasa.

Acteurs	Pratiques observées	Moment et lieu d'observation
Collecteur-Pousse-pousseurs à Matete et Limete : Freddy, Jedi, et d'autres collecteurs dans les quartiers marginalisés.	Collecter les déchets de porte en porte, décharger les déchets dans les marges de Kinshasa	Travail ambulant dans les quartiers des communes de Matete et Limete, dans les marchés municipaux, lieux de commerce, école, hôpitaux, dans les marges et décharges sauvages
3 Récupérateurs de déchets	Fouiner dans les décharges à ciel ouvert, trier les déchets, les réparer, les revendre dans des petits commerces	Installation des commerces d'objets récupérés dans les quartiers populaires près des décharges de déchets
12 Habitants des quartiers à Matete et Limete	Orienter le stockage des déchets dans leur terrain à construire afin d'éviter le marécage, la récupération et l'utilisation des déchets comme	Des terrains marécageux se situant sur les quartiers Mbamu, Lumumba, Lunionzo et Malemba.

	matériel de construction mais aussi des jouets pour enfants.	
2 secrétaires de bureaux de quartiers, à Lumumba et Mbamu 1 bourgmestre adjoint et intérimaire à la municipalité de Matete	Mise en place d'actions ponctuelles de curage dans certaines artères de la commune, sensibilisent par moments mais restent inactifs en ce qui concerne les décharges à ciel ouvert dans les quartiers pauvres.	Maison communale de Matete, bureaux de quartiers Lumumba à Matete et Mbamu à Limete
Les individus, membres des Collectifs des jeunes (ASBL), soutenant les actions posées sur les déchets par les élus : les amis de Maître Freddy Bonzeke, ONG Zena Luminuku, un groupe de jeunes soutenant les actions des députés Daniel Safu et Raphaël Kibuka à Matete	Mise en place du service de la collecte des déchets, évacuation des immondices moyennant un paiement mensuel ou forfaitaire, reçoivent parfois les dons et legs des élus pour faire le service des déchets	Quartiers Mbamu, Lunionzo, Malemba, Lunionzo à Maete et Limete
Marchand-es des déchets	Revendent les déchets récupérés auprès des individus mais	Dans les quartiers Mbamu, Lunionzo, Lumumba et Mbamu.

	aussi auprès des entreprises qui ont besoin des plastiques et d'autres objets à recycler.	

Tableau n° 1 : Récapitulatif des acteurs et des pratiques observés sur la gestion des déchets dans les quartiers de Kinshasa, entre juin 2021 et septembre 2022.

Interviewer les acteurs sur la gestion des déchets : entre demi-mots, annulation des rendez-vous et conversations riches en information

Les entretiens menés avec les différents acteurs : habitants, travailleurs des déchets, autorités locales, collaborateurs d'élus, responsables des associations qui agissent dans le secteur des déchets ont révélé un regard porté sur les déchets bien loin du dégoût des classes supérieures envers les choses déchues. Pour ces acteurs, les déchets sont aussi de la ressource pour survivre en milieu urbain défavorisé. Or, cette conception n'est pas partagée par les personnes des catégories aisées, notamment Apollinaire Mukanya, responsable de service infrastructure de la délégation de l'UE à Kinshasa, et les habitants des quartiers huppés. Pour ces derniers, les déchets c'est de la saleté à évacuer et à éliminer par enfouissement car causant des nuisances. Cependant, l'une des raisons pour lesquelles les déchets sont vus comme des objets à éliminer est que ces matières ne sont pas triées en amont. Les ménages, les entreprises, les institutions publiques et les habitants ne prêtent pas attention à ne pas mélanger les différents types des déchets, ce qui les rendent ultimement destinés à l'élimination par enfouissement par exemple.

Les entretiens ont été un moment important pour les personnes à qui rarement la parole est accordée afin de dire, exprimer ou présenter leur mécontentement, désidérata, déception sur l'(in)action des gouvernements. Ces entretiens ont permis de saisir les relations que les individus-citoyens entretiennent avec les élus et les postulants aux élections provinciales et législatives. Concrètement, les entretiens montrent comment les individus s'attachent à la survie et espèrent un changement de la part des autorités publiques. Les échanges et interviews menés avec les collaborateurs d'élus ont été le moment important d'imprégnation des logiques et stratégies des acteurs publics dans la mise en place des dispositifs des déchets.

Si ces moments d'entretien ont permis de comprendre ce que pensent les différents enquêtés de la situation des déchets, le discours qui ressort des entretiens n'est pas toujours homogène. Il mélange des stéréotypes, des jugements de valeur voire de la dénonciation, du désespoir et parfois du cynisme à l'égard de la politique des déchets menée par les acteurs politiques. Ces entretiens ont parfois été considérés comme intrusifs pour certains interviewés qui me reprochaient de chercher à trop en savoir sur leur mode de vie. Ainsi, parfois, il y eut des moments de renfermement où les enquêtés évitaient de répondre ou interdisaient tout enregistrement de l'interview, surtout quand il était question de parler politique ou quand il s'agissait d'un entretien avec un collaborateur d'élus.

Les difficultés liées au déroulement des entretiens semi-directifs et formels ont été compensées par des entretiens informels (Lanzarini ; Brunetaux, 1998). Ces types d'entretiens consistent à s'éloigner de la grille d'entretien, à initier des échanges de longue durée au fil de rencontres dans la rue, dans les sites des décharges et parfois à établir des « relations plus cordiales » avec les travailleurs des déchets (Corteel, Le Lay ; 2011). Il m'est ainsi arrivé d'aller manger des beignets sans me laver les mains après avoir touché aux déchets et aux poubelles lors de la collecte organisée par l'association DYDEC.

Ainsi, je peux donc déduire qu'enquêter sur les pratiques que les différents acteurs soumettent aux déchets, c'est aller à la rencontre de ces hommes et femmes préposé-e-s au nettoyage et au ramassage, au tri, à la collecte, à la récupération des déchets auprès des ménages, établissements et dans les quartiers dans lesquels l'on trouve des décharges à ciel ouvert.

J'ai longuement interrogé ces personnes sur leur quotidien avec les déchets et elles se sont confiées, jusqu'à me demander de rapporter leurs doléances aux gouvernements car, « ces derniers ne les entendent jamais ». Ces personnes m'ont par ailleurs surpris avec leurs mots de révolte, exprimant parfois la colère, la déception, parfois l'espoir sur leur sort, les conditions de vie dans lesquelles elles se trouvent et les aménagements qu'elles sont capables de mettre en œuvre pour survivre à Kinshasa.

Ces individus sont bien informés sur ce qui se passe en ville, sur ce que font les acteurs politiques notamment en termes de prises de décision. Faute de travail formel (soumis à des heures bien réglementées), ils ont du temps pour écouter la radio, en utilisant des postes rechargeables en piles électriques. Ils ont du temps pour discuter, y compris de « politique sous l'arbre¹⁵ », en jouant aux jeux de dames ou de cartes, en triant ou en réparant les objets déchus à côté d'une décharge à ciel ouvert. Ils constituent parfois des réseaux d'information passant de bouche à l'oreille, laissant circuler la rumeur et les échos sur la vie politique à Kinshasa. Au-delà de leur propre expérience, ils témoignent ainsi de la vie d'une population dans les quartiers, plongée dans une précarité qu'on ne saurait s'imaginer lorsqu'on habite de l'autre côté des quartiers huppés ou lorsqu'on vient d'Europe, comme ils aimaient à le dire me concernant.

Ces personnes souffrent parfois des effets du « regard condescendant des autres » (Dumas, 2020). Cela se voit dans la façon dont ils se masquent le visage pendant le travail des déchets, ne laissant entrevoir que les yeux entre un lambeau couvrant toute la tête. Ils sont ainsi nombreux à s'en plaindre. Souvent ils disent qu'ils ne peuvent pas parler de ce travail à leurs enfants, leurs épouses ou leurs proches. Accepter et assumer le fait de faire le travail des déchets, c'est plutôt reconnaître que l'argent gagné n'a ni couleur, ni goût, et que pour subvenir au besoin de sa famille, tous les moyens sont bons y compris le travail des déchets dans les conditions sanitaires et physiques dangereuses et dévalorisantes.

¹⁵ Dans les marges de Kinshasa, les travailleurs des déchets, récupérateurs, collecteurs et certains habitants discutent de la politique (remaniement du gouvernement, information journalistique, rumeur etc.). Ils s'échangent des informations, critiquent, commentent les actions ou non des gouvernements et des acteurs politiques, analysent des faits politiques et économiques : guerre, chômage, manque d'infrastructure, présence des déchets etc.

Encadré n° 3 : Le travail d'entretien semi-directif et libre

Durant toute cette période d'observation et de participation à la collecte puis au stockage des déchets dans le quartier Mbamu à Limete, j'ai pris aussi le temps de mener les entretiens avec les travailleurs de l'association DYDEC : Abravi qui m'accordera à chaque fois des entretiens de plus d'une heure et au total plus de 6 heures d'entretien et d'échanges sur le travail des déchets qu'il a commencé car ne voulant d'abord aider sa communauté à gérer les déchets qui la rongent mais aussi qui l'aident à survivre. Son engagement dans les déchets serait aussi dans le but de créer et/ou donner du travail à ses concitoyens, qui pour la plupart n'ont jamais travaillé, car trouver du travail à Kinshasa sans capital relationnel, c'est un vrai parcours du combattant. Ce travail d'entretien a été le moment de questionner les différentes personnes rencontrées avec qui j'avais fixé rendez-vous, notamment les habitants des quartiers, très souvent dans leurs habitations, les responsables des établissements scolaires, les maraîchers et les travailleurs des déchets, les pousse-pousseurs, le responsable du centre d'enfouissement technique de Mpasa, les autorités locales dans des quartiers et bureaux communaux, notamment les responsables des bureaux des quartiers sous étude. Ce travail d'entretien sera un moment d'échange avec les collaborateurs d'élus et les proches de certains postulants comme députés de Kinshasa dans les communes sous étude.

Nombre d'entretiens	Catégorie d'acteurs	Fonctions et Lieu
2	Secrétaires des bureaux des quartiers	Assure le secrétariat : établissement de registres, archivage dans les administrations des quartiers Mbamu (à Limete) et Lumumba (à Matete)
3	Collaborateurs d'élus	Collaborateurs du Dircab du gouverneur de la ville de Kinshasa, collaborateur d'un député national, élu de la commune de Matete
1	Bourgmestre adjoint et Intérimaire	Bourgmestre intérimaire de la municipalité de Matete
10	Travailleurs des déchets et membres de l'association DYDEC	Réparateurs, collecteurs, marchands de déchets dans les municipalités de Matete et Limete à Mbamu, à Malemba, Lumumba et à Lunionzo
1	ONG	Le responsable de l'organisation non gouvernementale Bopeto Sweden située sur le boulevard Lumumba dans la commune de Matete

3	PME	Responsables de l'usine Recoplast, OK Plast et Fameco : recyclage et surcyclage des déchets plastiques et métalliques dans la commune de Limete, à la 2 ^{ème} et 15 ^{ème} rue industrielle.
10	Habitants des quartiers	Les personnes dans les ménages de Matete et Limete, précisément dans les extensions urbaines et sites des décharges
1	Responsable des services	Responsable du service infrastructures de la délégation de l'UE à Kinshasa Gombe immeuble BCDC.
2	Gestionnaires du Centre d'enfouissement technique de Mpsa	Directeur du centre et le directeur adjoint dans le site du CET Mpsa à Kinshasa.

Tableau n°2 : récapitulatif des interviewés dans les quartiers de Kinshasa, entre 2021 et 2022.

Cependant, malgré tout le bien fondé de cette enquête par observation et entretien, elle a eu comme limite le fait de ne pas permettre de voir en réalité comment les acteurs politiques se comportaient face aux déchets. La catégorie des élus manque ainsi à l'analyse, faute d'accessibilité de ces derniers et les refus malgré de nombreuses prises de rendez-vous et relances, qu'ils justifient par un agenda surchargé, me renvoyant vers de leurs collaborateurs. Alors que les habitants des quartiers citaient très souvent les élus dans les différents entretiens réalisés et, les collaborateurs des élus me fournissaient quelques éléments sur les différentes interactions que les élus entretiennent avec les citoyens. Pour combler ce manque d'entretien avec les élus proprement dits, j'ai eu recours à un corpus médiatique sur internet.

Un recours à un corpus de presse en ligne et aux documents et rapports sur la construction de Kinshasa

Dans de nombreux manuels de recherche, le terrain désigne un travail d'enquête de type ethnographique (Copans, 2015), ce qui est le cas avec l'enquête de terrain que j'ai réalisée à Kinshasa sur les pratiques de gestion des déchets. Or, pour Henri Mendras et Macro Oberti (2000), le terrain n'est pas toujours un lieu ou une investigation auprès des individus. Il ne demande pas toujours un contact physique avec la réalité sociale. Le terrain peut être aussi des archives, émissions radiophoniques ou télévisuelles, de la presse et les médias sociaux en ligne. J'ai ainsi fait recours aux données fournies par ces canaux afin de compléter les entretiens et observations dans le cadre de mon ethnographie.

L'usage du numérique, de l'internet et de modes de communication qui se développent, notamment les médias sociaux à Kinshasa, a multiplié les modes d'accès à l'information et sa disponibilité. L'enquête menée sur la gestion des déchets suit ainsi cette dynamique d'accès à

l'information et aux données numériques. Ceci permet de s'affranchir des contraintes spatio-temporelles, liées aux multiples déplacements que doit faire le chercheur pour se rendre à son terrain géographique d'étude. Dans le cadre de cette étude sur la politique des déchets, la prise en compte des données médiatiques publiées sur les médias sociaux et chaînes en ligne se présente comme une opportunité de suivre à distance les informations en lien avec la gestion des déchets, notamment pendant la période de la COVID 19. Cette pandémie est aussi un facteur déterminant de la constitution des données numériques dans le cadre de cette étude, en dehors du fait que Kinshasa se trouve à une distance de plus de 8000 Km du laboratoire CERAPS de l'Université de Lille en France où je travaille. Par ailleurs, les données répertoriées sur internet, permettent de pallier les difficultés d'accès aux entretiens avec les autorités publiques, notamment les élus de Kinshasa dans les communes de Matete et Limete soumises à l'étude.

La constitution des données numériques s'est faite par téléchargement, enregistrement et stockage de l'information triée, sélectionnée et demandée (Compiègne, 2010). Les données recueillies en ligne peuvent ainsi être considérées comme le nouveau moyen d'analyse de l'évolution des sociétés modernes dans lesquelles la connectivité sur internet complète les chaînes de radio et de télévision que l'on peut considérer comme des « moyens traditionnels d'expression » (Douay, 2016).

L'un des aspects qui soulignent l'importance des corpus médiatiques en ligne est le caractère interactionniste (Merra, 2013) de leurs publications. Ces médias à l'exemple de Facebook, font interagir des journaux de presse en ligne, des vidéos et images inédites dans un jeu de boucle interactive. Ils mettent en communication des individus à des kilomètres de distance et accueillent ainsi une large « audience », en donnant la possibilité aux individus de réagir instantanément en laissant des commentaires. Contrairement aux presses classiques et aux chaînes de télévision. L'accès aux médias sociaux à Kinshasa conditionne l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment des *smart phones low-cost* auprès des jeunes, des moins jeunes voire des personnes plus âgées. L'une des fonctionnalités importantes du téléphone portable avec ordinateur incorporé et capacité de stockage augmentée est de permettre de faire les vidéos et *selfies* pour les publier en suite sur les médias sociaux. Ainsi, les pratiques de curage, de collecte, de nettoyage ou d'évacuation des déchets organisés par les associations, les gouvernements, les élus et les individus sont ainsi mises en ligne sur internet via l'usage du téléphone portable.

Cependant, si les données produites sur internet peuvent sembler faciles à mobiliser dans le cadre d'une étude, cela nécessite toutefois une rigueur, une certaine cohérence et une connaissance tant conceptuelle que théorique avant de les administrer comme preuve dans une étude. Il s'agit ainsi, comme le rappelle Dominique Carré, d'avoir quelques prérequis en matière de méthodologie et de procéder à une lecture avec un certain discernement (Carré, 2013).

Certaines études montrent qu'en Afrique francophone, par exemple, les médias ont joué un grand rôle dans la publicisation, la dissémination et la légitimation des mobilisations. Et que très souvent, les questions sociales et politiques portant notamment sur l'alternance au pouvoir sont parmi les plus médiatisées (Atenga, 2018). Le corpus médiatique est ainsi, comme dit dans les lignes précédentes, révélateur des actions menées par les acteurs politiques dans les quartiers

populaires et marginalisés de Kinshasa. Les sources médiatiques donnent à voir les interactions entre les élus, postulants et habitants des quartiers populaires à travers différentes vidéos inédites sur internet, des émissions radio et images enregistrées sur les médias et réseaux sociaux. Ce format de données empiriques change l'appréhension que l'on peut avoir sur certains points des pratiques de gestion des déchets, notamment les opérations urbaines de salubrité publique à l'instar de Kinshasa Bopeto. Les médias sociaux, principale source médiatique d'usage très répandue à Kinshasa, constituent donc une source importante dans le cadre de cette étude.

Recourir aux vidéos, journaux de presse, blogs, publications sur des médias sociaux, notamment Facebook et YouTube, c'est entrer en contact avec des archives, stockées en ligne. Ces ressources sont plus accessibles et font l'objet de commentaires ainsi que de mise en relation avec d'autres situations similaires par des internautes, parfois dans d'autres villes du Congo ou du monde. C'est ce qui les rendent aussi intéressantes et stimulantes à mobiliser dans le cadre de cette étude. Ces données viennent pallier par ailleurs l'inaccessibilité des archives physiques (en papiers durs) sur la gestion des déchets à Kinshasa, dans les administrations publiques et les universités à Kinshasa. Les quelques documents dont on peut plus ou moins facilement disposer sur la gestion des déchets dans la ville de Kinshasa se trouvent au bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme (BEAU) de Kinshasa. Ces documents consultés au BEAU mettent en relief l'histoire urbaine de la ville de Kinshasa, les évolutions socio-démographiques, les extensions urbaines, les projets de gestion des déchets, en somme l'urbanisme, l'environnement et l'habitat depuis les années 1920, 1960 et 2000.

Or, pour une étude qui part du présent de la gestion des déchets et les évolutions y afférente, les interventions médiatisées des acteurs, deviennent ainsi accessibles au chercheur ouvrant les portails des médias sociaux. Cependant, lire, regarder et analyser les émissions, reportages de journalistes, interviews et vidéos trouvés sur Facebook, YouTube ou Tweeter (x) n'est pas chose aisée. Les sources ne sont toujours pas complètement référencées ou parfois, nécessitent un grand travail de tri d'une grande quantité d'informations que proposées en ligne autour d'un sujet. Ce travail demande un temps long de recherche sur internet pour trouver des données qui correspondent à ce que l'on cherche. Dans le cas de cette étude, il a fallu trouver des informations en lien notamment avec le travail des élus sur terrain dans les quartiers, en contact avec les habitants des communes et quartiers de Kinshasa de Matete et Limete.

L'autre obstacle lié au recours aux corpus médiatiques et autres documents en ligne, est qu'il s'agit d'un terrain surinvesti par les commentaires des personnes qui cherchent parfois à faire triompher leur point de vue sur la situation des déchets à Kinshasa, notamment. Le travail de recherche de corpus médiatiques en ligne est chronophage et circonstanciel dans la mesure où le protocole d'enquête du départ ne le prévoyait pas. La volonté ainsi de prise de contact et de continuer l'enquête sur les pratiques de gestion des déchets à Kinshasa à distance, pendant la période de COVID-19, sous laquelle l'enquête se profilait, a obligé de recourir au corpus médiatique. La constitution du corpus médiatique en ligne, outre le fait d'être un moment de curiosité, est non seulement fastidieuse, mais présente aussi un risque de noyade dans la quête d'exhaustivité des sources.

Encadré n° 4 : Le travail de mobilisation d'un corpus médiatique en ligne

Le fait que je sois en France et que la ville de Kinshasa, mon terrain d'investigation, se retrouve à plus de 8000 km en République Démocratique du Congo, m'a mis dans une posture où je devais à chaque fois faire la veille des informations sur la politique des déchets. Ce travail consiste à ouvrir des pages internet, notamment des pages d'informations locales en ligne à Kinshasa, pour voir ce qui se fait et se dit par rapport à l'insalubrité ainsi que les différentes interventions des autorités politiques.

J'ai ainsi pris l'habitude de le faire régulièrement, durant ces années d'études doctorales entre 2019 et 2025, d'apprendre à m'informer en tapant des mots clés tels que : Kinshasa Bopeto, déchets à Matete, déchets à Limete, les déchets à Kinshasa, les élus et les déchets à Kinshasa, le problème des déchets, le financement des opérations de salubrité publique, la prise en charge des déchets à Kinshasa pendant la colonisation, l'évolution urbaine de Kinshasa, etc. ces mots clés me renvoient à chaque fois, à des documents, vidéos, images, blogs commentés, des revues de presse en ligne et des vidéos inédites publiés et commentés par les individus et parfois dont les sources n'étaient pas maîtrisées ou totalement indiquées.

Etant un adepte de Radio France Internationale, cette chaîne numérique m'a mis au parfum de l'opération Kinshasa Bopeto. Sur Google, YouTube et Facebook, à travers RFI, j'ai accès à un corpus élargi de vidéos, journaux de presse en ligne, podcasts publiés par des médias en ligne et des émissions commentées par des journalistes et chroniqueurs, parfois partisans de la majorité au pouvoir ou membre de l'opposition politique. Les images et vidéos « inédites » donnent à voir le travail des élus dans les quartiers de Kinshasa, les opérations urbaines de salubrité publique, les plaintes des habitants et le travail de collecte, réparation des déchets dans les quartiers de Kinshasa.

Ainsi, j'ai pu suivre la mobilisation initiée par un élu de Matete, voir ce que font les élus de la commune de Limete. Je suivais la vidéo dans laquelle un autre député national nommé Daniel Safu, élu de la circonscription électorale de Mont-Amba dans laquelle se trouve la commune de Matete, fait venir des tracteurs, des équipements de l'office de voirie drainage pour curer le caniveau, enlever les déchets et jeter les pierres sur une route enclavée de cette commune, entourée de sa base, notamment les jeunes de cette commune qui chantaient à sa gloire en disant que celui-là est le député qu'il faut pour la commune de Matete.

Ces documents médiatiques et réseaux m'ont permis d'avoir accès à une campagne répandue sur Facebook appelée selfie-déchets où l'on voit d'autres élus dans des communes lointaines en dehors de celles de Matete et Limete, participer au curage des caniveaux, nettoyage des rues.

Toujours dans ces documents triés sur internet, je suis tombé sur un ensemble de publications sur une page Facebook du directeur du cabinet du gouverneur de

Kinshasa qui montre sa présence dans la commune de Matete sous forme d'une liturgie, avec des caméras, des journalistes, des engins, des poubelles qu'il ramène aux habitants de la localité de Kinsaku à Matete où il a grandi dans le but de les sensibiliser à faire du tri des déchets, à installer ces dispositifs et à faire passer le message du gouverneur sur Kinshasa Bopeto à Matete.

Encadré n° 5 : Les archives et rapports sur Kinshasa consultés au Laboratoire les Afriques dans le Monde à Bordeaux et au Bureau d'études d'aménagement urbain de Kinshasa

Le Laboratoire les Afriques dans le Monde m'a donné une occasion de passer 2 semaines de recherche au sein de sa bibliothèque en janvier 2020, juste avant le début du confinement de la COVID-19. Cette expérience, au-delà des rencontres scientifiques, m'a permis de découvrir une littérature et des archives administratives sur Kinshasa que je ne connaissais pas. Ces documents n'ayant pas directement un lien avec la politique des déchets, ont permis cependant de saisir d'autres facteurs causaux expliquant l'absence d'équipements déchets, entre autres, l'urbanisme.

Le bureau d'études d'aménagement urbain (BEAU) de Kinshasa est aussi considéré comme l'un de plus grandes bibliothèques de Kinshasa. On y trouve un nombre important des documents, ouvrages à caractère scientifique ou rapports d'experts et monographies portent sur la ville de Kinshasa, sa morphologie, sa sociogenèse, son environnement, ses évolutions tant démographiques qu'économiques. Même si l'on peut déplorer la vétusté de ces équipements (bureau, étagères, ordinateurs, bâtiments etc.). J'ai passé plus de deux semaines au BEAU en juin 2022, pour la lecture des ouvrages que j'ai sélectionnés sur la base de leur pertinence en lien avec la politique des déchets dont voici les plus utiles à cette étude.

- Bureau d'études d'aménagements urbains, *Kinshasa Croissance urbaine*, département des travaux publics et de l'aménagement du territoire, république du Zaïre, 88 p.
- Delbart Vierginie, *Évolution de l'emprise spatiale de la ville de Kinshasa*, mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en sciences géographiques, 1999-2000.
- Jean Marie Bena Diakiese, *Analyse de la dynamique spatiale des sites d'enterrement dans la ville de Kinshasa*, diplôme d'études approfondies en aménagement du territoire, université pédagogique nationale, république démocratique du Congo, 2016-2017, 302 p.
- Lelo Nzuzi, *Kinshasa : ville et environnement*, Espace Kinshasa, L'harmattan, 2008, 281.p.
- Paul Raymaekers, *l'organisation des zones de squatting, élément de résorption du chômage structurel dans les milieux urbains des pays en voie de développement*, 1963, 283 p.
- René de Maximy, *Kinshasa ville en suspens : dynamique de la croissance et problèmes d'urbanisme approche socio-politique*, 1983, 476 p.

- République démocratique du Congo : ministère des travaux publics, aménagement du territoire, urbanisme et habitat - secrétariat général à l'urbanisme et à l'habitat - cellule nationale de réhabilitation des infrastructures et de la promotion de l'habitat PNUD/CNUEH-HABITAT, *Plan d'action national pour l'habitat : programme d'investissement prioritaire*, janvier 2002, 415 p.
- Flouriot, J. (2013). « Kinshasa 2005. Trente ans après la publication de l'Atlas de Kinshasa ». Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 261(1), 29-55.

Economie de la thèse

A travers une sociologie politique de l'action publique qui conduit à une enquête ethnographique menée dans deux communes de Kinshasa, couplée à l'analyse d'un corpus médiatique, cette thèse analyse les facteurs entretenant le statu quo en matière de mise en politique publique du problème de gestion des déchets à Kinshasa. Cela, malgré les dénonciations et revendications que la situation actuelle nourrit.

La thèse s'organise en trois parties. La première porte sur **la politique des déchets aux prises avec les institutions des gouvernements urbains**. Elle montre la faible capacité de mobilisation des ressources de la part des acteurs gouvernementaux au niveau national et local pour une mise en œuvre d'une politique publique des déchets de Kinshasa. Deux facteurs expliquant cette faible capacité politique sont analysés dans les deux chapitres composant cette première partie.

Dans le premier chapitre intitulé : de la politique de ségrégation à l'émergence des quartiers marginalisés, cette faible capacité des mobilisations des ressources et de mise en œuvre des dispositifs des déchets par les gouvernements est liée à la configuration urbaine et politique de la ville de Kinshasa. La morphologie de Kinshasa est marquée historiquement par la ségrégation urbaine et spatiale divisant cette ville en deux cités (européenne et indigène). L'hygiénisme colonial dans ce contexte de ségrégation fait en sorte que les déchets produits dans la cité européenne y compris ceux produits dans les quartiers indigènes soient déversés dans les confins des quartiers indigènes, dans les cours d'eau et ravins. Cette morphologie urbaine de Kinshasa et ce mode de gestion des déchets se sont perpétrés sous une longue période des crises multiformes. Ainsi depuis les années 1990, des cités marginalisées et populaires aux endroits où les déchets émergent là où les déchets étaient entreposés dans le cadre de l'hygiénisme de l'époque coloniale. Après différentes réformes administratives, ces quartiers autonomes font partie intégrante des communes urbaines, qui surtout depuis 2006 sont censées être « décentralisées ». Ce cadre de la décentralisation, devant doter ces communes des ressources, comme le prescrivent les différentes lois publiées en la matière, dévalorise et restreint plutôt le rôle de la commune. Il ne lui confère que des charges en termes d'attribution (gestion des déchets, lumière publique, gestion des parkings etc.) sans pour autant s'assurer d'une mise en disposition des ressources matérielles, financières, et humaines permettant d'assurer les missions confiées. Cette crise des réformes institutionnelles et territoriales confirme ainsi à l'échelle locale l'existence des quartiers marginalisés où sont encore aujourd'hui déversés les déchets produits à Kinshasa.

Le deuxième chapitre qui porte sur l'inaction des gouvernements sur les déchets analyse ce que font concrètement les gouvernements nationaux, provinciaux et municipaux en matière de gestion des déchets. Il prend en compte le contexte de « crises multiformes » et d'héritage colonial d'une ville ségréguée tel que présenté dans le premier chapitre et prolonge ainsi l'analyse pour montrer ainsi qu'il existe des actions de la part des gouvernements, contrairement au regard simpliste pouvant laisser croire que « les gouvernements ne font rien du tout ! ». L'Etat et les échelles décentralisées, notamment les communes, se heurtent cependant à une absence de coordination ou d'une planification dans la mise en œuvre de la politique nationale

des déchets. Cela met également en évidence cette faible capacité politique des gouvernements. Les actions éparses menées par l'Etat, l'hôtel de ville de Kinshasa, à travers des opérations urbaines de salubrité, ne sont pas reprises au niveau municipal comme étant la traduction locale, d'une politique nationale ou urbaine des déchets. Par ailleurs, les quartiers qui sont les subdivisions de la commune urbaine à Kinshasa, souffrent d'une asphyxie de la part des autorités urbaines et municipales. Ces dernières les laissent ainsi dans des rôles secondaires, dépourvus de toute action en matière de gestion des déchets comme le dit un des enquêtés au bureau de quartier Lumumba (siège de l'administration de ce quartier). Le travail des responsables des quartiers se résume ainsi à acter des morcellements parcellaires et à dresser quelques registres de population et d'état-civil.

La deuxième partie intitulée **les déchets comme ressource politique dans l'horizon électoral** met en avant les acteurs politiques élus et les candidats aux élections. Cette partie déplace le regard des institutions et échelles d'action vers le cadre électoral et les actions engagées sur les déchets pendant cette temporalité. L'horizon électoral qui compte la période de campagne, les élections proprement dites, et la période post-électorale où les promesses données aux électeurs sont censées se réaliser, devient un moment déterminant des actions des élus sur les déchets. Il apparaît qu'au lieu de faire du problème des déchets une situation à débattre dans les arènes parlementaires ou encore suscitant des motions contre le gouvernement de Kinshasa sur la mise en place des dispositifs de gestion des déchets, les élus instrumentalisent les déchets à des fins électorales. Ils offrent parfois des équipements pour la gestion des déchets dans certains quartiers qu'ils sélectionnent sur la base d'une proximité voulue et entretenue avec les habitants en échange des allégeances électorales et dans le but d'asseoir leur autorité durant le mandat politique et de gouverner une ville aux problèmes multiples.

Le premier chapitre qui porte sur l'instrumentalisation de la gestion des déchets s'attache ainsi à examiner comment les candidats aux élections et les élus politisent le problème des déchets et l'instrumentalisent dans l'horizon électoral. Ce chapitre examine tout d'abord la politisation des déchets, selon l'acception que donne Jacques Lagroye (2003) renvoyant à un « détournement de finalité ». Il part du travail discursif des candidats aux élections et de certains élus sur le problème des déchets, de la multiplicité de promesses faites sur en matière de gestion des déchets, pour montrer de l'intérêt sur des situations qui préoccupent les Kinois afin de les séduire en perspective des élections futures. A travers des extraits de discours et d'entretiens ainsi que des corpus médiatiques, ce chapitre montre comment les élus et candidats aux élections font les émissions dans des médias en abordant le problème des déchets et en promettant une prise en charge des déchets « mieux que les autres candidats », une fois qu'ils sont élus ou réélus. Pourtant, à l'issue des élections de 2019 et celles de 2024 la situation de gestion des déchets à Kinshasa se détériore davantage.

Le second chapitre portant sur la mise en œuvre clientélaire des dispositifs de gestion des déchets, examine, à la suite du premier et au-delà des discours et promesses, le déploiement de quelques dispositifs des déchets dans certains quartiers de Kinshasa. Cependant, ces quartiers sont très souvent les fiefs électoraux des acteurs politiques, notamment les élus et les candidats aux élections provinciales et législatives. Ces acteurs posent des actions en matière de gestion

des déchets allant dans le sens d'une mise en œuvre d'équipements dans certains quartiers. Cependant, ces pratiques de mise en œuvre révèlent des logiques clientélares, d'échanges des faveurs entre les acteurs politiques et les habitants des quartiers. Ces logiques illustrent aussi les équipements des déchets offerts par les acteurs politiques aux habitants comme une stratégie d'ancrage et de lutte politique contre la concurrence des candidats naissants dans le cadre de la compétition électorale. Par ailleurs, pour gouverner une ville comme Kinshasa caractérisée par une infinité de problèmes (eau, électricité, emploi, insalubrité, inondations, transport en commun, insécurité etc.), les élus et gestionnaires urbains ont besoin d'une acceptation politique de la part des citoyens afin de maintenir l'ordre urbain et étatique ainsi que d'exercer un mandat électif ou nominatif, en limitant les mobilisations et les actes protestataires. A défaut de traiter des problèmes, ils préfèrent autant agir à proximité de certains individus pour les ranger derrière la majorité politique au pouvoir afin de servir de soutien politique aux autorités publiques en cours de mandat.

Enfin, la troisième partie de cette thèse, qui porte sur **les déchets comme ressource de survie et de résistance à la marginalité**, déplace le regard des élus et institutions publiques vers les pratiques des acteurs socioprofessionnels dans les quartiers de Kinshasa où sont déversés les déchets. Il a été dit que les actions des élus sont très souvent déployées dans une perspective électorale et dans les quartiers choisis et sélectionnés par eux-mêmes, ce qui laisse ainsi d'autres quartiers sans intervention à caractère étatique ou politique et envahis des décharges et déchets de toute nature. Le regard est ici beaucoup plus orienté vers les habitants et groupes socioprofessionnels (travailleurs des déchets et associations communautaires) qui effectuent le travail des déchets dans ces quartiers. Cette partie montre que les habitants des quartiers et travailleurs des déchets acceptent de récupérer les déchets qui leurs sont déversés au lieu de revendiquer contre la prolifération des décharges, de protester ou de marcher contre ces déchets et l'insalubrité, comme cela est parfois le cas avec d'autres problèmes (insécurité, guerre à l'Est du Congo etc.). Il s'agit de montrer les pratiques des individus et groupes sociaux et les analyses comme des formes de résistance, ou de réaction, au manque de logement, de revenu et de travail formel par des « subalternes urbains ». Ces résistances relèvent d'une forme de subversion à l'ordre étatique, sans aller dans une confrontation directe avec les autorités publiques.

Le premier chapitre intitulé les déchets comme ressource : accéder à la propriété privée d'une maison, examine comment les habitants acceptent de récupérer les déchets déversés dans les décharges au lieu peut-être de se mobiliser contre les décharges. Les déchets évacués dans le cadre des opérations urbaines de salubrité publique, sont utilisés dans la construction de la « maison ». Il s'agit de logements construits sans respect des normes d'urbanisation étatique, puisque les zones dans lesquelles émergent ces maisons sont officiellement interdites de toute construction. Les maisons sont construites avec les outils et objets trouvés dans la décharge, les travailleurs des déchets sont recommandés à des habitants pour déverser les déchets dans leurs terrains en construction qui, très souvent, sont achetés dans des zones marécageuses. Ces terrains coûtent moins chers qu'ailleurs, dans le centre-ville ou dans la ville urbanisée par l'Etat. La symbolique de la propriété d'une maison, vue comme un objet de liberté ou d'ascension sociale, fait que les individus mettent de côté les logiques sanitaires et environnementales liées

à la présence des déchets dangereux de toute nature et de la pollution que génère la décomposition de certains déchets.

Le second chapitre intitulé : critiquer et délégitimer les autorités politiques pendant le travail des déchets, quant à lui, montre l'usage des déchets comme un mécanisme de résistance au manque d'emploi formel les individus vivant à côté des décharges. Ces individus fouillent dans la décharge, trient les déchets et les réparent pour les vendre dans des lieux de marchandisation érigés sur l'espace public sans une autorisation de l'autorité étatique. Cette pratique de mise en marché des déchets ressemble à « la biffe parisienne » étudiée par Stéphane Rullac et Hugues Bazin (2014). En dehors d'une économie de la survie autour des déchets, les habitants profitent de ces moments de travail sur la décharge pour discuter politique à travers le « parlement debout », un espace de politisation et de construction de cadre de résistance infrapolitique. Cet instant consiste à relayer les ragots, les rumeurs, les critiques et une forme de délégitimation des acteurs politiques nationaux et urbains par des moqueries, sans pour autant chercher à les affronter à travers une protestation ouverte.

Finalement, les résultats obtenus dans les trois parties de cette thèse montrent que le problème de gestion des déchets à Kinshasa est construit par les acteurs sociopolitiques, mis en agenda par les gouvernements et fait l'objet d'actions ponctuelles au lieu d'une politique publique des déchets. L'instrumentalisation des déchets, les mises en œuvre clientélares et les enjeux économiques de survie auxquels sont renvoyés les déchets par certains groupes sociaux défavorisés expliquent ainsi le détournement d'un problème public pourtant construit. La situation de crise multiforme que connaît la ville de Kinshasa limite la capacité des acteurs politiques à faire des politiques publiques et plonge ainsi certaines échelles décentralisées, notamment les communes, dans l'inaction. A ce résultat, il faut ajouter la temporalité électorale qui conditionne certaines actions sur les déchets, dans le but d'éviter la sanction électorale et de faire accepter l'idée de l'autorité publique. La prégnance de la temporalité électorale sur celle des politiques publiques favorise la politisation des déchets tout en défavorisant la gestion des déchets proprement dite par le service public. Par ailleurs, la marginalisation, qui est le produit de la crise et de l'inaction publique, contribue aussi à la fragilisation de la protestation et de la mobilisation sur les déchets pour ne garder que la dimension « résistance sans contestation ouverte », notamment pour la débrouille. Ces résultats apportent tant soit peu une lumière dans la compréhension et l'explication de l'inertie de la situation de gestion des déchets à Kinshasa. Ils permettent par ailleurs d'ouvrir des pistes de réflexion sur la sociologie urbaine de Kinshasa, du métier de l' élu et d'ouvrir une brèche d'analyse et de débat sur l'action publique à caractère clientélaire en contexte congolais.

PARTIE I :

La politique des déchets aux prises avec les institutions des gouvernements urbains

La ville-province de Kinshasa produit une quantité moyenne de 15 000 tonnes des déchets par jour pour une population estimée à plus de 16 millions d'habitants selon l'hôtel de ville de Kinshasa en 2021. Le problème de gestion de cette quantité importante des déchets à Kinshasa est vécu quotidiennement par la population kinoise. Celle-ci multiplie les plaintes pour la mise en place d'une politique de gestion des déchets. Par ailleurs, les experts, universitaires et acteurs médiatiques font des propositions de choix de méthode de gestion de ces déchets afin que les gouvernements orientent les ressources publiques vers une valorisation des déchets produits quotidiennement à Kinshasa.

Les extraits d'audition d'une émission portant sur la thématique de « valorisation des déchets à Kinshasa », radiodiffusée à la chaîne de radio Okapi Congo au mois d'avril 2021, mettent en relief un débat autour de la politique des déchets à Kinshasa. Dans un jeu de questions et réponses policé par le journaliste-animateur, les citoyens-auditeurs, un scientifique et expert en environnement de l'université de Kinshasa ainsi que le coordonnateur de l'opération *Kinshasa Bopeto* interagissent et discutent de la question des déchets.

Journaliste : Vous estimez que la valorisation des déchets constitue la solution ? Réponse de l'auditeur : vous les appelez déchets, mais ce sont des ressources, malheureusement non reconnues par la population et par les autorités. Si je me rappelle bien, eux [les autorités] avaient dit qu'il n'y ait plus de déchets non dégradables, mais cela ne se fait pas. Plusieurs rivières de Kinshasa ne dégagent plus d'oxygène, ces déchets polluent les écosystèmes et nuisent à la santé de la population. Notre pays n'a pas une politique bien établie des déchets, cette histoire dure il y a longtemps. Un auditeur réagissant sur la question de la valorisation des déchets, lors d'un débat ouvert sur la chaîne de Radio Okapi, 20/04/2021.

À mon avis, la valorisation des déchets est une bonne chose, mais notre pays n'a pas une bonne politique des déchets. À mon avis, le gouvernement doit couper la chaîne de production et de vente des déchets (...) Nos autorités n'ont pas une politique, nous avons un gouverneur qui lance un projet qui n'aboutit pas. Moi, je propose que dans notre pays, qu'il y ait des sociétés de transformation qui peuvent reproduire des plastiques, comme cela se fait dans d'autres pays. Un autre auditeur anonyme sur la question de la valorisation des déchets, lors d'un débat sur la chaîne de Radio Okapi, 20/04/2021.

Presque dans toute la capitale, nous constatons des immondices et des mesures d'accompagnement n'aboutissent pas. Je ne vois pas comment nous allons faire, mais si l'invité [S'adressant à l'expert de l'université de Kinshasa] a des idées, il peut nous les dire. Qu'il ne vienne pas avec des idées d'expérimentation. Si on se met à recycler, les déchets plastiques vont toujours revenir. La ville est tellement sale parce qu'il n'y a pas de système de collecte. La mesure forte serait d'arrêter la production des déchets. Nous

n'avons aucun moyen de recyclage. Un Auditeur sur la question de la valorisation des déchets à la Radio Okapi, le 20/04/2021.

Les opinions émises lors de cette émission retiennent l'attention dans la mesure où, l'on peut identifier et saisir les plaintes formulées par les citoyens auditeurs concernant le problème de déchets qui gangrènent les quartiers, l'espace public, les rivières et cours d'eau de Kinshasa. L'on peut par ailleurs entendre au-delà des plaintes, les différentes suggestions formulées au gouvernement provincial par l'entremise du coordinateur de l'opération Kinshasa Bopeto pour une prise en charge de ce problème. Aussi, les citoyens reprochent aux autorités urbaines l'absence d'une politique de gestion des déchets, les limites du système de collecte des déchets non encadré par le service public, presque abandonné à quelques associations, PME ou travailleurs des déchets appelés pousse-pousseurs. Les reprochent aux autorités gouvernementales expriment par ailleurs le non-aboutissement des projets et des actions en matière de gestion des déchets lancés par les autorités urbaines et nationales. Au fil de ce débat, certains proposent qu'il n'y ait plus de recyclage des déchets dans la mesure où, à Kinshasa, les pouvoirs publics ne disposent pas des ressources technologiques permettant d'appliquer la méthode de valorisation des déchets. Ces opinions sur les déchets à Kinshasa, si elles ne constituent pas les seuls matériaux exploités, permettent d'introduire cette première partie en soulevant spécifiquement une question essentielle, celle des ressources mobilisées par les autorités pour une action publique en matière de gestion des déchets.

La première partie de cette thèse s'attache ainsi à répondre aux questions de savoir pourquoi le problème de gestion des déchets persiste à Kinshasa, alors que les gouvernements s'y investissent dans le cadre de nombreuses opérations urbaines de salubrité publique depuis les années 1960 ? Pourquoi la situation des déchets reste-t-elle inchangée et continuer à s'empirer alors que les différents services publics d'assainissement au niveau national tout comme au niveau provincial et communal disposent de la compétence d'action sur la gestion des déchets ? Ces interrogations renvoient à l'examen de ce que font les gouvernements, les institutions publiques urbaines et les services de l'État ayant les déchets dans leurs attributions.

Cette partie de la thèse pose l'hypothèse de la faible capacité politique des gouvernements à prendre en charge la gestion des déchets. Cette hypothèse s'appuie sur les travaux sociologiques d'Elieth P. Eyebiyi (2010), se consacrant sur la gestion des déchets ménagers au Bénin en Afrique, montrant que ce n'est pas la quantité de déchets qui pose un problème, mais la capacité des États à les traiter. Dans un contexte de croissance spatiale et démographique relativement non contrôlée et de faibles ressources allouées au gouvernement local, les initiatives prises, au niveau des entités locales, semblent n'être que des réponses ponctuelles.

L'hypothèse ainsi avancée permet d'examiner concrètement les ressources mobilisées par les gouvernements pour produire une politique de gestion des déchets depuis la période coloniale, partant de la construction de Kinshasa vers les années 1881, jusqu'en 2025. Dans cette veine, cette partie prend en compte les facteurs tels que la crise politique, sociale et économique ayant impacté la structure institutionnelle, l'évolution de la morphologie urbaine,

les différentes réformes de décentralisation territoriale et administrative menées au fil des années par les autorités publiques et l'évolution de la démographie urbaine à Kinshasa.

La notion de capacité politique telle qu'elle est mobilisée dans cette partie, renvoie à ce que peut réellement faire un gouvernement une fois choisi et mis en place. Martin Painter et Jon Pierre (2005) d'une part, Michael Keating (2020) d'autre part évoquent la capacité politique comme étant une faculté de mobiliser les ressources nécessaires pour effectuer des choix collectifs pertinents et de fixer des orientations stratégiques à des fins publiques. Pour Clarence Stone qui étudie le cas de la ville d'Atlanta aux Etats-Unis, la capacité politique est le pouvoir de gérer les problèmes publics, notamment au niveau local, à travers la mobilisation des ressources et des compétences, permettant ainsi d'accomplir des actions significatives et de réaliser des objectifs fixés (Stone, 2020).

La notion de capacité politique invite ainsi d'une part à saisir les ressources allouées par le gouvernement de Kinshasa dans le cadre des actions mises en place en matière de gestion des déchets. En paraphrasant Christian Le Bart (2003), ces ressources mobilisées peuvent être de nature financière (budgets, financement de programme ou projets ou service public), humaine (compétence, formation, expertise), informationnelle (données, études, connaissance), matérielle (infrastructures, équipements), institutionnelle (cadres juridiques, organes de décision) et symbolique (légitimité, confiance).

Combiner la notion de capacité politique et celle de ressources permet de voir comment les acteurs publics agissent et prennent en compte le problème des déchets. On peut donc poser, dans cette première partie, la capacité d'action des gouvernements comme étant une capacité d'apporter des réponses à des problèmes spécifiques venant de la population et de la société civile. Elle peut de ce fait renvoyer à l'analyse du rôle des échelles d'action publique au sein de l'Etat, notamment, les collectivités territoriales : province, ville et commune dans le cas de Kinshasa. Ces collectivités publiques sont des échelles de gouvernement des problèmes publics pouvant disposer des ressources propres, des instruments juridiques et politico-administratifs. L'analyse du rôle de ces collectivités publiques à travers la notion de concept peut révéler ainsi les entraves à la fabrique de la politique de gestion des déchets à Kinshasa.

La question des capacités politiques des collectivités locales et des gouvernements locaux conduit vers l'analyse de la décentralisation. Cette réforme fait que la mise en œuvre de l'action publique est confiée, en tout ou partie, à d'autres collectivités publiques au lieu de rester une question purement étatique. Si la décentralisation entre l'Etat et les autorités locales accordent une capacité d'action comme le pense Emmanuel Négrier (2020), comment cette capacité est-elle transférée entre l'Etat congolais, la ville de Kinshasa ainsi que les communes qui la compose ? Quelles en sont les limites ?

Analyser la persistance du problème des déchets en posant l'hypothèse d'une faible capacité politique des gouvernements locaux à Kinshasa vient appuyer l'idée selon laquelle, le problème de gestion des déchets à Kinshasa peut être ingouvernable. Deux grandes caractéristiques de la configuration kinoise expliquent ainsi cette faible capacité politique et font chacune l'objet d'un chapitre dans cette première partie :

- La ségrégation spatiale voulue pendant la construction et le développement de la ville se traduit par une concentration des équipements urbains dans les quartiers du centre-ville, et la marginalisation urbaine de la plupart des quartiers périphériques de Kinshasa. Ceci se combine avec une crise multiforme liée à des bouleversements socio-économiques et politiques depuis l'Indépendance de 1960, qui limite encore aujourd'hui les capacités publiques d'intervention des gouvernements locaux malgré de multiples réformes territoriales et administratives. Cette thématique est abordée dans le premier chapitre.
- Le second chapitre analyse de nombreux projet-programmes et initiatives de gestion des déchets mis en place par les gouvernements tant au niveau national que local. A travers la décentralisation des compétences en matière de gestion des déchets, le jeu pervers d'échelle de (non) intervention entre l'Etat, la province et la commune, s'illustrant par une dynamique asymétrique du pouvoir entre ces trois niveaux. On assiste à un contrôle accentué de la province sur les différentes communes qui la composent et une asphyxie des communes et des autorités des quartiers, caractérisée par l'inaction face au problème des déchets qui le sévissent.

La complémentarité entre ces deux chapitres permet ainsi de voir la ville-province de Kinshasa, les communes et les quartiers qui les constituent, à l'instar des communes de Matete et Limete, non pas seulement comme des réalités socio-spatiales et urbaines. Ces entités sont par-dessus tous des réalités institutionnelles et politiques dont la faible capacité politique fait persister le problème de gestion des déchets.

Chapitre 1.

De la politique de ségrégation à l'émergence des quartiers marginalisés

Ce premier chapitre explique la faible capacité politique des gouvernements à travers la configuration urbaine de Kinshasa. Cette ville a connu la colonisation et de nombreuses crises qui ont des effets sur la production des équipements de gestion des déchets encore aujourd'hui dans ces différents quartiers.

A travers des rapports, documents archivés ou publiés sur Kinshasa et en prenant en compte les témoignages des personnes ayant vécu à Kinshasa avant et pendant l'indépendance, ce premier chapitre tente d'analyser la production de l'espace et des infrastructures urbaines. Cela, dans la mesure où, la production des équipements de collecte, d'entreposage et de traitement des déchets est tributaire des équipements urbains tels que les routes, les égouts, les canalisations, mais aussi des espaces dédiés à l'érection des décharges contrôlées, à l'incinération, à l'enfouissement et à la valorisation des déchets.

Ce chapitre montre que la fabrique de la ville, dans un contexte de colonisation, basée sur les inégalités urbaines et la ségrégation, a un impact sur la gestion des déchets encore aujourd'hui en 2025 à Kinshasa. Il met ainsi en avant la construction de la ville de Kinshasa comme une entité politico-urbaine et analyse les effets de cette construction sur la faible capacité politique des gouvernements qui se succèdent à l'échelle urbaine, à produire les dispositifs de gestion des déchets.

Parler de la construction de la ville, c'est vouloir en même temps saisir sa morphogénèse et les différentes interactions ayant concouru à son évolution socio-politique. Ce chapitre revient aussi sur les acteurs de la construction de la ville de Kinshasa et les dates importantes, ayant marqué la trajectoire urbaine. L'analyse poursuivie dans ce chapitre permet de poser un regard sur deux logiques ayant ainsi impacté la production des équipements urbains et de gestion des déchets.

Dans un premier temps, il s'agit de prendre en compte les logiques ségrégatives ayant favorisé la polarisation de la ville de Kinshasa. Les travaux de Marco Oberti et Edmond Préteceille, menés en sociologie urbaine, ont fait usage de la notion de ségrégation pour analyser des groupes séparés, voire des politiques publiques de ségrégation, dont l'apartheid en Afrique du Sud. Ces travaux montrent que l'analyse de la ségrégation à l'échelle d'une ville combine trois grandes explications des causes, notamment la mise à l'écart volontaire, les facteurs structurels, économiques, sociaux et politiques non intentionnels ainsi que les effets cumulés des décisions d'acteurs individuels (Oberti ; Préteceille, 2016). Faire usage de la notion de ségrégation revêt un intérêt pour ce premier chapitre dans la mesure où, la ségrégation illustre à la fois l'état de séparation et l'action de séparer l'espace urbain à Kinshasa, entraînant ainsi des inégalités sociales, économiques, d'allocation des ressources et enfin de mise en œuvre des équipements de gestion des déchets.

Dans un deuxième temps, il s'agit de prendre en compte l'hygiénisme colonial comme facteur structurant de la formation des décharges à ciel ouvert à Kinshasa, à travers le rejet des déchets dans les espaces jadis non habités dans la capitale congolaise.

Le rapport publié de Virginie Delbart (2000) sur « l'évolution de l'emprise spatiale de la ville de Kinshasa » et l'ouvrage de Francis Lelo Nzuzi (1998) sur « Kinshasa mégacité au cœur de l'Afrique », renseignent qu'en 1881, l'explorateur britannique John Rowland renommé Henry Morton Stanley, signe un pacte de « fraternité » avec les chefs locaux de quelques communautés situées sur le site de Kintambo le long du fleuve Congo. Il obtient de cette manière le droit de s'établir sur ce site et lui attribue le nom de Léopoldville le 14 avril 1882, en hommage au roi des Belges Léopold II. Ce dernier était à la manœuvre de la patrimonialisation du territoire du Congo entre 1884 et 1885 lors de la « conférence de Berlin¹⁶ » sur la question du partage de l'Afrique, tenue à Berlin en Allemagne.

Il existait 66 villages autochtones sur le site occupé par Stanley et à peu près 5000 habitants (Landreux, 2011) vivant principalement des échanges commerciaux et de l'agriculture entre peuples venus des différents villages. Stanley choisit de s'installer sur ce site en raison de sa morphologie : situé le long du fleuve Congo et ouvert à la navigation. Certains chercheurs avancent l'idée selon laquelle, ce sont des raisons économiques (implantation des comptoirs européens pour le marché des ivoires) qui font que Stanley s'intéresse au site de Kinshasa (De Maximy, 1984). Stanley en arrivant sur le territoire où est érigée la ville de Kinshasa voulait

¹⁶ Depuis le début du XIX^e siècle, les Européens sont présents sur les côtes africaines où ils ont établi des comptoirs commerciaux et à partir desquels ils commencent à explorer l'intérieur des terres en empruntant les fleuves. Ces explorations sont principalement motivées par les perspectives d'échanges commerciaux (ivoire, richesses minières, caoutchouc, etc.), les découvertes géographiques (les sources du Nil par exemple) ou encore l'établissement de missions pour évangéliser les populations. Des traités commencent à être signés entre les voyageurs européens, envoyés ou non par leur État, et les souverains africains, ou considérés comme tels. Un vaste espace encore peu exploré attire en particulier l'attention et les convoitises : le bassin du Congo. Les Portugais y revendiquent une présence ancienne, mais doivent composer avec les appétits impériaux des Britanniques, des Français et du roi des Belges. Ces deux derniers sont notamment en concurrence à travers deux explorateurs qui parcourent la région dans les années 1870-1880. Pierre Savorgnan de Brazza, voyageur d'origine italienne, est au service de la France. Il signe un traité avec un chef politique, Makoko, en 1880. L'explorateur et journaliste américain Henry Morton Stanley travaille pour le compte du roi des Belges, Léopold II. Mais, en 1884, la Grande-Bretagne reconnaît des droits au Portugal sur l'embouchure du Congo. Ce traité provoque l'organisation de la conférence internationale à Berlin et la question de la circulation sur le fleuve Congo va se révéler centrale. La région du Congo est l'un des enjeux principaux de la conférence. Le souverain belge, grâce à ses alliés et à sa finesse diplomatique cédant aux revendications des Portugais, des Français et des Anglais, parvient à faire accepter l'idée d'une neutralité politique sur le bassin du Congo tout en y affirmant la liberté de commerce. La gestion de l'État indépendant du Congo, quatre-vingts fois plus grand que la Belgique, va en réalité incomber à Léopold II et devenir, en 1908, le Congo belge. Enfin, à l'heure où les tensions entre les puissances impériales sont de plus en plus fortes, des règles d'implantation sur les littoraux sont définies. Chaque puissance doit ainsi faire signer des traités, puis en faire reconnaître la validité auprès des membres de la conférence, avant d'établir une zone d'influence (c'est-à-dire un espace dont les contours doivent être délimités et sur lesquels la domination politique et économique d'un État européen s'exerce). De plus, pour se faire reconnaître un territoire, l'occupation doit être effective, et pas seulement nominale. Cela va mener les États européens à penser et à développer des pratiques de colonisation (Coret, 2020).

deux choses : construire une station dans laquelle se développe une ville, aménager une base pour y mouiller une flottille destinée à explorer et mettre en exploitation le reste du territoire congolais traversé par le fleuve Congo.

Selon le rapport du bureau d'études d'aménagement urbain portant sur « Kinshasa croissance urbaine », en 1910, Kinshasa n'est encore qu'une agglomération de moins de 10 000 habitants. En 1922, Kinshasa compte plus de 17 000 habitants et se développe au Sud de la ligne de chemin de fer. La construction de la ville de Kinshasa s'est faite ainsi à travers les ambitions d'exploration des Européens et les interactions que ces derniers ont établies avec les autochtones ou populations locales dans un contexte de domination coloniale. Kinshasa s'est développée en prenant un contour ségrégué, entre d'un côté la ville à l'image européenne et, d'un autre côté, la cité africaine et autochtone réunissant des communautés africaines et congolaises. Ces deux réalités sont la matérialisation d'une séparation de Kinshasa en deux pôles. En reprenant la définition donnée par Woodward (1995), une ville se polarise à la suite de l'accroissement des différences entre certains groupes spécifiques de personnes en matière de circonstances et d'opportunités économiques et sociales. Dans le contexte de Kinshasa de l'époque les aspects socio-économiques liés à la colonisation tel que : l'entre-soi, les divergences de mode de vie, la production économique et les préoccupations en matière sanitaire entre européens et autochtones ont façonné la polarisation de cette ville.

- La première section de ce chapitre revient sur la polarisation du développement de la ville de Kinshasa à travers les logiques de ségrégation faisant apparaître deux cités notamment, la cité européenne et la cité africaine. Cette ségrégation a engendré une exclusion d'une partie du territoire urbain, qui n'a pas bénéficié des infrastructures pour la collecte et le traitement des déchets. Dans ces quartiers, l'agir des gouvernements après l'indépendance de 1960 devient de plus en plus difficile, compte tenu de l'explosion démographique et de l'urbanisation autonome.
- La deuxième section de ce chapitre analyse l'impact de la crise urbaine multiforme à Kinshasa. La crise renforce leur marginalisation et la faible capacité politique des autorités publiques à gérer les déchets.

Section 1. Kinshasa, espace polarisé entre deux cités

Durant la colonisation, certains villages et communautés traditionnelles existant sur le territoire congolais se transforment en ville du type européen à travers l'intervention de l'explorateur Stanley et des différents chefs ethniques qui cèdent les terres traditionnelles à l'organisation du pouvoir coloniale. De ces accords entre chefs traditionnels et explorateurs européens est née la ville de Léopoldville (ancienne appellation de Kinshasa). Elle se démarque de l'ancienne configuration traditionnelle de villages qui existaient sur ce territoire, notamment par l'institutionnalisation des services administratifs coloniaux (commissariat de police, transport urbains, tribunaux, postes, douanes, centres médicaux, gares et routes asphaltées). Les infrastructures ainsi construites donnent à cette nouvelle ville une morphologie urbaine, se cristallisant sur des ouvrages tels que le chemin de fer et la gare centrale de Kinshasa. Ce dernier est construit pour relier le tronçon non navigable du fleuve Congo par bateau, entre le territoire de Matadi (chef-lieu de l'actuelle province du Kongo-central) et Léopoldville.

Cependant, le développement de Léopoldville cache une autre réalité, celle des pôles ségrégués et celle de l'inégale répartition des équipements urbains de façon générale et ceux des déchets en particulier, entre les quartiers européens au nord et ceux de la cité indigène dans la partie sud de la ville. Le terme polarisation illustre le processus de fabrique et d'apparition des pôles urbains, dont les écarts en termes d'équipements urbains, d'habitats, d'infrastructures et de niveau de vie sont à prendre en compte.

Paragraphe 1 : L'émergence des pôles, entre quartiers européens et cité indigène

Entre les années 1900 et 1920, Léopoldville se développe en deux pôles. D'un côté, Léopoldville Ouest (administratif) et de l'autre côté, Léopoldville Est (le port et les entreprises coloniales) avec de grandes avenues plantées et bordées de villas. En 1922, un décret de l'autorité coloniale impose aux entreprises installées à Léopoldville de construire des camps pour leur main d'œuvre (les travailleurs). C'est ainsi que les premières cités planifiées (construites pour la main d'œuvre ouvrière) voient le jour. Les chantiers navals et les zones industrielles sont créés. Les industries principales de la ville ont pour activités le textile et la transformation de la canne à sucre (Raymaekers, 1963). C'est à travers cette planification urbaine que Léopoldville prend un caractère ségrégué. La ségrégation socio-spatiale telle qu'elle s'est faite à Kinshasa n'est pas le fruit du hasard. Elle est le produit d'une construction par des acteurs dominants de la société kinoise, à l'image de l'apartheid en Afrique du Sud. Ceci pousse ainsi à comprendre les motivations et logiques de cette ségrégation, et ses effets sur la production des quartiers et la mise en place des équipements urbains dans les quartiers de Kinshasa.

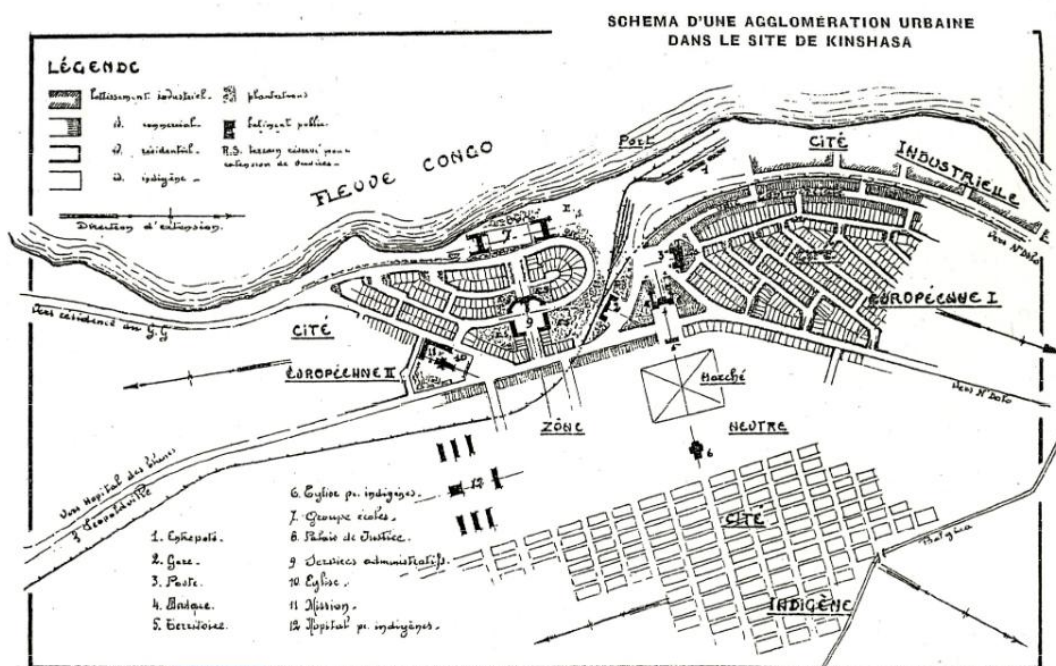
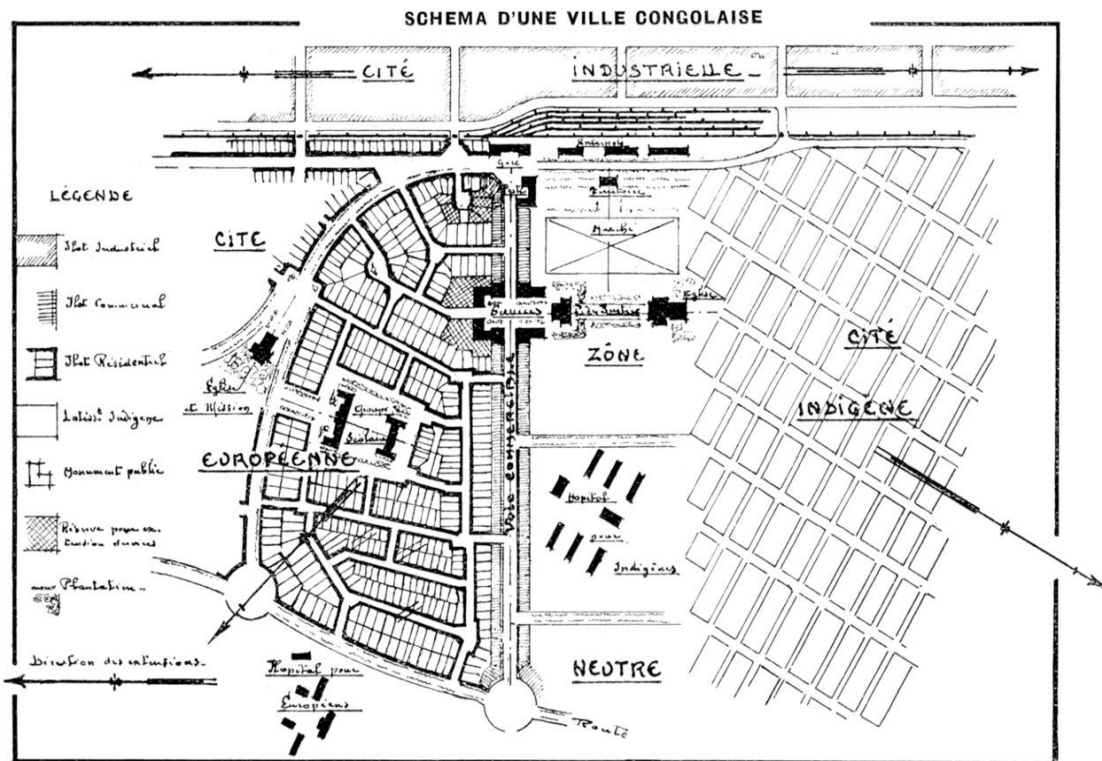
a. Une ségrégation pensée et voulue

A partir de l'année 1932, l'architecte Belge René Schoentjes propose de séparer le territoire de Léopoldville en trois zones, pour qu'il y ait finalement une ville européenne, une ville indigène et une zone neutre entre les deux pôles¹⁷. Dans la zone neutre, est érigé le parc Fernand de Boeck¹⁸, le golf et le jardin zoologique, mais aussi les marchés, les églises, les camps militaires, les prisons et les hôpitaux. C'est à la suite de ce plan que l'urbanité¹⁹ de Léopoldville, actuelle ville de Kinshasa prend une forme ségréguée entre d'un côté, des ensembles administratifs et résidentiels pour les blancs autour du pôle Léopoldville et de l'autre, des cités dortoirs et camps de travailleurs africains, des villages nouveaux ou des extensions nouvelles de villages préexistants pour les populations autochtones. Ces habitations mixant les logiques traditionnelles d'occupation du sol et celles de l'administration coloniale d'aménagement concourent ainsi à la construction de la cité indigène. Cette ségrégation des lieux de résidence répond ainsi à une volonté de contrôler et d'organiser les conditions sanitaires de la population « noire et autochtone », considérée comme fortement instable (De Maximy, 1983).

¹⁷ René est un architecte belge, qui a conçu le projet de la zone neutre selon son modèle théorique de la ville congolaise. Bien qu'un décret sur la ségrégation spatiale dans l'espace urbain ait été publié déjà vers 1918, c'est surtout à partir du début des années 1930 que la pratique ségrégationniste est introduite à Kinshasa. Néanmoins, le projet de Schoentjes ne verra pas le jour comme il l'avait projeté. Ainsi, la première zone neutre de Kinshasa se limite à quelques zones tampons comme le parc de Boeck, le jardin zoologique, le golf ainsi qu'à des bâtiments hébergeant des services collectifs (hôpital pour africains, le marché central etc.) (Gemoets et al., 2009).

¹⁸ En 1933 est créé le parc Fernand De Boeck (du nom du commissaire de District du Moyen-Congo de l'époque) dans la capitale du Congo belge. Ce parc est aujourd'hui une propriété de l'institut congolais pour la conservation de la nature ICCN, Kinshasa, 2022.

¹⁹ L'urbanité est présentée comme une forme de sociabilité qui prend corps dans la ville urbanisée (Simmel, 1896 ;1903). Cette forme de sociabilité se compose autour de la capacité de choix et de la liberté de mouvement. Ce mode particulier de relations de l'individu au social suppose une compétence qui dépend d'une forme spécifique de sociabilité. La forme de sociabilité peut paraître idéalisée puisqu'elle est proposée hors des contraintes de la vie quotidienne qui limitent, voire contraignent, son impact. (Rémy, 2015). L'urbanité est la capacité à associer la proximité et la distance avec autrui : nouer des relations amicales et serviables avec ses voisins, sans faire intrusion dans leur privé. L'urbanité se constitue à travers des formes socio-spatiales et des usages citadins divers (Sanchez, 2004). L'urbanité pourrait alors se définir comme l'ensemble des modes de vie propres à la ville, les manières de « policer » les mœurs de ses habitants ou encore, plus généralement, tout ce qui caractérise l'espace urbain, que ce soient les manières de s'informer, de se déplacer, de se divertir ou encore de se protéger (Valade, 2019).



Projet pour le quartier Kinshasa,
arch. R. Schoentjes, 1932

Carte 9 et 10 : Croquis de Marc Gemoets, Bernard Toulhier et Luce Beeckmans, extraits de L'Atlas général, 2009 : Ces deux schémas reprennent le projet d'urbanisation des quartiers

de Kinshasa. Ils montrent comment la ville de Kinshasa a été construite et urbanisée à travers des pôles (européens et indigènes) entre 1881 et 1960. Ces schémas laissent voir, par ailleurs, deux types d'aménagement de la ville et l'inégale répartition des équipements urbains à Kinshasa entre, d'un côté, la cité européenne et, de l'autre, la cité indigène dans laquelle vont se développer la plupart des quartiers marginalisés peu équipés des infrastructures permettant d'organiser un cycle de gestion des déchets (collecte, entreposage et traitement). Les éléments révélateurs de cette ségrégation peuvent être constatés dans ces schémas en regardant tout d'abord les formes d'habitations et lotissement entre cité européenne et cité indigène : les uns sont ordonnés en villas, les rues asphaltées ou bitumées et les autres sont quadrillés dans des grandes avenues sablonneuses bornées par des caniveaux et égouts ouverts.

Dans la cité indigène, sont construits les logements destinés aux personnes travaillant pour des particuliers étrangers ou pour des sociétés coloniales qui sont aussi propriétaires ou locataires de terrain à bâtir. Ainsi, la production des quartiers indigènes à Kinshasa est l'œuvre des patrons, employeurs et administrateurs coloniaux dans le but de disposer de la main d'œuvre à proximité de leur site d'exploitation (usine, industrie, magasins etc.) comme l'on peut bien le voir dans les deux croquis ci-dessus. L'entreprise coloniale transforme ainsi les villages traditionnels en quartiers indigènes dans lesquels les liens ethniques sont plutôt très enracinés.

Quant aux Européens, le document archivé au BEAU de Johan Lagae (2011) intitulé « Kinshasa. Architecture et paysages urbains : quelques réflexions autour de la notion du patrimoine colonial dans un contexte postcolonial », révèle que les anciens quartiers de la cité européenne ont été construits dans la partie nord-ouest de la ville. Cette partie de Kinshasa est la mieux exposée à la brise et bien ventilée. Ces quartiers se situent au bord du fleuve Congo, au Mont-Ngaliema, à la pointe de la Gombe (Ex Kalina) et dans les collines de Mbinza. La législation foncière de la période coloniale interdisait non seulement de céder, vendre ou louer les terres, appartements et villas à des non-européens dans cette cité, mais aussi aux Africains d'y circuler la nuit et d'y habiter. Mis à part le « Boy » ou garçon de courses, vivant avec sa famille dans une dépendance appelée communément « annexe » de la maison du patron.

Les Européens vivaient entre eux dans leurs quartiers. Cet isolement, qui se constate au début de leur implantation, fait allusion à une sociabilité effrénée désirée par les autorités coloniales et aidée par les avancées en termes de production des outils et techniques d'aménagement et d'urbanisation à cette époque : les canalisations d'eau, la distribution d'électricité et la communication filaire par téléphone. Les villas modernes remplacent de plus en plus les anciens bungalows. La ville européenne se parseme des maisons confortables et dotées de divers équipements modernes et accueille aussi un centre d'affaires et de commerce, une voirie asphaltée, des lieux de divertissement et des poubelles publiques. La ville européenne prend l'aspect d'un centre-ville et devient le noyau principal autour duquel tourne la cité indigène qui joue le rôle de satellite et main d'œuvre ouvrière. Cette cité indigène joue aussi le rôle de « cité-dortoir » où les populations qui travaillent dans les usines, dans les

résidences des européens et dans les complexes commerciaux, rejoignent leurs familles et proches après une journée de travail.

b. Une ségrégation maintenue et renouvelée après l'indépendance

L'accession du Congo à l'indépendance n'a pas réussi à effacer ce dualisme que l'on peut voir dans la façon de faire la ville, entre la cité européenne et la cité des noirs (Fourchard, 2018). Aujourd'hui, l'on peut encore faire ce même constat à Kinshasa, malgré les reconfigurations et mutations sociopolitiques postérieures à l'indépendance de 1960 (augmentation de la démographie, fin de la présence de l'administration coloniale, construction des nouveaux quartiers etc.).

Le changement apporté par la période post-indépendance peut se résumer au fait que les anciens quartiers des blancs de Léopoldville sont depuis, occupés par l'élite politico-administrative et économique noire, comme le montrent Manoukian et Platanina (2011) dans le cas d'autres villes d'Afrique. Les quartiers de l'ancienne cité des blancs sont devenus le centre de la ville, l'espace qui montre la modernité, le siège des institutions publiques, ambassades et entreprises etc. On y retrouve des quartiers pour résidents, quartiers cossus des villas-jardin et les habitations pour hauts-fonctionnaires de l'Etat, président de la République et celles de la classe supérieure dominante.

La zone tampon qui séparait la cité européenne de la cité indigène a fait l'objet d'opérations immobilières, faisant émerger des quartiers d'affaires modernes avec des tours et commerces, des espaces industriels près de la gare centrale et des ports. De l'autre côté, la cité indigène fait l'objet d'une vague de migrants ruraux. Or, pendant la période coloniale, l'exode rural était géré et limité par une politique coloniale obligeant à un contrôle de flux de populations à Kinshasa. Cette mesure voulait que les migrants ruraux détiennent un document administratif leur permettant de venir s'installer à Kinshasa, notamment une carte de recensement, un permis de départ du village d'origine ou un titre de séjour avec autorisation de travail. L'accès au titre de travailleur à Kinshasa était contrôlé par les autorités politico-administratives, ce qui freinait considérablement la mobilité vers Kinshasa avant l'indépendance et permettait au gouvernement colonial de contenir la croissance démographique de la ville.

Par ailleurs, la politique de l'habitat à Kinshasa a une incidence directe sur les équipements urbains de traitement des déchets dans la cité indigène à travers le développement de deux types de quartiers dans ladite cité :

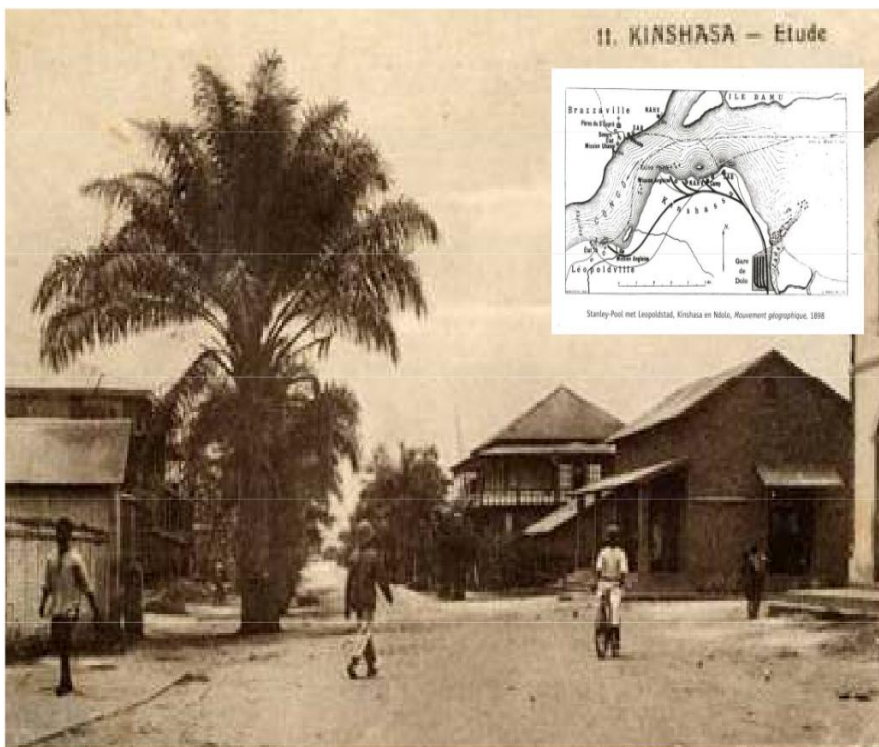
- Les quartiers d'auto-construction et cadastrés d'avant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945). Ces quartiers sont construits par les habitants eux-mêmes sans l'intervention de l'Etat ;

Dans ces quartiers d'auto-construction, l'habitat est sommaire sur de vastes parcelles d'environ 1000 m². L'occupation du terrain est gratuite. L'individu qui en fait la demande à l'administration coloniale obtient une portion de terre à condition qu'il accepte dans les trois mois de clôturer son terrain, de bâtir sur sa surface et d'y aménager des toilettes et sanitaires. Ce délai de réalisation des travaux de construction étant trop court pour se doter d'un logement

confortable, les habitants nouvellement installés à Kinshasa se mettent à construire plutôt des maisons, pour être dans le délai imparti, avec les faibles ressources matérielles à leur disposition, au risque de perdre le terrain. Il faut noter que l'administration coloniale pouvait récupérer le terrain à tout moment, tant que ce terrain n'était pas mis en valeur.

Cependant, ce qui attire l'attention sur le phénomène de l'habitat dans ces quartiers est que cette pratique appelée communément à Kinshasa la « mise en valeur du terrain à bâtir », se fait dans des conditions restreintes de l'intervention de l'autorité de l'Etat. Le rôle de cette dernière se limite à l'attribution du terrain et à la construction des routes principales pouvant permettre le contrôle des cités indigènes par l'administration coloniale notamment en matière d'hygiène. Et comme le renseigne le rapport de Virginie Delbart (1999-2000), portant sur « l'emprise spatiale de Kinshasa », dans les quartiers d'auto-construction de Kinshasa, il se posait déjà le problème des dispositifs publics, notamment des égouts et de canalisation. Or, qui dit manque d'égout, parle d'une certaine manière, de l'obstruction de la canalisation des déchets et effluents liquides :

Les opérations d'auto-construction sont à l'origine d'habitations d'une très grande diversité. Hormis les routes principales, toute la voirie était en terre battue et sans égouts. Delbart Virginie, évolution de l'emprise spatiale de la ville de Kinshasa, ULB, 1999-2000, document consulté au bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme de Kinshasa en 2022.



« Kinshasa n'est qu'une vaste pleine poussiéreuse où un peu partout sont des chantiers entre lesquels passent des avenues incomplètes », Chalux, 1923

Figure n°2 : La morphologie d'un quartier de la cité indigène à Kinshasa. L'on peut voir les rues sablonneuses, non asphaltées, des maisons parsemées sur de grandes artères et des égouts inachevés. Ce type de quartier devient peuplé après l'indépendance.

- Les quartiers planifiés urbanisés d'après la Seconde Guerre mondiale construits avec l'intervention de l'Etat

Ces quartiers sont construits par des organismes privés de construction agréés par l'Etat qui, transfère par la suite la gestion des nouvelles constructions aux communes, subdivisions administratives de la ville de Kinshasa. Le tableau ci-après résume le processus de construction des communes de la ville de Kinshasa dans l'ancienne cité européenne et dans la cité indigène ainsi que les différentes fonctionnalités qui leur étaient attribuées. Ce tableau fait apparaître les communes en étude, celle de Matete et Limete, comme étant des entités urbaines dont les fonctions diffèrent.

En effet, la commune de Matete est une commune de l'ancienne cité indigène planifiée, c'est-à-dire, une commune dont les habitations sont construites par un organisme agréé par l'Etat, dans le but d'offrir des logements où réside la main d'œuvre des industries et administrations coloniales.

La commune de Limete est aussi une commune de la cité planifiée mais, avec une double fonction : elle remplit tout d'abord la fonction de zone industrielle où sont érigées les entreprises de la ville d'un côté, et, de l'autre côté, d'une zone résidentielle pour les patrons des industries de Kinshasa. Pour dire simple, la commune de Matete servait de lieu d'habitation de la main d'œuvre ouvrière aux industries érigées dans la commune de Limete voisine.

Année d'occupation et de construction	Communes	Fonction	Type
1910-1930	Barumbu, Lingwala, Kinshasa, Kintambo	Logements africains	Ancienne cité
1930-1950	Kasa-vubu, Ngiri-Ngiri	Logements africains	Nouvelles cités
1950 – 1960	Bandalungwa, Kalamu, Lemba et Matete plus certains	Logements africains	Cités planifiées (Logem

	quartiers de N'djili et Kintambo		ents O.C.A)
Tout au long de la croissance spatiale de la ville	Ngaliema	Zone résidentielle pour hommes d'affaires et cadres supérieurs, européens d'abord, également africains ensuite, et zone industrielle	Résidenti el de haut niveau
	Limete	Zone industrielle et résidentielle de haut niveau	
	Gombe	Centre des affaires et administratif, ainsi que zone résidentielle de haut niveau	

Tableau n° 3 : Synthèse tirée des analyses menées trente ans après la publication de l'Atlas général de Kinshasa Par Jean Flouriot (Floriot, 2005).

Paragraphe 2 : L'inégale répartition des dispositifs des déchets entre quartiers européens et cités indigènes

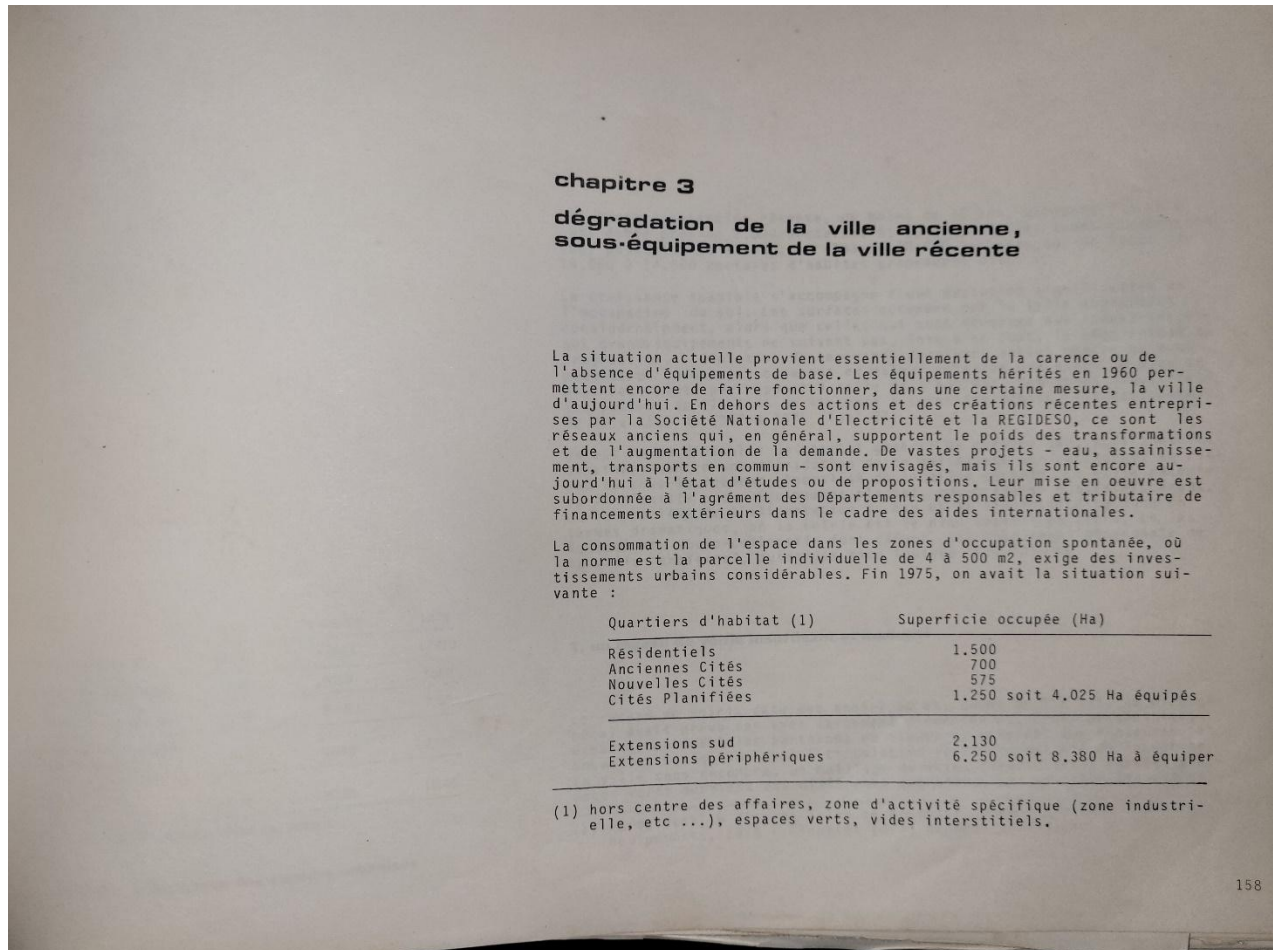


Figure 3 : résumé de la dégradation de la ville selon Marc Pain dans son rapport portant sur Kinshasa, écologie et organisation urbaine en 1979. Dans cet extrait de son texte, il explique le sous-équipement de la ville indigène qui devient par la suite la périphérie de Kinshasa, peuplée et marginalisée.

La ségrégation urbaine relevant de la construction de la ville de Kinshasa a pour corollaire une inégale répartition des équipements de déchets à Kinshasa. Selon l'ingénieur d'assainissement de la commune de la Gombe, rencontré en tout début d'enquête dans le cadre d'un séjour à Kinshasa en 2018 :

Ce sont des services d'hygiène, de santé publique et d'assainissement qui prenaient en charge l'évacuation des déchets dans des quartiers des blancs pour les incinérer ou les enfouir dans des cours d'eau, rivières et dans des zones non habitées dans la ville de Kinshasa. Entretien avec Ingénieur Mavungu, responsable du service environnement de la commune de la Gombe, Kinshasa 2018.

Le propos tenu dans cet extrait d'entretien par l'ingénieur d'assainissement du service de l'environnement de la commune de la Gombe (commune du centre-ville, de l'ancienne cité européenne) est étayé par de nombreux autres rapports d'experts sur la gestion des déchets dans les villes africaines à la même période coloniale. Ces rapports montrent que la gestion des déchets à Léopoldville était axée sur l'hygiène et la santé publique, avec des ressources limitées et à travers une approche mettant en avant les zones résidentielles européennes. Les méthodes utilisées étaient l'enfouissement dans des décharges à ciel ouvert, dans des cours d'eau et terrains marécageux ainsi que l'incinération, consistant à brûler les différents déchets collectés à un endroit non habité de la ville (Adepoju G. Onibokun, 2001).

Si dans la cité européenne les déchets étaient pris en charge par les services d'hygiène, qu'en était-il des quartiers indigènes ? Sachant que la morphologie urbaine de la ville de Kinshasa laisse voir une inégale répartition des équipements et de l'urbanisation entre la cité indigène et la cité. Cela est remarquable aujourd'hui encore car ces deux cités ségréguées se constituent des années après l'indépendance en banlieue de Kinshasa pour la cité indigène et la cité européenne, devient ainsi les quartiers de résidence des « Noirs évolués » comme les témoignent les habitants de Kinshasa. Ces autochtones appelés « évolués », se considéraient comme supérieurs aux autres individus, pour avoir fait des études, et fréquentés les milieux de blancs. Ils s'intéressent à la vie politique nationale et vont même poser le germe des mouvements de l'indépendance du Congo (Mutamba Makombo, 2009).

L'une des réponses à cette question est que tout comme dans les quartiers européens, les déchets des quartiers indigènes étaient évacués par les agents administratifs coloniaux. Cependant, les logiques d'hygiénisme colonial, d'aménagement de la ville et de contrôle démographique entre ces deux quartiers donnent à voir une différence entre la cité indigène et la cité européenne dans la prise en charge des déchets.

a. L'hygiénisme colonial

Habiter un pays tropical comme le Congo-Kinshasa a nécessité l'adaptation du mode de vie occidental sur le territoire congolais afin que les populations européennes s'y accommodent. L'urbanisation de Kinshasa en est un révélateur. Les maladies tropicales ont été, par exemple, à la base de la construction des centres de santé, des hôpitaux et ont nécessité un corps médical formé pour faire face aux maladies qui touchaient les populations européennes, non acclimatées au mode de vie tropical. De la prévention du risque sanitaire naît l'hygiénisme colonial pour limiter les maladies causées notamment par les immondices et les déchets de produits manufacturiers, c'est-à-dire, des déchets issus de la consommation de produits transformés. La malaria (paludisme) et la fièvre jaune, deux maladies causées par les moustiques, qui se multiplient dans un contexte d'insalubrité que les autorités coloniales souhaitent avant tout se prémunir. Ainsi, le service d'hygiène colonial organise la lutte anti-larvaire comme son activité principale dans la cité européenne. Les personnes recrutées dans ce service, notamment les africains, congolais sont chargés de dénicher ces larves dans les égouts, caniveaux, arrières de cours parcellaire. Ces agents se nomment « les chercheurs de gîtes » comme le raconte Valerie Piette (2011). Ces agents s'accompagnent des brigades, chargées de surveiller l'application de toutes les mesures prises.

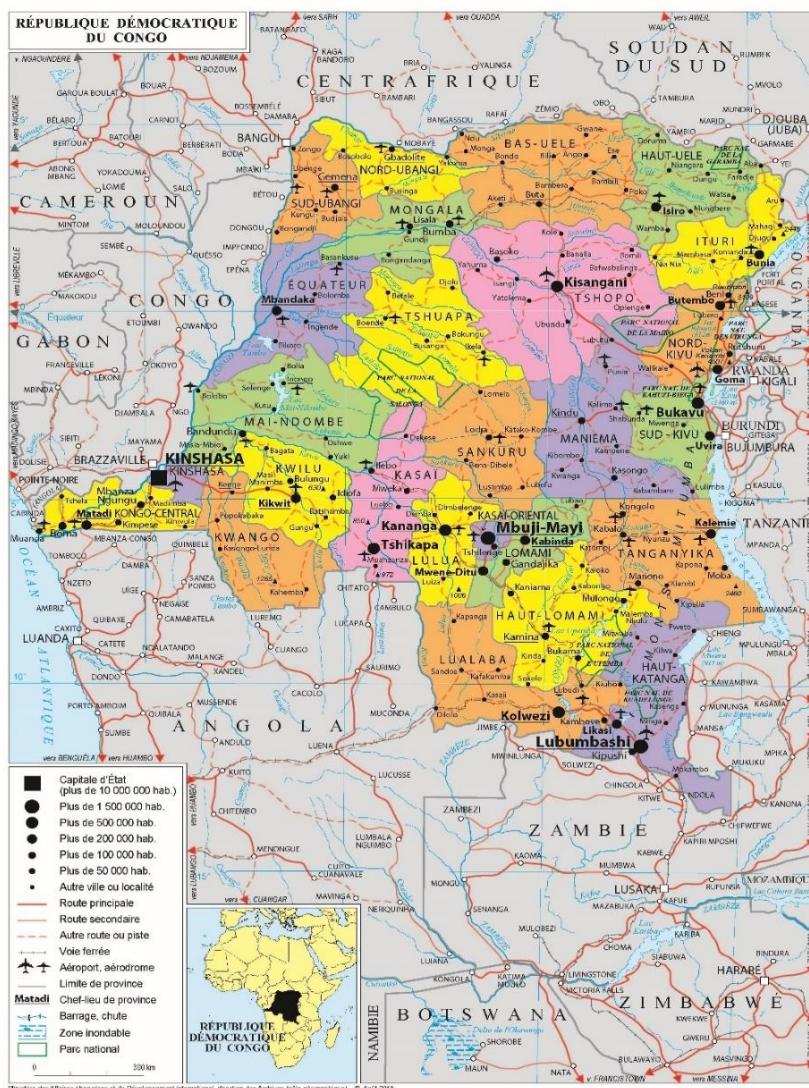
Or, dans les quartiers indigènes, la consommation des produits transformés s'accélère sans s'accompagner des équipements pouvant faciliter plus tard, le traitement des déchets urbains : la construction des égouts est inachevée dans la plupart des quartiers de la cité indigène, les immondices enlevées à la main par des prisonniers, partout des nids à moustiques. Les conditions sanitaires dans lesquelles vivent les autochtones et la peur de se faire contaminer par des maladies tropicales (paludisme, fièvre typhoïde) sont les principaux facteurs qui expliquent selon Valerie Piette, la ségrégation spatiale à Kinshasa en deux cités, dont l'un européen et l'autre indigène. Les déchets dans les quartiers indigènes sont rassemblés dans les avenues, ruelles ou carrefours pour les brûler ou pour les enfouir avec l'aide des services d'hygiène faisant le contrôle dans chaque habitat. Ce contrôle a pour objectif de s'assurer que les déchets sont bien rassemblés et que les habitants respectent les règles telles qu'elles sont dictées par l'autorité.

Ainsi, en analysant profondément l'évolution de l'hygiénisme, l'on peut déduire que l'idée de Kinshasa la belle des années 1960 n'est qu'une vue partielle et superficielle de la réalité. L'hygiénisme colonial a façonné le regard sur le balayage, le nettoyage, le curage et le contrôle domiciliaire, sans pour autant tenir compte des infrastructures techniques d'élimination ou de valorisation des déchets dans les quartiers de la cité indigène, où sont rassemblés et brûlés les déchets sur l'espace public. L'hygiénisme colonial n'est qu'un ensemble de discours des dominants visant à faire la propreté pour éviter des contagions, des maladies tropicales comme le paludisme et la fièvre typhoïde et d'imposer une vision européenne des normes et code de la société.

b. L'abandon du contrôle démographique posant un problème de déchets dans les quartiers de l'ancienne cité indigène

L'attrait de la ville de Kinshasa vers les années entre 1930 et 1960, au regard des infrastructures et conditions urbaines qu'elle développe, amène une population de plus en plus importante, venue de l'intérieur du pays pour y chercher du travail, faire des études ou rejoindre des membres des familles déjà installés dans la grande ville. Ainsi, cette nouvelle population s'installe dans les anciennes cités indigènes, augmentant de ce fait le nombre d'habitants dans ces entités contrôlées jadis par l'autorité coloniale. Les quartiers indigènes se repositionnent ainsi comme de véritables réservoirs de main d'œuvre à bas prix, pour les entreprises européennes qui s'y installent.

Parallèlement, les différentes crises politiques générées par des conflits autour de l'ascension aux différents postes de pouvoir après l'Indépendance entre 1960 et 1965, détournent le regard des autorités sur le contrôle des migrations qui permettait de limiter l'étalement ou de planifier l'extension de Léopoldville. La croissance démographique observée après 1960 complexifie le problème du développement de Kinshasa, particulièrement de la cité indigène dans laquelle le surnombre impacte l'utilisation des quelques équipements coloniaux aménagés pour la main d'œuvre urbaine. C'est à partir de ce moment que s'observent les problèmes du logement, d'évacuation, de collecte et traitement des déchets.



Carte 11 : Cette carte montre les principales villes, provinces et chefs-lieux de province de la République Démocratique du Congo. Elle illustre ainsi la situation géographique de la ville-province de Kinshasa (plus à la pointe gauche) par rapport au reste du pays où viennent d'autres populations en quête d'une vie meilleure dans la capitale kinoise.

La surpopulation, le chômage, le manque de logement mais aussi la surutilisation des quelques infrastructures héritées de l'indépendance de 1960 et très souvent non renouvelées, deviennent manifestes à Kinshasa. Cette ville passe de 400 000 habitants en 1960 à 6 millions d'habitants en 2001 et à 10 millions d'habitants en 2015 (PIR, 2002). En somme, cette croissance démographique et le manque d'infrastructures entraînent, comme le montre Marc Pain (1984), une pauvreté urbaine de façon généralisée mais, qui touche le plus, les quartiers de l'ancienne cité indigène dans lesquels les conditions matérielles et la surpopulation se dégradaient davantage après l'indépendance. La fin du contrôle des mouvements de populations dans la cité indigène par l'autorité coloniale, d'une part, couplée à une consommation des

produits manufacturés, crée ainsi les conditions d'une prolifération des déchets. Cette situation se cristallise davantage avec la crise urbaine qui est multiforme car politico-institutionnelle et socio-économique.

Section 2. La crise multiforme et la fabrique des quartiers marginalisés

L'étude de Jean Louis Moreau portant sur le sort des capitaux belges pendant la période de décolonisation et de zaïrianisation montre que les groupes et entreprises belges, notamment la société générale de Belgique, le groupe Empain, la Cominière et bien d'autres entreprises non belges existant sur le sol congolais comme Unilever, tiennent l'économie congolaise pendant la colonisation au Congo Kinshasa. Ces grandes entreprises sont contrôlées depuis la Belgique, même si les participations étrangères sont parfois importantes. Le groupe de la Société Générale occupe une place primordiale dans la valorisation de l'apport économique de la colonie, permettant ainsi les valeurs coloniales de se lever à 49,1 % du portefeuille coloniale belge en 1955 (Moreau, 2010).

L'annonce de l'indépendance et le changement politique que celle-ci est censée apporter, provoque un bouleversement économique et boursier, ce qui pousse le ministre belge des colonies à déclarer que la Belgique ne se dessaisirait pas du pouvoir politique sans avoir l'assurance formelle que les capitaux investis au Congo continueraient à jouir de la sécurité qu'ils rencontraient dans tous les pays du monde libre (Moreau, 2010).

La période qui suit l'indépendance du Congo est marquée par une crise profonde, d'abord politique, entre les autochtones congolais pro-indépendance et les autorités coloniales voulant protéger les intérêts économiques, notamment ceux de la métropole belge. Par ailleurs, les acteurs politiques congolais, pères de l'indépendance, vont à leur tour se livrer à des conflits de pouvoir entre sécession d'une partie du Congo, unitarisme et centralisation de pouvoir à Kinshasa. Même si des accalmies s'observent vers les années 1965 après la venue du président Mobutu au pouvoir, les fluctuations d'une économie congolaise extravertie à cette même période, prennent une dimension virale. Entre 1973-1974, dans une démarche visant à sortir l'économie zaïroise (ancienne appellation de la RDC entre 1965 et 1997) de l'emprise extérieure, le président Mobutu nationalise la plupart des entreprises des mines, de construction métallique et de pétrole détenues par des étrangers belges et européens. La gestion de ces entreprises est reprise par l'Etat zaïrois sous la conduite du staff présidentiel, pour être ensuite attribués à des personnes privées zaïroises, des proches du maréchal Mobutu, président du Zaïre, les membres de sa famille ou fidèles soutiens politiques.

Même si le président Mobutu finit par se rétracter pour corriger la situation, cette mesure ne porte résolument aucune solution. L'économie de Kinshasa et du Zaïre, entre en récession économique. Dans un discours prononcé le 25 novembre 1975, le président Mobutu annonce son intention de restituer aux anciens propriétaires 40% des entreprises zaïrianisées. Cette annonce ne suscite que peu d'enthousiasme chez les anciens propriétaires et entrepreneurs étrangers car, les entreprises et administrations, usines et plantations se trouvent déjà dans un état désastreux. La mesure de zaïrianisation a fortement refroidi les investisseurs et entrepreneurs, ne croyant plus en une sincérité politique de la part du président Mobutu (Moreau, 2010).

La crise urbaine commence à se cristalliser à Kinshasa à partir de la « zaïrianisation de 1970-1973²⁰ », occasionnant la nationalisation des entreprises coloniales, engendrant une sorte de bourgeoisie politico-administrative et une redistribution élitiste et népotiste (entre les partisans de la mouvance présidentielle et sa famille biologique) des ressources publiques à Kinshasa et dans le reste du pays. Outre le fait d'énoncer le recours à l'authenticité, se présentant comme une forme de nouveau départ identitaire et culturel, la zaïrianisation prône le refus du « mode de vie issue de la colonisation²¹ » en privilégiant ainsi les attributs traditionnels et coutumiers des différentes ethnies congolaises. La zaïrianisation s'accompagne des années de gabegie financière de la classe politique, qui s'identifie à la mouvance présidentielle dont le parti politique est le mouvement populaire de la révolution (MPR).

Les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale) décident ainsi de placer le Congo-Zaïre sous politique d'ajustement structurel. La République Démocratique du Congo en est d'ailleurs le premier pays africain à en avoir expérimenté la pratique. L'une des causes principales des ajustements structurels des années 1980 est le surendettement et le non-remboursement des crédits empruntés par la République Démocratique du Congo (Ex Zaïre). Selon certains experts, le processus qui a abouti à l'adoption par le Congo en 1985 d'un programme d'ajustement structurel peut s'appréhender à travers trois phénomènes qui ont principalement marqué son économie au cours de ces dernières années : la baisse du rythme de croissance, la crise des finances publiques, la dégradation de la situation monétaire ainsi que de la balance de paiement (Diata, 1989).

²⁰ La zaïrianisation est un ensemble des mesures prises par le président Mobutu vers les années 1970-1973 dont la doctrine principale était le recours à l'authenticité. Mobutu est solidement installé au pouvoir. Il gouverne d'une main de fer un pays en paix, dont il contrôle toutes les institutions. Il a supprimé le multipartisme, remplacé par un bipartisme théorique. Il défend une doctrine portant sa marque et le glorifiant aux yeux de son peuple et du monde. C'est « l'authenticité », une idéologie qui valorise son pays et lui donne une identité distincte, à la mesure de ce qu'il est, le troisième plus grand pays d'Afrique à cette époque. C'est ainsi que le 14 Février 1971, Mobutu lance officiellement cette doctrine qui deviendra par la suite, l'instrument du MPR son parti unique, pour décoloniser les esprits (Langellier, 2017).

²¹ Selon René de Maximy (1984), le mode de vie urbain capitaliste dont la ville est l'espace de matérialisation reste l'un des legs majeurs de la colonisation. Celui-ci s'est enraciné pendant plus d'un siècle dans la ville de Kinshasa. Parler de la fabrique du mode de vie urbain c'est avant tout comprendre l'importance des « chocs culturels » qui se sont produits à la suite des conquêtes de l'espace, dans le cadre de la colonisation. Ceci a des conséquences sur le développement ultérieur et la formation des identités ainsi que sur les crises urbaines. Paulo Henrique Martins à son tour rajoute que le contact entre européens et non-européens a suscité des types d'échange et de reconnaissance tels que l'éradication de la tradition et de la coutume ou de sa relégation en dernier sort dans le système de pensée de l'homme africain, la fragmentation du système social par le discours dominant, celui de la citoyenneté et de la loi et la violence (Martins, 2010). Ainsi, on peut parler de l'homme africain comme étant un être urbain, qui vit et réfléchit entre le système de pensée colonial apporté par la colonisation et la tradition africaine fruit d'un ensemble de normes et pratiques ancestrales transmises de bouche à l'oreille.), cet homme est déraciné puis réenraciné dans la ville de type occidental.

Paragraphe 1. L'éclatement des structures coloniales et la genèse des crises

De nombreux auteurs estiment que les villes d'Afrique connaissent et continuent à plonger dans la crise en raison de la réduction des services publics, de la faiblesse institutionnelle et budgétaire des gouvernements locaux et nationaux. La crise se traduit par l'incapacité de l'Etat et des gouvernements à faire face aux demandes sociales et populaires dans les domaines du logement, de la santé et de l'éducation et bien d'autres secteurs (Stren ; White, 1993 ; Tostensen et al, 2001). En ce qui concerne la RDC, si le mot crise est plus fréquemment utilisé depuis les ajustements structurels des années 1973, nombre de travaux et d'archives montrent que la crise est bien antérieure aux indépendances de 1960. En effet, s'il y a bien une situation qui revient plus souvent dans l'histoire du Congo en général et de la ville de Kinshasa en particulier, c'est bien le contexte de crise dite « multiforme ». Comme dit bien plus loin dans ce chapitre, elle est économique depuis les années 1925, politique depuis les années 1960 et ayant des effets sur l'Etat et la façon de faire des politiques encore en 2025.

a. La dette congolaise affaiblissant les capacités étatiques

La crise économique a par exemple fait émerger la notion de chômage au Congo-Kinshasa à travers la réduction du travail productif dans les usines coloniales, comme cela est illustré pour la première fois en 1931 dans un article de la « revue indigène » consulté dans un rapport sur la croissance urbaine au bureau d'études d'aménagement urbain (BEAU) en juin 2022 : *« Fait incroyable, il y a quelques années encore, le problème du chômage a surgi aux colonies »*. En admettant même que les administrations publiques et les entreprises privées puissent absorber l'effectif actuel d'ouvriers spécialisé : *« Il est vraisemblable que les promotions futures devront être orientées vers d'autres débouchés, en l'espèce : l'artisanat proprement indigène »*.

Encadré n°5 : Explications de la crise de la dette congolaise

En 1972, l'encours de la dette était de 544 millions d'USD et représentait 25 % du produit intérieur brut (PIB) ; le ratio service de la dette/exportations était seulement de 5 %. Ce ratio, bien en deçà des seuils de viabilité, connaît un changement considérable en quelques années. A la fin de l'année 1975, l'encours de la dette s'élève à 2 915 milliards de dollars américains USD, représentant environ 90 % du PIB national du Congo, et le service de la dette représentait 10 % des recettes d'exportation. En juin 1976, le premier rééchelonnement de la dette fut accordé. Le problème de la dette congolaise fut ainsi posé et reconnu (Kawata Bualum, 1989). La dette originelle du Congo peut donc être chiffrée à environ trois milliards d'USD (dollars américains). C'est à partir de ce moment que cette dette connaît l'effet boule de neige.

Et depuis lors, la dette s'est accrue essentiellement par des arriérés de remboursement du principal et le jeu d'intérêts, pour s'élever à plus de 13

milliards de dollars USD en 2000. Les arriérés constituant alors 78,2 % du stock de la dette.

La cause profonde de ce processus d'endettement réside dans la combinaison, d'une part, d'intérêts occidentaux (politico-commerciaux) qui ne voulaient pas assumer les risques de l'entreprise. Dans un contexte où ils pouvaient craindre une nationalisation des entreprises jadis débutée dans le cadre de la zaïrianisation. Et, d'autre part, la crainte était de se retrouver en face d'un gouvernement « prédateur » qui ne se soucierait pas du problème de la gestion des entreprises. Cette implosion de l'économie zaïroise, devenue manifeste à la fin des années 1970, a été plus clairement décrite par l'ancien directeur de l'équipe du FMI, devenu directeur général de la Banque du Zaïre, Erwin Blumenthal. Celui-ci va participer au montage d'une stratégie de remboursement de la dette face aux difficultés que cette situation faisait ressentir à l'Etat congolais. Erwin Blumenthal expose son expérience de la gestion de la crise congolaise dans un rapport voué à être confidentiel, qui tout de même sera exposé à l'échelle internationale. En dehors du fait d'exposer la situation financière du Congo (Ex-Zaïre, ce rapport montre les perspectives de remboursement de ladite dette, mais aussi les conséquences de cette dette sur le plan socio-politique telles que les faibles capacités de l'Etat et la baisse du niveau de vie de la population. Ce rapport donne ainsi comme cause de la dette la « Corruption » de l'équipe au pouvoir qui reste un obstacle aux perspectives de développement du Congo (Marysse et al., 2011 ; Blumenthal, 1982).

Ainsi, le processus de règlement de la dette publique, dans le contexte des ajustements structurels, conduit le Congo à une longue période de crise qui se conçoit comme un des éléments clés de la fabrique de la faible capacité politique dans les domaines d'intervention socio-économique et environnemental (l'assainissement public, l'emploi et le chômage).

En définitive, les méthodes de résolution de la crise obligent les institutions publiques à se « serrer la ceinture », ce qui veut dire en d'autres termes, limiter ses interventions en faisant des coupes budgétaires et en diminuant les dépenses internes (au profit du remboursement de la dette). Le but étant d'assainir les finances publiques. Cette situation consacre ainsi l'Etat congolais comme un « Etat pauvre ».

La « zaïrianisation de 1970-1973 » est évoquée comme élément déclencheur des ajustements structurels et de la crise de la dette publique congolaise. Cette situation se traduit socialement par des vagues de pillages et par le renforcement des inégalités entre quartiers huppés où vivent les élites, se situant dans l'ancienne cité européenne de Kinshasa, et quartiers peuplés, qui se trouvent dans l'ancienne cité indigène.

En 1991, une mutinerie de l'armée réclamant le paiement des arriérés de salaire lance une vague de « grands pillages » (Nappa et al, 2019) d'abord à Kinshasa, puis dans l'ensemble du pays jusqu'en 1993. Ces pillages auront pour conséquence le vandalisme des outils techniques

et matériels destinés au programme national d'assainissement (PNA). L'insuffisance ou l'absence du matériel, qui explique une situation de pauvreté (Paugam, 2005, 2016 ; Lenfant, 2014), caractérise ainsi la plupart des services publics légués par la colonisation dont les matériels sont détruits et les ressources deviennent de plus en plus limitées à cause de la crise que traverse le Congo en général et Kinshasa en particulier.

b. La crise politique et institutionnelle

Dans son volet politique, l'instabilité politique dans la ville de Kinshasa débute en janvier 1959, par des émeutes violentes marquant ainsi la fin de la cohabitation entre le pouvoir politique colonial, les populations congolaises et la nouvelle élite politique congolaise. Ce divorce a pour conséquence la relégation de certaines populations autochtones dans leur village natal à l'intérieur du pays et la mise au chômage de la majeure partie de la population urbaine travaillant dans les industries coloniales. Cette situation suscite ainsi des mécontentements et mobilisations des populations autochtones contre les politiques de l'époque.

La crise politique devient conséquente tout d'abord dans la gestion des affaires publiques et dans la continuité du service de l'Etat repris par les autochtones congolais entre 1959 et 1961. La reprise de la gestion de l'appareil étatique par la jeune élite congolaise se caractérise par l'ébranlement des services publics faute de capitalisation culturelle. Les nouveaux cadres peinent à faire face à des situations politico-administratives nouvelles, beaucoup plus complexes que les précédentes : gestion des problèmes démographiques, sanitaires, des infrastructures urbaines et des conflits politiques post-indépendance qui se soldent par un débordement des problèmes à gérer. Cette situation est observée dans d'autres villes et pays africains se situant dans la même trajectoire indépendantiste.

La crise est de ce fait comprise comme étant l'évolution d'une conjoncture affectée par l'ébranlement des complexes politico-économiques depuis la fin des années 1960. Cette crise est reprise dans des différentes littératures abordant les maux politiques et socio-économiques des Afriques et au Congo Kinshasa, en devenant par ailleurs le titre de l'argumentaire médiatique et expert pour expliquer le « dysfonctionnement » des Etats du Sud, notamment en Afrique subsaharienne (Guennoc, 2009).

La crise des politiques publiques des déchets se caractérise ainsi par l'absence des équipements de collecte et traitement des déchets (poubelles, déchèterie, incinérateur, camion de collecte, brigade ou police, organisation des filières de valorisation). Cette crise s'illustre notamment au travers la déliquescence des services publics d'hygiène, d'environnement et du programme national d'assainissement dans les municipalités de Kinshasa. Cette crise des politiques publiques des déchets est l'un des facteurs expliquant le développement de la culture du tout jetable à la rue, ainsi que de la présence accrue des déchets dans l'espace public à Kinshasa.

Paragraphe 2 : La crise de la décentralisation et l'émergence des marges urbaines

A partir des années 1957, les communes sont érigées en collectivités publiques dans le milieu urbain en République Démocratique du Congo, notamment dans la ville de Kinshasa, la capitale. Ces nouvelles collectivités sont, du point de vue des textes légaux et réglementaires, dotées d'une personnalité juridique, de l'autonomie administrative et financière et ont la charge de la gestion des affaires locales. En ce qui concerne les municipalités, le conseil municipal reçoit des attributions telles que la voirie d'intérêt local, la construction des écoles et des dispensaires. La participation de la population aux affaires de la commune se fait au travers le vote des représentants municipaux et l'installation du conseil communal. Or, cette réforme de décentralisation, dont l'histoire est bien ancrée dans la vie institutionnelle en RDC, connaît en réalité, bien des rebondissements, bien des impasses et a des contours bien imprécis.

a. Fluctuation des compétences de la commune

La période pré-indépendance montre en effet l'application d'une décentralisation à travers la mise en place territoriale et juridique des principes et normes dans les agglomérations urbaines, plus précisément lors de la réforme du statut des villes et des communes par le décret du 13 octobre 1959²². Les villes congolaises, tout comme la plupart des villes africaines ayant connu la colonisation, deviennent le point de polarisation de l'espace et de centralisation des activités économiques et politiques.

Cependant, cette décentralisation, bien que ses effets aient permis aux villes et communes de disposer de quelques infrastructures (voirie urbaine, habitat local, centres de santé de proximité, institutions locales et services publics locaux), n'a pas donné lieu à une appropriation citoyenne dans la mesure où elle ne s'est pas inscrite dès le départ, dans la démarche d'une gouvernance démocratique à toutes les échelles : centrale, provinciale et locale. Comment expliquer cela ?

L'hypothèse que l'on peut avancer ici est que le contexte de la colonisation fait en sorte qu'il y ait une centralité politique au sommet de l'Etat et une apparente démocratisation de la vie politique locale. L'idée de décentralisation n'est qu'une illusion qui consiste à accorder un certain pouvoir électif à des habitants des communes sans que les autorités élues et responsables municipaux ne détiennent de vraies compétences et capacités d'action dans le cadre de cette décentralisation. Ces compétences reviennent aux autorités du pouvoir central qui vont, au fil du temps, prouver cette dimension caricaturée de la décentralisation. Les lignes qui suivent permettent ainsi de comprendre ce long périple de la décentralisation et les imprécisions qui expliquent sa non effectivité à Kinshasa.

La loi fondamentale du 18 mai 1960 fait de la province une entité politico-administrative autonome, et la ville, la commune, le secteur et la chefferie demeurent à côté de la province, des entités décentralisées, dotées de la personnalité juridique et chargées de la gestion des

²² Le décret du 13 octobre 1959 fait référence à l'organisation des villes et communes avant l'indépendance. Ce décret a mis en place une structure administrative pour les municipalités et leur fonctionnement juste avant l'indépendance.

affaires locales. Cependant, de 1969 à 1972, seules les villes, les secteurs et les communes de la ville de Kinshasa sont restées des entités administratives décentralisées. Les communes des autres villes ont été transformées en entité territoriale déconcentrée. Ce qui fait que dans un même pays, le Congo (Ex-Zaïre), la commune n'a plus couvert la même réalité selon que l'on soit à Kinshasa ou dans les autres provinces du Congo car, d'un côté urbain, la commune est décentralisée avec des attributions propres et de l'autre rural déconcentré et dépendant de la région (province).

De 1972 à 1977, la décentralisation a été supprimée de l'organisation territoriale du Congo (Ex-Zaïre). Les entités décentralisées ont été transformées en circonscriptions déconcentrées dépendant ainsi de l'Etat central. La province, la ville, la commune, le secteur et la chefferie n'étaient plus que des circonscriptions administratives déconcentrées de l'Etat congolais (Zaïrois). Elles sont dépouillées de la personnalité juridique dont elles étaient déjà dotées dans les années 1931, 1933, 1957 et 1960. Cependant, de 1977 à 1982, les villes, les communes, les secteurs, les chefferies ont été réhabilités dans leur statut de collectivité locale décentralisée. De 1982 à 1988, la décentralisation territoriale a été généralisée par la loi dite de la décentralisation du 25 février 1982. Dans ce sens, à l'exception de District, toutes les autres subdivisions territoriales ont été érigées en entités administratives décentralisées.

Ces dispositions légales n'ont jamais été mises en application du fait que la décentralisation et les transferts du pouvoir ne peuvent faire bon ménage avec le système autoritaire au sommet de l'Etat qui caractérisait le régime de Mobutu. Le pouvoir central dominé par un parti unique, le MPR du président Mobutu, et fortement centralisé, ne pouvait s'engager dans un processus de décentralisation qui lui aurait enlevé ses capacités de contrôle, de répression, de décision et d'intervention à l'échelle locale et territoriale. Ainsi, le retrait des acquis de la décentralisation accordant les moyens d'action aux communes, à la ville et à la province se présente comme une stratégie des autorités étatiques pour garder la main mise sur la vie politique locale.

A partir de 1997, la décentralisation territoriale a été de nouveau supprimée en faveur d'une large déconcentration car l'année 1997 marque la fin du régime de concentration de pouvoir de la 2^{ème} République au Congo (Ex-Zaïre). Cette même année, la constitution est abrogée et est remplacée par le décret-constitutionnel numéro 003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation des pouvoirs en République Démocratique du Congo.

En somme la période post-indépendance entre 1968 et 1998 a fait l'objet de grands changements institutionnels et de réformes de l'organisation territoriale du Congo, touchés par le changement politique, notamment durant le régime politique du président Mobutu entre 1965 et 1997. Cette situation s'est soldée par la suppression de la proximité entre citoyens et administration, la fragilisation des administrations locales, des difficultés de participation et d'appropriation des citoyens à (de) la gestion de la chose publique au niveau local.

Après le départ du président Mobutu, de 1997 à 2006, les villes et communes ont fonctionné comme des entités administratives déconcentrées, faute des mesures d'application des lois sur la décentralisation. Les communes n'ont pas été dans les conditions d'assumer leurs responsabilités, en posant des actions à l'égard des populations. Leur autonomie administrative

et financière est demeurée lettre morte. Cela a davantage aggravé les difficultés pour les populations, déjà très pauvres, d'avoir accès au minimum des services sociaux de base tels que l'éducation, l'eau, l'électricité, la santé, l'emploi, la collecte et la gestion des déchets.

La constitution adoptée par référendum et promulguée le 18 février 2006 marque l'avènement de la 3^{ème} République. Cette constitution consacre la décentralisation comme nouveau mode d'organisation et de gestion des affaires publiques en République Démocratique du Congo. Elle place l'exercice du pouvoir de l'Etat à deux niveaux complémentaires et indissociables, à savoir :

- Le niveau national, où le pouvoir est exercé par les institutions de la république notamment le Président, le gouvernement, le parlement, etc. ;
- Le niveau provincial où le pouvoir est exercé par les institutions politiques provinciales (le gouverneur et son adjoint ainsi que le gouvernement provincial).

La constitution de 2006 institue également trois paliers de gouvernement : le Gouvernement central, le gouvernement des provinces et celui des entités territoriales décentralisées. Ces trois paliers de gouvernement sont aussi les trois niveaux de responsabilité en vue d'accélérer l'intervention publique dans le but d'atteindre le développement local et lutter ainsi contre la pauvreté. A l'issue de la constitution de 2006, le nombre de provinces est passé de 10 à 25, en plus de la ville de Kinshasa. Ces provinces sont dotées de la personnalité juridique.

b. Les écueils de la répartition constitutionnelle de compétences entre entités décentralisées

La constitution de 2006 détermine les matières de compétences exclusives du pouvoir central (36 compétences), celles de compétences exclusives des provinces (29 compétences) et celles enfin de compétences concurrentes entre le pouvoir central et le pouvoir provincial (25 compétences). En plus de leurs compétences exclusives ou partagées, les gouvernements provinciaux exécutent les lois et les règlements nationaux (art. 206 de la constitution). Ce faisant, le gouverneur de province coordonne les services publics déconcentrés notamment, celui de l'hygiène et de l'environnement à l'échelle locale des communes.

Cependant, les compétences partagées laissent une grande latitude d'interprétation et d'action aux acteurs institutionnels pour construire leur champ réel d'intervention. La constitution instaure la possibilité d'une coopération interprovinciale et elle crée une instance de dialogue entre les gouverneurs et l'exécutif national. Deux ou plusieurs provinces peuvent, d'un commun accord, créer un cadre d'harmonisation et de coordination de leurs politiques respectives et gérer en commun certains services dont les attributions portent sur les matières relevant de leurs compétences (art. 129). A cette coopération horizontale, s'ajoute une coopération verticale entre l'exécutif national et les exécutifs provinciaux, notamment, une conférence des gouverneurs présidée par le Président de la République est créée avec pour objectif d'être un espace de suggestions des politiques à mener à travers les différentes provinces du pays.

En ce qui concerne la ville de Kinshasa, son organisation territoriale, à la fois en tant que ville et province, est composée, en son sein, par vingt-quatre communes. Les autorités communales sont appelées bourgmestres et bourgmestres adjoints, et sont jusqu'avant les élections de 2024 nommées par le ministère de l'intérieur et placées sous tutelle du gouverneur de Kinshasa en l'absence d'élections municipales. Cette forme de décentralisation limitée en termes de transfert des compétences et dont les autorités politiques locales sont encore nommées par le pouvoir provincial et étatique présente deux écueils ou dangers majeurs :

- La prédominance des liens hiérarchiques et clientélares entre ceux qui nomment au niveau du gouvernement central et provincial et ceux qui sont nommés au niveau des municipalités de Kinshasa ;
- L'organisation du pouvoir va perpétuer un système élitiste mettant à la tête des structures locales des « pâles copies » du pouvoir central, c'est-à-dire des personnes ne connaissant ni réalité, ni problèmes locaux et répétant ainsi les mêmes façons de faire de la province au niveau communal. Or, c'est très souvent ce que les habitants des quartiers reprochent aux autorités municipales.

L'espace politique et administratif à Kinshasa est ainsi à l'image d'un pouvoir central déconcentré au niveau local car, dépendant politiquement des choix opérés par le niveau national et provincial. Or, dans le fond de l'esprit de la décentralisation, l'idée est de créer des pouvoirs locaux différenciés de l'Etat central. L'administration centrale intervient parfois sur les domaines de gestion censée être transférée dans les compétences du gouvernement provincial, à l'exemple du transport urbain, de l'assainissement etc. Ce qui aboutit à une forme de coexistence difficile de l'autonomie locale entre la commune, la province et le pouvoir central.

La constitution prévoit une retenue à la source de 40 % des recettes de la fiscalités nationales prélevées sur le territoire d'une province. Ces ressources ont pour objectif de permettre à la province de mettre en place différentes politiques et d'alimenter son budget. Ces ressources sont complétées par d'autres taxes et redevances locales que peut mobiliser la province. A leur tour, les communes ont droit à 40% de rétrocession des 40% de la province (soit 16% des recettes nationales). Elles ont par ailleurs, la possibilité de mobiliser des taxes locales à l'exemple de la taxe sur la circulation routière, la consommation de la bière et du tabac, la taxe sur les étalages dans les marchés locaux etc.

Pourtant, les communes de Kinshasa peinent à mobiliser les ressources financières édictées par la législation dans le cadre de la décentralisation. La pauvreté incrustée dans la société kinoise limite la capacité des citoyens à payer les impôts. La caducité des techniques de collecte de fonds publics exclut toute traçabilité des finances publiques collectées au niveau local. L'absence totale des services publics au sein des communes de Matete et de Limete en est la parfaite explication. Ces communes détiennent de nombreuses compétences à l'exemple de l'aménagement et l'entretien des voies locales et des parkings, l'organisation des marchés publics, de la police locale, des services d'hygiène, de l'assainissement et des égouts, de la santé publique, des bâtiments publics, la distribution d'énergie électrique, les crèches et écoles, l'éclairage public, la mise en place des structures d'alphabétisation et centres sociaux qui ne

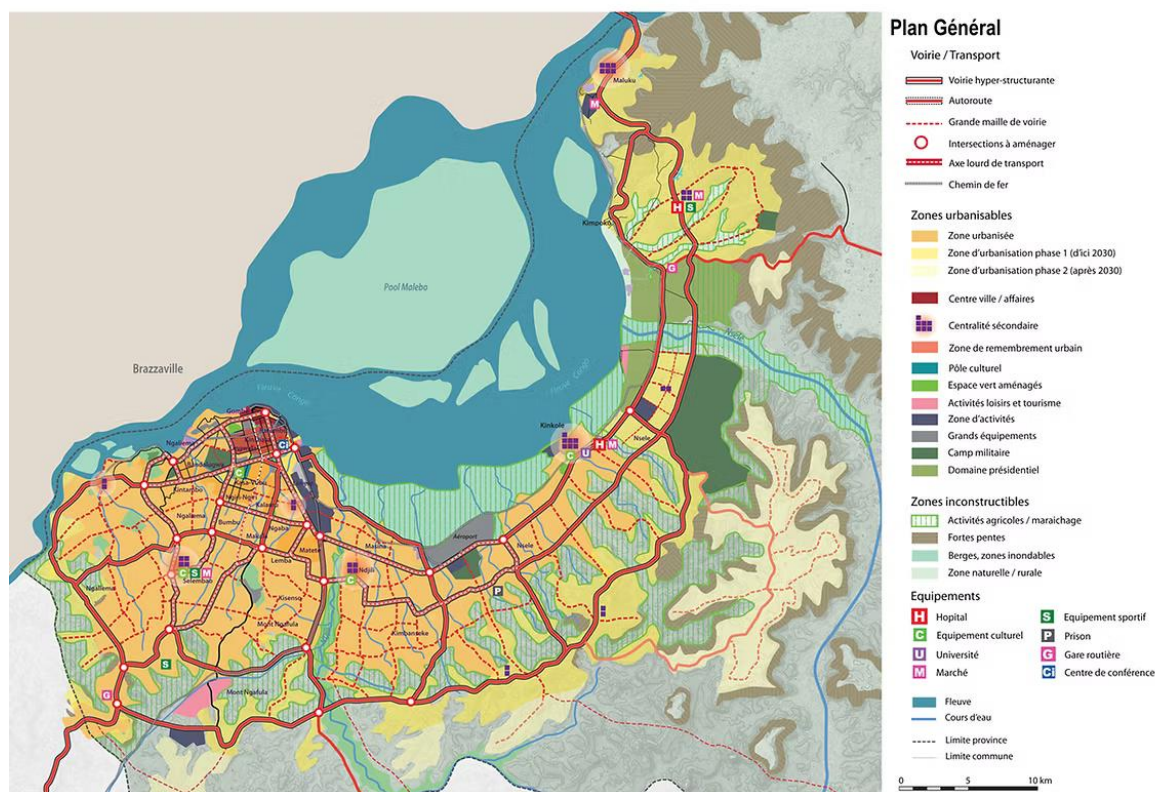
sont pas exercées, par faute de ressources pouvant permettre des actions concrètes dans le champs de ces compétences attribuées.

Ainsi, le contexte de décentralisation à Kinshasa ne correspond que très peu à ce que prévoit la constitution, les lois et autres textes réglementaires qui définissent et expliquent sa mise en œuvre. La décentralisation dans sa mise en œuvre, s'appuie plutôt autour d'un système bancal de mobilisation des recettes publiques, des politiques contradictoires des bourgmestres des communes, de lois inappliquées, d'une fonction publique précarisée et d'un foisonnement des cellules d'appui à sa mise en œuvre qui complexifient sa mise en œuvre effective au niveau communal par exemple.

En somme, l'architecture territoriale, les fluctuations et le foisonnement institutionnel qui la caractérisent sont vus comme un fardeau coûteux entravant l'intervention publique municipale et ne répondant pas aux attentes de la population. Certaines dispositions constitutionnelles restent et légales statuant la décentralisation restent encore lettre morte. Les élections provinciales ont bien eu lieu en 2007, en 2018 et 2023 mais les élections pour les conseillers communaux, prévues pour 2008, ont été reportées pour l'année 2010 et ensuite pour l'année 2013. C'est seulement en 2024 que les toutes premières élections municipales ont eu lieu depuis la promulgation de la loi sur la décentralisation dans la constitution de 2006. Ces élections ne montrent cependant aucun changement significatif du contexte municipal car, la question d'allocations des ressources budgétaires et de mobilisation des recettes publiques municipales continuent de se poser.

En regardant cette décentralisation sous une approche de pouvoir, l'on peut déduire qu'elle est pensée par les acteurs politiques congolais sous forme d'un régionalisme dans lequel, la province détient largement des compétences d'action. Cela pour des raisons stratégiques et politiques visant à éviter la sécession que pourrait éveiller le fédéralisme qui ferait des provinces voulu par de nombreux acteurs politiques. Elle permet à la fois d'accommoder des intérêts locaux de certains chefs de guerre et de faire revenir les provinces rebelles qu'ils contrôlent dans le sillage de l'Etat central et unitaire afin de maintenir le contrôle sur l'ensemble du territoire national par un seul Etat. C'est en théorie une parfaite solution de compromis entre les acteurs politiques, permettant au chef rebelle local de bénéficier de la possibilité d'intégrer les institutions et la compétition politique ; de faire partie des assemblées et exécutifs provinciaux ainsi que de permettre le maintien du pouvoir étatique national (Melmoth, 2007 ; Englebert, 2012).

c. Genèse des quartiers marginalisés, site de décharges à ciel ouvert



Carte 12 : cette carte montre les zones interdites d'activité de Kinshasa, mais aussi des zones interdites de toute construction, mais qui deviennent au fur et à mesure que l'urbanisation autonome progresse, des maisons où se logent et habitent une catégorie de personnes défavorisées, des individus et des familles. Les extensions des quartiers à Matete et Limete peuvent être ainsi identifiées comme des zones inconstructibles en suivant la légende à droite. Cette carte est générée par le schéma d'orientation stratégique de l'agglomération kinoise SOSAK en 2014.

Les différentes crises politiques, sociales et économiques observées dans la trajectoire urbaine de Kinshasa depuis l'indépendance de 1960 ont fait émerger des formes nouvelles d'initiatives privées et publiques de construction des quartiers, dans le but de résoudre le problème du logement et de l'habitat, notamment dans les anciennes cités noires. En dehors des quartiers légués par l'autorité coloniale, les initiatives étatiques qui ont vu le jour et ont été destinées à une classe sociale pouvant se permettre de payer le loyer élevé auprès des bailleurs.

Dans le cadre des initiatives publiques, il y a eu, entre 1971 et 1982, la construction de 850 logements dans la commune de Lemba vers la cité Salongo au Sud de Kinshasa, par la Caisse nationale d'épargne et de crédit immobilier congolais. Les initiatives privées s'illustrent par la construction de 350 logements à l'ouest de Kinshasa dans les quartiers cités vertes et la nouvelle cité portant le nom de la Maman du président Mobutu dans la commune de Mont-Ngafula (cité Maman Mobutu).

Ces quelques logements construits n'ont cependant pas pu résoudre le problème de logement dans un contexte démographique en explosion depuis l'abolition du système de passeport pour les migrants ruraux depuis les indépendances des années 1960, l'exode rural et le prolongement de la fracture sociale post-indépendance dans les autres villes du Congo, en dehors de Kinshasa. Ainsi, ce contexte d'insuffisance du logement engendre les premiers quartiers d'occupation autonome, postindépendances de 1960. Ces quartiers sont très différents des quartiers auto-construits et cadastrés à Kinshasa entre 1940 et 1959.

La construction de ces quartiers d'occupation autonome est soutenue parfois par les politiciens, les chefs coutumiers, les bourgmestres et fonctionnaires « véreux ». Ces derniers s'improvisent personnellement lotisseurs en vendant ou en cédant les terres appartenant selon la loi à l'Etat, à des individus disposant de faibles ressources et désirant habiter en ville. L'accès à des terrains de construction ou des parcelles se fait premièrement par des négociations et contrats de vente avec les premiers occupants de ces terrains qui étaient soit agriculteurs, soit des personnes ayant bénéficié des terrains appartenant à l'administration et aux particuliers européens après l'indépendance. Les individus achètent des terrains auprès des autorités publiques ou des dépositaires de l'autorité publique et revendent des terrains morcelés à d'autres individus qui en ont besoin afin de construire des habitations. C'est ce qui est par exemple le cas avec certains terrains cédés aux occupants par les notables de la commune de Limete, comme le raconte un habitant de cette commune présentant des similitudes avec les observations faites dans cette commune et certains documents consultés au BEAU.

Dans la conception de la commune de Limete par les Belges, il a été prévu une zone industrielle, partant de la première jusqu'à la 18^{ème} rue. Comme en témoigne un habitant du quartier Mbamu :

Ce n'était que des industries. Ce côté, personne n'y habitait car, c'était marécageux et il y avait des fermes d'élevage appartenant à Monsieur Versailles. Il avait des chevaux et des bœufs. Entretien avec un habitant du quartier Mbamu, appelé communément Notable de Limete en raison de ses connaissances de l'histoire, de la politique et des problèmes sociaux de cette commune. Pendant mes enquêtes dans cette commune, le responsable de DYDEC qui est l'association faisant la collecte des déchets dans les quartiers de cette commune lui a demandé de venir m'expliquer comment Limete a été construite.

La zone industrielle n'est pas habitée. Les travailleurs rentrent chez eux, dans d'autres communes et les patrons habitent d'autres quartiers résidentiels dans la commune de Limete qui partent de la première à la quatorzième rue résidentielle à gauche du boulevard Lumumba qui traverse les quartiers résidentiels d'un côté et industriels de l'autre bord. Certains patrons et chefs d'entreprise habitaient les quartiers résidentiels et d'affaires de la commune de la Gombe au Nord de Kinshasa. Chaque rue de la zone industrielle dispose d'un grand portail en rail coulissant, qui se ferme en fin de journée, après que tout le monde soit parti. L'on peut encore voir cela aujourd'hui, à la 12^{ème} rue industrielle de Limete, où existe un portail métallique mais qui n'est plus fermé après les heures de travail. Les maisons et habitations privées se sont

érigées dans ce quartier, tout comme dans les restes des quartiers de la zone industrielle, faisant ainsi que les individus continuent de traverser cette zone après la fermeture des usines.

Le contexte des élections municipales après l'indépendance ouvre la compétition politique, en faisant des habitants des communes de Kinshasa des électeurs des autorités locales. Dans ce contexte, afin de briguer un mandat, les candidats recourent à une stratégie qui consiste à faire venir des individus de leur appartenance ethnique ou de leur village d'origine se situant à l'intérieur du pays, loin de Kinshasa, pour habiter les communes qu'ils prétendent diriger. Ces individus vont élire ainsi les candidats qui les ont fait venir à Kinshasa pendant le vote lors des élections locales. Ce clientélisme électoral fonctionnait ainsi avec une part des rétributions matérielles, à l'exemple d'une parcelle (terrain vide) donnée par un candidat élu à un habitant afin que celui-ci y construise une maison pour loger sa famille. Ces terrains distribués sont des terrains publics ou des concessions abandonnées par les colons rentrés en Europe, notamment dans les communes de Limete, Kintambo, Ngaba, Makala, et Ngaliema et Matete.

Il y avait un notable très puissant à l'époque qui s'appelait Monsieur Kwela, qui devient par la suite bourgmestre de Limete. Les gens n'achetaient pas les parcelles, lui, il donnait des parcelles aux gens pour quelques bouteilles de bière ou quelques affinités. C'était presque gratuit. Ce quartier était urbanisé par Mobutu, il y avait un caniveau construit par Mobutu. Les caniveaux ont été construits pour l'école zaïriale... Les gens achètent auprès des particuliers et se font enregistrés auprès des bureaux de quartier qui fabriquent des fiches parcellaires, ils leur donnent des jetons. Des gens qui font des morcellements parcellaires ne se limitent qu'aux quartiers (pour parler de la validation du morcellement d'une parcelle par le chef de quartier). Entretien avec un habitant du quartier Mbamu, nommé Notable de Limete par les autres habitants de ce quartier, juin 2022.

Le bureau de quartier qui est l'organe de gestion de chaque quartier dans une commune à Kinshasa, se charge d'attribuer un numéro de parcelle à chaque terrain vendu et habité par le nouveau propriétaire. Le chef de quartier constate la vente et établit un document d'enregistrement de la parcelle vendue. C'est ainsi que les nouvelles extensions urbaines naissent à Kinshasa, prolongeant les quartiers cadastrés par l'administration coloniale et par l'Etat après l'indépendance. Ces extensions urbaines diffèrent des autres quartiers dans la mesure où elles sont construites selon des règles propres aux habitants, les autorités locales, notamment les chefs des quartiers n'y constatent que les ventes de terrain après accord entre contractants. Ils demandent aux habitants de laisser une voie sous forme de route et de creuser des caniveaux pour la canalisation d'eau de pluie et des effluents liquides.

C'est le bureau du quartier qui attribut les numéros. Les gens ont construit avec leur propre logique. La preuve en est que tu vas constater un grand désordre là-en bas, parce que personne ne veut laisser la route. Les gens prennent de l'espace public pour agrandir leur parcelle. Les sociétés se trouvaient sur cette zone parce que les saletés de la société pouvaient directement être jetées dans le fleuve. On ne peut pas mettre une entreprise à

Mont-Ngafula, les seules communes où on peut mettre des entreprises ce sont Nsele, Maluku et Limete. Si tu regardes bien, tu verras des égouts et des canalisations vers la zone industrielle, mais ces égouts sont couverts aujourd'hui par des constructions qui ont suivi. Entretien avec un habitant de Mbamu, juin 2022.

Ces terrains nouvellement acquis exigent cependant des investissements importants afin de les rendre habitables car, dans la plupart des cas, ils se trouvent dans des zones marécageuses jadis réservées pour l'élevage et l'agriculture (rizière). Ces terrains se situent plus particulièrement dans la plaine de la ville de Kinshasa et constituent des sites érosifs et d'enfouissement où les déchets de Kinshasa sont entreposés depuis l'époque coloniale, ce qui explique leur inhabitation et parfois la volonté des autorités du pouvoir central et provincial d'interdire les constructions dans ces zones. Le cadre du plan d'urbanisme Auguste Arsac à Kinshasa, mis en place par la mission française en 1967, interdisait déjà les constructions à ces endroits. Or, les bourgmestres de Kinshasa nouvellement élus s'en servaient dans le cadre du clientélisme électoral. Les individus qui acquièrent ces terrains construisent des parcelles, des maisons, des habitations en traçant eux-mêmes les abords et limites de leur terrain, en aménageant les égouts de fortune et des canalisations qui se jetaient dans des cours d'eau les plus proches. C'est de cette manière que les déchets liquides et solides se retrouvent dans des cours d'eau, surtout après des fortes pluies à Kinshasa.

Les quartiers autonomes sont ainsi nés du morcellement et de l'occupation autonome des individus à faibles ressources. Ces quartiers se trouvent dans les extensions des quartiers construits par l'autorité coloniale dans le cadre de l'urbanisme colonial. Ils diffèrent du reste de la ville de par leur disposition physique et leurs caractéristiques socio-économiques : ce sont des zones de petits commerces et de débrouilles et dans lesquels l'Etat et les pouvoirs publics n'allouent aucune ressource matérielle. Les extensions de Mbamu, Lunionzo, Lumumba et Mbamu dans les communes de Matete et Limete en sont de parfaits exemples.

Dans la municipalité de Matete construite en 1958, ces quartiers existent depuis les années 1976. Les champs et les zones d'agriculture se transforment en zone de squats des personnes qui jadis faisaient des activités agricoles sur ces sites. L'une des choses les plus étonnantes est que ces quartiers sont connus des autorités publiques au niveau du bureau de quartier, comme le dit le secrétaire du bureau de quartier Lumumba dans la municipalité de Matete en 2022 :

En 1992 tout était occupé, le quartier a commencé en 1976, les Belges n'avaient pas laissé ce quartier. Les mamans faisaient les champs, il y avait des champs. Le terrain vide, il y en a plus... Les gens quittaient Kisenso pour venir faire du champ et quand il y a eu le moyen d'y construire des maisons, ils ont commencé à construire. L'Etat n'a pas vendu, il y avait une forêt et de fil en aiguille ils ont commencé y habiter. Ce sont des individus eux-mêmes qui laissent des routes (pour dire aménager la voirie). Entretien avec le Secrétaire de bureau au quartier Lumumba, Matete, Kinshasa, Juin 2022.

C'est ainsi que les extensions de Kwenge II dans le quartier Lumumba, de Ngilima II et de Nkunda II dans le quartier Lunionzo et de Debonhomme dans le quartier Malemba ont émergé dans la commune de Matete. Le petit détail qui montre ainsi l'extension de ce quartier est le fait qu'ils sont à chaque fois repris d'un suffixe *II* pour illustrer le fait que ces nouveaux quartiers n'ont pas été construits par les autorités politiques coloniales ou congolaises après l'indépendance de 1960. Les individus eux-mêmes prolongent des parcelles et des habitations dans les zones non aménagées par les autorités. La situation de l'extension dans la municipalité de Matete se montre presque identique à celle de la commune de Limete. A quelques particularités près, la commune de Limete connaît une extension vers le fleuve Congo avec la naissance d'un autre pôle dénommé Kingabwa, dans lequel se trouve le quartier Mbamu et plus précisément l'extension urbaine appelée Ngwele. Cette zone vient se greffer à l'ancienne zone industrielle de la commune de Limete. L'un des facteurs expliquant l'achat de terrain dans ces zones est le prix du terrain qui revient beaucoup moins cher par rapport au reste des quartiers urbanisés par l'Etat :

Les gens achètent là-bas parce que c'est moins cher. Avec 3 500 dollars USD, il peut avoir une parcelle ici maintenant, c'est 4000 dollars USD.
Entretien avec Pasta, habitant du quartier Mbamu dans la commune de Limete, juin 2022.

Ainsi, dans ce contexte, les populations congolaises, ne disposant pas des ressources pour s'acheter des parcelles ou des maisons dans les quartiers urbanisés, achètent des terrains sur ces zones. L'extrait d'entretien ci-après avec un habitant du quartier Mbamu dans la commune de Limete montre que les difficultés vécues et causées par le manque de travail rémunérateur formel font que ces derniers se procurent un petit terrain dans l'extension du quartier Mbamu sur le site Ngwele. Ce site marécageux était destiné à une riziculture du fait qu'il se situe proche de la rivière N'djili et du fleuve Congo.

J'ai acheté là-bas au regard des difficultés. Il n'y avait pas de moyens. Si j'avais beaucoup plus d'argent, j'allais acheter à la Gombe ou à ma campagne. Suite à des difficultés, j'ai pu acheter par rapport aux moyens que j'avais... Moi j'ai fait les études commerciales, mais à la suite du décès du père, je commençais à me débrouiller. Personne ne pouvait nous soutenir pour des études. J'ai eu des formations pour devenir pasteur et je tiens une radio communautaire ici à Kingabwa. Entretien avec un citoyen dénommé Pasta ou Pasteur dans la commune de Limete, quartier Mbamu, juin 2022.

En somme, la crise congolaise, qui est multiforme car socio-économique et politico-institutionnelle, occasionne les constructions autonomes, la parcellarisation des terrains et la construction des maisons dans les prolongements ou extension des quartiers de Kinshasa réservés à l'agriculture, l'élevage ou interdits de toute construction en raison des érosions et marécages. Par ailleurs, certains de ces endroits constituaient depuis la période coloniale, comme le montre Marc Pain (1984) des sites de décharge des déchets dans le cadre de la politique de salubrité et de l'hygiénisme colonial. Pour cela, il est intéressant d'analyser dans le second chapitre, ce que l'architecture institutionnelle de l'Etat tenue par la crise, peut révéler

de la capacité politique des gouvernements de mettre en place des projets urbains de gestion des déchets, en tenant compte des éléments de la configuration urbaine de Kinshasa, telle que présentée dans ce chapitre.

Chapitre 2.

L'(in)action des gouvernements sur la gestion des déchets

Le premier chapitre de cette partie a montré que la politique de ségrégation menée dans les années 1881 et 1960, dans un contexte de colonisation, a donné lieu à une répartition inégalitaire des infrastructures urbaines et dans la même logique, ont posé les prémices de l'absence des équipements des déchets dans les quartiers de Kinshasa. La crise multiforme que continue de connaître la ville de Kinshasa a à son tour fait émerger des quartiers marginalisés, touchés par l'explosion de la démographie urbaine. Les autorités publiques n'allouent, dans ces quartiers, aucune ressource publique afin de construire et de mettre en place des équipements de gestion des déchets. Les égouts de fortune bouchés et détériorés laissent stagner les déchets liquides et solides sur l'espace public urbain.

Le présent chapitre montre à travers le développement des échelles d'intervention différentes de l'Etat central, les différents projets entamés ou envisagés par les gouvernements urbains ainsi que le contour de l'inaction des gouvernements locaux en matière des déchets. Les gouvernements à différentes échelles publiques trient, sélectionnent ou choisissent les espaces où installer quelques équipements des déchets. Or, avec les réformes de décentralisation, les anciens quartiers indigènes de l'époque coloniale forment des communes décentralisées pouvant disposer des ressources propres (normatives, matérielles et humaines) afin de produire la politique de gestion des déchets au niveau local.

Comme il a été dit précédemment, depuis la publication de la constitution de 2006 en RDC, les échelles d'intervention publiques à Kinshasa sont outre le gouvernement étatique, la province, dirigée par un exécutif dont le gouverneur est la tête. Le gouverneur forme un gouvernement provincial composé des ministres provinciaux. Outre l'échelle provinciale, la commune est dirigée par un bourgmestre avec son adjoint.

Or, si cette constitution donne à voir la volonté du législateur de mettre en place un cadre institutionnel et une répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, de façon à donner un pouvoir d'action en matière de gestion des déchets aux collectivités, tout ne se passe pas toujours comme prévu dans le fait. Le problème des déchets persiste à cause de la faible capacité du gouvernement provincial de Kinshasa à mobiliser les ressources nécessaires pour agir sur les déchets ainsi que des municipalités, pourtant décentralisées, à définir le problème et à mettre en place des dispositifs de gestion des déchets.

L'absence de coordination entre les paliers de pouvoir, notamment, le gouvernement central, la province et les municipalités, est l'une des entraves de l'action publique en matière des déchets. Le pouvoir central, à travers les différents services des ministères, ne procède pas à la mise en œuvre d'un mécanisme de redistribution des ressources nationales et le pouvoir local, à son tour, souffre d'une faible autonomie et capacité de traduction des objectifs plus généraux définis ou censés être définis au niveau national et provincial en politique municipale. Dans cette optique, la planification est vue comme un instrument d'orientation et de coordination entre différentes échelles institutionnelles (Barbier, 2020).

Du point de vue juridique, les municipalités doivent collecter, transporter, éliminer et construire des installations de traitement des déchets. Ces compétences sont reprises dans nombre de textes légaux, notamment l'édit 003/2013 du 09 septembre 2013 sur l'assainissement et la protection de l'environnement ainsi que l'ordonnance-loi n° 13/001 du 23 février 2013 fixant les impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées, instituant la taxe d'assainissement, d'enlèvement des déchets et ordures ménagères.

Ce chapitre s'accorde ainsi à répondre aux questions de savoir comment se passe la politique des déchets entre le gouvernement central et les différentes échelles publiques territoriales, notamment les communes et la province de Kinshasa. Comment la configuration politique, celle d'une apparente décentralisation, impacte-t-elle les capacités politiques au niveau des communes ? Les réponses apportées à ces questions se structurent dans deux sections suivantes :

- La première section analyse les contours des ressources allouées pour l'action sur les déchets à Kinshasa. Les autorités gouvernementales au niveau étatique et provincial tentent de mettre en place des projets de planification d'actions contre les déchets dans certains coins de la ville, se soldant ainsi en inachèvement, se limitant au stade de projet pilote ou de projet en étude.
- La deuxième section s'attache à montrer les fluctuations et l'instabilité des compétences et ressources attribuées aux communes urbaines dans le cadre d'une décentralisation qui se montre inachevée. L'oubli de l'échelle quartier dans la définition de la politique des déchets et le changement des degrés de responsabilités qui accompagnent le retrait ou le transfert limité des compétences entravent ainsi l'existence d'une politique publique locale des déchets au niveau des communes.

Section 1. Les instruments de gestion des déchets au niveau national et provincial

Au niveau national, le ministère de l'environnement a mis en place un document de cadrage sur la politique nationale des déchets, définie comme un aspect de la politique nationale d'assainissement (PONA), depuis la publication de la constitution de 2006, Ce document reprend l'assainissement comme étant :

L'ensemble d'action ayant pour objectif l'amélioration des conditions, qui dans le milieu physique de la vie humaine, influent ou sont susceptibles d'influer favorablement sur le bien-être physique, mental ou social comprend par exemple l'évacuation des excréta, la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales, les travaux et les installations d'égouttage, de collecte et d'évacuation des déchets solides. Document de cadrage et présentation en PowerPoint de la politique nationale d'assainissement du Ministère de l'environnement (PONA) 2013, consulté dans le cadre de la rédaction de la thèse, le 23 juin 2025.

Dans le cadre de la politique nationale d'assainissement (PONA), a été formulée la stratégie nationale d'assainissement dont l'un des volets consiste en la gestion des déchets solides. Cette stratégie est censée être mise en place depuis 2017. A ce jour, les termes de cette stratégie ne sont pas connus. Celle-ci se présente encore sous forme de projet en étude. Le document de cadrage de la PONA évoque aussi un faible taux d'accès aux systèmes d'évacuation des déchets en milieu urbain qui revient à 9 % pour toute la République Démocratique du Congo en 2006 et à moins de 11,5% en 2011. Au-delà du fait de montrer les réalisations incertaines et non exhaustives de cette politique, ce document de cadrage a le mérite d'établir une répartition normative des responsabilités entre l'Etat, le gouvernement provincial et les ETD de la manière suivante :

- Le pouvoir central : élabore des lois, règlements ; élabore et gère le cadre régulateur, élaboration des stratégies de renforcement des capacités ; mobilise le financement, réalise des études d'impact environnementale stratégique et sociale, fait le suivi et le contrôle du respect des normes et textes réglementaires
- La province : met en place des édits et règlements, élabore des stratégies de mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement au niveau provincial, l'élabore des programmes de renforcement des capacités dans le secteur de l'assainissement.

Les ministères des gouvernements central et provincial mettent en place des instruments des déchets dans le cadre de la politique nationale de l'environnement, de l'urbanisme, du développement durable, ou des travaux publics. Ces instruments prennent parfois la forme de projets, de programmes au niveau national mais aussi de dispositifs notamment, la construction du tout premier centre d'enfouissement technique de la ville de Kinshasa avec l'aide de l'UE ainsi que la mise en place des opérations urbaines à l'instar de Kinshasa Bopeto au niveau provincial. Le ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), à travers la

direction d'Assainissement (DAS), s'est dit responsable de la gestion des déchets municipaux dans le sens où il est chargé de réglementer le sous-secteur des déchets solides.

En 2023, la ministre de l'Environnement et développement durable (MEDD) a placé la gestion des déchets au centre de ses préoccupations en constatant que la production des déchets dans les agglomérations de la R.D. Congo avait pris une allure inquiétante. Le ministère de l'Environnement et développement durable a ainsi mis en place une approche holistique de la gestion des déchets. Cette démarche tient en compte des aspects globaux, stratégiques, réglementaires et techniques afin d'apporter les solutions durables et efficaces devant contribuer à la protection de l'environnement et à l'éradication des maladies liées à l'insalubrité.

Concrètement, dans le cadre de cette démarche un atelier est organisé du 26 au 28 janvier 2023 dans le but de contribuer à l'amélioration du mécanisme de gestion des déchets allant dans le sens d'une économie circulaire en RD. Congo. Lors de ces séances de travaux l'accent est mis sur la politique nationale de collecte des déchets et son implémentation dans le cadre des projets-programmes dont certains peuvent être analysés dans les paragraphes qui suivent.

Paragraphe 1. Le non-aboutissement des projets- programmes des déchets au niveau national

Les différents dispositifs dans le cadre de la politique nationale d'assainissement et des actions sur les déchets du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) se prêtent ainsi à l'analyse et révèlent des limites, des flous et zones d'ombre caractérisés par l'inachèvement. Ce constat peut être fait de façon diachronique par ailleurs, dans la mesure où depuis plus de trois décennies de nombreux projets sur la gestion des déchets à Kinshasa existent dans les administrations. Cependant, les finalités de ces projets restent imprécises, le plan de déroulement occulté et les actions parfois inachevées et abandonnées. Or, lorsqu'on parle de projet l'idée derrière est celle d'un ensemble d'actions à mettre en œuvre pour atteindre un objectif. Dans ce sens, deux éléments importants caractérisent ainsi le mode de travail de projet notamment la phase de conception ou la planification de ce qui est envisagé ou de ce qui va se faire en amont. Ensuite, la phase de la réalisation de ce qui était prévu ou envisagé en prenant en compte les aléas et les changements liés à la réalité des choses (Boutinet, 1993).

Par ailleurs, selon Plante (1994), un programme est un ensemble cohérent, organisé et structuré d'objectifs, de moyens et de personnes qui l'animent. Il se justifie sur la base de besoins définis comme une carence ou un manque qui affecte des individus, une collectivité ou une société. Il est sous le contrôle d'une ou de plusieurs personnes responsables de la qualité de sa formulation et de son fonctionnement. Il est mis en place pour transformer des choses ou l'état d'une chose. Un programme a pour but de produire du changement pour les participants potentiels. Le processus d'un programme comprend la mise en œuvre, la pérennisation, la planification et l'évaluation (Ridde ; Dagenais, 2012).

Ce paragraphe revient ainsi sur quelques-uns de ces projets afin de comprendre comment le gouvernement national alloue les ressources pour la prise en charge des déchets. Dans ce cadre, il est intéressant de voir le degré d'instrumentation et de réponse apporté au problème des déchets par le gouvernement national.

a. Des projets de gestion des déchets restant au stade d'études au sein des administrations

L'imprécision des projets des gouvernements nationaux découle de deux choses : la temporalité et la spatialité du projet. Si on en connaît parfois des acteurs, il est pourtant difficile de comprendre jusqu'où s'étend le projet, ou plus simplement, où est-ce que cela commence ? Quand est-ce que les dispositifs du projet pourraient être mis en œuvre dans les lieux qui y sont dédiés dans le cadre du projet ? L'une des réponses à ces questions est le caractère « projet pilote » auquel s'agrippent les acteurs politiques pour justifier l'inachèvement des projets. L'on peut prendre par exemple le cas du Ministère de l'environnement qui établit des partenariats avec des acteurs privés dans le cadre d'une politique des déchets. Ces partenariats se limitent parfois à l'inauguration du cadre du projet lors de laquelle, les médias et journalistes sont invités pour une médiatisation de l'événement, sans que le projet couvre la globalité de la situation des déchets dans la ville de Kinshasa comme voulu dans le cadre d'une approche holistique des déchets, comme le prétend le ministère de l'environnement. Le partenariat avec l'ONG ECC/Bâtir en est ainsi un exemple. Ce projet bénéficie d'un appui financier de 600 000 Livres Sterlings (monnaie anglaise) en 2019 pour une durée de trois ans.

L'équipe de coordination de ce projet reçoit le directeur du cabinet du vice premier ministre en charge de l'environnement et du développement durable madame Eve Bazaiba, avec qui elle fait le tour de cette usine qui transforme les déchets plastiques. A en croire au responsable de l'ECC/Bâtir, cette usine produit 576 pavés par jour, en forme étoilée, hexagonale, carrelage etc. ces pavés sont vendus par la suite, sur le marché local à 15 dollars américains (USD) par mètre carré. Selon l'équipe de coordination de ce projet, les pavés fabriqués par cette usine dans le cadre de ce projet ont déjà été utilisés pour asphaltier certains lieux publics dans la ville de Kinshasa notamment, le bureau du quartier Pinzi, l'avenue où se situe l'hôpital Mabanga dans la commune de Kalamu et certaines écoles privées. L'une des écoles ayant recouru aux pavés fabriqués par cette usine a été par la suite visiter par le cabinet du vice premier ministre en charge de l'environnement pour voir réellement le travail fourni dans le cadre de ce projet. Le cabinet du ministre de l'environnement s'est montrée enthousiaste face au travail effectué et promet un soutien de la part du gouvernement congolais à ce projet.

L'autre exemple est celui des projets urbains de gestion des déchets conçu en 2002 et se projetant pour l'année 2015. Le ministère des travaux publics, aménagements du territoire, urbanisme et habitat avait conçu un projet de gestion des déchets dans le cadre du plan d'action national pour l'habitat et programme d'investissement prioritaire dont l'objectif est de prendre en charge la filière du recyclage des déchets produits à l'échelle urbaine se déclinant de la manière suivante :

- La vente du compost produit dans les compostières ;
- La vente des déchets en verre à la Boukin ;
- La vente des déchets plastiques à la Plastica et Socoplast ;
- La vente des déchets métalliques à la Sosider ;
- La vente des déchets en carton ou en papier à l'Icop.

Ce projet prévoyait de lancer une étude approfondie pour organiser cette vente et évaluer la contribution financière de ces différentes ventes au projet de gestion des déchets. Ce projet estimait les besoins matériels pour la collecte dans 18 communes pilotes, dans lesquelles débiterons un projet pilote de la manière ci-après :

- Les besoins en camions compresseurs pour évacuer les déchets dans les 4 grands marchés de Kinshasa : grand marché 4 = 960 000 euros en 2015 ; marché Gambela 3 = 720 000 ; Marché Matete 2 = 480 000, Marché Somba Zikida 1 = 240 000 ces chiffres peuvent être divisés par deux pour l'année 2002 ;
- Les besoins en niveleuse pour les travaux dans les décharges : une niveleuse sera affectée par district en 2002. Ainsi, le projet visait d'acheter 4 niveleuses pour les 4 districts afin de travailler dans les décharges au cas où la nécessité se faisait sentir. A l'horizon 2015, il faudra les doubler pour atteindre un parc de 8 engins ;
- Les besoins en camions porte-chars et en pick-up de liaison : les porte-chars sont des engins qui transportent les bulldozers à chenille qui vont servir à aménager les sites retenus pour les décharges finales. Il en faut 2, dont un par district. Les pick-up sont des véhicules qui vont effectuer des liaisons entre les bureaux et les différents chantiers de travail. Il en faut 4, dont un par district.

L'on peut donc récapituler les coûts du projet d'évacuation des ordures dans le cadre de ce projet de la manière suivante :

- Achat Matériel : gros engins et camions spéciaux pour 10 ans de fonctionnement : 14 210 000 dollars en 2002 et 26 769 600 en 2015 ;
- Petit matériel pour 1 an de fonctionnement : 72 800 en 2002 et 145. 600 pour un total de 14. 282. 800 en 2002 et 26 915,200 en 2015.
- A l'horizon 2015 : la production journalière d'ordure était estimée à 5 970 m³, les besoins en bacs pour la ville-basse seront de 5 970 m³.
- L'expérience de terrain du PNA montre que la capacité moyenne journalière d'évacuation des ordures entre les dépotoirs publics et la décharge finale est de 10 évacuations par jour, c'est-à-dire au total 50 m³ d'ordures évacuées par camion porte-bacs. Or, la ville basse produit 3 500 m³. Donc, les besoins sont estimés à 3 500 m³ : 50 m³ = 70 camions porte-bacs.
- Les besoins en camions porte-bacs par commune sont de 70 camions : 18 communes = 4 camions par commune. Ces statistiques sont revues pour l'année 2015 : la ville basse produira environ 5.970 m³,
- Ainsi donc, les besoins en camions porte-bacs seront estimés à 5970 m³ : 50 m³ = 119 camions porte-bacs et les besoins en camions porte-bacs par commune seront de 119 camions : 18 communes = 7 camions par commune.

Le projet pensait à acheter 4 bulldozers en 2002, dont 1 bulldozer par district ; ce chiffre est doublé pour l'année 2015. Idem pour la pelle mécanique pour charger les ordures dont le nombre passe de 18 pelles en 2015. En ce qui concerne l'élimination, le traitement et la valorisation des déchets : les compostières sont créées dans les décharges finales, à l'instar de la compostière de Lemba. Néanmoins, une étude ultérieure est lancée pour étendre l'expérience

pilote de la Croix-Rouge à travers toutes décharges finales. En ce qui concerne la filière d'évacuation : son organisation a été pensée comme suit : les poussettes ramasseront de porte en porte les ordures pour les déposer dans des bacs sur des sites agréés par les bourgmestres. De là, les camions porte-bacs vont récupérer les bacs pour aller jeter les ordures dans les décharges en périphérie de la ville.

Ce projet retient quelques sites dans la ville de Kinshasa, notamment ceux de Mangalu, de Mongu et de Bia, comme étant les décharges finales pouvant accueillir les déchets des communes de Lingwala, Kinshasa, Barumbu, Bandalungwa, Kasa-vubu, Ngiri-Ngiri et Kalamu. Les sites de N'djili Cecomaf, Kimbanseke et de Masina Mapela sont les décharges finales retenues pour recevoir les déchets des communes de Masina et Kimbanseke.

En ce qui concerne la collecte des déchets, ce projet prévoyait ce qui suit :

- Maintenir et promouvoir la pratique de l'enlèvement des ordures par les habitants eux-mêmes ;
- Maintenir, dans la commune de la Gombe et de Limete, le système de collecte à domicile par les PME privées comme il se fait actuellement,
- Maintenir les modes de rentabilisation des déchets après leur collecte, au regard de leur impact sur l'hygiène du milieu : remblaiement des zones marécageuses, lutte antiérosive, recyclage en compost., Faire appliquer la loi qui contraint les hôpitaux de se doter des incinérateurs pour brûler les déchets dangereux.

Le projet prévoyait par ailleurs de responsabiliser les municipalités de Kinshasa en les associant dans la mise en œuvre et la gestion des dispositifs des déchets telle que prévue :

Il s'agit d'impliquer les bourgmestres, les chefs des quartiers, les administrateurs des marchés parce qu'ils doivent encadrer leurs administrés et participer activement à la réussite du projet pilote. Le rapport du ministère des travaux publics, aménagements du territoire, urbanisme et habitat, projet de gestion des déchets dans le cadre du plan d'action national pour l'habitat et programme d'investissement prioritaire 2002 et 2015.

Le projet comptait par ailleurs sur la participation communautaire et des échelles publiques locales pour la mobilisation financière :

Pour financer les opérations, il est proposé que le gouvernement, en concertation avec l'hôtel de ville, instaure une taxe, c'est-à-dire taxe additionnelle basée sur le m³ d'eau facturé et, éventuellement, sur le KWh consommé. Il faudrait par ailleurs s'assurer que cette taxe couvrirait tous les quartiers bénéficiant du service de collecte de calculer les recettes, les dépenses prévisionnelles et d'évaluer les subventions d'équilibre. Kinshasa compte en effet 344.320 ménages raccordés à l'eau courante et 41.318 à l'électricité domestique. Le rapport du ministère des travaux publics, aménagements du territoire, urbanisme et habitat, projet de gestion des

déchets dans le cadre du plan d'action national pour l'habitat et programme d'investissement prioritaire 2002 et 2015.

Ce projet prévoyait une délimitation des secteurs d'opération et une estimation de la quantité des déchets domestiques par secteur :

On peut estimer que près 18 communes accessibles, situés dans la plaine de Kinshasa, sont actuellement desservies par l'un des systèmes utilisés pour la collecte des déchets solides (pousse-pousse, service public, entreprise privée). Pour des raisons financières et expérimentales, les opérations seront partielles et ne se dérouleront que dans ces 18 communes qui abritent 4 675.000 habitants et qui produisent par jour près de 3 500 m³ d'ordures. Le rapport du ministère des travaux publics, aménagements du territoire, urbanisme et habitat, projet de gestion des déchets dans le cadre du plan d'action national pour l'habitat et programme d'investissement prioritaire 2002 et 2015.

Cependant, pour les six autres communes de la ville qui abritent près de 1 625.000 habitants en 2002 et qui produisent 1 500 m³ de déchets, elles ne sont pas prises en compte dans le cadre de ce projet pilote car difficilement accessibles aux véhicules. Dans ces communes, les habitants jettent encore les ordures dans les zones d'érosion. Dans le cadre de ce projet, le programme national d'assainissement, entreprise publique nationale s'occupant de la collecte et de l'évacuation des ordures domestiques, était chargé de sa réalisation. Cependant, ce projet n'a jamais été exécuté et le partenariat avec le PNA n'a jamais été conclu pour des raisons encore inavouées en ce jour par les autorités publiques nationales.

Ainsi, au niveau national, les projets de gestion des déchets entrepris à l'initiative des ministères ou en partenariat avec des organismes privés se soldent soit par un inachèvement du fait que le déroulement ne se poursuit pas conformément aux objectifs du cahier de charge définis au départ. Par ailleurs, d'autres projets restent rangés dans des cabinets ministériels ou bureaux d'études. Aujourd'hui en 2025, tous ces projets ont disparu y compris les ressources déjà déployées à cet effet. Les endroits destinés à l'installation des équipements et sélectionnés pour le traitement sont déserts, délabrés et abandonnés. A ce jour, il n'existe toujours pas de révélation quant à leur non-exécution. Cependant, d'après certaines sources informelles, à savoir, les individus ayant vécu à Kinshasa durant le lancement de ces projets, les financements engagés dans le cadre de ces projets sont dépensés pour d'autres choses. Ceci évoque ainsi l'hypothèse d'un détournement de fonds qui y étaient destinés.

- b. Le redémarrage du programme national d'assainissement (PNA) à l'épreuve d'un financement limité

Encadré n°6 : Le rôle et les missions du programme national d'assainissement (PNA)

Le programme national d'assainissement est un service spécialisé et opérationnel en matière d'assainissement. Il est placé sous tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme. Le PNA est créé par l'arrêté Ministériel n° 014/DENT/CEE/81 de février 1981 portant organisation du service national d'assainissement. Enfin, l'article 191 de l'ordonnance loi n° 82-006 du 25/02/1982 portant organisation territoriale, politique et administrative confirme la responsabilité du programme de planifier et de coordonner les activités relatives à la salubrité publique par le biais du programme national d'assainissement. La mission du PNA s'inscrit dans la définition que l'OMS donne sur l'assainissement du milieu :

C'est l'ensemble des techniques visant à améliorer toutes les conditions qui, dans le milieu physique de la vie de l'homme, sont susceptibles d'influer directement ou indirectement, de manière défavorable, sur la santé de ce dernier, c'est-à-dire le bien-être physique, mental et social.

Les actions du PNA ont pour objectifs : la lutte antivectorielle ; le contrôle et l'évacuation des déchets solides et liquides ; le contrôle des conditions de potabilité de l'eau ; le traitement et l'évacuation des excréta ; la prévention et la lutte contre la pollution ; l'hygiène de l'habitat ; l'éducation et la sensibilisation de la population aux problèmes de la salubrité.

Le PNA bénéficie de deux catégories de ressources de la part du gouvernement congolais : le budget annexe qui assure son fonctionnement et la rémunération des agents sous contrats. En marge de ces ressources officielles, ce service réalise des recettes informelles provenant de vidange de fosses septiques, de la location des bacs, bennes et pelles mécaniques, ainsi que de l'enlèvement des immondices à domicile. (PIR, 2002).

En 1989, le PNA avait bénéficié d'un don du Japon en charroi automobile en vue de lui permettre d'atteindre ses objectifs notamment, d'évacuer les déchets dans la ville de Kinshasa. Ce charroi automobile, d'une valeur d'environ 7.500.000 de dollars américains, était constitué de trois pelles chargeuses, 15 camions porte-bacs, 30 véhicules à compression, 10 basculantes, 6 land-cruiser, 20 brouettes motorisées, 300 chariots et 160 bacs à ordures de 5 m². La part du gouvernement congolais était constituée de 10 camions-bennes de marque FIAT et d'une pelle chargeuse achetée à l'office des Routes. Malheureusement, lors des pillages de 1991, ce charroi a été endommagé et les activités du PNA ont été ainsi paralysées complètement.

En 1992, le PNA a entrepris la réhabilitation de son charroi et repris son programme d'évacuation des ordures, grâce à un financement du fonds des nations unies pour l'Enfance UNICEF. Or, après le pillage civil et militaire des années 1990-1993, le PNA s'est vu privé de tous les outils dont il disposait pour le travail d'assainissement de la ville. En 2001, le PNA ne dispose que de quelques engins :

- 3 pelles chargeuses,
- 3 camions bennes,
- 2 camions porte-bac,
- 2 camions vidangeurs,
- 3 dumpers,
- 2 camions compresseurs.

Ces quelques engins doivent desservir une ville de plus de 6 millions d'habitants en 2001. Ceci laisse voir par exemple que le PNA ne dispose pas d'un nombre suffisant de véhicules de ramassage des déchets et de contrôle des décharges. Ce qui implique que le peu de matériel existant doit effectuer plusieurs rotations, avec comme conséquences une usure précoce et un délabrement, sans compter le fait que les entretiens des camions ne suivent pas. Le problème du ravitaillement en pièce de rechange se pose également, d'où, des pannes fréquentes difficiles à réparer, étant donné les difficultés de financer s'approvisionner en pièces de rechange. Il faut par ailleurs ajouter à cela la pénurie du carburant et l'inefficacité du système de collecte à apport volontaire, basé sur des bacs placés à certains endroits de la ville et dont le nombre insuffisant et l'irrégularité d'enlèvement en font plutôt des décharges publiques.

Le rapport annuel de 2005 du PNA cité par Lelo Nzuzi (2008) faisait mention de la faible capacité de la ville de monter des stratégies de gestion des déchets. Il indique qu'en 1960, Kinshasa, avec une population de 476 819 habitants et un taux de production d'ordures ménagères estimé de 15%, avait un taux d'évacuation de plus de 70 %. Curieusement en 2000, avec une population de plus de 6 millions d'habitants et un taux de production de déchets ménagers estimé à plus de 70 %, la ville a une capacité d'évacuation de moins de 15%. Cette faillite est à la base de la multiplication, à travers la ville, de décharges non contrôlées. Des statistiques récentes sur le mode d'évacuation des ordures ménagères montrent qu'en 1989, Kinshasa était déjà confrontée aux problèmes de gestion des immondices.

En 1998, la ville bénéficie d'un appui budgétaire gouvernemental de 230 769 dollars US qui lui permet de lancer l'opération Kin Bopeto et d'éliminer, grâce aux engins du PNA, les grandes décharges anarchiques à travers la ville, notamment celles situées sur le boulevard

Triomphal avant son asphaltage. C'est cette année-là que le PNA est parvenu à évacuer 55 885 mètres cube des déchets. C'est aussi grâce aux bailleurs internationaux que depuis 2007, le PNA conduit, en régie, une action pilote de gestion des déchets solides dans 10 communes, en partenariat avec l'association d'appui aux conducteurs de chariots du Congo, pendant 22 mois, pour une enveloppe de 1 596 067 dollars US. Le projet comprend trois volets : primo, éliminer en 4 mois la grande décharge non contrôlée de Banunu au niveau du pont Matete ; secundo, éliminer en 6 mois, dans la commune de Matete, la grande décharge non contrôlée de l'avenue Mulele ; tertio, collecter de porte à porte et évacuer pendant un semestre les déchets ménagers dans dix communes de Kinshasa avec 590 chariots. Ainsi, comme on peut le constater, l'évacuation de déchets par le PNA n'est possible que lorsqu'il obtient des subsides parce qu'il n'est pas un service générateur de recettes. D'ailleurs, ses quelques engins fonctionnent encore grâce à la débrouillardise, à l'ingéniosité de son personnel et à quelques recettes récoltées après une prestation chez les privés (Lelo Nzuzi, 2008).

Depuis les années 1980, seules deux entreprises privées nommées Transvoirie et Arôme collectent les ordures dans les résidences de leurs abonnés, hôtels et entreprises situés uniquement à la Gombe. Plusieurs sociétés ont tenté l'aventure comme Stavacom, Sitraco et d'autres mais elles ont arrêté pour des raisons de non-rentabilité : personnel à payer, matériel à acquérir et à renouveler, taxes à payer, décharges contrôlées inexistantes, etc.

Active en 1988, l'entreprise Arôme n'est plus opérationnelle auprès de ses clients à Limete et à Mont-Ngafula à cause notamment de la crise économique, de la non-solvabilité de la clientèle et de l'inaccessibilité de ses sites dégradés par les érosions. Transvoirie est la plus vieille puisqu'elle date des années 60. Elle a travaillé en partenariat avec l'hôtel de ville, de 1968 à 1980, pour la propreté urbaine, après la faillite des sociétés Jacquemot Vanputer et Cie et de la ferme de Bouc (1926-1968). Depuis la fin de son partenariat avec la ville, elle a concentré ses activités uniquement à la Gombe pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus.

Paragraphe 2. La déliquescence du service provincial de gestion des déchets

La faible capacité du gouvernement de Kinshasa à mettre en place des dispositifs de traitement des déchets est notamment liée aux ressources financières à mobiliser pour mettre en place les infrastructures et outils des gestions de ces matières. Pour collecter, valoriser ou stocker les déchets, il est essentiel d'avoir des technologies ou de l'expertise dans la gestion des déchets, afin d'organiser des filières de collecte des plastiques, de recyclage etc. L'acquisition de ses ressources matérielles et technologiques nécessitent pour la ville de mobiliser les ressources financières et budgétaires afin de financer régulièrement ce service. Ignace Panu Kitenge (2023), dans sa thèse, analyse l'hypothèse des difficultés financières et les contours imprécis de financement qu'il qualifie par « improvisation » et qui expliquerait, selon lui, l'état actuel de la gestion désastreuse des déchets par l'autorité urbaine de Kinshasa. Sa thèse évoque, en outre, les limites d'ordre organisationnel, matériel et humain, la vétusté des textes réglementaires encadrant la gestion des déchets et datant de la période coloniale.

Par ailleurs, le problème des déchets à Kinshasa se définit dans le cadre d'une salubrité publique et d'une propreté urbaine qui consistent à enlever les déchets considérés comme de la saleté, pour les confiner dans des endroits moins visibles qui, pour la plupart, sont des quartiers dans lesquels vivent des populations défavorisées de la ville. Les opérations urbaines des déchets ont très souvent pour objectif de répondre à une urgence de propreté urbaine en mettant de côté le cycle de gestion des déchets, partant d'une organisation de la collecte, du stockage et du traitement des déchets.

S'agissant ainsi des dispositifs publics des déchets urbains, c'est entre 2010 et 2016 que grâce à l'UE, par l'entremise du Fonds européen de développement (FED), la ville de Kinshasa s'est vue dotée de son tout premier centre d'enfouissement technique. Pendant plus de 50 ans post-indépendance, et pour une ville dont les déchets sont identifiés comme un problème majeur, le CET de Mpsa est le tout premier dispositif de traitement des déchets à être construit. Ceci confirme ainsi le fait que les déchets évacués à Kinshasa depuis toutes ces années sont enfouis ou incinérés dans des zones érosives, marécageuses, ou inondées, ou encore dans des égouts et des quartiers défavorisés dans lesquels ces matières forment la décharge des quartiers.

Afin de comprendre le mode d'action des autorités gouvernementales provinciales sur les déchets, le regard doit se porter sur les opérations urbaines de salubrité publique, lancées par différentes autorités urbaines de Kinshasa et la gestion du centre d'enfouissement technique de Mpsa construit avec l'aide de l'UE. Les autorités urbaines à Kinshasa agissent sur les déchets. Cependant, pourquoi ces actions ne couvrent-elles pas l'ensemble de la ville ?

- a. Les opérations urbaines de salubrité publique et d'assainissement : un éternel recommencement ?

La ville de Kinshasa a mis en place une opération urbaine contre les déchets. Cette opération consiste à curer les caniveaux, nettoyer les rues de la ville, balayer les abords du macadam, évacuer quelques tas d'ordure dans le marché central de Kinshasa, devant certains sièges d'institutions ou dans certains grands axes routiers. Cette façon de faire la politique des déchets n'est pas une première. De nombreuses opérations de ce genre ont toujours existé à Kinshasa et pour chaque gouvernement qui brigue le mandat à l'échelle urbaine, l'on peut identifier une ou plusieurs opérations de salubrité publique et d'assainissement durant sa mandature.

La ville province de Kinshasa tente depuis plus de 50 ans d'organiser le service d'assainissement, des travaux publics et de salubrité publique. Les gouverneurs qui se sont succédés depuis la période post-indépendance, entre 1965 et 2019, exécutent et mettent en place les dispositifs des déchets allant dans le sens de la politique nationale d'assainissement, définie par le ministère national de l'environnement. Ces différentes opérations ont une particularité qui prend différentes dénominations notamment : Salongo (1970 - 1980), Kinshasa ville propre, Kinshasa coup de poings, Kinshasa Bopeto, Kin ville propre (entre 1997 et 2024). Toutes ces opérations urbaines ont pour dénominateur commun le nettoyage, le curage, l'évacuation des décharges dans les lieux publics pour les entreposer vers les endroits plus reculés de la ville.

En 2019, le gouvernement provincial de Kinshasa prend la décision de mettre en place un projet quinquennal de salubrité publique dénommé Kinshasa Bopeto. Cette opération a bénéficié des financements du gouvernement central, même si le montant du financement de cette opération, du coût total et du budget total alloué, laisse encore quelques interrogations et zones d'ombre. Cette opération a bénéficié des quelques financements du gouvernement national en 2021, comme le renseignent certains médias à Kinshasa, même si la continuité du versement régulier de ces subventions reste peu dite par les autorités provinciales et nationales.

Kinshasa, 24 juin 2021, sur instruction du chef de l'Etat, le ministre des finances et du budget vient de signer ce jeudi 24 juin, avec le gouverneur de la ville province de Kinshasa, un acte d'engagement de 2 millions de dollars comme appui financier mensuel au programme Kin-Bopeto pour l'assainissement de la capitale. Du côté de l'Hôtel de Ville, ce geste est un ouf de soulagement pour la ville de Kinshasa qui peine, depuis l'avènement du programme Kinshasa Bopeto, à assurer son assainissement faute de moyens financiers conséquents. Celui-ci est intervenu à la suite des démarches entreprises depuis longtemps par le Gouvernement de la ville auprès du gouvernement national censé soutenir la capitale du pays dans ses efforts d'assainissement. Pour Gentiny Ngobila, cet appui va permettre à la ville de se doter des ressources nécessaires pour faire face aux énormes difficultés dans l'assainissement. Avec ses 10 000 tonnes de déchets qu'elle produit chaque jour, mais aussi de résoudre de façon significative le problème d'assainissement...Pour sa part, le ministre des Finances, Nicolas

Kazadi, a précisé que cet engagement pris par le gouvernement de la République rentre dans la logique de réaffirmer la priorité accordée aux questions d'assainissement et de protection de l'environnement. A l'en croire, la ville de Kinshasa dispose, dans le budget de l'État, d'une ligne qui sert à ses investissements et à son fonctionnement. Il a souligné que deux millions sept cent mille dollars américains seront alloués à la ville pour le premier mois de juin, et deux millions de dollars américains seront alloués régulièrement chaque mois à partir du mois de juillet ²³.

Finale­ment, ce qui est qualifié par les acteurs politiques et institutionnels de « politique urbaine des déchets à Kinshasa », dans le cadre des opérations urbaines de salubrité publique et d'assainissement, se solde par des échecs, notamment dans la mise en œuvre des dispositifs publics des déchets et des mesures prises. La limitation des actions menées à quelques coins de la ville et l'échec de la gestion du centre d'enfouissement technique ainsi que bien d'autres dispositifs notamment, les stations des dépôts à apport volontaire mis en place par l'UE. Cette situation fait réagir certains acteurs médiatiques congolais, soulignant l'échec de l'opération Kin Bopeto du gouverneur de la ville province de Kinshasa entre 2019 et 2024. Mais, bien avant cela, d'autres opérations urbaines aussi menées avaient toutes échouées car, n'ayant pas pu apporter un changement à la situation des déchets.

Kinshasa-Bopeto et bien d'autres opérations mises en place par les autorités publiques laissent comprendre que les interventions publiques sur les déchets depuis les indépendances se résument à des opérations ponctuelles de propreté. Comme le montrent Sylvain Jaglin et ses co-auteurs (2016) dans d'autres cas loin de Kinshasa, cela consiste à faire le balayage de rues, de nettoyages, le curage des caniveaux, la collecte et l'évacuation des certaines décharges sauvages ciblées géographiquement dans les quartiers sélectionnés et estimés prioritaires par les autorités elles-mêmes.

²³ Propos recueillis par Cédric Beya et Manassé Dibwa, Dépêche.cd, le 24 juin 2021, <https://depeche.cd/2021/06/24/kin-bopeto-un-financement-mensuel-de-2-millions-accorde-a-gentiny-ngoliba-pour-lassainissement-de-la-ville/>.

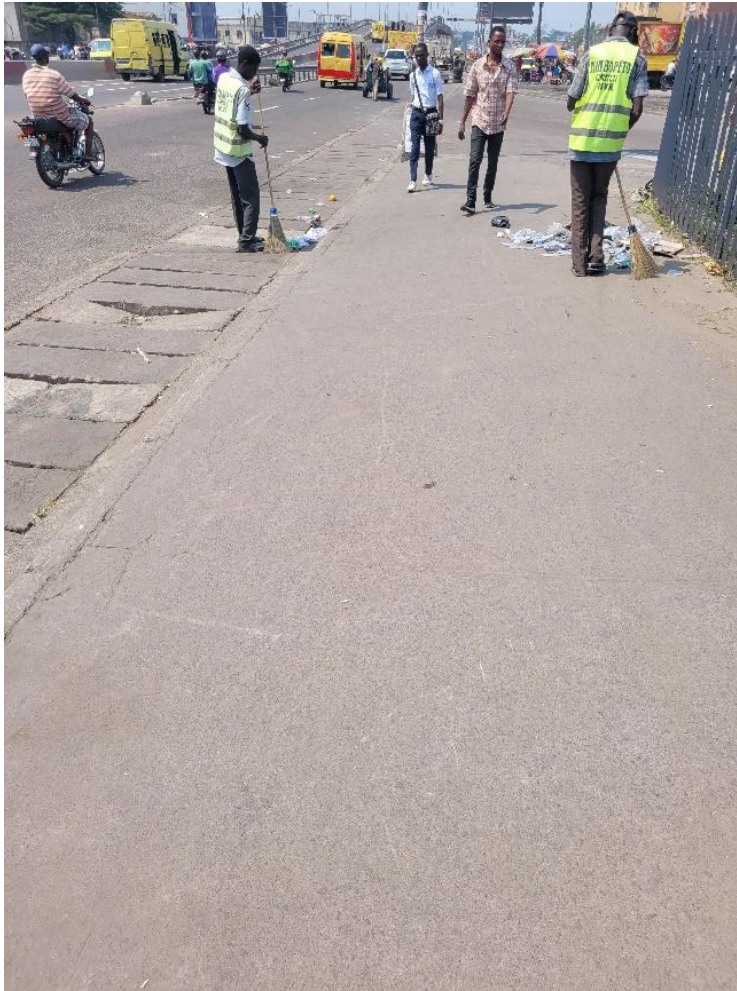


Figure 4 : Dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto, l'on peut voir dans cette image deux individus revetus d'un gilet jaune, ballayer le boulevard Lumumba, vers l'arrêt de bus Ma crevette de la commune de Matete. Photographie par Joël Munongo, enquête de terrain Mai 2021.

De plus, les opérations urbaines de salubrité publique menées par les autorités urbaines et provinciales à Kinshasa se terminent en laissant le problème des déchets persister. Le grand paradoxe que l'on peut identifier ainsi à ce stade est que ces opérations font l'objet de financement et d'achat de matériel que la ville présente devant les médias mais se soldent par des réponses assez circonscrites au problème des déchets sur le terrain.

Dans un communiqué signé par l'atypique gouverneur, l'opération "coup-de-poing" débute ce lundi 09 janvier, le long du boulevard Lumumba dans son tronçon compris entre les périmètres de l'aéroport international de N'djili en passant par Kisangani Ya suka, Pascal, le marché de la liberté, Debonhomme, le pont Matete, le quartier Banunu, l'Espace Échangeur jusqu'à la première rue dans la commune de Limete. Les bourgmestres des communes de Kimbanseke, Masina, N'djili, Matete et Limete ainsi que les

*commandants de la police des districts de Tshangu et Mont-Amba et ceux de leurs CIAT et S/CIAT respectifs ont été instruits d'appliquer à la rigueur toutes les mesures prises*²⁴.

Après Kinshasa Bopeto, l'autorité urbaine de Kinshasa lance une autre opération urbaine qui cette fois fait l'évacuation des déchets dans le cadre de l'urbanisme et de la démolition de construction anarchique : l'opération coup de poing, le 09 janvier 2023 à Kinshasa. Cette opération vient s'ajouter à d'autres projets urbains et nationaux sur les déchets et dont les objectifs à réaliser peinent de se réaliser, cela compte tenu d'un enchevêtrement des projets aux ressources limitées.

b. Les péripéties liées à la gestion du CET MPASA entre 2010 et 2016

Comme dit précédemment, le centre d'enfouissement technique de Mpasa est la toute première infrastructure d'élimination des déchets à Kinshasa, dans la périphérie située au Sud-Est de la ville. Le CET Mpasa est le produit d'une coopération entre l'UE et la RDC, plus concrètement dans le cadre de l'aide au développement du FED. Le CET de Mpasa ainsi construit se présente comme un dispositif de traitement des déchets dans la ville de Kinshasa, allégeant ainsi les flux de déchets urbains et servant de destination finale des déchets collectés et évacués de la grande agglomération kinoise entre 2010 et 2016.

Je vous ai dit que la décharge finale était construite par l'UE donc auparavant il n'y avait pas. C'est la seule décharge qu'il y a au Congo. A l'époque, nous avons commencé avec la direction de l'assainissement, on était plus dans des artères principales, c'était pour embellir la ville, tous ces déchets étaient ramenés vers le port de Gigale à Kingabwa. C'est là où on devait déverser. Ir. Ernest, responsable du CET Mpasa, Kinshasa 2022.

La décharge a été construite depuis 2010 avec le fonds du contribuable européen. Alors l'UE quand ils étaient arrivés, les autorités urbaines à ce moment-là on demandait à l'UE si elle pouvait construire une décharge pour la ville car la ville sentait mauvais et l'UE a construit le CET et les premiers déversements ont commencé en mai 2010. Moi j'ai été affecté par la ville comme délégué de la ville au CET depuis 2011. Ir Ernest, responsable du CET Mpasa, Kinshasa 2022.

L'UE intervient dans plusieurs projets d'infrastructures, dans le cadre de la réhabilitation et d'amélioration des routes en terre dans les provinces de l'ex-Bandundu, Équateur et Kasai occidental. L'UE sous ses différents financements, intervient dans l'amélioration de l'assainissement urbain de 2008 à 2015, en couvrant certaines dépenses nécessaires notamment : l'acquisition des équipements, la réparation et l'entretien, la réhabilitation des routes, la construction des collecteurs, le curage, la construction et l'exploitation des stations

²⁴ Ouragan.cd. Après le fiasco Kin-Bopeto, Ngobila lance l'opération "coup-de-poing", 01-2023.

de transfert, la construction et l'exploitation du CET (route d'accès, casiers et bassins de lagunage), ainsi que les salaires du personnel.

Pourquoi recourir à l'enfouissement des déchets qui est un mode de traitement par élimination, pendant que les acteurs socioprofessionnels et certains experts notamment : universitaires, citoyens et experts proposent aux gouvernements de valoriser les déchets ? Quelles sont les motivations d'une conception de la réponse au problème des déchets et d'une décision aboutissant à la construction d'un CET par l'UE à Kinshasa ?

A ces questions, quelques réponses permettent de comprendre ce choix décisionnel de construction d'un CET à Kinshasa au lieu de procéder par la construction d'autres infrastructures visant, par exemple, la valorisation de ces déchets :

- L'action de l'UE pour une construction d'un CET est tributaire du domaine de concentration de la politique de l'UE avec la RDC dans le cadre de relations de coopération, d'aide et de don. Pour la RDC, il existe quatre grands domaines dans lesquels l'UE agit : gouvernance politique, gouvernance économique, infrastructure et environnement ;
- La RDC dispose d'un document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSRCP). C'est dans ce document que se trouve l'état des lieux pour chaque secteur d'action posant problème en RDC. L'UE puise ainsi dans ce document le secteur d'intervention sur lequel elle peut travailler afin d'apporter certaines solutions aux problèmes existants dans le pays. Après avoir analysé le DSRP, l'UE produit un autre document appelé le programme indicatif national (PIN), montrant ainsi le plan d'action dans le domaine sélectionné comme prioritaire comme le renseigne l'un des responsables de la délégation sur place à Kinshasa.

L'Union Européenne va produire un document qui s'appelle le PIN (programme indicatif national). Il dit : voilà, moi aussi je produis mon document pendant au moins 5, 6 ans. Je pourrai appuyer le pays dans des domaines...ce sont des réunions qui prennent du temps. A la fin, une convention qui est signée entre l'Union Européenne et le Congo. Entretien avec Apollinaire Mukanya, responsable dans le service infrastructure de la délégation de l'UE à Kinshasa, 2022.

La construction du CET s'est faite dans le cadre d'un financement de l'UE dans le cadre de la construction et de la réhabilitation des infrastructures routières en RDC et à Kinshasa, la capitale. L'un des cadres de la délégation de l'UE à Kinshasa témoigne, explique cela à des termes ci-après :

C'était avant l'arrivée des Chinois, on finançait les routes. En faisant des routes dans les années 2004, 2005 et 2006, il s'est avéré qu'on était buté à une difficulté pour gérer les ordures qui remplissaient les caniveaux. Finalement, il était évident que nos routes n'étaient pas correctement assainies parce que les eaux qui auraient pu transiter par les ouvrages d'évacuation étaient bouchées par les déchets et les immondices (...) C'est

de là que le PAR, projet qui gérât les routes, a émis l'idée de créer un autre projet pour financer l'évacuation des déchets. L'idée est venue du gestionnaire du PAR et l'hôtel de ville n'a vu aucun inconvénient. C'est ainsi qu'en 2007, on finançait le projet PAUK avec 50.000.000 d'euros. Programme d'assainissement urbain de Kinshasa (PAUK). Le projet a mis 60 000 000 de dollars pour ramasser les ordures de la ville, les ordures ménagères, etc. Particulièrement les déchets qui gênaient la circulation des eaux. Entretien avec Apollinaire Mukanya, responsable du service infrastructure de l'UE à Kinshasa, 2022.

Le projet ainsi mis en œuvre par l'UE prenait en charge le curage et l'évacuation des ordures se trouvant dans les égouts de la ville afin de permettre à l'eau de pluie et de canalisation de couler, sans entraver la construction ou la réhabilitation des infrastructures routières urbaines. Cependant, à chaque fois que ce travail de curage était fait, les jours après, les ordures resurgissaient dans les mêmes égouts. C'est ainsi que l'idée de construction de station de transfert pour l'entreposage des déchets ménagers est implémentée. Les ménages de la ville ne disposant pas de parcs containers ou des espaces autorisés pour déverser leurs déchets. Ils le faisaient dans la rue. En somme, l'idée principale de l'UE de prioriser le ramassage et l'enlèvement des ordures ménagères afin de les éliminer dans le CET Mpasa, en passant par les stations de transfert construites dans quelques quartiers de Kinshasa, s'explique ainsi par l'urgence de la réhabilitation des routes que les déchets entravent :

C'est comme ça qu'on a construit les stations pour que les ménages viennent jeter les déchets gratuitement, emmener dans ces stations-là. L'UE a mis en place des camions benne. Comme ça, on curait les caniveaux pour que les eaux puissent couler, on a aménagé les rivières de la Gombe que vous voyez, on a fait comme ça avec plusieurs rivières de la ville parce que quand les rivières ne sont pas aménagées elles produisent beaucoup de sables. Entretien avec Apollinaire Mukanya, responsable du service infrastructure de la délégation de l'UE à Kinshasa, 2022.

Par ailleurs, les acteurs de l'UE reconnaissent que la construction d'un CET ne nécessite pas beaucoup de technologies. Et dans le contexte de la ville de Kinshasa, une ville de plus de 15 millions d'habitants dans laquelle les ménages ne font pas le tri des déchets en amont, la construction d'un CET s'est montrée plus efficace afin d'évacuer les déchets produits à l'échelle urbaine. Ceci, contrairement à ce que d'autres infrastructures de valorisation pourraient coûter plus de ressources pour leur mise en place, selon le calcul de l'UE et comme le révèle le responsable du service infrastructure :

Faire un centre d'enfouissement n'est pas compliqué, on avait tout le matériel. On a construit des casiers, et là, les camions amenaient des ordures et on avait des engins qui poussaient ces déchets dans le trou. Lorsqu'on a mis les déchets, il y avait un compacteur qui compactait. On refermait le film plastique, on mettait une couche de terre, on remettait le film plastique, etc. A l'époque, aucun déchet n'était visible. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et

ces déchets se mettaient à se décomposer et produisaient du lixiviat qui était traîné jusqu'à la station d'épuration. Donc finalement, il n'y avait pas une grande intelligence mise en place, il s'agissait de curer pour que l'eau ne stagne pas, nous avons fait des berges pour que les rivières fonctionnent, on a construit des stations et on a remis plus de 60 bennes à la ville. Ça ne coûte rien tout ça. Le plus cher dans tout ça, c'est le carburant. Entretien avec Apollinaire Mukanya, responsable de service infrastructure UE à Kinshasa, 2022.

On n'a pas les moyens technologiques pour donner une seconde vie aux matériaux on va les recycler comment ? En faisant quoi ? D'abord, il n'y a pas un tri à la base. Pourquoi fait-on le tri ? On fait le tri pour donner des destinations finales différentes aux déchets pour les recycler, mais ici (en parlant de Kinshasa), si on fait le tri, quelle usine va les demander comme matière première. L'absence même de l'usine de transformation fait que pour nous les déchets sont des déchets (c'est-à-dire, des objets non valorisables et à enfouir). Entretien avec Apollinaire Mukanya, responsable du service infrastructure de l'UE, Kinshasa 2022.

Dans le cadre de cette action de l'UE, le ramassage et curage des ordures ménagères dans la ville de Kinshasa ont suivi une logique appelée bassin versant. Cette logique consiste à faire une intervention en commençant par les communes traversées par les cours d'eau : le fleuve Congo, la rivière Bitshaku-tshaku etc. Dans cette optique, les communes de la Gombe, de Barumbu et celle de Kinshasa sont prioritairement choisies. L'idée derrière ce travail par bassin versant se résume dans le fait de vouloir contrôler les effluents liquides pour améliorer la voirie, en permettant aux eaux de couler pour que la voirie fonctionne.

En réalité donc, l'UE est intervenue sur les déchets urbains par ricochet, en reprenant le domaine d'intervention consistant à réhabiliter les routes de la capitale kinoise, dans le cadre du PAR qui faisait des routes à Kinshasa et dans le reste du pays. Le PAR fusionné avec le PAUK donne lieu au PARAU qui, lui, faisait l'entretien routier et l'assainissement urbain. C'est dans ce cadre que le nombre des zones d'intervention passe de 3 à 9 communes de la ville de Kinshasa sur les 24 communes existantes. En dépit du fait que la zone géographique a augmenté, le choix des communes se faisait toujours par bassin versant. Ainsi, de nombreuses communes de la ville n'ont jamais fait partie du plan de gestion de déchets défini par l'UE dans le cadre de ces différents projets urbains. Ces communes regorgent des décharges publiques et d'énormes quantités de déchets produits par les ménages et les activités économiques.

Après quelques années (2010 à 2016) de gestion du CET Mpsa avec le financement européen, le constat d'un délabrement de ce centre peut être fait par toute personne l'ayant parcouru et observé l'état dans lequel se trouvent les ressources allouées à son fonctionnement. Tout d'abord, le terrain réservé à l'extension du centre et mis à sa disposition par l'hôtel de ville de Kinshasa, a été envahi par des constructions autonomes dans la commune de Mpsa. La route asphaltée de plus de 5 km pour les camions bennes ramenant les déchets au CET rend le secteur attractif si bien que les constructions se sont multipliées le long de la chaussée, près du

centre : la route facilite en effet l'accès aux propriétés dans une zone sablonneuse et plus reculée par rapport au reste de la ville. L'UE n'a mis en valeur que 15 hectares du terrain pour le centre, sur les 100 hectares mis à disposition par la ville. Or, les habitations individuelles y poussent déjà. Ceci rend déjà la tâche difficile pour la construction des casiers d'enfouissement car la construction des casiers pourrait s'étendre jusqu'aux habitations privées construites tout autour de ce centre. Par ailleurs, les écueils financiers, concernant la mise à disposition d'un budget régulier et définitif pour le fonctionnement du CET rend le travail d'enfouissement encore plus difficile :

Pendant l'UE, la gestion nous coûtait 12 millions de dollars américains par année pour le fonctionnement. Avant de partir, je les ai prévenus que le bailleur a mis de l'argent. Vous devez prévoir un budget pour cela. J'ai lancé les pistes de réflexion, que les grandes usines devaient être taxées forfaitairement à l'assainissement, et ils m'ont répondu qu'ils vont mettre dans les factures d'électricité et de l'eau (...). La ville n'a jamais réussi à savoir comment financer l'assainissement. On leur a donné tout et ils ont tout vendu. Le problème est mal géré, ce n'est pas seulement dans l'assainissement, c'est dans tous les secteurs. C'est l'absence de l'Etat. Les gens qui travaillent ne sont pas payés, alors ils vont voler. Il y a absence de civisme. Entretien avec Apollinaire Mukanya, responsable du service infrastructure de l'UE, Kinshasa 2022.

Il existe par ailleurs la difficulté en ce qui concerne la construction des stations de transit des déchets et de dépôt volontaire des déchets urbains. Le gouvernement national ou l'hôtel de ville rencontre des difficultés pour mettre à la disposition des experts de l'UE des lieux destinés à l'implantation des parcs conteneurs dans la ville d'une part. D'autre part, tout le monde veut d'une station de dépôt des déchets mais personne n'en veut chez lui ou à côté de sa maison. Ce qui peut ressembler aux mobilisations *Not in My BackYard (NIMBY)*, désignant l'opposition des habitants d'une ville ou d'un quartier à l'implantation des projets des déchetteries, éoliennes, ou industriels assortie d'une connotation de nuisance de la santé humaine ou de l'environnement urbain (Sébastien, 2013). Ce terme a pris naissance aux Etats-Unis vers les années 1970, laissant ainsi croire que les individus ont parfois du mal à sacrifier l'intérêt individuel pour le collectif (Ollitrault, 2020). A Kinshasa, c'est l'expérience que les habitants font individuellement sur la gestion catastrophique des déchets après de nombreuses opérations perpétrées et continuant d'échouer, qui crée un climat de scepticisme face à l'implantation des poubelles à côté de ce choix. Les individus racontent souvent que les conteneurs et poubelles implantées par l'Union européenne dans le cadre de son projet d'assainissement se remplissaient jusqu'à déborder sur le sol et dans les caniveaux. Cela expose à des odeurs, à des nuisances et le paysage du quartier était de plus en plus infecté de maladies causées par les déchets en composition. En somme, le refus explique le fait que personne ne veut revivre ces genres des moments à côté de lui, de sa maison, dans son quartier.

De nombreuses critiques sont ainsi proférées à l'encontre des gouvernements urbains, notamment sur le fait qu'un bailleur de fonds vienne faire l'assainissement pour une ville capitale. Et que par ailleurs, en dehors de l'engagement de l'UE d'aider le gouvernement congolais à mettre fin au problème des déchets à travers des dispositifs mis en place permettant notamment : la sensibilisation, la gratuité de dépôt des déchets ménagers dans les stations à apport volontaire mises, etc. Si les autorités urbaines et nationales veulent intervenir dans le secteur des déchets à Kinshasa, la première des choses à faire c'est de commencer par réhabiliter le centre d'enfouissement car, sans cela les déchets évacués se retrouvent dans les quartiers d'occupation autonome.

Je ne suis pas politicien, c'est pour cela que j'évite de parler. Kin-Bopeto n'avait même pas planifié ce qu'il est en train de faire. Si en réalité c'était planifié, la première des choses, c'est ici qu'ils (gouvernement provincial) devaient aménager les infrastructures, puisque les déchets qu'ils sont en train de collecter devraient être acheminés quelque part. Puisqu'ils ne valorisent alors où sont déversés les déchets ? Le premier endroit qui devait être aménagé, c'était ici (CET Mpasa), même s'il y a un manque de moyens (ressources financières). Ir Ernest, responsable CET Mpasa, Kinshasa 2022.



Figure 5 et 6 : Dans cette image, on peut voir l'extérieur et l'intérieur du CET Mpasa en 2022. Rappelons ici que ce centre a été construit en 2010 avec l'aide de l'UE via le FED. On peut voir sur ces images l'état de délabrement du centre. Les déchets sont exposés à même le sol au lieu d'être enfouis faute d'outil, d'équipement et de revitalisation par les autorités urbaines. Enquête au CET de Mpasa à Kinshasa entre juin et juillet 2021.

Au sein du CET Mpasa, le travail commence à 7 heures du matin et cela malgré son état de délabrement, comme l'on peut le constater dans les images ci-dessus. La chaussée et le pont servant de lien entre le centre et le reste de la ville sont détruits à cause du surpoids de camions benne et des engins qui traversent pour aller au centre. Les déchets n'arrivent que rarement à cette destination comme le fait savoir l'un des responsables de ce centre :

Avec le pont que vous avez vu qui était abîmé, les déchets ne viennent plus ici parce qu'à l'époque de l'Union européenne le déversement journalier était de 1600 à 1800 mètres cubes le jour, mais aujourd'hui, nous partons à 450 à 600 mètres cubes le mois. A l'époque de l'UE, les rotations étaient fréquentes. Ir. Ernest, CET MPASA, 2022

Encadré n°7 : Le travail d'enfouissement proprement dit au CET Mpasa de Kinshasa observés et décrits in situ par ses responsables

L'ouvrage principal de l'enfouissement est le casier : un grand trou, un ouvrage aménagé en terre qui sert à recevoir les déchets puis les enfouir. Le casier est de 4 m de profondeur, la petite base 23 mètres et la grande base 30. La longueur est de 200 mètres jusqu'à atteindre 1000 mètres. Ce trou doit être aménagé pour respecter les normes environnementales. Le lixiviat produit par les déchets dans le casier est traîné dans le bassin de lagunage avant son rejet dans la nature. La pelle excavatrice décape la terre pour construire le casier, et plus tard elle vient couvrir le casier quand il est rempli. Le drain est installé pour ne pas polluer le sol et filtrer le lixiviat. Donc, après, on peut recevoir les déchets.

L'Union européenne avait construit 61 stations de transfert, où la population venait avec ses déchets. Dans ces stations de transfert, on avait placé des bacs à ordures. Dans chaque station, il y en avait deux-trois et les camions multi bennes les ramenaient pour l'enfouissement. Au centre, on ne peut pas manquer les engins. La pelle excavatrice, le bulldozer, le compacteur des déchets qui d'ailleurs s'est embourbé. Le compacteur pesait 36 tonnes et compacte considérablement les déchets. Après ça, on va songer à l'aération du casier, on doit songer à perforer le trou pour introduire du PVC de grandes dimensions 165 - 80 qui vont servir à faire entrer l'oxygène dans le casier. Il y a un collecteur central qui achemine le lixiviat jusqu'au bassin de lagunage, mais malheureusement depuis le départ de l'UE...

Les véhicules et camions des ONG et certaines entreprises privées qui viennent déverser les déchets payent leur facture directement au guichet de la RASKIN afin d'avoir l'autorisation de venir enfouir les déchets au CET Mpasa. Au sein du CET, les responsables rémunèrent le travail des manutentionnaires et journaliers. *Analyse des observations et entretiens menés au CET Mpasa à Kinshasa, entre juin et juillet 2022.*

**Encadré n°8 : Avantages et inconvénients de l'enfouissement
technique décrits par les responsables du CET Mpasa et observés
in situ entre 2021-2022 à Kinshasa**

Par rapport aux avantages de l'enfouissement, ça permet que les déchets soient reçus en grande quantité et soient entassés, la seconde est qu'on respecte les normes environnementales tandis que dans d'autres décharges on déverse en l'air libre, or les déchets ne doivent pas être déchargés en l'air libre et un autre avantage est qu'on peut produire de l'énergie électrique avec les biogaz qui sont dans les casiers. Oui, des biogaz il y en a dans nos casiers, il y a une entreprise française qui est venue tester l'extraction des biogaz mais elle est partie sans revenir et la torchère a été calcinée. Quand il y a un fait sauvage, ça entre dans la décharge qui est devenue comme une brousse. Depuis tout ce temps, rien n'est fait. La torchère a été pillée... les Congolais sont méchants. Je ne sais pas cette torchère-là combien elle sera vendue, c'est la pauvreté seulement.

Les inconvénients de l'enfouissement sont qu'on est en train de gaspiller la matière première et l'espace. Depuis qu'on a commencé ici que la quantité de biogaz qu'on a produit ici ? Il n'y en a pas ! Cependant, si on pouvait valoriser ces déchets, on vendrait ces déchets et on aurait beaucoup d'argent, mais aussi les gens trouveraient du travail. Le deuxième inconvénient est que quand c'est mal, à la longue cela peut développer beaucoup de maladies telles que : le lixiviat de notre site ici est très chargé, il devait être traité avant d'être renvoyé à la nature.

c. La gestion calamiteuse du CET Mpasa par l'hôtel de ville de Kinshasa

Le projet des déchets mis en place par l'UE prévoyait ainsi la reprise de la gestion des déchets et du CET Mpasa par l'hôtel de ville de Kinshasa. Or, cette reprise de gestion par l'hôtel de ville de Kinshasa montre quelques limites et difficultés. En 2016, l'érosion progressant à l'arrière du site d'enfouissement technique de Mpasa détruit une bonne partie de l'infrastructure y compris le bassin de lagunage. C'est depuis cela qu'existe une coupure entre le collecteur central et les lagunes. L'érosion n'a pas été anticipée par les gestionnaires urbains, même si à l'époque de la gestion du CET par l'UE, cela faisait l'objet des travaux d'aménagement. Outre l'érosion, les camions utilisés pour le transport des déchets sont délabrés et abandonnés. Les responsables du CET procédaient par des *bons financiers* pour acheter des matériels quand l'UE gérait encore cette décharge. Et depuis, l'hôtel de ville tâtonne pour trouver des ressources financières permettant de faire fonctionner la décharge. Les déchets sont déversés dans des endroits où il n'était pas prévu de les déverser. Les personnes interviewées sur le site du centre d'enfouissement technique de Mpasa reviennent dans leur discours sur les maux de gestion de ce CET, en racontant des anecdotes sur la manière dont sont perçues les remarques qu'ils adressent aux autorités urbaines pour l'amélioration du service à fournir dans le cadre de l'enfouissement. Une fois les chauffeurs avaient réclamé que les entretiens des véhicules (camions de transports des déchets) n'étaient pas faits, les autorités leur ont obligé en retour d'aller travailler dans ces conditions. Ces autorités à l'hôtel de ville leur ont par ailleurs rappeler que ces véhicules ne sont pas les leurs, il n'appartient pas aux chauffeurs d'en réclamer les entretiens : (...) *et on lui a dit d'aller travailler comme ça, ce n'étaient pas les siens. Nous ne savons pas gérer (...)*. Entretien avec Ernest, responsable adjoint du CET MPASA, juin et juillet 2022.

Lors des discussions et échangeant au sein du centre d'enfouissement de Mpasa avec les gestionnaires de ce centre, les policiers commis à la sécurisation de ce site et d'autres personnes qui y étaient présents, les commentaires et remarques abondaient sur le comportement des autorités provinciales de Kinshasa : *« moi je pense que c'est un problème de mentalité, le Congolais quand il vient te voir, il peut venir mains bredouilles mais, au retour il sort milliardaire, ils aiment s'autosuffire...c'est un problème de mentalité, si les Congolais changeaient des mentalités tout va bien marcher... »*, racontaient tout à tour les deux gestionnaires du CET Mpasa et faisant réagir un policier parmi eux. Ces propos paraissent anecdotiques mais révèlent des agents publics sur les méthodes de gestion des autorités censées les gouverner.

Bon ! En tant que commis ici au centre d'enfouissement, nous transmettons au DG de notre régie et c'est à notre DG de transférer les rapports à l'hôtel de ville. Les véhicules que vous voyez ici sont abîmés par manque de moyens. L'UE n'est jamais revenue pour voir depuis qu'ils sont partis. Moi ça me révolte, je ne suis pas du tout content de travailler dans cet environnement, surtout quand vous me trouvez. Vous vous dites que je n'ai pas de qualités, mais s'il n'y a pas de moyens, mes qualités ne servent à rien.

Si on me donnait des moyens, je peux rendre cette décharge comme cela fut à l'époque de l'Union Européenne. Ir Ernest, CET MPASA, 2022.



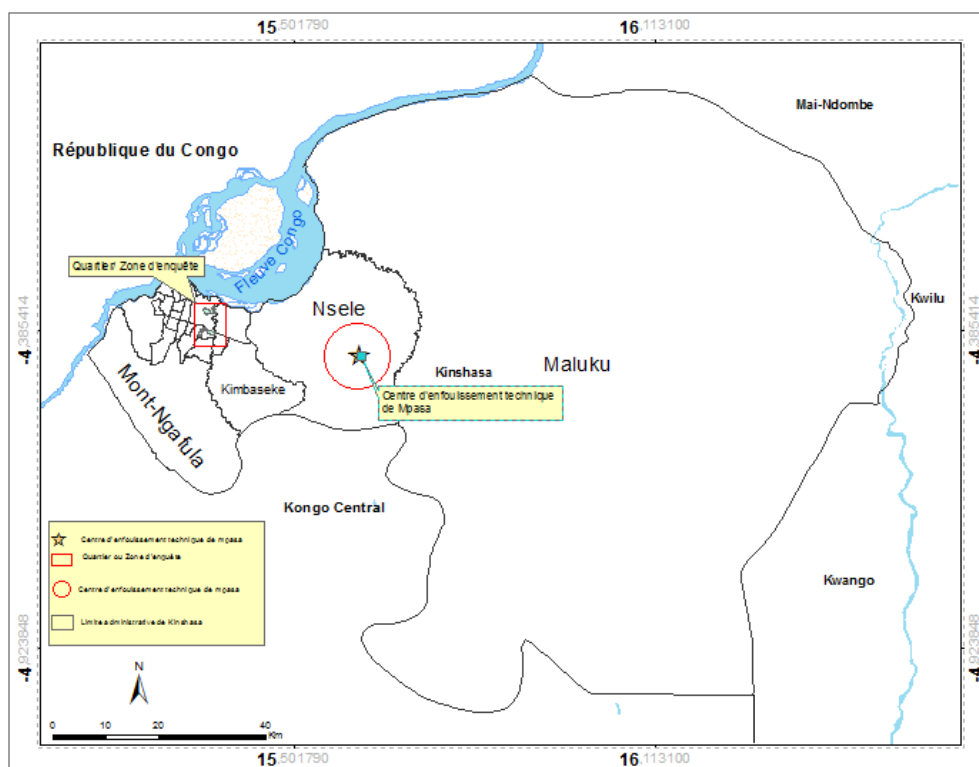
Figure 7 : Un des camions destinés à ramasser les déchets dans la ville de Kinshasa dans le cadre du Projet d'évacuation des déchets mis en place par l'UE. Ces camions sont abandonnés au CET Mpasas. Ils n'ont pas brûlé, toutes les pièces des camions ont été volées et pillées par les personnes qui travaillent dans le centre. Les responsables du CET disent que c'est à cause du mauvais traitement du personnel par l'hôtel de ville que cela est arrivé. Petit à petit, à force de ne pas réparer les petites pannes, tous les camions ont été détruits.

La remise de la gestion de cette décharge au gouvernement urbain de Kinshasa s'est ponctuée d'un délabrement de ce centre d'enfouissement. Les déchets collectés dans la ville n'y sont plus envoyés pour élimination car une partie de l'infrastructure routière reliant ce site et le reste de la chaussée s'est affaissée. Les casiers pouvant recevoir les déchets sont détruits, les engins de travail abandonnés, démontés et rendus hors d'usage. Le lixiviat toxique qui y est produit coule dans la nature. Les personnes qui y travaillent connaissent des arriérés de salaire. Le site fait l'objet de vandalisme de la part d'individus, qui fréquentent ce centre, qui sont connus par les policiers censés surveiller ce site d'enfouissement technique. Ces individus viennent ramasser les déchets plastiques du centre d'enfouissement pour aller les revendre comme emballages aux petits artisans locaux qui produisent des boissons artisanales et des produits pharmaco-traditionnels à base des plantes naturelles.

Selon Lelo Nzuzi, Professeur d'environnement à la faculté des sciences à l'université de Kinshasa, l'exploitation d'une décharge contrôlée d'élimination des déchets coûtait 1,5 million de dollars américains en 2008 ; 2,2 millions de dollars américains en 2015 et 2,9 millions de dollars américains en 2020 (Lelo Nzuzi, 2020). Pour son fonctionnement quinquennal, le CET Mpasa nécessitait « 60.000.000 de dollars américains pendant cinq ans, soit 12 millions par année entre 2010 et fin 2015 », comme le précise Apollinaire Mukanya, un des responsables du service infrastructure de la délégation de l'Union Européenne à Kinshasa, 2022. L'on peut dire donc, en fonction de ces montants dégagés des travaux experts et de l'expérience de la gestion du CET par l'UE, que l'hôtel de ville de Kinshasa n'est pas en mesure de mettre à la disposition du CET ces ressources financières. Et que par ailleurs, malgré les engagements pris par le gouvernement central de doter la ville des ressources afin d'intervenir dans la gestion des déchets.

Outre le financement, l'autre aspect de gestion du CET Mpasa posant problème est celui de la distance qui le sépare du reste de l'agglomération kinoise, notamment le centre-ville de Kinshasa. Pour les 24 communes dans la ville de Kinshasa, le seul CET situé à plus de 50 km du centre-ville est supposé recevoir tous les déchets urbains sans tenir compte de l'état de la voirie presque inexistante dans certaines communes, du nombre des camions qui vont faire la ronde des communes jusque dans ce centre et surtout des embouteillages existant dans la ville de Kinshasa.

C'est vraiment trop loin. En principe, la décharge doit être très éloignée du centre-ville des habitations. Au moins, c'est à 300 mètres que les gens peuvent habiter et une zone tampon doit être reboisée entre ces deux milieux. Mais ici, voyez les habitations très proches, ce n'est pas bien puisque à la décharge les gens peuvent attraper les maladies pulmonaires en inhalant ce gaz petit à petit. Mais par rapport à la distance, par exemple ceux qui sont dans la commune de Ngaliema, quittaient Ngaliema pour venir ici. Il y aura une grande quantité de carburant à consommer, donc on doit construire d'autres décharges. Je fais les efforts de maîtriser tous les aspects techniques et j'ai accumulé les expertises et eu apprendre comment gérer un centre d'enfouissement. Ir Ernest, CET Mpasa, 22 juillet 2022.



Carte 13 : topographie du centre d'enfouissement technique de Mpasa et sa situation géographique par rapport au reste de la ville. Il se trouve à plus de 40 km du reste de la ville. Les déchets doivent y aller par camion, or, en 2022, le pont reliant le centre et le reste de la chaussée vers la commune de Nsele se sont affaissés. Les camions bennes ne sont plus en mesure d'y entrer. Aussi, les embouteillages dans la ville de Kinshasa découragent les chauffeurs de camions benne des déchets pour arriver jusqu'au centre d'enfouissement en traversant la ville du Nord au Sud et en empruntant le seul boulevard du 30 juin qui mène à l'aéroport de N'djili.

Cette carte donne à voir la distance entre le CET Mpasa encerclé en rouge, qui se trouve dans la commune de N'sele, et les quartiers d'enquête en carré rouge, dans les communes de Matete et Limete. La distance entre ces deux points peut être estimée à plus de 50 kilomètres, sachant que le mode de collecte des déchets est rudimentaire notamment dans les quartiers dans lesquels les enquêtes ont été faites. Les individus utilisent les poussepoussettes avec la force des mains, ce qui rend d'un côté impossible tout long déplacement dans une ville où les infrastructures routières sont en plus très vétustes. Et de l'autre côté, cette situation fait que les individus vont décharger leurs déchets dans les quartiers de Mbamu, Lunionzo, Malemba et Lumumba.

L'Etat n'a rien organisé en cette matière. Si nous jetons à Debonhomme, c'est parce que l'Etat a fermé des stations où on jetait avant. Quand il y avait des stations, ça ne me venait pas en tête d'aller jeter des déchets plus loin à Debonhomme. Depuis qu'ils ont fermé les stations à la

suite de la mauvaise gestion, nous, nous avons commencé à jeter les déchets dans les parcelles, chez les personnes qui connaissent le problème d'inondation. Entretien avec Freddy, travailleur des déchets à Kinshasa dans la commune de Matete. 6 juillet 2021.

Dans le cadre de la gestion des déchets telle qu'implémentée par l'union européenne, les camions bennes transportent les déchets de stations de transferts vers le site d'élimination finale à plus de 50 km (approximativement une heure) du centre-ville (Gombe). Donc, pendant la période de cinq ans de gestion des déchets par l'Union européenne, les déchets quittaient les ménages transportés par les collecteurs privés (ONG, PME, pousse-pousseurs) moyennant un paiement par quantité des déchets à évacuer. Ce montant, qui tourne autour de 1000 Francs Congolais, est fixé par les collecteurs en fonction de la quantité des déchets à évacuer. Après enlèvement auprès des ménages, ces déchets sont transportés à l'aide d'un poussepousse dans certains quartiers ou d'un motorcycle dans les quartiers huppés pour être entreposés dans les stations de transfert mis en place par l'UE. Ces déchets seront enfin transportés par les camions de l'Union européenne jusqu'à la destination finale qui est le centre d'enfouissement technique de Kinshasa à Mpasa, emménagé par l'UE pour l'enfouissement des déchets tout venant produits en ville.

- d. La mobilisation des ressources provinciales soumise aux pratiques d'une politique du ventre

Quelques interviews accordées à certains acteurs sociopolitiques et fonctionnaires de la ville de Kinshasa par les médias locaux donnent à avoir des pistes d'analyse d'une hypothèse pouvant conduire à l'existence des pratiques de « corruption » et de « détournement des deniers publics ». Cette hypothèse tient au fait qu'il se raconte à Kinshasa, en ce qui concerne le recouvrement d'une partie de l'impôt au niveau urbain, de nombreuses mauvaises déclarations, en connivence parfois avec les agents et fonctionnaires de l'Etat commis à ce travail. Ces pratiques peuvent être comprises comme étant des entraves à la mobilisation des ressources par l'hôtel de ville de Kinshasa.

La ville de Kinshasa mobilise moins de finances à cause du coulage des recettes et de beaucoup de magouilles. Si on digitalise la gestion des finances de la ville de Kinshasa, cela sera résolu. Il y a, par exemple, le centime additionnel qu'on demande aux hommes d'affaires, on aura beaucoup d'argent. Il y a l'impôt foncier qui n'est pas payé par une bonne partie des propriétaires de Kin. Il y a aussi le partenariat public-privé. Imaginez-vous que même la Cour des comptes n'a pas de documents sur la reddition des comptes dans la ville de Kinshasa. Nous nous voulons d'une transparence pour que les Kinois sachent ce qui se passe dans la gestion de la ville. Adam Bombole, candidat au poste de gouverneur de la ville province de Kinshasa sur Top Congo, avril 2024.

En ce qui concerne la corruption, les conditions d'une saisie d'un fait qui la détermine restent difficiles à objectiver dans le cas de Kinshasa. Pour parler de la corruption, il faut qu'il y ait un acte réprimé juridiquement par les cours et tribunaux. Or, de par l'enquête menée et les

données recueillies, les conditions ne sont toujours réunies pour évoquer une telle situation. Par ailleurs, la définition de la corruption pose un certain nombre de difficultés soulignées par les nombreux auteurs ayant travaillé sur le sujet. La plupart d'entre eux ont été intéressés par ce phénomène lorsque la sphère publique, politique ou administrative y est impliquée. Les propositions de définition prennent en compte différentes atteintes à la probité constituant autant de manquements aux normes devant régir la conduite des organes publics, que ces manquements soient ou non éventuellement passibles de sanctions prévues par la loi. Souvent, les divers comportements qui peuvent être qualifiés de corruption ne se limitent pas à ceux qui compromettent la probité publique (Dreyfus, 2022).

La corruption, si bien que banalisée dans le contexte de Kinshasa, reste cependant illégale, voire illégitime. Elle est souvent dénoncée par les acteurs sociaux et politiques car, sa pratique entre parfois dans le cadre de l'immoralité publique et en contradiction avec les normes qui régissent les sociétés politiques actuelles. A Kinshasa, de nombreux cas de corruption sont notamment évoqués à la télévision, dans le débat public, pointant du doigt une partie des activités cachées, de connivence, de dépendances financières des hommes politiques.

Cependant, la grande difficulté pour saisir ces faits de corruption se manifeste lorsque les investigations n'aboutissent pas car, fragilisées par le fait que les auteurs de faits de corruption doivent raconter ce qu'ils ont fait. Par ailleurs, les faits de corruption dont parlent les médias et les individus apparaissent plutôt comme de la rumeur, de l'incrimination de certains acteurs politiques par d'autres acteurs voulant les remplacer pour occuper les fonctions politiques. Ainsi, tant qu'un acteur politique ou un gestionnaire public n'est pas condamné pour des faits de corruption, il est difficile de parler de corruption sans grande preuve. Des situations pouvant être qualifiées de « corruption » sont essentiellement et très souvent des allégations, des accusations, des soupçons, que ce soit dans la presse ou dans les conversations privées entre différents acteurs sociaux et politiques (Blundo, De Sardan, 2000).

Néanmoins, les révélations faites pourtant par certains acteurs sociopolitiques suscitent de l'intérêt afin de comprendre la faible mobilisation des ressources par l'hôtel de ville de Kinshasa. A défaut de disposer des preuves suffisantes de ces pratiques de corruption et de détournements, autant inscrire l'analyse de ces pratiques dans le cadre plus global d'une politique de ventre. Cette notion permet ainsi de voir les accumulations matérielles faites par des gestionnaires urbains à Kinshasa. Le train de vie des acteurs institutionnels est très souvent plus aisé que les services publics qu'ils sont censés gérer et produire. Comme l'on peut observer à Kinshasa, le paradoxe sur les gestionnaires de l'Etat et le service public. Ainsi, les discours des individus dans les rues de Kinshasa, les interactions avec certains collaborateurs d'élus et les différentes observations faites sur la vie politique et sociale sur place à Kinshasa lors de l'enquête répartie entre 2021 et 2022 permettent de relever un paradoxe : L'Etat n'a pas de moyens et est déclaré pauvre. Pourtant, les acteurs politiques et certains gestionnaires publics de haut rang construisent des villas, roulent dans des 4X4 neufs mis à leur disposition par l'Etat ou achetés par eux-mêmes, avec leur « revenu ».

Après les élections de 2024 ayant abouti à son élection comme gouverneur de la ville province de Kinshasa, et dès la première semaine de sa prise de fonction, Daniel Bumba constate qu'il a hérité de caisses vides. Il se tourne vers la banque commerciale First Bank DRC SA pour solliciter un crédit de 200 millions de dollars américains (USD) afin de financer l'assainissement de la ville de Kinshasa et bien d'autres projets urbains inscrits à son

programme quinquennal qu'il compte mettre en place à Kinshasa, tels que le montrent les documents ci-après.

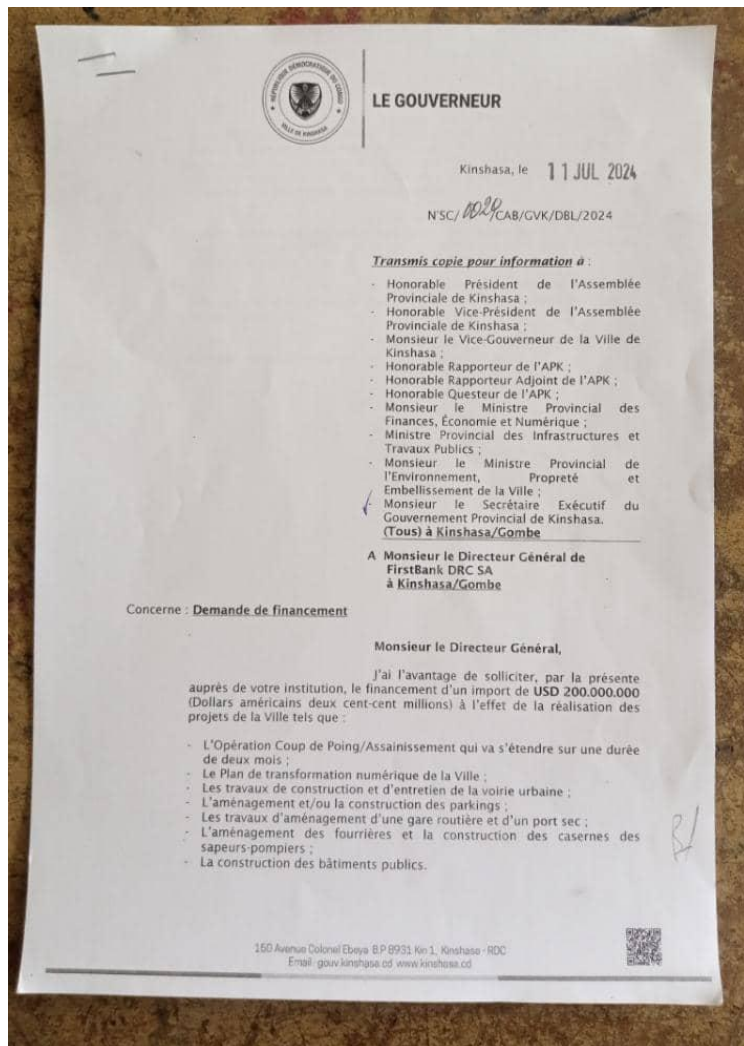


Figure 8 : la lettre de demande de financement adressée au directeur général de FirstBank RDC, le 11 juillet 2024 par Daniel Bumba, élu gouverneur de Kinshasa au mois d'avril 2024. Cette lettre a fuité et est en circulation, notamment sur certains réseaux sociaux et pages Facebook d'autres acteurs politiques et individus. Ce document a scandalisé de nombreuses personnes sur les médias sociaux suite à des révélations d'un manque criant des ressources financières à l'hôtel de ville de Kinshasa.

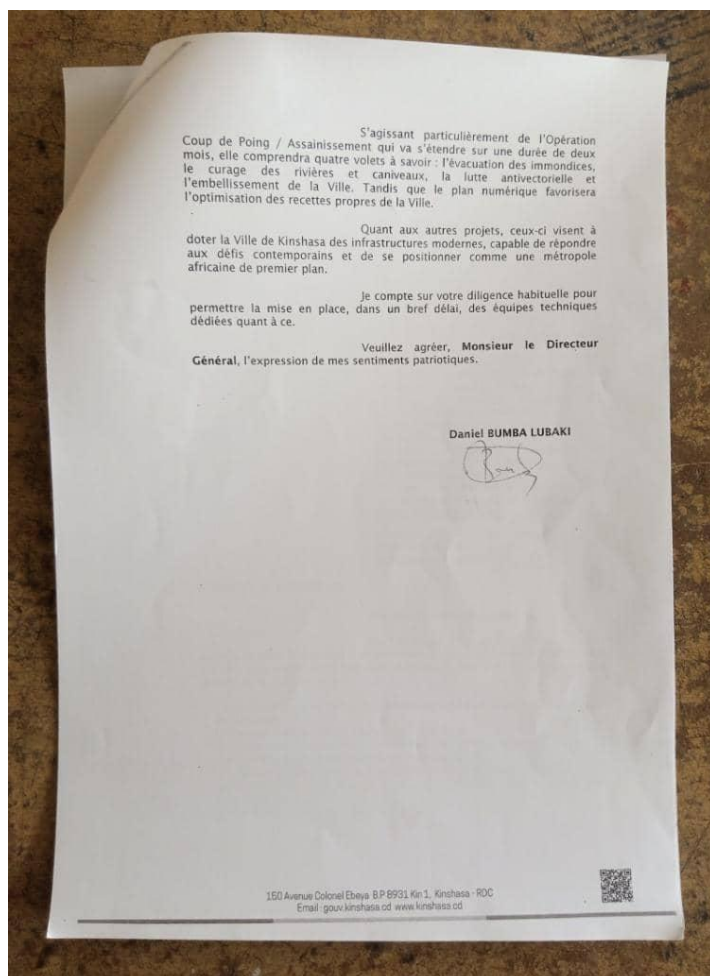


Figure 9 : La suite de la lettre de demande de financement adressée au directeur général de First Bank RDC, le 11 juillet 2024 par le gouverneur actuel de Kinshasa, Daniel Bumba.

Ainsi, à en croire aux documents ci-dessus, la ville de Kinshasa ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour mettre en place des projets urbains tels que le nouveau gouverneur Daniel Bumba se les projette. Si la ville emprunte 200 millions de dollars américains à une banque privée, cela pose la question de savoir le mécanisme de remboursement de ce montant, y compris des intérêts. Dans les documents ci-dessus, l'autorité urbaine estime financer une numérisation du recouvrement des recettes urbaines, lui permettant ainsi de renflouer la trésorerie de Kinshasa et de maximiser les recettes.

Paragraphe 3. Le cadre de gouvernance : entre inexistence et refus de se coordonner

Les experts locaux et scientifiques ainsi que d'autres citoyens formés en gestion des déchets formulent le vœu de travailler avec le gouvernement provincial de Kinshasa sur la question des déchets et de l'insalubrité. L'on peut entendre, lors du débat organisé par la radio Okapi sur la valorisation des déchets, un scientifique de l'université de Kinshasa, dire que l'Etat n'associe pas les universités dans la production de la politique des déchets. Cependant, le gouvernement urbain ne répond pas à la requête afin de formaliser un cadre d'échange avec les universités, voire avec d'autres acteurs publics au niveau décentralisé pour concevoir ou mettre en place une politique publique urbaine des déchets.

Bernard Jouve, dans son article sur la gouvernance urbaine, donne un aperçu sur les différentes facettes de ce terme. S'il faut retenir la définition qui ressort du domaine de l'aide aux pays en développement, la gouvernance et la coordination entre acteurs telles qu'utilisées par les bailleurs internationaux, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, résument une nouvelle approche de l'aide à destination des Etats. Cette approche responsabilise davantage les acteurs de la société civile, en réduisant le rôle des administrations nationales dans la gestion des prêts et la mise en œuvre des programmes internationaux de développement. Cette responsabilisation de la société civile s'illustre ainsi par un pouvoir qui lui est accordé, celui de contrôle sur les décisions et les ressources allouées à un programme (Jouve, 2007).

Dans le domaine de l'administration publique, la gouvernance met en avant une nécessaire réforme de l'Etat permettant la rationalisation de son fonctionnement, la mise en place de certaines formes, notamment de partenariat avec le secteur privé et des instruments de management public innovant, reposant ainsi sur des indicateurs statistiques de performances des services.

Dans le domaine des études urbaines, le terme peut désigner un processus à travers lequel se met en place, de façon processuelle, un rééquilibrage dans l'exercice du pouvoir urbain. Par pouvoir urbain, il faut entendre la capacité que peuvent avoir les acteurs urbains de structurer l'agenda des politiques urbaines, de peser sur l'allocation des ressources publiques et d'influer sur le contenu de choix collectifs en matière de planification et de gestion urbaine dans de nombreux secteurs d'intervention publique.

En dépit de l'absence d'un cadre de coordination, l'on observe plutôt quelques réunions de travail pendant lesquelles, le gouverneur donne des « injonctions » aux bourgmestres des communes, sur de nombreux sujets posant problèmes en milieu urbain. Dans le cadre de Kinshasa Bopeto, le gouvernement de la ville de Kinshasa en 2022, par exemple, avait invité quelques ONG, ASBL et PME afin de les faire participer à cette opération urbaine, déjà définie et dont les directives sont établies par le gouverneur. Cette apparente volonté d'associer les autres acteurs ne correspond pas à une coordination dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique dans la mesure où, une coordination est un mode d'action et un processus incluant les acteurs au moment de la définition de la politique dans le but de synchroniser les logiques, les intérêts et les outils pour atteindre des objectifs communément définis.

a. L'absence d'une coordination entre acteurs publics provinciaux et communaux

Parler ici d'une insuffisance ou encore du manque de coordination entre le niveau communal et le niveau provincial, pose la question de savoir pourquoi le gouvernement provincial s'accapare autant les actions sur les déchets et tente en dépit de nombreux échecs de programmes déjà entamé, d'initier les activités de salubrité publique ? à chaque régime politique urbain et national, depuis les années 1972 au lancement de l'opération Salongo jusqu'en 2024 avec Kinshasa Bopeto. Ces initiatives ont toutes un dénominateur commun, celui d'être gérées par les gouvernements provinciaux, en dehors d'un cadre de coordination avec les municipalités et les responsables de quartiers. Emmanuel Négrier (2020) évoque le problème de coordination entre échelle dans le secteur public, en disant que l'existence des différentes échelles dont chacune se croit être l'échelle pertinente d'action est la base du problème de coordination politique.

Dans le cas de Kinshasa, la province comme échelle d'intervention montre ainsi une récurrence des tentatives d'actions en matière de gestion des déchets pourtant, alors que du point de vue juridique, la répartition des compétences a été faite depuis 2006 en ce qui concerne les déchets : la ville province définit la politique des déchets et les communes ont la responsabilité de gérer les activités de collecte et d'évacuation. Ainsi, l'entretien mené avec le secrétaire du bureau de quartier Lumumba dans la commune de Matete donne des billes d'analyse sur les relations entre les autorités des quartiers, des municipalités et le gouvernement provincial de Kinshasa en ce qui concerne les interventions sur les déchets (Négrier, 2020).

Nous n'avons pas de relations directes avec l'hôtel de ville, s'il y a quelque chose, ça passe d'abord par la municipalité. L'initiative de la gestion des déchets, c'est le gouvernement provincial...Après la réunion, le chef ne donne pas la parole à quelqu'un... Tous les problèmes du quartier, nous les écrivons mais nous n'avons jamais enregistré ne fût-ce qu'une seule réponse. Toutes les difficultés qu'il y a dans les quartiers, nous écrivons mais il n'y a pas de réponse... non, ils ne viennent pas. Tous les services à la commune, il y en a, mais ils ne viennent pas. Nous, notre rôle c'est d'écrire, mais on ne nous répond pas, qu'est-ce qu'on va faire ? Entretien avec le secrétaire du bureau du quartier Lumumba, juin 2021.

Cet extrait d'entretien peut confirmer l'idée de l'inexistence d'un cadre de coordination entre le gouvernement provincial, les bourgmestres des communes et les responsables des quartiers, afin de définir les objectifs et de mettre en place les indicateurs pouvant permettre d'évaluer ces objectifs, ainsi que les ressources à allouer. Le gouvernement provincial se met dans une posture d'acteur central dans la définition et la mise en œuvre des actions sur les déchets. Cette façon de faire met de côté les réalités de chaque commune de la ville du point infrastructure et démographie, de la capacité des financements de chaque commune et des besoins spécifiques des quartiers précaires et défavorisés sans infrastructures préalables. Le cadre de gouvernance pouvait ainsi permettre une uniformisation des pratiques et de mises en œuvre des dispositifs des déchets, des conditions de l'acquisition des matériels et équipements

et de leur répartition dans les communes, ainsi que la pérennisation des actions à travers la responsabilisation des acteurs urbains communautaires et non étatiques.

- b. Un manque de coordination entre groupes socioprofessionnels et acteurs publics provinciaux

Le chef de l'exécutif provincial les a instruits sur l'appui financier que l'hôtel de ville leur accorde dans le cadre des travaux de curage des caniveaux réalisés par l'Office de Voirie et Drainage (OVD). Avec cet appui financier qu'il considère comme un coup de poing pour évacuer le plus tôt possible les tas d'immondices qui traînent le long de grandes artères, le Gouverneur de la ville a invité tous les bourgmestres et leurs adjoints à se mettre au travail. Il a, à cet effet, exigé le renforcement de l'opération Kin Bopeto pour les communes où le curage de caniveaux n'est pas exécuté, en mettant un accent sur l'assainissement des principales artères. Ngobila Mbaka a mis en garde les bourgmestres qui seraient en train de vendre des tricycles commis à l'assainissement des communes, en promettant des sanctions au terme de l'évaluation en cours des bourgmestres, qui se fait au niveau du ministère provincial de l'Intérieur et Sécurité ²⁵.

L'analyse des extraits du débat autour de la prise en charge des déchets diffusé sur la chaîne Okapi permet de déduire un manque de coordination entre les scientifiques, experts universitaires et les gestionnaires urbains. Or, dans leurs discours, les universitaires et scientifiques de l'université de Kinshasa par exemple, ont développé des méthodes appropriées à la gestion des déchets pour la ville. La coproduction des solutions avec les groupes savants et experts reste pourtant réclamée par les universitaires qui, au regard de la situation actuelle de gestion des déchets, considèrent que les gouvernants montre un « refus » avec les acteurs locaux, en facilitant cependant des partenariats avec des experts extérieurs qui ne semblent pas maîtrisés les réalités locales de gestion des déchets à Kinshasa.

Je peux lui dire le vrai problème pour les plastiques, ce n'est pas le problème de ce type de déchets mais c'est le problème de gestion, il n'y a pas de gestion. Nous, au niveau de l'université, nous avons mené des études pour recycler ce type de déchets... Nous avons réussi à les recycler, nous produisons les pavés et les matériaux durables. Les plastiques ne vont pas nous créer de problèmes ; il suffit d'aller sur l'avenue Belgica, vous allez voir que nos frères de l'OVD (Office de voirie et drainage) ont mis ce type de pavés de 8 cm. Journaliste : la valorisation constitue la solution ? Nécessairement, c'est une solution efficace, nous avons fait des tests et ces pavés tiennent, la résistance a même augmenté... Il y a manque de volonté politique. Si l'on met à la disposition des chercheurs tous les moyens, nous allons les résoudre, nous avons des solutions. Pourquoi fermera-t-on des

²⁵ Pour l'opération Kin Bopeto Environnement Par Gel Boumbe 26 janvier 2021
<https://infocongo.net/2021/01/26/kinshasa-un-appui-financier-aux-bou...>

plastiques et ceux qui travaillent dans les usines ? On est en train de promouvoir l'emploi. Il y a les solutions, personne ne fait confiance aux chercheurs que nous sommes pour aider les autorités. Aucun pays ne s'est développé sans la science (...). Débat sur la chaîne radio Okapi entre le coordonnateur de Kinshasa Bopeto, les auditeurs et un scientifique de l'université de Kinshasa. Ce débat porte sur l'opération Kinshasa Bopeto et la valorisation des déchets à Kinshasa, Radio Okapi, 2021.

Dans cette même veine, certains universitaires déplorent la non-prise en compte des connaissances scientifiques produites à l'échelle urbaine pour répondre au problème des déchets. Le gouvernement provincial quant à lui n'évoque pas pendant la définition des projets urbains sur La gestion des déchets, le rôle de l'université nationale et des connaissances déjà existantes auprès des groupes d'experts locaux. Quand il s'agit de faire appel à des experts et universitaires dans le cadre des déchets urbains, ce sont des expatriés tantôt européens, soutenus par les organismes internationaux de l'UE ou de l'UN, ou des entreprises turques et chinoises qui travaillent avec le gouvernement urbain. Le projet « Kin Elenda » ou le projet de construction du CET Mpasa avec des experts européens en sont des exemples éloquentes. Ces projets ont fait venir à Kinshasa des expatriés pour enquêter, puis donner les réponses ainsi que la marche à suivre pour résoudre le problème des déchets. Les rudologues, urbanistes, environnementalistes, géographes et depuis peu les politistes des universités congolaises y travaillent, cependant ne se retrouvent pas dans le cadre de la coordination des projets, programmes contre les déchets au niveau de l'hôtel de ville. Ils n'y sont en réalité pas impliqués. L'enjeu derrière cette mise en écart peut être celui d'ordre de financement étranger. Cette catégorie est, selon certaines sources anonymes de l'hôtel de ville de Kinshasa, conditionnée par le recrutement et l'intégration des experts proposés par les bailleurs de fonds ou partenaires financiers qui contribuent majoritairement à la mise en place des projets et des ressources financières dans le cadre des projets plus globaux, intégrant des aspects de gestion des déchets à l'exemple de celui de réhabilitation des routes de Kinshasa par l'UE qui aboutit à la construction du CET Mpasa. Et par ailleurs, celui dénommé Kin Elenda de 2021 à 2026.

Le rapport de 2024 sur la mission du 15 au 19 avril 2024, publié sur le site internet de la Banque mondiale montre que ce projet a pour objectif d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services définis ainsi qu'ouvrir des opportunités économiques et sociales à Kinshasa. Le financement accordé est de 500 millions de dollars USD, dont la moitié est accordé sous le régime de don, c'est-à-dire 250 millions de dollars USD et l'autre moitié en crédit. 138. 86 millions de dollars USD ont été décaissés depuis le début du projet. Lors de la présentation et de la validation de l'étude de faisabilité technique du projet de modernisation et de gestion des déchets solides dans les quatre communes de Kinshasa ; N'djili, Matete, Kisenso et Lemba, les acteurs publics de la cellule Infrastructures, de la cellule d'exécution des projets Eau et de la cellule de développement urbain de la ville de Kinshasa, considérés comme agences d'exécution du projet Kin Elenda. Cet atelier a réuni les experts de l'agence française de développement et d'autres experts de la Banque mondiale, bailleur de fonds du projet. La gestion des déchets est évoquée comme un des axes du projet Kin Elenda dans son volet infrastructure et services résilients pour Kinshasa. L'expérience de

recrutement des experts étrangers se montre parfois moins productive dans la mesure où, ces experts sont parfois déconnectés de la réalité socioéconomique et historique de la ville de Kinshasa.

Ma propre expérience en témoigne : en 2022, lors de la 7^{ème} rencontre des études africaines à l'université Jean Jaurès à Toulouse, j'ai été invité par Adeline Pierrat pour faire une communication dans le cadre de l'atelier sur la question de la circulation et de la circularité des déchets en Afrique. J'ai fait une communication sur les pratiques circulaires des déchets dans la ville de Kinshasa et j'ai montré que la logique derrière cette circularité n'était pas de faire de l'économie circulaire, mais de survivre à la marginalité à travers le travail informel des déchets. Après les discussions qui se sont poursuivies à la fin de l'atelier, j'ai été approché par une des Co-animatrices de l'atelier, alors doctorante à l'université du Mans. Elle me demanda si je ne pouvais pas filer une littérature sur les déchets à Kinshasa à un de ses amis qui était retenu comme expert dans le cadre du projet Kin-Elenda de la Banque mondiale. J'ai hésité puis, je lui ai dit que cela était possible. Cette doctorante m'a mis en contact avec son ami, et celui-ci me pose un nombre important de questions sur la ville de Kinshasa, sur les recherches existantes sur la question des déchets... je lui ai par moment demandé si je pouvais moi aussi être invité pour travailler avec eux dans le cadre de ce projet, il m'a répondu très brièvement que l'offre pour les experts a été clôturée. En allant regarder sur les documents de cadrage du projet tels que mis en ligne par la Banque mondiale, on n'y voit aucun nom d'un expert local, congolais ou ayant fait ses études sur la ville de Kinshasa. Retour d'expérience sur la sélection et la difficile prise en compte de l'expertise locale par les acteurs publics et internationaux, Joël Munongo Yula, 2022.

Par ailleurs, certains chercheurs de l'université de Kinshasa évoquent parfois le fait que les gouvernements veulent des réponses rapides avec des moyens dérisoires quand il s'agit de faire intervenir les scientifiques et experts locaux. Ainsi, l'acuité du problème des déchets, la sensibilité des électeurs, la confiance dans la recherche, l'intérêt personnel sont autant de pans de la réalité qui entourent l'isolement des gouvernements mais aussi la non-prise en compte des chercheurs universitaires ou experts locaux.

Les efforts de communication scientifiques parviennent parfois à ramener dans le milieu universitaire et faire intervenir des politiques, mais, très souvent cela se fait dans le but de partage d'expérience des acteurs politiques avec les étudiants. Dans ce contexte, la recherche et le processus d'innovation se déroulent avec peu d'interaction entre les chercheurs et les acteurs politiques dans la ville de Kinshasa. De même, le problème des déchets, lui aussi, ne suscite clairement pas un intérêt de coordination ou de travail en synergie entre les scientifiques ayant développé les pratiques de valorisation des plastiques, notamment à l'université de Kinshasa, et le gouvernement provincial qui a défini le problème des déchets depuis 2019 dans le cadre de l'opération Kin Bopeto.

- c. Le rachat des déchets plastiques par des PME, une partie de la politique abandonnée aux privés ?

A Kinshasa, depuis quelques temps, de nombreuses PME et usines des expatriés ainsi que des nationaux congolais se lancent dans le rachat des déchets métalliques et plastiques. Ces usines et PME se situent, pour la plupart d'entre elles, dans la zone industrielle de la commune de Limete entre la 2^{ème} rue et la 18^{ème} rue. Par ailleurs, dans cette même dynamique, des jeunes congolais développent l'ambition de mettre en place ou de créer des PME dont les activités consistent à valoriser, recycler les déchets, notamment les plastiques.

L'idée derrière la création de ces entreprises est aussi celle de mise en œuvre d'une chaîne de valeurs pour d'autres déchets tels que des déchets biodégradables qui peuvent servir de fertilisant, de compost, etc. Le cas d'Éric Casinga, ayant fait des études d'ingénierie des mines et travaillé dans des mines de manganèses, de cobalt aux USA, en Namibie et en Afrique du Sud, illustre ici l'ambition d'agir sur les déchets par des jeunes congolais. Éric raconte lors de l'entretien que l'idée de créer une entreprise de recyclage des déchets est partie d'une combinaison de beaucoup d'éléments :

- Premièrement, le constat fait sur la présence des déchets dans l'environnement urbain à Kinshasa. Il a, à travers des ressources propres, mis sur pied une première collecte des déchets dans la commune de Limete dans le but de motiver les individus à lui ramener des déchets, notamment des plastiques, pour qu'il les transforme en d'autres objets d'usage domestique et commercial.
- Deuxièmement, cette motivation est le produit d'un autre constat, celui du travail des usines des expatriés dont certains font du greenwashing en disant qu'elles recyclent les bouteilles en plastique PET, par exemple, alors qu'elles les jettent dans une petite rivière à côté de la zone industrielle ou dans d'autres quartiers environnants.
- Troisièmement, Eric raconte vouloir lutter contre l'insalubrité en assainissant la ville à travers son travail, mais aussi, il compte jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre la déforestation, en transformant les déchets plastiques à des objets d'usage ménager : tabouret, chaise, palettes etc.

...ce sont toutes ces causes qui m'ont poussé à me dire que pourquoi moi je ne peux pas les revaloriser avec la connaissance que j'ai et c'est comme ça que je commençais le test avec la fabrication du diesel, mais mon idéologie Écolo ne m'a pas permis de continuer car je ne veux pas utiliser quelque chose de polluant pour fabriquer un autre polluant. Ça n'a pas de sens. Il fallait trouver un produit qui fait quand même l'unanimité et qui ne lutte pas seulement contre l'assainissement mais pour nos problèmes sur ce la déforestation. C'est comme ça qu'on est arrivé, on a travaillé sur la perfection du produit car parfois on aboutit à des produits qui ne sont pas uniformes et je peux vous dire que ce sont des années, des nuits blanches de

recherche et ça fait partie du voyage et on va aller plus loin. Ce n'est pas seulement de l'argent car nous voulons créer un modèle économique stable avec nos ventes qui va nous permettre de renflouer des caisses... Eric Casinga, Recoplast Congo, Kinshasa, 18 juin 2021.

Encadré n° 9 : Les difficultés liées au travail de valorisation des déchets observées auprès de la PME RECOPLAST

Les PME, notamment RECOPLAST s'engagent à effectuer le travail de recyclage avec les faibles ressources propres dont elles disposent. Cet engagement consiste à transformer les déchets plastiques en produits d'usage courant dans les ménages ou pour d'autres fins industrielles. Ces objets recyclés sont écologiques dans la mesure où, ils n'émettent pas de gaz à effet de serre, à l'exemple des pavés. Le manque de camion collecte, de camion compacteur, l'achat des déchets dans des pousse-pousse et par kilogramme, le prix exorbitant de la location de véhicules pour le transport des déchets est autant de points faibles et d'entraves au travail des déchets par les PME. Le prix de vente des plastiques à 100 FC le Kilogramme est l'un des problèmes faisant ainsi que les individus sont démotivés à transporter les déchets jusqu'à ce point de rachat pour la transformation. La qualité des matières plastiques notamment, la dureté des plastiques thermomodifiables comme les HDPE sont des facteurs limitants l'efficacité du travail de transformation des déchets. L'on peut observer le manque d'équipement de protection individuelle : des agents commis au travail des déchets qui ne portent ni gants, ni charlotte et travaillent pieds nus. Rappelons ici qu'Eric Casinga emploie 7 employés à plein temps, 4 ingénieurs, un électromécanicien, un écologiste, 15 temporaires qui sont dans l'assemblage qui viennent travailler une fois que les formes des objets à surcycliser sont faites. Tout cela se fait avec les propres ressources dont disposent Eric et parfois avec quelques assistances de ses proches. Par ailleurs, la production des biens upcyclés dépend de la commande, du courant électrique et de la quantité de l'énergie dont il dispose pour faire fonctionner ses machines.

Si certaines PME envisagent la transformation des déchets plastiques, elles demandent, afin de poursuivre leur objectif, des partenariats avec l'Etat congolais, au niveau provincial avec l'hôtel de ville de Kinshasa. Le cadre d'une coordination des activités sous forme de partenariat à la ville de Kinshasa aurait ainsi permis une division du travail de transformation entre les services de la ville qui feront la collecte et ces PME s'occupant de la transformation.

On est connu par l'Etat, on a eu à faire des demandes de partenariat avec le gouvernement urbain, même avec le ministère mais, on a de retour positif jusque-là, même avec Kin Bopeto. Je crois que ça ira dans un futur très proche. Ici l'administration est très lourde, ils ont d'autres priorités, s'ils

étaient expéditifs, on n'allait pas connaître ce problème des déchets. Ils ont favorisé une catégorie de personnes qui veulent investir dans ce secteur de transformation des déchets. Le ministre a été très content et nous a promis de nous accompagner, nous attendons ce partenariat d'embellissement des endroits publics. Éric Casinga, RECOPLAST Congo, Kinshasa 18 juin 2021.

Ces PME décrivent cependant les multiples échecs de partenariat avec les autorités urbaines, heurtant ainsi leur capacité globale de transformation des déchets. Le partenariat voulu entre les acteurs privés et publics va dans le sens de la mise en commun des dispositifs tels que l'énergie électrique, l'espace de stockage permettant ainsi d'accueillir et de transformer une grande quantité de déchets plastiques au regard de la quantité des déchets produits par la ville de Kinshasa estimée à plus ou moins 10 000 tonnes de déchets par jour.

Par ailleurs, Éric laisse voir un étonnement sur les rôles des acteurs socioprofessionnels, notamment les docteurs en environnement, les scientifiques et les activistes, se demandant ainsi pourquoi avec autant d'experts le problème des déchets persistent. L'absence d'un partenariat entre les experts urbains et les autorités publiques, ainsi que les entrepreneurs. Les groupes professionnels demandent très souvent de travailler avec les acteurs publics dans le but d'établir des liens pouvant leur permettre de bénéficier des outils de travail des déchets, notamment l'espace pour y planter l'usine, d'une source permanente d'énergie électrique, etc.

Certains entrepreneurs travaillant sur la transformation des déchets pensent ainsi que l'absence de partenariat avec les acteurs publics ou encore le manque d'un cadre de travail avec les acteurs publics pouvant permettre de mettre en place un partenariat est inconcevable dans la mesure où, les déchets devraient être un domaine de prédilection de l'Etat. Faire ainsi ce travail sous-entend pour eux que le gouvernement provincial mette à leur disposition des ressources matérielles pour agir.

On aimerait encore un local plus grand pour stocker une grande quantité de plastiques par jour. Ici on loue très cher c'est pour cela qu'on a besoin d'un partenariat public ou privé parce que nous sommes en train de résoudre un problème de l'Etat. Parce que nous on est en train de résoudre un problème de l'Etat, c'est un problème de l'Etat qu'il nous a cédé. On le fait à leur place et il devrait y avoir quand même de retour de leur part, de retour pas seulement en espèce, en numéraire ou en argent, mais en signalant par exemple à la SNEL de nous donner du courant en permanence, nous donner de l'espace donc tout ça tout ça mais c'est beaucoup qu'on est en train de subir comme aujourd'hui on est obligé de faire rester les autres à la maison parce que si les courants ne viennent pas là, on doit le payer le transport, ils doivent manger, tout ça ce sont les défis que nous sommes en train d'avoir. Éric Casinga, RECOPLAST Congo, Kinshasa, juin 2022.

En dépit de ce partenariat voulu par les entrepreneurs congolais mais dont la mise en place par le gouvernement stagne, les entrepreneurs agissent avec de faibles ressources propres ne garantissant pas une continuité du service. Comme évoqué ci-haut, les problèmes liés à l'électricité dans la ville de Kinshasa, qui touchent aussi les usines de transformation des déchets, ne rendent pas la tâche facile à ce travail. Des rares assistances dont bénéficient ces acteurs viennent parfois des apports individuels de certains acteurs publics notamment une ancienne présidente du parlement qui a financé l'usine Recoplast.

J'investis avec mes propres fonds c'était une folie, je pouvais bien m'acheter une maison, une bagnole... la seule assistance qu'on a eu c'est celle de madame Mabunda qui était présidente de l'assemblée nationale. Éric Casinga, RECOPLAST, Kinshasa 18 juin 2021.

Par ailleurs, les banques et autres institutions financières, de leur côté, refusent de financer les jeunes entrepreneurs dans le sens où, ces derniers n'ont pas de garantie à leur donner en termes de remboursement. Éric raconte avoir tenté de rencontrer certaines banques à Kinshasa, mais ils lui ont dit à Éric pour son entreprise Recoplast :

On n'a pas encore des flux financiers pour prétendre à des crédits, sinon quelques amis ont touché à des poches, on doit se mettre sur la phase commerciale mais cela demande de s'assurer que les commandes seront satisfaites. Éric Casinga, responsable de la PME RECOPLAST, Kinshasa, 18 juin, 2021.

Outre le travail de rachat et de transformation des déchets par les nationaux, existent des expatriés indopakistanaïes qui produisent des cosmétiques : crème de beauté, cheveux synthétiques pour femmes, crème capillaire, produits de beauté, boissons alcooliques et non alcooliques, eau en bouteille en plastique. Les usines produisant ainsi ces biens tentent parfois de racheter les plastiques, vidanges de leurs produits dans la ville de Kinshasa. Le cas de Kintoko, qui est une sous-branche de l'entreprise libanaise et indopakistanaïse Ok Plast, sert ainsi d'exemple.

Ce projet a commencé au mois de mars, c'est une entreprise privée de Mr Medy. Un Libanais. On est en collaboration avec l'hôtel de ville. L'hôtel de ville lui donne de l'argent ? Là je ne sais pas si on donne de l'argent ou ce M. Medy qui donne de l'argent à l'hôtel de ville là je ne sais pas. Une acheteuse de déchets pour KINTOKO, Kinshasa, Matete, 06 mai 2021.

Le travail de rachat se fait sur des points containers placés à Kinshasa, dans certains carrefours urbains. Des individus ramassent les déchets plastiques dans les rues de la ville et les ramènent dans ces points de vente. Ces déchets sont pesés et contrôlés par un journalier qui s'occupe de vérifier qu'il y a bien que des plastiques de type PET dans les sacs apportés par les vendeurs. Les déchets plastiques sont achetés par kilogramme, à un montant de 100 FC le kilogramme.

Les déchets, on les achète par kilo, un kilo c'est à 100 francs congolais (0,033 cents en euro), mais ça dépend des sacs et de la manière dont on va les peser. Il peut ramener un sac qui peut donner 5 ou 6 kilos selon le sac. Mais nos grands peuvent aller jusqu'à 92 kilos. Pour savoir qu'il n'y a que des plastiques, nous faisons un système, nous pesons d'abord le sac des plastiques que ramènent les vendeurs et par la suite nous les renversons dans nos gros sacs. Nous renversons les déchets ramenés par les vendeurs dans nos sacs, et on vérifie s'il n'y a pas de sable, de papiers ou autres choses à part les déchets plastiques. S'il existe d'autres matières à part les déchets plastiques, on le remet dans le sac du vendeur pour le peser et après on lui soustrait de l'argent. Les gens viennent nous demander des sacs pour qu'ils aillent remplir les déchets et nous les ramener. Une acheteuse de déchets plastiques, KINTOKO, Matete, mai 2021.

Cependant, en dehors du fait que les opérateurs économiques veulent intervenir dans le domaine des déchets, s'illustre par ailleurs une sorte d'abandon du travail de valorisation des déchets à certaines PME qui déterminent le prix d'achat de ces déchets. Les conditions de travail dévalorisant en termes de rémunération et d'hygiène ne favorisent pas non plus une volonté de se lancer dans ce domaine. Les individus travaillant dans ces lieux, tout comme les personnes qui viennent revendre les déchets s'exposent à la toxicité de certains plastiques, en l'occurrence des germes et bactéries contenus dans des bouteilles de boissons etc. Ils manipulent ces objets en mains nues.

Par ailleurs, une des enquêtées sur le site de rachat des déchets de la PME Kintoko, raconte lors de l'enquête que le propriétaire de cette entreprise travaille en collaboration avec l'hôtel de ville :

Il y a un partenariat avec l'hôtel de ville. Parce que pour installer un conteneur, il faut que l'hôtel de ville soit au courant. Le propriétaire de cette entreprise a déjà une entreprise appelée OK Plast, située dans la zone industrielle. OK Plast fabrique des objets en plastiques. Une acheteuse de plastiques pour KINTOKO, Matete, 06 mai 2021.

L'on peut se demander alors comment le gouvernement provincial laisse effectuer le travail dans ces conditions ? Cette collaboration se situe au niveau de la dotation de l'espace d'implantation du conteneur dans lequel est fait le rachat des déchets. Le gouvernement congolais facilite l'acquisition par les entrepreneurs de lieux d'implantation d'un parc conteneur. En contrepartie, ces entrepreneurs font le rachat des déchets et les transforment en d'autres produits. L'on peut déduire à une forme de partenariat exonérant ainsi certaines PME détenues par les étrangers, indopakistanaïens en l'occurrence, dans la mise en œuvre du recyclage d'une fine quantité des plastiques produits à Kinshasa. Cela dit, il n'existe pas d'implantations de ces PME dans tous les coins, communes ou quartiers de la ville. Par ailleurs, les individus ne sont pas motivés à aller revendre les déchets, surtout les plastiques, en raison du prix dérisoire (100 Fc le Kilogramme), de la distance à parcourir qui peut dépasser un rayon de 10 km et de moyens de transport utilisés, très souvent rudimentaire. Si bien que les privés peuvent

apporter de la technologie, de la gestion efficace et de la rationalisation des choix des matières à produire en amont pour qu'il y ait biodégradabilité des déchets, le contexte Kinois laisse voir plutôt un abandon de l'organisation du recyclage des plastiques à des PME. Le cadre réglementaire organisant le rachat des déchets pour recyclage ou surcyclage n'est pas observé, les autorités ne mettent pas les ressources énergétiques et autres infrastructures urbaines facilitant ainsi le travail de recyclage.

Section 2. Territorialisation de l'(in)action à la commune

La décentralisation des communes en République Démocratique du Congo a permis de multiplier les points d'ancrage institutionnel à l'échelle territoriale. Cette territorialisation de la décision et du pouvoir est entendue comme un processus d'appropriation, à la fois symbolique et matérielle, de l'espace par des acteurs et des groupes sociaux. Le territoire ne se réduit pas à une échelle politico-administrative, sur laquelle s'inscrivent des problèmes locaux mais constituent des espaces de construction de problèmes publics. Le territoire fait figure à la fois de pont symbolique entre plusieurs problèmes publics et d'échelles souhaitée de leur résolution. La territorialisation constitue également un enjeu pour les opérations de cadrage, qui visent à donner un sens à la situation problématisée en explicitant les effets, les causes, les responsables et les solutions du problème.

Si l'on admet que la décentralisation institue de nouveaux ressorts territoriaux, se pose alors la question de leur construction, plus encore de la capacité d'intervention de ces institutions décentralisées. Celles-ci comportent nécessairement une dimension politique caractérisée par l'action et les décisions que prennent leurs autorités en fonction des compétences qui leur sont attribuées (Alou ; Mahaman, 2009). L'on croirait que pour comprendre l'action sur les déchets, il faudrait simplement focaliser le regard sur le gouvernement national et provincial. Pourtant, existe l'échelle de la commune, avec ses problèmes propres et ses capacités d'action distinctes de celles de l'Etat central et de la province. Cette section vient ainsi analyser ce que font concrètement les acteurs publics au niveau communal et dans les quartiers qui composent ces communes urbaines.

Comme il a été dit précédemment, l'échelle communale est plus proche des citoyens et habitants de Kinshasa. Les différentes questions se posant à Kinshasa, en termes des demandes publiques d'offre des biens et services, sont d'abord des questions communales avant d'être provinciales et nationales. Les communes héritées ainsi de la colonisation ont perdu certaines de leur capacité d'action pour des raisons qui ont été bien évoquées dans les points précédents. En résumé, le poids démographique, l'abandon de certaines politiques, le manque d'infrastructure, la faible capacité à mobiliser les ressources financières et bien d'autres problèmes cristallisés autour de la crise, sont autant de réalités qui entravent l'intervention municipale. Les problèmes locaux à gérer par les bourgmestres sont parfois foisonnants, incluant des situations qui nécessitent des interventions récurrentes et des attentes ou demandes sociales, dépassant le cadre des ressources disponibles. Tous ces maux que l'on peut identifier dans le cadre de l'action communale peuvent être compris puis expliqués à travers l'inaction publique, dans un contexte de décentralisation et de transfert des compétences à la commune voulu par la décentralisation.

L'expression inaction publique, telle que reprise dans cette section, ne signifie pas l'absence totale d'actes pratiques de gestion des déchets, dans les communes et par les autorités municipales, notamment les bourgmestre et conseillers municipaux (élus pour la première fois, lors des élections de 2024). L'inaction n'est pas l'équivalent d'une totale absence d'action, mais un terme permettant de saisir le travail actif d'une configuration d'action, consistant à faire sans « vraiment faire ». L'on peut répertorier ici quelques situations s'identifiant comme étant

une sorte d'inaction publique en se référant à ce qu'évoque Fabrice Dhume (2010) dans le cadre « des logiques d'inaction face à la discrimination », notamment :

- La mise à l'écart du problème en soi, notamment de ses causes et la résolution d'une apparence de ce problème et parfois de ses effets ;
- Le fait de faire ce qui ne cadre pas avec le problème ;
- Le fait de faire ce à quoi les individus et groupes sociaux ne s'attendent pas ;
- L'expression de l'(in) action peut qualifier donc une logique interne, empêchant ainsi les acteurs à l'action proprement dite. Ceci ramène, notamment à la question de ressources, de corruption et bien d'autres facteurs expliquant cette façon de faire sans vraiment faire qui sont abordés dans les points précédents de ce chapitre.

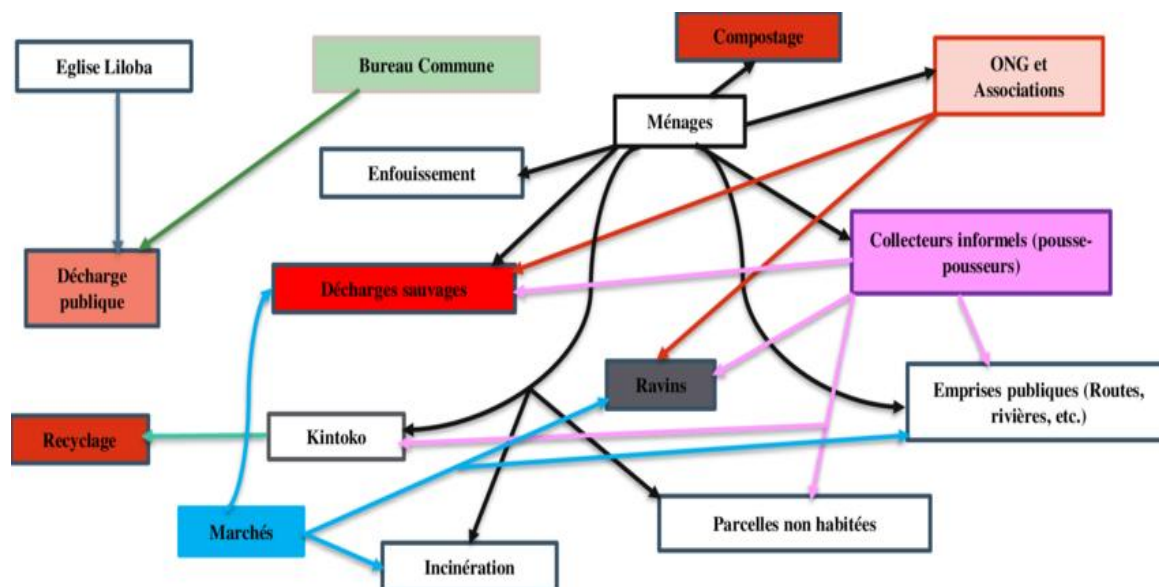
Par ailleurs, d'autres auteurs montrent que l'inaction ne se limite pas à aborder les faibles marges de manœuvre et incapacités des acteurs publics, comme le montre Mathieu Mérino (2007) dans sa thèse qui examine la politique des déchets à Nairobi (Kenya). L'inadéquation entre ce que font ou ne font pas ces acteurs publics et les attentes des citoyens par rapport aux dispositifs publics des déchets dans leurs quartiers illustre l'inaction publique, en dehors du fait de se limiter aux capacités des autorités publiques tout court. Cette inaction a comme origine à la fois une définition du problème des déchets de façon unilatérale, par le gouvernement provincial de Kinshasa, sans une coordination avec les bourgmestres des communes et une faible allocation des ressources à ces communes dans le cadre de la décentralisation financière.

La notion de l'inaction permet ainsi de voir le contour de ce mimétisme d'intervention communale en les mettant en perspective avec ce que pensent les citoyens ou de ce que veulent les autorités locales. Objectivement, l'inaction montre la décomposition de l'appareil de l'Etat congolais, de ses composantes décentralisées, des ressources employées ou non mais aussi la façon de faire des politiques des déchets qui pèsent sur les municipalités de Kinshasa, notamment celles de Matete et Limete.

L'inaction ouvre les bureaucraties publiques locales et démontre le flou qui existe entre les échelles d'action au sein de l'Etat congolais. Dans cette optique, parler de l'inaction c'est chercher à répondre à la question de savoir que font les bourgmestres municipaux au concret dans le domaine des déchets ? L'inaction permet aussi d'analyser les limites d'intervention dans les quartiers marginalisés de Mbamu dans la municipalité de Limete ainsi que ceux de Lumumba, Lunionzo et Malemba dans la municipalité de Matete à Kinshasa. Ces quartiers des communes de Limete et Matete illustrent tout d'abord les inégalités urbaines à Kinshasa entre les lieux de production et de rejet des déchets, ainsi que la sélectivité des lieux prioritaires d'intervention publique qui ne joue pas en leur faveur. Ces quartiers sont emplis de décharges et font office de sites d'entreposage des déchets évacués de la ville dans le cadre des opérations urbaines de salubrité publique, notamment celle de Kinshasa Bopeto mise en place depuis 2019 par le gouvernement urbain de Kinshasa.

Paragraphe 1 : L'(in) action municipale sur les déchets

Selon la répartition des compétences entre différentes échelles de gestion du problème des déchets, la municipalité détient les compétences en matière d'entretien des collecteurs de drainage et d'égouts ; le plan d'aménagement de la commune, l'organisation de la décharge publique municipale, la gestion du service de collecte des déchets, la gestion d'assainissement, le programme d'assainissement. Par ailleurs, la municipalité élabore des programmes locaux d'assainissement, la construction et l'entretien des infrastructures d'assainissement, l'organisation et la gestion du service public, la promotion du secteur privé, la promotion des partenariats public-privés ; la mobilisation de financement, le renforcement des capacités ; la mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement.



Carte 14 : Schéma reprenant l'organisation de la gestion des déchets à l'échelle communale. Ce schéma reprend les acteurs, les lieux de traitement des déchets. Ce schéma est le produit des observations du cycle de gestion des déchets à Matete et Limete ainsi que dans la commune de Lemba. La production de ce schéma est l'œuvre de la participation aux réflexions sur les déchets menés par les ONG Bopeto Sweden et d'autres experts en environnement à Kinshasa en 2023.

Le schéma ci-dessus montre les actions sur les déchets de la part des différents acteurs urbains dans les communes de Kinshasa, notamment dans celles de Matete et Limete, dans lesquelles les enquêtes pour cette thèse ont été menées. Dans ces communes, l'on peut identifier de nombreuses catégories d'acteurs et de façons de stocker, éliminer ou valoriser les déchets :

- En premier lieu, les églises, les bureaux de commune, les ménages et les marchés communaux, formant les acteurs du premier groupe (I) d'acteurs dont le rôle principal est la production des déchets.
- En deuxième lieu, existent les travailleurs informels (pousse pousseurs), associations, ONG etc., formant les acteurs du groupe (II), avec comme rôle, l'évacuation des déchets, la collecte avec une poussepousse, le transport des déchets vers des sites d'incinération, d'enfouissement et de valorisation etc.
- Troisièmement, existent les PME, notamment Kintoko, RECOPLAST CONGO, FEMCO etc., faisant du rachat et de la transformation des déchets plastiques et métalliques ;
- A ces acteurs, il faudrait rajouter les lieux où sont ces déchets stockés, éliminés et valorisés. Existents des lieux de décharges, d'incinération, de valorisation, etc. Ces endroits sont érigés comme décharge à cause de l'accumulation des déchets, jetés par les institutions puis par les individus et ménages eux-mêmes dans certains quartiers reculés, ou jadis non aménagés.

Ainsi, s'il faut reprendre l'explication schématisée de l'action sur les déchets telle que reprise sur ce schéma, les acteurs du premier groupe (I) évacuent leurs déchets dans des décharges publiques, des ravins, parcelles non habitées, emprises publiques ou encore font l'enfouissement des déchets. Ces acteurs du premier groupe (I) recourent au travail de collecteurs informels (pousse-pousseurs, associations et ONG qui, à leur tour, envoient les déchets aux PME de recyclage via les PME de rachat des déchets comme Kintoko).

En 2018, arrivé à Kinshasa pour une enquête exploratoire sur les déchets dans le cadre du mémoire de master, le bourgmestre intérimaire de la commune de Matete me disait lors d'un échange à son bureau à la maison communale de Matete que :

Vous voulez en savoir plus sur les déchets à Matete, il faut aller voir avec les autorités urbaines. Propos du bourgmestre intérimaire de la commune de Matete, lors d'un échange informel sur les déchets dans le cadre d'une enquête exploratoire à Kinshasa en mai 2018.

Ce propos, qui peut paraître laconique et trivial, cache pourtant une réalité importante dans la compréhension des échelles d'intervention publique de la gestion des déchets à l'échelle des municipalités mais aussi de la ville province de Kinshasa. En effet, si le cadre légal de la décentralisation attribue un certain nombre de compétences, notamment celle de la collecte des déchets aux communes, le problème est que c'est le gouvernement provincial de Kinshasa qui

détermine et finance les opérations de collecte des déchets dans les communes de la ville. Ces actions sont faites à l'aide des instruments tels que le programme national d'assainissement (PNA), la régie d'assainissement des travaux publics de Kinshasa (RATPK) et des partenaires publics notamment l'Union Européenne d'un côté. De l'autre côté, le gouvernement provincial s'appuie sur les ONG, associations et voire les églises pour effectuer le travail des déchets, là où existent certains services municipaux d'environnement et d'hygiène.

En 2020, le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gentiny Ngobila, a appelé les bourgmestres des communes à orienter « l'argent reçu (rétrocession) vers la salubrité de leurs communes respectives ». Lors de l'échange tenu, le 4 mai, dans la salle polyvalente de l'Hôtel de ville, avec les autorités municipales de la capitale congolaise, le chef de l'exécutif provincial a dit notamment attendre de ces responsables des communes l'implantation des poubelles publiques dans les quartiers de leurs municipalités. Cependant, le gouverneur de Kinshasa Gentiny Ngobila a, par ailleurs, déploré la lenteur observée depuis quelque temps dans les opérations d'assainissement des communes. Il dit donc attendre des bourgmestres des différentes communes la multiplication des efforts pour matérialiser le programme Kinshasa Bopeto à travers la capitale kinoise.

Par ailleurs, dans le but de rendre Kinshasa Bopeto, le gouverneur Gentiny Ngobila prend d'autres mesures publiques interdisant la vente de l'eau en sachet plastique non recyclable. Il demanda ainsi aux bourgmestres des communes de faire appliquer ces mesures dans leurs municipalités et s'appuyer sur la police pour ce faire. Si des médias locaux montrent que dans la commune de Matete et celle de Bandalungwa, ces mesures ont été suivies par les autorités municipales :

Certaines des autorités municipales, dont le bourgmestre de Bandalungwa, Baylon Thierry Gaibene, et celui par intérim de Matete, l'ingénieur Raphaël Kasongo, continuent à faire appliquer ces ordres de la hiérarchie urbaine. Dans son action, on voit l'autorité de Matete descendre dans les quartiers de sa municipalité en vue de fermer ces usines de fabrication d'eau en sachet. Il y a peu, des lots d'eau en sachet confisqués étaient visibles devant la police de cette municipalité. Mais, dans les vidéos qui ont circulé, le maire de Matete a sensibilisé ses administrés et a demandé aux producteurs d'eau en sachet de se conformer aux décisions de la hiérarchie de la ville ²⁶.

Pourtant, à Kinshasa, à Matete et Limete, l'usage des sachets plastiques non recyclables est manifeste. Les petits commerçants au coin des rues et dans les marchés municipaux vendent encore des produits emballés en sachet plastique. L'inefficacité de ces mesures est le fait de la résistance des populations pauvres dont la préoccupation est plutôt de survivre à travers leurs activités commerciales au lieu de se préoccuper de l'environnement.

²⁶ Agence d'information d'Afrique centrale, Kinshasa : les bourgmestres appelés à orienter l'argent de la rétrocession vers la salubrité, Mardi 5 mai 2020, 12h18 par Lucien Dianzenza.

Il en ressort du contexte de la décentralisation en République Démocratique du Congo, des échelles d'action épuisées, étouffées et dont les capacités sont limitées, notamment les communes. Cette situation semble profiter aux autorités provinciales, tout comme le montre Olivier Borraz sur le vote des lois de décentralisation en France et l'épuisement du gouvernement municipal (Borraz, 1998). Il s'agit ainsi de voir ce qu'il reste de l'action des bourgmestres des communes. S'il en existerait des mécanismes légaux, l'Etat ne développe que très rarement des liens avec les communes. Ces dernières sont plutôt sous la responsabilité des villes et des provinces, qui elles exercent parfois leur grande autonomie sur le territoire urbain et/ou provincial.

En ce qui concerne les déchets, les bourgmestres des communes orientent les ressources vers la propreté, le balayage du marché municipal, l'évacuation des déchets collectés autour de la maison communale. Les services déconcentrés d'hygiène et d'environnement, à leur tour, font parfois des rondes dans des établissements privés de leur juridiction, notamment les bars et débits de boisson, des centres médicaux, des écoles privées, des hôtels et autres commerces, afin de contrôler l'évacuation, l'incinération, ou l'enlèvement des déchets. Les personnels de ces services se plaignent de faibles ressources de fonctionnement, de la non-définition des orientations stratégiques nouvelles et des faibles compétences, les capacités d'expertise limitées en ce qui concerne les déchets à l'échelle communale (Pahun, 2022).

a. Le service autofinancé des déchets des autorités communales de Limete

Si la politique du gouvernement ne produit que de façon limitée quelques dispositifs de déchets dans la ville de Kinshasa, certains médias locaux affirment cependant qu'au niveau des communes, les actions sur les déchets sont plus « visibles ». L'on peut tout de suite se poser la question de savoir de quels types d'action s'agit-il ? Qui finance ces actions ? Avec quelles ressources ? Dans l'une des deux communes enquêtées, celle de Limete, l'autorité communale de cette commune, le bourgmestre en place nommé en 2020, avant les élections municipales de 2024, a autofinancé, sur fonds propres de la commune, certaines actions de curage, de nettoyage et d'évacuation des déchets comme les rapportent certains médias locaux à Kinshasa :

L'échec du projet Kin Bopeto saute aux yeux. En revanche, voir qu'au milieu de ce tableau noir se trouve une petite tache blanche : la commune de Limete. Très vite, je me suis rendue à la maison communale de Limete pour découvrir comment elle fait pour réussir l'opération Kin Bopeto : j'ai appris que la municipalité qui loge l'échangeur de Kinshasa est la seule jusqu'à présent à exécuter convenablement l'opération initiée récemment par le gouverneur pour rendre propre la ville. Il suffit de passer par là pour se rendre compte que ce bourg se distingue par sa propreté, sa beauté, et revêt une nouvelle robe qui suscite l'admiration. Le mardi 28 février 2020, je me rends à leur maison municipale pour interviewer son bourgmestre sur le sujet. Très occupé, je n'ai pas pu le rencontrer. C'est le chef des finances, Adolphe Muteka, et l'assistant du bourgmestre Cédric Mbumba qui est en même temps chargé de Kinshasa Bopeto : Limete recourt aussi à l'autofinancement. Le chargé des finances m'a révélé que s'ils réussissent, c'est en majeure partie parce qu'ils recourent au financement propre. La plupart des travaux que nous faisons sont financés par la commune. L'hôtel de ville envoie, mais on ne peut pas compter uniquement sur ces fonds-là pour réaliser un travail de taille. Concernant les activités qu'ils entreprennent pour réussir Kin Bopeto, il explique : Nous vidons les poubelles avec les vieux véhicules 207 que nous avons achetés nous-mêmes. Nous le faisons souvent la nuit à partir de 21h jusqu'à l'aube, lorsque la circulation est moindre. Nous avons posé des bouquets de fleurs dans des caisses à la première rue. Nous avons replanté les arbustes, les palmiers sauvages à la seizième rue en face du super marché Kin Marché. A Mombele, nous avons commencé à vider les caniveaux. Nous utilisons les tonneaux peints en vert comme poubelles publiques. Nous faisons aussi beaucoup de sensibilisation car la population kinoise est très passive... et d'ajouter ce message à ses collègues de la commune : il ne faut pas attendre que l'argent vienne de l'hôtel de ville

*uniquement. Il est vrai que nos budgets sont insuffisants, mais avec un peu d'organisation, c'est possible de commencer seul, à faire quelque chose*²⁷.

Cependant, les propos publiés par ce média local, à la suite de son reportage sur les opérations des déchets à Limete doivent être nuancés dans la mesure où, les actions posées par l'autorité municipale de Limete se limitent à des actes de propreté, visibilisant ainsi une mise en propreté des encablures de la maison communale. L'on peut par ailleurs observer le balayage du boulevard du 30 juin, voie routière principale, traversant Limete de la première à la 18ème rue vers l'échangeur de Kinshasa.

Ce ciblage des endroits où poser des actions est parfois stratégique. Le boulevard Lumumba par exemple est l'une des voies routières qu'empruntent 80 % de la population kinoise entre le centre-ville et la périphérie sud-est. Ce boulevard traverse la commune de Limete et une partie de la commune de Matete (dans laquelle les enquêtes ont été réalisées). Ce boulevard mène jusqu'à l'aéroport international de N'djili. Ainsi, les autorités urbaines, nationales voire internationales qui se dirigent vers le centre-ville (siège des institutions urbaines) passent par là et voient un apparent changement à travers les travaux de nettoyage. C'est ce qui est publicisé à la télévision et dans certains médias locaux.

La partie sombre de ces opérations de nettoyage au niveau communal, c'est le lieu de stockage et le devenir des déchets collectés et évacués. Les actes de propreté tels qu'ils sont montrés dans l'extrait du corpus médiatique ci-dessus n'évoquent pas la destination finale des déchets collectés à Limete dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto à l'échelle municipale. Le bourgmestre et son équipe n'en évoquent pas la destination par le fait que le traitement des déchets collectés constitue l'une des tâches les moins organisées de la gestion des déchets municipaux à Kinshasa. Cette partie du cycle des déchets demande l'organisation du tri en amont des matières collectées, de disposer des sites de stockage aménagés en rapport avec les normes existantes à cette matière, puis d'organiser les filières de traitement ou valorisation en fonction de la nature des déchets collectés. En réalité, dans cette même commune de Limete, les déchets y sont stockés dans le quartier Mbamu vers l'extension urbaine ou quartier autonome appelé « Ngwele », qui débouche vers la rivière du même nom que ce quartier. Cette situation bien connue des autorités municipales reste ainsi un non-dit du problème des déchets dans les communes et quartiers de Kinshasa, celle de Limete en l'occurrence.

²⁷ Cédric Mbumba #KinBopeto : Limete, la commune qui se distingue, malgré les maigres moyens. Par Lisette NTUMBA le 12 mars 2020, habarirdc.net

b. La version locale de Kinshasa Bopeto, dans la commune de Matete

Dans la commune de Matete, les autorités municipales qui se sont succédées entre 2018 et 2023 (avant les élections municipales de 2024), ont entrepris quelques actions de collecte des déchets sur le territoire municipal et ont mobilisé la population pour l'évacuation des déchets. Des organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre l'insalubrité, appuient à cet effet, les petites initiatives des bourgmestres. Les pousse-pousseurs collectent les déchets rassemblés dans certaines avenues et coins de la commune pour les évacuer vers la décharge. Cependant, ces actions non régulières sont très périodiques. Elles dépendent du versement des subventions de la ville dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto. Elles sont par ailleurs faites en amont d'un événement communal, d'une visite au niveau de la commune par un acteur politique de haut rang par exemple.

Ces opérations se déroulant très souvent le dernier samedi du mois, appellent à la participation des citoyennes et citoyens de la commune, qui doivent balayer les abords de leur parcelle, les recoins de leurs avenues, etc. Or, en ce qui concerne les citoyens, leur participation est limitée en raison du fait que ces derniers ne comprennent pas la logique derrière le balayage, le curage et les évacuations intempestifs des déchets. D'autres habitants des quartiers de Kinshasa se plaignent de ne pas voir les dispositifs des déchets pouvant leur permettre de stocker leurs déchets, notamment les poubelles et containers à apport volontaire des déchets. Ils ne savent pas non plus où vont ces déchets et ce qu'ils deviennent par la suite. Lors des réunions pendant le lancement des opérations, certaines personnes ont émis quelques inquiétudes et points négatifs de cette opération.

Relevant les points négatifs lors du lancement de cette opération, il a été souligné les difficultés d'évacuation des immondices collectées à cette occasion, susceptibles de décourager les bonnes volontés engagées pour la cause. Aussi les participants à la réunion ont-ils demandé aux autorités urbaines de disponibiliser les engins nécessaires pour cette évacuation afin d'éviter de faire du surplace. « L'assainissement est l'affaire de tous. Bien que les matériels venant de l'autorité urbaine devraient normalement suivre, une prise en charge collective doit être de mise, avec nos propres moyens », a souligné le premier citoyen de Matete. A l'issue de la rencontre, il a été convenu de commencer le curage des caniveaux en aval et ensuite remonter. Le bourgmestre a prévu une descente sur le terrain pour plus de précision. Certaines associations, telles que les innovateurs de la patrie, ont promis de disponibiliser plus de cinq cents personnes volontaires pour le 26 octobre, dans le cadre de ce "Salongo hebdomadaire"²⁸.

²⁸ Propos recueillis par Lucien Dianzenza, <https://www.adiac-congo.com/content/salubrite-la-commune-de-matete-> Salubrité : la commune de Matete évalue le lancement de l'opération " Kin Bopeto" Mardi 22 Octobre 2019 – 17 : 00.

Au sein de cette confusion, ou du flou que donne à voir cette façon de faire la politique des déchets au niveau communal, à Matete, la logique qui peut en ressortir est celle de faire quelque chose pour montrer à l'autorité urbaine qui nommait le bourgmestre que quelque chose se fait au niveau de la commune. Ce schéma apparaît par ailleurs, comme une forme de loyauté à l'autorité provinciale et urbaine qui, on peut dire, fabrique des bourgmestres municipaux, en les nommant, en les suspendant et en décidant de financer ou non des projets à l'échelle municipale.

En 2023 par exemple, le bourgmestre Bayllon Thierry Gaibene, lance la campagne d'assainissement de la commune de Matete et sensibilise les habitants de Matete à l'opération Kinshasa lancée par le gouverneur Gentiny Ngobila en 2019. L'autorité communale de Matete et une partie du personnel de son administration municipale sont descendus dans les abords de la maison communale et vers le marché communal pour commencer et effectuer quelques travaux de curage. Le bourgmestre de Matete a montré à la population, à cette même occasion, quelques outils de travail pour l'assainissement de la commune, achetés selon lui avec les ressources financières mis à la disposition de la municipalité par le gouverneur de Kinshasa. Il leur présente ainsi un tricycle pour transporter les déchets, des pelles, des bèches, des brosses de nettoyage, balais, seaux, gants et cache-nez, etc. Le bourgmestre de Matete remercie à cet effet, le gouverneur de la ville de Kinshasa pour avoir offert ce cadeau aux habitants de la commune de Matete.

Je remercie le gouverneur Gentiny Ngobila Mbaka qui a mis à notre disposition cette dotation pour entreprendre ces travaux d'assainissement. C'est une première pour la ville-province », a dit le bourgmestre de Matete. Insistant sur la détermination de cette municipalité de rester la commune pilote dans les différents secteurs de la vie, Bayllon Thierry Gaibene a demandé aux Matetois de s'imprégner de cette vision du gouverneur Ngobila et de s'impliquer dans sa réalisation. Indiquant que le gouverneur de la ville va lancer, dans les jours qui viennent, cette opération à l'échelle de Kinshasa, le bourgmestre de Matete estime que cette fois-ci, la ville capitale va véritablement briller²⁹.

Bayllon Gaibene supervise ainsi les travaux et participe au curage des caniveaux jonchés d'ordures, à l'assainissement des abords des locaux de la maison communale et des carrefours routiers environnant, jusqu'au rond-point « Koko Matete » afin de donner un exemple à ses collaborateurs et aux habitants de Matete, qui sont ses administrés.

Le travail de curage des caniveaux faits dans certains quartiers de Matete et initié par le bourgmestre devient une dérobade stratégique afin de laisser croire à l'autorité urbaine que les décisions prises dans le cadre de Kinshasa Bopeto sont suivies dans la commune de Matete. Et de l'autre côté, ces pratiques intempestives de curage, ramassage et nettoyage des marchés municipaux de Matete permettent au bourgmestre de ne pas laisser disparaître son autorité. Les

²⁹ <https://immordc.net/articles/promotions/operation-kin-bopeto-matete-determinee-a-rester-la-commun...>
29/05/2023, 20 :51)

inquiétudes formulées par les habitants de Matete montrent à quel point il manque des dispositifs publics de déchets dans cette commune et interpellent par ailleurs sur l'incapacité de la commune à mobiliser les ressources pour mettre en place les dispositifs de déchets cadrant avec le besoin des populations municipales.

Finalement, ces pratiques des déchets dans les deux communes sous étude illustrent l'inaction des autorités publiques municipales, comme étant l'écart entre ce que font réellement les autorités municipales et provinciales, les promesses qui ont été données aux citoyens, et les besoins réellement exprimés par ces citoyens au niveau municipal. Quant aux déchets produits par les ménages de la commune, ils sont évacués par les pousse-pousseurs dans les différentes décharges sauvages de la commune, à Kingabwa vers Ngwele dans la commune de Limete et à Lumumba, Lunionzo et Malemba dans la commune de Matete. De la même manière que les déchets collectés dans les marchés municipaux et espaces publics autour de la maison communale, dans le cadre de l'action communale du bourgmestre et de Kinshasa Bopeto. Les pousse-pousseurs s'organisent avec les ménages qui paient un montant de 1 500 Francs congolais (0,50 cents en euro) par seau de déchets. Ce montant peut augmenter en fonction de la quantité des déchets à évacuer du ménage.

c. Le travail des services d'hygiène et de l'environnement au niveau communal

La capacité de l'Etat à produire des biens et services a longtemps reposé sur une pénétration fine du territoire via les services déconcentrés. Une première perspective d'analyse interroge donc le rôle de l'Etat local dans l'action publique et la régulation politique, notamment sur la question des déchets dans les communes sous études. La présence des services déconcentrés d'hygiène et de l'environnement, du moins nominativement à la maison communale, pousse à questionner ainsi le travail de ces services au sein des administrations communales ou municipales, ou plus largement, la contribution de ces services déconcentrés à l'action publique municipale.

Les services déconcentrés offrent un point d'observation des services étatiques au niveau municipal autant que sur l'Etat lui-même (Artioli, 2020). Ainsi, les services déconcentrés d'hygiène et d'environnement qui, vers les années entre 1960 et 1980, prenaient en charge les déchets dans le cadre de la propreté urbaine et parcellaire, ne se cantonnent pas à faire la ronde des parcelles une fois par semaine et très souvent, le premier mardi du mois. Ce travail peut par ailleurs, rappeler les formes d'investigations faites pendant la période coloniale afin de vérifier la salubrité des installations sanitaires, procurer quelques conseils aux ménages sur des règles environnementales : balayer les parcelles, désinfecter les toilettes et mettre les déchets dans un seau au coin de la parcelle et les faire évacuer par un pousse-pousseur quand ils sont remplis.

Après avoir échangé avec certains des agents de ces services à Matete et Limete, il se trouve que ces derniers détiennent parfois des connaissances techniques et scientifiques sur la gestion des déchets : ils sont pour la plupart ingénieurs de formation en assainissement public, en travaux publics et en hygiénisme, cependant les compétences dont ils disposent restent difficiles à mettre en œuvre, d'un côté, à cause du manque de financement de ces services : les agents ne reçoivent que la prime communale lorsqu'ils font de l'inspection au niveau des ménages et dans certains établissements classés au sein du territoire de leur commune. De

l'autre côté, la difficile organisation de la fonction publique au niveau communal : les quelques agents formés en matière de déchets sont actuellement âgés en moyenne de plus de 60 ans. Ces agents ont été recrutés depuis les années 1965 et 1970 et continuent à exercer dans la fonction publique.

Par ailleurs, l'administration provinciale de Kinshasa et celle des communes sont en majorité composées du personnel déconcentré de la fonction publique de l'Etat. Cette façon de mettre à la disposition des administrations locales, un personnel vieillissant pour la plupart, non recyclé et très souvent ne répondant pas au besoin municipal en termes de compétences a pour conséquence une défaillance de l'appareil administratif au niveau local, de l'improvisation parfois dans l'organisation du service public, et des réponses inadaptées données aux individus qui demandent service ou qui entrent en interaction les agents des services municipaux d'hygiène et de l'environnement mais aussi d'autres services rencontrés à la maison communale de Matete. L'on peut dire que cette situation profite au gouvernement national qui utilise ainsi l'administration municipale ou provinciale comme une poubelle dans laquelle il décharge du personnel en fin de carrière et des individus recrutés parfois par népotisme, faisant de la municipalité un débarras.

La prépondérance d'agents de l'Etat central dans les communes porte particulièrement à confusion car elle est redoublée par une ambiguïté relative aux statuts et rémunérations de ces fonctionnaires. La plupart des agents déconcentrés sont immatriculés ou mécanisés, c'est-à-dire, ils sont officiellement employés par l'Etat. Celui-ci est responsable de leurs salaires. Ceci ne veut pas dire grand-chose toutefois, car les bases salariales des fonctionnaires congolais sont très basses et rehaussées d'une pléthore de bonus et autres compensations appelées primes. En déchargeant son personnel aux provinces et entités territoriales décentralisées (ETD), l'Etat central leur transfère aussi la responsabilité de leur bonus (prime) qui pourtant souffrent d'impayés et contribuent ainsi à la précarisation des agents et fonctionnaires des services publics au niveau communal.

Par ailleurs, de nombreux fonctionnaires ne sont pas ou plus matriculés du tout. Tel est le cas de la plupart des agents directement recrutés par la province et les communes. Ainsi, pour obtenir plus de sécurité salariale, ces agents passent beaucoup de temps à faire des démarches auprès de l'administration centrale afin d'être immatriculés. Mais la plupart de ces dossiers n'aboutissent pas, vu les contraintes que les partenaires financiers imposent à l'emploi public, dont les plus récentes sont les ajustements structurels des institutions de Bretton Woods (BM et FMI). Ces fonctionnaires restent alors sans statut clair et ne perçoivent que les primes que les autorités locales peuvent leur octroyer. Ainsi, comme les primes constituent l'essentiel de leurs revenus, de nombreux agents de l'Etat évitent de prendre leur retraite car celle-ci n'est fondée que sur le salaire officiel.

Cette situation fait que les autorités municipales de Matete et Limete ne disposent que de faibles manœuvres qui ne permettent que des actions limitées circonscrites dans des espaces bien limités et visibles devant la maison communale de Matete, dans les marchés municipaux et vers le rond-point Mongo et la place *Somida*.

Si ces pratiques témoignent des initiatives des bourgmestres à poser quelques actions concrètes dans le cadre de la collecte des déchets, le suspense apparaît ainsi en ce qui concerne le stockage et le traitement des déchets, en somme la destination finale de ces déchets. La réponse à cette question est que les déchets collectés et évacués dans le cadre des actions limitées sont déversés dans les quartiers Malemba, Lunionzo, Lumumba et Mbamu dans la commune de Matete ainsi que dans le quartier Mbamu dans la commune Limete. La gestion municipale des déchets est soumise aux orientations qui lui sont imposées par les administrations du gouvernement central et provincial. Ces dernières définissent les orientations de la politique globale de gestion des déchets, transfèrent parfois quelques ressources aux communes. La province ne cherche pas à déterminer les besoins réels des communes en termes des ressources et dispositifs et, par ailleurs, ne laissent qu'une marge de manœuvre aux communes pour délimiter elles-mêmes le cadre de leur politique des déchets. Cette situation est d'autant plus remarquable à l'échelon le plus proche de la population, notamment celui du quartier qui se présente comme étant la subdivision de la commune à Kinshasa.

Paragraphe 2. La marginalisation du quartier comme échelle d'intervention publique

En République Démocratique du Congo, la gestion du quartier est fixée aux termes de l'article 16 du chapitre II de la loi organique n° 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces. Le quartier est un échelon administratif de base de la Commune. Sur proposition du Bourgmestre et après avis conforme du Conseil communal, un arrêté du Gouverneur de Province crée le quartier et en fixe les limites et la dénomination. Le ministre de l'intérieur en est informé. Un décret du Premier ministre délibéré en Conseil des ministres détermine les conditions de création de quartier.

Le quartier ainsi créé peut être subdivisé en avenues ou en rues. Il est dirigé par un chef de quartier, assisté d'un chef de quartier adjoint, placés tous les deux sous l'autorité du bourgmestre de commune. Le chef de quartier est responsable de l'encadrement administratif des habitants du quartier, il veille sur l'hygiène et la salubrité publique dans le territoire du quartier. A cet effet, il veille, conformément aux directives et ordres du bourgmestre, à la bonne marche du quartier. Il assure le recensement administratif de la population. Il assure toute tâche administrative confiée par le bourgmestre.

En ce qui concerne la mise à disposition des ressources, les dépenses de fonctionnement et d'investissement du quartier sont à la charge de la commune. Du point de vue juridique, l'Etat est censé transférer au budget des provinces et des communes les ressources nécessaires sous forme de dotation de fonctionnement. Le secrétaire du bureau de quartier est le responsable administratif du quartier, il établit et gère les registres des différents services fournis par le quartier, il dresse le rapport mensuel à présenter à l'autorité communale sous regard du chef de quartier.

a. L'inexécution du transfert des dispositifs de déchets aux quartiers

Dans le cadre de la salubrité publique et de l'opération Kinshasa Bopeto, pour que ce travail continue au niveau du quartier, le bureau de la coordination comptait sur les fonds alloués, pour chaque commune et quartier par un Comité Bopeto. Ces comités de toutes les communes et quartiers peuvent être secondés par des cellules Bopeto de leurs rues, a révélé Germain Mpundu (coordinateur de Kinshasa Bopeto) dans certains médias locaux à Kinshasa :

Nous avons déjà des idées fortes de Kinshasa Bopeto mises sur une brochure. Ces idées seront partagées pour que les mêmes actes et actions soient posés dans toutes les communes, quartiers et rues de la ville³⁰.

Or, dans les quartiers des communes de Matete et Limete, dans lesquelles ont été faites les enquêtes, n'existe aucune structure. Si ces structures peuvent exister ailleurs ou être en phase d'expérimentations pourquoi pas dans les communes sous études ? Ceci illustre ainsi la relégation de certains quartiers comme des zones de non-intervention publique à cause de l'incapacité des communes ou de la province à mettre en place des ressources adéquates pouvant permettre une prise en charge des déchets au niveau du quartier.

En dehors de cette inexistence de structures liées à Kin Bopeto au niveau des quartiers, ou encore, de la concentration des dispositifs de Kin Bopeto dans les quartiers de Kinshasa, il est difficile de saisir la logique à travers laquelle est faite la gestion des déchets produits. Autant les acteurs sont épars et méconnus, les pratiques auxquelles se prêtent différents acteurs sont à déterminer. La marginalisation du quartier comme échelle d'intervention publique s'illustre à travers le fait que les responsables des quartiers ne disposent que de très peu de marge de décision en ce qui concerne les déchets et la décharge dans leur quartier. Si l'on peut voir autant quelques actions au niveau communal, dans certains quartiers sous étude, s'observe plutôt une forme d'abandon des déchets par les chefs de quartier.

(...) Dans les quartiers, ce sont des pousse-pousseurs qui collectaient des déchets dans des ménages. Nous, on ne rencontre pas des chefs de quartier...Ils sont là pour autre chose, pas pour l'hygiène. Il y a même les chefs des rues, mais ils ont disparu...Il y a le gouverneur qui parle de Kin-bopeto, on ne sait pas cela a commencé où et va se terminer, où on est en train d'observer. Ici, il n'y a aucun impact, on dirait qu'il y a certains coins que le gouverneur a oubliés (...). Entretien avec un directeur d'école sur l'avenue Mukila, quartier Mbamu Limete, juin 2021.

³⁰ Assainissement : Kinshasa Bopeto, un projet combien attendu par le kinois est à sa phase d'essai, ENVIRONNEWS RDC 31/08/2019 12 : 26 :2.

Les déchets on les sort des caniveaux mais après c'est à l'Etat de les évacuer mais sinon ces déchets rentrent dans les caniveaux. On fait le rapport à la commune et c'est à la commune de faire le rapport à l'hôtel de ville. Les gens se plaignent...on plaide, mais l'autorité n'intervient pas. Qu'est qu'on peut faire ? ... Entretien avec le Secrétaire de quartier Mbamu, Juin 2021.

La sélection et le ciblage des endroits où sont posées les actions de curage, de nettoyage et d'enlèvement des déchets à l'échelle des communes font que dans certains quartiers de ces mêmes communes, les habitants ne vivent pas les quelques impacts de Kinshasa Bopeto. L'extrait d'entretien ci-dessus montre ainsi que sur l'avenue Mukila à Mbamu dans la commune de Limete, le directeur d'une école primaire et secondaire reconnaît avoir entendu parler de Kinshasa Bopeto mais que cela passe sous les oreilles, sans qu'il y ait une action devant son école qui est emplies de déchets. Par ailleurs, la tendance à dire que le chef de quartier est là pour autre chose montre en effet que la question de l'assainissement, et particulièrement celle des déchets, est reléguée à une non-priorité parmi les responsabilités attribuées au chef de quartier. Or, en interviewant le chef de quartier de Mbamu (à Limete) et Lumumba (à Matete), ces autorités de quartier initient les pratiques de curage de caniveaux et mobilisent les citoyens pour ce faire, avec quelques fois, les ressources financières quasiment dérisoires, octroyées par les bourgmestres. Ces ressources ne suivent pas l'ampleur des initiatives. Tout ceci rappelle l'opération Salongo, déjà vécue à Kinshasa sous le régime du président Mobutu, entre 1970 et 1985.

Lorsqu'ils reçoivent de l'argent de la commune, ils organisent un samedi une activité de Salongo dans un carrefour choisi par eux-mêmes, en fonction des activités urbaines à cet endroit (marché, commerce etc.). Ils donnent une pelle et une houe aux citoyens volontaires voulant participer à ce travail de curage de quelques heures. A la fin, ils rétribuent les personnes ayant participé avec une bouteille de Coca-Cola et un pain. Extrait d'entretien fait sur les pratiques des responsables des quartiers sur les déchets entre mai et juin 2021 à Mbamu et à Lumumba à Kinshasa.

b. La déresponsabilisation des chefs des quartiers par manque de ressources

Les déchets collectés sont soit déversés dans la décharge dans ces mêmes quartiers, ou bien les déchets rassemblés reviennent aux mêmes endroits, c'est-à-dire dans les égouts, dans l'espace public ou encore dans les cours d'eau de ces quartiers. Les responsables des quartiers se sentent impuissants face à cette situation. Ils se considèrent comme des *étiquettes*. Les avis et les rapports qu'ils envoient à l'autorité communale ne sont pas pris en compte par le bourgmestre, encore moins par l'autorité urbaine (le gouverneur de la ville province) qu'ils ne rencontrent aucunement. Il n'existe aucun mécanisme de gouvernance mettant en coordination les chefs des quartiers, les bourgmestres et le gouvernement de la province dans le cadre de la politique des déchets. La structuration des relations hiérarchiques entre ces échelons fait que les décisions prises par l'autorité urbaine passent par le bourgmestre et celui-ci à son tour instruit le responsable de quartier sans lui demander son avis, ou chercher à en savoir plus sur le vrai besoin du quartier et de ses habitants.

Mais c'est ça le problème dont on parle ici... on organise Kinshasa Bopeto avec quels matériels, comment on va évacuer ces choses-là ! Les matériaux, il n'y en a pas, mais nous mobilisons seulement les gens, il y a des chefs de rue, il y a des communiqués qui sont lancés comme quoi, à telle date, nous ferons le Salongo (propreté) à tel endroit. Les déchets ménagers sont évacués par les pousse-pousseurs qui sont payés par les ménages. Le Salongo, c'est chaque samedi, nous mobilisons et chacun travaille devant sa parcelle. Nous sommes des simples étiquettes, eux ils mangent de l'argent là-bas et nous on nous remet les copies. Entretien avec le secrétaire du bureau du quartier Lumumba à Matete, juin 2021.

En dépit d'une évacuation des déchets faite par les autorités municipales et par ailleurs organisée entre les pousse-pousseurs et les ménages, le stockage et le traitement des déchets deviennent ainsi le grand problème de l'action publique des déchets. Depuis sa construction vers les années 1881, la ville de Kinshasa n'a jamais disposé des infrastructures de traitement des déchets. Les quartiers Mbamu, Lunionzo, Lumumba et Malemba dans les municipalités de Matete et Limete à Kinshasa, comme bien d'autres quartiers, sont des marges urbaines mises à l'écart par l'intervention publique dans le cadre de Kinshasa Bopeto de l'hôtel de ville et le gouvernement urbain de Kinshasa. Pourtant, ces quartiers sont des sites de décharges des déchets venant de toute la ville et connus par les chefs des quartiers voire l'autorité communale.

La multiplicité de demandes sans réponses de la part des municipalités, l'enchevêtrement des lieux des décisions et l'emprise des autorités provinciales sur les autorités communales concernant la politique des déchets à Kinshasa illustrent l'inaction des municipalités dans le domaine des déchets. Ainsi, l'inaction permet de remettre en question le mythe selon lequel la décentralisation serait une garantie de participation, de démocratisation des pouvoirs et d'amélioration des services locaux. Les analyses montrent ainsi que la décentralisation des charges engonce les capacités des autorités aux échelons les plus bas de l'appareil de l'Etat à prendre le service des déchets (De Bercegol ; Gowda, 2014). Le financement intempestif et en

fonction de la volonté de l'autorité provinciale et urbaine renvoie la décentralisation à une simple réforme du cadre juridique et qui politiquement détruit toute tentative d'organisation et de mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, les autorités municipales sont dépendantes tant par les ressources financières que par le pouvoir de nomination et révocation que détiennent les autorités provinciales et étatiques.

Les politiques de décentralisation gagnent cependant à être analysées dans leurs spécificités, à la fois parce que la redistribution des pouvoirs est variable suivant les réformes mises en œuvre et parce que les logiques, acteurs et processus qui alimentent les réformes décentralisatrices ne sont pas toujours les mêmes. En regardant d'un peu plus près à quelle redistribution territoriale des pouvoirs conduisent les politiques de décentralisation elles n'apparaissent plus simplement comme une politique de transfert de pouvoirs de l'Etat vers les autorités locales mais plutôt comme un ensemble de dispositions attribuant de nouvelles compétences. La décentralisation telle qu'elle est opérée à Kinshasa, ne permet pas la définition communale du problème de gestion des déchets mais crée une dépendance à la politique provinciale des déchets. L'inadéquation entre les besoins en ressources que peuvent avoir les communes et les faibles allocations des ressources opérées par la province expliquent d'une part la stagnation communale du problème des déchets, mais aussi l'inaction des autorités communales en réponse aux attentes citoyennes d'autre part.

Conclusion de la première partie

Cette partie s'est attachée à examiner la faible capacité politique des gouvernements à l'échelle nationale, provinciale et communale et au niveau des quartiers en matière de production des dispositifs de gestion des déchets. Cette faible capacité politique est d'abord tributaire de la construction de Kinshasa comme ville, dans une logique de ségrégation, de polarisation et d'inégale répartition des équipements urbains, notamment l'habitat, les maisons, les routes, les égouts. Dans cette logique de ségrégation, les déchets produits par les habitants des quartiers mieux lotis, notamment de l'ancienne cité européenne étaient déversés aux confins des quartiers de la cité indigène. Ces lieux jadis inhabités, deviennent avec l'évolution démographique et la crise multiforme, de nouveaux quartiers de Kinshasa où vivent désormais les individus les plus défavorisés. Cette situation a des effets réels sur la mise en place des équipements des déchets qui, comme on peut l'observer, suit encore la logique coloniale de décharge des déchets dans la périphérie de Kinshasa.

Contrairement aux idées sceptiques ou dérivant du sens commun, mettant en avant une absence d'actions gouvernementales en matière de gestion des déchets, existent quelques opérations de salubrité publique initiées par des autorités publiques à Kinshasa que ce soit au niveau étatique, provincial et municipal. Cependant, l'analyse de ces programmes, projets et opérations montre des limites et des insuffisances, pouvant être comprises comme étant de l'inaction publique face à un problème connu et débattu. Ces opérations urbaines de salubrité peuvent être comprises comme étant des mises en œuvre ponctuelles, ne constituant pas vraiment une politique publique des déchets. L'explication de la faible capacité des autorités gouvernementales part de la trajectoire de Kinshasa, comprise comme espace urbain ségrégué, qui continue à connaître une crise multiforme socio-économique et politico-institutionnelle.

La décentralisation censée être une forme d'assouplissement dans la gestion du problème des déchets et de mise en œuvre des politiques municipales, est entièrement ou dans son application, complètement déresponsabilisante. Ainsi, la politique des déchets auxquels se transforme en ce qui est qualifié dans cette partie de « mises en œuvre ponctuelles », pouvant être comprise de la manière suivante :

Premièrement, le caractère ponctuel est illustré par les délimitations spatiales des actions sur les déchets et la sélectivité des endroits d'implémentation des dispositifs des déchets. Il existe à Kinshasa, les endroits favorisés dans la mise en place des dispositifs des déchets notamment : le centre-ville (siège des institutions étatiques et urbaines, des entreprises publiques et privées), quelques quartiers huppés, quelques grandes routes (boulevard du 30 juin, Lumumba, triomphal, avenues By-pass, avenue du 24 novembre et dans quelques ronds-points ou carrefours) de la capitale kinoise. La configuration que prennent les actions du gouvernement sur les déchets contribue ainsi à la fabrique des inégalités urbaines entre les quartiers où sont produits et collectés les déchets et les autres quartiers qui deviennent des sites des décharges publiques.

Deuxièmement, ces actions sur les déchets sont ponctuelles dans la mesure où d'un côté, elles ne donnent pas à voir la régulation de la collecte des déchets dans les ménages des quartiers de Kinshasa. Dans ces quartiers populaires et parfois enclavés, les quelques camions poubelles de l'hôtel de ville ne peuvent parcourir les rues et avenues étroites, sablonnées, bouées et érosives. De l'autre côté, cette mise en œuvre ponctuelle des dispositifs de collecte des déchets à Kinshasa occulte le travail des *charretiers privés* (Bertolini ; Brakez, 2008) appelés communément *pousse-pousseurs*, du fait qu'ils poussent par la force physique une charrette à deux roues non motorisées pour collecter de porte-à-porte et évacuer les déchets qui y sont produits. Ces actions ponctuelles empêchent de voir les recycleurs et marchands des déchets qui s'occupent à donner une destination finale aux déchets collectés dans la plupart des quartiers de Kinshasa, particulièrement dans les quartiers les plus défavorisés. Les actions ponctuelles, notamment dans le cadre des opérations urbaines de salubrité publique, qui consistent à faire la collecte et l'évacuation des déchets, n'apportent que des changements de surface au problème des déchets, qui continue de s'aggraver.

Cette partie a permis ainsi de comprendre et d'analyser les contours de ces mises en œuvre ponctuelles des dispositifs déchets dans certains quartiers et espaces urbains et leur absence dans d'autres quartiers. À travers l'analyse des capacités politiques et d'action des gouvernements nationaux (étatiques), provinciaux et locaux (municipaux), ainsi que des gestionnaires des quartiers, cette partie a défendu l'idée selon laquelle les actions ponctuelles sur les déchets sont le produit de la configuration politique et urbaine de la ville de Kinshasa, tenue par la crise.

PARTIE II

Les déchets comme ressource politique dans l'horizon électoral

La première partie de cette étude s'est consacrée à examiner la faible capacité politique des gouvernements à des différentes échelles nationale, provinciale et communale. Elle a mis en exergue le travail des acteurs publics, gestionnaires urbains, gouverneur, bourgmestres des communes et chefs des quartiers, en montrant ce que font concrètement ces acteurs. Bien entendu, par ailleurs, la partie précédente montre aussi ce que ne font pas ces acteurs par rapport aux attentes des habitants et groupes sociaux sur le problème de gestion des déchets à Kinshasa.

Il est important de souligner que la question des ressources et de budgétisation des opérations de salubrité publique, sont des questions pouvant être soumises à des débats et délibérations des élus provinciaux de Kinshasa voire des élus nationaux. Ces acteurs sont choisis directement par la population kinoise ou par d'autres élus (en ce qui concerne l'élection du gouverneur de la ville de Kinshasa), dans le but de porter des questions sociopolitiques majeures de Kinshasa vers les instances des débats institutionnels. Si l'on peut poser que les élus représentent les citoyens-électeurs dans les assemblées délibérantes et sont censés défendre les revendications des habitants dans ces instances politiques, comment les élus de Kinshasa portent-ils le problème de gestion des déchets dans les assemblées provinciale et/ou nationale ?

En d'autres termes, il s'agit de chercher à savoir si les déchets font l'objet d'interpellations, de motions de défiance ou de censure à l'encontre des gestionnaires urbains à l'assemblée provinciale. Sachant que les acteurs politiques, outre les membres des gouvernements (national et provincial) qui sont nommés, les députés et le gouverneur de la ville de Kinshasa sont élus à travers des modes scrutins propres à leur fonction ou mandat.

Le gouverneur et son adjoint sont redevables devant les députés de l'assemblée provinciale en matière de gestion, d'allocation budgétaire ou d'intervention publique sur des problèmes dont se plaignent les populations. Or, modestement, les enquêtes menées sur les déchets dans la ville de Kinshasa entre 2018 et 2024 ainsi que les archives et corpus médiatiques (émissions radiodiffusées, télévisées, des textes légaux sur la vie des institutions provinciales de Kinshasa des années 1960 et 1990) ne laissent pas voir ou entendre des débats des députés provinciaux sur le problème de gestion des déchets à l'assemblée provinciale de Kinshasa.

Récemment en 2024, c'est plutôt l'Assemblée nationale de la RDC, dont le siège se trouve à Kinshasa (au palais du peuple), qui s'est penchée sur trois questions préoccupant la province de Kinshasa, à travers les députés nationaux Matata Ponyo (qui fut premier ministre de la RDC entre 2012 et 2016), Adrien Bokele et She Okitundu. L'Assemblée nationale a institué une commission pour accompagner la ville-province de Kinshasa dans la lutte contre ces trois problèmes cruciaux, en identifiant leurs causes afin de proposer des mesures permettant leur éradication. Le député Matata Ponyo parle des mesures conjoncturelles et structurelles :

Il y a un problème d'insalubrité chronique et qui est à la base déjà d'un début des épidémies dans la ville. L'Assemblée nationale a approuvé cette proposition, visant à analyser les facteurs causaux, les conséquences, ainsi que voir quelles sont les propositions des mesures à pouvoir prendre.
Le député Matata Ponyo Mapon, sur radio Okapi, le 21 novembre 2024.

Contrairement aux déchets urbains, les questions urbaines plus globales, notamment celles de mobilisation des ressources financières, de mauvaise gestion des fonds de Kinshasa ou de malversation financière, du recouvrement de l'impôt, de l'insécurité, de la circulation routière font parfois la une des sujets de discussion à l'assemblée provinciale, diffusées sur les médias locaux et sur des chaînes numériques (YouTube, Facebook). Or, même si les élus nationaux mettent en place des commissions de suivi et d'accompagnement d'action sur les déchets à Kinshasa, dans le cadre de l'insalubrité, il persiste un flou, du fait que les gestionnaires provinciaux (gouverneur et son adjoint) ne s'expliquent pas au sein de l'assemblée provinciale devant les députés, sur la politique de Kinshasa en matière de gestion des déchets. Ne serait-il pas stratégique de ne pas dire ce qui se fait concrètement sur comment sont gouverner les déchets aux élus, dans le cadre de l'application de la politique nationale d'assainissement ou des opérations urbaines de salubrité publique ? Par ailleurs, comment comprendre le fait que les élus de Kinshasa ne s'expriment que très rarement sur les mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale sur la gestion des déchets ?

L'hypothèse soutenue dans cette partie est que les actions ponctuelles posées dans le cadre des opérations urbaines de salubrité publique depuis les années 1990 par différents régimes urbains sont motivées par la crainte de la sanction électorale. Ainsi, dans un contexte de crise, les élus et gestionnaires publics trouvent des formules qui consistent à « faire quelque chose » sur les déchets, pour gagner les cœurs et les âmes des futurs électeurs dans les quartiers de Kinshasa en se montrant proche d'eux et proche de leurs attentes, sans vraiment répondre au vrai problème par une politique publique.

L'on peut ainsi poser, dans cette deuxième partie, que le champ politique peut nécessiter la possession et la constitution d'autres ressources pour y accéder, en dépit de capitaux sociaux et culturels, par exemple (Troupel, 2020). Les candidats aux élections ainsi que les élus recourent aux situations posant problème à Kinshasa, les déchets en l'occurrence, pouvant être repris dans une campagne électorale et permettre de maximiser des chances de triompher aux élections et de se maintenir dans le champ politique. En d'autres termes, les chances de triompher lors des élections législatives, provinciales ou de gouverneur de Kinshasa ne dépendent plus seulement du cadre juridique formalisant la candidature électorale et des capitaux socio-culturels détenus par le candidat ainsi que des capacités partisans de mobilisation électorale. La capacité des candidats aux élections de mobiliser les ressources et d'agir sur les situations posant problèmes dans la société devient ainsi un facteur permettant de gagner du succès dans la compétition électorale. La théorie de la compétition sur enjeux explique ainsi ce genre des pratiques politiques qui donnent à voir les acteurs politiques se rivaliser sur les enjeux spécifiques de la société, en gérant leur visibilité, en manipulant parfois l'agenda pour mettre en lumière certains enjeux afin de gagner le soutien des citoyens-électeurs (Brouard et al., 2012). Les déchets, l'insalubrité et bien d'autres problèmes connus à Kinshasa deviennent ainsi des ressources mises en jeu pour la (ré)élection des acteurs politiques.

Cette partie montre alors la persistance du problème des déchets à Kinshasa à travers l'usage stratégique des déchets dans l'horizon électoral. Elle s'intéresse aux candidats aux élections et aux élus qui, tout en contribuant à la publicisation du problème des déchets à travers sa médiatisation, parviennent aussi à le détourner, en l'utilisant comme ressource politique. Les

termes de candidat aux élections locales et d'élus locaux ne laissent pas d'ambiguïté dans cette partie. « Elu local » un élu provincial de la ville-province de Kinshasa, qui cumule parfois son mandat de député un élu de Kinshasa avec celui de député national à l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo dont le siège est toujours à Kinshasa, la capitale. Le candidat aux élections est ici compris comme le postulant, c'est-à-dire, un individu, militant, partisan ou notable de quartier désirant briguer un mandat politique en participant à une élection (provinciale ou législative nationale). Ainsi, les discours politiques, les promesses et certains axes programmatiques de candidats aux élections législatives au niveau national et de candidats aux élections provinciales de Kinshasa, sont repris ici comme des mobiles d'analyse permettant de comprendre les stratégies de récupération du problème des déchets.

Parler de récupération politique, d'instrumentalisation politique ou du fait de tirer profit d'une situation jugée d'anormale par les acteurs politiques à Kinshasa, c'est vouloir comprendre comment une personnalité politique ou plus largement, un groupement politique peut s'associer à un événement ou un débat médiatique ou social, en prétendant s'y intéresser cependant, dans le but d'en tirer un gain électoral. La récupération et l'instrumentalisation politique telles qu'évoquées sont cependant sujettes de quelques appréhensions parfois différentes. Pour l'historien Jean Garrigues³¹, la récupération tire son origine à travers des pratiques politiques de l'extrême droite et aujourd'hui, tous les partis politiques en font usage. Sami Biason, essayiste et philosophe, quant à lui, fait la distinction entre récupération et instrumentalisation politique en disant que *récupérer équivaut à s'appuyer sur le réel pour accréditer sa propre thèse. Instrumentaliser, c'est ne retenir que les faits qui servent à la confirmer*. En 2023, Arthur Berdah, journaliste au Figaro et chroniqueur à France Inter admettait que *s'appuyer, même à chaud, sur les événements pour construire une réponse, élaborer un programme, confirmer un diagnostic, ou simplement proposer une vision, ça n'est pas faire de la récupération, mais c'est justement faire de la politique*.

Parler de la récupération politique, revient à dire, pour un camp politique par exemple, d'utiliser un fait de société ou un problème qui préoccupe les membres d'une société, pour promouvoir ses thèses, sa lecture du monde et en tirer peut-être, en long terme, un bénéfice électoral. Les opérations de récupération politique se transforment en une véritable instrumentalisation. Le glissement vers l'instrumentalisation traduit une démarche où la sélection des événements n'est plus neutre, mais orientée, contribuant ainsi à distordre la réalité pour valider une interprétation préétablie. Dans la récupération ou dans l'instrumentalisation, les faits de société et les faits divers sont propices aux partis pour imposer un programme ou une vision politique voire un agenda politique (Mouron, 2023).

Dans le cadre de cette deuxième partie, les notions de récupération et d'instrumentalisation peuvent être introduites par les mots tels que : dénonciation, profiter, détourner une situation, promettre les meilleurs sans que les ressources permettant l'accomplissement ne se suivent, chercher à gagner confiance, séduire par les discours etc.

³¹ Jean Garrigues expliquant la récupération politique du meurtre de Philippine dans le journal Le Point, 27/04/2024.

Par ailleurs, cette partie montre aussi que faire des déchets une ressource politique ne se limite pas qu'aux discours, aux promesses mais aussi et surtout à des formes de mises en œuvre des dispositifs qui apportent momentanément, un léger soulagement aux différents problèmes des habitants des quartiers des communes de Matete et Limete. Ce faisant, il devient intéressant d'examiner aussi le travail des élus et postulants ainsi que les interactions que ceux-ci développent avec les habitants des quartiers de Kinshasa, notamment pendant leur descente sur le terrain dans les quartiers se constituant en fief électoral.

Les notions de base ou fief, de circonscription électorale, de légitimité, de clientélisme ainsi que d'ancrage territorial sont ainsi mobilisées pour comprendre le double jeu stratégique qui consiste à vouloir faire persister le problème des déchets d'un côté pour des profits électoraux et de jouer sur une apparente reconstruction de ce problème en termes de mise en œuvre ponctuelle. Les quartiers de Kinshasa, notamment Mbamu, Lunionzo, Malemba et Lumumba, sont investis comme des territoires électoraux, soumis à la compétition politique. Dans cette optique, plus que sur les partis politiques, le regard est posé sur les postulants et élus, qui prennent le devant en période électorale en laissant les discours contre les autres candidats ou élus, ou encore contre l'opposition ou la majorité au pouvoir sur la manière de gouverner le problème des déchets. Cette catégorie d'acteurs institutionnels est présentée par la propagande électorale médiatisée parfois comme *acteurs du changement*, *candidat du peuple* et parviennent par ailleurs à personnaliser la lutte politique à travers les affrontements verbaux, discursifs voire physiques, avec les actions menées dans les circonscriptions électorales de Kinshasa.

L'analyse de la récupération du problème des déchets dans la compétition électorale ne se limite pas seulement à la période de campagne électorale. L'horizon électoral devient ainsi une notion centrale inscrivant, sur le temps long, les contours de l'instrumentalisation des déchets après les élections et les ambitions stratégiques des élus envisageant et travaillant déjà dans l'optique des prochaines élections. Les deux chapitres de cette partie analysent et montrent ainsi :

- L'instrumentalisation des déchets dans l'horizon électoral dans le premier chapitre. Il s'agit d'examiner comment les candidats aux élections et les élus des circonscriptions électorales de Kinshasa, notamment dans celles dans lesquelles se trouvent les communes de Matete et Limete, instrumentalisent et récupèrent le problème des déchets pour se (re)élire.
- La mise en œuvre clientélaire des équipements des déchets dans le second chapitre. Il est question de montrer qu'outre les promesses et discours instrumentalisant le problème des déchets à des fins électorales, existent aussi des actions sur les déchets de la part des élus et candidats aux élections. En dehors du fait que ces actions posées ne rentrent pas dans le cadre de leur compétence en tant que député, elles sont posées dans le but de formaliser des relations clientélares plus solides et, par ailleurs, une légitimation de la fonction d'élu ou de gouverneur élu afin de maintenir une autorité et un ancrage local.

Chapitre 1.

L'instrumentalisation du problème de gestion des déchets

A l'instar de la gestion des déchets, l'on peut observer à Kinshasa, lors de la campagne électorale, ou à l'approche des élections, une prolifération des discours et slogans sur les différentes situations posant problème dans la société kinoise. Le rassemblement populaire organisé par le gouverneur Ngobila lors de la journée d'ouverture de l'opération Kinshasa Bopeto en 2019 en est un parfait exemple. L'on peut, par ailleurs, observer une récurrence de la propagande électorale après les élections : slogan, effigie, des élus et des futurs candidats aux élections. L'on peut voir les individus qui finissent par devenir candidats aux élections montrer, dénoncer et condamner la prolifération des décharges sauvages dans les rues et quartiers de Kinshasa, lors des débats télévisés ou diffusés sur des réseaux sociaux (sur YouTube, Tweeter, Facebook etc.). Cette persistance de la temporalité électorale et/ou de l'ambition électorale a-t-elle une incidence ou plutôt un lien causal avec la persistance et l'inertie du problème de gestion des déchets à Kinshasa ?

Depuis l'adoption de la nouvelle constitution par référendum de 2005 et sa publication en 2006, s'organisent en République Démocratique Congo des élections lors desquelles, les citoyens congolais, notamment, ceux qui habitent Kinshasa, élisent le président de la République, les députés nationaux, les députés provinciaux et récemment, pour la première fois depuis la promulgation de la constitution de 2006, les conseillers communaux et bourgmestres des communes en 2024.

Encadré n°11 : Type d'élections en RDC et conditions d'éligibilité

Loi électorale N° 15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi N° 06/006 du 09 mars 2006, portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, telle que modifiée par la loi N°11/003 du 25 juin 2011 et la loi électorale n°17/013 du 24 décembre 2017.

- Elections législatives pour élire les députés nationaux ;
- Elections provinciales pour élire les députés provinciaux de Kinshasa ;
- Elections de gouverneur de la ville de Kinshasa pour élire le gouverneur et son adjoint.
- Elections communales pour élire les conseillers communaux et bourgmestres et leurs adjoints.

Du mode de scrutin des élections législatives nationales

Les députés nationaux, ils sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelables. Dans les circonscriptions à plus d'un siège, le vote se fait au scrutin proportionnel des listes ouvertes, à une seule voix préférentielle, avec application de la règle de plus fort reste.

Du mode de scrutin utilisé pour les élections provinciales et municipales

Les députés provinciaux sont élus au suffrage universel direct, au scrutin proportionnel des listes ouvertes, à une seule voix préférentielle, avec application de la règle du plus fort reste dans les circonscriptions à plus d'un siège.

Dans les circonscriptions à un siège, on utilise le vote majoritaire simple pour élire le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Sont seules admises à l'attribution des sièges les listes des partis, regroupements politiques et des indépendants qui ont obtenu au moins 3% du total général des votes valablement exprimés au niveau provincial.

Le total de nombre de voix obtenues par toutes les listes d'un même parti ou un même regroupement politique ou d'un indépendant dans toute la province doit atteindre ou dépasser 3% du total du suffrage valablement exprimé au niveau provincial.

Si deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix lors de l'attribution d'un siège sur une liste, le siège est attribué au candidat le plus âgé.

Les conditions d'éligibilité selon l'article 102 de la constitution et l'article 9, 120 et l'article 9, 148 et 194 de la loi électorale en RDC

Pour être élu comme député national il faut :

- Posséder la nationalité congolaise ;
- Avoir atteint l'âge de 25 ans au moment de la clôture du dépôt des candidatures ;
- Jouir pleinement de ses droits civils et politiques ;
- Ne pas se trouver dans un cas d'exclusion prévu par la loi électorale ;
- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires, ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine politique, administratif ou socio-économique ;
- Être électeur ou obtenir l'identification et l'enrôlement lors du dépôt de sa candidature.

Pour être élu comme député provincial il faut :

- Posséder la nationalité congolaise ;
- Avoir 25 ans révolus (candidat député provincial) et 18 ans révolus (candidat conseiller municipal) au moment de clôturer les candidatures
- Profiter pleinement de ses droits civils et politiques ;
- Ne pas être exclu en vertu de la loi électorale. ;
- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires, ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine politique, administratif ou socio-économique ;

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Être électeur ou se faire identifier et enregistrer lors de la soumission de sa candidature. |
|--|

Ces élections ouvrent ainsi la compétition électorale à de multiples partis politiques et candidats qui se présentent parfois comme indépendants, notamment pour les élections de gouverneur de Kinshasa, qui dans son cas est élu par les députés provinciaux. Même si elle est parfois sujette à de nombreuses critiques, réticences ou décrédibilisations, la démocratie électorale occupe une place importante dans la vie politique congolaise à travers une médiatisation des élus et candidats, une multiplication de discours électoraux, en somme, une compétition électorale ouverte à tout citoyen désirant postuler à un mandat public de représentant du peuple.

Cependant, ces élections peuvent masquer des réalités politiques parfois contrastées, que l'on peut tout aussi voir dans de nombreux pays africains dans lesquels, et la séparation des pouvoirs ne s'opère que faiblement au regard d'un long ancrage dans l'autoritarisme. Hermet (1997) parle par exemple « d'élections sans choix », mais qui restent par ailleurs un mécanisme efficace de relégitimation des régimes dits dictatoriaux habillant de légitimité électorale la nature autoritaire de leur régime. Ce type d'élections a été en vogue durant le régime du président Mobutu, où l'on peut constater des résultats électoraux à sens uniques, avec des scores électoraux très élevés pour la majorité au pouvoir (plus de 90 % de suffrages exprimés).

A Kinshasa, depuis 2006, l'élite politique s'est appropriée le vocabulaire et le lexique électoral, du vote, du scrutin, de la campagne électorale et de l'élu du peuple. Outre les membres des gouvernements nationaux et locaux, les ministres nationaux et les ministres provinciaux, le reste des acteurs politiques revendiquent d'avoir reçu un mandat politique par le peuple à travers les élections libres et démocratiques. Cependant, pour avoir accès à ce privilège d'acteur politique incontestable car élu, le rite électoral consiste à se confronter à la compétition politique qui tourne très souvent autour des situations sociales dont se plaignent les habitants des quartiers de Kinshasa, à l'instar des déchets.

Ce chapitre montre comment les déchets ou le problème qu'il constitue sont récupérés puis instrumentalisés principalement par les candidats aux élections législatives, provinciales et de gouverneur de Kinshasa, mais aussi par les élus déjà en place dans les institutions publiques. Si l'usage des déchets comme ressource électorale contribue parfois à la médiatisation et à la publicisation de ce problème, il devient par ailleurs une stratégie pour des gains électoraux, en nourrissant les ambitions électorales tout en façonnant les candidatures aux élections.

La période des élections, particulièrement celle de la campagne électorale, est présentée comme un moment politique spécifique dans la mesure où, se multiplient des discours, des meetings ou rassemblements, des réunions politiques en contact avec les électeurs qui sont, entre autres, les habitants des quartiers et citoyens. Le regard fixé sur le rapprochement opéré dans le cadre de la campagne électorale entre habitants et postulants permet de voir comment

la politique fait « irruption » dans les quartiers de Kinshasa en s'appropriant les réalités sociales vécues quotidiennement par des individus et groupes sociaux.

La période de campagne électorale à Kinshasa laisse voir que le positionnement des acteurs politiques et candidats aux élections à l'égard d'une situation sociale ou d'un problème n'est pas dénué d'opportunisme ou de subtilité stratégique afin de briguer un mandat politique. Le jeu observé de contre-campagne dans la circonscription électorale de Kinshasa III, la guerre discursive autour de la situation des déchets et sur les solutions à y apporter, sont des mécanismes utilisés avec pour but de séduire le cœur des électeurs. Cette compétition politique met par ailleurs en action des comportements et pratiques permettant de persuader les électeurs d'une amélioration des conditions sociales à travers le renversement de la classe politique dirigeante et des acteurs politiques en place dans les institutions, jugés parfois « d'incapables ». Les gestionnaires urbains et élus sont aussi très souvent qualifiés comme étant les auteurs des problèmes que connaissent la ville-province de Kinshasa par de nouveaux candidats aux élections. Ces candidats se rapprochent des citoyens et des problèmes qui sont les leurs, en donnant des promesses voire en présentant parfois des programmes ou projets séduisants, ou en faisant de contre-campagne.

Parallèlement, la médiatisation de l'inaction des autorités publiques locales, notamment des bourgmestres par certains médias locaux et certains habitants des quartiers, donne une fenêtre d'opportunité aux candidats aux élections issus de ces quartiers et à bien d'autres individus prétendant aux métiers d'élus, de faire de la politique autour du problème des déchets.

Ce chapitre pose le regard sur les campagnes électorales organisées à Kinshasa depuis la promulgation de la constitution de 2006, sur les périodes comprises entre les élections 2006, 2011, 2018 et 2023 et 2024 (pour le gouverneur de Kinshasa), dans les circonscriptions électorales de Kinshasa plus précisément, dans celle de Kinshasa III composée des communes de Matete et Limete, sous études et de deux autres communes, Ngaba et Kisenso.

En décembre 2023, lors de la campagne électorale pour les élections qui ont eu lieu cette même année, de nouveaux candidats ont émergé dans la compétition électorale à Kinshasa, il s'agit des conseillers municipaux. Cependant, ce chapitre ne prend pas en compte cette catégorie de nouveaux élus locaux dans la mesure où, leur élection n'a pas constitué un enjeu médiatique majeur. La campagne des conseillers municipaux, pour une première fois dans la ville de Kinshasa, n'a pas, étonnamment, constitué un enjeu politique en termes de productions discursives, de meetings, de débats télévisés, de rencontres avec les populations. Malgré les nombreux candidats et candidates dans cette course électorale.

Encadré 12 : répartition des sièges pour l'élection des députés nationaux et provinciaux de Kinshasa

Loi n°23/025 du 15 juin 2023 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales.

Dans le cadre des élections législatives et provinciales, les mécanismes de répartition des sièges se font par province et par circonscription à l'intérieur des provinces. Au niveau de chaque province, la répartition des sièges est calculée selon les opérations suivantes :

- Un quotient électoral fixe est obtenu en divisant le nombre total d'électeurs enrôlés en République Démocratique du Congo par le nombre de sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, soit 500 sièges, en tenant compte du nombre des sièges retenus pour les circonscriptions touchées par l'insécurité et en tenant compte du nombre d'électeurs enrôlés dans les circonscriptions sus évoquées ;
- Le nombre de sièges à pourvoir par Province est égal au nombre total d'électeurs enrôlés dans cette province divisée par le quotient électoral ;
- Si le nombre de sièges ainsi attribués à la Province est inférieur au nombre des circonscriptions, chaque circonscription est représentée par un député à l'Assemblée nationale ;
- Si le nombre total de sièges ainsi attribués est inférieur au nombre de sièges à répartir, un siège supplémentaire est attribué à chaque Province qui a la décimale la plus élevée en regard du nombre de sièges obtenus jusqu'à l'obtention du nombre de sièges à répartir.

Dans chaque province, la répartition des sièges par circonscription électorale est calculée sur la base :

- Du nombre total de sièges ainsi attribués aux circonscriptions de la province est inférieur au nombre de sièges attribués à cette Province, un siège supplémentaire est attribué à chaque circonscription qui a la décimale la plus élevée en regard du nombre de sièges obtenus, jusqu'à l'obtention du nombre total de sièges revenant à la Province ;
- De la circonscription électorale pour l'élection des députés nationaux est le territoire, la ville et le regroupement des communes pour la ville de Kinshasa. Le territoire de la République Démocratique du Congo est subdivisé en 182 circonscriptions électorales.

Pour Kinshasa, existent les circonscriptions de :

- Kinshasa I regroupant les communes de Barumbu, Gombe, Kinshasa, Kintambo, Lingwala, Mont-Ngafula et Ngaliema ;
- Kinshasa II regroupant les communes de Bandalunwa, Bumbu, Kalamu, Kasa-Vubu, Makala, Ngiri-Ngiri et Selembao ;
- Kinshasa III regroupant les communes de Kisenso, Lemba, Limete, Matete ;
- Kinshasa IV regroupant les communes de Kimbanseke, Maluku, Masina, N'djili et N'sele.

De la répartition des sièges pour l'élection des députés provinciaux

Selon l'article 145 de la Loi électorale congolaise, le nombre total de sièges pour les députés provinciaux est de 780 pour l'ensemble du territoire national. Le nombre des sièges à pourvoir pour chaque Assemblée provinciale varie entre un maximum de 48 et un minimum de 18 par assemblée provinciale. Ce nombre est calculé proportionnellement au nombre d'électeurs enrôlés dans une province. La répartition des sièges pour l'élection de députés provinciaux est établie par province et par circonscription à l'intérieur de chaque province. La circonscription électorale a droit à un nombre de députés provinciaux égal au résultat des opérations suivantes :

- Un quotient électoral par Province est obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de cette province par le nombre de sièges à pourvoir à l'Assemblée de la province ;
- Le nombre des sièges à pourvoir dans chaque circonscription est obtenu par la division du nombre total d'électeurs dans cette circonscription par le nombre des sièges à pourvoir à l'assemblée de la Province ;
- Un siège est attribué à toutes les circonscriptions électorales qui auraient un nombre inférieur au quotient électoral ;
- Si le nombre total de sièges ainsi attribués est inférieur au nombre des sièges de la Province, un siège supplémentaire est attribué à chaque circonscription qui a la décimale la plus élevée en regard du nombre des sièges obtenus jusqu'à l'obtention du nombre total de sièges de la Province.

Il faut noter que la circonscription électorale pour l'élection des députés provinciaux est la ville et le territoire dans les provinces et la Commune dans la ville de Kinshasa. La République Démocratique du Congo est subdivisée en 202 circonscriptions. Pour Kinshasa existent 24 circonscriptions : Bandalungwa, Barumbu, Bumbu, Gombe, Kalamu, Kasa-Vubu ; Kimbanseke, Kinshasa, Kintambo, Kisenso, Lemba, Limete, Lingwala, Makala, Matete, Maluku, Mont-Ngafula, Ngaliema, Ngiri-Ngiri, Selembao, Ngaba, Masina, N'djili et N'sele.

Ce chapitre ne vise pas à faire une analyse des trajectoires biographiques des acteurs politiques se présentant aux élections, qui sont notamment : les notables et les personnes disposant des capitaux culturels et économiques dans les quartiers, les habitants disposant des qualités telles que l'empathie, l'altruisme, la proximité, l'entraide et l'assistance, faisant d'eux des potentiels candidats. L'argumentaire ainsi développé permet de saisir l'instrumentalisation des déchets lors des campagnes électorales dans les deux sections et de la manière suivante :

- En analysant et montrant la politisation des déchets pendant la période électorale à Kinshasa par des individus se lançant dans la compétition électorale ;
- En examinant la manière dont les acteurs politiques arrivent à séduire les électeurs à travers les promesses sur l'action publique des déchets.

Les deux sections ainsi développées dans ce chapitre mettent en avant la récupération et l'instrumentalisation d'un problème connu, celui des déchets. Ces sections présentent, par ailleurs, la fabrique de l'homme politique congolais, engagé dans une lutte pour le pouvoir, ainsi que les mécanismes, stratégies et ressources à travers lesquels celui-ci se fait élire dans sa circonscription électorale, notamment, dans les quartiers des communes de Matete et Limete.

La marginalisation de ces quartiers, tout comme les décharges qui s'y trouvent, jouent un rôle central dans la politisation des habitants de ces quartiers, dans la mesure où ces deux réalités façonnent les intérêts pour la politique. L'on peut parler ainsi de la conversion de toutes pratiques sociales sur les déchets en activité politique et en ambition individuelle de se représenter aux élections. C'est ce travail de conversion que l'on qualifie ici de « politisation ».

Section 1 : Une politisation des déchets pendant la campagne électorale

Jacques Lagroye (2003) parle de la politisation comme d'une requalification des activités sociales les plus diverses, qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activité. Or, il peut y avoir d'autres formes de politisation, celle des professionnels, à travers le militantisme dans le cadre d'un parti politique soutenu par un engagement politique. Celle des individus, ressemblant à une socialisation politique des individus (Hamidi, 2006), comprise comme étant une politisation observée en dehors de sphères politiques institutionnalisées, pouvant aboutir à des résistances et à la construction de l'infrapolitique. Il peut ainsi, par ailleurs, y avoir politisation lorsque des professionnels de la politique (élus, militants ou cadres de parti, membres du gouvernement, etc.) interviennent dans un domaine qui ne l'était pas, ce que Lagroye nomme le *détournement de finalité* (Lagroye, 2003).

En 2024, lors d'un débat télévisé sur la campagne électorale pour l'élection du gouverneur de la ville de Kinshasa, de nombreux candidats à ladite élection affirment que la motivation de se présenter comme candidat au poste de gouverneur vient de l'ambition de résoudre le problème de l'insalubrité à Kinshasa, parmi tant d'autres situations posant problème dans cette ville.

(...) j'ai identifié les problèmes des Kinois, je suis un homme de terrain. Nous avons un problème d'insalubrité qui ne permet pas de vivre paisiblement (...) l'assainissement du cadre de vie et gestion de l'espace.
Kevin Bolamba, candidat gouverneur de la ville de Kinshasa, sur Top Congo FM lors de l'émission Le débat du 22 avril 2024.

Je suis candidat gouverneur au regard des réalités que j'ai trouvées sur le terrain. L'insalubrité me dérange dans les marchés, l'infrastructure et les conditions de vie des populations (...). Un autre candidat gouverneur de Kinshasa, sur Top Congo FM, lors de l'émission Le débat du 22 avril 2024.

Examiner la politisation des déchets à Kinshasa permet de voir, dans un régime à compétition politique, la manière dont la période électorale, qui inclut celle de la campagne, s'organise un processus de requalification stratégique d'un problème en ressource politique par les différents candidats. Ceci amène à montrer tout d'abord l'élévation des déchets au rang des situations à caractère politique dans le cadre de la période électorale et, parallèlement, à montrer la politisation des quartiers marginalisés et d'une partie des habitants des quartiers Mbamu, Lunionzo, Malemba marqués par la marginalisation subie. On croirait tout bonnement, en début d'enquête, dans un regard lointain, que les quartiers populaires et marginalisés de Kinshasa sont éloignés du pouvoir et des enjeux politiques ; or, en réalité, à Kinshasa, ces quartiers constituent des bastions et des remparts de la lutte politique, notamment pendant la période électorale. Ces quartiers et leurs habitants, en plus de fabriquer les candidats aux élections, attirent les personnes désirant se lancer dans la compétition électorale. Ces quartiers apparaissent ainsi comme des arènes politiques. C'est cette acception des quartiers populaires et marginalisés de Kinshasa qui est retenue dans cette section.

Parler de l'arénisation politique des quartiers dans les communes de Matete et Limete à Kinshasa revient ainsi à dire que lors des campagnes électorales, notamment entre 2006 et 2024, s'observent des conflictualités et concurrences entre les différents acteurs et candidats aux élections qui, pour des raisons de confrontation politique, utilisent le discours sur les déchets afin de persuader les électeurs et de contrôler le fief électoral.

Sans vouloir faire une sociologie de la campagne électorale, l'analyse de la période de campagne dans les quartiers de Matete et Limete donne à voir les programmes ou projets des candidats et met en avant des promesses électorales auxquelles s'attachent les candidats lors des réunions, des interviews médiatiques et rassemblements politiques.

Entre 2006 et 2024, les candidats aux élections à Kinshasa ont pris position contre l'insalubrité en évoquant les activités de collecte, de valorisation et la mise en place de dispositifs urbains permettant de résoudre ce problème. Le problème des déchets reste moins clivant et est porté de la même manière par les candidats des différentes tendances politiques entre l'opposition et la majorité au pouvoir. Cette volonté de prise de position des acteurs politiques, à l'égard des déchets, s'explique d'une part par l'urgence de la santé publique et des maladies liées à la saleté, notamment, la malaria et la fièvre typhoïde. D'autre part, cette récurrence discursive contre l'insalubrité est manifeste en raison du fait que les déchets plastiques, par exemple, entravent la réhabilitation des infrastructures routières et la canalisation de l'eau de pluie dans les caniveaux et égouts de la ville. Ce qui empêche, par ailleurs, la circulation routière ou la construction de certaines infrastructures (école, hôpital, etc.).

Paragraphe 1 : Appréhender l'usage politique des déchets des quartiers

Ce paragraphe montre la politisation des déchets et des habitants des quartiers marginalisés à travers l'analyse de pratiques discursives sur les déchets. Dans cette optique, la qualification *politique* veut expliquer le fait qu'un objet devient politique à partir du moment où son usage ou sa délimitation donne lieu à une compétition politique ou entre en rapport avec le champ politique, en paraphrasant Philip Converse (1964).

S'il s'agit d'étudier l'élévation des déchets au rang politique, cela passe par l'analyse du rôle des individus qui concourent à cette politisation. Les notables des quartiers dans les communes de Matete et Limete sont identifiés comme la première catégorie d'individus qui participent à la politisation des déchets. Les personnes identifiées comme notables dans les quartiers le sont au regard du rôle social que celles-ci jouent dans ces quartiers : entre personnalités connues et personnes disposant de ressources économiques plus importantes par rapport à la plupart des habitants des quartiers. Ce sont des personnes à qui les autres demandent de l'aide lorsqu'il y a une situation problématique dans le quartier (décès, funérailles, curage des caniveaux, inondations, activité de loisir, frais scolaires etc.). Le notable est aussi et très souvent, l'ancien du quartier ou, la personne ayant connu une ascension sociale : cadre dans une entreprise publique ou privée, vivant dans un quartier pauvre. Il devient, dans ce sens, le modèle de plus jeunes. La confiance et la considération que les habitants des quartiers font ou

donnent à ces personnes leur permettent de convertir les discours et promesses sur les déchets en capital électoral.

a. Une politisation de la décharge pour nourrir les ambitions électorales

Ce point focalise l'attention sur le moment précis où certains individus décrits comme notables dans les quartiers de Matete et Limete ambitionnent de se faire élire comme représentant du peuple à Kinshasa. L'analyse des observations faites dans les quartiers de Kinshasa montre que les individus et habitants des quartiers fustigent parfois la classe politique au pouvoir, accusée de travailler pour ses propres intérêts et non pas pour ceux des populations. Les déchets et la décharge se constituent en un symbole d'injustice et d'une inégalité urbaine pour certains habitants. Ils deviennent ainsi un objet autour duquel se cristallisent les envies et se profilent des ambitions politiques afin de tenter de changer la réalité, en devenant acteur politique élu et en participant à la prise de décisions publiques.

Plus clairement, la présence des décharges dans les quartiers marginalisés est comprise par certains individus comme étant une réalité politique, par le fait que les autorités locales, bourgmestres, chefs des quartiers voire les autorités provinciales de Kinshasa soient au courant de la présence de ces décharges et, cependant, les ignorent ou encore posent des actions ailleurs dans d'autres quartiers. Le sentiment de voir qu'un problème est connu et ne fait pas l'objet d'une intervention publique, amène certains de ces habitants identifiés comme des notables à s'intéresser au mandat politique et ils promettent de réorienter les ressources publiques vers l'action en faveur des quartiers marginalisés dans lesquels prolifèrent les décharges.

Le travail de politisation de la décharge commence par le contact entre notables et jeunes des quartiers, comme cela a été observé dans le quartier Mbamu dans la commune de Limete. Les jeunes du quartier rencontrés au terrain de football Waya-Waya, lors d'un match de loisir le 06 Juin 2021 vers 08 heures pendant la tournée avec les pousse-pousseurs de l'association DYDEC parlent d'un jeune notable de leur quartier. C'est auprès de lui qu'ils demandent de l'aide sociale (demander un peu d'argent, achat maillot de foot, curage de caniveaux etc.), qui lui, est un jeune monsieur, âgé de la quarantaine et travaille à la direction de marketing d'une usine agro-alimentaire et cosmétiques au centre-ville de Kinshasa, à la commune de la Gombe. Ce monsieur appelé communément notamment est porté dans cœur des groupes des jeunes, au regard de sa sympathie et de son altruisme, faisant ainsi que certains de ces jeunes réclament parfois que celui-ci se présente comme député afin de soutenir ou de porter les problèmes du quartier dans les instances des décisions provinciales et nationales. Ainsi, en raison de sa sympathie et de sa proximité, le notable est parfois même porté, sans le vouloir, à devenir candidat aux élections par les habitants de son quartier.

Parallèlement aux personnes dont les candidatures ont été portées par les habitants des quartiers, existent des notables qui, d'eux-mêmes se rapprochent des habitants pour leur montrer que le manque de dispositifs de gestion des déchets dans les quartiers, la non intervention des autorités politiques urbaines et nationales sont des choses à proscrire et à ne pas accepter : *Les décharges sont à éviter dans les quartiers autant que cela apporte des maladies, ils (les gouvernements) prennent nos quartiers pour des poubelles* comme le dit une personne aussi connue dans la commune de Limete, et qui lui, avait des ambitions de postuler

comme député pour les élections de 2023. Le fait de pointer du doigt les autorités politiques en place dans les institutions, comme étant des responsables de la situation des décharges sauvages dans les quartiers, devient ainsi l'un des éléments discursifs d'accroche afin de se rapprocher d'autres habitants, de politiser les déchets et de construire une candidature.

b. Une politisation des déchets favorisée par la proximité sociale

Des extraits d'entretien menés avec le responsable de la dynamique pour le développement du Congo (DYDEC), certains travailleurs de cette association et bien d'autres jeunes rencontrés à Mbamu illustre avant tout une volonté de proximité, de se rapprocher ou de créer de liens entre les candidats aux élections, les associations et les habitants des quartiers. Ce que laisse entendre Abbravi Wazoladio, responsable et coordonnateur de l'association DYDEC qui fait de la collecte des déchets dans le quartier Mbamu à Limete.

Je me rappelle qu'il n'y a pas longtemps, un de mes abonnés a cherché à me contacter pour me mettre en contact avec une autorité afin que nous puissions bénéficier des financements. Mais la manière dont il m'avait expliqué, ça risquait de devenir plus politique dans le sens où il me demandait que l'association mette son effigie de cette autorité qui va nous soutenir. Pendant la création, il y a plus de 10 ans, nous avons tout fait pour que cela reste apolitique. Nous avons refusé cet appui de l'autorité et ce n'est pas la première. Généralement, c'est pendant les élections et nous comprenons déjà le mobile qu'ils sont à la recherche de l'électorat et ils ne reviennent plus. S'il arrive qu'ils gagnent, ils partent. Ils reviendront aux prochaines élections. Par exemple, vers le début de cette année, nous étions en contact avec le vice-gouverneur. Nous avons eu 2 à 4 rendez-vous et le plus récent était à son bureau, où il nous a présentés au responsable de Kinshasa Bopeto qui a apprécié et nous promet un partenariat en nous dotant des matériaux pour le projet. Et après-rendez-vous, on ne s'est plus revu. Ils ne réagissent plus, on a fait des messages, etc. On avait besoin d'un soutien pour que le projet soit vraiment réel car, on voulait étendre le projet sur tout Mont-Amba (ancienne appellation de la circonscription de Kinshasa III) ... Mais nous savons qu'ils finiront par revenir vers nous parce que lui-même (gouverneur adjoint) m'a soufflé qu'il aura besoin de nous pendant les élections. C'est ça l'homme politique congolais. Ils pensent beaucoup plus les élections que l'Etat. Extrait d'entretien avec Abravi, responsable de l'association DYDEC, 2021, Limete Mbamu.

Le notable, l'autorité ou le candidat envisageant de se faire élire comme député ou comme gouverneur s'approche des collecteurs des déchets, réparateurs et des habitants des quartiers, écoutant ainsi certaines de leurs doléances, les difficultés de faire le travail des déchets par manque de travail plus formel et les plaintes liées aux conditions de vie à la marge de la ville. Certains candidats ou notables discutent des éventuelles solutions à y apporter. Ainsi, le cadre de proximité récurrent créé par ces interactions entre candidats, notables des quartiers et habitants traduit le fait que la présence des déchets dans les quartiers crée un moment de contact

entre candidats aux élections, associations et habitants, un moment pendant lequel le candidat construit une confiance avec les associations et leur accorde de l'attention.

Par ailleurs, la surpopulation parfois constatée par de nombreuses études statistiques et la densité élevée des communes de Kinshasa, dont la moyenne d'habitants peut être estimée à 600 000 habitants, font des quartiers qui composent les municipalités de Matete et Limete, relevant de la circonscription électorale de Kinshasa III, des zones d'enjeux électoraux considérables. Gagner le cœur des habitants des quartiers populaires de ces communes, c'est anticiper la victoire électorale même avant la promulgation de la période de campagne électorale et des résultats des élections.

La plupart de ces quartiers nourrissant les ambitions politiques de certains candidats et notables ne font que, dans très peu de cas, l'objet des politiques publiques de la part des gouvernements national, provincial ou local. Depuis la publication de la constitution de 2006, les habitants et certains groupes sociaux racontent avoir été en contact avec de nombreux élus, candidats et notables qui, comme le raconte Abravi, responsable de DYDEC ASBL, ne travaillent pas dans le sens de l'éradication du problème des déchets dans ces quartiers.

Les rituels de proximité observés, notamment : les rencontres des familles vivant à côté des décharges publiques, les rondes vers les décharges, l'organisation des activités sportives et des loisirs pour les jeunes, les échanges avec les jeunes des quartiers et discussions au fil des rencontres, ont pour objectif stratégique, de donner une dimension « enfant maison » aux notables et candidats. Ce travail de rapprochement est fait dans le but de raffermir leur ambition de devenir des représentants politiques de ces quartiers. Ainsi, la proximité avec les personnes vivant près de la décharge devient un outil stratégique permettant de se positionner dans la course électorale, dans laquelle l'on peut estimer à un millier de candidats aux élections pour une circonscription électorale, notamment celle de Kinshasa III, qui comprend les communes de Matete, Limete, Ngaba, Kisenso et Lemba.

Cette proximité avec les habitants des quartiers marginalisés illustre, par ailleurs, une rhétorique de disponibilité ainsi que de l'attachement au quartier. Elle devient, en outre, un attribut important dans la construction de la croyance des candidats à un électorat sans parfois vraiment présenter un programme ou un projet politique. Les candidats ont d'ailleurs intériorisé ces prescriptions dont ils doivent s'acquitter s'ils veulent démontrer leur aptitude à représenter la circonscription électorale dans l'assemblée provinciale ou nationale. Construire les ambitions politiques dans les quartiers marginalisés requiert donc des stratégies, notamment des formes personnalisées de prises de contact avec les individus sur des lieux où existent les décharges dans les quartiers, en présence du notable, ou du postulant. La figure de la personne voulant être élue, son caractère sympathique et sa proximité avec les habitants sont autant de qualités mises en avant à cet effet.

Paragraphe 2 : Les mots et les discours contre la prolifération des décharges sauvages

La production discursive est l'une des activités les plus récurrentes de la politique. Le discours constitue un élément central de mise en problème d'une situation, de qualification des solutions et de responsabilisation. Par discours, il faut alors comprendre toutes les façons dont se produit une pensée ou une pratique pourvue d'un sens articulé (Le Bart, 2009). Le discours est aussi un élément central de la propagande électorale. Le souci des hommes politiques de « bien communiquer », face à des individus et sur des problèmes qui les concernent devient ainsi un élément de l'efficacité de la compétition électorale. Les discours reprennent parfois des éléments langagiers, fustigeant d'autres acteurs politiques qui n'apportent pas de solutions aux problèmes des déchets pendant qu'ils sont dans les institutions publiques comme membres du gouvernement ou élus de Kinshasa. Cette façon de faire se rapproche notamment de la communication politique négative (Léfebure, 2021), consistant non pas à promouvoir sa candidature, mais à parler d'un concurrent de manière à lui porter préjudice auprès des électeurs dans le cadre d'une compétition électorale (Geer, 2006 ; Lau ; Pomper, 2004).

Dans les quartiers de Kinshasa, le travail de notables consiste à alimenter le débat public sur les différents problèmes qui se posent à Kinshasa, plus précisément dans les quartiers des municipalités dont ils sont issus. Les notables des quartiers de Kinshasa et bien d'autres individus ayant des ambitions électorales produisent, lors de leur rencontre, les discours autour du problème des déchets, autour des questions d'insalubrité, de propreté urbaine, d'assainissement, de négligence des acteurs politiques en place ou, parfois d'économie circulaire.

Le discours reprend ainsi un ensemble d'idées (Crespy, 2019) et des pratiques au travers desquelles, un sens est donné aux réalités physiques et sociales (Hajer, 1995). Le discours politique sur les déchets émerge dans une rhétorique d'accusation des autorités publiques et gestionnaires institutionnels, en disant par exemple que ces derniers n'apportent que très peu voire pas de solutions au problème des déchets dans les quartiers. Ces discours formalisent ainsi une ambition politique mettant en avant le changement à apporter si certains candidats se faisaient élire : *Quand je serai au pouvoir, les choses vont changer ; si vous me choisissez, je vais enlever tout ça !* Une phrase que reprend un jeune notable du quartier Mbamu dans la commune de Limete à Mbamu en 2022 lors de l'enquête.

Les notables et candidats recourent aux discours afin de façonner la perception des habitants des quartiers sur une interprétation particulière de la situation des déchets dans les quartiers. Ainsi, la politisation d'un discours est appréhendée comme étant une (re)qualification politique dans la mesure où, un énoncé est politisé dès lors que le contexte d'énonciation est politique ou qu'il présente un contenu en rapport avec le champ politique. Le contexte est l'approche des élections ou de la période électorale, là où l'énoncé se veut d'opérer un changement après avoir été élu.

L'entrée par le discours comme une variable explicative de la politisation donne à voir la campagne électorale, les candidats aux élections et les élus qui construisent et qui infléchissent des réponses aux problèmes publics au moment de leur rencontre avec les individus. Cette idée

de politisation s'écarter ainsi du sens donné au discours dans le cadre de l'action publique (Durnova ; Zittoun, 2013), comme étant le mécanisme par lequel les acteurs politiques traduisent et définissent le monde social et élaborent les décisions sur les problèmes sociaux en le transformant en solution et en dispositif public. Le discours tel que repris ici montre les idées, les spontanéités et les promesses politiques faites sur le problème des déchets par différents candidats aux élections, dont les notables des quartiers. La prise en compte du discours dans l'analyse du détournement du problème des déchets à Kinshasa permet ainsi de différencier la temporalité électorale qui s'illustre par la propagande, la construction de l'image du candidat à la temporalité d'une politique publique à travers la définition du problème, sa mise en débat et en agenda politique en vue des dispositifs publics.

L'éloignement évoqué qui peut être compris aussi comme l'écart entre le discours sur la solution et la matérialisation de la solution comme politique publique, permet ainsi de voir que plus les années avancent après les élections, moins les déchets font objet d'évolution et de mise en œuvre des dispositifs par rapport aux discours tenus lors de la période pré-campagne ou pendant la campagne électorale proprement dite.

Pour saisir l'enjeu de la production discursive des déchets pendant la campagne, il est possible de faire une analyse des thématiques abordées par des candidats aux élections dans les municipalités de Matete et Limete. Des vidéos et images enregistrées sur les médias et réseaux sociaux montrent que lors des campagnes électorales de 2018 et 2023, par exemple, les déchets et l'insalubrité sont à la une des problèmes repris par les postulants aux élections législatives, provinciales et du gouverneur de la ville de Kinshasa. En posant les questions de savoir comment ou par quel moyen cette politisation des déchets a-t-elle lieu ? On peut analyser le cadre matériel à travers lequel est exprimé le discours : interviews médiatiques à la télévision et dans les réseaux sociaux, ainsi que le rassemblement public. Comment, à travers les pratiques discursives sur le problème des déchets, se construit un électorat ? A cette question, une réponse est évidente : la construction d'un électorat est une activité complexe et à rude épreuve. Les discours ont, à ce stade, toute leur raison d'être dans la mesure où, ils donnent un sens à ce que le candidat aux élections compte faire de la situation qui reste inchangée dans les quartiers. L'importance du discours à ce stade est qu'il contribue beaucoup plus à façonner de l'estime populaire sur la personne du candidat qui le présente. Le travail de propagation d'une solution tout de même discursive, donne ainsi du crédit aux candidats d'avoir la bonne intention de porter le problème des déchets. Deux points développés dans ce paragraphe permettent de voir le moment qui illustre un travail discursif des candidats aux élections sur le problème et les solutions autour des déchets. Il s'agit ici des meetings ou rassemblements populaires et lors du passage des candidats aux élections dans les médias et réseaux sociaux.

a. Une production discursive des solutions lors des rassemblements et rencontres

Erving Goffman analyse la campagne électorale comme une performance théâtrale où les candidats et les électeurs jouent des rôles, embellie par les interactions qui ont lieu pendant ce moment (Goffman, 1973). La campagne électorale est le moment où les électeurs entrent en scène et cessent d'être de simples pions pour les partis et les candidats. Les candidats qui se présentent aux élections doivent de ce fait construire des interactions et trouver des stratégies de persuasion des électeurs afin que ceux-ci votent pour eux. La tenue et l'organisation des meetings et rassemblements sont ainsi des occasions de séduire les électeurs par des discours et slogans. L'exemple du rassemblement lors de la journée de lancement de l'opération Kinshasa Bopeto en 2019, par le gouverneur et le Président de la République est éloquent. L'on peut prendre en compte, dans la même optique, les rassemblements organisés par le Directeur de cabinet du gouverneur de Kinshasa, pour débiter l'opération Bopeto à Matete, sa commune de naissance. Le cas du député Daniel Safu qui, lui aussi va organiser quelques rassemblements à Matete en évoquant le fait qu'il va faire faire le travail des déchets avec ses maigres moyens.

La réussite de ce type de rassemblement tient à la qualité du lieu choisi, au sein du quartier, près d'un marché populaire, à côté d'un carrefour, dans un terrain réservé aux activités de loisir à l'échelle municipale. Ce moment est très souvent festif, la musique, les orchestres de musique locaux et l'animation politique font les shows et mettent l'ambiance. Sont conviés à ces moments, les partisans, les élus, les membres du gouvernement quand il s'agit d'un candidat ou d'un parti membre de la majorité au pouvoir. Les militants, les électeurs, les journalistes et médias y sont aussi présents. Le rassemblement met en avant le profil du candidat, très souvent le présentant comme un « enfant du quartier », c'est-à-dire, quelqu'un connaissant et maîtrisant les problèmes qui perdurent dans le quartier.

Les discours tenus lors de ce rassemblement ne présentent que très rarement les lignes du programme du candidat ou du parti politique dont il est membre. Et parallèlement, les individus qui y participent y vont pour voir physiquement le candidat, écouter les animations qui s'y font, attendre le moment de collation ou parodier sur la personne même du candidat à l'instant où celle-ci présente son programme. Des phrases telles que *Je vais prendre son argent, je suis venu le voir, il n'est pas très grand comme il y apparaît à la télé, il ne parle pas bien le lingala*, sont d'autant des mots qui reviennent chez les Kinois au moment des rassemblements politiques.

De ce qui peut être retenu d'un rassemblement politique tenu par des acteurs politiques, dans les quartiers de Kinshasa, pendant la campagne électorale, c'est plutôt le moment de mesure de la popularité d'un candidat voulant se présenter aux élections. Etudier la production du discours sur les problèmes des déchets pendant les rassemblements laisse voir ainsi comment les gouvernements, les élus et les candidats aux élections arrivent à faire la politique sur des problèmes publics dans un contexte où ils ne disposent pas de capacité de faire, les ressources à allouer pour la prise en charge de ce problème.

Prendre les rassemblements comme un moment de production du discours sur les différentes solutions autour du problème des déchets montre, à la lumière des vidéos des campagnes électorales, les candidats en train de donner des réponses aux problèmes se posant dans les quartiers. Les discours captivent, façonnent et arrivent à performer l'action électorale

à travers l'espoir qu'ils suscitent chez certaines populations. Le discours des candidats sur les déchets se construit autour de la symbolique de la décharge, de la saleté, de la maladie ainsi que des problèmes de santé publique. Il s'agit de convaincre, de persuader et de revenir sur des solutions existantes ailleurs, à travers les exemples d'autres pays ou d'autres villes du monde, pendant que les réalités ne corroborent certainement pas, les ressources pour y mettre en place ne sont pas définies et le temps d'exécution des travaux non impartis.

A côté des rassemblements généraux et populaires, existent les rencontres informelles, notamment pendant les activités des jeunes au sein des quartiers tels que les matchs de football, les animations musicales de rue, les activités initiées par les jeunes afin de curer les caniveaux aux abords de leurs parcelles. Ces rencontres informelles mettent en scène le moment de l'échange, pendant lequel, le public en face du notable ou du postulant peut poser des questions et discuter en face à face avec lui. Il s'agit là encore de relier l'offre généraliste des discours politiques à la demande spécifique des groupes de jeunes ou des habitants au sein de leur quartier. Les candidats ont, dans leur discours de présentation, une assez grande latitude pour construire des raisonnements, développer des arguments et présenter les solutions qu'ils préconisent. Des difficultés particulières résultent de la nécessité de s'ajuster à un public et sur l'instant, aux formes mêmes dans lesquelles les questions sont posées par les groupes de jeunes en face de lui. Les questions font parfois, le plus souvent, référence à des thématiques prévisibles. En raison de leur actualité, ils peuvent aussi se révéler en cours de campagne, par exemple, comme des problèmes récurrents émanant de la population. Les questions du public font le plus souvent référence à des attentes très concrètes, très personnelles, ou très localisées, obligeant le notable ou le postulant parfois à trouver des subterfuges pour ne pas répondre aux questions posées.

Les ambitions politiques s'accompagnent des éléments de langage lors de face à face avec les individus dans les quartiers. Les critiques formulées à l'égard des autorités en place et le changement présenté comme leur d'espoir, donnent à voir à une forme de politisation du discours. Ce discours sur les solutions est celui qui capte l'attention car, il reprend très souvent les méandres de la réalité vécue, les plaintes formulées et la marginalisation subie. L'énoncé de la solution d'évacuation des déchets après vote est par exemple plus politisé dans la mesure où, le candidat élu renvoie le traitement de ce problème au champs politique, en responsabilisant les acteurs politiques nationaux, au lieu que cela se fasse au niveau des services publics directement décentralisés et/ou déconcentrés (hygiène et environnement) existants au niveau communal.

Etudier l'instrumentalisation des déchets lors des rassemblements populaires et rapprochements avec les groupes sociaux dans les quartiers, en plaçant au centre de la réflexion l'ensemble des pratiques discursives et des jeux de langage mobilisés, montre ainsi comment les candidats arrivent à se faire élire en dehors des mobilisations partisans faites dans le cadre électoral. L'investissement discursif et la proximité avec les habitants, travailleurs des déchets et, de façon générale, la population des quartiers difficiles, permettent de mener à bien l'activité électorale. Les acteurs concernés passent le plus clair de leur temps à parler et à échanger avec des individus autour de leur problème.

Dans le but de comprendre l'instrumentalisation des déchets à Kinshasa dans la compétition politique, il est ainsi intéressant d'analyser les moments d'interactions entre les candidats et les habitants au sujet des déchets et d'autres problèmes que connaissent les habitants des quartiers populaires de Kinshasa. De prendre en compte le point de vue des habitants, les arguments qu'ils avancent concernant le rôle ou le travail des élus en ce qui concerne la politique des déchets, et aussi d'interviewer les candidats aux élections et notables des quartiers au sujet des déchets dans leur fief électoral afin de comprendre les intérêts politiques derrière les déchets.

Cependant, les rassemblements et rencontres avec les groupes des habitants des quartiers ne font pas toujours l'élection, ne sont pas toujours perçus comme un espace du ralliement ou de mobilisation des électeurs durant une campagne électorale. Depuis quelque temps les médias et réseaux sociaux remplacent ou immergent l'activité de campagne électorale, à travers des vidéos, spots, blogs ou émissions, mettant en avant les candidats aux élections, les notables et postulants. Pour les candidats qui battent campagnes ou les personnes qui envisagent de faire leur campagne dans les quartiers de Kinshasa, les réseaux sociaux et les émissions télévisées ou radiodiffusées complètent l'activité de rassemblement et de rencontre en face à face avec les habitants.

b. Une production discursive des solutions dans les médias et réseaux sociaux

L'on peut constater que de nombreux discours des candidats aux élections sont médiatisés durant la période électorale. Les chaînes privées de télévision, de radio ou des pages des réseaux sociaux (Facebook), ainsi que les chaînes YouTube, appartenant d'ailleurs à certains cadres des partis de l'opposition ou de la majorité politique au pouvoir (la chaîne RTGA), font passer les messages des candidats aux élections en rapport avec les problèmes de la société kinoise. Les candidats aux élections construisent un cadre médiatique dans lequel existe une récurrence de leurs activités de campagne, mais aussi des actions posées autour des situations difficiles : dons, aides et rencontres avec les habitants dans les quartiers. Ce moment de propagande médiatique encadre ainsi les discours politiques entre les candidats, habitants et groupes sociaux au moyen des médias et réseaux sociaux. L'objectif poursuivi dans ce sens peut être vu comme une rituelle de persuasion à travers laquelle le candidat approche le problème face au journaliste et à l'opinion publique.

Par ailleurs, ce moment de confrontation médiatique entre le candidat, le journaliste et l'opinion publique dans une émission peut paraître comme celui de la construction de la démocratie électorale, en suscitant des réactions sur le problème public et la vie politique kinoise et congolaise. Ce moment exige un certain savoir-faire médiatique, relatif à l'anticipation des pratiques, des questions posées et de la maîtrise d'une rhétorique d'amalgames par les candidats aux élections.

Les discours politiques et médiatiques semblent alors constituer un ensemble hybride, caractérisé par l'émergence d'énoncés diversifiés (slogans, petites phrases avec amalgames et échappatoires, petites piques à d'autres acteurs etc.) aux propriétés stylistiques et rhétoriques parfois très spécifiques (Ollivier-Yaniv, 2012).

Il existe ainsi une récupération médiatique des problèmes des habitants par des jeux de questions-réponses, par des propositions de solutions tous azimuts. Ce travail de récupération médiatique est parfois favorisé par les journalistes, orientant les questions dans le sens du candidat ou du citoyen qui se projette pour les élections, facilitant ainsi une production discursive sur les solutions à apporter aux problèmes des habitants. Les médias traditionnels, chaînes internet et réseaux sociaux participent à la définition, la mise en mots et en intrigue des problèmes sociaux auxquels s'agrippent les candidats aux élections. En ce sens, tout comme les analyses de Guy Lochard (2004) sur le problème des banlieues à la télévision française, le problème des déchets à Kinshasa éclaire de manière efficace les procédés discursifs qui interviennent dans l'établissement des faits et la récupération des problèmes publics. Ceci, contrairement à une désignation d'un événement ou d'une situation conditionnant l'orientation des actions à entreprendre pour éliminer le problème (Arquembourg, 2003).

L'usage des moyens médiatiques, dans le cadre des élections, revêt une dimension stratégique. La production des solutions sur les déchets par les acteurs politiques, parfois sans études préalables de la situation des déchets, illustre ainsi cette dimension politique qui consiste à donner une réponse à tout, à chevaucher les étapes, à outrepasser les normes et cadre juridique des déchets ainsi que les logiques techniques régissant la gestion des déchets. Les candidats aux élections de gouverneur reçus en 2024 dans l'émission *face à face*, sur Top Congo FM par les journalistes Christian Lusankweno et Thierry Kambundi ont tous proposé des solutions sur la situation des déchets. Le gouverneur sortant, étant reçu dans la même émission diffusée sur YouTube, a fait le bilan d'un échec de l'opération Kinshasa Bopeto.

Les candidats aux élections produisent des discours sur les déchets dans les médias et des interviews lors des émissions radio ou télédiffusées. Le contenu discursif des émissions radiodiffusées, télévisées ou mises en ligne sur les réseaux sociaux montre ainsi une élévation des déchets dans le rang des problèmes urbains. Chaque candidat se présentant aux élections tant provinciale, législative que de gouverneur de Kinshasa se préoccupe d'y produire une réponse discursive proposant des solutions ou un angle d'attaque du problème des déchets dans la ville de Kinshasa. Dans un jeu de question et réponses, entre journalistes et candidats, se prolifèrent des avis et solutions évoquant le problème d'assainissement, les solutions sur la valorisation des déchets, le recyclage, la taxation des plus grands pollueurs et bien d'autres solutions reprises dans les interviews des candidats gouverneur de Kinshasa, tels que le montrent les extraits de corpus médiatiques ci-après :

« Il y a un problème d'assainissement à cela, il faut faire des déchets une matière première, produire du gasoil avec les déchets. Nous voulons mettre en place une chaîne des déchets et donc une économie qui encourage l'auto-entrepreneuriat pour des jeunes qui vont ramasser les déchets. Il y aura un fond spécifique pour les encourager. Les déchets seront rassemblés par la RASKIN et collectés par les jeunes. Entre renforcer le service de l'Etat et employer les jeunes. Je vais me concentrer sur des questions d'intérêt urbain. »
Floyd Kabuya, candidat aux élections de gouverneur de Kinshasa, Top Congo FM, avril 2024.

« Journaliste : Pour mettre fin à l'insalubrité à Kinshasa, comment allez-vous faire ? R : Il faut mettre en place des mécanismes de collecte des déchets pour les transformer et les valoriser. Il nous prendra du temps parce que Kinshasa, avec environ 20 millions d'habitants, une usine ne suffirait pas. Nous allons ériger un site où stocker ces déchets. Le problème ici, c'est les matières plastiques. Nous allons mettre en place des mécanismes qui permettront à ces entreprises de venir à Kinshasa à l'exemple de Veolia et Paprec (entreprises françaises). Nous allons mettre en place une taxe d'assainissement. Si elle existe, il se pose un problème de surfacturation. Il n'y a aucun dossier qui passe à Kinshasa sans surfacturation. Il y a un problème de collecte mais aussi d'en faire un bon usage. Je ne sais pas pourquoi ailleurs cela produit de l'argent, mais ici non. Il faut un budget alloué à la salubrité qui proviendra de la ville. Il faut une loi pour taxer la production des déchets. Si nous entendons les rétrocessions, elles seront toujours en retard. On va commencer par le ramassage et après on pourra faire le tri, cela prendra 3 à 4 millions de dollars par mois. On va construire des usines, mais pas tout de suite parce que ce sont des investissements lourds. L'hôtel de ville n'a pas d'engin, on fera des appels d'offres. Dans les communes, nous allons répertorier les endroits de la commune où évacuer tout ça. Les ONG qui appartiennent aux responsables urbains. On va redynamiser la RASKIN. Ce qui tue Kinshasa, c'est trop de coopération (pour dire surfacturation, corruption, et sous-commission). Les Kinois sont un conglomerat d'opportunistes. Dans ce pays, nous ne respectons pas la loi. La confiance avec les Kinois reviendra si les gens savent que ce que la ville perçoit n'est pas bouffé (la politique du ventre). Yusuf Mulla Ramazanni, candidat gouverneur de Kinshasa sur Top Congo FM, avril, 2024.

Serge Etinkum Anza, candidat gouverneur : chef d'entreprise et gestionnaire, PDG du groupe Evi Facility, consultant en logistique et maîtrise des installations des systèmes énergétiques. Nous avons mis en place un projet que nous allons partager avec les Kinois de 4 milliards de dollars américains sur cinq ans. A peu près 800 millions de dollars par an. C'est vrai que nous n'arrivons pas à capter ce que Kinshasa capte en termes d'impôt sur le revenu locatif. Nous allons faire les réformes fiscales à ce niveau. L'impôt est un devoir, une obligation. Les immeubles ne paient que l'impôt sur le bénéfice et non sur les revenus locatifs. Kinshasa est entièrement fiscal. Nous allons mettre en place des mécanismes d'activation de certaines taxes. Au niveau de la DGPEK, il y a 800 000 dollars, ce qui n'est pas intéressant. L'objectif est d'aller sur un chiffre d'affaires de 2 millions cinq cent mille. Aujourd'hui, il est difficile d'évaluer les assujettis. Lorsque nous sommes loin de ceux-ci, il faudrait aller vers eux. Donc, une direction dans chaque district de Kinshasa est un impératif. Créer une régie de gestion des marchés de Kinshasa et voir la manière dont nous allons répartir les ressources avec les communes. Sur les recettes mobilisées à Kinshasa, 75 % vont dans le remboursement des dettes.

Dans ton projet, le deuxième point c'est l'assainissement et l'environnement. Aujourd'hui, Kinshasa produit 9000 à 10000 tonnes par jour. Nous allons mettre un mécanisme de transformation, soit en dalles. L'objectif pour moi est de mettre des moyens au niveau de la RASKIN. Nous allons faire le double ou le triple de ce qui se fait. Aujourd'hui, la population a triplé, nous allons doubler ou tripler les décharges publiques. Décharges publiques à installer où ? L'objectif est d'évacuer chaque. À l'époque de l'Union européenne, ils étaient à 1.350.000 le mois. On a vu les choses bouger. Candidat gouverneur sur Top Congo FM, février 2024

Le deuxième axe, c'est l'assainissement et la salubrité. L'assainissement est un problème épineux à Kinshasa. Nous pensons lutter contre l'insalubrité en notamment procédant à la récolte des déchets, nous allons mettre en place un système tel que les Kinois peuvent amener vers des décharges publiques que la ville va racheter les kilos à 5 dollars. Journaliste, un kilo à cinq dollars ? Oui, cinq dollars. Journaliste, les Kinois produisent combien de kilos par jour ? 15. 000 tonnes de déchets par jour ? Et vous allez donner 75 000 000 de dollars par jour pour les déchets ? Ecoutez, nous rachetons, mais quand nous rachetons les déchets, nous ramenons les déchets vers la décharge finale. Nous allons revendre ces déchets aux entreprises en direction des sociétés qui vont faire le recyclage de ces déchets. Les fruits de la revente nous permettront de financer le rachat des déchets, évidemment d'autres sources de finances de la ville aussi. Candidat gouverneur sur Top Congo FM, février 2024.

Les extraits de corpus médiatiques ci-dessus permettent de voir que les médias locaux à Kinshasa organisent le cadre de la compétition électorale et donnent ainsi une visibilité aux candidats, une large diffusion de leurs idées mais aussi une opportunité à certains candidats de triompher face à leurs concurrents à travers des propositions qui parfois ne correspondent pas à la réalité de Kinshasa ou encore objectivement très éloignées d'une mise en œuvre en tenant compte de la crise. Cela passe par le discours et une rhétorique reprenant les problèmes sociaux de la ville avec différentes expressions, qualifications, comparaisons et solutions plus ou moins logiques et aussi très connues du sens commun.

La question des médias et des effets des réseaux sociaux sur la démocratie fait l'objet d'études de plus en plus nombreuses, qui présentent néanmoins la particularité d'aboutir à des conclusions souvent opposées. Il s'agit là de l'effet premier de l'usage des réseaux sociaux en ce qu'ils favorisent, par leur nature même, la mise en avant du discours et de la promesse politique, et la compétition politique autour des questions sociales et politiques, notamment celles des déchets. Ce rôle de catalyseur de l'action politique et de la compétition politique peut s'envisager de deux manières. Pour les citoyens, il permet de découvrir l'offre politique par la promesse que fait le candidat aux élections. Pour le candidat, c'est un moment privilégié de séduire les électeurs, en démontrant les compétences et l'imprégnation des sujets et problèmes de la ville-province. Le recours aux médias devient une arme redoutable permettant notamment d'organiser la campagne, d'atteindre par des messages spécifiques des couches particulières d'électeurs.

Section 2 : La séduction des électeurs par les promesses autour de l'action sur les déchets

La prise en compte de la dimension électorale dans cette analyse du problème des déchets permet de creuser différents questionnements sur les liens entre élections, promesses, programmes et politiques publiques. Les élections ou le jeu démocratique, à travers le changement des gouvernements, entraînent un effet sur les politiques publiques à mettre en œuvre. Les élections méritent ainsi d'être mieux intégrées à l'analyse des politiques publiques, plus précisément des problèmes publics.

De nombreux facteurs font varier l'influence des engagements électoraux sur les politiques publiques, parmi lesquels existent les programmes et promesses, pris ici comme des projets de politiques publiques à mettre en place après les élections. Les incitations à promettre et à réaliser des promesses ainsi que des engagements programmatiques permettent de voir les limites des ressources et les contraintes considérables qui pèsent sur la fabrique des politiques.

Certaines promesses ont une plus grande importance que d'autres, aux yeux des électeurs comme des candidats. Les programmes sont conçus de manière à couvrir la plupart des domaines d'action publique, mais tous ces domaines ne reçoivent pas le même niveau d'attention, ce qui génère nécessairement des attentes et des actions différenciées auprès des acteurs. La période qui suit directement l'élection semble particulièrement propice à la réalisation des promesses, mais cette latitude diminue au fil du mandat ou en cas de mauvaise conjoncture économique. L'inscription de la mesure dans un cadre légal plus souple, ou encore l'initiation du processus décisionnel sur la base d'une mauvaise estimation du coût de la mesure, peuvent également être mobilisées pour obtenir l'adoption ou le financement d'une promesse jugée stratégique.

Les promesses non tenues résulteraient du passage difficile entre l'arène électorale et l'arène gouvernementale, autrement dit, d'obstacles qui n'avaient pas été anticipés lors de la formulation du programme (Guinaudau ; Persico, 2018).

Cependant, cette littérature appelle à confronter le modèle du respect des promesses sans mettre parfois prendre en compte les facteurs pouvant limiter la réalisation des engagements pris, et beaucoup plus les facteurs stratégiques et logiques des acteurs politiques pouvant expliquer les écarts entre promesses non réalisées et action posée qui ne convient pas aux attentes formulées.

La littérature sur les fonctions et effets des campagnes électorales considère aujourd'hui que les promesses ne sont pas uniformes mais varient suivant les électeurs. Tous les électeurs n'ont pas la même relation aux campagnes électorales. Les formes et l'intensité de leur exposition au débat électoral peuvent être très différentes. Les électeurs ne mettent pas en œuvre non plus les mêmes processus pour parvenir à une décision électorale. Comme le notent Richard Lau et David Redlawsk dans leur ouvrage « How voters decide » (2006), certains électeurs recherchent activement de nombreuses informations sur les candidats pour les comparer là où d'autres se focalisent uniquement sur les positions des candidats à l'égard des sujets qui les préoccupent. Certains électeurs suivent les campagnes électorales de façon sélective en ne retenant que les informations qui confortent leurs convictions préalables et d'autres enfin

décident de leur vote sans s'être véritablement impliqués dans la campagne, en utilisant au mieux quelques éléments émergeant de la compétition électorale.

Cette section montre ainsi comment les candidats aux élections détournent le problème des déchets dans le cadre de la compétition électorale, à travers les promesses reprises dans les programmes d'actions. Deux paragraphes de cette section montrent ainsi la promesse comme un outil de séduction dans le cadre de la campagne électorale et la promesse comme un moment politique d'instrumentalisation politique.

Cette section met en avant les promesses faites aux habitants des quartiers, lors des rencontres informelles ou rassemblements populaires dans les quartiers de Kinshasa. Ces promesses sont parfois reprises dans des programmes politiques et projets de certains candidats, notamment lors des récentes élections de gouverneur de la ville de Kinshasa de 2019 et 2024. Les candidats Gentiny Ngobila (candidat gouverneur et élu en 2019) et Daniel Bumba (candidat gouverneur et élu en 2024) reprennent leurs promesses dans des programmes quinquennaux dans lesquels l'on peut voir les déchets se constituer en axe prioritaire.

L'actuel gouverneur de la ville de Kinshasa, Daniel Bumba Lubaki, a, au cours d'une plénière extraordinaire de l'Assemblée provinciale le samedi 3 août 2024, présenté le programme d'actions 2024-2028 de son gouvernement, en vue d'obtenir son investiture. Ce programme est chiffré à 10 milliards 900 millions 432 mille 451,19 dollars américains, et est dénommé « Kinshasa Ezo Bonga » qui veut dire en français (Kinshasa se reconstruit). Ce programme compte des axes prioritaires, notamment :

- La sécurité,
- L'assainissement et la salubrité,
- L'amélioration de la voirie et de la mobilité,
- L'aménagement de la ville,
- La construction de bâtiments publics urbains ;
- L'érection d'une nouvelle ville,
- La transformation numérique.

Le gouverneur de la ville rappelle que la capitale congolaise, qui abrite ce jour près de 20 millions de vies humaines, dont 50% relèvent de la population non active composée de 47% d'enfants et de jeunes, 3% de personnes de plus de 60 ans, 15% seulement travaillent parmi la population active. L'autorité urbaine a réitéré la ferme détermination de son équipe de créer plus d'emplois pour les Kinois :

Notre défi est de donner du travail aux 85% restants, soit près de 8 millions de Kinois. A ces millions, il faut ajouter chaque année les nouveaux jeunes qui arrivent sur le marché d'emplois...S'agissant de la salubrité, nous avons réfléchi à ressortir des projets structurants. Ainsi, en synergie avec le programme présidentiel « Congo propre », notre politique consistera en l'implémentation d'un système intégré de gestion et de traitement des déchets urbains, allant de la collecte à l'enfouissement technique et à la valorisation des déchets en vue de les convertir en énergie, en engrais, en pavés

écologiques, etc. Daniel Bumba, Extrait de son discours d'investiture, du 3 août 2024, présenté devant les députés provinciaux à l'assemblée provinciale de Kinshasa.

En 2019, Gentiny Ngobila, gouverneur de la ville de Kinshasa, compte mobiliser plus de deux milliards de dollars pour son programme d'actions dénommé « Kinshasa Bopeto », en vue de changer la capitale. Le gouverneur a même défendu ce budget, mercredi 26 juin, après l'avoir présenté la veille, à l'assemblée provinciale de Kinshasa. Ce projet se décline en cinq axes prioritaires :

- L'amélioration de la gouvernance et le rétablissement de la sécurité
- La protection de l'environnement et l'assainissement de la ville
- La modernisation des infrastructures de base
- Le développement des activités économiques
- La création d'emplois ainsi que l'amélioration de la qualité des services sociaux de base.

Considérant ainsi les différentes promesses comme les éléments structurants de la récupération politique, cette section tente de montrer que les promesses des candidats ne se traduisent pas en politiques publiques mais plutôt en un outil de séduction pour un électorat. Les candidats aux élections se retrouvent dans une situation les obligeant d'un côté à formuler l'offre électorale plus ambitieuse, attractive et plus ou moins touchant le cœur du problème des déchets pour remporter l'adhésion des électeurs voire d'autres élus. De l'autre côté, il leur revient de tenir compte des espoirs déçus par les précédents gouvernements, des promesses rompues (Bouillaud et al., 2017), des anciennes promesses non réalisées ou des promesses faites par d'autres candidats, afin de redéfinir leur stratégie. Le problème avec la promesse se trouve dans le fait qu'au moment de l'action, après l'élection, les individus font le constat des écarts entre ce qui était promis et ce qui est fait, ou qui reste lettre morte, sans action. Les personnes élues de leur côté ne tiennent pas aux promesses après les élections car, le contexte change, la réalité des enjeux politiques se présente face à eux, les ressources sont difficiles à mobiliser, la complexité de la gestion d'une ville capitale regorgeant des enjeux politiques très divers.

Paragraphe 1 : La promesse qui précède le programme dans un jeu de séduction des électeurs

Dans les médias et dans la vie politique kinoise, les mots contenus dans des projets de société ou programmes politiques reviennent très souvent dans les discours des journalistes et acteurs politiques voire des citoyens. Ces programmes évoquent les propositions des politiques sur des problèmes et situations jugés « anormaux » dans la société, notamment les déchets et l'insalubrité. L'attention portée sur le programme par les citoyens et autour de leur réalisation, oblige les candidats aux élections, par exemple, à tenir parole sur l'engagement discursif ou programmatique pris à la télévision ou en contact avec les électeurs. Mais comment s'y prendre quand on ne sait pas réaliser une promesse ? Qu'est-ce qui reste de la promesse quand elle n'est pas réalisée ? Comment les individus et groupes sociaux interprètent-ils les promesses non réalisées ?

L'on peut ainsi avancer l'idée selon laquelle le sort d'une promesse ou d'un programme reprenant des actions et une vision des problèmes publics est tributaire de la mobilisation des ressources mais aussi de la nature même intrinsèque de ces promesses. Plus clairement, il s'agit de savoir quelles sont les stratégies à promettre sur la politique des déchets ? La question des ressources telle qu'évoquée dans la première partie de cette thèse ne devient que très secondairement de mise dans cette deuxième partie, dans la mesure où, la période électorale est le moment où se formulent des stratégies politiques et électorales. Le jeu électoral donne lieu à une sorte de « tout faire pour gagner », que les acteurs politiques saisissent des opportunités dans tout ce qui leur est possible de prendre. Le fait de disposer des capacités institutionnelles ne garantit plus la capacité à tenir parole ou engagement. Afin de comprendre comment les élus utilisent les marges de manœuvre disponibles pour réaliser certaines mesures plutôt que d'autres ou ne posent pas d'action, d'autres facteurs sont à prendre en compte, notamment l'idée de gagner les élections.

La compétition politique à Kinshasa entre 2006 et 2024 révèle ainsi autant des promesses que des engagements pris, dont les contours de réalisation restent dans un flou complet. Entre programme et promesse, c'est plutôt la promesse pure, instantanée sur la résolution du problème des déchets que l'on peut chercher à comprendre la logique. Alors, pourquoi les candidats aux élections promettent-ils aux électeurs ce qui, parfois et d'ailleurs très souvent, ne peut être réalisé ?

Le contexte des élections provinciales à Kinshasa montre ainsi que le dicton « chose promise, chose due » exprime bien les attentes sur les actions promises sur la gestion des déchets par les Kinois, à l'égard des promesses données par les candidats aux élections. En tant qu'acte de langage portant sur une action future, la promesse constitue le principe même de la moralité, à tel point qu'il n'existerait « pas d'éthique sans promesse ». La promesse est en effet cruciale dans le cadre électoral à Kinshasa, dans la mesure où elle permet aux acteurs politiques d'établir une connexion ou de garder cette connexion avec les populations sur la base des mots de conviction, d'espoir (qui fait vivre), pendant la campagne électorale voire bien après la période électorale. La promesse devient alors une façon de gouverner les problèmes publics de Kinshasa.

Or, qui dit promesse dans le contexte électoral, dit que les représentants portent la responsabilité des problèmes des déchets et sont à même d'assumer les conséquences devant leurs électeurs. Ce principe est étroitement lié à celui du « mandat » donné par les citoyens à leurs représentants pour remplir une mission définie. Alors que les démocraties libérales ont proscrit l'usage du mandat impératif qui voudrait que l'élu ne puisse déroger à l'action pour laquelle il a été désigné, le mandat représentatif constitue un fondement normatif privilégié légitimant le moyen d'une prise réelle sur les décisions politiques à venir et suscitent, à ce titre, des espoirs qui sont à la hauteur des déceptions qui sanctionnent les promesses non tenues.

Les enquêtes menées montrent parfois une désolation de la part des citoyens et électeurs à l'égard des promesses données qui finalement ne peuvent être comprises comme un instrument de communication verbale et de la campagne électorale par leur efficacité à donner des voix. Par ailleurs, la seule réponse qui consiste à dire que le gouvernement a échoué car, il n'a pas tenu sa promesse sur la prise en charge des déchets, peut paraître simpliste dans la mesure où, l'activité gouvernementale ne se limite pas au champ délimité par les promesses lors des élections. Les gouvernements, que ce soit au niveau national, provincial et/ou local, sont aussi amenés à agir sur des questions et des problèmes qui n'ont pas été anticipés dans le cadre des promesses et du programme politique. Cela peut paraître comme si les promesses faites et le programme rédigé faisaient partie du passé et que les événements présents peuvent être beaucoup plus complexes à prendre en charge. Ainsi, plutôt que de se contenter d'évaluer la correspondance entre promesses et réalisations, autant d'analyser comment s'inscrit le problème des déchets dans le programme des candidats aux élections.

a. Les déchets comme axe programmatique et l'objet des promesses des candidats gouverneurs de Kinshasa

Lors de la campagne électorale de 2024, les candidats gouverneurs de la ville de Kinshasa ont tous présenté, pendant le débat politique organisé à cette occasion à la chaîne de radio Top Congo FM, leur programme quinquennal pour la ville de Kinshasa. Le programme tel que présenté, reprend des objectifs, des intentions, des réformes, des projets d'action ou des mesures projetées ou promises par chaque candidat à l'élection de gouverneur et porté par son groupement politique. Le programme peut être considéré comme étant un engagement de mise en œuvre des politiques publiques du candidat qui sera élu à l'issue des élections, contenant de nombreux axes parmi lesquels, certains sont présentés comme étant prioritaires et urgents, à l'instar du problème des déchets.

Pour les habitants des quartiers de Kinshasa à Matete et Limete, la promesse politique des candidats aux élections et élus ne jouit toujours pas d'une bonne réputation. Les habitants et groupes sociaux jugent parfois sévèrement les acteurs politiques en fonction des promesses faites et très souvent non réalisées. Le rapport à la promesse fait ainsi de la politique et des politiciens, « des séducteurs », considérés comme étant des personnes œuvrant pour des intérêts privés, qui disparaissent après être élus, qui vont habiter les quartiers huppés de la ville pendant qu'ils étaient élus dans des quartiers défavorisés.

Dans cette logique, la promesse apparaît comme un élément discursif et stratégique pour les acteurs politiques, pour gouverner les besoins qui parfois ne peuvent être satisfaits, en connaissant les limites des ressources de Kinshasa et les contraintes qui entravent la mise en œuvre d'une politique publique des déchets. Ainsi, la promesse devient un outil façonnant les relations entre électeurs, habitants des quartiers et groupes sociaux travaillant dans le secteur des déchets, et les acteurs politiques. Les acteurs politiques ne se passent pas de la promesse, quand bien même cette stratégie est parfois démasquée par les électeurs, qui, dans certains cas observés, lors des passages des députés nationaux dans les quartiers de Matete, demandent qu'ils leur promettent quelque chose par rapport à la situation des déchets. Ainsi, comme le pense Vincent Peillon (2019), la promesse, même mensongère, même intenable, serait consubstantielle à la politique.

Dépassant le stade de la seule analyse des discours, des mots caractérisant une qualification du problème des déchets et les solutions à y apporter que présentent parfois les candidats aux élections dans une production discursive médiatique, certains candidats disent que ces mots sont repris dans leur programme politique. Ainsi, le programme devient une façon de donner du crédit aux discours médiatiques et réponses aux questions posées par les journalistes sur la situation des déchets. Le programme politique s'illustre comme étant une étude menée par le candidat sur les différents problèmes urbains à Kinshasa et dont les réponses y sont déjà proposées. Le programme est par ailleurs la considération d'une promesse datant dont la matérialisation est reprise dans un document contenant des schémas, des statistiques ou des références chiffrées autour des solutions à apporter aux problèmes urbains. Ainsi, comme des promesses, des programmes sont manifestes dans le cadre de la campagne électorale à Kinshasa et certains habitants des quartiers se souviennent des promesses ainsi que des axes

des programmes des candidats aux élections provinciales et du gouverneur de Kinshasa sur les déchets.

Gentiny, on l'a voté pour la salubrité, c'est ça sa promesse électorale lors de sa campagne...Le programme de Gentil à l'APKIN, j'étais d'ailleurs présent. Il avait dit que s'il devenait gouverneur, il allait mettre fin aux problèmes des déchets. Habitant du quartier Mbamu, surnommé Notable de Mbamu, Juin 2021.

Vous savez, dans ces pays, nous allons de promesses en promesses : je vais vous donner des yachts, je vais construire un aéroport de type international, il n'y a jamais eu cela. Responsable de l'ONG Bopeto Sweden à Kinshasa, Matete, Mai 2021.

Au moment des campagnes électorales, les députés promettent le ciel et la terre, mais après s'être élus, ils font les dos. Secrétaire du bureau de quartier Mbamu à Limete, Juin 2021.

Les programmes, sous les divers noms sous lesquels ils apparaissent, sont une figure imposée de la compétition électorale dans les démocraties pluralistes. Constamment invoqués et commentés, les programmes constituent en effet une composante désormais nécessaire de la compétition électorale, et sont devenus une technologie structurant les interactions entre acteurs de mondes sociaux divers (mondes politiques, journalistiques, intellectuels, économiques, syndicaux etc.).

Disposer d'un programme politique devient une norme électorale dans les démocraties pluralistes, notamment dans les pays du nord. Même dans chaque contexte politique, les définitions peuvent paraître différentes. Les définitions peuvent varier en considérant le programme politique comme étant l'exposé général des intentions, des projets d'une personne, d'un groupe, et plus largement, d'un document distinct du reste du matériel électoral comme de l'offre discursive d'un candidat.

Plus que les programmes, les promesses sont des réalités politiques auxquelles il revient de prêter attention afin de comprendre le mécanisme par lequel passe une candidature pour les élections, mais aussi les stratégies mises en place afin de séduire un électorat. La promesse est une illusion, mais une illusion nécessaire. Sa légitimité ne relève ni du registre de la connaissance, ni du registre de la morale. Elle a une fonction psychologique, sociologique ou religieuse et répond soit à un besoin de consolation ou d'espérance, soit à un besoin de mobilisation. Les promesses publiques ont des capacités extraordinaires de mobilisation du corps social ; elles sont dynamiques et presque autoréalisatrices, puisque par la promesse un lien intime s'établit entre les individus et la conviction d'une action future.

Nous avons dit Kinshasa ya sika pona kinois ya sika (en français : Kinshasa nouvelle, pour des Kinois nouveaux). Comme second axe, c'est l'assainissement. Nous pensons lutter contre l'insalubrité en procédant à la récolte des déchets tels que, les Kinois vont les ramasser et le kilogramme

pourrait être revendu à cinq dollars. Le fruit de la revente des déchets auprès des entreprises permettra de racheter ces déchets. Nous mettrons une cagnotte de dix mille euros pour l'assainissement des communes... Nous sommes issus de deux milieux urbains différents, nous sommes une candidature d'approche, d'en bas et d'en haut, un qui vient de la bourgeoisie et l'autre de classe populaire. Trois axes prioritaires fondés sur les six piliers du chef de l'Etat. Nous voulons donner du travail aux jeunes universitaires, leur donner du travail comme chefs des quartiers. Dans six mois, nous allons rendre Kinshasa propre. Comment ? Je vais qu'on revienne sur la mobilisation de 6 milliards des finances à mobiliser. Si on fait le répertoire des assujettis et la digitalisation des recettes, le coulage des recettes va baisser. Il faut qu'on mette en place un système de prime pour les agents de la ville commis au recouvrement des recettes. Vous mobilisez 2 milliards de dollars annuels par an. Comment allez-vous faire ? Quand la ville achète, elle revend aussi ses déchets, c'est le fruit de la vente qui va financer les achats. Journaliste, ce n'est pas 5 dollars le kilo mais cinq dollars la tonne. Nous nous allons faire ceci, on va demander aux gens de venir nous les déposer eux-mêmes moyennant une rétribution. Nous allons donner de la possibilité à ces gens grâce à la sous-traitance. En Allemagne, on achète les plastiques. Si tu dis seulement que les camions les fassent, il y aura trop de difficultés pour pallier tout cela, il faut que les gens nous les ramènent. On va faire une chaîne de rachat des déchets. Vous minimisez la capacité des Kinois. En six mois, les gens vont entrer dans les caniveaux pour ramasser les déchets. On va former les patrons avec les déchets. Il y aura beaucoup de boulots, peut-être le premier mois. L'activité des déchets va réduire considérablement le Kuluna (banditisme urbain) à Kinshasa. Alain Busa et Zacharie Bababaswe, candidats aux élections de gouverneur et gouverneur adjoint de Kinshasa, sur Top Congo FM, lors de l'émission le Débat du 24 avril 2024.

Dans cet extrait de corpus médiatique, les deux candidats gouverneur et gouverneur adjoint avancent des idées de leur programme, permettant de prendre en charge le problème des déchets à Kinshasa. Ils présentent ainsi succinctement le rachat des déchets auprès des individus qui les ramassent comme solution primaire et la revente des déchets à des usines et entreprises urbaines comme seconde solution afin de lutter contre l'insalubrité. La mobilisation des ressources financières et les financements de plusieurs milliards de dollars américains pour que l'hôtel de ville et les communes soient en mesure de gérer les déchets de la ville. Ces promesses existantes dans le programme des deux candidats illustrent bien le caractère prioritaire du problème des déchets qui est repris par d'autres candidats lors du même débat.

J'ai des ambitions qui cadrent avec la conception moderne de grandes cités. Mon slogan est « transparence et développement » nous avons des stratégies que nous allons mettre en place avec la confiance que vont nous accorder les députés provinciaux. Bien sûr, nous avons plusieurs candidats

en lice, mais je vais apporter mon expérience du privé dans la gestion de la ville. Nous voulons une gestion consensuelle et porterons les désirs des populations de la base. Le kuluna est une conséquence dont il faudrait éradiquer les causes. Nous allons voir dans quelle mesure il faudrait récupérer la gestion du transport urbain. (...) Deuxièmement, problème de l'insalubrité, nous proposons un programme de recyclage Win-Win. Nous n'allons pas vendre ou acheter, mais faire participer la population dans la gestion des déchets...Le budget de la ville est de 800.000.000 mais la ville n'a mobilisé que 300.000.000. Un autre candidat aux élections de gouverneur lors de l'émission le débat, Top Congo FM, 24 avril 2024.

Kinshasa a un potentiel humain et mérite mieux. Nous devons faire de cette mégapole une métropole, un mécanisme de croissance et de sécurisation. Kinshasa doit être un havre de paix. Différents éléments du programme salubrité et assainissement etc. Ce programme a pour but d'appuyer les idées du chef de l'Etat et nous avons pris quelques engagements dans ce sens-là. Il y a une nécessité de faire de Kinshasa une autre ville. Des projets à moyen ou à long terme ? Quelle est la priorité ? Eriger une nouvelle ville, qu'est-ce qu'on fait de l'ancienne ville ? L'érection d'une nouvelle ville va nous apporter beaucoup d'emplois. Cet axe permet une régénération de l'ancienne ville. C'est une vision que nous mettons en place, c'est voir Kinshasa dans trente ans. Vous faites quoi concrètement ? Prenez votre mal en patience et écoutez ; nous allons digitaliser tous les procédés pour avoir des mécanismes de traçabilité de nos finances. Vous êtes informés sur ce qui se passait ? La digitalisation, on en parle depuis longtemps ? Nous proposons une gouvernance traçable avec un mécanisme de suivi. Le projet que nous proposons, nous envisageons de faire 20 milliards de dollars en cinq ans au minimum. Nous allons éviter le coulage ; Je prends l'exemple de l'IRL, le bailleur et les Kinois ne paient pas ça. On doit sensiblement baisser l'IRL qui était de 12% pour revenir à 3 ou 5 pour cent. L'impôt foncier se calcule sur la surface bâtie et non bâtie. Nous allons calculer l'IF sur la base de la surface habitée. Nous allons activer des taxes qui vont nous maximiser les recettes. Nous allons maximiser les recettes en baissant les taux de calcul. La taxe fluviale, la taxe terrestre, avec ce qui est produit ici, on va engager un plaidoyer avec la FEC pour taxer la pollution de bouteilles en plastique. Il n'y a pas une réflexion pour intégrer l'informel. Or, à Kinshasa, il y a une grande activité informelle où l'on peut mobiliser des ressources. La majeure partie de l'économie kinoise est informelle. Chevauchement des compétences entre l'hôtel de ville et le gouvernement central, notamment dans le domaine de la sécurité où le gouverneur dit que c'est au gouvernement central qu'appartient cette compétence. Insalubrité et embouteillage : l'assainissement est une problématique que nous avons ressortie en projet structurant. Il faut proposer plusieurs entrepreneurs. Premièrement, il y a un problème de moyens ; je propose d'activer la taxe d'assainissement qui

permettra aux entrepreneurs de lever des fonds. Les entrepreneurs vont laisser les fonds dans les banques pour avoir au moins dix camions d'évacuation par un travail de 21 h à 5 heures du matin. Les déchets ne sauront pas jetés, ils seront transformés en énergies. Daniel Bumba, candidat aux élections de gouverneur de province de Kinshasa sur Top Congo FM, lors de l'émission Face à Face, février 2024.

L'extrait du discours précédent est intéressant à prendre en compte dans la mesure où c'est le candidat repris ci-dessus, Daniel Bumba, qui est élu à la suite des élections de gouverneur, comme l'actuel gouverneur de Kinshasa par les députés provinciaux de Kinshasa. Ce candidat est membre du parti politique UDPS, parti au pouvoir à l'issue des élections présidentielles de 2023. Ce candidat a donc été choisi au sein de l'UDPS et présenté aux députés provinciaux comme candidat de la majorité au pouvoir. Les autres candidats dont les extraits de discours évoqués ci-dessus se sont présentés comme candidats indépendants. Ce qui est possible pour les élections présidentielles et des gouverneurs au regard des dispositifs électoraux en vogue.

b. La gestion des déchets comme une promesse séduisante d'autres candidats charismatiques

Si les déchets sont repris dans les différents programmes des candidats gouverneurs, ils le sont au regard de la stratégie de séduction des électeurs. Les candidats aux élections associent ainsi le charisme à la séduction pour faire passer la promesse de prendre en charge la situation des déchets. Les postures corporelles, l'instantanéité des réponses verbales et bien évidemment la qualité des réponses données à la situation des déchets laissent croire ainsi à une forme de séduction par la promesse électorale, comprise comme une stratégie de conquête du pouvoir.

Il existe, dans la formulation de la stratégie électorale par la promesse et le discours programmatique, le lien étroit entre le charisme et la séduction car, les deux termes sont appliqués au champ politique. Dans le langage courant, un lien est facilement établi entre les qualités charismatiques d'un chef et le phénomène de séduction. Dans certains textes de sociologie, d'histoire et de psychologie, on parle ainsi du « charisme d'un chef qui séduit » (Le Bon, 1963).

Certes, dans le langage courant, les termes se confondent. Des stars du cinéma ou du sport sont qualifiées de charismatiques, et ce mot prend parfois tout simplement la signification de grandeur, de qualité exceptionnelle, etc. Employé dans ce sens, le mot est sans intérêt dans le cadre d'un travail à caractère scientifique, étant à la recherche de concepts opératoires pour rendre compte de situations concrètes. Les usages courants du terme « charisme » reflètent deux difficultés : générale, d'utiliser des concepts qui définissent ou décrivent non seulement des relations sociales mais des relations et effets psychologiques entre des acteurs, et, de plus, entre acteurs individuels et acteurs collectifs ; ensuite, dans le cas des notions de séduction et de charisme, d'avoir affaire à deux concepts de statuts très différents : le premier est un terme du langage courant et partiellement du langage psychologique et de la psychanalyse ; un terme qui désigne aussi, dans le langage des sociologues et historiens, une pratique sociale ; du second,

issu du domaine religieux, les sciences sociales ont fait une construction théorique, un instrument d'analyse sociologique, anthropologique et historique. Certes, ce concept fait également appel à des notions psychologiques cherchant à décrire une configuration et une structure sociale très complexes, qui, bien entendu, peuvent éventuellement englober des phénomènes ou des pratiques de séduction.

En sciences sociales, le concept de charisme ne peut plus être utilisé sans référence au sens que Max Weber lui a donné. Weber a emprunté le mot au vocabulaire théologique, l'a sécularisé et généralisé, et il en a fait un des concepts clefs de sa sociologie de la domination et de sa sociologie des religions. Les débats, dans les sciences sociales, sur le concept de charisme ont tous, sans aucune exception, pour point de départ le concept wébérien.

Le charisme, entendu comme une force de séduction, est censé s'exercer sur la masse, la foule, au moment de rassemblement populaire ou lors de rencontres dans des quartiers. La souveraineté de la séduction est sans commune mesure en lien avec la détention du pouvoir politique. Vue ainsi, la séduction se présente comme un acte politique, voire une force structurante de la réalité. Pour Baudrillard, la séduction échappe à la logique du pouvoir et de la production, caractéristique d'une société de consommation, pour se rapprocher d'une logique de l'apparence, du jeu et du rituel (Baudrillard, 1980).

Alexandre Dorna (1998) montre les divers visages des leaders charismatiques et leurs rapports avec un contexte déterminé. Ces leaders assument des rôles surdéterminés socialement et historiquement en relation directe avec la situation d'attente et l'enjeu du moment : religieux, idéologique, politique et militaire. L'objectif étant de cerner le charisme, notamment des candidats gouverneurs, que l'on peut qualifier de leaders populistes à l'instar de Zacharie Bababaswe, candidat gouverneur adjoint de Kinshasa lors des élections d'avril 2024. Ce type de leader joue un rôle de catalyseur d'un mécontentement diffus et d'une divination des solutions qui paraissent à travers le dire du candidat, venues du ciel. Ceci est illustré dans l'extrait de corpus médiatique évoqué plus haut, dans lequel l'on peut lire ses solutions aux problèmes des déchets. Ainsi, le candidat charismatique, en temps de crise, évoque le problème public avec gestes et fermetés dans le langage, semble être pragmatique en évitant de longs discours clivants, idéologiques, partisans mais, laissant voir une forme d'opportunisme dans la façon de saisir le problème des déchets. Ce type de candidat se propose lui-même, comme une solution incarnée à la situation des déchets, ignorant ainsi toute la complexité de la mise en œuvre d'une politique des déchets à Kinshasa.

En somme, l'analyse de la séduction par une promesse de mis en politique publique du problème des déchets peut se résumer aux indices suivants, fréquemment montrés par les candidats qui se mettent dans cette démarche : Langage simple, avec peu de termes techniques, facilement compréhensible par tous. La logique discursive reste pleine de bon sens et de volontarisme : Les arguments utilisés dans les analyses sont plutôt concrets et pragmatiques. La gestuelle est là, large et chaleureuse, affirmée et rythmée pour accompagner ou devancer la parole. Une forte présence de promesses construites en voix passive, sans actant explicite, mais décrivant un élan collectif et une vision d'avenir. La critique des élites dirigeantes. La prise en

charge discursive autour d'un « je » toujours mis en avant. L'opposition entre « eux-nous ». Le style franc-parler qui casse la langue de bois de la politique traditionnelle.

La promesse politique paraît de plus séduisante dans la société kinoise, dans la mesure où c'est un élément de langage spontané, répondant à une urgence vécue, à une situation évoquée dont la réponse ne fait forcément pas l'objet dans les lignes du programme politique. La réponse à la question de savoir si les candidats aux élections sont à même de transformer la réalité de l'insalubrité, par exemple, renvoie très souvent aux promesses de dire que : « *oui, donnez la chance et vous verrez que six mois plus tard, Kinshasa va changer* ». Alors qu'en se référant au programme, cela aurait peut-être pris plus de temps afin que le changement voulu soit opéré, en tenant compte notamment des ressources budgétaires, du mode de gouvernance de Kinshasa, de la faible capacité extractive des recettes par les services provinciaux de mobilisation financière, notamment la DGRK.

Paragraphe 2 : La promesse comme moment politique d'instrumentalisation du problème des déchets

La promesse électorale est d'autant plus réalisable si le pouvoir exécutif est motivé à tenir parole et a la capacité de le faire. Ce sens commun plutôt présenté et peut-être tiré d'une conviction philosophique du rôle de l'Etat et des gouvernements. Les stratégies de récupération et d'instrumentalisation lors de la campagne électorale donnent à voir une autre dimension du non-accomplissement de certaines promesses. Les promesses sont faites aux citoyens tout en sachant qu'il n'en existe peut-être pas les conditions de matérialisation ou de réalisation. Les candidats aux élections promettent d'en finir avec les décharges dans les quartiers, parfois en minimisant les rapports et études existant en la matière.

Par ailleurs, entre 2019 et 2024, lorsque l'on regarde les écarts de faisabilité entre discours soignés prononcés sur la gestion des déchets lors de la campagne par les candidats aux élections provinciales et surtout par le candidat gouverneur de Kinshasa, les promesses de financer les communes de Kinshasa pour que celles-ci développent les capacités de mise en œuvre des dispositifs en matière de salubrité municipale et plus loin, la participation des jeunes entrepreneurs à cet effet, une chose peut paraître évidente est que cela constituait une stratégie électorale. Ainsi, sans prétendre faire l'évaluation des promesses électorales non réalisées, il revient quand même, pour des raisons d'administration de la preuve, de montrer les contours que prennent les promesses données et le jeu de contre-émergence des problèmes publics auxquels les promesses électorales se prêtent.

- a. Les promesses non réalisées sur la prise en charge de déchets comme contre-argument électoral

Les promesses électorales données lors de la campagne des gouverneurs à Kinshasa, des députés provinciaux et nationaux donnent à voir plusieurs réalités. Ces promesses, dont les réalisations peinent, restent pourtant gravées dans le chef de nombreux citoyens et habitants des quartiers ayant fondé leurs espoirs en cela. Dans la même veine, ces promesses sont utilisées comme des arguments par d'autres individus dans la compétition politique qui montrent ainsi qu'ils avancent des contre-discours afin de discréditer les candidats adverses sans définir les

déchets comme problème à part entière. Le moment électoral devient intéressant afin de comprendre le détournement du problème des déchets dans la ville de Kinshasa par certains élus et candidats aux élections, et certains gestionnaires de la ville qui en anticipent les élections futures. La focale fixée sur les promesses électorales est faite dans l'idée selon laquelle, ces promesses sont aussi une façon de montrer l'inscription de certains problèmes dans l'agenda des futurs élus et que par ailleurs, le moment électoral, celui d'une campagne, notamment, est aussi un moment investi par des groupes et des individus qui évaluent, interpellent et émettent des jugements sur les candidats (Cadiou ; Douillet, 2020) et leur capacité de réalisation des promesses après s'être élus.

Je prends le cas de la commune de Matete, il y a un problème de canalisation d'eau. Ceux qui disent : Matete est devenue sale, tant mieux, ils n'ont pas connu Matete à son temps. Matete, c'est cette commune qu'on a tous connue comme la commune la mieux urbanisée de Kinshasa, mais il se pose un problème de canalisation d'eau. Lorsque vous ne savez pas canaliser l'eau, ça tue, ça détruit. Au premier coup, lorsque l'on veut aménager Matete, nous devons curer les caniveaux. Les matetois se sont appliqués et impliqués pour ce travail, les jeunes eux-mêmes nous apportent des idées claires et distinctes ainsi que la logistique. Nous apportons l'encadrement. Le nouveau paradigme que nous avons créé, c'est le « cantonage » manuel. Là où ça ne va pas, nous devons arranger, nous pouvons apporter tant soit peu. Journaliste : mais aujourd'hui, c'est avec quels moyens ? Les moyens de bord, c'est moi-même, je suis député et j'ai des émoluments. Journaliste : pourquoi ne pas associer d'autres autorités, notamment le gouverneur de la ville de Kinshasa ? Nous avons déjà associé le gouverneur de la ville et bien d'autres partenaires. Si on ne le fait pas, Matete va disparaître. Si on ne le fait pas, les gens vont mourir à Matete. Journaliste, mais pourquoi vous n'associez pas la commune ? On ne voit pas les bourgmestres ou leur adjoint assister dans ce que vous faites ? Je ne veux pas tomber à la théorie d'Adam et Eve : Adam, qu'avez-vous fait ? Il jette la pierre à Ève, Ève, qu'avez-vous fait ? Elle jette la pierre au serpent. J'aimerais m'assumer en tant que ressortissant de Mont Amba, en tant que ressortissant de Matete, n'oublie pas mes grands-parents sont des premiers occupants de Matete, je suis vraiment ressortissant de Matete et je le fais par passion pour ma commune, pour ma circonscription. Je voulais impliquer tout le monde à cette passion, tout ce qui aime Matete. Tous ceux qui ont connu Matete. Il est temps qu'on mette la main dans la patte. Journaliste, mais est-ce que dans ce nouveau paradigme il y a l'apport d'autres députés pour s'associer à vous ? J'aimerais être sincère. Les gens sont sataniques et diaboliques. Ils cherchent à saper cette action. Vous verrez, il y a des députés qui cherchent à saper cette action. C'est diabolique. Aujourd'hui, nous sommes mercredi et demain jeudi, et vous verrez, il y a des députés qui cherchent à saper cette action. Donc il y a de la jalousie et des limites liées aux initiatives d'ordre social. Je crois que si d'autres députés venaient se joindre à moi, nous pouvons améliorer tant soit

peu. Vous me saisissez, je crois que nous devrions développer un sens d'humanisme, un sens d'amour. Un politique n'est pas loin d'un chrétien, il a la passion de la génération, il a la passion de l'environnement, nous améliorons notre environnement. Vous avez vu des applaudissements des mamans. Lorsque l'environnement n'est pas sain, il y a des pandémies, il y a des problèmes de santé lorsque l'environnement n'est pas sain. Il y a des ramifications conséquentielles liées à la santé. Les députés qui pensent qu'ils peuvent me combattre, ils combattent Matete. Ils ne combattent pas Daniel Safu. Je ne le fais pas dans l'intentionnalité d'un électorat, je le fais avant tout dans l'ordre passionnel. Il s'agit de la passion pour ma commune respective, cette commune a vu mes parents, cette commune a vu ma maman, cette commune a fait de moi député national, cette commune m'a vu naître. Je crois que je dois intervenir dans son environnement malsain, rendre cet environnement sain dans ce sens. C'est aussi une interpellation, un paradigme mis en place pour toute la circonscription de Mont Amba, pour toute la ville de Kinshasa que les gens retiennent le concept : le cantonage manuel. L'action politique doit être menée avec des concepts, l'action politique doit être menée avec beaucoup d'intelligence, ce que René Descartes appelle les idées claires et distinctes, des idées capables de répondre aux besoins fondamentaux tant soit peu des populations dans ce sens-là. Donc je lance un appel à tous les matetois qu'il n'y a pas marché demain. Je lance un mot d'ordre qu'il y a marche ; au lieu de marcher autant balayer, curer les caniveaux, il faut sortir de la politique de bas niveau et de jalousie, je demande que demain puisse faire le cantonage manuel dans toute la commune. Demain nous aurons du travail, nous devons rendre Matete propre. Journaliste 2 : est-ce que les autorités municipales vous apportent une main forte ? Ils ne m'ont encore rien apporté, mais les jours qui viennent de passer, nous avons discuté avec le gouverneur de la ville pour mettre en place un partenariat. Daniel Safu, élu de la circonscription de Kinshasa II dans laquelle se trouve sa commune natale, celle de Matete. Interview donné dans un média local à Kinshasa lors de sa tournée dans cette commune afin de débiter les travaux d'assainissement en 2021.

Il est sans doute encore moins probable de voir comment les citoyens et habitants des quartiers de Kinshasa émettent des avis sur les promesses électorales de l'actuel gouverneur de la ville de Kinshasa, élu en 2024. L'on peut cependant voir qu'entre 2019 et 2021, par exemple, les individus et groupes sociaux dans les quartiers Mbamu à Limete se plaignent de manque de réalisation des promesses que les élus ont tenues pour ces quartiers qui regorgent d'innombrables décharges.

Nous, on constate par exemple que chez eux, nous ici, ils ne sont pas là...nous avons des élus qui habitent d'ailleurs ces quartiers : Jean Marc Kabund, Eve Bazaiba et Godard Motemona. D'abord, ils ne viennent pas nous voir et nous aussi on ne s'intéresse pas à eux... eux, leur objectif est

atteint, ils voulaient être élus. Le reste, on verra pendant les élections...je me rappelle d'avoir fait deux tours auprès du député Gekoko avec qui j'ai échangé. Il m'a promis de me répondre, mais cela reste sans réponse... Nous, on a essayé de le voir, ce n'était pas pour transformer notre activité à un cadre politique. Abravi, habitant du quartier Mbamu à Limete et responsable de l'ONG/ASBL Dydec, 12 Juin 2021.

D'autres candidats aux élections de 2024 récupèrent le manque de réalisation des promesses du gouverneur de la ville de Kinshasa lors de sa campagne de 2019. Ils formulent ainsi des contre-arguments fustigeant, par exemple, l'idée de faire payer les grands pollueurs de la ville et des entreprises qui produisent le plus de déchets à Kinshasa. Adam Bombole, candidat gouverneur de la ville de Kinshasa en 2024, critique lors d'un débat radiodiffusé la taxation du pollueur, qui selon lui doit être proportionnelle à la quantité de la pollution émise.

(...) Faites-nous confiance, il y a aussi la contribution en taxant les pollueurs payeurs. Est-ce que la taxe payée correspond au niveau de pollution ? Celui qui produit beaucoup de produits chimiques doit beaucoup payer. La gestion financière est opaque. Que comptez-vous pour ramener de la lumière (Journaliste) ? Gérer sans opacité demande de suivre des normes en comptabilité qui seront respectées et que les autres ne respectent pas. Adam Bombole, sur Top Congo FM. 2024.

Journaliste : qu'est-ce qui se passe ici honorable ? *Nous avons lancé un nouveau paradigme, les paradigmes, il faut les créer. L'actuel paradigme à Mont-Amba, c'est le « cantonage manuel ». Nous avons fait de Matete comme étant la commune expérimentale, mais cette action va aller partout : Kisenso, Lemba, Ngaba (les communes de la circonscription électorale de Kinshasa II, Mont-Amba). Mont-Amba est en train de disparaître, sur le plan interne nos communes sont en train de disparaître. Nous n'avons pas de route secondaire, il n'y a pas d'électricité, il n'y a pas de canalisation d'eau, il n'y a rien. Au fait, c'est une interpellation, j'ai voulu interpellier le nouveau Premier ministre, le président de la République et le gouverneur de la ville de Kinshasa pour qu'ils aient un œil regardant sur Mont-Amba, notamment Matete, Lemba, Kisenso. Je prends le cas de Kisenso, il y a cinq têtes érosives. Si on n'arrive pas à apporter une approche technique par rapport à ces têtes érosives, Kisenso va disparaître. Le député Daniel Safu lors d'une journée de nettoyage et de curage qu'il a organisé dans la commune de Matete.*

b. L'action sur les déchets entachée par la routine des promesses

L'on peut ainsi dire, dans ce point, les raisons pour lesquelles le problème des déchets ne se transforme pas en politique publique des déchets après la période électorale. En dépit de toutes les promesses formulées par les candidats aux différentes élections, notamment celles de gouverneur et gouverneur adjoint de Kinshasa. La considération donnée aux déchets à travers des promesses de faire, de mettre en œuvre des dispositifs et des mesures incitant la population à participer à la gestion des déchets ou encore à des mesures décourageant la pollution ne sont que des stratégies électorales. Le problème des déchets se trouve ainsi repris par la stratégie de quête de gain électoral, par le discours séduisant ou encore par les mots. Ceci illustre une prise en compte de ce problème sans pour autant qu'il y ait une définition objective des capacités de prise en charge à travers des rationalités se basant sur des études réalisées à Kinshasa en matière de gestion des déchets.

Au-delà des limites des ressources que connaissent l'Etat et ses différentes échelles d'intervention ainsi que la récurrence de la mise en programme de ce problème par les différents candidats gouverneurs de la ville de Kinshasa entre 2006 et 2023, les instruments des déchets ne sont que des promesses. La force de la promesse à ces termes dépend de celui ou de celle qui y croit et non pas de celui qui promet.

La promesse devient ainsi un instrument qui marche « à tout le coup » lorsqu'il s'agit de dire aux électeurs ce qu'ils veulent entendre à propos de la gestion des déchets. En réalité, les gouvernements font autre chose après les élections. Les différentes opérations urbaines de salubrité donnent une lumière sur les écarts entre les promesses électorales et les actions concrètes. Le manque de ressources est, dans ce sens, présenté comme un argument permettant de couvrir la stratégie de récupération électorale après la période de la campagne et lorsqu'il revient aux acteurs politiques ou aux gouvernements de répondre à la question des écarts constatés entre les solutions préconisées et les actions menées. Cependant, les quelques actions qui sont mises en place peuvent aussi être analysées dans la même logique de gain électoral, car dans le fond l'ambition électorale prime sur le désir de résoudre les problèmes des déchets. Cette idée est présentée et développée dans le chapitre qui suit sur la mise en œuvre clientélaire des dispositifs de déchets dans les quartiers de Kinshasa.

Chapitre 2.

La mise en œuvre clientélaire des dispositifs de gestion des déchets

Le précédent chapitre de cette deuxième partie a montré que le problème des déchets devient un enjeu politique. Ce problème donne l'opportunité à des individus se préparant à devenir candidats aux élections au niveau national et provincial de séduire les électeurs autour des actions à mettre en œuvre. Ce premier chapitre a analysé le moment de récupération et d'instrumentalisation du problème des déchets à Kinshasa à travers les discours sur les médias, dans les rassemblements et rencontres avec les citoyens-électeurs et par différentes promesses faites lors de la campagne électorale.

Cependant, si le chapitre précédent a mis l'accent sur la dimension de la politisation des déchets pendant la campagne électorale et après cette période, le présent chapitre complète le premier, en montrant qu'à côté du discours et des promesses, existent des « petites réalisations ». Ces actions laissent miroiter une apparente volonté d'agir sur le problème des déchets à travers la mise en œuvre des équipements des déchets dans les espaces publics et quartiers de Kinshasa à Matete et Limete. Ainsi, il est intéressant d'analyser les stratégies et/ou les motivations derrière ces mises en œuvre, à comprendre la rationalité derrière le choix des équipements de gestion des déchets et des espaces et quartiers où ils sont implantés, ainsi que les logiques d'action des acteurs politiques, notamment les élus de Kinshasa.

La période électorale, ou du moins celle de la campagne électorale, n'est plus le seul contexte dans lequel se fait le recours stratégique des déchets comme ressources dans le cadre de la compétition politique. Ce chapitre examine, dans cette veine, la liturgie (Lardellier, 2015 ; Rivière, 1988) et la mise en scène lors de la campagne électorale, des élus et des candidats aux élections (Goffman, 1973) dans les quartiers des communes de Kinshasa, pendant la période électorale.

Ainsi, l'argumentaire présenté dans ce chapitre intègre les dimensions électorales dans l'analyse de mise en œuvre en lien avec un problème public. Le domaine de politique électorale est marqué par une compétition électorale, une concurrence entre partis politiques et plus concrètement entre candidats aux élections en quête de voix. Le domaine des politiques publiques, autrement identifié comme « politique des problèmes », se caractérise par les complexités de l'action publique aux prises avec une multiplicité d'intérêts et des sources d'expertise variées, comme le dit Jean Leca (1996). L'articulation de ces deux sous-domaines permet de comprendre un large panel de situations caractérisant la politique des déchets à Kinshasa.

Les élus et candidats aux élections provinciales et plus généralement les acteurs politiques, sont susceptibles de jouer un rôle de courtier, voire de généraliste, dans la construction des choix des équipements de gestion des déchets à mettre en place. Ils peuvent peser sur les débats dans l'assemblée provinciale de Kinshasa afin d'obtenir des ressources pour la mise en œuvre, ils peuvent négocier les contrats, influencer la conclusion ou l'obtention des marchés publics des outils de gestion des déchets dans leur circonscription électorale.

Cependant, leur implication dans la mise en œuvre peut contribuer à renforcer leur éligibilité, en leur procurant des ressources politiques. Ce chapitre vient ainsi féconder l'idée de mise en œuvre qui s'apparente à celle d'une politique publique mais dont l'essence est plutôt à visée électoraliste. Le travail de Kent Weaver (1993) montre trois raisons et motivations des élus à contribuer à la traduction d'un problème public en une mise en œuvre :

- La *good policy* : qui consiste à mettre en place un ensemble de mesures en raison de leur nécessité et du fait que les acteurs politiques les juges « bonnes » sans se préoccuper des effets de ces décisions sur la compétition politique et les résultats des élections. Ceci peut correspondre à l'idéal d'une politique qui supposerait de ne pas s'attendre à une contrepartie électorale en posant une action. Les acteurs publics agiraient selon des logiques d'action consistant à faire des politiques publiques autour des problèmes tout court.
- Le *credit claiming* : qui est la recherche de gains électoraux. Elle suppose que l'action posée par les décideurs politiques est tributaire d'une contrepartie électorale. C'est cette idée qui est étayée dans le cadre de ce chapitre. Les élus et les gestionnaires urbains opérant dans le domaine des déchets font des mises en œuvre dans le but de gagner des voix.
- La *blâme avoidance* : tout comme la deuxième stratégie, la troisième concerne ce chapitre dans la mesure où, elle consiste en l'évitement des sanctions électorales. Les élus n'ont aucune légitimité et ne peuvent pas assurer leur réélection car, ils seront sanctionnés par les électeurs en l'absence des interventions que ces électeurs jugent nécessaires au regard des conditions sociales dans lesquelles ils se trouvent. En paraphrasant Patrick Hassenteufel (2011) qui pense que la non-décision ne constitue pas l'unique option pour éviter que les élus encourrent une sanction à la prochaine échéance électorale, la mise en place des dispositifs des déchets devient ainsi un mécanisme de parade à la sanction. Ainsi, l'analyse des dimensions électorales dans l'action publique permet d'appuyer l'idée selon laquelle, les mises en œuvre des dispositifs d'action publique peuvent parfois être des ressources politiques contribuant à la légitimité, mais construisant ainsi une passerelle des offres de service public naturel.

Examiner la mise en œuvre des dispositifs de gestion des déchets dans les espaces publics et quartiers de Kinshasa par les élus, demande ainsi de sortir d'une analyse séquentielle des politiques publiques et comprendre qu'il peut y avoir entrecroisement de la période électorale et la carrière d'un problème public. Ainsi, dans cette position, la tâche d'analyse de la politique peut être une rude épreuve, dans la mesure où, il peut complexifier la distinction d'une mise en œuvre des outils de gestion des déchets, comme réponse au problème des déchets existants et une mise en œuvre dans le cadre d'un clientélisme politique et électoral. Les équipements de gestion des déchets étant posés comme cadeaux en contrepartie d'un électorat, ce chapitre soutient ainsi l'idée, de mise en œuvre dans le cadre de l'offre clientélaire et électorale.

Selon Jean-François Médard (2000), le clientélisme politique repose sur un ensemble de pratiques qui instrumentalisent politiquement certains types de relations personnelles. Au fondement du clientélisme politique se trouvent des relations de clientèle sur la base desquelles s'édifient des réseaux de clientèle. La relation de clientèle constitue une forme caractéristique d'échange social fondée sur l'échange de don et de contre-don.

Le « clientélisme politique » est l'ensemble des relations interpersonnelles entre des individus (entre élus de différents niveaux, entre élus et fonctionnaires, entre élus et citoyens à différents titres) impliquant des échanges de biens et de services privés et personnels contre des soutiens électoraux et des promesses de voix. Ces relations existent sous différentes formes et elles sont sociologiquement fondées sur des rapports certes asymétriques de pouvoir entre un *patron* et un *client*, mais aussi sur des liens d'amitié et de fidélité qui inscrivent ces relations dans un environnement de confiance et de non-obligation de restitution des services rendus.

Le clientélisme électoral se définit dans le sillage des relations personnalisées, se basant si bien sur l'échange de faveurs et de services que des soutiens et allégeances dans les sociétés politiques modernes. L'une des caractéristiques les plus courantes et populaires du clientélisme politique est la distribution de ressources par des élus à des électeurs des différentes couches sociales, afin de maintenir le privilège électoral à travers l'appui politique des citoyens-électeurs. Le clientélisme peut aussi abriter des pans des faits de corruption comme le fait remarquer Donatella Della Porta (1992) dans le cas de financement illicite de la vie politique par la corruption et le clientélisme en Italie en 1980. Il peut par ailleurs être institutionnalisé dans le cadre des partis politiques de masse comme l'explique Junichi Kawata (2008), dans le cadre d'une analyse comparative sur la corruption politique et le clientélisme. Il avance ainsi l'idée selon laquelle, la corruption se développe dans les sociétés où le clientélisme s'est enraciné. L'argent de la corruption peut être utilisé dans les échanges clientélares et renforcer les mécanismes de patronage, offrant ainsi aux acteurs politiques les possibilités d'octroi des faveurs, des équipements des biens et services à des populations ou clients ciblés. C'est ce qu'observe Jean-François Médard (2000) dans certains pays africains, où l'argent accumulé par les dirigeants grâce à la corruption est réinvesti dans l'entretien de clientèles politiques, suivant les logiques de la redistribution légitimatrice qui caractérise le mode de régulation patrimonial de l'Etat (Médard, 2000).

Jean-Louis Briquet à son tour explique que la lutte contre le clientélisme s'est ajoutée récemment à celle contre la corruption dans un mouvement commun de promotion de la bonne gouvernance, de l'implication citoyenne dans les décisions publiques et le contrôle des élites dirigeantes (Briquet, 2020). Les travaux de De Maillard (2006) montrent qu'à l'approche des élections, les élus peuvent exclure certaines situations posant un problème de l'agenda politique et le remettre à plus tard après les élections. Ce renvoi du problème n'expliquerait pas des mises en œuvre clientélares ? Ne serait-ce pas des réponses permettant de produire une primauté de la figure de l'élu auprès des personnes qui réclament une intervention publique ? Deux sections de ce chapitre permettent ainsi de montrer :

- Les pratiques des élus dans la mise en œuvre des dispositifs de déchets à caractère clientélaire.
- Les mises en œuvre clientélaire des dispositifs des déchets comme stratégie de légitimation et d’ancrage à la circonscription électorale.

Section 1 : Les pratiques de mise en œuvre des dispositifs de gestion des déchets à caractère clientélaire

On peut caractériser le clientélisme comme un ensemble de relations personnalisées entre des individus et caractérisées par l'inégale détention de ressources matérielles et symboliques. Les individus impliqués dans un cadre clientélaire se mettent ainsi dans une sorte d'échanges durables de biens et de services et se présentant comme des obligations morales créant une dépendance entre un patron et ses clients. Dans cette relation clientélaire, les échanges des biens et services peuvent revêtir des formes telles que des actions posées, des gestes, des dons ou des mises en œuvre en faveur des clients dont la situation sociale peut nécessiter une certaine attention.

Le clientélisme peut ainsi être étudié comme un moyen ou un outil permettant de consolider une implantation et d'évincer la concurrence immédiate dans le cadre d'une concurrence électorale. La construction des liens clientélares devient alors une stratégie permettant de se procurer les électeurs nécessaires à travers une offre de cadeaux. La population considérée comme étant les clients ne reste pas naïve. Elle a conscience des liens clientélares qui s'établissent avec certains des élus et en tirent profit. Le contexte de décentralisation et de territorialisation de l'action publique favorise, par ailleurs, la construction de liens clientélares, notamment à travers le transfert de certaines compétences à la province et à la commune, et beaucoup plus à travers la création des liens électoraux opérant un rapprochement entre gouverneur, députés provinciaux et habitants de Kinshasa.

Les acteurs politiques ne visent pas toujours l'intérêt général dans leur action et ne traitent pas tous les citoyens et groupes sociaux de la même manière. La redistribution de ressources publiques peut se faire à travers des logiques politiques favorisant certains quartiers ou certains groupes sociaux, au détriment d'autres. Cette idée est appuyée par Cesare Mattina (2021) qui montre que la redistribution des ressources reste l'un des éléments fondamentaux de ce qui veut dire gouverner, même si cela paraît inacceptable aux idéalistes d'une démocratie rêvée. Ainsi, dans son entendement, gouverner veut en effet dire construire des ordres sociaux et des hiérarchies entre priorités politiques et entre groupes sociaux, ce qui implique parfois de redistribuer plus à certains et moins ou rien à d'autres.

Partant de cette déclinaison du clientélisme, l'on peut ainsi dire que l'un des outils du clientélisme électoral à Kinshasa, c'est l'implémentation des équipements de gestion des déchets dans les quartiers et espaces publics sélectionnés par les élus et membres du cabinet du gouverneur. La motivation derrière cette pratique de mise en œuvre est de maintenir une clientèle, notamment des habitants et groupes socioprofessionnels (associations, travailleurs des déchets etc.) dans certains quartiers populaires et marginalisés. La particularité de ces quartiers est qu'ils se constituent en circonscription électorale et fief électoral des élus. Ainsi, l'on peut voir, à travers de nombreux reportages, vidéos et images, les élus ou les candidats aux élections à Kinshasa poser des actions sur les déchets et organiser l'évacuation des déchets. Curieusement, ces travaux sont faits là où l'action des services publics censés faire de

l'assainissement sur toute l'étendue de la ville, reste moins visible, non formalisée ou simplement absente.

Ce cadre clientélaire permet premièrement aux candidats aux élections et aux élus de disposer des marges de manœuvre leur permettant de garder un contrôle sur le problème des quartiers : insalubrité, manque de morgues, manque de centre de santé, inondation d'eau etc.

Deuxièmement, il permet à l'élus et son staff de jouer l'intermédiaire entre l'Etat et les quartiers dans la mise en œuvre de certains dispositifs publics, en se présentant comme étant le courtier d'une intervention publique. Ainsi, ce mécanisme concourt à la privatisation de l'offre étatique de service public, à la sélectivité des sites d'implémentation par des logiques électoralistes et non pas par une rationalité technocratique découlant des services publics. La personnalisation de l'offre étatique des dispositifs est l'une des plus grandes caractéristiques d'une implémentation clientélaire et de la redistribution des ressources pour la gestion des déchets à Kinshasa.

Les actions menées par les élus et candidats aux élections à Kinshasa, en posant les poubelles, en organisant les travaux de curage des caniveaux et d'évacuation des déchets, ne sont pas dénuées d'ambitions politiques, notamment électorales. Cette section examine ainsi la portée de ce qui se présente comme des mises en œuvre clientélares dans le cadre de la politique des déchets à Kinshasa à l'horizon électoral, c'est-à-dire avant, pendant et après les élections nationales, provinciales et de gouverneur de la ville de Kinshasa. Les périodes électorales de 2018 et 2024 permettent ainsi d'analyser les actions, les cadeaux, les offres de biens et services des élus et candidats aux élections de Kinshasa à Matete et Limete dans la circonscription électorale de Kinshasa III. Deux paragraphes de ce chapitre permettent ainsi d'analyser tour à tour les mises en œuvre clientélares posées par les élus dans les quartiers de Kinshasa sous étude et les intermédiaires par qui passent les biens et services offerts par les élus à la population Kinois.

Paragraphe 1 : Les élus et les réalisations prenant la forme des mises en œuvre clientélares

Certains élus à Kinshasa posent des actions dans les quartiers dans lesquels ils habitent ou encore dans les quartiers dans lesquels ils sont nés. Ces quartiers bénéficient ainsi des offres de service et des biens de la part de ces élus, pendant les élections et après la période électorale, concrétisant ainsi, en quelque sorte, les promesses données et les discours tenus lors de la campagne électorale. Cependant, les actions posées ne sont pas pérennes ni récurrentes, elles s'estompent, se limitent à quelques endroits et coins des quartiers et parfois ne cadrent pas complètement avec le problème des déchets.

Par ailleurs, ces actions dépassent parfois le cadre des quartiers Mbamu, Lumumba, Lunionzo et Malemba dans les communes de Matete et Limete dans lesquels l'enquête s'est focalisée. On peut observer ces pratiques dans d'autres communes de la ville de Kinshasa, où les élus posent les équipements de gestion des déchets à l'exemple des poubelles, de services d'évacuation des déchets, de curage des caniveaux, de la sensibilisation contre la nuisance des déchets plastique et ordures ménagères. Ces actions s'accompagnent d'autres gestes secondaires dans d'autres secteurs notamment : forage d'eau, organisation des funérailles, construction des digues et ponts contre les inondations, désenclavement, etc.

La réalisation de ces actions met parfois l'élue en position de leader de son fief électoral, dans la mesure où pour les habitants des quartiers qui constituent son fief électoral, ces actions illustrent l'intérêt que porte l'élue pour sa communauté. Trois situations regroupées à travers l'analyse des données d'enquête permettent ainsi de voir le gouverneur adjoint de Kinshasa mettre construire à ses propres frais, un pont dans l'un des quartiers de la commune de Limete où il a été élu comme député provincial de Kinshasa. La deuxième situation permet de voir ainsi le choix d'implémenter le curage des caniveaux et de mise en place de poubelles publiques opéré par le directeur de cabinet du gouverneur de Kinshasa, dans son quartier natal à Matete. Le troisième cas, celui du député national Daniel Safu permet ainsi de voir le recours à des ressources appartenant au service public, notamment de l'office des voiries et drainages (OVD) dans le cadre des actions organisées par les élus eux-mêmes.

a. La construction de ponts contre les inondations causées par les déchets



Figure 9 : Le député provincial Gérard Mulumba et ses œuvres de construction de ponts contre les inondations causées par les déchets à Kingabwa

Monsieur Gérard Mulumba, est appelé Gecoco par les habitants du pool Kingabwa (l'une des trois subdivisions de la commune de Limete) dans lequel se situe le quartier Mbamu et élu de la circonscription de Kinshasa III qu'il cumule avec le mandat de sénateur. Cet élu construit à travers sa fondation éponyme, fondation Gekoko (FOGEKO), des ponts à destination des usagers publics des quartiers du pool Kingabwa dans lequel il est favorablement élu depuis les élections législatives et provinciales de 2006. Ces ponts s'inscrivent dans une logique de réalisation des promesses données pendant la campagne électorale. Ils servent ainsi à faciliter la circulation d'un quartier à un autre, des habitants et des biens en évitant les inondations causées par les déchets plastiques et ordures ménagères notamment, qui bouchent la canalisation d'eau de pluie et de la rivière N'djili dans le pool Kingabwa. Ces ponts sont construits par ses propres fonds, comme il le témoigne d'ailleurs en commentaire, sur sa page Facebook. L'un de ces ponts est surnommé *Etienne Tshisekedi*, en référence du nom du père biologique de l'actuel président de la République Démocratique du Congo, Monsieur Felix Tshilombo Tshisekedi.

Or, comme l'on peut le voir dans les images ci-dessus, la construction des ponts n'est qu'une façon de remédier partiellement, sinon de dévier le problème des déchets dont les actions concrètes nécessiteraient plus de ressources publiques que ce que l'élu met à disposition en construisant ces ponts. Poser des actions sur les déchets nécessite, dans le cadre du quartier Mbamu, premièrement de détruire des constructions autonomes, de déplacer les populations et habitants qui vivent à côté des cours d'eau jonchés d'ordures ménagères et des plastiques.

Deuxièmement, au-delà des ressources financières allant jusqu'à des millions d'euros comme en témoignent d'autres experts, notamment de l'UE et du CET Mpasu, le facteur temps de réalisation de ces travaux ainsi que l'impact que la destruction a sur la vie des habitants des quartiers oblige l'élu à recourir à une pratique lui mettant à l'abri des critiques et désolidarisations avec ces électeurs, qui ne sont entre autres que les habitants de son quartier.



Figure 10 : Un pont dans le quartier Mbamu, construit par l'honorable député Gecoco Mulumba (en t-shirt rouge et pantalon noir), député national et provincial, vice-gouverneur de la ville de Kinshasa (2022-2024). Ce pont a été baptisé au nom du défunt Etienne Tshisekedi, ancien président de l'UDPS et père biologique de l'actuel président de la RD. Congo. Ce député national et provincial construit ce pont dans son propre quartier. Image prise sur le compte Facebook de Gérard Mulumba Gecoco. Aout 2023.

A Matete, ce mode opératoire est utilisé par le député national Daniel Safu, aussi élu de la circonscription électorale de Kinshasa III. Après être élu comme député national, il est allé sur le terrain, dans sa commune natale, celle de Matete, où il rencontre les habitants et tient tout d'abord un discours rassurant les individus d'un début d'expérimentation des pratiques de curage, de lutte anti-inondation et d'évacuation des déchets dans les quartiers de Matete.

L'élu promet ensuite aux habitants des quartiers visités que les travaux ainsi débutés continueront dans d'autres communes de sa circonscription électorale, notamment celles de Lemba et Kisenso. En poursuivant ainsi son discours lors de cette rencontre, le député s'adresse à la population de Matete en leur disant que Matete devient sale, mais il faut alors travailler pour la sortir de cette situation car, lui, en tant que membre de l'Union sacrée (majorité présidentielle), il lui revient de poser des actions pour soutenir la démarche du chef de l'Etat visant la reconstruction du pays.

(...) Si vous entendez quelqu'un dire que Matete devient sale, c'est qu'il ne connaît pas Matete. Matete est devenue sale au lieu de marcher (faire des mobilisations), au temps travailler parce que nous sommes membres de l'union sacrée (membre de la majorité au pouvoir depuis 2019). Nous allons accuser qui ? Au temps chercher à la rendre propre. Nous sommes tous devenus autorités, aujourd'hui on n'a plus à se plaindre. Avec l'implication des jeunes, on demande aux autorités urbaines, gouvernementales et au président de la République de regarder par ici. C'est moi qui ai commencé ce travail à Matete. Au lieu de se joindre à moi, ils cherchent à me combattre. (Parlant d'autres députés élus de la circonscription de Kinshasa III). Demain on ira à Kinsaku (un des quartiers de Matete), un tracteur va rentrer pour remblayer la route et pour que là où il y a de la saleté, puisse devenir propre. C'est le leadership de Matete, les matetois, vous devez savoir à qui donner vos voix. Journaliste : il y a d'autres quartiers qui vous attendent peuvent-ils déjà commencer le cantonage manuel (travail de curage de caniveaux et de nettoyage des rues) ? Oui, qu'ils commencent. Journaliste : à part Daniel Safu, il n'y a pas un autre député ? Daniel Safu n'aime pas la saleté à Matete. Il fait parce qu'il n'aime pas la saleté ³².

³² Congo Lisanga tv, le 15 avril 2021, Daniel Safu sur terrain, <https://www.facebook.com/100053583816144/videos/1156341944870090/>

Dans le cadre même de cette journée d'expérimentation des pratiques de curage et d'évacuation nommées « cantonage manuel » par cet élu député, une situation retient l'attention. L'un des journalistes sur place, dans la foule qui suit le député, pose la question à un citoyen soutenant les actions du député, en lui demandant si le député ne pose pas ces actions pour préparer les élections de 2023. Ce dernier répond au journaliste que toute la circonscription de Kinshasa III, regroupant les communes de Matete, Lemba, Ngaba, Limete et Kisenso, appartient déjà à Daniel Safu. Cette réponse est une façon de dire qu'au regard des actions que pose le député, la circonscription électorale de Kinshasa III lui est déjà acquise et les voix électorales lui seront données pour les prochaines élections de 2023. L'individu rajoute ainsi une phrase : « *si ce n'est pas Daniel Safu mais ça ne va pas* », pour dire que sans son intervention pour évacuer les déchets, curer les caniveaux et retirer la terre boueuse, la commune continuera de plonger dans l'insalubrité totale. Cette même personne raconte que si un autre candidat se présente à eux, c'est-à-dire aux habitants de Matete, ils vont prendre son argent, le faire marcher et ne pas le voter car, Daniel Safu est avec eux, il est le candidat qu'ils vont porter pour les prochaines élections.

Par ailleurs, quand le journaliste pose la question de savoir si le député donne de l'argent aux habitants de Matete, la personne en face donne une réponse un peu évasive en disant que le fait d'accorder de l'intérêt pour les actions posées par le député Safu est plutôt pour le remercier de ce qu'il fait pour la commune.

b. Le choix personnel des lieux d'implantation des équipements de déchets

Le choix du site ou de l'endroit où mettre en place les poubelles, les travaux de curage et d'évacuation des déchets n'est pas laissé aux services publics ou aux technocrates de l'administration publique municipale ou d'autres organismes experts en la matière. Les élus et les collaborateurs d'élus, notamment le directeur de cabinet du gouverneur de Kinshasa entre 2019 et 2024, sélectionnent les quartiers prioritaires et sites d'implémentation de ces équipements à Matete et Limete. Ce choix est déterminé par le lien qu'existe entre l'élus, le gouverneur et son fief électoral, notamment le quartier de sa base électorale qui se voit priorisé dans le cadre de l'offre des services directement par l'élus.

Les communes de Matete et Limete ont fait l'objet de plusieurs implémentations des dispositifs des déchets par les élus provinciaux et nationaux. A Matete, le 09 novembre 2019, le directeur de cabinet du gouverneur de Kinshasa de la mandature 2019 à 2024, fait une descente dans les quartiers de cette commune en annonçant vouloir donner un coup d'envoi de l'opération Kinshasa Bopeto à Matete dans le but de redorer son image. Dans ce cadre de cette action, le jour de sa descente à Matete, le Dircab s'est mis à superviser les travaux de curage et d'évacuation des déchets qu'il a ordonnés, précisément dans la localité de Kinsaku où il a grandi et où vivent ses proches. Lors de cette journée, le directeur de cabinet a ramené une tractopelle louée avec ses propres fonds à l'OVD. Cette tractopelle s'est mise à déterrer les caniveaux et égouts embourbés dans le sable et sous les montagnes de déchets plastiques, afin de canaliser les eaux et effluents liquides qui jonchent la circulation routière à Matete.



Figure 11 : Dans cette image, l'on peut voir le directeur de cabinet du gouverneur de la ville sortir la boue et les déchets dans les caniveaux. Il porte un équipement de protection individuelle, des gants, des bottes et des gilets réfléchissants jaunes. Ce travail se fait dans son quartier natal, dans la commune de Matete. Pourtant, ces déchets évacués finissent dans d'autres quartiers de la commune, notamment, dans les extensions de Kwenge II et Ngilima II. Le Dircab n'a pas fait le choix d'aller visiter ces quartiers qui semblent pourtant être plus en détresse en termes de gestion des déchets que son quartier natal. Samedi 09/11/2019, Kinshasa, Matete.

Dans la même journée, le Dircab du gouverneur a placé des poubelles devant le commissariat de la police de Matete, en face de la galerie SOMIDA, juste devant l'une des entrées principales du marché de Matete. Selon ses assistants rencontrés au cabinet, à l'hôtel de ville de Kinshasa, cette implantation devrait se poursuivre dans d'autres espaces et quartiers de Matete. Ces poubelles sont conçues dans une logique permettant de trier les déchets à travers les mentions permettant de différencier chaque type de déchets à mettre dans chacune des poubelles :

Mes frères et sœurs de Matete, je vous prie de bien lire sur chaque poubelle avant de déverser des ordures. Cela va faciliter l'évacuation des déchets. Vous devez aussi protéger ces poubelles et avoir la culture de jeter les déchets au bon endroit, a sensibilisé le directeur de cabinet du gouverneur de la ville de Kinshasa. Propos recueillis sur la page Facebook de Freddy Bonzeke. DIRCAB du gouverneur de la ville de Kinshasa lors de la mandature 2019-2024.

Cependant, la pose des poubelles et l'organisation des travaux de curage dans les quartiers de Matete sélectionnés par les élus et leurs collaborateurs posent un problème de lieux de stockage et d'évacuation des déchets. Ces matières sont transportées dans d'autres quartiers de Matete, notamment à Lumumba et Lunionzo aux confins des extensions de ces quartiers dans lesquels vivent des individus aux côtés des décharges sauvages à ciel ouvert. Cette façon de faire prouve l'invisibilisation de la saleté dans certains quartiers priorisés par l'offre des équipements de déchets et leur visibilisation dans d'autres quartiers plus marginalisés sous forme des décharges.

c. Le recours aux ressources matérielles destinées aux services publics

Outre le choix de mettre en place des équipements de déchets par les élus et certaines autorités de la ville, un autre fait expliquant cette instrumentation clientélaire est l'usage des outils techniques dont disposent certains services publics nationaux ou provinciaux. Les élus, dans le cadre de mises en œuvre ciblées, procèdent par la location de la tractopelle de l'OVD qui est censée effectuer les travaux publics des voiries et drainages à Kinshasa et à travers la république. En effet, placé sous le contrôle hiérarchique du ministère des infrastructures et travaux publics, l'office des voiries et drainages a pour mission d'entretenir, d'aménager, de moderniser les infrastructures urbaines de voirie et de drainage. L'OVD réalise par ailleurs des études de planification et d'exécution des travaux de voirie et drainage. L'OVD dispose ainsi des matériels tels que les camions, les niveleuses, compacteurs, grues, ciment, béton, asphalte, gravier, etc. Cependant, ce service public rencontre des problèmes notamment de financement dans le cadre de l'exercice de ses missions. En 2024, son directeur général Victor Tumba parlait de « l'insuffisance des ressources financières ³³ comme l'une des principales entraves à la marche de ce service.

³³ Victor Tumba, directeur général de l'office des voiries et drainages parle en ces termes : *Le développement des infrastructures exige une mobilisation importante des ressources financières, si vous n'avez pas une mobilisation financière importante vous ne pourrez pas faire face à tous ces problèmes de voiries urbaines que nous avons de la ville* » a déclaré M. Victor Tumba à cette occasion. Dans le cadre de la Journée scientifique organisée à

Le manque de carburants et de ressources tant matérielles que financières pour ce service fait que le service de la voirie loue un engin à des fins privées et pour des travaux censés être d'intérêt général à des élus de Kinshasa qui organisent le drainage des différentes voiries municipales, en curant les caniveaux et en évacuant les déchets qui jonchent les artères routières municipales, notamment à Matete.



● EN DIRECT MATETE: Hon. DANIEL SAFU LANCE LES TRAVAUX

Figure 12 : Le député élu du Mont Amba, Daniel Safu commence les travaux de curage et nettoyage des avenues de la commune de Matete en louant les engins de l'OVD. Cette image montre ainsi le tracteur de l'OVD renversant les déchets et ordures dans une benne pour être évacués vers les autres quartiers à 10 km de la commune de Matete, dans la commune de Limete, précisément dans le pool Kingabwa où se situe le quartier Mbamu, un autre site dans lequel existent les décharges.

l'Université protestante du Congo sur le thème : « *Les infrastructures routes et mobilité urbaine et directeur général de l'OVD* », il a dit que les problèmes rencontrés sur nos voiries sont connus et identifiés, et qu'il faut une planification physique et financière pour y faire face. Il s'agit, de la prise en charge des problèmes liés notamment aux inondations, au drainage et autres qui nécessitent de grands moyens financiers.



● EN DIRECT MATETE: Hon. DANIEL SAFU LANCE LES TRAVAUX

Figure 13 : Daniel Safu en train de constater l'exécution des travaux de curage le long de la route Banunu-Pululu dans la commune de Matete. Ici le tracteur appartenant à l'office de voirie et drainage OVD, réquisitionné par le député Daniel Safu dans le cadre des travaux de curage, débouchage et propreté des rues et des avenues de la commune de Matete. Ce tracteur est utilisé moyennant le paiement du service à l'OVD et du carburant par les propres frais du député.

Outre le député Daniel Safu, le Dircab du gouverneur de la ville de Kinshasa avait promis, lors de son passage dans la commune de Matete pour l'implantation des poubelles et le curage des caniveaux, de ramener les engins de l'OVD pour continuer les travaux commencés à Matete. Le paradoxe à ce niveau est que le service public se trouve dans l'incapacité d'exécuter une mission d'intérêt général, pourtant les élus, de façon individuelle, peuvent faire les travaux d'intérêt général afin de tenir certaines promesses électorales. Ceci illustre, par ailleurs, la façon dont l'offre des services publics se fait dans les quartiers de Kinshasa.

L'autorité morale de l'ASBL les amis de Me Freddy Bonzeke a quitté Matete sous les slogans et cris de joie de Matetois, tout en promettant d'y retourner la semaine prochaine avec des experts de l'office de voiries et drainage OVD pour d'autres grands travaux » Propos recueillis sur la page Facebook de Freddy Bonzeke, DIRCAB du gouverneur de la ville de Kinshasa lors de la mandature 2019-2024.

Cette rhétorique de mise en œuvre des actions ciblées pour les électeurs de sa circonscription montre ainsi le côté clientélaire loin d'une politique publique des déchets. Dans le cadre d'une mise en œuvre relevant d'une politique publique, le rôle des fonctionnaires, des services publics tant locaux que nationaux est censé être déterminant. Pourtant, l'on peut voir que ces fonctionnaires et les services desquels ils relèvent sont plutôt spectateurs de ce qui se fait dans les communes sans y être consultés. Or, dans ces services publics existent certains plans élaborés et démarches à suivre pour mettre en place des dispositifs de déchets dans les

communes de Kinshasa. Ces documents sont rangés dans les placards de l'administration sans que personne ne s'y intéresse.

Ainsi, le recours aux engins destinés aux services publics devient l'un des mécanismes à travers lesquels passent les actions sur les déchets des élus avant, pendant et après les élections à Kinshasa. Cette façon de faire déresponsabilise les services publics, déprofessionnalise les fonctionnaires et agents de l'Etat au niveau des communes dans la conception et dans l'exécution des choix techniques pour des intérêts clientélares et électoralistes de certains élus, rendant ainsi les problèmes des déchets ingouvernables.

Paragraphe 2. Des offres clientélares passant par les intermédiaires : associations et collectifs des jeunes des quartiers

Si le travail de mise en œuvre des dispositifs des déchets se fait par les élus, ces derniers y parviennent grâce aux associations et collectifs des jeunes dans les quartiers où sont implémentés ces travaux et outils des déchets. Ainsi, le contexte de mobilisation électorale, faisant que certains jeunes se regroupent pour soutenir un parti politique ou un candidat aux élections, formalise des groupes sociaux, associations des jeunes et collectifs soutenant de façon continue et en dehors du cadre électoral, les actions des élus dans leurs communes natales ou dans leur fief, ou circonscriptions. L'élus est donc vu comme le patron et bailleur des fonds de ses associations et collectifs, à qui il donne le privilège d'organiser la mise en œuvre des dispositifs des déchets mais aussi de procéder à la réception de l'offre de service à mettre en place pour son compte et dans les quartiers.

L'on peut ainsi voir à Kinshasa de nombreux groupes de jeunes, associations de loisirs, ou encore collectifs des habitants des quartiers soutenir un candidat ou un élu de Kinshasa. Ces groupes sont très souvent créés à l'initiative du candidat, de l'élus ou de l'autorité, ou parfois, des jeunes veulent attirer l'attention d'un élu, lui offrant ainsi un cadre de soutien à ces actions. Pour ces jeunes, comme ils les rapportent lors de certains échanges informels et dans les vidéos visualisées, l'idée c'est d'attirer vers eux le candidat *néophyte* dans le jeu électoral ou dans la compétition électorale ou encore des élus vivant dans des conditions aisées, dans le but de leur soutirer un peu d'argent que l'on peut reformuler de la manière suivante : *c'est à notre tour de manger* (Darracq ; Magnani, 2011). Ceci apparaît alors comme une forme de récompense électorale, une rétribution de l'élus envers les groupes et individus ayant soutenu l'élus pendant les élections ou continuant à les soutenir après cette période. Par ailleurs, pour d'autres habitants, le travail d'élus est bien rémunéré à tel point que les néophytes ou nouveaux venus doivent dépenser auprès des populations et électeurs avant que ceux-ci votent pour ces nouveaux candidats aux élections. Cela dit, car, très souvent, les habitants des quartiers font le constat selon lequel, les personnes élues finissent par quitter les quartiers, allant vivre dans des quartiers huppés avec leur famille et oublient les réalités des quartiers où ils ont postulé.

Ainsi, le contexte électoral et les mises en œuvre des dispositifs des déchets dans les quartiers de Kinshasa passent par une catégorie d'individus que l'on peut qualifier d'intermédiaire. Ces derniers jouent un rôle important dans l'offre clientélaire des élus vers les habitants des quartiers, dans la mesure où ils transfèrent tout premièrement les revendications

locales de certains habitants sur la pollution et les inondations causées par les déchets. Ces intermédiaires participent deuxièmement à la redistribution des ressources et des cadeaux offerts par les élus dans les quartiers, en ciblant les personnes concernées directement par l'offre. Le rôle des intermédiaires peut être compris ainsi comme celui de mettre en relation, de transmission, de mobilisation et de fidélisation entre certains élus de Kinshasa pour des mandats électifs provinciaux et/ou nationaux et les habitants des quartiers des communes de Matete et Limete.

Ce travail d'intermédiaire peut être ainsi comparé à ce qu'Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk (1993), travaillant sur des terrains africains qualifient de « courtiers en développement », qui sont des acteurs sociaux implantés dans une arène locale. Ils jouent ainsi un rôle plus ou moins politique, servant ainsi d'intermédiaire pour drainer des ressources venant de l'extérieur, notamment dans le cadre de l'aide au développement. Ces courtiers en développement sont des acteurs centraux dans des projets ruraux de développement des villages africains.

Dans le cas des déchets à Kinshasa, parler des intermédiaires permet ainsi de voir les pratiques d'attraction des ressources clientélares par certains groupes et individus qui s'identifient comme notables et leaders des quartiers. Ces personnes formulent le besoin d'évacuation des déchets dans les quartiers auprès des élus et captent, dans le même sens, les ressources venant de ces élus pour poser certaines actions contre l'insalubrité. Ces groupes sont identifiés comme étant des associations plus ou moins structurées et parfois ad hoc, existant dans les quartiers. Ces groupes portent parfois les noms des ONG, pourtant, il est difficile de saisir le caractère d'une organisation non gouvernementale de ces groupes, le financement dont ils bénéficient vient directement des fonds propres des élus qui se présentent comme autorités morales de ces groupes.

Il existe bien des ONG et des organisations se présentant comme étant contrepoids du pouvoir politique et étatique, portant des projets de développement, des stratégies ou des recommandations nouvelles pour la *bonne gestion* de la chose publique et des services publics environnementaux, etc. Cette catégorie d'ONG de développement est connue par les acteurs politiques, a une base juridique, car régie par des textes et statuts.

La casquette ONG et ASBL est très péjorativement connotée dans la mesure où, il est plus facile pour une organisation, un groupe ou un collectif qui ne travaille pas pour les institutions publiques, qui ne bénéficie pas des financements de l'État ou qui, d'une certaine manière, intervient pour des intérêts communautaires de porter le nom d'une ONG. Cette distinction entre collectifs de jeunes et groupes de soutiens se retrouve dans un point d'intersection qui est la notion d'intermédiaire. Ces deux organisations jouent ainsi le rôle de relais communautaire, entre les quartiers marginalisés et leurs élus.

Etudier ainsi les transactions et offres clientélares entre les élus, les candidats aux élections et citoyens suppose de prendre en compte le facteur rémunération des fonctions électives permettant aux élus de disposer des ressources et leur procurant peut-être la capacité de poser des actions dans les quartiers défavorisés dans l'horizon électoral. Certaines études sociologiques montrent que la rémunération des élus occupe une place plus discrète en raison

d'un refus de vouloir réduire l'illusio politique aux intérêts économiques. Les sociologues du politique ne voulant pas réduire l'engagement politique à des intérêts financiers ont contribué ainsi à restreindre l'étude des liens entre conditions matérielles et financières des élus et travail politique (Garrigou, 1992). Ce paragraphe fait, au contraire, un lien entre la rémunération des élus et les offres clientélaires fournies aux habitants des quartiers. Les élus de Kinshasa sont pour la plupart des professionnels de la politique, ayant occupé plusieurs fonctions politiques dans différents régimes politiques entre 1960 et 2024. D'autres qui viennent d'entrer dans le métier politique, sont pour la plupart acteurs économiques, médiatiques, et ayant dans de nombreux cas accumulés des capitaux économiques et sociaux tout au long de leurs activités.

Certains élus disent vivre de leurs indemnités de mandat à l'exemple de Daniel Safu, élu de Matete, qui racontait lors du lancement de ces travaux de nettoyage à Matete, qu'il les faisait avec ses émoluments. D'autres élus ont des emplois qui leur procurent des revenus complémentaires, modestes dans certains cas, plus significatifs dans d'autres (Dircab du gouverneur Ngobila qui est lui-même élu et a un cabinet d'avocat). La possibilité d'allouer les ressources des travaux sur les déchets organisés par les acteurs politiques est tributaire de la rémunération financière de ces acteurs politiques, notamment les élus. Dans un contexte de crise de l'Etat et des capacités budgétaires ainsi que des rémunérations des agents et fonctionnaires publics, le paradoxe pouvant être observé est la bonne rémunération des élus. Ainsi, l'échange personnalisé de faveurs, de biens et de services contre un appui politique et des votes relèverait désormais de la capacité des élus de mettre à leur propre disposition des ressources financières leur permettant d'agir là où le service public en serait moins capable. Les électeurs donneraient leur voix en échange de la satisfaction de leurs besoins immédiats à travers les actions directement visibles sur le terrain, les distributions d'argent par les intermédiaires qui sont en contact avec les élus et les membres du gouvernement.

- a. La délégation du travail de mise en place des équipements des déchets aux collectifs et associations

Les élus achètent par eux-mêmes, donnent ou transfèrent des fonds aux individus habitants des quartiers pour que ceux-ci se procurent des biens leur permettant d'effectuer le travail des déchets dans les quartiers. Ces jeunes bénéficient ainsi des pelles, brouettes, chasubles, parfois des bottes et gants. Ils évacuent les déchets dans les endroits inhabités de la ville ou les apportent à certaines PME dont les services sont payés par certains élus à des fonds propres. L'exemple de la société Adi Consult, dont le service a été demandé par certains élus afin de travailler en synergie avec les jeunes de Limete pour évacuer les déchets.

Dans la commune de Matete, le Dircab du gouverneur s'est appuyé sur un groupe dont il est le leader et chef : *les amis de Maître Freddy Bonzeke*. Ce groupe de jeunes portent ainsi des T-shirts à son effigie et font le travail de curage dans son quartier. L'on peut voir que ce moment de mise en œuvre filmé par des médias locaux, montrant des jeunes chantant et remerciant le Dircab, boire à l'occasion et se réjouir après ce travail de curage et nettoyage.

Sous cette pluie qui a arrosé presque toute l'avant-midi de samedi, Me Freddy Bonzeke a sillonné tous les coins où ses équipes s'étaient mises à travailler. A sa grande surprise, des volontaires se sont exprimés sur place pour accompagner l'initiative de leur frère Bonzeke, afin de gagner le pari de la salubrité dans la commune de Matete. L'on note parmi eux, des fidèles de l'église Liloba et d'autres jeunes Matetois. En présence du coordinateur adjoint de Kinshasa Bopeto et plusieurs notables de cette municipalité. Propos recueillis sur la page officielle Facebook du directeur de cabinet du gouverneur de Kinshasa entre 2019 et 2024.



Figure 14 : Les individus organisés dans le cadre d'une association, nommée « les amis de Maître Freddy Bonzeke » en train de faire les travaux de curage et nettoyage de rues dans la commune de Matete, en présence du Dircab du gouverneur de Kinshasa Maître Freddy Bonzeke.

Cette image est une capture d'écran faite sur la vidéo en ligne montrant ainsi les actions du Dircab du gouverneur sur les déchets à Matete.

Si certains médias présentent ainsi ces jeunes comme étant des volontaires voulant aider les actions du Dircab dans le cadre d'une lutte contre l'insalubrité à Matete, ce travail doit être dénué d'une motivation de faire du bénévolat pour le développement et la propreté. Ces individus les font en contrepartie des pots de vin, des petits boulots dans les sillages de l'élus et de l'argent que le Dircab distribue à la fin des travaux ainsi que des collations qu'il organise. Ils sont parfois agents de sécurité, agents mobilisateurs, certains bénéficient de quelque financement de l'élus pour leur scolarisation et d'autres pour des projets de petites entreprises (cabine téléphonique, vente de cartes prépayées, petits bureaux de tabac etc.).

En suivant ainsi l'activité de cette association, l'on peut comprendre que l'association est créée par le Dircab lui-même, rassemblant les jeunes, hommes et femmes de son quartier natal ainsi que d'autres personnes venues d'autres quartiers pour soutenir les actions qu'il pose à Matete. Cette association n'existe que pour faire les travaux financés par le Dircab et par ricochet en soutien du gouverneur de Kinshasa, pour montrer l'exécution de l'opération urbaine Kinshasa Bopeto dans les quartiers de Kinshasa.

Par ailleurs, existent d'autres associations travaillant dans ce sens à Matete, notamment l'ONG Luminuku, appartenant à Monsieur Zena Luminuku, fils d'un ancien gouverneur de la commune de Matete et proche du gouverneur de Kinshasa. Ce Monsieur est proche du gouverneur au point où il l'appelle affectivement « papa » en se nommant lui-même comme étant un de ses soldats, c'est-à-dire un de ses lieutenants, lui jurant loyauté et fidélité. Zena raconte lors de l'entretien mené en juin 2022 à son bureau à la localité d'Anunga à Matete qu'il parle directement et sans intermédiaire au gouverneur de Kinshasa.



Figure 15 : L'on peut voir sur cette image trois personnes, deux jeunes revêtus des gilets jaunes qui sont des collecteurs et nettoyeurs de rue travaillant pour l'association Zena Luminuku à Matete. Le monsieur en borsalino, lunette et

chemise noire est un collaborateur du responsable de l'association, Monsieur Luminuku, qui, à son tour est soutenu directement par le gouverneur de Kinshasa. C'est à travers cette association que passe le financement des opérations de nettoyage et de salubrité publique à Matete. Cette image est le produit d'une capture d'écran du reportage diffusé sur YouTube sur les activités de l'association Zena Luminyku œuvrant dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto à Matete en 2021 et 2022.

L'on peut voir dans le local qu'il occupe des photos et une effigie du gouverneur accrochée aux murs. Une photo de lui et le gouverneur sur la table de son bureau dans laquelle il porte un béret rouge à la Che Guevara, ainsi que l'écharpe du parti politique du gouverneur (ACP). C'est d'ailleurs cette photo qui est développée dans la banderole qui se trouve dans l'image ci-dessus. Avant de se mettre à échanger sur le travail des déchets et de son organisation luttant contre l'insalubrité, Monsieur Zeka Luminuku m'explique sa vision politique pour le Congo, me précisant ainsi que pour lui les Kinois doivent encore donner la chance au gouverneur de la ville de Kinshasa d'être réélu lors des élections de 2024.

L'un des points essentiels de l'interview, c'est quand il me parle du phénomène « base », c'est-à-dire : Un groupe de gens à l'échelle de sa circonscription qui fait la propagande au jour le jour de l'élu et de ses actions posées sans attendre les élections ou la campagne électorale proprement dites. Ces jeunes sont nourris, pris en charge par le gouverneur. Ils sont les relais communautaires des élus au niveau des quartiers et sont au courant de tout ce qu'il pose comme action. Pendant les rencontres avec Zeka, l'occasion s'est présentée d'échanger avec l'un des jeunes formant la base du gouverneur dans la commune de Matete. Ce jeune est communément appelé « président des jeunes ». Celui-ci étant un jeune natif de la commune de Matete et ami d'enfance de l'élu, il organise pour le compte de l'élu des rencontres avec les jeunes. Ils récoltent les doléances, les plaintes, les problèmes quotidiens des familles pour les soumettre à l'élu tout en signalant que « cette famille avait voté pour vous, il faut penser à elle... ».

C'est ainsi que se font des actions sur certains problèmes des quartiers. La chaîne de transmission de certains problèmes inclut les jeunes du milieu associatif dans les quartiers, récoltant les besoins et les envoyant aux élus pour des mises en œuvre d'action. Ce travail passe par certains représentants des élus dans leurs quartiers, notamment la personne nommée « président des jeunes » et bien d'autres proches des élus dans les quartiers dont le travail consiste à transmettre de l'information sur des problèmes des quartiers à l'élu. Le paradoxe qui peut être révélé ici est que le travail de l'élu consiste moins à mettre en débat les problèmes des quartiers dans les assemblées délibérantes ou encore de faire intervenir les gestionnaires urbains pour des explications et éclaircissements au sein des assemblées. L'élu commence par trouver une solution, une adaptation avec ses propres fonds, faisant croire ou donnant espoir d'une action à grande échelle dans les jours à venir.



Figure 16 : Dans cette séquence de vidéo capturée en image, le député national élu du Mont-Amba Daniel Safu est habillé en chemise rayée de couleur noir et blanc et en lunettes. Il est accompagné des jeunes de Matete qui portent un tee-shirt à son effigie, reprenant ainsi son nom. Ces jeunes sont mobilisés par le député pour faire les travaux de curage de caniveaux, d'ordure et de débouchage de canalisation d'eau dans la commune de Matete. Vidéo de la chaine Youtube Congo lisanga TV.



Figure 17 : Les jeunes de Matete constituant une association dénommée « les amis de Daniel Safu » en train de faire le travail de curage avec l'assistance du député Daniel Safu dans la commune de Matete. Ce collectif des jeunes est soutenu financièrement par cet élu, député de la circonscription de Kinshasa III et natif de la commune de Matete. Vidéo complète sur la Youtube chaine Congo Lisanga TV.

b. Les rétributions des élus garantissant des privilèges de mises en œuvre clientélares

Les élus qui mènent différentes interventions dans les communes de Kinshasa avouent le faire avec leurs propres moyens financiers. Ils font venir des engins, paient les carburants de ces engins, paient certains médias qui les accompagnent, donnent un peu d'argent aux policiers et militaires qui assurent leur sécurité et financent les actions de curage, de nettoyage et d'implantation des poubelles ainsi que les collectifs des jeunes qui les soutiennent. Cette capacité de financement sur fonds propres peut être comprise dans le cadre de la rétribution du métier d'élu. En ce qui concerne les élus de la ville province de Kinshasa, l'on peut pourtant observer des revendications de ces élus, réclamant les impayés de leur émolument et des conditions de travail non adaptées à leur rang d'élu provincial. Néanmoins, ce contexte n'empêche pas certains élus de poser des actions dans leur circonscription électorale. Le gouverneur et le gouverneur adjoint ainsi que les membres de leur cabinet procèdent au financement des activités de salubrité publique.

Si l'idée n'est pas de voir comment les élus vivent avec leur revenu, il est intéressant de savoir comment et avec quelles ressources l'élu pose des actions dans les quartiers. L'on peut déjà écarter l'hypothèse selon laquelle les élus qui agissent sur le problème des déchets à Kinshasa capteraient des ressources venant des organismes internationaux dans le cadre de leur action dans la mesure où, les élus qui agissent sur les déchets à Kinshasa, notamment Daniel Safu, dans la commune de Matete, affirment publiquement de travailler avec des fonds propres, relevant ainsi de leur rémunération.

La capacité financière des élus de Kinshasa les fait entrer dans la catégorie des individus les mieux rémunérés légalement de la République Démocratique du Congo, en se tenant aux différentes sommes, avantages en argent et aux privilèges symboliques socio-fiscaux ainsi que des immunités parlementaires dont ils bénéficient. Dans le fait, en RDC, les revenus des acteurs politiques sont moins connus, non publiés dans des documents officiels et très souvent évoqués de façon approximative. Or, le changement de train de vie que donne à voir la prise d'une fonction d'élu provincial ou national laisse pourtant croire que ces individus bénéficient des avantages financiers conséquemment importants, et au-delà de la majorité de la population active du pays. Ainsi, l'on peut voir à Kinshasa, par exemple, que la plupart des nouvelles constructions dans des quartiers huppés appartiennent aux politiciens congolais, des véhicules neufs de modèles 4x4, des écoles privées, des hôtels, des stations d'approvisionnement en carburants, etc. Ces biens sont parfois gérés par les élus et autorités politiques eux-mêmes ou par l'entremise des membres de leurs familles ainsi que des proches.

Lors d'une émission télévisée, dans le cadre de la campagne électorale pour les élections présidentielles de 2023, sur Top Congo Fm, diffusée le 19/12/2023, la question a été posée au président de la République, alors candidat à sa propre succession, sur les salaires et le train de vie des institutions étatiques. Le président de la République justifiait ainsi l'augmentation des revenus des députés nationaux de 21 000 dollars américains (20 000 euros plus ou moins) en disant que le rôle du député consiste de rentrer à chaque vacance parlementaire (mars et septembre), dans sa circonscription électorale pour recueillir les avis et considérations de ses concitoyens en posant ainsi la question au journaliste : *« il le fait avec quoi ? Avec son argent »*.

Le président rappelle ainsi au journaliste que les députés ne sont pas payés pour ce travail qui consiste au recueil des besoins dans leur circonscription. Par ailleurs, il souligne ce qui suit :

Et vous connaissez les problèmes de notre pays quand on voit un honorable, il doit payer quand il y a un problème de deuil et d'électricité, l'honorable paie. Même si ce n'est pas de sa famille, ils doivent avoir quand même des moyens. Félix Tshisekedi, sur Top Congo FM, Kinshasa, 2023.

Pour trouver un moyen de justifier les avantages financiers importants dont bénéficient les « honorables députés », qui continuent de grimper, le président de la République trouve une déviation rhétorique sur les salaires des enseignants du secteur primaire et secondaire revus à la hausse, à plus ou moins 400 dollars américains et par ailleurs à l'augmentation minimum du budget de la recherche scientifique. Pour lui, tout le monde mérite une augmentation de salaire, les députés sont aussi concernés tout comme les enseignants et d'autres fonctionnaires. Cependant, cette présentation ne résout à rien l'énigme autour des revenus des députés leur donnant une forte capacité financière, se levant à plus de cinquante fois plus que les travailleurs de l'Etat.

Le 10 décembre 2023, Monsieur Félix Tshisekedi a promulgué la loi de finances n°23/056 du 10 décembre 2023 pour l'exercice 2024. Cette nouvelle loi ravive la polémique sur les revenus des députés nationaux car, elle revoit à la hausse les émoluments des députés nationaux dès le mois de janvier de l'année 2024. Les députés nationaux en 2024 touchent ainsi à chacun, mensuellement, un salaire de 33 000 dollars américains (plus ou moins 30 000 euros). Une augmentation de 12 000 USD par rapport à l'année 2023 où les élus du peuple touchaient 21 000 USD. Ce package comprend pourtant plusieurs rubriques, notamment 4.000 USD d'émoluments en dollars mais aussi des frais connexes et invisibles ainsi que des réserves parlementaires. En comparaison avec la législature de 2018-2013, un député touchait environ 8000 USD de salaire mensuel. Les frais d'installation étaient calculés en multipliant l'équivalent des émoluments mensuels touchés ce qui fait donc qu'un député touche jusqu' à 36.000 dollars américains (USD). Pour financer les frais de carburant, le logement et la communication, avant que les frais d'installation soient octroyés, chaque député national touche 3000 dollars américains (USD) à l'ouverture de la première plénière de la nouvelle législature comme l'affirme un élu sous couvert d'anonymat lors d'un reportage diffusé sur YouTube au mois de janvier 2024. La rémunération des parlementaires s'étend jusqu'à la multiplication de primes justifiées, officielles ou non officielles et rendant presque incompréhensible et insaisissable le « vrai » montant de la rémunération des députés nationaux congolais.

Ces revenus sont versés aux députés d'un pays dont les fonctionnaires moyens n'atteignent que très difficilement les 250\$ USD par mois. Ceci pousse parfois certaines organisations de la société civile à dénoncer une hausse du train de vie des institutions publiques et des acteurs qui les animent, au détriment des citoyens et couches populaires formant la majeure part du pays. Si pour les fonctionnaires et d'autres personnes travaillant dans les administrations, les revenus dépendent de la carrière : grade, cadre d'emploi, échelon, diplôme etc. L'avantage que présente la rémunération des élus se trouve dans le fait que ces revenus font l'objet des évolutions conjoncturelles du pays, à la différence des grilles barémiques peu

évolutives de la fonction publique. Le niveau de rémunération des élus n'est pas déterminé par les capitaux culturels et scolaires, qualités professionnelles ou savoir-faire de l'élus. Il n'est pas plus lié au travail requis, aux missions accomplies ou au travail effectivement réalisé par l'élus. Par ailleurs, contrairement à la fixation des barèmes pour la rémunération des agents publics et fonctionnaires, les élus détiennent la capacité de fixer leurs émoluments, cependant dans la seule limite de ne pas dépasser le plafond du budget leur étant accordé.

Les inégalités creusées par les revenus entre acteurs politiques et couches populaires favorisent ainsi des liens clientélares entre ces derniers et leurs électeurs, habitants des quartiers marginalisés de Kinshasa. Ces inégalités salariales, qui puisent ainsi leur source dans une volonté délibérée de répartir de façon inégale les ressources publiques et nationales, permettent aux élus de maintenir une position de domination. Par ailleurs ces inégalités salariales deviennent une motivation pour certains candidats afin d'exercer le métier de l'élus qui, dans ce contexte, peut être considéré comme une ascension sociale. Cet argument s'appuie sur le fait que l'on peut observer lors des élections provinciales et nationales, plus de 100 000 candidatures pour 500 députés nationaux et 10 000 candidatures pour la députation provinciale de Kinshasa qui ne nécessite que 48 députés provinciaux. Un métier donnant un revenu au-dessus de la moyenne, élevant à une classe sociale, donnant accès au privilège de l'Etat (immunité, garde rapproché, véhicule neuf, frais de communication, allocation de vacances parlementaires et bien d'autres frais etc.) et permettant d'agir au niveau des quartiers à travers les revenus qu'il procure.

Les élus et candidats aux élections ayant promis de changer la réalité des quartiers par des interventions sur les déchets, se trouvent dans une posture les obligeant à agir, à mettre en place des dispositifs de réduction des déchets ou à mettre en place des pratiques de salubrité publique. Ces pratiques les évitent une sanction de la part des citoyens et habitants des quartiers dans lesquels ils sont élus. La sanction consiste à ne pas voter pour eux lors des prochaines élections, à boycotter leur présence ou à choisir les candidats adverses, se présentant dans les quartiers. Ainsi, poser les actions dans les quartiers devient une stratégie permanente, un rouage à travers lequel les élus et candidats aux élections contrôlent les électeurs des quartiers marginalisés.

Pour les habitants des quartiers, ce qui compte c'est l'action de l'élus, celui-ci s'étant fait élire sur base de ces déclarations et de sa volonté de faire. La différence entre l'action découlant de la politique publique des déchets et d'une mise en œuvre clientélaire n'est que très faiblement tranchée. Certains habitants rencontrés à Limete et Matete, ces autorités détiennent les privilèges étatiques et donc doivent les redistribuer en termes d'action et d'offre des biens et services lorsque les individus les nécessitent. Au cas contraire, il n'est pas important de voter pour eux s'il n'existe aucune action de leur part. Ainsi, d'autres candidats se présenteront avec des discours et des actions concrètes plus convaincants à l'échelle des quartiers, comme le montre la bataille autour des actions sur les déchets entre le député Daniel Safu et l'autre député Raphaël Kibuka dans la commune de Matete. Ces deux députés de la circonscription de Kinshasa III, précisément de la commune de Matete, se livre à une bataille discursive et d'action sur le nettoyage des avenues, la rénovation des voies routières et le curage de caniveaux. Pour Daniel Safu, il revient aux élus de mobiliser les jeunes pour faire les travaux d'intérêt général,

au lieu d'attendre l'intervention des autorités municipales, provinciales ou étatiques car, lui par exemple a un mandat politique et donc il a la responsabilité d'agir. Pour Raphaël Kibuka, il revient au député qu'il est, de mobiliser les jeunes contre le délabrement de la commune de Matete. Le mouvement qu'il a initié a abouti à la construction du pont qui relie le quartier Lumumba à l'avenue By Pass vers l'entrée de la commune de Matete.

La concurrence politique permanente à Kinshasa fait que les élus et les prochains candidats sont en compétition perpétuelle, voulant que les électeurs sanctionnent un élu en faveur d'un autre candidat afin que celui-ci prenne sa place lors des prochaines élections. Dans ces conditions, la démocratie électorale n'est que sujette de l'action pour une amélioration des conditions de vie des quartiers comme les définissent, les élus et candidats aux élections provinciales et nationales, issus des quartiers. C'est cette définition électorale, discursive et suivie des actions ponctuelles qui conditionnent la persistance de certains problèmes, à l'instar des déchets.

Les interventions à caractère clientélaire ne sont pas autre chose que la face informelle et cachée de politiques de redistribution des ressources publiques, notamment en ce qui concerne les déchets. Ces politiques de redistribution représentent un aspect quelque part tabou de la politique et des élus. En réalité, la redistribution des ressources publiques dites d'intérêt général se fait très souvent sur des logiques politiques des élus, favorisant tel ou tel quartier forcément au détriment d'autres qui ne bénéficient pas des mêmes traitements ou pas à la même hauteur.

Enfin, les mises en œuvre clientélares que donnent à voir certaines pratiques des élus dans les communes de Kinshasa, en ce qui concerne la gestion des déchets et de la salubrité publique peut être comprise comme un mode de gouverner le problème public. Comme le dit Cesare Mattina, la redistribution des ressources reste l'un des piliers fondamentaux de ce que veut dire gouverner, quand bien inacceptable pour des personnes idéalisant l'action de l'Etat, notamment de son caractère général. Selon lui, gouverner veut en effet dire construire des ordres sociaux, des hiérarchies, des choix prioritaires d'action en fonction des espaces et des groupes sociaux (Mattina, 2022).

Section 2 : Les mises en œuvre clientélaires comme stratégie de légitimation et d'ancrage

Les pratiques de mise en place des équipements des déchets dans les quartiers de Kinshasa par les élus sont comprises comme étant des stratégies de légitimation et d'ancrage dans ces quartiers qui sont aussi des circonscriptions électorales et espaces politiques locaux.

Les acteurs politiques ont besoin d'une certaine reconnaissance et d'une acceptation pour faire faire ou pour interdire de faire les populations qu'ils tentent de gouverner. Dans cette logique, ils mettent en place une entreprise permettant de susciter de l'acquiescement par les personnes gouvernées, au-delà de la contrainte physique ou morale. Les offres clientélaires établies avec les habitants des quartiers fonctionnent ainsi comme un mécanisme d'acceptation de l'autorité et permet de gouverner une ville à multiples problèmes, avec peu d'interventions publiques.

La légitimation et l'ancrage s'opèrent ainsi par un travail d'arguments et quelques actions autour du problème des déchets afin de convaincre ou de persuader les habitants de l'acceptation du pouvoir gouvernemental et législatif détenus par les autorités politiques, ainsi que d'intérioriser l'idée de la domination étatique. Deux paragraphes de cette section permettent ainsi d'étudier comment les petites actions posées par les élus et gestionnaires urbains leur permettent de légitimer leur fonction et les actions sur les déchets comme stratégie d'ancrage territorial.

Paragraphe 1 : Une légitimation de la fonction de gestionnaire urbain

Gouverner une ville comme Kinshasa nécessite des stratégies de légitimation du pouvoir au-delà de la contrainte physique. Ceci permet une accalmie face à des situations sociales posant problèmes et dont les services publics peinent à intervenir. Dans cette optique, les stratégies de légitimation divertissent et font oublier parfois les problèmes du quotidien en éteignant des velléités de mobilisation. Les actions sur les déchets, s'accompagnant des soirées festives, de la musique et des débits de boissons, peuvent être comprises comme étant des pans d'éléments stratégiques utilisés par les élus et membres du gouvernement pour détourner le regard des individus du problème profond de l'insalubrité qui mérite des actions plus planifiées et des allocations des ressources plus conséquentes. Par ailleurs, l'on peut étayer l'idée selon laquelle, ces actions sont mises en place pour éviter que les grandes mobilisations s'organisent autour des déchets.

L'on peut voir une sorte de laisser-aller du gestionnaire urbain concernant des espaces de débits de boissons, des bars festifs, très souvent construits le long de grandes chaussées de la ville, qui occasionnent de la pollution sonore et le tout à jeter dans la rue, formant ainsi des tas d'immondices. Le mobile derrière c'est laisser aller, c'est une volonté de ne pas « trop contraindre » les Kinois, en leur interdisant de ne pas *faire de la saleté dans la rue*, pour ne pas réveiller de l'antipathie des populations face à un gouvernement provincial qui promet ce qu'il ne peut pas faire.

La question de la légitimité ouvre la porte à l'analyse du « bon gouvernement urbain », c'est-à-dire, d'un gouvernement qui trouve des mécanismes d'adaptation dans la société kinoise à travers des soutiens qui lui sont accordés par des individus et groupes sociaux d'une part, et des actions qu'il pose en faveur de ces groupes d'autre part.

A travers les liens clientélares et les rétributions électorales, les gestionnaires urbains sont informés des demandes, des besoins et désirs de ses concitoyens qui cependant, varient en fonction des circonstances et sont personnalisées et ciblées. Les diverses opérations qui vont de la constitution d'un capital de services à la constitution d'un réservoir de votes sont constitutives d'un métier exercé de plus en plus par des professionnels, qui doivent imaginer constamment de nouveaux procédés combinant distributions et reconnaissances.

- a. Une ressource permettant de faire accepter la fonction de gouverneur de la ville et de son staff

Lors de la campagne électorale, les différents candidats ont promis des réalisations en ce qui concerne le problème des déchets. A l'exemple des élections du gouverneur de la ville de Kinshasa, tous les candidats gouverneurs identifient, analysent et promettent de mettre en place des dispositifs de réduction des déchets : taxation pollueur payeur, usine de recyclage, participation citoyenne en vue de la collecte et du recyclage, autant de promesses sont faites autour du problème des déchets. Cependant, si ces promesses se réalisent parfois, de quelle manière ? Les exemples sont ici nombreux en analysant les promesses faites lors des précédentes élections législatives et présidentielles de 2018 et du gouverneur en 2019.

La fonction de gouverneur de Kinshasa est importante aux yeux des individus et des autorités elles-mêmes, dans la mesure où, il s'agit de diriger la plus grande ville et la capitale du pays, le siège des institutions politiques et économiques. Les élections de gouverneur de la ville de Kinshasa représentent ainsi un enjeu politique majeur. Le gouverneur de Kinshasa est élu pour gouverner une ville dont les attentes en termes de résolution des problèmes sont bien plus nombreuses que les ressources mobilisées et allouées. Cela peut être illustré par des emprunts bancaires auxquels recourt le gouvernement de Kinshasa actuel pour financer sa politique de salubrité. Ce point de vue a été examiné dans la première partie de cette thèse. Les populations, les acteurs politiques et les opposants à la majorité présidentielle ont tous un regard sur les décisions que prennent ou non le gouverneur de la ville. Or, après l'élection du gouverneur, la réalité trouvée au sein de l'administration du gouvernement provincial, notamment en ce qui concerne les ressources, détourne les illusions et bloque les interventions à grande échelle. Ayant promis, le gouverneur de la ville se retrouve ainsi dans une situation qui consiste à faire quelque chose, sinon son pouvoir, son autorité et l'ordre politique qu'il compte accompagner à travers des différents projets ou réformes seraient remis en question par les habitants. La fonction du gouverneur peut ainsi être menacée ou rejetée sans cette proximité entre l'autorité qu'elle est censée représenter et la population censée être gouvernée. Par ailleurs, les attentes sont formulées telles que les individus attendent des interventions plus spécifiques dans des domaines très spécialisés. Outre les déchets, l'on peut voir l'électricité et

les infrastructures routières, mais aussi le chômage et l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Faire curer le caniveau, les égouts ou évacuer quelques kilogrammes de déchets devient ainsi un moment de proximité entre l'autorité qui passe voir les habitants des quartiers. Ce travail permet au gouverneur et à son staff de renforcer leur acceptation auprès des habitants, plus précisément, auprès des habitants de son fief électoral. La légitimité se présente ainsi comme une préoccupation majeure des acteurs urbains car, sans cette acceptation, le gouverneur ne peut faire passer l'idée de la décision d'augmenter le montant d'une taxation ou de bloquer les routes pour une manifestation politique, par exemple. Accompagner la décision de taxer le revenu locatif avec un geste pour l'environnement via l'évacuation des déchets se présente comme étant une stratégie pour gouverner la ville.

La légitimité du gouverneur dans les quartiers est en quelque sorte déterminée par sa capacité à œuvrer non pas pour le développement de quartier (Clavier, 2009), mais plutôt pour les situations difficiles dans les quartiers qui attendent toujours des réponses de la part du gouvernement urbain. Il peut ainsi poser des poubelles et organiser, par moment, l'évacuation des déchets dans les quartiers et devenir plus réactif sur des questions de plus en plus techniques ou sociales impliquant directement la survie des habitants des quartiers marginalisés de Kinshasa. Les déchets sont des objets sales à évacuer et pour lesquels, les membres du gouvernement ont la prétention de vouloir mettre en place des dispositifs pour « soulager » les habitants dans cette situation. Ainsi, en matière de gestion des déchets, chaque acteur veut trouver une zone d'intervention qui touche le plus les préoccupations de la population afin de se faire accepter. En revanche, les autorités municipales, contrairement aux membres du gouvernement provincial, sont laissés à leur triste sort et n'interviennent que sur des matières d'état civil et sur quelques matières administratives des routines. La municipalité, comme expliqué dans la première partie, est asphyxiée par le manque des ressources dans un contexte de décentralisation qui prône le transfert des ressources et la mobilisation des ressources propres.

b. Une ressource de légitimation des élus provinciaux et nationaux

Dans les lignes précédentes, il a été précisé une différence entre les élus soumis à un mandat électoral et les autres acteurs gouvernementaux, hauts fonctionnaires et membres des cabinets politiques, qui ne sont pas soumis aux élections pour exercer une fonction publique. Les élus sont donc redevables devant leurs électeurs dans le cadre de leur mandat électoral au niveau national (député national) et local (député provincial et municipal). Ainsi, l'action sur les déchets représente une ressource déterminante pour ces élus, mais comme indiqué précédemment, elle ne constitue pas la seule ressource permettant de faire asseoir l'acceptation des élus provinciaux et nationaux.

Les élus provinciaux et nationaux s'intéressent à l'environnement ou à l'assainissement en posant les actions contre les déchets dans les quartiers. En observant ces pratiques de mise en œuvre, l'on peut se rendre compte que tout d'abord, ces élus ne travaillent pas tous sur la thématique environnementale au niveau des assemblées, dans les commissions parlementaires

respectives dans lesquelles ils sont membres. Le cas du député national Daniel Safu, qui pose des actions dans la commune de Matete, travaille sur les questions du financement de l'armée et des efforts de guerre au sein de la commission parlementaire défense et sécurité lors de la législature 2018-2023. Ainsi, cette situation peut illustrer le fait que les élus travaillant sur des questions parlementaires très éloignées des déchets agissent sur le terrain sur des questions relatives à l'assainissement car, cela leur permet la proximité, la réalisation et beaucoup plus la persuasion continue des électeurs au regard des actions posées. Ainsi, la tournure que prend la question des déchets, pour laquelle se greffent des actions variées à des temporalités distinctes dans l'horizon électoral, montre que les pratiques faites et actions posées sur les déchets sont des outils de légitimation de ces élus. Les actions que font les élus sur les déchets et les mises en œuvre ponctuelles des dispositifs ne sont pas seulement des stratégies de légitimation, mais aussi montrent le paradoxe d'un Etat pauvre en crise et des élus qui remplacent le service public, mais aussi des caractéristiques du contexte institutionnel et politique dans lequel ils évoluent.

La capacité des élus à montrer quelques réalisations constitue pour ces derniers une stratégie de légitimation que cette section tend à analyser. Ce jeu de séduction, de fidélisation est ainsi pratiqué par les élus de la majorité tout comme ceux de l'opposition politique, même si les élus de la majorité en sont beaucoup plus actuellement avantagés. Ainsi, pour ces élus, mettre en place des dispositifs de déchets dans les quartiers, c'est aussi s'acquitter d'une dette, d'un devoir en répondant ou même en tentant de répondre à ces aspirations, leur garantit généralement la fidélité des électeurs. Si certains élus recourent à des inaugurations de nouvelles infrastructures ou le début de leur construction, comme le montre Souaré (2017) en analysant les partis politiques de l'opposition en Afrique, en termes de don électoral, qu'il compare au placement des capitaux sur les bourses financières au moment où l'investisseur estime en tirer le maximum de profits. Elle est également comparable à la pratique de la plupart des partis d'opposition africains qui préfèrent garder leurs maigres ressources pour ne s'activer, sur le terrain, qu'à l'approche des élections.

Paragraphe 2 : Les actions sur les déchets comme stratégie d’ancrage à la circonscription électorale

On peut poser dans ce paragraphe, au regard des enjeux que les acteurs politiques définissent sur les déchets dans l’horizon électoral, qu’il ne peut y avoir de la politique à Kinshasa sans une quête d’ancrage territorial pour les élus et les candidats aux élections tant nationale que locale. Les acteurs politiques construisent des liens durables à travers de mise en œuvre des outils de gestion des déchets dans les quartiers auprès des habitants. Ces gestes et pratiques compris comme mise en œuvre clientélaire, permet d’asseoir un électorat, sans mobiliser un appareil partisan.

De nombreux élus de Kinshasa, à Matete et Limete, mettent en avant leurs capacités à poser des gestes sans pour autant mettre en avant l’idéologie partisane, le programme de celui-ci ou bénéficier de sa notoriété. Si l’on retient ici le cas des députés tels que Daniel Safu, Gérard Mulumba et Raphaël Kibuka, tous élus dans la circonscription de Kinshasa III, comprenant les communes de Matete et Limete, ces élus ont des permanences dans la circonscription. Ce sont des élus en permanence sur le terrain, que l’on peut qualifier d’élus assistant social. Ces élus ont en effet, un ancrage territorial considérable dans les quartiers et dans la circonscription qui par ailleurs, peut expliquer leur réélection, notamment dans le cas de Raphael Kibuka qui est l’un des députés les mieux votés dans la circonscription de Kinshasa III, suivi de Gérard Mulumba qui a été d’ailleurs toujours élu depuis les élections législatives de 2006.

Contrairement à Daniel Safu qui n’a pas été réélu en 2023, le cas de deux autres députés peut servir à interroger cette stratégie d’ancrage et les mobiles qui permettent de le maintenir. Existe-t-il un lien entre la politique de terrain à travers l’offre des outils de gestion des déchets et l’ancrage à la circonscription électorale ? est-ce cet ancrage garantie-t-il une réélection pour les élus contre les candidats néophytes ?

Le cas des élections municipales et législatives en France, sous l’ère macroniste, loin de Kinshasa, est révélateur des pratiques d’ancrage. En période électorale, les initiatives de consolidation des bases territoriales se multiplient à travers des ateliers citoyens, des rencontres et échanges plus ou moins formels consacrés à l’ancrage local. L’ancrage politique d’un acteur politique ou plus largement d’un parti ou mouvement politique peut ainsi être compris comme un ensemble d’opérations basées sur l’élus. L’ancrage peut s’appuyer sur un ensemble de pratiques et dispositifs de fidélisation (Briquet ; Godmer, 2023).

Le cas de la ville de Kinshasa et de ses élus montre ainsi que le métier de l’élus nécessite non seulement un volume des ressources importantes pour emporter la compétition électorale, mais aussi des stratégies ficelées sous forme d’action comme nouvelles formes de maintien d’un ancrage territorial. Ainsi, comme il a été dit pour la proximité, la relation entre les citoyens et acteurs politiques, la visibilité de la présence de l’élus dans les quartiers, l’organisation des cérémonies, des activités de curage, d’évacuation des déchets voire dans le cadre des opérations urbaines mettent en relief une forme ritualisée de contrôle du fief et du poids électoral. Ceci apparaît comme une façon de jauger son électorat, pour certains candidats avant même de se présenter officiellement comme candidat.

L'instrumentalisation du pouvoir politique à des fins de légitimation par le recours aux procédés symboliques, constitue, d'après Max Weber, l'une des formes caractéristiques sur lesquelles se fonde la domination légitime. Elle a pour objectif de créer le consentement nécessaire à l'institution et à la sauvegarde du pouvoir grâce à l'établissement et au renforcement des croyances et des représentations communes par le biais d'outils symboliques.

La sociologie politique, analysant la question de l'ancrage, a démontré en ce qui concerne les partis politiques que leur ancrage territorial n'est pas uniforme et n'est pas dénué d'une certaine inconstance dans le temps. Les travaux de Ronan Le Coadic sur les petites Russies des campagnes françaises interrogeant la récurrence du vote du parti communiste français (PCF) en Centre-Ouest Bretagne, permettent de voir l'ancrage comme un détour par l'histoire plus que par une structure sociale spécifique (Le Coadic, 2004).

Rémi Lefebvre et Frédérick Sawicki montrent l'implantation historique du socialisme dans le Nord comme étant le produit de la permanence « d'une communauté structurée par le parti et ancrée dans la convivialité de l'entre-soi que sur une idéologie » (Lefebvre ; Sawicki, 2006). Ce paragraphe ne met pas l'accent sur les partis politiques mais beaucoup plus sur les élus qui cherchent à montrer que c'est à travers les actions sur les déchets que certains élus de Kinshasa se maintiennent dans le fief électoral, notamment dans les quartiers dans lesquels se situent les décharges sauvages à Matete et Limete.

L'analyse de l'ancrage tel que développé ici met de côté les clivages partisans entre la majorité politique parlementaire et les députés de l'opposition pour retenir plutôt le jeu d'intérêt qui s'observe entre les élus qui se mettent parfois en concurrence pour maintenir leur emprise sur les quartiers marginalisés. Cette mise à côté de la référence partisane renvoie, comme le pense Le Bart (2003), à une rhétorique de l'apolitisme consistant à l'effacement du discours partisan pour valoriser la proximité entre les élus et les habitants des quartiers de leur circonscription électorale.

La perspective d'accès au pouvoir politique par les élections alimente ainsi la concurrence entre certains élus et des nouveaux candidats issus des mêmes quartiers. Le travail de maintien de l'ancrage commence à partir du moment où l'élu tente de se rapprocher au maximum auprès des groupes défavorisés, mais avec quelques dons, cadeaux et actions de curage afin de fidéliser les habitants des quartiers pour les prochaines élections. L'ancrage devient ainsi une finalité dont l'action sur les déchets est le moyen. Le maintien d'un ancrage se fait par les élus en place dans les institutions afin d'éviter tout remplacement à travers la désolidarisation des groupes et habitants des quartiers qui sont ainsi tenus par les actions et gestes posés par les élus. Ceci suppose pour un élu de maintenir la majorité d'électeurs surtout dans des quartiers densifiés, populaires et défavorisés de la ville de Kinshasa, se constituant en circonscriptions électorales.

Comme il en est le cas pour le secteur de l'entreprise, l'ancrage territorial se mesure par les multiples liens marchands et non marchands que l'entreprise électorale noue avec le territoire. Ainsi, pour l'ancrage dans le quartier et éviter toute concurrence, les élus de Matete et Limete, notamment Daniel Safu et Gérard Mulumba, activent stratégiquement les ressources dans le cadre des opérations ou journées de lutte contre la salubrité dans les quartiers de ces communes. La politique des déchets ressemble ainsi à un ensemble de stratégies hétérogènes,

impliquant la production d'objets symboliques et leur mobilisation dans des relations de pouvoir, mises en œuvre par les élus visant la légitimation ou la contestation d'un ordre social.

a. Un mécanisme de maintien d'une base électorale

Les ressources pour enseignants mises à disposition sur le site Géoconfluences en 2025, en géographie électorale, désignent par "fief", le territoire d'ancrage local d'un personnage politique de niveau régional ou national. Le terme tire son origine du système féodal et fait explicitement référence au territoire confié à un vassal par un suzerain en échange de sa loyauté. Le fief électoral est le territoire d'origine ou d'ancrage, d'ancrage, dans lequel l' élu vote, tient parfois son quartier de campagne, et celui éventuellement où il (ou elle) se replie en cas de défaite. Il s'agit souvent d'une municipalité ou d'une circonscription législative. Le fief est généralement l'espace où on réalise les meilleurs scores, en raison par exemple de l'effet d'amitié ou de la reconnaissance locale.

Contrairement au fief, le bastion électoral désigne plutôt une région acquise à une formation politique, à l'exemple d'un parti politique, plutôt qu'à une personne. Un bastion électoral se maintient en long terme, même si des basculements peuvent se produire en fonction des évolutions démographiques, sociales et économiques de l'espace dans lequel il est établi. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, par exemple, a longtemps été un bastion de la gauche, tandis que le Cotentin est resté acquis à la droite pendant toute la Vème République jusqu'à présent. Le recours au vocabulaire de fief au lieu par exemple de bastion dans ce paragraphe s'explique selon ce que dit Emmanuel Négrier (2001) notamment, le bastion relève principalement de logiques *horizontales* (réseaux, affinitaires locaux, échanges politiques personnalisés et le fief des logiques *verticales* : importance des ressources partisans idéologiques et matérielles, relations institutionnalisées avec des groupes collectifs catégoriels, etc.). Autrement dit, le bastion est un dispositif dans lequel la place relative du parti est primordiale, alors que la figure du fief repose en général davantage sur un entrepreneur politique individuel qui, dans ce cas, c'est l' élu voulant protéger son fief de toute concurrence des candidats naissants.

Les extraits de corpus médiatiques ont montré que dans les quartiers de Kinshasa, les jeunes se mobilisent pour suivre les travaux de mise en œuvre, organisés par les élus. Ces individus et les associations qu'ils forment soutiennent les actions sociales que ces élus mettent en place en rapport avec les déchets. Ils participent au rassemblement populaire organisés par les élus lors de la campagne électorale et se constituent en base électorale de ces élus dans les quartiers. C'est cette dimension de base de l' élu qui prend la forme du fief électoral.

La base électorale de l' élu est très souvent dans les quartiers de Kinshasa, un bureau, un local ou une parcelle dans lequel se tiennent des réunions, se diffusent des informations concernant la descente sur le terrain de l' élu ou les prochaines actions que ce dernier compte mener. C'est une permanence, un espace d'échanges de doléances et de formulation de besoins sociaux auprès de collaborateurs d'élus ou de membres de son cabinet, ou encore en sa présence. Le cas du député Raphaël Kabuka, dans le quartier Lmumba à la localité de Banunu I, du Dircab, maître Freddy Bonzeke, à Kinsaku dans son quartier natal, ou du vice-gouverneur de

Kinshasa Gérard Mulumba peuvent ainsi illustrer cette institutionnalisation de bases électorales dans les quartiers.

Les bases électorales sont en général les produits de collaborateurs d'élus. Lors de l'enquête de terrain à Matete, le coordonnateur des activités du député Raphaël Kabuka parlait ainsi de sa capacité à rentrer en contact avec les habitants, à développer un réseau d'individus croyant ainsi à la vision du député, qui se résume au développement de la ville de Kinshasa. Le collaborateur est cette personne qui multiplie le contact au sein du quartier, s'attire la loyauté des associations et participent à la création de groupes de soutiens de l'élus. Il fait du « porte à porte » pour informer, séduire, convaincre les électeurs, ils font appel aux journalistes, blogueurs, chefs de quartier, associations collectives, jeunes sans profession, chauffeurs de taxi et autres transporteurs urbains pour passer le message de l'élus à sa base, susciter de l'engouement le jour où l'élus vient poser les actions dans le quartier. Avec les instruments de musique loués ou achetés par l'élus, notamment la fanfare et les trompettes, certains font le porte-à-porte en sillonnant les quartiers, pour sensibiliser et mobiliser les populations, en chantant les louanges des candidats. Ayant une connaissance directe des électeurs, le collaborateur établit des relations en personne avec eux pour leur expliquer les projets et les promesses des élus. Dans ce type de campagne où l'interaction entre les personnes est primordiale, le collaborateur d'un élu mène une campagne politique.

Les actions menées sur les déchets entrent dans une logique de maintien de cette base électorale dans la mesure où, les individus et associations se nourrissent des ressources que procurent l'élus dans un contexte de pauvreté et de manque. La marginalité est dans ce sens une volonté politique, permettant ainsi une pérennisation des liens entre les élus et les habitants de quartier, qui viennent demander un service et déposer des doléances en cas d'extrême urgence sociale. Le travail de l'élus à ce stade ne consiste pas à ramener les doléances à l'assemblée provinciale ou nationale, mais, à définir à travers ses propres capacités, le champ de mise en œuvre des actions, de résolution du problème et des personnes qui peuvent accomplir sa vision de mise en œuvre. De cette manière, certains problèmes publics sont redéfinis par les élus, notamment celui des déchets. Les élus construisent de ponts contre les inondations causées par les déchets, au lieu par exemple de discuter d'une mise en œuvre des instruments de gestion des déchets avec le gouvernement provincial ou de voir au niveau municipal, le plan d'exécution d'une politique des déchets.

Les élus craignant la sanction des habitants car, étant votés pour ce qu'ils ont promis de faire, se retrouvent dans une situation dans laquelle, les actions contre les déchets deviennent une condition sine qua non de l'existence de leur base électorale. Ces actions sur les déchets s'accompagnent toujours d'autres actions plus sociales, pots de vin, organisation d'assistance sociale avec les aînés du quartier, comme le racontait le collaborateur de Raphaël Kibuka à Matete. Lors de ces rencontres, l'élus rassure en posant l'action et rajoute une couche de promesse, disant ainsi que le mieux reste à venir, c'est-à-dire, ce que je fais n'est encore rien par rapport à ce que je pourrai faire si je reste votre élu, donc si vous me faites encore confiance pour les prochaines élections. Ainsi se construit ce cycle de promesses et actions sur les déchets, excluant ainsi toute prise en compte de l'expertise extérieure, de la planification de la gestion

des déchets par les services publics compétents, en somme de la mise en œuvre d'une politique publique des déchets.

Ainsi, l'on peut établir une causalité entre le maintien de la base électorale des élus qui ont déjà fait plus de mandats électoraux, en étant réélus dans les mêmes circonscriptions électorales et dans les mêmes communes de ces circonscriptions avec les actions sur les déchets. La persistance des déchets est une porte d'entrée ou un moyen d'accès à l'arène électorale qui est le quartier. Cette stratégie marche à Kinshasa depuis les élections de 2006 et encore aujourd'hui en 2025, l'on peut voir des personnes prétendant au métier d'élus, se prépare à poser les actions sur les déchets dans leurs quartiers ou dans l'espace tout en commençant par dénoncer l'inaction des actuels dirigeants de Kinshasa et des municipalités.

L'on peut ainsi déduire, que le soutien apporté par l'élus aux individus et associations des quartiers devient une force symbolique, s'expliquant par un calcul d'intérêt pour conserver les votes des citoyens dans le cadre des élections provinciales et législatives au niveau national. La récupération des déchets et la construction d'un pouvoir d'action de l'élus autour de ces matières reflète ainsi la transaction du clientélisme électoral dans les quartiers de Kinshasa.

b. Un mécanisme de consolidation des voix pour les élections présidentielles

Les élus de Kinshasa, les députés nationaux de la ville de Kinshasa et de ses circonscriptions ont aussi pour rôle d'aller chercher une majorité présidentielle, un soutien beaucoup plus général à la personne du président de la république. Ceci est possible notamment à travers cette proximité entre les élus qui apportent des dons, des objets, des services, notamment dans le cadre des déchets, et par ailleurs les habitants des quartiers qui se montrent favorables à ces pratiques et ont ainsi un devoir moral de voter pour ces candidats.

Il s'agit pour ses élus, à travers leurs actions, d'anticiper les votes pour le candidat qu'ils portent pour les élections présidentielles. L'on peut ainsi voir lors de la descente dans les quartiers, les élus qui viennent poser les actions dire que ce que je fais c'est pour le président de la République ou encore bien noter que les actions sont posées sous le haut patronage du président de la République ou encore du candidat président de la République que celui veut faire élire. Les effigies de l'élus s'accompagnant avec la photo du président de la république en place ou du candidat président de la république, l'accompagnement de l'élus par les médias présidentiels ou par les matériels (voiture, camions, militaires de la garde présidentielle) mis à sa disposition par la présidence de la république sont autant des signaux permettant de déterminer une stratégie électorale dans l'action posée par l'élus dans les quartiers de sa circonscription.

Les actions posées sur les déchets sont ainsi un enjeu électoral, de construction et de constitution d'une proximité avec les habitants, pour ainsi glisser la volonté de faire élire un candidat aux élections présidentielles ou encore de poser les garanties d'une réélection du candidat qui est déjà en place dans les institutions.

La temporalité électorale ne se limite pas aux périodes définies, entre la campagne, l'expression du vote et la publication des résultats. Cette dimension juridique et légale de la temporalité électorale occulte les interactions à caractère électoral et les mises en œuvre clientélares dans les quartiers de Kinshasa, avant la campagne électorale ou après les élections.

Ces nouveaux élus ou ces personnes réélues se qualifient comme étant d'élus de terrain, privilégiant l'action sociale et la proximité avec les habitants des quartiers, contrairement aux élus législateurs qui, eux sont considérés comme étant des politiciens distants, passant leurs journées dans les assemblées nationales ou provinciales, faisant « le travail d'écriture et de vote des lois (Marriel ; Payre, 2018). Ainsi, dans ce chapitre, est prise en compte cette dimension d'élus de terrain dans l'instrumentalisation du problème des déchets dans les quartiers de Kinshasa sous études. Ces élus et candidats disposent en outre d'une capacité de lier les besoins des groupes sociaux aux intentions politiques de faire quelque chose. Ils sont parfois dans l'obligation de donner aux gens qui ont votés pour eux en guise de remerciement, de fidélisation, et aussi dans le but de maintenir des liens clientélares.

La campagne de proximité et les interactions qui se développent entre individus, groupes sociaux, collaborateurs d'élus et les élus jouent sont consolidés afin de soutenir le candidat que porte l'élus dans le quartier pour les élections présidentielles. Les élus exploitent ainsi les relations clientélares dans le cadre de la gestion des déchets pour promouvoir un candidat président de la république, comme l'on peut le voir pour les élections présidentielles de 2018, où le candidat Tshisekedi a été porté dans la commune de Matete par les députés Safu et Kibuka, et dans la commune de Limete par le député Gerard Mulumba. Ces élus jouent ainsi la carte de courtier de vois électorales pour le candidat présidentiel, lui assurant du fait de disposer d'une base électorale solide, constituée des hommes et des femmes disponibles à voter massivement pour lui. Le réseau clientèle construit par l'élus via sa base électorale, permet à l'élus de gagner de l'estime auprès du candidat président, surtout dans le cas où ce dernier arrive à être élu comme président de la république. L'on peut le voir par ailleurs dans le cas des élections de 2018 à l'issue desquelles, le candidat Tshisekedi a été élu chef de l'Etat et président de la république ainsi que le candidat gouverneur de la ville de Kinshasa Gentiny Ngobila, d'abord député provincial puis gouverneur de Kinshasa.

Le soutien accordé par le gouverneur au président de la république s'est renouvelé à l'issue des élections de 2023. Le gouverneur de Kinshasa a créé un parti politique dénommé alliance des congolais progressistes (ACP) en soutien à l'élection du président Tshisekedi pour sa réélection, sachant que Gentiny a des associations qui les soutienne dans les quartiers de Matete par exemple. Parmi ces associations, il y en a une qui a été soumise à l'enquête, notamment l'association sans but lucratif Zena Luminuku, dont le responsable bénéficie des financements du gouverneur de Kinshasa Gentiny Ngobila pour mobiliser les jeunes de Matete à faire le curage et nettoyage des rues.

En 2019, le président Tshisekedi, avait inauguré l'opération Kinshasa Bopeto, sous l'égide du gouverneur de Kinshasa qui, après cinq années du mandat du gouverneur Ngobila se soldait par des actions ponctuées dans les quartiers de Kinshasa. Ainsi, le schéma que l'on peut retracer des actions menées par les élus de Kinshasa sur les déchets permet d'établir un lien

avec l'électorat du président de la République, de l'allégeance des élus de Kinshasa aux clients politiques placés plus hauts à l'échelle gouvernementale, notamment le président de la République.

La désignation des dirigeants par la voie électorale conduit en effet bien des leaders politiques à activer l'offre des biens et services aux habitants pour se constituer une base à partir d'individus ou, plus souvent, d'un groupe dont les membres bénéficient des offres de l'élu et au nom du président de la République. Cette stratégie amène et accompagne l'entreprise clientélaire et électorale des élus de Kinshasa, où l'on peut constater la réélection des élus malgré que les problèmes sociaux dénoncés par les habitants restent inchangés.

L'attachement à la base et la quête d'un soutien au candidat président de la république en lui trouvant des voix dans les quartiers illustrent ainsi que les activités politiques ne concernent pas que la transmission des idéologies et des idéaux politiques, mais sont faites, notamment en ce qui concerne les quartiers de Kinshasa, pour relier des préoccupations concernant les déchets, d'autres préoccupations sociales et économiques ainsi et la garantie d'un électorat. Ce lien n'est pas exempt d'ambiguïté : d'un côté, il s'énonce dans les termes de l'obligation morale (le devoir d'amitié et de solidarité) ; de l'autre, il est nourri par des échanges pragmatiques (les services).

Quand bien même la satisfaction des intérêts privés de l'électeur n'est pas immédiate, elle est contenue en puissance dans une relation perçue comme un engagement à long terme et créateur d'obligations réciproques. Parmi ces obligations, il y a, pour l'élu, celle de rendre service et d'intercéder en faveur de ses électeurs ; et, pour ces derniers, celle de répondre à ce service par la fidélité politique et la loyauté électorale. L'on peut ainsi dire qu'en sens inverse, le refus de l'élu de répondre aux demandes de services de ses électeurs entraîne normalement la défection. Une promesse qui n'est pas tenue, un emploi qui n'est pas accordé, etc. peuvent aboutir au retrait du soutien électoral, comme l'indique un maire de village, rendant compte des difficultés auxquelles il est confronté face à la multiplicité des requêtes de ses électeurs.

Conclusion de la deuxième partie

La deuxième partie de cette thèse s'est consacrée à répondre à la question de savoir : que font les élus tant nationaux que provinciaux pour répondre aux problèmes de gestion des déchets à Kinshasa ? Traditionnellement, les élus jouent un rôle important en ce qui concerne les problèmes sociétaux nécessitant des politiques publiques. Le travail des élus consiste ainsi à participer à la publicisation d'une situation jugée problématique, de participer à la construction de ce problème, à son ascension dans le champ politique, à sa mise en débat ou de construire à travers des dispositifs réglementaires et d'actions publiques des réponses aux problèmes.

Or, les résultats tirés de l'analyse du rôle des personnes prétendant au métier d'élus et des élus eux-mêmes donnent à voir une présence accrue des élus de Kinshasa : députés provinciaux, nationaux, gouverneur et gouverneur adjoint, qui cependant transforment un problème de politique publique en une ressource politique. Les deux chapitres de cette partie ont tenté de saisir cette transformation du problème de gestion des déchets en enjeu politique dans le contexte électoral. Les discours, les promesses et la séduction des électeurs qu'entreprennent les candidats aux élections, notamment pendant la campagne électorale, sont dans un premier temps des facteurs expliquant le détournement politique d'une situation déplorée par les habitants, médias et groupes sociaux. Cet argumentaire est présenté dans le premier chapitre de cette partie.

Le deuxième chapitre vient prolonger le premier en montrant que par-dessus les promesses et les discours qui séduisent pour des fins électorales, les déchets font l'objet de mises en œuvre de la part des élus de Kinshasa. Ce qui leur permet de maintenir une proximité avec les habitants pour s'assurer ainsi que les fiefs électoraux soient toujours en leur possession ou sous leur contrôle afin de garantir des élections futures. Les cas des députés Raphaël Kibuka et Daniel Safu à Matete ainsi que Gérard Mulumba à Limete ont servi de voir les actions mises en place par les élus, pouvant être considérées comme des mises en œuvre clientélistes. L'agir sur les déchets est ainsi analysé comme outils stratégiques, permettant aux élus de se faire légitimer dans leur circonscription dans un contexte de concurrence permanente, dans le cadre d'une compétition politique à Kinshasa.

Les analyses faites dans les deux chapitres, intégrant les dimensions discursives, programmatiques, de légitimation politique et d'ancrage montre ainsi la récupération et l'instrumentalisation d'un problème public pourtant connu et mis en agenda politique. Ces deux chapitres illustrent ainsi qu'il existe une volonté politique de maintenir le statu quo sur la situation des déchets et que les mots et promesses comptent autant que les actions mises en place par les élus pour faire des déchets un objet de mises en œuvre ponctuelles. Les services compétents sont mis de côté dans l'exécution des travaux sur les déchets. Les outils des services et matériels destinés aux services publics sont loués à des élus qui les utilisent pour organiser la gestion des déchets dans les quartiers avec leur propre ressource financière et matérielle.

De ce qui précède, l'apport théorique de cette partie est dans la contribution de l'étude des imbrications entre l'analyse de politiques de problèmes et des enjeux de la politique électorale. Les individus en quête de l'électorat et du maintien électoral dans les fiefs transforment le problème d'action publique en enjeu politique, dans un cycle infini de privatisation de l'offre des équipements publics. Cette partie contribue à alimenter le débat sur l'activité des élus qui, pour la conquête des fonctions électives, jouent sur les difficultés que connaissent la société au lieu de les porter dans les instances publiques des débats, notamment.

Les recherches sur le métier d'élus, particulièrement d'élus locaux, examinent comment les élus s'investissent dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Ces recherches abordent notamment les attributs et ressources mobilisés dans le cadre de leur investissement, en mettant un accent sur le caractère limité de l'intervention des élus, le rôle qu'ils jouent dans l'arbitrage des conflits dans un domaine d'intervention publique (Michel, 1994). Par ailleurs, existent des travaux qui ont permis de mettre l'accent sur l'omniprésence d'une partie du personnel politique, ainsi que sur sa capacité à évoluer simultanément dans plusieurs sphères d'activité et de légitimité, propriétés qui concourent à assurer aux élus un rôle non négligeable dans la détermination des choix publics. Ces travaux envisagent les cadres de l'action publique et les ressources qu'ils offrent comme des structures de contraintes et d'opportunité à partir desquelles, les élus construisent leurs rôles. Ces travaux donnent à voir le rapport de l'élus à ses électeurs. Ainsi, la définition du rôle de l'élus devient tributaire à la fois de sa qualité de représentant, disposant de la légitimité du suffrage universel, le caractère généraliste de sa fonction et sa capacité à jouer de multiples rôles institutionnels et dans le traitement des problèmes publics (Douillet ; Robert, 2007).

Cette partie contribue à l'étude du rôle de l'élus et du postulant aux élections dans l'analyse de la construction d'un problème public. Elle montre comment l'élus peut participer au changement de trajectoire d'un problème public nécessitant une action publique, notamment quand sa préoccupation majeure est de gagner les élections, de se faire réélire ou de maintenir son ancrage au niveau de la circonscription. Ceci, en prenant en compte l'idée selon laquelle les élus passent une partie de leur travail à produire les dispositifs d'action publique. Les aspects matériels de la relation de clientèle et les échanges des ressources instrumentales, économiques et politiques (soutiens, loyauté, votes, protection), sont des éléments expliquant la déviation d'un problème public. En effet, le patronage des élus et notables, la proximité avec les individus et groupes sociaux opèrent dans les quartiers comme des liens inégalitaires, où les ressources matérielles et symboliques sont monopolisées par un groupe restreint d'individus au pouvoir.

La réciprocité participe à la légitimation de leur pouvoir et à l'entretien de leur autorité. La domination d'un élus ou d'un gestionnaire urbain, pour être acceptée, suppose en effet des justifications idéologiques, parmi lesquelles, le fait qu'elle est enracinée dans un échange de bénéfices mutuels avec les individus et groupes sociaux. La réciprocité permet ainsi de convertir la sujétion en acceptation morale, laquelle peut prendre la forme avec l'instauration du vote comme mode de sélection du personnel politique de la loyauté électorale. Ainsi, la reconnaissance, le don, le dévouement et la fidélité des individus et groupes sociaux ancrent dans les interactions sociales les imputations morales dont se réclament les détenteurs du pouvoir pour acquérir une légitimité durable (Lagroye, 1985). Le pouvoir des élus et notables

émane de leur capacité à redistribuer une partie de leurs revenus en échange de la reconnaissance du statut auquel ils prétendent, que le vote vient ratifier.

PARTIE III :

Les déchets comme ressource dans une économie de la survie

La présente partie montre à son tour que si le problème des déchets n'est pas traduit en politique publique, c'est aussi en raison de l'usage des déchets comme une ressource dans le cadre d'une économie de la survie, que l'on peut aussi considérer comme une forme de résistance contre la marginalité dans les quartiers des communes de Matete et Limete. Déplacer ainsi le regard des institutions gouvernementales vers les pratiques sociales des habitants sur les déchets permet de voir comment les groupes sociaux, notamment les travailleurs des déchets et les habitants des quartiers font persister le problème des déchets dans la ville de Kinshasa à travers des initiatives qu'ils entreprennent autour de la décharge au lieu de se mobiliser pour susciter une politique de traitement des déchets qui jonchent les rues, caniveaux et quartiers de Kinshasa.

En effet, des situations d'injustice *sociale*, font parfois l'objet de mobilisation afin d'influencer, d'obliger ou de susciter une action publique. De nombreux cas d'études en France tout comme en RDC illustrent des actions protestataires contre des situations qui dérangent. Claire Dupuy (2014), dans un chapitre d'ouvrage sur « les politiques publiques et le mouvement social », montre que durant l'hiver 1997-1998 en France, des chômeurs mobilisés demandaient une prime de Noël et une revalorisation de tous les minima sociaux au gouvernement de monsieur Lionel Jospin et aux organismes publics concernés. La revendication principale portait sur la mise en place d'une prime de Noël. Une prime de 1000 francs a été aux Rmistes (ex RSA) et aux chômeurs les plus en difficulté. Cette mobilisation permet de voir comment, une action protestataire visant le système politique qui convertit un problème revendiqué en une action de la part des autorités politiques. Ainsi, l'on peut considérer les mouvements sociaux comme des réseaux informels, reposant sur des croyances partagées et de la solidarité, qui se mobilisent autour de questions conflictuelles par l'utilisation d'une variété de formes de protestation, à l'exemple des sit-in, marches, pétitions, grèves, campagne de lobbying ou des actions de contestation en ligne sur internet, dans les réseaux sociaux (Della Porta, Diani, 1999 ; Dupuy, 2014). Vu ainsi, on peut interroger le lien entre une mobilisation et la mise en œuvre d'une politique publique en matière de gestion des déchets à Kinshasa. Il devient intéressant de voir si les habitants des quartiers des communes de Matete et Limete se mobilisent contre la situation des déchets et des décharges qui se trouvent encore dans certaines rues, certains espaces publics ou proches de leurs habitations, pour susciter une politique publique.

Le 09 avril 2021, le député national Raphaël Kibuka initie une marche dans la commune de Matete afin de dénoncer le délabrement et l'insalubrité dans cette commune de sa circonscription électorale. Lors de cette activité, le député adresse un mémorandum aux autorités municipales et provinciales dans lequel plusieurs griefs sont présentés : manque d'éclairage public, routes dégradées et délabrées, insécurité causée par le banditisme etc.

Il est superflu de vous rappeler les statistiques des usagers des routes de Matete, passage obligé vers d'autres points de la ville tels que Kisenso et Lemba (municipalités environnantes), ou la réalité de l'inconfort occasionné par la déliquescence de la voirie municipale. Ce sont environ 3 millions d'habitants matetois et d'autres usagers confondus, qui se trouvent ainsi

impactés par l'état de délabrement avancé qui caractérise cette municipalité victime d'abandon de l'autorité urbaine ³⁴.



MATETE EN DANGER : L'HONORABLE RAPHAEL KIBUKA ET LES MATETOIS PROTESTENT CONTRE L'ÉTAT DE LEUR COMMUNE !

Figure 18 : Les habitants de Matete se mobilisent contre la détérioration des infrastructures dans cette commune. Une marche dans les rues de la commune a été organisée par le député national élu de la circonscription de Kinshasa III à la personne de Raphaël Kibuka, avocat d'affaires et notable de Matete. Matete 2021. Capture d'écran faite sur la page YouTube du média Actualité. Cd.

³⁴ Actualité.cd, avril 2021. (<https://www.youtube.com/watch?v=tOwFK8YjNqM>).



MATETE EN DANGER : L'HONORABLE RAPHAEL KIBUKA ET LES MATETOIS PROTESTENT CONTRE L'ÉTAT DE LEUR COMMUNE !

Figure 19 : Dans cette image, le député national, élu de la circonscription de Kinshasa III, avec les habitants de la commune en train de protester contre le mauvais état des infrastructures routières communales. Matete 2021. Capture d'écran faite sur la page YouTube du média Actualité. Cd.

Des études ont montré que le concept de mobilisation est lié à celui de politique, notamment dans la perspective de la « structure des opportunités politiques » (Tarrow, 1990 ; Fillieule ; Mathieu, 2020), que donne l'environnement politique en influençant les conditions d'émergence ou de désamorçage d'un mouvement social. Dans le cas de Kinshasa, pour le cas de la commune de Matete par exemple entre 2020 et 2021, un élu les élu, député national, fait émerger un mouvement de revendication, exigeant la démission du bourgmestre de la commune de Matete. Les griefs soulevés los de ce mouvement pointent le délabrement des infrastructures communales, notamment les routes. Cette mobilisation a abouti à la construction du pont reliant la localité de Kwenge II et celle de Ngilima, à travers un financement de l'hôtel de ville de Kinshasa.

Cependant, si cette mobilisation a mis un accent sur les infrastructures routières, elle n'a pas directement dénoncé les déchets et les décharges visibles dans les rues et quartiers de cette commune. Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositifs permettant d'éradiquer les décharges dans la commune de Matete n'a pas été envisagée ni par l'hôtel de ville ni par le bourgmestre de la commune de Matete à l'issue de la mobilisation. Dans certains quartiers, notamment à Malemba vers la 3^{ème} rue Debonhomme, à Lumumba vers Kwenge II et à Lunionzo dans la localité de Ngilima et Nkunda, l'on peut voir encore des décharges à côté des cours d'eau, des habitations et dans certains sites non habités, qui sont d'anciens domaines agricoles. L'on peut ainsi se poser la question de savoir alors que les déchets et les infrastructures routières font partie des éléments structurant le délabrement de la commune de Matete, pourquoi le problème des routes font l'objet de mobilisation et aboutissent à des réponses en termes de politique publique et non celui des déchets ? en d'autres termes, comment expliquer que les déchets, qui

sont pourtant à l'origine de nombreux risques sanitaires et environnementaux, ne suscitent pas des mobilisations comparables à celles liées à l'état des infrastructures, organisées par un élu de Matete pour revendiquer le mauvais état des routes ?

L'hypothèse appuyée dans cette partie de la thèse est que cela tient notamment au fait que les déchets constituent une ressource pour nombre d'habitants de ces quartiers. Les déchets sont une ressource économique par leur valorisation, réparation et marchandisation, mais aussi comme une ressource permettant de pallier la difficulté d'accès aux logements dans d'autres quartiers des communes de Matete et Limete. Se jouent aussi, par ces usages des déchets, des formes de résistances discrètes (Rosa, 2016) à la marginalité subie et à la précarité vécue.

Les actions de résistance dans le cadre des initiatives communautaires de collecte et valorisation des déchets peuvent ainsi montrer qu'il existe des actions en apparence collectives, intentionnelles et subversives d'un ordre établi ou de la domination étatique mais dont la portée politique n'est ni un préalable, ni une finalité. Ces pratiques se rapportent directement à la survie en milieu urbain, sans se positionner directement et/ou ouvertement contre le pouvoir politique ou le gouvernement en place. La discrétion de la protestation à laquelle ont recours les groupes sociaux (associations, collectifs et ONG etc.) et habitants occulte la dimension politique de cette mobilisation.

Cette partie met ainsi en exergue les pratiques à travers lesquelles les groupes sociaux marginalisés utilisent les déchets comme ressources de survie en milieu urbain. La débrouille est ici le mot qui convient afin de qualifier le mode de vie reposant sur ces tactiques et combines discrètes (De Certeau, 1990), invisibles car aux marges de mobilisations protestataires. Les notions des quartiers précaires et de marges urbaines permettent de mettre l'accent sur ces quartiers de Kinshasa, dans la commune de Matete et Limete qui se retrouvent parfois au centre de l'inaction publique et de l'instrumentalisation des élus à travers des dispositifs précaires, limités en quantité et ne tenant pas compte des besoins des quartiers.

A travers des petites actions et tactiques mises en place quotidiennement par différents collectifs de citoyens, associations et individus, ces marges créent des espaces d'autonomie en se réappropriant l'espace public mais aussi en profitant du contexte de « manque » pour formuler des ébauches de critiques politiques à l'égard des autorités publiques, notamment à travers des parlements débout³⁵ pendant le travail des déchets. Quelles sont les raisons d'être d'une telle mobilisation ? Comment les logiques et stratégies mises en place par les groupes et individus au niveau social expliquent-elles la non-transformation d'une cause qui pourrait faire l'objet d'une action protestataire ?

³⁵ Selon Camille Dugrand (2012) le parlement débout désigne le type de rassemblement populaire sous un arbre ou dans un espace public dans le but de discuter, commenter, mobiliser ou reprendre la rumeur politique. Il est constitué de militants, individus détenant plus ou moins les capacités d'analyse des faits politiques et divers. Dans la plupart de cas, ce sont les opposants au pouvoir en place ou les partisans des partis politiques d'opposition qui forment ce rassemblement. Il est ouvert au grand public et tout le monde peut écouter, commenter, divertir ou ajouter un propos sur les faits politiques et divers de la société.

Certaines études menées en science politique et en sociologie des mobilisations montrent que « contester les institutions » ne fait pas la grandeur d'une mobilisation ou encore son efficacité. D'un côté, certaines mobilisations peuvent mettre en cause les institutions politiques sans menacer ou subvertir les rapports sociaux traditionnels (Agrikoliansky, Collovald, 2014). D'un autre côté, la discrétion d'une mobilisation ne signifie pas forcément un degré moindre de subversion. Ceci invite à observer les formes de mobilisation au-delà de leurs aspects contestataires, car rester discret peut être un choix stratégique ou une meilleure voie (*one best way*) dans un contexte de marginalisation. Dans cette veine, il devient intéressant de voir dans quelle mesure ces mobilisations face aux déchets dans les quartiers de Kinshasa sont originales par rapport aux mobilisations classiques.

Au premier abord, en observant la situation des déchets dans les communes de Matete et Limete, on constate une absence de contestation autour de la situation des déchets pendant que les décharges se multiplient dans ces zones. Or, dans le fond, les mobilisations faites autour des déchets sont souterraines et discrètes, allant plutôt dans le sens d'une économie de survie et des initiatives communautaires d'auto-prise en charge. Cette discrétion cache cependant des mécanismes de résistances plus structurées. Le choix de ne pas se confronter ouvertement à l'autorité publique et de plutôt la contourner, caractérise ainsi ces mobilisations de survie dans les quartiers populaires de Kinshasa. Sans viser le pouvoir central ni le changement de pouvoir, ces mobilisations peuvent aussi s'inscrire dans une logique de contre-pouvoir dans les failles du système (Holloway, 2002). La discrétion donne ainsi à voir une forme de vie alternative, un espace libre (Polletta, 1999) à distance du pouvoir, une stratégie interstitielle (Wright, 2010), qui vise à expérimenter une contre-société à l'écart de la société dominante (Bachet, 2014).

Les mobilisations discrètes observées dans les quartiers de Kinshasa s'inscrivent dans les trois dimensions de l'action collective évoquées par Erik Neveu : « l'agir ensemble comme projet volontaire et intentionnel, la croyance en une cause et la concertation ». Ces trois dimensions s'observent notamment dans la collecte des déchets dans le quartier Mbamu à travers un acte volontaire de création d'une association des jeunes de Limete, dénommée dynamique pour le développement du Congo (DYDEC), dans laquelle, les jeunes des quartiers de cette commune, portent un projet, celui de la collecte et de l'évacuation des déchets dans le but d'assainir, mais aussi d'assurer un service qui n'est pas organisé par la municipalité. Le projet DYDEC remplit le critère d'un projet explicite des jeunes de Limete/Mbamu de se mobiliser de concert, l'idée derrière cet « agir ensemble » est plutôt de lutter et résister contre le manque d'équipements de gestion des déchets occasionné par l'inaction publique, tout en continuant d'attendre une possible intervention de la part de l'Etat et des gouvernements. Outre le collectif DYDEC, d'autres habitants dans les quartiers des communes de Matete et Limete se mobilisent individuellement, en organisant le travail des déchets, en rapport avec les conditions matérielles dans lesquelles ils se retrouvent en marge de Kinshasa.

Ainsi, cette partie analyse et explique la non transformation des mobilisations sur les problèmes des déchets en mouvements de contestation et en protestations frontales contre les gouvernements. Le problème des déchets n'a fait que rarement dans la trajectoire urbaine l'objet de mobilisations ouvertes à Kinshasa, depuis que les déchets sont visibles sur l'espace public, au cours de trente dernières années à Kinshasa et durant toute la période d'enquête dans

le cadre de cette thèse, soit entre 2018 et 2024 qui correspond au quinquennat du mandat politique des élus de Kinshasa et du président de la République Démocratique du Congo.

Comme dans l'exemple de la communauté rurale malaisienne, étudiée par James Scott (2006), la non émergence de grands mouvements de protestation peut être expliquée par le fait que les mobilisations de cette envergure sont rapidement et brutalement réprimées par la police ou font l'objet de refus d'autorisation par les autorités publiques. A Kinshasa, le mouvement de revendication ouverte et allant à la confrontation est plutôt mené par les partis politiques de l'opposition, les confessions religieuses notamment, l'église catholique et les mouvements citoyens de droit de l'homme (L'exemple de la Lucha³⁶). Ces mobilisations sont faites contre les résultats électoraux (présidentiels, législatifs et provinciaux), l'insécurité et les agressions des groupes rebelles sur les populations des provinces de la partie Est de la RD. Congo. Ces mobilisations ouvertes se font en dépit de la répression mortelle, des incarcérations arbitraires et disparitions de certains membres des groupes sociaux mobilisés.

Par ailleurs, l'état de pauvreté qui préoccupe les habitants à la recherche des ressources de survie en milieu défavorisé et les stigmates renvoyés par certains acteurs de la ville sur les déchets en les qualifiant de choses sales, en singularisant le risque et la dangerosité de certains déchets, empêchent toute transformation de la cause mobilisatrice en une confrontation directe. Les acteurs politiques pouvant se constituer en entrepreneur d'un mouvement de protestation contre les déchets, récupèrent ce problème à des fins politiques.

Dans ces conditions, l'objectif de la mobilisation dans les quartiers de Kinshasa à Matete et Limete est de transformer les déchets en ressources dans le cadre d'une économie de la survie. Se mobiliser n'équivaut pas à protester, mais à trouver des mécanismes de survie dans un contexte de pauvreté tout en critiquant le rôle de l'Etat, du pouvoir politique mais aussi en délégitimant les fonctions politiques à l'échelle locale : bourgmestre de commune et chef de quartier, notamment. Par ailleurs, le parlement débout pendant le travail des déchets est non seulement un moment de politisation et de récupération du problème des déchets par les candidats aux élections, mais devient aussi un moment de prise de parole et de remise en question du rôle de l'Etat et des gouvernements dans la gestion du problème des déchets. Les deux chapitres de cette partie montrent chacun des stratégies et logiques de survie et de résistance à travers les déchets par les groupes sociaux et individus dans les quartiers de Kinshasa.

- Le premier chapitre montre comment les individus recourent aux déchets comme ressource pour construire des habitations en milieu urbain défavorisé ;
- Le deuxième chapitre à son tour montre comment les déchets collectés par les individus et groupes socioprofessionnels sont marchandés dans l'espace public dans le but de se procurer des revenus financiers par manque d'emploi formel dans les quartiers

³⁶ Le mouvement Lucha La Lutte pour le changement, abrégée en Lucha, est un mouvement citoyen basé en République démocratique du Congo, qui lutte pour la dignité humaine et la justice sociale. Fondé en 2012, ce mouvement citoyen rassemble plusieurs centaines de jeunes à travers le pays.

marginalisés, tout en formulant des critiques sur les autorités politiques nationales et locales, tenues pour responsables du statu quo des déchets et de la crise urbaine généralisée.

Chapitre 1 : Les déchets comme ressource : accéder à la propriété privée d'une maison

Ce premier chapitre de la troisième partie montre comment les habitants des extensions des quartiers Mbamu, Lunionzo, Lumumba et Malemba reprennent les déchets et les utilisent dans la construction des maisons. Cette activité est très répandue dans les extensions des quartiers étudiés qui, comme présenté dans la première partie de cette étude, sont des lieux qui étaient réservés pour l'agriculture (rizières, champs etc.) et interdits à toute construction d'habitations. Certains de ces lieux étaient réservés pour l'entreposage et l'enfouissement des déchets produits à Kinshasa à l'époque coloniale et après la période de l'indépendance de 1960.



Figure 20 : dans le quartier Mbamu/extension urbaine de Ngwele dans la commune de Limete, les maisons en briques et hangars en tôles construits sur la décharge sauvage qui se situe à côté des quelques plantes et herbes qui sont des potagers donnant des légumes et condiments aux habitants des maisons environnantes. L'on peut voir dans cette image deux individus, travailleurs des déchets appelés « pousse pousseurs » dont l'un est en gilet et chapeau orange, près de son motocycle à trois roues de couleur rouge ayant une remorque contenant les déchets. Ce pousse pousseur se prépare à jeter les déchets sur la décharge. Ces déchets passent progressivement sous les maisons construites. Image reportée pendant le séjour d'enquête à Kinshasa en 2021 à la commune de Limete à Kinshasa.

Les extensions urbaines actuelles dans les quartiers cités ci-dessus sont des subdivisions des communes de Matete et Limete, dans lesquelles sont déchargées les ordures, plastiques et autres déchets dangereux, produits à Kinshasa. Ces extensions sont aménagées par les habitants de façon autonome. Les terrains occupés sont défrichés et revendus par des anciens et primo-propriétaires et deviennent ainsi des quartiers dans lesquels les maisons sont construites sur les décharges sauvages. L'acquisition des terrains dans ces quartiers marginalisés se fait et continue de se faire soit par occupation autonome des zones qui étaient réservées à l'agriculture, soit par

rétribution électorale d'une autorité à ses clients-électeurs, ou encore, par récupération des terrains laissés par les entrepreneurs européens, partis après l'indépendance du Congo en 1960. Le secrétaire du bureau de quartier Mbamu dans la commune de Limete dans lequel se situe l'extension Ngwele renseigne à cet effet que :

Ces gens ici (parlant des habitants du quartier Mbamu vers l'extension dite Ngwele) n'ont pas acheté des parcelles. On leur avait distribué des parcelles par la mission française (lors de la répartition des terrains à l'époque coloniale cf. Partie I). Ce sont ces gens qui ont à leur tour vendu des parcelles. Des gens fabriquent des parcelles (construire la maison et habitations), ils prennent de la boue et des déchets (pour dire qu'ils font recours aux déchets). Toutes ces parcelles là-bas, c'étaient des terrains agricoles, c'était un chantier agricole où des agriculteurs bien recensés par le ministère d'agriculture travaillaient (...). Secrétaire du bureau de quartier Mbamu, Limete, juin 2021.

Le cas du quartier Mbamu et de son extension appelée « Ngwele » à Limete, tout comme ceux des quartiers Lumumba, Lunionzo et Malemba à Matete, laissent voir la présence de plusieurs maisons et hangars construits sur ou à côté des décharges. On y trouve plus d'une dizaine de maisons construites sur un large espace de plus de 20 000 mètres carrés, soit plus de 2 hectares. Ces constructions ne sont pas en pavillon, elles ont plutôt l'air d'être parsemées, selon les logiques d'occupation définies lors du morcellement du terrain à vendre entre le vendeur (ancien propriétaire) et l'acheteur (nouvel acquéreur). Par ailleurs, le manque d'équipements publics de stockage et de traitement des déchets dans la ville de Kinshasa fait que les déchets collectés dans le cadre des opérations de salubrité publique et des initiatives privées organisées par certains élus et candidats aux élections sont déversés dans ces extensions urbaines.

La façon de vivre avec les décharges sauvages, organisée par les habitants des quartiers Mbamu, Lunionzo, Lumumba et Malemba à Kinshasa, donne à voir des formes de recours, voire d'appropriation des déchets et de la décharge pour construire des logements, au lieu de protester contre la nuisance que pourrait causer la proximité avec ces matières de toute nature (infectées, dangereuses etc.) et en décomposition. L'acquisition d'un lieu de couchage en pleine ville détermine ainsi la motivation à construire sur la décharge, car aucune alternative publique d'acquisition d'un logement n'existe en milieu urbain et beaucoup plus pour les habitants des quartiers marginalisés de Kinshasa. Ainsi les logiques de disposer d'un bien pour se loger que l'on nomme « maison » dans le contexte local de Kinshasa et les logiques d'occupation de l'espace où est construite le logement comme les distingue Valérie Sala Pala (2020), sont à prendre en compte dans la compréhension de l'appropriation des déchets jetés et de la décharge sauvage.

**Encadré 13 : les types de logement en République Démocratique du Congo
selon le rapport la Banque Mondiale : « Bilan du secteur du logement en Afrique
subsaharienne » en 2015**

Parler logement dans le contexte africain et congolais, c'est évoquer deux réalités distinctes de l'habitation en milieu urbain. Le logement formel, caractérisé par l'obtention d'un titre légal et valable d'habitation auprès des institutions étatiques habilitées. Le logement formel répond aux normes locales d'aménagement et aux codes du bâtiment, et peut être hypothéqué auprès une banque pour l'obtention d'un prêt à moyen ou à long terme. Les logements qui entrent dans cette logique sont celles qui construits par le secteur public et le secteur privé à l'exemple des logements, dont les terrains ont été cadastrés et enregistrés sur le plan d'urbanisme à l'exemple de la cité du fleuve au nord de Kinshasa. Contrairement au logement formel, le logement dit informel se développe en dehors de l'urbanisme étatique. Ces logements ont pour caractéristiques communes :

- D'être pour la plupart situé dans les quartiers périphériques, dans les interstices et zones interdites à toute forme de construction par l'Etat ;
- D'être construits par les propriétaires eux-mêmes avec des outils rudimentaires en leur possession et sans parfois respecter les règles d'occupation telles que définies par les services de l'Etat ;
- D'être que très peu si non mal desservis par les réseaux de canalisation d'eau, d'électricités et d'eau potable.
- Sont améliorés progressivement par l'occupant sur une longue période.
- Ne font pas l'objet d'un titre légal et leur propriété est souvent menacée.

La construction d'un logement dit informel représente se fait progressivement, sur une longue période, avec les moyens que les propriétaires allouent ou empruntent auprès des proches pour avancer le projet de construction. Les caractéristiques reprises ici en font ainsi des taudis, des marges et des zones périphériques parfois connotées de « dangereuses » par d'autres habitants.

Ainsi, le manque de logements et particulièrement le prix élevé de la construction d'une maison dans la ville urbanisée par l'Etat, mettent les déchets et la décharge au centre des enjeux de survie en milieu marginalisé. Les habitants acceptent ces matières déchues, se les approprient et en font usage dans la construction des maisons. Toutefois, dire que les déchets sont acceptés ne veut pas pour autant dire que ces déchets sont aimés par les habitants de ces quartiers autonomes et marginalisés. Les conditions matérielles de pauvreté, caractérisées par le manque, poussent les individus à développer une certaine ingéniosité qui consiste à se servir du peu de ressources matérielles dont ils disposent pour satisfaire les besoins les plus fondamentaux de la vie, notamment celui de se loger. Vu ainsi, les déchets ne sont pas considérés comme de la saleté mais comme une ressource permettant de disposer d'un logement là où les

gouvernements ne le construisent pas, ne l'octroient pas et n'en font pas une priorité dans leur agenda.

Au lieu de maintenir le regard sur le manque de ressources qui caractérise les marges et s'apitoyer sur le sort de ces habitants des quartiers pauvres, ce chapitre se focalise sur l'analyse de l'appropriation des déchets comme ressources matérielles servant à la construction de la maison qui est le type de logement répandu dans les quartiers défavorisés de Kinshasa. Comme le souligne Ruth Pérez Lopez (2009) en étudiant les enfants de la rue à Mexico, il devient ainsi intéressant, dans cette optique, de prendre en compte et de saisir le point de vue des personnes et groupes sociaux concernés qui trouvent, à travers les déchets, une alternative au manque de logement. Ce chapitre étudie dans cette perspective les tactiques individuelles ou collectives d'enfouissement des déchets sur les terrains de construction en marge de l'intervention de l'Etat (Lanzarini, 2000), elles peuvent être qualifiées de subversives car, dans ces quartiers autonomes, les gouvernements interdisent parfois toutes formes de construction de maison.

Par ailleurs, se consacrer à la construction des maisons avec les déchets permet ainsi de saisir le traitement des déchets collectés dans le cadre de diverses opérations urbaines, le lieu de leur stockage mais aussi la duplicité du rôle de l'appareil de l'Etat qui consiste d'un côté, (au niveau du ministère de l'urbanisme et de l'habitat) interdit les constructions dites anarchiques sur les extensions urbaines mais de l'autre côté, (au niveau des bureaux des quartiers) enregistre et acte les ventes des terrains sur ces extensions urbaines. L'utilisation des déchets dans le cadre de la construction devient aussi un moment privilégié pour comprendre le rôle de l'Etat et des gouvernements sur le foncier à Kinshasa. Deux sections de ce chapitre permettent ainsi d'étudier :

- L'appropriation de la décharge et des déchets par les habitants des quartiers de Mbamu, Lunionzo, Lumumba et Malemba qui les utilisent pour construire des maisons tout en résistant parfois à la démolition que promettent de faire les autorités urbaines (section 1).
- Le recours aux déchets pour construire la maison est une activité plébiscitée par les personnes issues des quartiers populaires qui, d'un côté, veulent rester en ville car elles sont enchantées d'y vivre et, de l'autre côté, sont désenchantées par les difficultés de vie en milieu urbain (section 2).

Section 1 : S'approprier les déchets et construire « sa maison » sur la décharge

Les déchets collectés dans le cadre des opérations urbaines de salubrité et par les travailleurs des déchets appelés pousse-pousseurs dans les rues de Kinshasa, sont déversés dans les quartiers marginalisés, notamment dans les communes de Matete et Limete où se forment les décharges sauvages de Kinshasa. Les habitants des quartiers les utilisent dans la construction des maisons pour répondre au besoin de disposer d'un logement privé appelé maison. A ce stade, une question se pose, celle de comprendre les motivations des individus à disposer à tout prix d'une maison, même dans les quartiers marginalisés, précisément dans les extensions où sont déversés les déchets. A cette question deux réponses sont données et structurent les deux paragraphes de cette section : Les individus et habitants des quartiers de Kinshasa considèrent que disposer de sa propre maison est un symbole de réussite sociale. La construction des maisons avec les déchets n'est pas un produit du hasard, plutôt le fruit d'un savoir historique, développé dans des contextes de vie rurale et traditionnelle à l'intérieur du Congo, qui ne correspond pas à la réalité d'une ville moderne à l'exemple de Kinshasa.

Paragraphe 1 : La maison sur la décharge, un symbole de sécurité et de réussite en milieu urbain défavorisé

A Kinshasa, l'habitation individuelle se conçoit comme une maison, un chez-soi, un espace de socialisation, un lieu d'enracinement ou un cadre de vie familiale, décoré et aménagé à son goût. Il faut distinguer se loger, avoir un toit, et habiter. Le verbe est riche de sens et il ne peut se limiter à l'action d'être logé. D'un côté, c'est la question du logement, de l'abri, « avoir un toit », et de l'autre celle de la relation, de l'action qui définit l'habitant. Habiter implique que les espaces où la vie se déroule soient des lieux au vrai sens du mot, des lieux de mémoire, d'ancrage symbolique et dotés d'un caractère qui les distingue. Habiter, c'est l'instauration d'un dedans et d'un dehors. Le chez-soi désigne un espace privilégié à forte résonance émotionnelle et sociale, qui se démarque comme lieu de vie propre à une personne (Fisher, 1997 ; Vassart, 2006).

La pauvreté urbaine perpétrée par la longue période de crise depuis les années 1970 - 1990, ébranle le système d'occupation de l'espace dans la ville de Kinshasa. S'accrocher à vivre dans la grande ville, c'est chercher à disposer d'un chez-soi. La propriété privée d'une maison est le symbole de la sécurité en milieu urbain à Kinshasa. La réalité de la construction des habitations dans les marges n'est pas que kinoise, dans de nombreuses villes du Sud, notamment en Afrique du Sud, on peut voir une partie de locataires quitter les arrières cours de leurs bailleurs dans les cités urbanisées pour s'installer en périphérie urbaine sur des terrains non viabilisés où sont construites des maisons. Le logement informel, qui caractérise ainsi la construction de la maison dans les marges urbaines, correspond à une tactique de survie en milieu urbain. Il constitue une étape vers la propriété qui est considérée comme une étape de réussite sociale.

a. La maison comme une réussite sociale

La maison n'est pas qu'un lieu de « couchage » mais le symbole d'une réussite sociale car, avoir sa propre maison permet de gagner du respect de ses proches, d'éviter les disputes et querelles avec ses voisins : les insultes et anathèmes du genre : *vous croyez que cette parcelle vous appartient ? nous sommes tous locataires*, ou encore du genre : *vous n'êtes que des locataires, vous finirez par partir d'ici d'un jour à l'autre*. La propriété privée d'une maison est ainsi appréhendée comme une lutte quotidienne contre la précarisation de la vie en famille et pour laquelle, les habitants des quartiers pauvres multiplient des efforts afin de gagner symboliquement de l'estime sociale de la part de leur contemporain. Pour les parents et personnes vivant en famille, avoir une maison est synonyme de responsabilité et de mise à l'abri de sa famille contre le tempérament parfois insupportable des propriétaires (bailleurs), qui parfois se comportent en tyran face à aux locataires des maisons. Ainsi, les individus disposant d'une maison privative tout en étant propriétaire, se sentent libres et en sécurité.

Parallèlement, la crainte de se retrouver sans domicile avec des enfants, ainsi que la banalisation de la situation des personnes vivant dans la rue par les autorités publiques en ne proposant pas des alternatives de logement de « sans abri », renforcent la volonté des habitants de disposer d'un terrain de construction afin de pallier le manque ou la précarité du logement à

louer à Kinshasa. La maison procure une tranquillité d'esprit au point où, pour certains individus, quand on en dispose, on peut même arrêter de travailler formellement de 8h à 17h, se débrouiller simplement avec un petit commerce et vivre paisiblement. Cette représentation de la maison ne date pas des années récentes, elle est incrustée dans le chef des Kinois depuis bien des années comme le montre un rapport de Marc Pain (1979) :

Le rêve du citadin africain qui est de posséder un jour une maison indépendante, entourée d'un bout de jardin, dans une parcelle bien close. Malgré la démesure de l'étalement urbain, 20 ans après, les mentalités n'ont pas changé et le rêve est le même. L'acquisition de la parcelle correspond au désir profond de devenir propriétaire d'un espace sur lequel on pourra construire une maison, même si elle doit être rudimentaire au début, même si elle est loin de la 'la ville'. C'est également une nécessité. La raison primordiale qui pousse le Kinois à s'installer dans sa propre parcelle provient de son impossibilité d'accès à la propriété dans les anciens quartiers de la ville. Les prix de vente des parcelles bâties y sont considérables et sans commune mesure avec les revenus de la majorité des citadins. Marc Pain, Kinshasa. Ecologie des organisations urbaines, enquêtes statistiques 3, 1979.

La construction des maisons de façon autonome représente environ 80 % de l'espace urbanisé (SOSAK, 2014). Les zones d'habitat informel sont des zones où la densité du bâti est très élevée. Ce bâti, souvent très précaire, est composé de matériaux de récupération (tôles métalliques, planches en bois, etc.) on retrouve de l'habitat informel dans des zones généralement à risque : urbanisation sur un flanc de colline, dans le lit d'un cours d'eau ou encore dans une zone marécageuse.

- b. La hausse du prix des loyers dans les quartiers urbanisés comme mobile de construction dans des zones marécageuses

Outre la croissance démographique dans la ville de Kinshasa dont la population est estimée à 20 millions d'habitants à l'horizon 2030, les facteurs économiques tels que le manque de revenus réguliers et l'inflation ont une incidence sur les prix des logements. Ainsi, les individus à faibles ressources financières préfèrent s'acheter des terrains dans le but d'y construire les maisons au lieu de rester locataires.

Acheter ou louer une maison dans les quartiers marginalisés se présente ainsi comme une alternative au niveau de vie très élevé dans le reste des quartiers de Kinshasa. Dans les quartiers autonomes marginalisés, les loyers sont très bas, en particulier dans les extensions de ces marges où sont érigées des décharges publiques, en raison de la faiblesse ou du manque d'équipements et services urbains qui sont compensés parfois par les efforts individuels d'aménagement.

Les individus et les familles entières vont habiter les zones marécageuses et érosives aux marges de Kinshasa où, les espaces étaient inhabités et plutôt réservés aux activités agricoles ou à la décharge des déchets depuis l'époque coloniale. Outre le fait que la propriété d'une maison est une mesure de sécurité pour les personnes voulant demeurer et vivre longtemps à Kinshasa, le facteur déterminant de l'acquisition d'une maison dans les extensions urbaines est le prix élevé d'une maison dans les quartiers urbanisés et planifiés par l'Etat. Les maisons coûtent cher à l'achat comme à la location dans les quartiers du centre-ville ou dans la périphérie urbanisée de Kinshasa. Les personnes défavorisées, aux faibles revenus, préfèrent s'acheter des terrains dans des zones d'occupation autonome où elles peuvent en toute liberté et en fonction de leurs moyens, construire des maisons qui leur conviennent en taille, en superficie et en nombre de pièces. Dans ces quartiers autonomes, une parcelle dans laquelle est construite une maison peut coûter entre 2. 500 et 4. 000 Euros, là où dans les quartiers urbanisés, les maisons peuvent coûter jusqu'à plus de 100 fois plus cher.

A cela, il faut ajouter que les loyers mensuels dans les communes centrales sont équivalents, voire supérieurs au prix d'achat d'une parcelle ou d'un terrain à bâtir dans une zone non-urbanisée, dans les quartiers populaires et marginalisés. De plus, les propriétaires demandent dix mois de loyer comme caution et 3 mois de loyer d'avance au locataire dans le cadre du contrat de bail. Ces propriétaires peuvent expulser les locataires dès qu'ils ont besoin d'argent, en relouant leurs biens à d'autres individus. L'inflation et la hausse du niveau de vie à Kinshasa font parfois que la caution rendue au locataire est dérisoire pour que celui-ci se trouve un nouveau bien à louer. S'il existe une législation et une réglementation en matière de contrat de bail locatif, les locataires ne connaissent pas forcément les droits établis. Même si c'est le cas, les propriétaires se retrouvent en position de faire partir un locataire par tous les moyens possibles : en retirant les toits, en cassant la porte ou en le vilipendant auprès des voisins.

Les individus se mobilisent donc par tous les moyens possibles pour éviter de se retrouver dans une situation où ils doivent louer un bien immobilier à vie. L'achat d'une parcelle dans des sites marécageux coûtant moins cher, ils épargnent ainsi le paiement d'un loyer fixé arbitrairement, et cela permet d'éviter d'être délogé sans préavis par le propriétaire. L'achat d'une parcelle, par ailleurs, dispense de payer tout autre dû fiscal à l'Etat même si, ne pas payer la taxe d'habitation ou l'impôt foncier est une obligation citoyenne. Il n'existe que très peu de propriétaires urbains à Kinshasa qui paient des impôts et taxes liés à la propriété privée d'un bien immobilier ou contrat de location de ce bien. En somme, voulant ainsi s'échapper à la domination des bailleurs et de l'Etat, les populations de Kinshasa déploient des stratégies consistant à former des quartiers autonomes pour s'assurer une subsistance en ville. Ils achètent ainsi des terrains marécageux, érosifs, réservés à des fins d'agriculture ou interdits à toute construction, et cela, à des prix bas.

Paragraphe 2 : Construire sa maison en s'appropriant les déchets

La dimension « collective » de l'appropriation est mise en exergue dans les travaux de Henri Lefebvre (2012) et Paul Henry Chombart de Lauwe (1963) comme le socle d'un droit à la ville pour le premier et les rapports de domination, liés à la conquête et à la défense de la propriété de l'espace urbain pour le second. S'approprier les déchets pour construire une maison révèle ainsi les adaptations faites des objets déchus, la possibilité de les transformer et les capacités de produire des conditions d'existence à l'aide des déchets sauvages. Cette appropriation des déchets revêt une dimension de possession, d'acceptation, d'usage individuel et collectif des déchets dans le cadre d'une mobilisation de survie. L'appropriation est ainsi présentée comme une maîtrise des lieux dits des marges et comme un ensemble des pratiques et en particulier, des marquages qui confèrent aux déchets le caractère de ressources individuelles ou collectives mobilisées (Veschambre, 2005 ; Chambat, 1994 ; Millerand, 2003 ; Rabardel, 1995).

Les individus voulant construire les maisons dans les quartiers marginalisés et d'urbanisation autonome procèdent par l'appropriation des déchets collectés et dans les autres quartiers pour les utiliser dans la construction. Dans un premier regard, on peut croire que ces pratiques de construction sont faites dans le cadre du développement ou de la construction durable, en récupérant et réutilisant les objets déchus (cartons, barres de fer, plastiques, etc.) comme matériaux de construction. A travers le monde, dans de nombreuses villes du Nord tout comme du Sud, reprendre les déchets dans la construction des habitations devient une norme environnementale permettant de réduire l'impact environnemental de ces objets. Le cas de l'usage des déchets dans la construction dans les quartiers de Kinshasa est aussi singulier dans la mesure où l'utilisation des déchets montre plutôt une sorte d'économie de survie car, le recours aux déchets est fait dans des conditions sanitaires précaires, sans protection individuelle des personnes qui vont au contact de ces matières parfois en décomposition et préalablement non triées.

En réalité, les déchets sont jetés dans une décharge et les individus se donnent ainsi le travail de récupérer dans la décharge ce dont ils ont besoin pour construire une maison. Deux points de ce paragraphe vont ainsi étudier tour à tour la construction des maisons avec les déchets dans une logique d'économie de survie et la résistance à la destruction des maisons par les habitants des quartiers autonomes dans les communes de Matete et Limete.

a. Construire sa maison avec les déchets comme logique de survie en marge de la ville

Parler d'une économie de survie, c'est faire allusion à des activités informelles qui se développent dans un contexte de crise ou de pauvreté urbaine, conditionnant ainsi les individus à des pratiques et stratégies leur permettant de mobiliser les ressources pour tenter de vivre et de satisfaire à des besoins fondamentaux. L'utilisation des déchets dans le cadre de la construction ne se fait pas dans le but d'une économie circulaire ou d'une intériorisation des règles environnementales, poussant les individus à reprendre les déchets afin de donner une seconde vie aux matières déchues. La survie en milieu urbain marginalisé devient le facteur expliquant le recours aux déchets par les habitants dans la construction des maisons, là où existe la décharge. Ceci explique ainsi l'acceptation des déchets par les habitants des quartiers, au lieu d'une mobilisation contre ces déchets jetés dans leur espace de vie.



Figure 21 : De gauche à droite, moi, un pousse pousseur en gilet orange, Abravi (coordonnateur de DYDEC) et un autre pousse pousseur. Visite d'enquête du site Ngwele, l'extension du quartier Mbamu appelée Ngwele où sont déversés les déchets collectés par DYDEC et sont construites des maisons avec les objets récupérés dans la décharge sur le sol. Dans le prolongement du quartier Mbamu à Limete émergent des habitations faites avec les déchets déversés par DYDEC. Photographie par Joël Munongo, enquête de terrain, Kinshasa, Limete, Mbamu, le 10 juin 2021.

Entre le 10 mai et 10 juin 2021, à six heures du matin, Abravi Enoch Wazoladio, responsable d'une association dénommée Dynamique pour le Développement du Congo DYDEC ONG/ASBL, commence la ronde avec ses collaborateurs (superviseurs et pousseurs) dans le quartier Mbamu dans la municipalité de Limete. Ils entrent dans des parcelles et des maisons ayant souscrit à un abonnement d'évacuation journalière ou mensuelle des déchets moyennant un montant de 500 Francs Congolais par jour ou de 13 000 Francs Congolais par mois. Ce montant peut augmenter dans le cas où la quantité des déchets collectés augmente. Ces déchets tout venant, qui sont très souvent des emballages plastiques, des ordures ménagères (restes alimentaires, boîtes de conserves, épluchures et feuilles), sont renversés dans le poussepousse tiré par un charretier (pousse-pousseur). De porte à porte, le superviseur accompagne le pousse-pousseur dans des parcelles, jusqu'à la fin de la ronde parcellaire qui a lieu entre 11 heures et midi du lundi au vendredi. Par jour, entre trois et quatre pousse-pousseurs sont déployés dans la collecte de porte à porte et deux superviseurs se partagent la tâche de les suivre afin de contrôler et coordonner les actions et de recueillir les réclamations de leurs abonnés -es.

Au siège de DYDEC qui se situe à l'arrière du terrain de football Waya-Waya et à gauche du sous-commissariat de police du quartier Mbamu, des personnes qui habitent les zones marécageuses dans l'extension appelée Ngwele, viennent passer la commande des déchets auprès du responsable de DYDEC. Cette commande est faite parfois par téléphone, c'est-à-dire, les individus contactent directement le responsable pour lui demander de leur envoyer des poussepousses des déchets dans leur parcelle. Au regard de l'urgence et du besoin présent, certains se rendent physiquement au siège de DYDEC afin de demander que les déchets collectés soient déversés dans les terrains qu'ils ont achetés qui sont inondés d'eau de la rivière Ngwele ou N'djili, ce qui se fait moyennant le paiement d'un montant forfaitaire en fonction de la quantité déversée.

Les personnes désirant avoir les déchets dans les terrains qu'elles comptent aménager, paient un montant de 1500 Francs Congolais (44 cents en euros) qui permet de couvrir le travail réalisé par DYDEC, de payer le poussepousse que le collectif loue auprès d'autres privés et de se procurer une source de revenus pour les travailleurs de DYDEC.

Une fois que les charretiers arrivent avec le poussepousse des déchets, la personne qui l'a commandé conduit ce charretier jusqu'à l'endroit dans sa parcelle où les déchets doivent être renversés et enfouis. Parfois, et lorsque ce n'est pas une première fois, les pousse pousseurs vont directement dans des terrains où ils ont l'habitude de déverser les déchets pour faire ce travail. C'est ainsi que débute le premier travail de tri des objets qui peuvent être récupérés dans la construction de la maison tels que les barres de fer, les tôles et les cartons durs. Les autres déchets comme les ordures ménagères, les feuilles, les emballages légers en plastique sont plutôt enfouis sous le terrain à bâtir.

Là où nous jetons nos déchets, ils sont victimes d'inondation généralement à partir d'octobre, novembre et décembre et cette partie est inondée par des fortes pluies. Derrière ces maisons, il y a une rivière comme Ngwele et qu'ailleurs on appelle N'djili. Cette rivière reçoit aussi des eaux venant du Bas-Congo, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a des pluies, cela se déverse vers N'djili et N'djili vers Ngwele... Les gens viennent nous solliciter pour que nous déversions les déchets chez eux et paient pour ça. Nous prenons 500 FC par chariot ou 1500 par chariot si la personne a plus de moyens. Nous déversons parfois gratuitement parce que nous n'avions pas d'autres choix pour vider les déchets collectés. Ces gens les prennent pour une grâce. Ils ne se plaignent pas contre les odeurs... Le problème, c'est qu'à Kinshasa tout le monde veut devenir propriétaire pour éviter d'être maltraité par un bailleur. Les gens commencent parfois par un hangar, après une maison en brique. Ils sont là, ils construisent avec le temps. Quand on vous dira qu'il y a cinq ans ce monsieur vivait avec les déchets, vous n'aurez pas d'idées et parfois quand on va vous dire que ces personnes sortent du fin fond de Kingabwa, vous n'y croirez pas. Même l'Union européenne versait les déchets dans les sites érosifs, donc que ce soit l'Etat congolais, les citoyens et les partenaires internationaux versent les déchets dans des sites érosifs. Abravi, responsable de l'ONG/ASBL DYDEC 13 juin 2021.



Figure 22 : Une maison en construction dans une ancienne décharges dans le quartier Malemba à Matete. Cette maison est en brique. Le propriétaire a pris confiance après avoir attendu plus de deux ans avant de couler un béton en remblayant de la terre sur une décharge. Photo prise lors de l'enquête de terrain dans le quartier Mbamu à Matete. Kinshasa, 2022.



Figure 23 : Les maisons dans l’extension Ngwele du quartier Mbamu dans la commune de Limete. Ce lieu est une décharge à ciel ouvert et non contrôlée. Les déchets y sont déversés et les personnes qui achètent des parcelles morcelées dans cette zone marécageuse, récupèrent les objets se trouvant dans cette décharge pour construire leur maison. Ces maisons sont pour la plupart clôturées par les tôles. L’odeur et la puanteur que dégagent les déchets de toute nature, ne gênent pas les habitants. Photographie par Joël Munongo, enquête de terrain, 12 juin 2021.

Les objets récupérés sont par la suite utilisés comme piquets pour y placer la clôture du terrain afin de le délimiter et d’en faire une propriété privée. Les tôles sont à leur tour utilisées comme toit et cloisons des maisons, au regard de l’imperméabilité, et de leur dureté elles peuvent tenir contre l’eau de pluie. A l’intérieur de la maison, afin d’éviter la chaleur causée par le contact du soleil ardent et de la matière métallique, le plafond et les murs sont recouverts de cartons qui, selon les individus construisant ces maisons, permettent d’atténuer les effets de la chaleur produite par le soleil sur la tôle.

Le cas de Pasta (pasteur tenant une radio communautaire vers le marché du quartier Mbamu) habitant propriétaire sur le site Ngwele, extension du quartier Mbamu montre qu'après avoir obtenu un terrain par achat auprès d'un autre particulier qui a morcelé ses propres terrains, il a recouru aux déchets apportés par le collectif DYDEC pour maintenir son terrain constructible au-delà des inondations causées par la rivière Ngwele. Il en était déjà à ses 150ème pousse-pousse sachant que techniquement, un pousse-pousse peut contenir jusqu'à 150 kg de déchets.

Cet endroit s'inondait et c'est grâce à ces poubelles que nous jetons qui ont fait que nous soyons en paix là-bas. Ces poubelles nous aident beaucoup... L'eau faisait les dégâts. L'eau vient du Bas-Congo quand elle se dirige vers le fleuve, celui-ci le refoule et elle rentre là-bas. Entretien avec un habitant du quartier Mbamu à la commune de Limete, 2021, 2022.

Si je compte le nombre de poussepousses déjà jetés, c'est entre 150 déjà, mais on peut arriver jusqu'à 2000 parce qu'il faut laisser un décalage vers l'eau et puis l'étendue du terrain donc ce n'est pas facile. J'ai construit une maison en tôle là-bas... et une maison en étage dans trois ans parce que les déchets se décomposent et se mélangent avec les sables. Quand les ingénieurs vont venir, ils ne doivent pas trouver des sachets... avec les sachets, ils ne savent pas travailler. Il faut laisser 3 ans et entre-temps, on brûle certains déchets. Il y a déjà des gens qui ont construit des maisons en brique. Il y a quelqu'un qui a construit. Si tu regardes par l'extérieur, tu diras que c'est Kingabwa (qui est l'une des divisions de la commune de Limete dont les quartiers sont pour la plupart pauvres), mais à l'intérieur, c'est Mont-Fleury (l'un des quartiers huppés de Kinshasa, se trouvant dans la commune de Ngaliema). Les ingénieurs creusent et mettent la fondation, ça se fait très bien parce que le sable bouffe tout. Entretien avec Pasta, 13 juillet 2022, Mbamu.

Pour eux-mêmes, en fait, c'est une bonne chose parce que ça leur permet d'avancer avec leur projet de construction. C'est un espace qu'il a acheté pour y habiter, il doit mettre un peu de moyens pour le rendre viable. Entretien avec Abravi, Responsable DYDEC, 12 Juin 2021.

Eux, ils ne craignent pas les odeurs parce qu'ils cherchent à ranger leurs parcelles. Peu importe ce qu'ils peuvent faire, ils ont besoin des poubelles pour construire. Si tu regardes certains endroits où on a jeté les déchets, tu n'en reviendras pas tellement qu'ils ont bien construit. Entretien avec Jedi, travailleur des déchets DYDEC, 11 Juin 2021.

- b. Entre l'Etat qui acte la vente et l'Etat qui démolit, résister aux destructions des maisons en objets déchus

Si les chefs des quartiers actent les ventes et les morcellements des terrains où sont entreposés les déchets et dans lesquels est fait le travail d'enfouissement, le gouvernement urbain et certains ministères ayant la question foncière et environnementale dans leurs attributions au niveau central multiplient les interdictions et les promesses de destruction des maisons sur ces décharges sauvages et dans les zones interdites. Deux logiques caractérisent ainsi cette dichotomie. La première logique est financière et liée à la crise urbaine. Pour les chefs des quartiers, le morcellement de terrain et la vente des parcelles sur les extensions urbaines permettent aux administrations locales de disposer de recettes financières alimentant le budget local. Ces gestionnaires urbains, à l'échelle de quartiers, justifient par ailleurs l'acceptation de vente des terrains interdits à la construction à travers le fait que les individus n'ont pas un autre endroit où aller loger leurs familles au regard du prix de loyer dans d'autres quartiers de Kinshasa et du prix élevé de l'acquisition d'une propriété privée dans les quartiers urbanisés. La deuxième logique, quant à elle, consiste à détruire et à faire déguerpir les populations sur les sites marécageux et érosifs où sont entreposés les déchets. Cette deuxième logique appliquée par les autorités provinciales et nationales met en avant le facteur de prévention de danger contre des constructions dites *anarchiques*. Les extensions urbaines sont dangereuses dans la mesure où, les érosions, les inondations ou les catastrophes naturelles que peuvent subir les individus dans ces espaces peuvent devenir de nouveaux problèmes à résoudre, là où il en existe déjà tant d'autres de moins en moins résolus par les gouvernements.

Le site Ngwele était un site agricole et une personne qui se présentait avec les documents du ministère, des cadastres et se dit propriétaire de ces terrains qu'est-ce que nous allons faire ? Les gens ont commencé à acheter et nous, on les recense. Après un moment, le député Gécoco (Gérard Mulumba) a réagi aux pleurs de mamans maraîchères qui pleuraient leur terrain agricole et le gouverneur de la ville a ordonné que ces mamans puissent récupérer leur terrain et que toutes ces maisons soient démolies. Mais jusqu'à aujourd'hui, vous savez, la terre lorsqu'il y a des cailloux, la terre est devenue un peu dure et moins fertile avec les ciments qu'on a jetés. Et avec la démolition des constructions, les mamans n'ont même pas pu reprendre le champ vu l'état des terrains. Ils avaient construit des digues pour que l'eau ne puisse pas entrer dans les terrains. Ces terrains étaient des terrains végétaux où les mamans cultivaient les gombos, les aubergines.
Entretien avec un responsable du bureau de quartier Mbamu, 13 juin 2021

Au niveau des quartiers, c'est le chef de bureau de quartier qui s'occupe des affaires foncières. Le bureau de quartier attribue un document à titre de reconnaissance de l'acte de vente et appose sa signature dans cet acte. Le morcellement de terrain reconnu par le bureau de quartier constitue un moyen essentiel de financer le budget de la municipalité et du bureau du quartier. Le foncier à Kinshasa a toujours été une source majeure de revenus licites et illicites pour les autorités étatiques et les politiciens. La forme licite inclut des revenus de vente des

terres et les impôts prélevés par les autorités publiques qui entrent dans les finances publiques. Les revenus illicites peuvent prendre la forme de pots-de-vin pour accéder à des terrains convoités, réservés aux infrastructures publiques, ou l'imposition de taxes non officielles et non reconnues par l'Etat à des individus.

Les zones marécageuses où les maisons sont construites sur les décharges font très souvent l'objet de démolition. Le gouvernement provincial de Kinshasa y déloge des individus en raison du danger que représentent ces zones notamment en ce qui concerne les inondations mais aussi en raison de la reprise parfois des projets-programmes d'agriculture à ces endroits. Les habitants ayant accepté de vivre sur ces espaces acquièrent des terrains légalement, mais sont tout de même surpris que le même Etat qui enregistre la vente des terrains, notamment par le truchement du chef de quartier, soit aussi le même Etat qui détruit sans procès ni indemnité, les menace de détruire des maisons dans ces zones.

La légitimité accordée au chef de quartier est tirée de l'idée selon laquelle, il représente l'Etat de proximité. Les individus croient, dans ce contexte, à son pouvoir de donner un accord à la construction d'une maison sur un terrain acheté. Cependant, quelques temps après, les autorités ministérielles de l'habitat et de l'urbanisme reviennent sur la décision prise par le bureau de quartier. S'ensuit une démolition des maisons, une destruction des constructions et des évictions en qualifiant ces maisons et quartiers de construction anarchique et non urbanisées. Ces actes de destructions et de démolitions contribuent ainsi à la précarisation des habitants des extensions urbaines. Les destructions qui se font dans les quartiers de Matete et Limete ont souvent comme prétexte la restitution des zones agricoles, le réaménagement de la voie ferrée ou la rénovation urbaine à l'instar de la cité du fleuve.

En dépit de destructions et démolitions annoncées et parfois commencées dans les extensions touchant les rails de la société nationale de transport (ONATRA), quelques années plus tard, l'extension de Mbamu est toujours là. Néanmoins, les résidents du quartier continuent à recevoir des menaces diffuses de démolition émanant de différentes autorités provinciales et nationales, c'est-à-dire aussi bien du gouvernement urbain que du ministère du Transport, de l'habitat, de l'agriculture ou de l'urbanisme. Ces menaces mettent les individus et groupes marginalisés dans des conditions traumatiques de manque de logement et de déplacement forcé, d'appauvrissement des ménages par la démolition des quartiers d'habitat précaire. Cela oblige des familles entières à se déplacer et abandonner leurs espaces de vie mais aussi les collecteurs des déchets à trouver d'autres endroits où déverser les déchets collectés dans la ville. Ainsi, de cette manière, les décharges sont déplacées d'un coin de la ville à un autre sans pour autant que cela fasse l'objet d'une pensée globale en termes de politique urbaine. Ainsi, certains habitants sont tenus de quitter leur logement alors qu'ils sont titulaires de droits à résider, et parfois sans alternatives, d'autres individus font le choix de résister et d'y rester. Ces derniers montent ainsi différentes stratégies.

Les groupes sociaux marginalisés utilisent stratégiquement les déchets afin de laisser couler du temps avant de recourir aux matériaux durables (briques, ciments, tôles galvanisées). Jouer avec le temps en construisant des habitats précaires avec les déchets permet ainsi de ne pas perdre des biens de valeur au cas où il y a démolition. Par ailleurs, ce temps permet

d'économiser de l'argent afin de construire des maisons en brique dans l'optique d'une installation à longue durée sur des sites marécageux ou érosifs. Les individus attendent entre trois et sept ans avant de construire les maisons avec les matériaux durables. La stratégie des habitants afin de résister aux démolitions est de construire tout premièrement un hangar, c'est-à-dire, une petite maison avec des objets ramassés dans les décharges. L'enjeu derrière cette stratégie est d'attendre que le sol du terrain sous lequel sont enfouis les déchets s'affermisse après la décomposition de certains déchets. L'objectif est de faire jouer le temps en leur faveur dans le but de voir si le gouvernement mandaté pour cinq années, pourrait prendre entre temps des mesures de démolition ou de mener des nouvelles opérations de déguerpissement.

Ces pratiques d'appropriation des déchets comme ressource dans la construction des maisons deviennent un moyen de revendiquer le droit à la ville et d'intégrer des groupes marginalisés dans la ville (Korning, 2013), dans le but d'y rester plus longtemps. Ces stratégies de résistance ont été étudiées par James Scott (1985) dans son ouvrage *Weapons of the Weak*, tiré de l'enquête ethnographique réalisée auprès des paysans pauvres en Malaisie. Faisant le constat selon lequel, les dominés ont rarement pu mener une action politique ouverte et organisée, il se penche sur les formes quotidiennes de la résistance paysanne, la lutte prosaïque mais constante entre la paysannerie et ceux qui cherchent à lui soutirer du travail, de la nourriture, des impôts, des loyers et des intérêts (Scott, 1985). De ces analyses, James Scott met en relief le fait les pauvres que l'on peut comprendre dans le cas de Kinshasa comme étant les marginalisés, ne disposent pas de nombreuses marges de manœuvre face aux dominants politiques. De ce fait, ils peuvent se courber et user de la ruse devant les exigences des dominants politiques. L'acceptation apparente de la domination, qui semble attester la soumission (le texte public), coexiste avec une volonté intérieure de résistance, à travers laquelle, les subalternes urbains dénie la légitimité des rapports sociaux qui les oppriment (le texte caché), et qui s'exprime par exemple dans les cas des habitants de Kinshasa par l'occupation autonome et la fabrique des extensions urbaines avec les déchets.

Ces actes de résistances discrètes présentent de nombreux avantages par rapport à la contestation collective ouverte : ils nécessitent peu de coordination, utilisent des réseaux informels, s'apparentent à l'auto-prise en charge et évitent toute confrontation avec les autorités. Ces résistances laissent ainsi comprendre qu'à côté de la politique officielle existe donc une infrapolitique, un domaine discret de la lutte politique, à la fois matérielle et symbolique. Les résistances quotidiennes des habitants des extensions urbaines de Mbamu, Lumumba, Lunionzo et Malemba à Kinshasa, en construisant les maisons sur les décharges constituent un pan de l'infrapolitique relevant de la contestation dérobée (Mathieu ; Péchu, 2020) de l'inaccessibilité des logements en ville, qui sont de ce fait autoproduits par les populations marginalisées.

L'effacement, la césure ou une période de trêve, ou encore d'annulation des décisions prises par le gouvernement, permet aux individus et groupes sociaux vivant dans les extensions urbaines de construire des maisons en brique dure avec du ciment. Ces maisons ont parfois deux ou trois étages sur les décharges. Elles représentent une forme de victoire contre le gouvernement et constituent pour les habitants la preuve que les quartiers d'extension attirent des individus des classes sociales autres que les classes populaires et pauvres. Les quartiers

constituent des espaces de vie où se tissent des liens, des réseaux et des solidarités sociales, et contribuent de ce fait à la socialisation des individus. Toute tentative visant à sa transformation et à sa destruction est considérée par une partie des habitants comme une menace à leur existence au sein de la ville.

L'attachement au quartier malgré les décharges montre ainsi un lien fort à une communauté locale devenue communauté de vie, dont la démolition briserait les liens tissés. Cet attachement est relié aux formes sociales spécifiques d'une sociabilité dense, d'occasions partagées avec des voisins décrites à travers des métaphores familiales (Déboulet ; Lafaye, 2018). Les habitants sont très souvent des personnes apparentées, des amis, des cousins ou des membres d'une même famille. Très souvent, ce sont les premiers occupants qui font appel à d'autres individus pour acheter et construire des maisons là où ils ont réussi à les faire.

Les constructions en brique se font par des ingénieurs et maçons pour des habitants qui disposent de plus de moyens financiers. Ces constructions respectent quelques règles définies par les habitants avec l'aide du bureau de quartier dont le rôle est de veiller à ce que les individus respectent un minimum des règles urbanistiques. Les règles consistent à tracer des passages, à aménager des caniveaux pour les eaux et à toujours border le terrain par du béton. Ces habitants se mobilisent par ailleurs pour mettre en place des initiatives aboutissant à la fourniture de l'eau, de l'électricité en achetant eux-mêmes les câbles, les tuyaux et en rémunérant les agents des services publics de la SNEL et de la Regideso pour que ces derniers fassent ce boulot en leur faveur. Ces initiatives deviennent enfin le moyen privilégié des populations marginalisées de revendiquer le droit à la ville dans un contexte de précarité du droit foncier (Korling, 2013) et du service public local.

S'approprier les déchets qui sont produits dans d'autres quartiers pour aménager et construire les parcelles et maisons dans les extensions urbaines montre ainsi les résistances quotidiennes à l'Etat et conduit parfois au conflit avec les autorités urbaines et nationales qui s'y opposent en déguerpissant ou détruisant ces constructions. Pourtant, les autorisations de construire, de bâtir et l'enregistrement des actes de vente de terrain sur les décharges se font au niveau des bureaux de quartiers où le chef de quartier représente l'autorité urbaine et nationale.

Les propriétaires des maisons construites sur des décharges sont fiers d'avoir réussi à transformer le terrain non habitable en un quartier d'habitation et d'avoir ainsi valorisé ces endroits. Le fait qu'il n'existait ni infrastructure ni service public opérationnel dans le quartier et de marquer que « l'Etat n'a rien fait ici » semble galvaniser un peu plus les habitants dans leur confrontation avec les autorités. Ils restent donc prêts à s'opposer aux menaces de déguerpissement et de destruction. L'argument avancé parfois est de dire que s'il leur faut quitter ces endroits, l'Etat devrait procéder à une compensation financière ou leur trouver des endroits où ils pourront se reloger.

Ce paradoxe de l'Etat donne à voir une incohérence entre différentes logiques qui oscillent entre prévention des dangers pour les uns et acquisition des moyens financiers pour les autres, l'emportent sur la mise en œuvre des dispositifs des déchets dans les quartiers. Ainsi, ces formes de résistances peuvent être appréhendées comme des phénomènes d'autorégulation et d'autoproduction des dispositifs d'action publique. Les stratégies de résistance ainsi utilisées

par les habitants des quartiers d'extensions montrent comment le manque de dispositifs renforce la construction des spatialités alternatives à celles définies par l'Etat. Contrairement au Squat, la construction des maisons dans les sites des décharges se fait avec autorisation des autorités locales, notamment les chefs des quartiers qui ayant connaissance du manque des dispositifs dans ces quartiers et ne sachant y apporter des alternatives se retrouvent ainsi à donner quelques conseils aux habitants afin de construire sur les décharges en respectant quelques indications données.

Section 2 : Recourir aux déchets : un savoir-faire mobilisé en réponse au désenchantement

Les personnes désirant construire des maisons dans les zones marécageuses ou interdites constituant des marges urbaines y parviennent en ayant recours aux déchets qui y sont déversés dans le cadre de la collecte organisée par certaines associations communautaires, notamment DYDEC, et aussi des actions ponctuelles d'évacuation des ordures par le gouvernement provincial et les élus de Kinshasa. Le fait que les individus prennent les déchets comme des matériaux de construction n'est pas un produit du hasard. Cette pratique est en effet le résultat d'un mimétisme des pratiques rurales et traditionnelles, développées et enracinées dans certains villages à l'intérieur du pays, dans d'autres provinces du Congo, consistant à enfouir les déchets derrière chez soi, avec l'idée que ceux-ci pourraient permettre de raffermir le sol contre les érosions et les inondations. Dans la même veine, cette pratique d'utilisation des déchets par les individus qui veulent construire des maisons dans les extensions urbaines est motivée aussi par l'expérience de la modernisation des quartiers avoisinants, qui se sont développés dans le même contexte, c'est-à-dire, sur des terrains utilisés comme des décharges et marécageux. Le cas de la cité du fleuve dans la zone marécageuse de Kingabwa, le long du fleuve Congo dans la commune de Limete constitue un exemple éloquent.

Cette idée d'utiliser les déchets pour lutter contre les inondations vient du fait que tout le monde veut habiter Kinshasa. A l'époque, ils savaient que l'homme chasse l'eau. Normalement ce n'étaient pas les déchets, c'étaient les sables et des moellons qui devaient être utilisés quand on a des moyens. Mais c'est la difficulté qui fait acheter aux gens des déchets. C'est de la pauvreté parce que si tu dis à quelqu'un d'acheter un camion benne de sable pour aller jeter là-bas, il ne saura pas. Les gens savent que si tu mets du sable, l'eau va partir et ils commencent à mettre des déchets qui, en se dégradant, se mélangent avec du sable et permettent de lutter contre les inondations. Entretien avec un habitant du quartier Mbamu dans l'extension Ngwele, là où il a acheté un terrain pour construire une maison, Mai, 2021.



Figure 24 : Jedi et son collègue en train de remblayer les déchets dans la parcelle d'un nouveau propriétaire sur le site Ngwele (extension du quartier Mbamu où sont déversés les déchets dans la commune de Limete). Cet espace, qui ressemble à une simple décharge, est plutôt un terrain à bâtir qu'un habitant vient d'acheter pour y construire une maison. Il commande ainsi régulièrement des pousse-pousses, des déchets pour déverser sur ce terrain qui s'inonde très souvent à cause du marécage et du niveau de l'eau du fleuve Congo qui déborde pendant la saison de pluie. Kinshasa, quartier Mbamu, extension Ngwele, 2021-2022. Photographie par Joël Munongo, enquête de terrain, Kinshasa, 10 Juin 2021.

Durant l'enquête dans le quartier Mbamu à Limete, tout comme dans les quartiers de Matete, notamment Lumumba et Malemba, l'on a pu voir dans ces extensions des maisons en brique dure, en tôle et en bois, construites depuis plus de sept ans déjà et habitées par des familles et des individus de catégories sociales diverses. Certains travaillent dans le centre-ville, d'autres travaillent au sein des institutions publiques, dans les entreprises publiques, d'autres encore ne font que des petits boulots de débrouille pour survivre. Un de mes enquêtés appelé Pasta m'a montré une maison à étage en me disant qu'elle appartenait au directeur des ressources humaines d'une régie financière à Kinshasa dans cette extension de Ngwele. Nous nous sommes rapprochés de cette maison et il a ouvert la porte pour me montrer l'intérieur vu qu'il est connu par les membres de la famille du propriétaire. L'intérieur ne reflétait pas

l'extérieur qui était empli de déchets. L'intérieur était carrelé, cimenté et décoré de fleurs. Cet enquêteur me disait d'ailleurs que quand tu es à l'intérieur, c'est comme si tu es à Ma Campagne (quartier résidentiel au nord-ouest de Kinshasa) et quand tu sors, tu te retrouves à Kingabwa (quartier Mbamu à Limete).

L'appropriation des déchets, que l'on peut comprendre comme étant un acte individuel et collectif de prise de possession des objets déchus à des fins de construction, apparaît ainsi comme une façon de transformer une nuisance en ressources. La notion d'appropriation revêt ici le sens que le donne Karl Marx, en rapport aux objets produits par l'individu pour sa survie en société à travers l'intériorisation des savoirs et des savoir-faire (Herichon, 1970). L'appropriation est donc associée à l'action sur le monde, au travail, à la praxis autour des objets en possession. L'ensemble des pratiques faites sur les déchets peut être qualifié de « savoir-faire » dans la mesure où, ce sont des connaissances dont disposent les habitants des quartiers d'extensions, partagées, expérimentées et améliorées par eux-mêmes.

Par ailleurs, ce savoir-faire sur la construction à l'aide des déchets est le produit d'une importation de la culture d'enfouissement faite dans les sociétés agraires vers la ville urbaine et contribue parfois à la ruralisation de Kinshasa. Les porteurs de ce savoir sont les personnes venues chercher du travail en ville et ayant quitté le monde rural pour le monde urbain en quête des conditions de vie les meilleures (soins de santé, travail formel, études universitaires etc.). Cette illusion d'une qualité de vie, d'un travail plus stable pousse les populations rurales à venir vivre à Kinshasa. Cependant, le désenchantement apparaît à partir du moment où, les individus venus à Kinshasa se rendent compte que les conditions de vie sont encore plus rudes qu'au village où la communauté de vie s'organise autour de la famille et de l'ethnie. L'entraide familiale prime sur l'individualisation des relations qui caractérise le mode de vie à Kinshasa, que les Kinois eux-mêmes nomment « chacun pour soi ».

Par ailleurs, ces individus venus de l'intérieur du Congo vers 1960 et lors de la cristallisation de la crise congolaise des années 1970-1990, se rendent compte, sans les capitaux sociaux et culturels, le travail formel à Kinshasa n'est pas facile à trouver. Aussi, habiter à Kinshasa, contrairement au village, nécessite soit de vivre chez un proche, soit de louer une maison ou d'acheter une parcelle, ce qui n'est pas aisé pour quelqu'un qui arrive dans une nouvelle ville sans soutien financier. Ces facteurs renforcent ainsi l'idée d'aller habiter les zones marécageuses et érosives, de louer ou d'acheter les maisons sur des décharges qui coûtent beaucoup moins cher et de construire avec les matières déchues que l'on trouve sur place.

Cette façon d'utiliser les déchets contre les inondations a commencé il y a longtemps, même l'Etat recourt à cela pour faire des routes... Il y a plus de dix ans, les gens construisent même des maisons en étage. Il y a même un directeur des ressources humaines qui a construit sur cet espace marécageux. Entretien avec un habitant du quartier Mbamu qui regardait avec moi les pousse-pousseurs jeter des déchets de tout genre dans les terrains des particuliers à Ngwele à Limete. 13 Juillet 2021.

Paragraphe 1 : Un savoir-faire tiré du mode de vie rural

Les personnes rencontrées à Limete et à Matete, dans les extensions de ces communes, racontent que ces pratiques d'enfouissement se faisaient depuis longtemps, comme l'illustre ce passage d'entretien avec Abravi, coordonnateur de DYDEC à Mbamu : *Nous ne sommes pas les premiers à enfouir les déchets. Ça se faisait déjà.* Cela pousse ainsi à savoir depuis quand et qui en sont les premiers pratiquants. Comment ce savoir s'est-il transmis au fil du temps ?

En disant que le recours aux déchets pour construire les maisons se faisait déjà il y a longtemps, notamment l'enfouissement des déchets sur le terrain à bâtir, le responsable de DYDEC et d'autres habitants rencontrés font allusion aux méthodes utilisées dans le monde rural, d'où provient cette pratique d'enfouissement. Au fil des migrations, les individus venant vivre à Kinshasa apportent le mode traditionnel de gestion des déchets et de construction des maisons à Kinshasa. De cette manière, les déchets deviennent des objets utilisés, comme du ciment ou comme des briques, dans la construction de la maison, montrant ainsi une forme de technique développée et maîtrisée.

Quand tu ramènes les déchets, lui, il utilise le râteau pour les remblayer. Les ordures deviennent du sable et ils rajoutent encore du sable dessus pour construire. Entretien avec Jedi, travailleur des déchets DYDEC, 13 juin 2021.

Quand les poubelles rentrent, elles nous aident beaucoup pour faire la route. Nous, on prend des poubelles, on les jette et comble des trous. » Entretien avec un citoyen de Mbamu, mai 2022.

Ici, il y a des boues, pour fabriquer des parcelles, celui-ci vend son champ, au lieu de l'utiliser en agriculture. Maintenant, il entasse des déchets et des boues, et puis ça forme quelques mètres, dix ou vingt mètres maintenant tellement que c'est à un niveau élevé, l'eau ne peut pas bouger. Entretien Secrétaire du quartier Mbamu, Limete, 14 Juin 2021.

Parler ici de la technique revient à évoquer une somme de connaissances profondes, rigoureuses et précises permettant d'utiliser des objets et des matériaux dans un but précis de produire, de fabriquer ou de construire. Cette somme de connaissances est le fruit des modes de transmission qui créent une sorte de lien entre l'inventeur, le milieu social et l'objet technique. Selon les individus rencontrés dans les quartiers Mbamu, par exemple et recourant aux pratiques de construction de maisons avec les déchets, la technique apprise dans le milieu rural afin de construire les maisons devient un élément essentiel dans cette démarche. Les individus recourent au savoir que l'on peut qualifier d'artisanal. Or, selon certaines personnes en milieu urbain, ce savoir souffre d'un regard condescendant des personnes vivant en ville à Kinshasa, alors qu'il dispose de nombreuses vertus.

En ce qui concerne la construction des maisons avec les déchets, ce savoir montre de nombreuses limites et n'est pas simplement victime de l'idéologie dominante à Kinshasa, qui consiste à taxer les savoirs ruraux et traditionnels de rudimentaire ou d'archaïque. L'on peut cependant admettre que le problème avec ce savoir-faire, propre aux sociétés rurales et traditionnelles, est qu'il se développe et se perpétue, à travers les générations, grâce à la transmission de bouche à oreille, sans être capitalisé par écrit dans le cadre d'un enseignement des techniques traditionnelles de construction avec les déchets, par exemple. Il n'existe pas de documents reprenant comment construire les maisons avec les déchets. Les individus se souviennent du mode de vie rural qu'ils ont quitté au village et se mettent à le reproduire dans un contexte de manque des ressources financières pour s'acheter des briques dures, des camions bennes de sable et des matériaux de construction moderne, notamment des barres de fer, qui coûtent énormément chers à Kinshasa. Ce savoir et savoir-faire, que l'on peut qualifier de traditionnel, issu du monde rural est problématique dans la mesure où ils tentent de reproduire l'habitat rural en contexte urbain avec les outils et objets trouvés dans la décharge sauvage.

a. La reproduction des techniques de construction et de mode de vie du milieu rural dans les quartiers marginalisés

En 2008, Francis Lelo Nzuzi, Professeur de science environnementale à l'université de Kinshasa analysait le mode de vie de certains habitants venus de l'intérieur du pays et arrivait à la conclusion que Kinshasa est peuplée par deux générations dont les perceptions sur la ville divergent. Le néocitadin se fait une image de la ville qu'il caricature à partir de son vécu villageois, déterminé par une façon d'occuper l'espace et d'y construire une maison résultant de pratiques culturelles rustiques (Lelo Nzuzi, 2008). Le rapprochement entre l'organisation du paysage et l'occupation du terrain acheté entre le milieu rural, notamment au village et urbain à Kinshasa, renforce l'idée de reproduction de type de construction rurale en les adaptant en milieu urbain avec le concours des déchets. La brousse, le village tout comme l'extension d'un quartier en milieu urbain, apparaissent comme des paysages inachevés en étant à la fois une forêt et un terrain à défricher et à bâtir.

Ainsi, les cases et les huttes que l'on peut apercevoir dans le milieu rural (Mengho, 1980) sont reproduites en milieu urbain marginalisé, comme des hangars et barraques que l'on peut voir à Ngwele dans la commune de Limete et à Malemba, sur la troisième rue Debonhomme à Matete. Dans ces deux formats, le principe reste le même : recourir aux objets récupérés pour la construction. En milieu rural, les feuilles utilisées sur le toit de case sont cueillies, séchées puis posées. La maison rurale est donc un produit du milieu naturel. Elle se caractérise avant tout par la diversité des matériaux utilisés dans sa construction. La plus grande partie de ces matériaux est récupérée sur place ; ils sont donc un produit de la nature, du milieu environnant. Les principaux matériaux tirés du milieu environnant sont les suivants : bois ou arbrisseau, paille, écorce, feuille, liane, tronc de palmier et feuille de palmier. En milieu rural, par ailleurs, la brique (brique cuite et brique crue, ou brique adobe) est utilisée. En milieu urbain, dans les quartiers marginalisés comme illustré dans l'image ci-après, le toit utilisé est la tôle galvanisée, récupérée dans les poussepousses des collecteurs des déchets, les clôtures sont faites de cartons et de barres de fer ramassés dans la décharge d'à côté.



Figures 25 et 26 : Ces images reprennent de gauche à droite la maison en milieu rural dans un village congolais dans la province du Kongo-Central et la maison en milieu urbain, notamment dans l’extension Ngwele à Mbamu dans la commune de Limete. Le point commun entre ces deux maisons est l’utilisation des objets récupérés à proximité pour construire ces maisons. Au village, ce sont des écorces d’arbres, brique cuite fabriquée avec de l’argile et morceau de tronc d’arbre. En ville, dans les quartiers marginalisés, ce sont des objets récupérés dans la décharge d’à côté. Photographies prises lors du passage dans un village vers le territoire de Kasangulu dans la province du Kongo-Central (figure 22) et dans le quartier Mbamu, précisément dans son extension Ngwele (figure 23) lors des enquêtes de terrain à Kinshasa entre 14 Juin et 30 juillet 2021.

Par ailleurs, le village et la marge en milieu urbain partagent de nombreux points de similarité. Le village, tout comme le quartier marginalisé, sont de véritables entités sociologiques ayant comme unité de base le clan, le lignage ou la famille stricto sensu. Les modes de vie dans les quartiers marginalisés se rapprochent plus de celui du milieu rural qu’urbain. Les villages au Congo se caractérisent par un bâti parsemé et progressant en dehors de tout plan d’ensemble, ne se préoccupant ni des projets d’Etat (par exemple le plan directeur d’urbanisme), ni de ceux des autres « chefs de terre » ; il en résulte une croissance anarchique de quartiers reliés de façon autonome, où parfois n’est prévue aucune réserve foncière pour les services collectifs, et que les pouvoirs publics refusent de reconnaître et d’équiper. L’inaccessibilité à des services et le manque d’infrastructures ont été déjà identifiés et décrits comme le facteur déterminant la pauvreté dans ces quartiers. Ainsi, ce contexte de pauvreté qui caractérise les sociétés rurales au Congo, explique l’importation du mode de vie rural, qui ne demande pas plus d’infrastructures ou des dispositifs modernes, dans la grande ville de Kinshasa.

Tout comme au village, les personnes vivant dans les quartiers autonomes recourent à l'enfouissement des déchets car, en référence aux déchets à l'échelle rurale, ces individus pensent que les déchets urbains provenant des diverses sources peuvent aussi être enfouis et devenir de la poussière après décomposition. Cette idée est maintenue par les habitants dans la mesure où, les déchets produits au village sont largement constitués de matière organique (feuille, reste alimentaire) qui se décomposent assez facilement. Cependant, en ville, les déchets sont composés d'autres matières plus dures et parfois non dégradables. Ces matières, notamment les plastiques, peuvent rester plus longtemps dans l'environnement et sous le sol.

La similarité de ces deux types de logement ne se trouve pas dans la nature des objets et déchets utilisés dans la construction des maisons, plutôt dans la pratique, qui consiste à rassembler des objets récupérés dans son environnement matériel et dans l'appropriation technique de ses objets.

b. L'illusion d'une dégradabilité des déchets urbains après enfouissement

Tous les déchets urbains (plastiques, ordures ménagères, bois, pierre, tôle, carton etc.) ne se dégradent pas après enfouissement. Les déchets non triés et déversés à la décharge correspondent aux activités urbaines de consommation des biens dans les ménages, les établissements et les institutions tant publics que privés. La dégradabilité est la capacité que détient une matière à se décomposer à travers des procédés chimiques ou biologiques. Les ordures ménagères se dégradent naturellement, les autres déchets, notamment les plastiques et produits synthétiques, ne se dégradent pas facilement sous les sols.

Les synthèses des observations faites à Matete et Limete montre que les individus dans les marges de Kinshasa se mettent ainsi à enfouir des plastiques et bien d'autres objets qui mettent des milliers d'années à se décomposer. Le savoir traditionnel et artisanal revient ainsi au galop et leur permet de formuler le discours selon lequel : quand une matière entre sous la terre, elle se décompose et devient poussière et enfin, ne serait plus que du sable.

L'une des raisons pour lesquelles les individus construisent des maisons avec les déchets est l'illusion de la biodégradabilité des déchets urbains. La croyance que tous les déchets se dégradent par enfouissement fait que les habitants des quartiers marginalisés à Mbamu et Malemba, qui sont originaires des villages ruraux dans les provinces de l'intérieur du pays, recourent à l'enfouissement des déchets non triés pour travailler la dureté du sol sur lequel est construite la maison. Or, la composition et les propriétés chimiques de ces déchets font que ces matières produites à l'échelle urbaine ne se dégradent pas comme les déchets auxquels les individus recourent dans le monde rural, au village notamment. La faible industrialisation du village explique ainsi le fait que les déchets qui y sont produits soient majoritairement organiques, donc facilement dégradables après l'enfouissement, contrairement en ville où l'industrialisation et la forte demande des objets suremballés complexifient la nature des déchets.

(...) Ce sont les biodégradables qui devaient être enfouis. Mais nos parents n'avaient pas cette culture-là. La gestion des déchets n'est pas d'une culture congolaise d'une manière générale. Les parents préféreraient d'enfouir les déchets car ils pensaient à tort que le fait d'enfouir les déchets augmentait le volume de la terre et pouvait empêcher les inondations ou la formation des eaux stagnantes. Cela a été fait pour empêcher que les eaux entrent dans les parcelles qui n'étaient pas clôturées. Cette façon de penser a continué jusqu'à aujourd'hui, mais aussi par manque de moyens. Quand on n'a pas assez de moyens pour financer tout cela, on utilise les déchets (...). Entretien avec un citoyen du quartier Lumumba, Matete, 24 juin 2021.



Figure 27 : Samuel en train de déverser les déchets ménagers collectés aux abords d'un cours d'eau dans le quartier Lumumba dans la commune de Matete. On peut voir aussi des maisons à étage construites tout au long de cette zone, qui selon les autorités du quartier est marécageuse mais emplies des déchets de toute nature. Photographie par Joël Munongo, enquête de terrain, Kinshasa, 15 juillet 2022.

Un habitant du quartier Mbamu nommé Pasta raconte que l'enfouissement consiste à rajouter des quantités de déchets sous le sol, permettant ainsi au sol de s'endurcir et de gagner en volume. Quand il a commencé cette technique, tout le monde autour de lui a suivi, c'est-à-dire, a fait comme lui en enfouissant les déchets non dégradables. Le problème d'odeur et de pollution de ces déchets n'est pas posé dans la mesure où le soleil ardent à Kinshasa sèche certains déchets contenant des liquides, tout comme des ordures ménagères. Les odeurs sont ainsi évaporées dans l'environnement et finissent par disparaître quelques temps après. Cette

expérience olfactive est pourtant mal vécue lors des enquêtes à ces endroits car, je pouvais ressentir ces odeurs de décomposition de certaines matières et de putréfaction, contrairement aux personnes qui m’entouraient, qui sont habituées aux odeurs des déchets.

Paragraphe 2 : Des quartiers modernes inspirant le recours aux déchets comme matériaux de construction

Les expériences de vie rurale ne constituent pas la seule source d’inspiration permettant de recourir aux déchets pour construire les habitations. Les individus dans les quartiers voient parfois ce qui se passe tout autour d’eux, notamment dans les quartiers voisins, imitent certaines pratiques et sont confortés par certaines expériences. Cela devient une source de légitimation des pratiques opérées sur l’enfouissement et la récupération des déchets pour la construction d’une maison, et par ailleurs, une façon de s’assurer que le sol contenant des déchets de toute nature peut bien supporter le poids d’un bâtiment en bloc de béton. Or, en réalité, les situations sont bien différentes dans de nombreux domaines, notamment, en ce qui concerne les techniques, les méthodes, en somme le savoir-faire mobilisé entre les opérations de construction planifiée par des ingénieurs et des pratiques traditionnelles reconduites par les habitants des marges urbaines.

- a. S’inspirer d’une nouvelle cité voisine construite sur la décharge : le cas de la cité du fleuve



Figure 28 : une maquette de la cité du fleuve à Kinshasa vue du ciel. Cette cité est conçue sur une zone marécageuse insulaire du fleuve Congo et entourée de plusieurs petites rivières et cours d’eau. Elle est par ailleurs ramifiée de quartiers marginalisés notamment, celui de Mbamu dans le pool Kingabwa de la commune de Limete. Elle a des accès vers le centre-ville. Dans cette carte, l’on peut voir cette fois la cité du fleuve et le reste de la ville ainsi que la grande zone agricole représentée en couleur bleue d’azur. Le fleuve Congo traverse cette zone et de l’autre côté du sud de la cité

du fleuve, l'on peut voir le reste des quartiers urbanisés de Kinshasa mais aussi les quartiers autonomes de Mbamu dans la combe de Limete et Lunionzo, Lumumba et Malemba à Matete. Cette reproduction visuelle de la cité du fleuve est faite par Filip De Boeck, *inhabiting Occular Ground : Kinshasa's Future in the Light of Congo's spectral urban politics*, KU Leuven, 2011.

La cité du fleuve est construite sur les déchets. Je me rappelle des jeunes gens qui chantaient Voter Moleka en revenant de la cité du fleuve ramasser des déchets de la Bracongo. Ils venaient avec un lot d'étiquettes. Ils partaient ramasser les barres de fer là-bas et les ramener ici, et lorsque vous arrivez à la cité du fleuve aujourd'hui, elle est une bonne cité construite sur des déchets... Abravi, responsable de l'association DYDEC, 15 juin 2021

La cité du fleuve, c'est le même terrain et ils ont construit une belle cité, même dans l'eau. Si vous avez des moyens, vous pouvez construire, à condition que vous ayez des moyens et à condition que vos ingénieurs soient forts. Secrétaire du bureau de quartier Mbamu, 16 juin 2021.

La cité du fleuve est une étendue construite au bord du fleuve Congo, dans le quartier Kingabwa, par Robert Chaudy, citoyen franco-libanais. Les investisseurs privés se sont lancés dans la construction de cette cité luxueuse et modernisée qui, pour beaucoup d'habitants, est considérée comme une vingt-cinquième commune de Kinshasa. C'est un quartier à part, modernisé et encerclé par les eaux du fleuve Congo, une presqu'île située au nord à côté de grosses entreprises de la zone industrielle de la commune de Limete mais aussi du centre-ville de Kinshasa. Ce quartier se situe à 13 Km de l'aéroport international de N'djili, à quelques minutes du centre-ville en voiture, accessible par la voie fluviale et routière, notamment par l'avenue des poids lourds.

Cette cité, construite sur une grande décharge publique, est devenue pour les classes moyennes un endroit de charme et de luxe : Le chanteur congolais Inoss'B s'y est filmé en train de découvrir son nouvel intérieur marbré. Certaines autorités, ministres et ex-ministres et riches hommes d'affaires ont acheté des appartements et villas dans cette cité. Tous ont dû déboursier un minimum de 150. 000 dollars qui représentent à peu près 280 ans de salaire pour un congolais habitant les quartiers marginalisés pour arriver à s'acheter un appartement dans cette cité. La cité du fleuve dispose par ailleurs de toutes les commodités, notamment des écoles, des parcs et des hôtels.

La modernisation de la cité du fleuve a consisté en une reconstruction de nouveaux bâtiments, voire de quartiers entiers, dans le cadre d'opérations d'urbanisme appuyées par le ministère de l'urbanisme et de l'habitat et promues par les partenaires étrangers, après destruction des hangars et bidonvilles existant dans ce milieu. Tout comme les quartiers marginalisés de la ville, cette cité était anciennement caractérisée par le marécage et les inondations. Cette rénovation peut ainsi être identifiée comme une politique de rénovation urbaine dans la mesure où, il s'agit de transformer en profondeur des quartiers présentant des fragilités et des difficultés socio-économiques, et notamment les marges de Kinshasa, dans le but de favoriser leur intégration au reste de la ville et une certaine diversification sociale. Dans

ce sens, la rénovation devient ainsi un mécanisme permettant de sortir les marges de leur confinement et situations de manque d'équipement pour les relier au reste de la ville de Kinshasa. Les infrastructures développées : écoles, routes, hôtels, etc. sont la preuve de cette ambition.

b. L'inadéquation des ressources comme limites à l'imitation de la cité du fleuve

La rénovation de certains quartiers marginaux ne bouscule pas seulement les murs et les rues. Elle affecte le citoyen par le changement qu'elle apporte et les mutations de structures sociales et locales qu'elle accélère. La rénovation urbaine initiée par l'Etat et les promoteurs immobiliers devient aussi une source d'inspiration pour les habitants des quartiers marginalisés, qui voient dans les transformations opérées un espoir de changement de leur propre milieu de vie. Le cas de la cité du fleuve construite sur des décharges devient un exemple à suivre par les marginaux pour appuyer l'idée d'utiliser les déchets dans la construction de leur maison. Or, si dans le cadre du projet de rénovation de la cité du fleuve, des décharges ont été enfouies, cela a nécessité de grands travaux, des capitaux et des études, contrairement à ce qui se fait dans les quartiers marginalisés, notamment où les moyens de construction sont rudimentaires.

Ainsi, ce n'est pas une transmission du savoir-faire qui s'opère entre le traitement des déchets opéré dans le cadre de la rénovation urbaine aboutissant à la cité du fleuve et la construction des maisons sur les décharges dans les quartiers d'extension. Seule est reprise l'idée ou l'imaginaire d'utiliser les déchets sans disposer des ressources nécessaires et des connaissances spécifiques. Le savoir-faire des ouvriers de la cité du fleuve est le fruit d'un apprentissage et d'une technicisation, là où les individus dans les quartiers marginalisés font appel à des bricoleurs qualifiés péjorativement d'ingénieurs par les autres habitants en raison de leur capacité à manipuler les outils de construction et de donner sens à un tas de déchets qui dorénavant est destiné à la poubelle ou à la décharge.

Par ailleurs, l'utilisation d'engins des travaux publics, de compacteurs et des moyens techniques avancés font accepter le fait que les déchets sont enfouis sous cette cité se situant le long du fleuve Congo, dans une zone tout aussi marécageuse que les quartiers d'extension de Mbamu à Limete. Dans cette zone, le travail d'enfouissement est plutôt fait avec la pelle et la houe. Les individus attendent que le soleil sèche les ordures ménagères débordant sur le terrain avant de couler une couche de béton et débiter ainsi l'élévation des murs et le cloisonnement des pièces. Or, au fil des années les risques d'affaissement du terrain sont réels mais ils ne sont pas pris en compte par les constructeurs dans les quartiers d'extension.

Les maisons construites sur les déchets dans les quartiers d'extension tiennent par ailleurs par la foi. Les individus croient en ce que le béton qui est coulé permet de soutenir le sol glissant et marécageux. Dans ces quartiers, certaines maisons se dénivellent, se fissurent, mais les reproches sont adressés plutôt aux ingénieurs et maçons qui, selon d'autres individus dont les maisons tiennent, n'ont pas su « bien faire » ou n'ont pas été très techniques.

Cependant, récemment, la cité du fleuve a connu des inondations importantes à cause de l'augmentation du niveau de l'eau du fleuve Congo. Le fait qu'elle soit construite sur les décharges n'y serait-il pas pour quelque chose ? Cela motive-t-il les habitants des extensions à

poursuivre la construction sur les décharges ? Parmi les causes de ces inondations, notamment en 2024, l'on cite la montée des eaux du fleuve Congo, couplée à une urbanisation autonome dans les zones inondables, faisant ainsi que les eaux du fleuve refoulent les rivières locales vers les abords de la cité du fleuve et des quartiers autonomes voisins, Mbamu notamment. Par ailleurs, la déforestation du paysage aux alentours du fleuve Congo et l'érosion des sols augmente le ruissellement des eaux. Enfin, d'autres experts parlent de la mauvaise gestion des déchets plastiques qui obstruent les canalisations et le système de drainage, aggravant ainsi les inondations.

Chapitre 2.

Critiquer les gouvernements pendant le travail des déchets



Figure 30 : sur cette image, deux travailleurs des déchets (pousse-pousseurs) qui viennent de collecter les déchets auprès des ménages dans la commune de Matete, Lemba et une partie de la commune de Limete qui vont les déverser dans la grande décharge de Malemba à quelques mètres de la rivière N'djili. A cet endroit, se construit une extension urbaine avec des maisons sur la décharge. De plus, les individus occupent l'espace dans cette extension pour trier, réparer et revendre les déchets. Chaque pousse pousse qui arrive est considéré comme un « arrivage ». Les récupérateurs et d'autres habitants sont curieux de voir ce qu'il y a dedans et ce qui peut être repris pour à des différentes fins. J'ai suivi et marché avec ces pousse-pousseurs du quartier Lunionzo à Matete jusqu'à Malemba.

La distance est de 15 Km à pied et sous un soleil accablant. Photo prise lors de l'enquête de terrain, Mai, 2021.

Ce sont les difficultés (pour dire pauvreté) qui poussent les gens à faire ce genre de travail (collecter les déchets, les réparer et les revendre), le pousse-pousse avec cette odeur (pour dire que les déchets sentent mauvais) et puis les gens qui travaillent ici à Kinshasa, qui ont un emploi formel représentent à peu près à 20% et les personnes sans-emploi 80%. Entretien avec le secrétaire du bureau du quartier Lumumba, 02 juin 2021.

L'extrait d'entretien ci-dessus illustre l'une des raisons pour lesquelles les individus et groupes sociaux se lancent dans le travail des déchets qui consiste à faire de la collecte, de la récupération, de la réparation et de la vente. Le secrétaire du bureau de quartier Lumumba à Matete considère que dans une ville où la majorité des habitants n'a pas un travail formel, les individus marginalisés sont conduits à travailler dans le secteur des déchets pour disposer de quelques ressources, notamment financières.

Ainsi, outre les pratiques de construction des maisons sur les décharges, l'appropriation des déchets est aussi faite dans une perspective de procurer des revenus aux individus et associations qui voient les déchets comme des ressources économiques. Les déchets rentrent dans une logique commerciale dans les marges de Kinshasa. L'organisation de la collecte sous forme d'abonnement mensuel par l'association DYDEC dans la commune de Limete, tout comme les initiatives individuelles de collecte, de récupération des déchets et de leur valorisation, sont autant d'activités regroupées dans les marges, où l'on déverse les déchets produits à Kinshasa. Ce chapitre se consacre ainsi à saisir le contour des logiques et motivations développées par les individus et groupes socioprofessionnels à Kinshasa, afin de faire le travail des déchets.

Travailler dans le secteur des déchets pour les individus et groupes sociaux en marge de Kinshasa représente un petit artisanat et un petit commerce de détail. C'est aussi tout un système qui concourt à subvenir aux besoins de familles entières mais aussi de la ville en elle-même : la réparation d'une voiture par exemple est faite avec des moyens de fortune, des objets récupérés, ramassés dans la décharge et transformés et adaptés après quelques bricolages. Par ailleurs, des pièces de voiture, des clous, des vis, des ampoules, des cheveux synthétiques d'occasion ou des jouets pour enfants introuvables dans les magasins du centre-ville, sont vendus à la pièce dans des mitrilles³⁷ et des étalages des quartiers populaires et marginalisés de Kinshasa.

³⁷ Expression utilisée par les habitants de Kinshasa pour qualifier la vente des pièces de rechange automobiles à même le sol ou sur les étalages dans les rues et avenues de certains quartiers de la ville, notamment dans les quartiers 1 de la commune de N'djili, dans le quartier Lumumba dans la commune de Matete, dans le quartier etc. Les individus dépiècent les véhicules abandonnés, récupèrent quelques pièces : tôles, vitres, rétroviseurs, bloc moteur, écrou ou châssis pour les revendre à un prix fixé par rapport à la marge du bénéfice et du temps de travail réalisé.

Par ailleurs, lorsqu'on interroge les personnes travaillant à la récupération ou la vente des déchets sur les conditions de travail, les motivations de faire ce travail et de leur professionnalisation, ils ne disent pas deux phrases sans que la responsabilité de l'Etat ou du gouvernement, ou encore des élus soit évoquée dans l'analyse de leur « malheur ». Vu ainsi, les théories de la subalternité telles que reprises par Kylie Smith (2010) aident à identifier la dimension infrapolitique de certaines pratiques, constituées dans l'ombre et sujettes à l'invention originale d'espaces vides de domination étatique. Le travail des déchets n'est pas simplement un complément de l'emploi mais un travail rémunérateur à plein temps, pour les personnes en marge de l'emploi formel. Le moment de marchandisation, de vente des restes récupérés dans la décharge, devient un espace de sociabilité, où s'expriment des critiques sur le rôle de l'Etat, le gouvernement ou les autorités publiques.

Ainsi, le travail des déchets dans les quartiers de Kinshasa, qui, au premier regard, peut être exclu de toute activité ou discours politique, devient un espace de politisation. Les recherches sur la politisation mettent en avant la place des espaces sociaux spécifiques dans le développement de pratiques politiques ou encore d'une conscience politique chez les individus dominés. Paula Cossart et Julien Talpin (2012) ont montré que les maisons du peuple à Roubaix, notamment celles de la coopérative socialiste « La Paix », ont joué un rôle important dans la politisation et dans la construction de la conscience ouvrière. Le moment de travail des déchets dans les quartiers marginalisés diffère d'une socialisation politique à la maison du peuple, dans la mesure où, ne s'agit pas d'un espace dédié à la vie politique ; cela devient cependant un moment de critiques tacites à l'égard des gouvernements et de l'appareil étatique jugés parfois de responsable de la situation des déchets, de la marginalisation des quartiers et des individus qui y vivent.

De ce qui précède, penser les formes moins visibles de luttes pour la survie en ville en réponse à l'inaction publique permet d'inclure, dans l'analyse de la politique des déchets, les mobilisations qui n'aboutissent pas forcément à l'action protestataire ouverte et qui ne visent pas en premier lieu les institutions étatiques, nationales ou locales. C'est ainsi qu'Asef Bayat (2013) pense que les combats menés dans la ville par les sans-droit pour survivre et pour une vie meilleure grâce à des activités telles que le commerce de rue, prennent souvent la forme d'un empiètement tranquille de l'ordinaire afin de surmonter les difficultés de la vie et d'améliorer le quotidien. Le moment de commerce pour la survie paraît aussi le moment de faire de la politique dans la mesure où, c'est en faisant ce que l'Etat ne fait pas que se construisent les critiques et se déconstruit son rôle et son essence par les individus et groupes sociaux dans la société. L'inaction étatique produit de la crispation des individus et surtout des travailleurs des déchets (collecteurs, recycleurs, associations etc.) dans les quartiers dont la survie devient conditionnée par le travail informel et précaire des déchets.

Les marchés des déchets ou des objets récupérés et réparés dans les communes de Matete et Limete rassemblent des individus et associations reliés, du fait même de la dynamique marchande à travers la vente et l'achat, le troc de biens et services et l'entraide mutuelle pour une survie en marge de la grande ville. Les objets marchandés circulent et permettent aux individus de tisser des liens de réciprocité et d'intérêt, notamment entre les vendeurs et acheteurs mais aussi de jouer un rôle dans la production de la ville au jour le jour. Ces rapports

établis à travers le travail des déchets définissent ainsi des territorialités négociées selon un mode de régulation assez proche de celui des vendeurs à la sauvette dans le métro parisien, analysés par Laurence Costes (1994).

Ce chapitre analyse et montre les pratiques de commercialisation, de réparation et de surcyclage des déchets dans les quartiers de Kinshasa, dans lesquels les décharges deviennent des entrepôts où les individus vont trouver les objets à marchander sur l'espace public. Ainsi, ce chapitre dresse, par ailleurs, un panorama des acteurs qui vendent les déchets mais aussi analyse l'informalité et la précarité de l'économie de survie par la récupération, le surcyclage et la marchandisation des objets déchus qui se rapproche de la biffe parisienne. La biffe appartient à la même famille que la brocante, à la simple différence que pour le brocanteur la valeur de l'objet réside dans son ancienneté ou sa rareté. Dans la biffe, c'est moins le vendeur que l'acheteur qui distingue les classes d'objets. La biffe consiste à la revente dans la rue ou dans l'espace public, des objets récupérés dans les poubelles ou trouvés chez d'autres individus, effectuée par les personnes en situation de précarité qualifiées de « biffins ». Trois sections de ce chapitre permettent de saisir :

- Ce que le travail des déchets, notamment la récupération, le tri et la réparation donne à la ville de Kinshasa faiblement industrialisée en termes de biens ;
- La manière dont cette activité des déchets, notamment le commerce, est reléguée au rang des activités informelles et précaires par les acteurs dominants de la ville, les acteurs publics en l'occurrence ;
- Et enfin, les pratiques discursives reprenant les critiques et délégitimant ainsi certaines autorités publiques pendant ce travail des déchets et lors du parlement debout.

Section 1 : Récupérer et transformer les déchets : donner à la ville des objets surcyclés

Kinshasa se caractérise aussi par une forte démographie et concentration des populations dans les quartiers, accentuant la demande de biens et services aussi bien publics que privés. La production industrielle connaissant une chute après les indépendances et les années de crise, la production de nouveaux biens ralentit, si bien que le recours à des objets déchus ou à des produits de seconde main dans différents secteurs devient une réalité quotidienne pour des individus, quelle que soit leur catégorie sociale. Dire que tout le monde survit est peut-être la meilleure façon de qualifier le manque des biens dans certains domaines, à l'instar du transport urbain, de l'habillement ou de la mécanique, voire du divertissement. Les individus procèdent ainsi à la récupération, au tri et à la réparation des objets jetés, se trouvant dans les décharges, afin de fabriquer d'autres biens à consommer dans la ville, au regard du fait que la ville en a besoin mais ne les produit pas ou plus, à cause du pillage des années 1992 après lequel la plupart de grandes entreprises étrangères produisant des pièces de rechange et autres biens de consommation quotidienne ont fermé.

Dans le quartier Malemba, précisément à la troisième rue Debonhomme et à quelques centaines de mètres de la rivière N'djili, la marchandisation des déchets est exercée par les individus en manque de travail formel et légal et à faibles ressources matérielles et financières. La valorisation des déchets et la vente des objets récupérés ou ramenés par les pousse-pousseurs restent les activités fréquemment exercées par les travailleurs des déchets dans le cadre de cette marchandisation. La recherche des objets à vendre est souvent déambulatoire. La biffe des déchets implique aussi le savoir-faire du tri à la décharge ainsi qu'un savoir-être relationnel : de la négociation avec les habitants du quartier et de la gestion des conflits avec la police. Le biffin ou vendeur de déchets récupérés à la décharge, doit accepter les règles de la sociabilité des lieux de vente plus ou moins formalisées par les anciens, c'est-à-dire, des individus ayant une certaine expérience de terrain et exerçant cette activité depuis longtemps.

Le premier paragraphe de cette section analyse le travail de récupération dans la décharge sauvage dans les quartiers Malemba de la commune de Matete, vers la troisième rue Debonhomme. Et le deuxième paragraphe montre comment la marchandisation impacte la production de l'espace public mais, suscite aussi des conflits entre les autorités publiques, les habitants et les travailleurs des déchets.

Paragraphe 1 : Le travail de récupération des déchets dans les décharges

L'on peut rappeler, dans ce paragraphe, que l'activité de récupération des déchets à la décharge sauvage a pris de l'ampleur à Kinshasa depuis les multiples crises qui ont touché cette ville. Selon les propos tenus par certains récupérateurs, ce travail existe depuis les années 1970, qui correspondent à la crise de la zaïrianisation. S'il faut s'en tenir à cette crise, l'on peut dire que la récupération des déchets à Kinshasa peut être comprise comme le symbole d'une activité développée par la pauvreté urbaine. La récupération des déchets peut être associée à de viles activités urbaines, à l'exemple de la prostitution, de jeux de hasard, de combats de rue telles que considérées par les habitants de Kinshasa rencontrés pendant l'enquête. Elle expose le corps aux dangers dangereux, elle donne aux individus qu'une rémunération très inférieure par rapport à l'effort physique engagé et au temps du travail effectué. Or, les récupérateurs des déchets sont des acteurs majeurs dans la gestion des déchets urbains, dans la mesure où ce sont ces derniers qui donnent une plus-value aux matières destinées à finir dans la décharge sauvage. C'est dans cette optique que les activités de récupération des déchets ont été examinées à Malemba à Matete, en entrant dans les lieux de décharge, en parcourant les rues de ce quartier, en interviewant les habitants et les travailleurs des déchets et en observant les conditions de vie et de travail des récupérateurs.

- a. Du sale boulot à la production des biens d'occasion : tri et réparation des objets trouvés dans la décharge

L'activité de récupération dans la décharge permet une forme de traitement d'objets qui, autrement, seraient devenus des déchets se décomposant à l'air libre ou se dispersant dans l'environnement dans les quartiers et cours d'eau. La récupération des déchets est une ressource indispensable à la survie de certains habitants du quartier Malemba, caractérisés par un faible revenu et un niveau de vie inférieur au reste des habitants de ce quartier. Tous les habitants du quartier Malemba ne font pas de la récupération. Cette activité est réservée à des personnes qui se situent à l'extrême de la marginalisation et qui très souvent viennent d'autres provinces ou villes du Congo, en dehors de Kinshasa, n'ayant plus d'alternatives financières pour survivre à Kinshasa comme le racontait Freddy un récupérateur des déchets rencontré à la décharge de Debonhomme dans le quartier Malemba à Matete.

Récupérer les déchets est devenu une pratique procurant des revenus aux individus et aux groupes sociaux : les personnes parfois « désœuvrées » entrent dans les montagnes des déchets pour y extraire les objets jugés utiles et valorisables. Les plastiques du type polyéthylène haute densité (HDPE), polyéthylène téréphtalate (PET) et polyéthylène basse densité (LDPE) sont parmi les matières les plus récupérées car, vendus auprès d'usines et d'individus produisant les boissons locales en emballage plastique, ne disposant pas des ressources pouvant leur permettre de produire de nouvelles bouteilles ou rachetant ces bouteilles usées pour autre usage dans le cadre du recyclage et du surcyclage. La ferraille, les pièces abandonnées, les carcasses automobiles, les cartons et les cheveux synthétiques ainsi que bien d'autres accessoires cosmétiques pour femmes, par exemple, sont parmi les objets les plus récupérés à la décharge, revendus par la suite à certains habitants de ce quartier.

Quand je jette les déchets, les gens viennent les ramasser pour les revendre dans des marchés. D'autres encore vont vendre à une église de la place, qui fabrique pour ses fidèles un jus à consommer. Les bouteilles qu'ils ramassent servent à contenir cette boisson, qui selon les adeptes de cette église, a des effets spirituels, pouvant délivrer des démons et guérir des maladies. Entretien avec Samuel, pousse-pousseur et collecteur des déchets dans le quartier Lumumba et Malemba, Matete, 15 juillet 2022.

En dehors de la décharge sauvage, certains collecteurs sont spécialisés dans la recherche d'objets bien spécifiques. Ainsi, existe des collecteurs-récupérateurs qui vont à la recherche des déchets dans les quartiers plus aisés. Ils font faire du porte à porte, demandant aux habitants de leur donner soit des chaussures à jeter, des vêtements, des objets métalliques ou des plastiques ou des objets qui ne sont simplement plus d'usage. Après cette collecte, les objets récupérés passent par la case tri, nettoyage et séchage. Parfois ces récupérateurs y appliquent des colorants et additifs, pour redorer l'image et la qualité initiale de l'objet (en faire presque du neuf). Le travail de réparation permet ainsi de remettre en état l'objet trouvé dans la décharge. Certains récupérateurs ayant construit des hangars à côté de la décharge, parviennent à se procurer des photos des objets récupérés à l'état neuf et se mettent à reproduire l'objet ou à le modifier de manière à ce que son esthétique tape à l'œil de l'acheteur. Les chaussures, les cheveux synthétiques, les vêtements, les sacs à main sont les objets les plus couramment réparés. Ils y appliquent des additifs, du cirage, du vernis, etc. Afin de les rendre plus présentables aux yeux des acheteurs.

La communautarisation de la récupération et les relations que les groupes de récupérateurs entretiennent avec les acheteurs des objets récupérés, se traduisent par la mise en place d'une industrie de régénération des ressources, c'est-à-dire, de remise dans le cycle économique des biens censés être en fin de vie et bon pour la poubelle pour donner ainsi à la ville des biens et produits difficiles à disposer car, coûtant parfois trop chers ou produits en faible quantité. Ce travail de récupération des déchets solides inclut des individus appelés pousse-pousseurs qui collectent des déchets de porte en porte, dans les ménages, établissements, hôpitaux et écoles ainsi que par des micro-entreprises de tri, constituées des individus, femmes et hommes qui se chargent de trier et de ressortir les objets pouvant potentiellement être réparés et revendus.

Après avoir sélectionné les objets en bon état, séparé les différents types de déchets et identifié les objets à réparer, chaque produit suit son propre parcours, entre les étalages dans la rue ou la revente auprès de micro-entrepreneurs. L'activité de récupération consistant à manipuler un déchet de manière à lui donner une seconde vie, nécessite des compétences pratiques, techniques et manuelles. Une certaine manipulation des objets, une inspiration par rapport aux besoins de la ville, ce qui permet parfois d'organiser un « contre-stigmate moral » vis-à-vis des personnes qui se les procurent et d'une certaine façon, rachètent leurs propres déchets confiés à des collecteurs. On peut prendre les exemples des femmes qui achètent des sacs à main qui ont été jetés, récupérés et réparés par les travailleurs des déchets.

En somme, en dehors du fait de donner des ressources aux individus et groupes sociaux marginalisés, la récupération donne aussi au reste de la ville des biens et objets dont elle a besoin mais qu'elle ne produit pas. Ainsi, à Kinshasa, acheter les objets réparés appelés parfois « biens d'occasion de Kinshasa » devient un mode de vie et un art de vivre pour les habitants des quartiers qui, quand bien même ils éprouvent parfois une certaine honte, achètent ces objets dans les étalages de rue, mais très souvent le soir à l'abri des regards des autres. Parallèlement à l'achat, la vente de ces objets relève du sale boulot, que les récupérateurs, collecteurs ou réparateurs n'assument pas. Ceci se constate par exemple par la façon dont ces professionnels des déchets couvrent leur visage quand ils font ce travail car, voulant eux aussi rester à l'abri de regards des autres, c'est-à-dire de personnes qui stigmatisent ce travail et le jugent de dévalorisant. La vente de ces objets relève du sale boulot alors qu'elle répond à une situation de manque.

b. Un travail permettant de disposer d'une activité lucrative en marge de l'emploi formel

Tout comme l'enfouissement des déchets dans le cadre de la construction des maisons dans les quartiers Mbamu à Limete, la récupération des déchets se présente comme une activité économique de survie. Cette activité qui peut s'apparenter à une forme d'économie circulaire, est plutôt réalisée dans un seul but lucratif, étant une source de revenus pour celles et ceux qui la pratiquent, comme le disent les collecteurs, récupérateurs et ou réparateurs : Le travail réalisé dans le cadre de la récupération ne vise pas à rendre la ville propre mais, à trouver des sources de revenus dans un contexte de manque d'emploi formel, de manque par ailleurs de qualification pour travailler dans le secteur économique tertiaire en milieu urbain à Kinshasa.

Ainsi, le travail de récupération est très souvent destiné ou recommandé aux individus qui disposent encore de temps libre, qui viennent d'arriver à Kinshasa sans ressources financières, qui habitent encore chez leurs parents en restant des journées entières à la maison sans rien faire, car sans perspectives d'emploi formel. Une acheteuse des déchets pour le compte de la PME KINTOKO à Matete, filiale de l'entreprise OK Plast dont la grande usine se trouve dans la commune de Limete, m'informe que la récupération des déchets pour la revente auprès de KINTOKO n'est pas seulement réservée aux désœuvrés mais aussi aux « enfants de la rue », c'est-à-dire aux personnes adultes ou enfants mineurs, qui sont dans des situations économiques telles qu'elles ne peuvent pas trouver d'alternatives de formation, aller à l'école ou trouver un emploi à Kinshasa.

Les gens qui manquent à faire peuvent ramasser les déchets et venir les vendre ici. S'ils ne font rien à la maison. Les gens croient que c'est un travail des déchets pour les pauvres alors que c'est pour tout le monde et surtout ce projet a facilité les enfants de la rue vont ramasser les déchets dans des rivières et des égouts et viennent les faire peser ici. Entretien avec une acheteuse de déchets plastiques pour le compte de l'entreprise Kintoko, Juin 2021.

Ainsi, au lieu du commerce de l'entreprise Kintoko à Matete, des personnes de profils très variés s'y apportent avec leurs poussepoussettes des déchets plastiques qu'ils ont récupérés auprès des usagers, dans des égouts, dans la rue ou dans des marchés urbains : des femmes âgées de la quarantaine, des adolescents de moins de 15 ans, des hommes adultes. Ces personnes viennent des quartiers pauvres de Matete et de Limete, mais aussi des quartiers de la commune de Kisenso, située à la frontière Sud de la commune de Matete. La commune de Kisenso est dans un état de délabrement plus avancé que celui de Matete, les érosions, la surpopulation et la forte consommation occasionnent de la même manière qu'à Matete les déchets plastiques, qui sont vendus par les collecteurs et récupérateurs à la PME KINTOKO dont le site se trouve à Matete vers l'arrêt de bus Banunu.

Ici tout le monde vient : les mamans, les jeunes personnes et très souvent les jeunes de Matete. Ces déchets vont à notre usine du 15^{ème} rue Limete. Là-bas, il y a des personnes qui les trient en séparant les bouteilles blanches des autres bouteilles de couleurs, en les mettant chacune dans des sacs différents, et ils vont les composter. Ensuite, il y a des machines qui vont les transformer en chaise en plastique, etc. Les pousse-poussettes ramènent beaucoup de déchets, ils viennent les vendre ici. Entretien avec une acheteuse de déchets pour la start-up Kintoko, à Matete, 15 mai 2022.

Pour le travailleur de Kintoko, le fait que les habitants de la ville de Kinshasa aient recours en permanence aux plastiques, à travers la forte consommation des bouteilles produites à l'aide de cette matière, le travail de récupération des déchets dans la ville reste une nécessité. Selon le regard de l'acheteuse de Kintoko à Matete, le travail de récupération donne à la ville et aux individus, notamment les jeunes de moins de 18 ans, les moyens de se lancer dans d'autres activités plus lucratives. Ces derniers peuvent, en vendant les déchets, se constituer un capital économique appelé « fond de départ » pour se lancer dans la vente de l'eau emballée en sachet plastique notamment.

Tant qu'il y aura des usines de jus et d'eaux en plastique, il y aura des plastiques dans la rue... Les enfants qui viennent vendre des déchets, pour la plupart, sont issus de familles défavorisées. Celui-ci, par exemple, vend des plastiques et avec cet argent, il achète de l'eau pure en sachet pour vendre, mais certains enfants sont issus des familles moins difficiles et ils les vendent pour gagner de l'argent tout court. Entretien avec une vendeuse de déchets, Kintoko, Matete, 15 mai 2022.

Pour les individus vivant dans les quartiers et les personnes acceptant de faire le ramassage et la réparation des objets jetés, les déchets sont des biens économiques, et ont une valeur marchande comme le confirme Francis Lelo Nzuzi dans son ouvrage « Kinshasa ville et environnement » publié chez L'Harmattan en 2008. Ce sont ces individus qui se soumettent au travail des déchets qui très souvent curent les caniveaux des quartiers pour évacuer l'eau de pluie, qui revendent certains déchets aux maraichers ou aux habitants des quartiers marécageux et érodés. Ces individus revendent les déchets ferreux que l'on trouve dans certaines rues de la ville aux PME de recyclage, notamment dans la zone industrielle de la commune de Limete.

Cependant, si ce travail de récupération est conçu comme une activité lucrative en milieu défavorisé, il convient par ailleurs de regarder ce que ce travail fait à l'espace urbain. La dimension spatiale du travail de récupération des déchets dans les quartiers de Kinshasa devient ainsi un autre pan de la réalité à prendre en compte afin de comprendre plus globalement cette activité, notamment en ce qui concerne l'occupation de l'espace public et les limites avec l'espace privé. Ainsi, la dimension spatiale de la marchandisation des déchets implique une bonne connaissance de la ville de Kinshasa, de ses quartiers aisés, populaires et pauvres, de la localisation des usines et industries, et des personnes ayant besoin des espaces de valorisation des déchets.

Paragraphe 2 : Repousser la frontière de l'espace public par le travail des déchets

Les collecteurs, les réparateurs, les vendeurs ou encore les acheteurs des déchets sont autant de personnes qui occupent l'espace urbain dans les quartiers Malemba et Lumumba dans le cadre du commerce des déchets. En observant les activités développées par ces acteurs, on constate que les déchets se retrouvent à chaque fois à même le sol, après le travail de tri, de réparation ou de vente. Ainsi, dans le cadre de leur activité, comment différencier l'espace public et privé ? Quelles sont les limites qui existent entre le lieu d'exercice de cette activité et l'espace dit public ? Qui autorise cette activité ? Comment les autres habitants qui ne participent pas à ces activités réagissent-ils à cela ?



Figure 31 : dans la commune de Matete, au quartier Malemba, vers la troisième rue Debonhomme, on peut voir un lieu de décharge se transformer en espace de marchandisation des déchets. Les pousse-pousseurs viennent jeter les déchets et les individus les récupèrent, les trient et les revendent. Au loin, on peut voir un hangar avec une pesée suspendue au toit qui sert à peser les plastiques récupérés.

L'espace est rempli de déchets « tout venant », plastiques, sachets, etc. Photographie par Joël Munongo, Kinshasa, Malemba, 22 juillet 2022.

L'image reprise ci-dessus montre le moment précis de cette marchandisation. Le commerce des déchets à Malemba et Lumumba se fait sur l'espace que l'on peut qualifier de public, dans la mesure où l'Etat est responsable des terrains vers les berges de N'djili où se fait cette marchandisation, ces terrains sont vendus par les autorités urbaines ou cédées à d'autres individus à titre de concession agricole. Les personnes censées faire de l'agriculture abandonnent cependant ces espaces par manque des ressources et se voient les terrains occupés occuper par des déchets, après des années, les terrains deviennent des décharges. Ces lieux deviennent ainsi le site de marchandisation, où se rencontrent les récupérateurs, collecteurs, vendeurs et acheteurs des objets jetés ou se trouvant dans la décharge.

La marchandisation des déchets à ces endroits donne lieu à une conflictualité entre certaines forces de l'ordre, représentant l'autorité de l'Etat et les travailleurs des déchets à Kinshasa, comme le montrent Stéphane Rullac et Hugues Bazin (2014) dans leur travail sur « les biffins et leur espace marchand » dans un cas plus lointain en France. De par l'occupation spontanée et auto-planifiée de l'espace sur lequel sont faites les activités de vente et d'achat des déchets, la marchandisation devient essentiellement une activité mettant en conflit les marchands des déchets, la police et d'autres habitants aisés qui habitent les quartiers avoisinant le site de décharge sauvage. Les interventions policières empêchent ou interrompent la mise en commerce des déchets, notamment, de la ferraille, du plastique et autres objets abandonnés par des individus, collectés par les pousse-pousseurs et très souvent mis en décharge dans l'espace public des quartiers marginalisés et autonomes. L'espace est compris dans ses dimensions de matérialité, du vécu de construction, du social et d'institutionnalisation, qui constituent d'ailleurs le point commun de nombreux travaux qui évoquent cette notion (Cartier, 2020 ; Reynaud, 1971 ; Gaillard, 2002).

L'espace urbain, celui de la ville et de ses quartiers donne lieu à des conflits autour de l'usage qu'en font les différents acteurs qui participent à sa construction et à sa matérialité, ainsi qu'au sens social qui lui est donné. L'espace public à la différence de celui issu de la propriété privée, fait partie du domaine de planification de l'Etat et des pouvoirs publics à travers les aménagements, l'urbanisation et bien d'autres politiques qui y sont parfois destinées. Dans cette perspective, le conflit émerge entre les travailleurs des déchets et les pouvoirs publics qui, dans le cas de la marchandisation des déchets, sont représentés par la police. Ce conflit monte les enjeux de mise en activité, de refus par les pouvoirs publics de la marchandisation des déchets. Le travail et la marchandisation des déchets illustrent ainsi les activités à proscrire sur l'espace public et les stratégies des pratiquants d'activités pour s'y maintenir à travers une appropriation. Cette géographie de la marchandisation des déchets permet de voir que les alternatives à la mise en décharge à travers la récupération, la réparation, la vente et l'achat des déchets dans les quartiers marginalisés de Kinshasa deviennent une sorte de « stratégie et ressource » de la survie en milieu défavorisé (Ripoll, 2005).

a. La marchandisation des déchets, une activité empiétant sur l'espace public

A travers la marchandisation des déchets, les enfants, jeunes et habitants des quartiers trouvent un revenu leur permettant de vivre en situation marginale mais aussi d'interagir avec leur milieu de vie. L'espace du quartier est utilisé pour y construire les hangars dans lesquels sont stockés les ballots de plastiques triés, destinés à la vente auprès des usines, notamment des PME comme OK Plast qui produisent des emballages plastiques et des individus qui produisent des jus et d'autres produits de consommation traditionnels.

L'enjeu de l'espace dans ce point pose ainsi la question de savoir qui détermine les limites entre l'espace public et l'espace privé dans la marchandisation des déchets ? En dehors de PME telles que KINTOKO qui achète des déchets à Matete et dont l'occupation de l'espace où est implanté son bureau s'est faite en accord avec les autorités publiques, les travailleurs des déchets dans les marges urbaines, notamment à Malemba, n'ont reçu aucune autorisation publique quant à leur activité de marchandisation. De la même manière, le commerce des déchets se fait dans les marges urbaines et aux marges des activités reconnues officiellement par l'Etat. Les groupes et les individus définissent ainsi d'eux-mêmes les limites ou la non-limite de l'espace censé être public et mis sous responsabilité de l'Etat, en s'appropriant les lieux qui leur semblent les plus adaptés à leur activité. Au départ, c'est plutôt la décharge qui précède l'activité de tri et vente des déchets : les endroits où se font les activités de commerce et de récupération sont depuis longtemps des sites de décharges des déchets urbains, déjà dans les années avant l'indépendance de 1960. Les activités de vente des déchets se sont développées bien après, vers les années 1970 et plus encore vers 1990, suite à des crises.

Les interactions entre les récupérateurs, les collecteurs, réparateurs et marchands se font sur les espaces réservés à l'agriculture, à la culture du riz, qui relèvent de la responsabilité du ministère de l'agriculture et de celui des affaires foncières. Cependant, les individus et groupes sociaux se les approprient à cause de l'inactivité de ces deux ministères sur les espaces aux marges de la grande ville. L'organisation des marchés sur ces espaces montre en effet une appropriation de l'espace public et un détournement de son usage à des fins d'économie de survie. Par ailleurs, le manque de dispositif de collecte et de dépotoirs de transit dans les communes de Matete et de Limete conduit à la multiplication des décharges à Malemba et Lumumba, comptent parmi les destinations finales des déchets produits à Kinshasa.

On observe ainsi un travail d'occupation privée de l'espace public, qui relèvent pourtant de la responsabilité des ministères étatiques :

- Les anciens ou premiers occupants : ce sont des personnes ayant hérité des terres et qui déterminent les règles de poursuite de l'occupation à travers les discussions avec les responsables étatiques au niveau des quartiers. Ces anciens occupants, notamment dans le quartier Malemba à Matete, définissent les limites de la décharge et du site de marchandisation des déchets.
- Les marchands des déchets : sont des personnes qui, ayant commencé comme collecteurs, se sont par la suite rendu compte que les objets tels que les plastiques

recyclables jetés avaient une valeur lucrative. Ces individus se mettent ainsi à les récupérer. C'est ainsi que se transforme l'activité autour de ces objets.

Le brouillage de la frontière entre l'espace public et l'espace privé est ainsi dû au fait que ce sont les premiers occupants, qui ont déterminé les règles d'occupation de cet espace et disposent d'une marge de manœuvre permettant d'étendre le marché le plus loin possible, en occupant d'autres espaces. Les collecteurs qui arrivent avec les déchets les jettent sur les sols et à partir de ce moment, les travailleurs des déchets s'engouffrent pour reprendre, trier, réparer les objets qu'ils trouvent. L'espace se prolonge ainsi à chaque dépôt des déchets jusqu'à la bordure limite qui est la rivière N'djili, en ce qui concerne le quartier Malemba et la rivière Matete pour le quartier Lumumba de la commune de Matete.

L'usage de l'espace public est donc dicté par l'absence des limites entre le privé (sa parcelle et sa maison) et le dehors (la rue, la route, l'avenue) car les déchets sont jetés sur le marécage, sur les anciennes rizières et au bord de la rivière. La modification de la morphologie de ces quartiers et l'aménagement adapté montre ainsi les différentes appropriations qui en sont faites. Au-delà du besoin de disposer d'un toit, l'espace devient un lieu permettant de faire du commerce (Pérez López, 2009). Cependant, cela rallume des conflictualités parfois frontales, parfois latentes entre les travailleurs des déchets et les policiers représentant les forces de l'ordre.

b. Mise à l'épreuve de la répression policière contre le commerce des déchets et stratégie de résistance

La marchandisation des déchets, qui tend à effacer les limites de l'espace public, soumise à des vagues de répression policière, qui ne vont pas sans résistance de la part des groupes sociaux et individus marchandant sur ces espaces. Avant de montrer comment et dans quel cadre intervient cette répression policière et dans quelle mesure les groupes sociaux y font face, il convient de rappeler que pour les groupes sociaux marginalisés, travaillant sur les déchets, le quartier leur appartient. L'attachement, l'investissement par la construction des maisons et la mise en activité des déchets, ainsi que le temps passé dans ces quartiers, expliquent leur appropriation de leur milieu de vie.

Résister à toute forme de répression étatique contre les activités développées autour des déchets devient ainsi un mécanisme de préservation du quartier auto-construit et du commerce qui y est réalisé. Comme le montre Lillian Mathieu sur les mobilisations des prostituées à Lyon, le quartier peut avoir une valeur de lieu sacré, où l'action prend une signification renforcée aux yeux des participants aussi bien que des témoins. Certaines actions publiques peuvent être vécues comme des profanations pour ceux qui s'estiment propriétaires d'un territoire (Mathieu, 2001).

Dans les quartiers de Malemba et Lumumba, parmi tant d'autres quartiers où se fait le commerce des déchets à Kinshasa, l'occupation de l'espace, les odeurs des ordures ménagères en décomposition ou encore le débordement des déchets plastiques jusqu'à la rivière N'djili ne préoccupent que très rarement les habitants et travailleurs des déchets.

Les réactions venant de certains habitants des quartiers avoisinants sont plutôt mitigées et se formulent plutôt dans le sens de « laisser ces gens se débrouiller, ils n'ont pas d'autres boulots ! » Pour d'autres, il faut interdire ces pratiques en raison de la dangerosité et de la destruction de l'écosystème. Rares sont les moments pendant lesquels s'observent ou se laissent entendre des individus se plaindre des odeurs, par exemple. Dans la même veine, les habitants des environs ne rentrent pas directement en conflit avec les travailleurs des déchets afin d'interdire ou de demander que ces travailleurs des déchets suspendent leur activité. Cependant, lors d'une observation du travail des déchets, un habitant du quartier Malemba, dont la parcelle se trouve à quelques centaines de mètres des décharges, soulignait que les maisons construites sur les déchets n'allaient pas tenir longtemps et que par ailleurs, construire sur les décharges constitue une « grosse erreur » de la part des habitants car, tôt ou tard le terrain pourrait s'affaisser.

Si le travail et le commerce des déchets ne donnent pas à voir des conflits directs entre habitants, c'est une activité parfois réprimée par les forces de l'ordre. L'empiétement fait sur l'espace public et les nuisances olfactives occasionnées par les décharges alimentent parfois des descentes sur les sites de commerce des déchets des agents de l'ordre. Le motif avancé est celui de la dangerosité des décharges, de l'occupation jugée « abusive » de l'espace ainsi que des missions de reconversion de ces espaces en terres agricoles, comme cela est parfois le cas dans le quartier Mbamu à Limete. Les décharges considérées des lieux pollués, les agents de l'ordre public tentent parfois de faire triompher l'idée d'une dangerosité de vivre sur, à côté ou avec les déchets. Ainsi, la répression policière à ce stade consiste à réprimander les travailleurs des déchets sur la base d'une pollution commise en violation de certaines décisions et dispositions légales environnementales. Les policiers et parfois les agents des forces armées congolaises passent dans des quartiers où les individus marchandent les déchets, confisquent les objets ou démantèlent les marchés sous couvert d'un discours de saleté et d'atteinte à l'ordre public.

Les travailleurs des déchets sont ainsi appelés à retirer les objets, à fermer les hangars même si les décharges ne peuvent être enlevées sur le champ. Ce passage en force est intempestif, très souvent les agents qui recourent à la force sont plutôt ceux qui connaissent moins ces quartiers ou encore sont envoyés par une autorité publique ayant pris connaissance de la présence des décharges dans un quartier proche du sien. Le cas d'un secrétaire général d'un ministère habitant le quartier Malemba, à la première rue Debonhomme, est éloquent, dans la mesure où celui-ci demande à des policiers affectés à sa garde rapprochée d'aller démanteler le marché des déchets à la troisième rue de ce même quartier.

Par ailleurs, existent des agents de l'ordre qui passent dans ce site de marchandisation, qui le connaissent, et qui d'ailleurs le protègent contre d'autres contrôles étatiques en s'opposant à ce que ces sites soient détruits. En contrepartie de cette protection, les marchands et habitants les rétribuent sous forme de commission de vente, pour que ce soient eux qui passent à chaque fois afin d'opérer ensemble une résistance contre le démantèlement des sites. Les agents de police, les plus familiers, persuadent ainsi certains de leurs collègues de ne pas démanteler ou réprimander la biffe ou la marchandisation des déchets sur ce site. Cette stratégie montre la capacité des travailleurs des déchets à surpasser les règles étatiques tout en permettant

de reconnaître tacitement la marchandisation des déchets sur l'espace public ainsi que de contribuer à préserver le travail des déchets. De cette manière, résister devient un mécanisme de lutte quotidienne afin de trouver un revenu en ville et d'y maintenir une activité dans un contexte de marginalité, d'informalité et de précarité subie.

Section 2 : Informalité et précarité d'une économie de la survie par les déchets

Comme il a été dit tout au long du premier chapitre de cette troisième partie, l'économie de survie regroupe l'ensemble des activités auxquelles recourent les habitants des quartiers marginalisés de Kinshasa afin de survivre en milieu urbain. Le logement, compris en son sens le plus restrictif de « maison », les activités de récupération, de réparation et de marchandisation constituent, dans ce sens, les sources de revenus d'une partie des habitants des quartiers Mbamu, Lumumba, Lunionzo et Malemba. Ces activités, hormis le fait d'être réprimandées, sont aussi rangées parmi les pratiques informelles et précaires à l'échelle urbaine. Répondre aux questions de savoir qui participe à cette démarche de mise en informalité et de précarisation de ces activités constitue l'enjeu de cette section.

S'il est très simple de trouver les auteurs du malheur de la précarité et de l'informalité des activités des déchets, il n'est pas facile de montrer comment ces auteurs parviennent à reléguer les activités des déchets au rang de l'informel et du précaire. Les gouvernements jouent un rôle en qualifiant ces activités d'illégales (Durand, 2012) ; même quand il fait semblant parfois de les reconnaître en nommant ces individus et groupes sociaux lors des campagnes électorales, il ne met pas en place le cadre légal permettant le déroulement de ces activités. Par ailleurs, les entreprises qui achètent les déchets dans la ville de Kinshasa participent à la précarisation de ces activités. Ces deux pans de la réalité des activités et pratiques autour des déchets viennent ainsi invisibiliser les travailleurs des déchets à l'échelle urbaine. Pourtant, les travailleurs des déchets (collecteurs, pousse-pousseurs, réparateurs etc.) jouent un rôle crucial dans le cycle de gestion des déchets dans les quartiers de Kinshasa. Ils font de la collecte, ils évacuent les déchets sur les sites de décharge à partir desquels, d'autres personnes s'approprient, enfouissent, trient, réparent et réutilisent ces déchets.

Paragraphe 1 : La construction de l'informel par les acteurs étatiques

L'évolution des réflexions autour de la question de l'informel rapproche les frontières entre le formel et l'informel depuis quelques temps, même s'il est admis que dans certains pays, l'économie informelle se présente comme un modèle de *self-development*. L'informel ne se limite pas aux activités peu rémunératrices permettant juste la survie car, de nombreuses activités informelles dégagent des gains considérables, développant ainsi un degré de richesse ou de réussite entrepreneuriale (De Bercegol, 2020). Par ailleurs, la catégorisation d'une activité comme informelle ou en formelle est faite en se référant à l'Etat, par la fiscalité et le contrôle de l'Etat. Cette vision dichotomique entre formalité et informalité est depuis peu revisitée par les travaux montrant qu'il existe, dans le cadre même du travail étatique, un système de contournement des logiques fiscales, à l'exemple des entorses à la législation commerciale ou douanière, comme le montre Karine Bennafla (2014).

Les acteurs étatiques sont parfois à la manœuvre des irrégularités financières, et à la marge de la légalité, dans les emplois et des rétributions, des pots de vin etc. Donc, même l'Etat n'est pas exclu de l'informel. Ainsi, plutôt qu'une opposition, c'est un continuum qui existe entre formalité et informalité comme le résumant Laurence Fontaine et Florence Weber (2010), l'informalité se développe dans un processus qui va d'irrégularités plus ou moins grandes jusqu'à la radicale illégalité. Les deux registres sont toujours intimement liés, et l'économie formelle contient toujours des poches d'informalité, dans les multiples formes de la corruption.

La mise en informalité des activités liées aux déchets est une fabrique institutionnelle et étatique à Kinshasa. Deux approches permettent ainsi d'étudier cette mise en informalité, notamment la mise à l'écart des travailleurs des déchets lorsqu'il s'agit de définir et d'organiser les opérations de collecte des déchets. Les gouvernements recourent à ce niveau aux associations et PME créées eux-mêmes, en ignorant ainsi les travailleurs des déchets au sein des quartiers. Ces derniers ne disposent d'aucun document légal justifiant leur travail. Si la première est legaliste et évoque le caractère informel du travail à travers la mise à distance avec la loi et les règlements étatiques, la seconde est plus socio-économique. Elle aborde le caractère informel à travers le manque d'organisation de ce travail des déchets vu de haut, c'est-à-dire, par les acteurs urbains dominants. Ce regard montre ainsi une faible division de travail des déchets.

- a. La mise en informel à travers l'éjection des travailleurs des déchets par les gouvernements

Quand il s'agit des opérations urbaines de collecte des déchets, à l'instar de Kinshasa Bopeto, ou encore lorsqu'il revient à la ville province d'organiser l'enfouissement des déchets au CET Mpasa, les travailleurs des déchets sont mis à l'écart. Lors de la construction de la décharge de Mpasa, les travailleurs des déchets dans les quartiers ne furent jamais appelés pour participer à ces opérations. Cependant, par moment, le coordonnateur de Kinshasa Bopeto évoquait la présence des personnes désœuvrées dans le cadre de cette opération urbaine sans réserver une place ou un appel plus ouvert aux travailleurs des déchets qui font la récupération, la réparation et la marchandisation des déchets dans cette commune.

Germain Mpundu coordonnateur Kinshasa Bopeto : Nous entrons dans une logique d'économie circulaire qui fait que nos déchets peuvent être valorisés et créer de la richesse. Aujourd'hui, on voit une activité de ruche comme le chiffonnier d'Égypte, les jeunes Kinois désœuvrés ramassent les déchets parce que nos partenaires, notamment OK PLAST, les achètent. Pour la collecte primaire, ceux qui rassemblent vont vers le conteneur Kintoko et en ce moment-là notre partenaire le ramène vers Kingabwa pour compactage, et ces déchets iront vers les usines (...) Germain Pundu, coordinateur Kin Bopeto sur Radio Okapi, 2021.

Par ailleurs, un des travailleurs des déchets rencontrés à Matete dans le quartier Lumumba racontait que le bourgmestre de la commune de Matete demandait à ce que les travailleurs des déchets, les pousse-pousseurs qui font de la collecte des déchets dans cette commune intègrent certaines ONG identifiées par l'autorité municipale. Or, les travailleurs des déchets dans les quartiers ne préfèrent pas ce travail dans le cadre des ONG, car il procure un faible revenu mensualisé ; ils préfèrent rester libres dans leur activité qui, d'après eux, rémunèrent mieux que certaines ONG et PME.

Moi qui peux faire 15 000 à 20 000 Fc par jour (...) l'Etat ne me connaît pas... Tu crois que comme nous effectuons ce travail le gouverneur vient voir ce qui se fait ? Il va demander à qui au bourgmestre ? Mais est-ce que le bourgmestre a la liste des pousse-pousseurs ? Le travail est un travail pénible et le bourgmestre nous demande de travailler pour des ONG, là où on nous paie moins, je n'irai pas ! Freddy travailleur déchets Matete, 19 Mai 2021.

Pour ce travailleur des déchets dénommé Freddy, si le bourgmestre veut formaliser le travail des déchets, celui-ci devrait commencer par le recensement de ces travailleurs, à l'exemple des pousse-pousseurs dans la commune de Matete. Ces personnes sont nombreuses à déambuler dans les avenues et quartiers de cette commune. L'autorité urbaine les connaît, les habitants de la commune ont recours à leur service, cependant leur activité reste à la marge. Pour l'ami de Freddy qui lui aussi fait de la collecte avec un pousse-pousse, l'idée de se faire enregistrer à l'autorité comme travailleur des déchets ne sert pas à grand-chose. Les autorités ne sont pas en mesure de leur assurer un revenu adéquat, au contraire, elles vont leur soutirer

de l'argent à travers l'imposition qui ne sert qu'à renflouer les poches des autorités selon les dires de Freddy et de son ami. Or, pour les autorités urbaines, la non-imposition du travail des déchets détermine ainsi son illégalité et, de cette manière, son caractère informel. Les pousse-pousseurs qui sont des collecteurs mais aussi récupérateurs des déchets, ne sont pas reconnus par l'Etat car ce travail est stigmatisé par les autorités provinciales et municipales. L'un des vecteurs pouvant expliquer objectivement cette situation est l'absence d'une gouvernance locale entre acteurs publics et collectifs de travailleurs des déchets, alors que ces collectifs et associations existent et peuvent être identifiés dans les sites de marchandisation des déchets.

Certains acteurs dominants de la ville évoquent parfois le camouflage des travailleurs des déchets qui ne veulent pas être identifiés et faire l'objet de prélèvement fiscal de la part de l'Etat. A ce niveau, il est plutôt prudent de savoir que la dimension fiscale ne peut intervenir qu'en fonction de la légalisation du revenu minimum de la part de l'Etat. Or, le revenu des travailleurs des déchets est déterminé par le taux du jour, c'est-à-dire, par différentes ententes entre habitants et travailleurs des déchets, en fonction du pouvoir d'achat de chaque ménage, sans intervention de l'Etat. Il revient ainsi d'établir en premier lieu le montant légal de la collecte porte à porte ou des différentes activités liées aux déchets avant d'évoquer la dimension fiscale (prélèvement d'impôt) des revenus qui y sont tirés.

- b. Une mise en informelle par un discours stigmatisant le manque d'organisation du travail des déchets

Les responsables des services d'hygiène et de l'environnement, ou encore le bourgmestre adjoint de la commune de Matete, révélaient que ce que font les pousse-pousseurs, ce n'est pas la gestion des déchets mais du désordre. Pour ces acteurs publics, l'Etat est le seul à organiser une gestion des déchets, le service de collecte, les dépotoirs, les zones d'enfouissement ou autres plateformes de valorisation des déchets. Les pousse-pousseurs regardés ainsi de haut manquent d'organisation, ne sont pas équipés, ne disposent pas des ressources matérielles adéquates afin de rendre service. Or, en les approchant, l'on peut remarquer que leur travail est organisé, de manière à ce que chaque catégorie d'acteurs joue un rôle bien spécifique.

Par ailleurs, le discours renvoyant à la saleté limite la prise en compte des travailleurs œuvrant sur les matières sales. Le travail des déchets est considéré comme des activités peu utiles de la société par les acteurs dominants de la ville. Or, ce travail, même s'il est informel, fonctionne comme un mécanisme contre la marginalité subie et contre le fait qu'il n'existe pas de travail formel de gestion des déchets depuis la fin des projets PARAU et PARUK mis en œuvre par l'Union Européenne entre 2010 et 2016. Dans le cadre de la gestion des déchets par l'Union Européenne, les travailleurs des déchets étaient embauchés, rémunérés et pris en charge dans le cadre de leur travail. L'oubli, l'abandon et la stigmatisation sont ainsi les facteurs déterminants la mise en informalité d'une économie de survie à travers le travail des déchets qui constitue pourtant une réalité socio-économique dominante dans les quartiers populaires.

Ainsi, à Kinshasa, le travail des déchets jugé « informel » recouvre un ensemble d'activités de débrouille : collecte, récupération, réparation, recyclage, vente et achat qui permet parfois aux habitants des quartiers populaires de retourner le stigmate concernant les décharges qu'ils reçoivent, mais aussi de se procurer des revenus financiers afin de survivre en

ville. Le fait que le cadre d'activité dit informel se développe en dehors du légalisme caricature le travail des déchets alors que l'inaction de l'Etat en matière de formalisation des activités de gestion des déchets rémunératrices, marginalise et informalise cette économie. Ainsi, comme l'illustre Ndone (1994), les activités de gestion des déchets, tout comme les nombreuses activités prises en charge par les populations à l'instar du « creusement de rigoles dans les rues en terre des quartiers sans réseau d'assainissement, la constitution d'associations assurant la fourniture de certains services collectifs » illustrent les différentes mobilisations afin de prendre en charge dans les quartiers et par les habitants, certains problèmes qui se retrouvent hors du cadre institutionnel ou des politiques urbaines.

Les travailleurs des déchets sont invisibilisés par l'Etat alors qu'ils sont bien présents dans l'espace public, circulent dans les rues de Kinshasa avec leur charrette à deux roues, passent sur le boulevard et les artères de la ville aux yeux et au sus de toute la ville dominante. Ce travail des déchets, dans le format dans lequel il se présente encore aujourd'hui à Kinshasa, est le produit d'une crise multiforme depuis les années 1970 et 1980. Et depuis ce temps, les différents gouvernements n'ont toujours pas pu intégrer cette forme de travail dans les registres des activités connues par l'Etat. Or, dans la commune de Matete, par exemple, se rapporte que l'autorité municipale demande parfois à des pousse-pousseurs d'évacuer les décharges dans le marché municipal.

Paragraphe 2 : La précarisation de la marchandisation des déchets par les PME

Le terme « précarité » renvoie à différentes réalités allant dans le sens de la pauvreté, des problèmes socio-politiques liés à l'emploi et au mode de vie urbain dans les sociétés capitalistes de l'ère industrielle (Drancourt, 1992 ; Bresson, 2015). Dans les sociétés du Nord, les transformations du capitalisme ont donné lieu à un ébranlement des vieilles sociétés salariales et à l'émergence d'un précariat. Au sud, dans les pays africains, notamment au Congo-Kinshasa depuis les années 1980, ces formes de travail évoluent avec les crises démographiques et les faiblesses institutionnelles, mais aussi avec le développement des activités capitalistes, soumettant ainsi à des heures de travail considérables, pour des revenus dérisoires. Claudia Cirelli et Bénédicte Florin ont proposé une synthèse de la situation de la précarité du travail des déchets à partir de l'ouvrage qu'elles ont coordonné en 2015, qui montre, à travers une diversité de cas, la marginalisation la plus précaire dans les activités des déchets (Cirelli ; Florin, 2015).

La marchandisation des déchets, tout comme les nombreuses activités effectuées par les classes populaires et marginalisées à Kinshasa, présentent des éléments de précarisation, en ce qui concerne la fixation du prix des déchets plastiques au kilogramme et la mise à l'épreuve du corps dans le cadre de ce travail. Par ailleurs, le travail des déchets est l'un des domaines d'activités les plus occultés car aucun individu, aucun membre de famille ne veut voir son mari ou son fils faire la récupération des déchets.

Moi, je ne jette pas les déchets là où j'habite parce que je n'aime pas que les gens de mon quartier sachent le travail que je fais. Il faut voir aussi le type de travail dont il faut parler à la maison. A la maison, personne ne sait ce que je fais comme travail, parfois je leur dis que je travaille dans une chambre froide de vente de vivres frais à Gambela (un marché de Kinshasa). Si je dis que je suis récupérateur des déchets à la maison, les gens me diront : Freddy, tu sors le matin et c'est ça le travail que tu vas faire ? Entretien avec Freddy, travailleur des déchets à Kinshasa, 16 mai 2021.

Les travailleurs des déchets à Kinshasa habitent eux-mêmes les marges urbaines de Kinshasa ; cependant, ils ne font pas ce travail aux endroits où ils habitent. Très souvent c'est dans d'autres quartiers qu'ils vont ramasser, réparer ou collecter les déchets car, ce travail n'est pas celui qu'on montre à ses enfants, à sa femme ou à ses proches. Le travail des déchets procure à peine de quoi se nourrir, mais reste en même temps dangereux. La précarité recouvre ici deux dimensions : le faible revenu que tire les travailleurs des déchets et la dangerosité exposée au corps en effectuant ce travail des déchets. Ces deux dimensions spécifient ainsi la notion de précarité à la différence des notions d'exclusion ou de pauvreté, qui elles, peuvent renvoyer à des formes beaucoup plus générales et plus « connotées » d'une situation de difficulté sociale liée à un travail effectué. En d'autres termes, la notion de précarité euphémise les deux notions de pauvreté et d'exclusion en permettant de mieux saisir les conditions de travail des groupes et les catégories touchées par une difficulté et en établissant les critères. La notion de « précarité » évoquée dans ces lignes donne à voir les conditions de travail des personnes ayant accepté de faire des déchets une activité lucrative. Cette notion permet ainsi d'analyser les

risques, les émotions et le mal économique et affectif de ce travail des déchets, mais aussi l'insécurité et l'incertitude vécue dans les activités des déchets.

a. La précarisation par l'achat des déchets plastiques au kilogramme



Figure 32 : Après entretien avec un travailleur de Kintoko et des observations de la marchandisation des déchets. Le journalier a accepté de prendre une photo avec moi devant le stand container de la PME *KINTOKO* à Matete vers l'arrêt Banunu. À côté, un jeune garçon de 15 ans qui vient vendre ses sacs plastiques est déçu d'apprendre que son colis ne vaut que 2500 francs (80 cents en euro). Il se demande aussi comment il pourrait rentrer chez lui avec ce montant dérisoire, alors qu'il a fait un long trajet pour arriver jusqu'au site de rachat des déchets de Banunu à Matete. Image produite dans le cadre des enquêtes en juin 2021 sur le site de Kintoko à Matete.

L'image ci-dessus explique de façon visuelle le découragement subi par un adolescent de 15 ans, faisant le trajet de son domicile familial, dans la commune de Masina au quartier pétro-Congo à plusieurs kilomètres de la commune de Matete, pour venir vendre les plastiques ramassés dans les rues de son quartier. Après les avoir pesés, ces sacs de plastique ne reviennent qu'à 2 500 Francs Congolais, l'équivalent de 80 cents en euros. Le garçon déçu, se demande comment il va rentrer chez lui car, pour arriver à ce lieu de vente des déchets, il a marché. Le montant ainsi reçu de la vente ne lui permet pas de payer son transport et de rentrer avec un peu d'argent.

Le prix des déchets plastiques, calculé au kilogramme, ne permet pas aux individus faisant le travail des déchets de vivre décemment à travers cette activité. Le coût de la vie dans la capitale, qui dépend du milieu dans lequel l'on vit, est beaucoup moins élevé dans les quartiers

populaires. Cependant, avec moins de 10 euros par mois, il est difficile de satisfaire les besoins fondamentaux, ceux consistant à se vêtir, se nourrir ou s'éduquer. Le jeune garçon repris sur l'image ci-dessus, par exemple, pensait pouvoir se lancer dans une autre activité après avoir vendu ces déchets plastiques. Il voulait vendre de l'eau en bouteille et se procurer une marge de revenu lui permettant de se scolariser en payant les frais d'études secondaires (équivalent du collège en France).

Les déchets, on les achète par kilo. Un kilo c'est 100 francs congolais, mais ça dépend des sacs et de la manière dont on va les peser. Il peut ramener un sac qui peut donner 5 ou 6 kilos selon le sac. Mais nos grands peuvent aller jusqu'à 92 kilos. S'il existe d'autres matières à part les déchets plastiques, on les remet dans le sac du vendeur pour les peser et après on lui soustrait de l'argent. Entretien avec une Acheteuse de déchets plastiques pour l'entreprise KINTOKO à Matete, Mai 2021.

J'identifie des déchets à chaque fois que je passe. Très souvent dans des flaques d'eau, etc. Puis-je repasser pour les prendre. J'étais à Lemba avant, j'étais à l'intérieur (pour dire une région du Congo autre que Kinshasa) et je suis revenu sans travail. J'étais parti pour faire le journalier mais en regardant le salaire qu'ils gagnaient, j'ai abandonné. Je partais faire quelques provisions de ma maison et en passant j'ai vu les panneaux comme quoi on achetait les plastiques et je suis venu me renseigner pour savoir ce qu'il en était, on m'a expliqué et c'est ainsi que j'ai commencé ce travail... Je peux faire deux courses par jour de plus de 90 Kilos, je commence à 7h30 et pendant 2h30 je peux prendre 100 Kilos. Je prends directement et je ramène ici, mon but est de devenir moi-même acheteur de grandes quantités pour aller les revendre directement à l'usine. Entretien avec un travailleur des déchets Matete, mai 2021, sur le site de Kintoko.

A l'instar de Kintoko, les PME de la ville de Kinshasa qui recourent à l'achat des déchets fixent elles-mêmes le prix du kilogramme des plastiques et très souvent à des sommes dérisoires : 100 francs congolais par kilogramme. Ainsi, pour pouvoir espérer gagner beaucoup plus dans cette activité, les individus passent parfois des journées entières de ramassage des déchets dans les égouts et rivières de la ville jonchés de plastiques. Ces plastiques sont, après ramassages, cassés dans un hangar et dans un lieu discret, choisi par le récupérateur, très souvent dans une canalisation hors usage ou chez eux, dans leur maison. Au fur et à mesure que la quantité augmente, le récupérateur estime le montant à gagner en convertissant la quantité des déchets à un prix global. Certains individus, par ailleurs, font le choix d'aller revendre les déchets plastiques directement à l'usine OK Plast à la commune de Limete. Si cela peut être énergivore en termes de transport, cela permet aux individus de gagner une marge plus élevée en termes de prix de vente des déchets à l'usine, par rapport à KINTOKO à Matete ou dans le site de marchandisation de Debonhomme à Matete.

Les personnes qui ramènent des déchets ici, certains les collectent puis les gardent chez eux à la maison pour les ramener ici petit à petit. Il y a des personnes qui ont des sites, qui achètent des bouteilles en plastique et vont les vendre directement à l'usine, la différence existe en termes des prix parce que là-bas ils les revendent beaucoup plus chers. Les gens se découragent quand ils apprennent que le kilo revient à 100 francs, ils nous disent de demander à nos chefs d'augmenter le prix, mais les chefs ne veulent pas. L'usine où l'on trie des déchets se trouve à l'Uzam, ils veulent d'ailleurs déménager pour aller ailleurs. Entretien avec une acheteuse de déchets plastiques, travaillant pour Kintoko, Matete, mai 2022.

Si le prix auquel reviennent les déchets plastiques est un facteur de découragement, la rémunération du travail des déchets par les PME, notamment Kintoko, ne permet pas aux individus d'embrasser l'activité de vente des déchets. L'une des causes évoquées par les travailleurs des déchets rencontrés au sein de KINTOKO à Matete est la sous-traitance du travail des déchets. Ainsi pour eux, l'entreprise sous-traitant qui les embauche pour travailler au sein de la PME OK Plast leur soutire une partie de leur salaire. En comparant par exemple ce qu'il gagnait quand il était directement employé par l'usine OK Plast (qui fabrique des biens en plastiques) et ce qu'il touche à la fin du mois en travaillant pour Kintoko, un travailleur identifie une dévaluation de son niveau de revenu.

Dans l'usine j'étais machiniste, je manipulais les machines à OK Plast. Par jour, tu peux fournir à peu près 1500 chaises de 6 h à 16 h. Là-bas il y a beaucoup d'avantages. A l'usine, tu peux sortir avec 60.000 FC et ici tu gagnes 36.000 FC sans aucun avantage. On a dit nos doléances à nos chefs. Comme toi tu écris, eux aussi écrivent. Eux, ils nous ont dit que si cela ne dépendait que d'eux, ils pouvaient bien apporter des solutions sur le champ, mais tellement que ce sont les Libanais qui payent, ils doivent en parler auprès d'eux. Je gagne moins que ce que je gagnais à l'usine : 36.000 Fc ici contre 60.000 Fc par semaine là-bas. Là c'est comme si nous travaillions selon leur volonté et pas selon la nôtre. On a dit à nos chefs nos doléances. Entretien avec un travailleur des déchets au sein de la PME Kintoko, relevant de l'usine OK Plast, Juin 2021.

Ainsi, quitte à faire un travail de récupération et de vente de déchets, les individus préfèrent la marchandisation de la ferraille qui, selon les témoignages de personnes l'ayant pratiquée, rapporte beaucoup plus de revenus que le commerce des plastiques. Pour un kilogramme d'aluminium ou de fer vendu, il faut compter plus de mille fois le prix d'un kilogramme de plastiques. De plus, le travail de récupération des déchets plastiques soumet le corps à des maladies musculosquelettiques et à une forte exposition à la nuisance dont les revenus procurés ne peuvent permettre une prise en charge médicale en cas de maladie grave.

a. La précarisation par la mise à l'épreuve de la santé corporelle pendant le travail des déchets

Les échanges et entretiens avec les travailleurs des déchets montrent que ramasser, récupérer et vendre les déchets ne constituent pas des activités avouables à ses proches. L'une des raisons pour lesquelles ces activités ne peuvent être présentées publiquement est qu'il soumet le corps au contact de la saleté, du danger, de la toxicité des déchets se trouvant dans les égouts, dans la rue ou dans les décharges. Les conditions de travail maximisent les atteintes musculaires, articulaires et respiratoires, des douleurs persistantes et des inflammations, des coupures avec des objets tranchants en manipulant des déchets, dangereux et parfois toxiques, comme le montre Linda Gonzalez Lafaysse (2019) dans son travail sur le trieur industriel de déchets. Être soumis à une routine journalière consistant à soulever les poids sans prendre en compte les postures squelettiques pose ainsi des problèmes de santé quelques jours après avoir débuté le travail de collecte et récupération des déchets. Le corps se fatigue suite au mouvement, mais aussi aux distances parcourues avec des sacs de déchets dans une charrette poussée par la force musculaire et physique.

Ça a été difficile de dire à ma femme que je ramasse des déchets plastiques dans la rue, il a fallu pour moi chercher des moyens pour lui dire. Actuellement, je n'ai pas d'autres choses à faire, c'est pour cela que je fais ce travail. Il y a plusieurs difficultés, on sait très bien que les poubelles à Kinshasa sont remplies de microbes et de maladies et on se protège comme on peut. On n'est pas épargné des maladies et les trajets parcourus nous anéantissent. Entretien avec un récupérateur des déchets venu vendre ses plastiques à KINTOKO, à Matete, juin 2021.

Les individus récupérant les déchets sont conscients de courir des risques d'infection, mais ils s'obligent à travailler car, ils ne disposent d'aucune autre source de revenus. La précarisation du travail des déchets est visible à travers l'indignation que suscite ce travail chez les proches de ceux qui l'exercent, tout comme Virginie Milliot (2013) l'identifie dans le cadre de la biffe à Paris. Or, dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto, les autorités provinciales et municipales mobilisent parfois ou encore recommandent aux jeunes kinoises et kinois de procéder au ramassage des déchets dans les rues, avenues et rivières de la ville pour les revendre aux PME à l'instar Kintoko à Matete ou directement aux usines comme OK Plast à Limete. Les autorités se montrent ainsi peu préoccupées par la santé de potentiels travailleurs des déchets contactant ainsi les matières de tout genre, et cela sans des équipements adéquats et ne prévoient pas spécialement de protection individuelle. Cette condition ne va pas sans critique du rôle des autorités municipales et provinciales.

Section 3 : Critiquer et délégitimer les autorités publiques pendant le travail des déchets

Outre le fait d'être une ressource permettant la survie en milieu urbain défavorisé, le travail des déchets nourrit une forme de politisation des individus et habitants dans les quartiers marginalisés de Kinshasa. Le parlement debout est ici le cadre prépondérant, où les individus se rencontrent, échangent et discutent sur les questions politiques, économiques et sociales du pays. Ce moment de parlement debout capte l'attention par son organisation, parfois comme un cours magistral à l'université : un des citoyens prend la parole parmi tant d'autres. Il analyse ce qui est dit à la radio, explique en termes courants le jargon politique utilisé et laisse un temps de discussion entre les individus qui parfois se mettent à lui poser des questions.

Dans les quartiers Malemba, Lunionzo, Mbamu et Lumumba, cela se passe sous un arbre, à côté d'un hangar où les individus vendent les objets déchus valorisés ou encore réparent les objets triés dans les décharges. Pendant que les autres travaillent, les habitants viennent ainsi écouter ce que dit le citoyen au centre de l'attention de tous. Celui-ci est diplômé, au moins de niveau baccalauréat (diplôme d'Etat). A Mbamu, il est appelé notable : il semble maîtriser l'histoire de la ville, de la commune et du quartier. Il conseille les plus jeunes et interprète le fait politique en les mettant en perspective avec le manque de travail formel et la non-intervention des autorités communales sur les décharges des quartiers, et en passant avec d'autres multiples situations sociales : manque d'électricité, manque d'eau, etc.

Ce qui confère de l'efficacité au parlement debout est que c'est le moment de critique et de la remise en question de la capacité des autorités municipales à prendre en charge les situations sociales au niveau des quartiers posant des soucis pour les habitants. Les discours dominants produits dans ce cadre consistent à accuser les autorités locales au niveau du quartier et de la commune. Cela permet aux notables de nourrir les ambitions politiques, comme cela a été dit dans la deuxième partie. Cependant, cette section analyse non seulement les discours, mais aussi ce que cela produit comme effets auprès des habitants des quartiers marginalisés et des travailleurs des déchets précaires. Les discours fabriquent les groupes et collectifs, ou encore ce que John Dewey nomme des « publics » (Dewey, 2010). C'est ce que font les porte-parole qui, en prenant la parole au nom du groupe, font le groupe. La valeur d'un discours politique s'évalue ainsi non pas à sa « vérité » mais à sa capacité ou non à produire des effets, c'est-à-dire, à produire des groupes sociaux.

En d'autres termes, cette section montre les effets des arguments produits par les personnes en qui les groupes défavorisés croient et qui attaquent directement le bourgmestre et les chefs des quartiers et n'épargnent pas non plus le gouverneur de Kinshasa. Ainsi, polémiquer, raconter les ragots, ou laisser passer la rumeur sur ces autorités deviennent des activités réconfortantes pendant le temps dur du travail des déchets sous un soleil ardent de 40° à Kinshasa.

De ce qui précède, peut-on dire que l'un des moyens de protester contre les déchets passe par ce moment de parlement debout ? Dans l'une de ses publications, Cédric Mayrargue (2008) parle de trois modes d'action protestataire en Afrique : la manifestation, la prise de parole et l'indifférence. Les deux premiers modes de protestation s'inscrivent dans un rapport de force avec le pouvoir politique à la différence du troisième qui peut s'apparenter à un silence. En ce qui concerne les déchets à Kinshasa, il s'observe des mécanismes de revendication plutôt moins protestataires, obligeant les individus et groupes plutôt à un état de silence.

En étudiant les formes de mobilisation dans les marges urbaines, Erdi Lelandais (2016) montre que les habitants inventent également des formes d'action originales, dont la « campagne de citrons » pendant laquelle, les femmes et les hommes investissent les espaces à côté des hommes pour lutter contre les injustices socio-spatiales en Turquie. D'après Michel Agier (2018), des fermetures sociales et spatiales, produites par les stigmatisations, peuvent parfois déboucher sur des formes de franchissement que les citoyens mettent en œuvre face aux ségrégations. Agier s'oppose ainsi à l'analyse dominante des marges comme lieu d'anomie sociale et met en évidence les ressources des populations, leurs liens sociaux et inventivité.

Par ailleurs, quand il faut dire des choses sur la situation des déchets, les réseaux sociaux, Facebook par exemple, sont le moyen le plus utilisé pour montrer que c'est le travail des habitants, récupérateurs et collecteurs qui permet d'évacuer et valoriser les déchets dans les quartiers de Kinshasa. La mise en avant du travail des déchets présenté comme une initiative populaire montre en sus que le travail des déchets n'est pas fait par militantisme ou dans le cadre d'un développement durable voulu par les habitants. La preuve en est dans différentes critiques, mais aussi à travers la publicisation de l'inaction publique sur les réseaux sociaux. Pour développer tout cela, cette section montre le désintérêt et la délégitimation des autorités locales par les habitants et travailleurs des déchets. Cela s'exprime à bas bruit, entre eux pendant le travail des déchets. Par ailleurs, pour contester ouvertement, les habitants des quartiers de municipalités de Matete et Limete recourent aux réseaux sociaux pouvant être analysés comme moyen de résistance et de protestation contre le non-traitement des déchets par les pouvoirs publics.

Paragraphe 1 : Le désintérêt pour la vie politique et la faible légitimité des autorités municipales

Si le moment du travail des déchets laisse voir une socialisation politique des individus à travers le parlement debout, cela n'est toujours pas suffisant pour que les individus et travailleurs des déchets parviennent à protester frontalement contre les déchets et la précarité. Apparaissent plutôt d'autres formes de contestation, notamment le désintérêt pour la vie politique locale et la remise en question de la légitimité des autorités publiques de proximité. Pendant le travail des déchets, le fait de toucher à un objet sale, de se blesser avec un cutter ou de soulever un lourd sac de déchets donne lieu à une production discursive mettant en cause les autorités publiques : *Le gouverneur est incapable, Le bourgmestre n'y peut rien, Le chef de quartier est irresponsable, il ne sert qu'à acter la vente et le morcellement des parcelles*. Ces discours suscitent parfois un sentiment de colère, de nécessité d'une réaction. Ils passent par le fait de tourner les autorités en dérision.

a. La dérision comme expression du désintérêt pour la vie politique locale

Quand on prend le temps d'écouter les individus rencontrés pendant les observations du travail des déchets dans les quartiers de Kinshasa, leurs analyses révèlent une interprétation fine et aboutie de la réalité sociale qui les entoure. Jeter l'anathème sur le bourgmestre et le chef de quartier s'accompagne d'un sentiment de mépris à l'égard de ceux, qui, pour certains, représentent les intérêts égoïstes des gouvernements provinciaux et nationaux et pour d'autres, ne servent à rien. Le rire accompagnant ce mépris permet ainsi d'occulter la colère, de paraître plus ou moins agréable en face d'une personne tierce, notamment l'enquêteur dans le cadre de cette étude. Le rire permet de cacher l'incapacité de parler face à l'autorité, chef du quartier qui pourtant circule ou traverse le quartier empli des décharges. Les habitants le regardent avec un petit sourire du coin de la bouche, le saluent parfois mais en ironisant par la suite.

Les échos et les rumeurs portent sur des situations de détournement de fonds publics, de train de vie des acteurs gouvernementaux et les résultats des élections. Ils émettent ainsi des points de vue, rigolent sur les personnalités et autorités politiques. Autant des sujets alimentant les débats entre différentes personnes réunies autour d'un travail des déchets ou par ailleurs des individus sous un arbre en train de discuter.

La dérision pousse ainsi à l'éloignement de la vie politique au niveau du quartier ou de la commune, ou encore plus loin en ce qui concerne les activités politiques provinciales. Tout en souriant, certains habitants rencontrés dans la commune de Matete disent que ce qui les pousse à ne pas aller à la maison communale, c'est la figure du bourgmestre connotée comme *politicien*, renvoyant ainsi péjorativement au sens de voleur pour dire qu'il est là, il ne fait rien mais il vit bien lui et nous, nous souffrons. Le désintérêt s'illustre notamment quand il s'agit d'une manifestation publique dans la commune, où le drapeau du pays est hissé. Normalement, tout le monde s'arrête à ce moment pour saluer l'emblème du pays. Cependant, certains individus en rigolent en disant que c'est au bourgmestre de s'arrêter car, lui, il vit de ça, et qu'eux ne sont pas concernés et doivent par ailleurs aller se débrouiller pour gagner leur pain quotidien.

Le travail des déchets est un moment de production d'un discours subversif sur la vie politique à Kinshasa. A travers les courtes phrases du genre on vote pour voter, on s'en fout de ce qu'ils font, on sait qu'ils sont là pour remplir leur poche, ce pays ne va pas se développer les personnes effectuant le travail des déchets trouvent ainsi des dérobades pour camoufler leur perte d'intérêt à la vie politique à Kinshasa. Le désintérêt n'est pas l'expression d'un retrait des individus de la politique mais plutôt une perte d'intérêt du fait de l'absence des politiques publiques dans leurs quartiers. Ce qu'on peut qualifier d'opération d'ironisation consiste alors à contenir l'incapacité de recourir à des protestations plus frontales pour en parler directement à l'autorité, à minimiser la difficulté du travail des déchets par le rire, ce qui permet de camoufler les conflictualités.

La dérision est symbolique. Elle consiste à faire des commentaires déplacés sur le chef de quartier ou sortir un humour noir en imitant le dire du gouverneur de la ville en caricaturant ses propos. Toutes ces formes de moquerie sont divertissantes et servent d'exutoire, mais elles expriment également un désintérêt vis-à-vis de la vie politique. Comme le dit Mailleux (2013), ce sont des exemples d'une certaine reprise de pouvoir pour sanctionner la classe dominante. Par ailleurs, les bourgmestres sont parfois hués dans des quartiers de Matete. Ils sont sifflés par des femmes maraîchères et des petits commerçants qui marchandent dans les rues de cette commune. Le désintérêt, en dépit des autres moyens de protestation, revêt un caractère assez subjectif, c'est-à-dire, intériorisé par l'individu qui ne l'exprime pas objectivement ; il se manifeste, par contre, par un comportement plus ou moins objectif : le rejet de toute forme de cérémonie officielle par les individus qui ne trouvent plus de raison d'adhérer à la vie politique. Ainsi, le rire et la dérision qui expriment le désintérêt pour la vie politique entre dans une grande variété de formes discrètes de résistances qui n'osent pas dire leur nom. C'est une forme d'expression infrapolitique, au sens donné par l'anthropologue américain James Scott, ce terme invitant à saisir l'ensemble des résistances cachées et non organisées.

b. La délégitimation des autorités locales par des critiques verbales

Outre la dérision, certains individus dans les quartiers de Matete et Limete expriment un refus d'acceptation de l'autorité du chef de quartier ou du bourgmestre. La faible capacité administrative des services publics municipaux mis à la disposition des bourgmestres des communes ne peut être ignorée car, elle joue quotidiennement à la défaveur des autorités municipales. Dans une large mesure, la légitimité des institutions étatiques est liée à leur capacité, par le biais des services publics, à transformer des situations difficiles en offre de services et à susciter la cohésion des individus et groupes sociaux. Les différents groupes sociaux remettent en question la capacité politique des autorités publiques à mettre en œuvre une politique de gestion des déchets qui restent leur problème.

Le fait que le bourgmestre et ses services municipaux n'interviennent pas en ce qui concerne les décharges, illustrent leur incapacité à diriger ou à gérer la commune. Jusqu'en 2023, le bourgmestre n'était pas élu mais plutôt nommé par les autorités publiques nationales et placé sous le contrôle de l'autorité provinciale qui est le gouverneur de Kinshasa. Les arguments discursifs diffusés dans les milieux des travailleurs des déchets sont tels que certains habitants ne les reconnaissent pas comme leurs bourgmestres car, pour eux, le bourgmestre et son staff sont là pour servir ceux qui les ont nommés, les autorités provinciales notamment. Il en est de même, pour les chefs de quartiers à l'égard de qui, les travailleurs des déchets forment un discours décrédibilisant : *il est là pour enregistrer le morcellement de parcelle mais quand il s'agit des déchets et de l'insalubrité, il disparaît, il ne vient même pas voir ce qui se passe ici*, comme les disent certains vendeurs des déchets rencontrés dans les quartiers Mbamu et Malemba. Ces discours expriment un refus sceptique de reconnaître l'autorité locale ; ils peuvent tout de même être nuancés dans la mesure où les habitants et travailleurs des déchets les forment en ignorant ainsi les petits travaux réalisés de curage, de nettoyage ou d'évacuation faits par les autorités municipales, dont les ressources constituent les freins. Ces dernières se plaignant à chaque fois des ressources insuffisantes afin de mettre en place une politique locale des déchets. Cependant, ce discours ne tient pas pour certains habitants qui considèrent que les autorités ne manquent pas de ressources pour agir sur les déchets. Si les habitants arrivent à mettre en place quelques actions de valorisation, d'enfouissement, et ou de récupération avec le concours des travailleurs des déchets, les gouvernements au niveau local et national peuvent aussi le faire.

Ce mécontentement à l'égard des autorités est nourri par ailleurs par les arguments des leaders locaux, notables des quartiers qui, accusent les autorités municipales de mauvaise gestion en répandant parfois des rumeurs sur leur vie privée : *« la commune est sale mais lui vient de s'acheter un nouveau 4x4, où est-ce qu'il a trouvé l'argent »* comme le disait en passant, un homme considéré comme notable dans le quartier Mbamu à Limete lors de l'entretien, à côté du bureau de quartier Mbamu. *Il n'a jamais vécu à Matete, il est d'ailleurs, en plus il vient de l'Europe, il ne connaît pas la réalité de la commune* avance un habitant du quartier Lunionzo à Matete en ma présence, pendant le tour de la décharge pour voir le travail de réparation des objets ramassés.

Ces formulations, même simplistes, qui circulent à propos d'hommes politiques, ne favorisent pas une adhésion politique des individus vivant dans les communes. Ainsi, la désagrégation des liens entre autorités locales et populations illustre la perte de confiance des citoyens à l'égard des bourgmestres et chefs des quartiers dans les communes de Matete et Limete. Ces autorités de proximité sont en effet délégitimées à travers la formulation du désir d'une action publique de proximité, pour laquelle elles sont jugées « incapables ».

La décentralisation offre de nouvelles cibles au mécontentement populaire : les bourgmestres des communes et, à une échelle plus fine, les chefs des quartiers. Les critiques sont de plus en plus formulées à l'endroit des bourgmestres qui, en dehors du fait de ne pas disposer des ressources adéquates, laissent les habitants sans interlocuteurs, en faisant « le mort », contraints de ne pas dire un mot sur le fait que la plupart des compétences transférées à la municipalité ne sont que rarement financées. Les bourgmestres créent parfois de la sorte un problème de responsabilité souvent intentionnel (Englebert, 2012) dans la mesure où, semer le chaos par la non-intervention peut permettre de montrer réellement qui est le responsable du malheur des habitants des quartiers, en pointant du doigt le gouverneur de Kinshasa.

Ainsi, dans ce jeu de renvoi de responsabilité, les autorités publiques (mis à part les élus provinciaux et nationaux, qui sont mieux acceptés au regard des actions clientélares), apparaissent comme minées par les intérêts privés et éloignées des préoccupations des individus et groupes sociaux dans les quartiers. Les citoyens sont toujours intéressés par la politique, mais ils se détournent de la vie politique. Les Kinois n'étant plus dupes du théâtre d'ombre joué devant eux, finissent par douter et remettre en cause le fondement de l'autorité et la légitimité des institutions urbaines. Certes les gouvernements changent, les bourgmestres aussi et très souvent, mais les problèmes sociaux restent les mêmes dans les quartiers car, pour les habitants ce n'est que la tête qui change, le corps reste le même. Le changement de tête ne se traduit en réalité par aucun changement de fond dans l'orientation des politiques publiques à l'égard des marges urbaines (Gilli, 2023).

En revanche, les habitants et travailleurs des déchets continuent de survivre à travers les déchets, à se prendre en charge pour lutter contre la marginalité, tout en espérant des interventions publiques appropriées à leur situation. L'espoir d'une intervention s'illustre par des mécanismes utilisés par certains habitants qui consistent notamment à montrer les photos, les images ou les réalités vécues dans les quartiers sur les médias et réseaux sociaux.

Paragraphe 2 : Des selfies-déchets : une publicisation de l'inaction des autorités publiques ?

Les travaux sur les mouvements sociaux montrent que les actions protestataires sont celles qui servent à combattre très souvent des mesures qui déplaisent. L'on peut ainsi penser la mobilisation comme étant le produit de la frustration, comme l'analyse Ted Robert Gurr dans *Why men Rebel*. En posant ainsi le cadre de revendication, les individus se rebellent ou se révoltent en fonction des écarts entre les besoins plus ou moins exprimés et les réponses apportées par les responsables publics (Gurr, 1970).

Pour ce qui est de la situation des déchets, les habitants et travailleurs des déchets dans les quartiers de Kinshasa utilisent, en plus du rire et de la dérision, le discours délégitimant et les critiques par la prise des photos selfie des décharges et des déchets qui se trouvent dans la rue, et par des publications. Certains se montrent sur des images en train de curer les caniveaux, d'enfouir, de réparer ou de surcycliser les déchets. Ces photos sont postées sur *Facebook* et retiennent l'attention de nombreux utilisateurs qui se rallient à la situation, en laissant des encouragements aux personnes procédant à ce genre d'initiatives de valorisation ou d'évacuation des déchets.

D'autres individus en profitent pour dénoncer le manque de regard des autorités publiques sur la situation d'insalubrité dans la ville province de Kinshasa, plus précisément dans des quartiers. Les vidéos et images postées ont ainsi une audience considérable sur les réseaux sociaux, de par leur contenu inédit et parfois non commenté. Ainsi, au-delà du fait de susciter un engouement à l'égard de la situation des déchets, ces contenus constituent-ils un moyen de protestation ? Si l'ambition derrière ces contenus est de protester, pourquoi les individus font-ils le choix de ce moyen médiatique au lieu d'aller à la confrontation ? Ne serait-ce pas simplement un moyen de rendre public l'inaction des autorités publiques en ce qui concerne les déchets et de susciter l'attention des internautes afin de bénéficier de soutiens, notamment financiers de la part des personnes de bonne foi ?

Les médias et réseaux sociaux deviennent depuis plus d'une décennie des outils de socialisation politique et permettent parfois aux individus de mettre en place des actions protestataires contre des cibles bien identifiées : entreprise, association, individu, mais aussi l'Etat, le politique, les élus ou les gouvernements. La possibilité qu'offre l'outil internet dans le cadre d'une protestation, notamment la faible organisation du groupe, le caractère individuel de la revendication ou la souplesse d'une coordination, alimente ainsi le recours à ses outils. Contrairement aux mobilisations classiques énergivores, car nécessitant des déplacements parfois sur de longues distances, les réseaux sociaux deviennent ainsi des outils de mobilisation à longue portée. Les individus peuvent se réunir à distance et coordonner de cette manière un mouvement social. Par le jeu de boucle interactive, Facebook arrive à mettre en interaction des milliers d'individus autour de la situation de la hausse du carburant, ce qui fonde par la suite le mouvement des gilets jaunes en France en 2018, par exemple. Le vote en ligne, les délibérations en temps réel et les pétitions signées à distance sont autant de possibilités qu'offrent les réseaux sociaux dans le cadre de la coordination d'un mouvement social. Le mouvement des gilets jaunes en est là encore un exemple éloquent.

Par ailleurs, le recours aux outils numériques, notamment les réseaux sociaux, à des fins protestataires et revendicatives semble parfois donner lieu à des conflits asymétriques dans la mesure où les individus et groupes qui protestent peuvent muter, disparaître, changer ou se faire passer pour ce qu'ils ne sont pas. Parfois, il est difficile de connaître le profil des protestataires et, de surcroît, le fondement de la protestation en ligne. Les individus qui laissent des commentaires sur Facebook en ce qui concerne les déchets à Kinshasa, par exemple, créent parfois des faux comptes pour critiquer ouvertement ou lancer des pics aux gouvernements. Sans parler d'impunité, la souplesse d'utilisation des réseaux sociaux, la gratuité de l'ouverture des comptes Facebook ou Twitter (X) et la difficulté technique à remonter à la source de l'information font de ces outils d'incontournables outils d'influence et de contestation (Arpagian, 2010) notamment en contexte de marginalisation et de forte domination des autorités politiques. Julien Boyadjian, analysant la question de la participation politique en ligne des jeunes à travers le prisme des inégalités socioculturelles, dit que le numérique et les médias sociaux sont les moyens de participation politique des jeunes qui, connectés à l'internet, voient ainsi dans cet outil un moyen de participation adapté à leurs idéaux (Boyadjian, 2020).

- a. L'usage des réseaux sociaux comme espace de contestation



Figure 33 : prise sur Facebook, cette image montre le gouverneur de la ville de Kinshasa dont la photo est placée sur un tas d'immondice. Plus haut dans l'image, il est mentionné que l'opération Kinshasa Bopeto devient Kinshasa insalubre. La personne qui publie l'image mentionne que Ngobila (le nom du gouverneur de Kinshasa entre 2019 et 2024) doit dégager de ce poste de gouverneur. Une façon d'exprimer le désarroi face à la situation inchangée des déchets. Par ailleurs, l'ancien compte de la personne qui a publié ce post a été supprimé.

La spatialité de la contestation des décharges dans le cas de Kinshasa montre ainsi le déplacement de la contestation des quartiers vers les réseaux sociaux, notamment Facebook.

De l'autre côté, la dimension temporelle est illustrée par le moment politique caractérisé par un régime démocratique organisant des élections et, à quelques égards, autoritaire par la répression de la liberté de la parole et de la contestation. Ainsi, en couplant les deux dimensions spatio-temporelles, l'objectif de contester en ligne est donc d'éviter toute confrontation physique avec les autorités qui, pour les habitants des quartiers, s'avère énergivore, obligeant parfois à l'organisation des manifestations, marches ou Sit-in, qui peuvent nécessiter des ressources importantes, notamment temporelles, et qui peuvent exposer à des repressions de la part des acteurs étatiques.

Or, sur les réseaux, les individus n'ont pas besoin de groupes, ils peuvent mener des actions individuelles en relayant des discours dénonçant et dénigrant les autorités publiques. Sur Facebook, il y a plus de marges de prise de parole, sans courir le risque de se faire « attraper » (Richaud, 2007). Cependant, les réseaux sociaux montrent tout de même leur limite dans la mesure où, les autorités peuvent décider de couper le réseau internet à l'échelle nationale, de supprimer certains comptes et de faire bannir des comptes avec des multiples abonnés, qui publient des événements et prises de positions dérangeant. C'est d'ailleurs ce qui a été fait entre 2011 et 2018 en République Démocratique du Congo après la publication des résultats des élections présidentielles. Les autorités craignent que les forces extérieures, par le biais d'internet, manipulent ou encouragent les groupes sociaux et individus à la protestation ouverte et à des mobilisations de grande ampleur.

Lorsqu'il s'agit de parler de la contestation sur les réseaux sociaux en ce qui concerne les déchets, les contenus publiés montrent parfois des images inédites et sans commentaire. Cela occulte le sens même de la contestation en laissant des ambiguïtés sur ce sur quoi elle porte réellement. Le grief n'est pas clairement défini, cela fait penser au fait que les individus qui se mobilisent ne savent pas parler, exprimer ou dire sur quoi est fondé réellement leur publication. S'agit-il d'une contestation ou d'une démonstration des simples initiatives individuelles ou communautaires ? Même si les réseaux sociaux donnent une possibilité de dire ouvertement ce qui ne va pas et d'émettre une opinion qui peut devenir publique sans crainte majeure d'être repéré par les autorités et faire l'objet d'une chasse aux sorcières, les individus saisissent cette occasion pour rester silencieux. Ainsi, en dépit des actions menées sur internet, les publications ne donnent à voir qu'une façon de rendre publique l'inaction des autorités en ce qui concerne les décharges dans les quartiers. Cette situation n'aboutit pas à un changement de la situation. S'il n'existe des moyens d'action efficaces pour apporter le changement, les publications des actions menées sur les réseaux sociaux n'aboutissent pas à la dénonciation et servent à nourrir les ambitions politiques, comme cela a été vu dans la deuxième partie.

A ce stade de l'analyse, que reste-t-il encore de la contestation du problème des déchets sur les réseaux sociaux ? Quelle est la part substantielle de cette mobilisation ? De la contestation sur internet, reste plus que de la critique. Or, cette critique n'a pas grand-chose de subversif car les autorités publiques sont habituées à être critiquées et s'il faut s'en tenir à un aphorisme qui circule très souvent à Kinshasa, les Kinois lancent un dicton que le « ridicule ne

tue pas », pour expliquer l'insouciance, l'indifférence à la critique formulée à l'égard des autorités urbaines, qui banalisent parfois les actes, les remarques et insultes que les individus leur adressent. Comme dit précédemment, c'est comme si la critique faisait partie de leur boulot, de la routine de gouverner les déchets, au point de devenir une banalité quotidienne.

- b. ... accompagnée de la contestation de pratiques de substitution au service public



Figure 34 : En balayant les rues de la commune de Limete, un collectif de jeunes laisse un mot au bourgmestre de la commune : « A évacuer par le bourgmestre ». Cette image est postée sur Facebook et a fait l'objet de multiples partages de la part des usagers de ce réseau social. Des personnes encouragent les initiatives des jeunes de nettoyer leur commune, là où d'autres personnes critiquent négativement les autorités municipales de Limete. Facebook, gestion des déchets, 2019.

Ce qui reste de la dénonciation contre les déchets et décharges dans les quartiers de la ville province de Kinshasa étudiés, ce sont les actions posées par les individus et groupes sociaux, notamment associations communautaires et l'ONG, à l'instar de DYDEC à Limete dans le quartier Mbamu et l'ONG Bopeto Sweden dans le quartier Malemba dans la commune de Matete. Ces actions montrent plus une substitution au service public qu'une dénonciation. Mais la substitution peut s'accompagner d'une dénonciation dont la formulation fondamentale revient en termes d'une phrase assez éloquente : *l'Etat ne fait rien, nous, nous occupons des déchets et poubelles dans nos rues et quartiers avec nos propres moyens pour aider la communauté.*

Pour les personnes travaillant pour l'association DYDEC, les actions posées permettent de combler le vide d'un service public défaillant, c'est-à-dire existant simplement par son nom et non pas par ses actions sur le terrain dans les quartiers. Abbravi Wazoladio, qui en est le responsable et coordonnateur, disait que c'est le souci de ne pas laisser leur milieu de vie se délabrer complètement qui l'a poussé à rassembler les jeunes pour espérer pouvoir prendre en charge la collecte des déchets dans le quartier où ils habitent.

La motivation pour ce projet c'est le souci d'aider l'Etat, le milieu est sale, et il fallait apporter notre pierre en tant qu'ASBL, à l'édifice de l'Etat.
Entretien avec Abravi, responsable de la DYDEC, 6 juin 2022.

Cependant, même en organisant un service de collecte des déchets de porte à porte payant, il lui manque encore des ressources matérielles et financières pour couvrir tout le territoire municipal de Limete. L'un des moyens est de faire appel à des éventuels donateurs est de rester actif sur des réseaux tout en publiant les actions menées. Il en est de même pour l'ONG « Bopeto Sweden » située dans la commune de Matete, précisément dans le quartier Malemba vers le boulevard Lumumba à côté de la station *Ma crevette*. Le responsable de cette institution établie à Kinshasa et financée par les ressortissants congolais vivant en Suède, tient, au-delà de la dénonciation de l'incapacité politique des autorités publiques, un discours sur le financement étranger : *Nous mettons en ligne nos activités afin de montrer à nos financeurs ce que nous faisons sur le terrain.*

La quête du financement n'est pas le seul mobile de publicisation des actions menées sur les déchets. La dénonciation y revient à travers les critiques formulées à l'endroit des autorités publiques tant nationales que locales. Ces critiques peuvent ainsi s'inscrire plutôt dans le cadre de résistances dissimulées que de mobilisations. En effet, la sociologie des mobilisations a longtemps exclu de son périmètre d'étude les formes de résistance dissimulées et parfois individuelles, pour se concentrer sur le pôle « Voice » de la trilogie hirschmanienne (exit/voice/loyalty).

Or, cette catégorie de Voice paraît inapte à rendre compte des pratiques d'opposition discrètes qui subsistent derrière la « loyauté » apparente. Face au problème des déchets, d'autres formes d'expression sont privilégiées par les individus contrairement à la protestation ouverte. Le mécontentement laisse transparaître les critiques et l'usage des réseaux sociaux comme espace de contestation.

En effet, pour Albert Hirschman (1970), il existe trois réactions possibles face à un problème ou une situation posant un mécontentement. Premièrement, il s'agit de la défection qui se traduit par le silence en situation de mécontentement. Deuxièmement, la loyauté qui se traduit par le fait d'accepter la situation telle qu'elle se présente et d'accepter ses défauts, ainsi que de trouver des moyens de passer outre. Et troisièmement, il s'agit d'exprimer le mécontentement, de prendre la parole vis-à-vis de la situation, ce qui peut conduire à des actions contestataires de grandes ampleurs. Dans le cas de la situation des déchets à Kinshasa, la prise de parole pour éviter la défection se formule à travers les critiques à l'endroit des autorités publiques. Face au problème des déchets, les populations réagissent, cependant à des degrés divers et selon les espaces qui leur sont propices. Personne ne manque l'occasion de formuler une critique sur les autorités en ce qui concerne les déchets, mais aussi, personne n'arrive à le dire ouvertement à travers le mécanisme des mobilisations classiques (marche, sit-in, trouble, etc.) qui peuvent se montrer plus subversives de l'ordre social et susciter du changement.

Certains de ceux qui tiennent un discours critique sur les autorités locales espèrent en même temps que ces autorités peuvent faire évoluer la situation des déchets vers des mises en œuvre dans le cadre d'une politique publique. La marginalité et le besoin de trouver les réponses aux situations les plus difficiles de la vie courante éveillent d'un côté les critiques les plus dures sur les bourgmestres municipaux et conditionnent l'espoir sur les élus et candidats aux élections provinciales et nationales. Contrairement aux bourgmestres et chefs de quartier, les élus jouent une carte de proximité, réalisent quelques promesses à travers des pratiques de curage et nettoyage des rues, assistent socialement les individus en cas de détresse et de situation d'extrême urgence.

Conclusion de la troisième partie

Cette partie a étudié les pratiques quotidiennes de gestion des déchets faites par les individus et groupes socioprofessionnels identifiés, notamment l'association DYDEC, les collecteurs, récupérateurs, vendeurs des déchets et les habitants des quartiers dans les communes de Matete et Limete. Ces communes vivent des réalités similaires en ce qui concerne la situation des déchets. On y trouve des décharges, des sites de rejet des déchets et des habitants marginalisés qui viennent d'autres provinces du Congo en quête d'une vie meilleure à Kinshasa.

Les deux chapitres de cette partie ont permis de montrer comment les pratiques populaires autour des déchets dans les quartiers de Kinshasa contribuent à faire persister le problème des déchets, en faisant des déchets à l'échelle communale et des quartiers une ressource plutôt que l'objet de mobilisations contestataires. Ainsi, dans le premier chapitre, ont été montrées les logiques de construction d'une maison en s'appropriant les déchets qui sont déversés dans le quartier. L'appropriation des déchets ne veut pas dire que les individus et groupes sociaux marginalisés aiment vivre avec ces matières. Ils se les approprient dans le but de disposer d'une demeure qu'on appelle « Maison » pour espérer vivre et rester à Kinshasa. Le deuxième chapitre vient compléter le premier en montrant que les déchets sont aussi, au-delà de la ressource pour se loger, une source de revenus pour les travailleurs des déchets. Cette catégorie sociale trouve ainsi, dans les objets déchus, un moyen de survie quand bien même celui-ci reste informel et précaire, stigmatisé par les autorités publiques face auxquelles les individus et groupes sociaux développent des stratégies de résistance.

La contribution théorique de cette partie réside ainsi dans la manière de montrer la persistance du problème des déchets pourtant, bien connu, défini, est tributaire des résistances infrapolitiques, face à l'incapacité des habitants et groupes sociaux qui se constituent au sujet des déchets de mettre en œuvre des mobilisations protestataires et frontales contre les décharges dans les quartiers de Kinshasa. Depuis les années 1990, l'anthropologue James C. Scott parle de l'infrapolitique en mettant en situation les formes cachées de résistance des subalternes. Parler de l'infrapolitique, c'est mettre en avant la lutte politique et la vie politique d'en bas, ces luttes politiques « invisibilisées, masquées ou déguisées » permettent la survie dans les marges urbaines. Comme le mentionne Johanna Siméant (2013), le contexte de mobilisation dans les pays des Suds laisse voir les actions très variées, ne visant pas directement une revendication ouverte. Ces actions restent souvent discrètes et moins visibles. A cela, Christophe Broqua souligne que ces mobilisations n'interdisent pas des formes d'engagement, d'altruisme, d'activisme et de revendications par le bas (Broqua, 2018).

L'infrapolitique devient donc l'expression en avançant une opinion, mais aussi dans la mesure où les pratiques politiques des dominés craignent toutes formes de répression, tout en espérant à une amélioration positive de la situation de la part des autorités urbaines. Les critiques formulées à l'égard des autorités, la dérision et l'usage des réseaux sociaux montrent ainsi les limites d'une contestation face à la domination politique, mais aussi au regard de la priorisation de la lutte pour la survie au lieu d'une action frontale contre les autorités.

Ainsi, focaliser le regard sur les résistances infrapolitiques autour des déchets dans les marges urbaines, c'est se donner l'occasion de comprendre la politique des déchets du point de vue des subalternes. Les mobilisations infrapolitiques qui apparaissent sous forme d'une économie de survie donnent ainsi à voir les formes moins visibles des actions et des mises en place des dispositifs des déchets notamment de collecte, de tri, de réparation, de réutilisation et de recyclage, mais qui tout de même restent limitées au regard des faibles ressources employées. Ainsi, les résistances infrapolitiques ont permis de saisir ici toutes ces formes non organisées, cachées ou encore non structurées échappant souvent aux mailles du filet de la recherche en sociologie ou en science politique (Scott, 2008). Le texte caché dans les mobilisations infrapolitiques des déchets consiste à discuter politique et à critiquer les acteurs politiques pendant le travail des déchets. Ces textes cachés regroupent un ensemble des pratiques, de la rumeur, de la moquerie, de la critique sévère, du désintérêt permettant de contourner ou de subvertir les formes ordinaires de la domination sociale.

Conclusion générale

Tout au long de cette thèse, la réflexion s'est centrée sur la politique des déchets à Kinshasa entre les années 1990, marquées par de nombreux changements politiques en RDC (multipartisme, crise institutionnelle, politique et économique) et 2025, après les élections présidentielles, législatives, municipales et de gouverneur de Kinshasa. L'objectif poursuivi dans le cadre de cette étude est de comprendre la persistance et l'inertie de la situation des déchets, malgré les plaintes et dénonciations récurrentes d'un côté, et des réponses qui y sont apportées par différents acteurs, tant publics que privés de l'autre côté. Cette étude a eu recours à la sociologie politique de l'action publique qui a permis de voir la gestion des déchets tout d'abord comme un problème public construit et d'analyser, par la suite, les raisons pour lesquelles ce problème de gestion des déchets se traduit en actions ponctuelles, dans quelques quartiers et lieux publics à Kinshasa.

Pour cela, une enquête ethnographique par entretien et observation a été menée auprès des individus, des habitants des quartiers où se situent les décharges, des responsables municipaux et des travailleurs des déchets dans les communes de Matete et Limete. Les communes sont formées de quartiers et de localités, ainsi que d'extensions urbanisées de manière autonome, où les déchets sont déversés et des décharges à ciel ouvert se forment. Les quartiers Mbamu à Limete, Malemba, Lunionzo et Lumumba, ainsi que les extensions de Kwenge II, Ngilima II et Ngwele, ont permis de voir les pratiques de gestion des déchets, d'observer les usages auxquels les individus et groupes sociaux soumettent ces matières. Ces quartiers ont par ailleurs tous quelques dénominateurs communs, étant des marges urbaines dans lesquelles vivent des populations pauvres, à faible revenu ou sans emploi et venues pour la plupart de l'intérieur du pays pour espérer une vie meilleure à Kinshasa.

Cependant, le terrain réalisé a montré quelques limites, qui se manifestent notamment par le refus de certains élus, responsables provinciaux et municipaux à se rendre disponibles pour des entretiens dans le cadre de l'enquête. Les acteurs publics n'ont pas été suffisamment interviewés. Seuls quelques entretiens ont été menés avec des collaborateurs d'élus et le bourgmestre adjoint de la commune de Matete, ainsi que les secrétaires de bureau de quartiers Mbamu et Lumumba à Limete et à Matete.

Certains acteurs politiques et certains individus sont parfois réticents à l'idée d'un entretien, ou se montrent non disponibles et refusent de parler par la suite. Et souvent, quand ils parlent, cela tourne plutôt à une transmission du message aux autorités urbaines et nationales. On peut noter un style langagier redondant et complexe à saisir : les mêmes mots se répètent pour expliquer des situations parfois très différentes et l'usage concomitamment du français et du lingala dans la rhétorique de certains Kinois, rendent parfois difficile l'analyse de certains entretiens. Il a été nécessaire de reformuler certains extraits d'entretien pour une meilleure compréhension de ces données, avant de les reprendre dans le cadre de l'administration de la preuve. Pour répondre à ces limites, il est nécessaire de compléter les entretiens et observations en explorant le corpus médiatique et les documents archivés du bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme de Kinshasa (BEAU). La constitution de corpus médiatiques trouvés dans des

réseaux sociaux, journaux et revues de presse en ligne a permis de saisir le rôle des élus et des acteurs politiques en matière de gestion des déchets dans les quartiers de Kinshasa. Les documents trouvés aux BEAU et la revue de la littérature faite dans les locaux de la bibliothèque du laboratoire les Afriques dans le Monde (LAM) ont permis, par ailleurs, l'imprégnation des données sur la sociogenèse et la géomorphologie de Kinshasa, sur la production de quartiers, de l'espace et des équipements des déchets avant l'indépendance du Congo de 1960. Une autre limite à souligner est celle de la langue utilisée par les personnes interrogées.

La sélection des corpus médiatiques s'est montrée un exercice moins facile dans la mesure où, il existe un foisonnement de médias, de chaînes sur YouTube ou Facebook et d'émissions publiées sur ces réseaux sociaux, faisant ainsi que le choix de l'information à prendre ou à laisser est difficile à opérer. Les analyses faites et les conclusions ainsi obtenues dans le cadre de cette thèse peuvent être au minimum nuancées. En raison des difficultés dans la poursuite de l'enquête de terrain auprès de groupes et des individus qui n'en ont pas l'habitude. Et qui, d'une autre manière, obscurcit la gestion quotidienne des ressources publiques à Kinshasa.

Outre les limites empiriques, cette thèse présente quelques écueils théoriques, qu'il est important de souligner. Tout d'abord, les outils théoriques et conceptuels permettant de saisir les faits politiques sont soumis parfois à du bricolage et à des adaptations, dans le sens où ces concepts ne corroborent pas directement les faits sociopolitiques que le terrain mené à Kinshasa donne à voir. Il a fallu ainsi procéder à des coupes, des choix et des ajustements conceptuels pour donner un sens théorique à certains faits et réalités enquêtés. La mobilisation et la résistance peuvent par exemple être comprises comme des formes de réactions individuelles et collectives. Les faits sont ainsi parfois fourre-tout et intrinsèquement enchevêtrés au moment de l'enquête, ce qui peut laisser des marges de « confusion » au moment de l'objectivation, de l'analyse ou de l'interprétation de données empiriques.

En dépit de toutes les limites observées, l'enquête menée a fourni le matériau nécessaire à la rédaction de cette étude. Les résultats ainsi obtenus révèlent trois facteurs expliquant l'inertie du problème de gestion des déchets à Kinshasa. Ces facteurs sont examinés dans les trois parties qui forment l'ossature même de cette étude. **La première partie de cette thèse intitulée la politique des déchets aux prises avec les institutions gouvernementales**, montre que la capacité institutionnelle de prise en charge du problème des déchets est limitée en raison de la configuration politique urbaine de la ville de Kinshasa. En effet, cette ville ayant connu une ségrégation socio-spatiale dans un contexte de colonisation, le développement des infrastructures urbaines et des quartiers a suivi cette même logique d'inégale répartition des équipements entre la ville européenne et la cité indigène. Si la cité européenne devient, après l'indépendance, le siège des institutions et le centre de ville de Kinshasa où habite l'élite politique et économique congolaise, la ville indigène se constitue en marges urbaines et quartiers populaires dans lesquels se multiplient les décharges à ciel ouvert et de lieux de dépôts des déchets.

La crise généralisée depuis les années 1960 (conflits et querelles politiques autour de l'indépendance du Congo), 1970 (Zaïrianisation et ses effets sur l'économie, le social et les institutions) et 1990 (pillages généralisés et début de la fin du régime autoritaire de Mobutu) a

submergé les capacités politiques et institutionnelles de l'État. Cette crise impacte directement les réformes menées par les autorités publiques, notamment la décentralisation, qui, au lieu de permettre aux municipalités de disposer des ressources propres, tout en bénéficiant de certaines subventions du gouvernement central et/ou provincial, engendre plutôt une inaction municipale. Ainsi, les communes, pourtant décentralisées, se retrouvent dans l'incapacité d'appliquer, de mettre en place ou de coordonner une politique des déchets à l'échelle locale pour répondre aux multiples attentes sur la gestion des déchets à l'échelle locale.

Cette première partie met ainsi en avant la faible capacité politique des gouvernements et des institutions publiques à l'échelle urbaine comme facteur explicatif de la persistance et de l'inertie du problème des déchets pourtant bien identifié dans la ville de Kinshasa. Cette notion de capacité politique a permis de prendre en compte les ressources tant matérielles, juridiques et symboliques à mobiliser par les acteurs institutionnels à différentes échelles nationales, provinciales et municipales, dans le cadre d'une politique publique. Ainsi, c'est la faible capacité de mobilisation des ressources qui explique la transformation du problème des déchets en des mises en œuvre ponctuelles de la part des acteurs publics et gestionnaires urbains au niveau du gouvernement provincial et des municipalités.

En mettant en avant les inégalités urbaines, les logiques ségrégatives ainsi que le ressort de la crise et du mimétisme des réformes institutionnelles, les résultats obtenus dans cette première partie suscitent de l'intérêt pour le développement d'une sociologie et politique urbaine de Kinshasa. Cela est l'un des domaines moins avancés dans le domaine de la recherche scientifique en sciences sociales au Congo. Or, avec la montée des ambitions de la part des différents acteurs de construire une métropole kinoise dans un contexte d'explosion démographique, Kinshasa peut faire l'objet de nombreuses études afin d'expliquer ses dynamiques urbaines et institutionnelles permettant d'éclairer la production de l'urbain en Afrique subsaharienne. Cette thèse n'a pas approfondi cet angle de recherche, qui pourrait être l'objet d'études beaucoup plus spécifiques, en particulier en ce qui concerne la publication d'articles et d'ouvrages collectifs.

Le deuxième facteur qui permet de comprendre la persistance du problème des déchets à l'aune de plaintes formulées et des pratiques de leur prise en charge est l'usage des déchets comme enjeu politique dans le cadre de la compétition électorale. Cette hypothèse est soutenue dans la deuxième partie traitant **les déchets comme une ressource politique à l'horizon électoral**. Ainsi, au lieu de constituer un objet de débats à l'assemblée provinciale de Kinshasa, où le gouverneur de Kinshasa peut s'expliquer sur la situation des déchets, les budgets prévus et les actions mises en place, le problème de gestion des déchets est récupéré et instrumentalisé. Il fait l'objet de mise en œuvre clientélaire de la part des candidats aux élections, des élus (députés provinciaux), de certains élus nationaux (députés nationaux) et du gouverneur de la province de Kinshasa. Ainsi, la persistance du problème de gestion des déchets s'explique par le détournement d'un problème de politique publique en enjeu de compétition électorale, dans laquelle l'offre des équipements de gestion des déchets permet de légitimer les élus et d'asseoir un ancrage tout au long du mandat politique.

L'examen de la gestion des déchets tel que fait dans cette deuxième partie permet de voir les mises en œuvre ponctuelles comme des mobiles utilisés dans la quête d'un électorat par les candidats aux élections et d'une légitimation du gouvernement urbain en dépit de sa faible capacité à agir dans le cadre d'une politique publique des déchets. Ainsi, les choix des lieux d'implantation des équipements des déchets, les ressources propres que les candidats et élus allouent dans l'exécution des travaux des déchets prouvent ainsi que les stratégies de mise en enjeu politique de la gestion des déchets. Les actions posées par les postulants et élus dans les quartiers de Kinshasa sont, par ailleurs, les moyens d'éviter la sanction électorale lors des prochaines élections, mais aussi avec l'idée de se faire accepter, de fidéliser ou de contrôler la base électorale pouvant se pencher en faveur des nouveaux candidats concurrents. La course à l'élection à laquelle s'engagent les acteurs politiques alimente ainsi la volonté de ces derniers de s'investir dans les dossiers d'action publique, avec comme motivation centrale de faire de ce problème un moyen d'attirer la sympathie des électeurs. Ainsi, la promesse politique, le discours séduisant des candidats et des élus pendant les rassemblements, rencontres des jeunes dans les quartiers ou à la télévision, sont autant de rituels de proximité avec les habitants lors desquels le problème des déchets est mis en avant.

Cette analyse explique la popularité de certains élus, à l'exemple de Gérard Mulumba dans la commune de Limete et de Raphaël Kibuka dans la commune de Matete. La majeure partie de cela est attribuable aux interventions et aux actions entreprises dans les quartiers à titre personnel, en particulier dans les quartiers marginalisés et à forte concentration démographique. Le maintien du statu quo sur la gestion des déchets offre des occasions de légitimation en mettant en place des actions ponctuelles dans les quartiers pour les élections. L'activité gouvernementale, tout comme celle des élus, devient tributaire de l'ambition électorale et de ses exigences clientélares. La temporalité électorale, de la campagne et de la publication des résultats s'imbriquent ainsi avec celle des politiques publiques.

Cette deuxième partie ouvre ainsi un débat sur les imbrications de l'élu et du clientélisme politique dans les problèmes censés être des politiques publiques. A la question de savoir s'il y a de la politique dans les politiques publiques que formule Claire Dupuy (2011), de nombreux auteurs répondent de façon presque unanime qu'il n'y aurait pas de politique dans les politiques publiques, précisément pour des politiques publiques locales régionales par exemple (Arnaud ; Le Bart, 2007). Pour ces auteurs, les décisions prises dans le cadre d'une politique publique locale sont des productions standardisées, excluant, dans ce cadre, la dimension politique, qui intervient plutôt avant ou après le processus décisionnel afin de donner une lecture conforme à l'idéologie partisane. Christian Bidéragay (2004) confirme cette hypothèse à travers l'examen du niveau régional en France. Il montre que pendant les élections régionales, les programmes des candidats des différents partis indiquent des propositions presque similaires, concluant ainsi à l'absence d'une originalité des compétitions régionales. Par ailleurs, d'autres cas d'études menées dans le domaine de l'action publique en France montrent la faible importance de la variable partisane dans l'explication des politiques régionales. C'est le cas, par exemple, du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (Aust et al., 2011).

Or, s'il faut mettre en discussion cette absence de politique dans les politiques publiques, l'exemple de la gestion des déchets à Kinshasa montre qu'il est tout à fait possible pour les acteurs politiques au niveau de faire de la politique sur les problèmes censés faire l'objet des politiques publiques. Les imbrications du politique dans les politiques publiques sont à prendre en compte dans la mesure où, elles permettent la logique à travers laquelle la mise en œuvre de certains équipements de gestion des déchets est faite. La question à se poser à ce niveau est celle de savoir si les mises en œuvre clientélares faites par les élus, candidats aux élections et le gouverneur sont une façon de faire la politique publique sur les déchets. Dans le contexte de la gestion des déchets à Kinshasa, il est clair que les élus surveillent l'exécution des travaux pour éviter des sanctions dans leurs circonscriptions électorales. Le jeu de proximité maintenu et voulu avec les individus-habitants de quartiers ou les citoyens électeurs embellit ainsi les mises en œuvre clientélares d'une couverture d'intervention publique. Il est donc possible de conclure que les élus pratiquent la politique et le clientélisme en ce qui concerne les problèmes publics. L'un des facteurs déterminants de cette analyse est le retrait voulu ou l'effacement des services publics dans la démarche de mise en œuvre, au profit des intermédiaires qui sont des associations financées par les élus voire certains membres du gouvernement.

Ces résultats permettent de mettre en perspective l'étude du clientélisme politique sur les terrains africains, avec les pratiques clientélares décrites par Cesare Mattina à Marseille en France, offrant ainsi l'exemple d'un modèle d'usage politique, visant la mise en relation entre l'élu et ses électeurs. Cet auteur met en avant des formes d'intervention singulières des élus dans le cadre de certaines politiques, leur permettant de contrôler et de redistribuer les ressources de manière relativement discrétionnaire. L'offre de ces biens se présente comme un avantage stratégique, dans la mesure où : Elle donne d'abord à ces élus la possibilité d'être perçus par leurs électeurs comme des bienfaiteurs, des garants potentiels de leur sécurité matérielle, et d'entretenir avec ceux qui en bénéficient des liens d'allégeance et de fidélisation. L'acquisition d'un bien matériel ou d'une poubelle, ainsi que les efforts d'intermédiation déployés pour y parvenir, sont indispensables à la production discursive qui les soutient et leur donne sens. Ainsi, Anne-Cécile Douillet et Cécile Robert (2007) disent que les discours visent à attribuer à l'élu la responsabilité et la réussite d'une opération. Ils permettent de mettre en évidence les efforts consentis dans ce sens, tout en occultant ou en mettant en avant, par exemple, la contribution du président de la République et d'autres acteurs institutionnels à l'existence des actions posées (Douillet ; Robert, 2007). Dans le cas de la gestion des déchets à Kinshasa, ceci illustre le patronage des acteurs politiques qui offrent ouvertement des dons à la population, s'accompagnant d'un travail discursif prenant la forme d'une sensibilisation.

Ainsi étudier le rôle de l'élu-patron dans la politique publique sur le terrain congolais permet de poursuivre les analyses des générations de chercheurs français en science politique qui étudient les problèmes publics qui ne se traduisent pas en action publique (Henry, 2007). Cette approche permet de distinguer une politique publique des actions ponctuelles et des demi-mesures qui illustrent l'inaction publique. C'est donc cette idée qui est soutenue tout au long de la thèse.

Cependant, il y a une autre approche qui permet de voir les pratiques de la clientèle et les mises en œuvre qui en découlent comme un moyen de mettre en œuvre des politiques publiques. Ainsi, au lieu de fustiger le mode en fonction duquel est mise en œuvre une activité par les autorités politiques, il revient ainsi de remettre le débat scientifique sur ce que signifie faire une politique publique en contexte congolais ou africain à la lumière des travaux menés en France et dans les Afriques. Les mises en œuvre ponctuelles seraient-elles une façon de faire des politiques publiques en contexte africain ?

Les pratiques de redistribution de ressources et des équipements opérées par les élus affichent ainsi un souci de réponses aux demandes sociales dans un contexte où l'Etat et les entités décentralisées sont incapables d'intervenir sur le problème. Les efforts fournis par les élus pour se poser en représentants des intérêts d'un territoire s'inscrivent plus généralement dans la recherche d'une légitimité reposant sur la construction, par l'élus, d'un rapport spécifique à une population. Ceci pousse à penser l'Etat comme un instrument d'enrichissement économique des minorités dirigeantes, qui nourrit la marginalisation dans les quartiers et le statu quo autour des problèmes publics, dans le but de maintenir leur position de domination. Ainsi, gouverner la ville, c'est la maintenir dans ses retranchements les plus marginalisant et faire semblant d'agir. Gouverner est donc un art, une stratégie quotidienne de ne pas faire de l'intérêt général.

Les usages politiques sont des mécanismes à travers lesquels les élus construisent leur autorité symbolique. Ainsi, en poursuivant la réflexion entamée, le travail et le rôle de l'élus qui vise à se faire reconnaître auprès de leur électorat, un ensemble de qualités propres à les légitimer, poussent à envisager une sociologie du métier de l'élus en contexte congolais. Cela permet de revenir sur les trajectoires biographiques, de comprendre la capitalisation des ressources sociales et économiques et d'intégrer le facteur rémunération du métier politique. Cette dernière permet aux élus de financer les travaux censés être d'intérêt général, là où les gouvernements ne sont pas capables de mettre en place une politique publique apportant le changement aux problèmes vécus. Cet argument soutient l'idée que les actions entreprises par les acteurs politiques à Kinshasa ne correspondent pas non plus à des politiques publiques clientélares.

Damien Deschamps et Olivier Provini (2022), ayant étudié les politiques publiques dans le fil du clientélisme, disent que l'une des raisons pour lesquelles l'Etat continue d'octroyer des contrats d'assistance à La Réunion est le fait que cette instrumentation a pour finalité officielle de faire une politique de l'emploi sur le territoire réunionnais. Cette façon de faire permet de rapprocher les publics les plus éloignés du marché du travail. Les contrats aidés sont principalement utilisés par les élus pour acheter et maintenir la paix sociale, qui semble être une priorité sociale et de l'Etat à La Réunion. De nombreux acteurs jouent un rôle dans cette politique de contrats aidés, avec des représentations et des intérêts variés, sans nécessairement être contradictoires. Ces dispositifs jouent un rôle dans l'alimentation et le renforcement des réseaux clientélares des élus. Ainsi, ces travaux de Provini et Deschamps donnent à voir le déploiement des politiques publiques caractérisant l'action de l'Etat fondées sur une logique de don et de contre-don constitutive d'une relation d'échange personnel et inégal qui matérialise la relation clientélaire. Cette idée de politique publique clientélaire ne tient pas dans le cas des

déchets à Kinshasa où les actions menées et les dispositifs mis en place par les élus sont tout d'abord personnalisés au nom de l'élus, là où le service censé assurer la continuité est volontairement écarté.

Par ailleurs, les électeurs, habitants et groupes sociaux dans les quartiers de Kinshasa, n'attendent pas toujours de mises en œuvre ponctuelles, qui se font dans une logique de sélection des lieux d'exécution des travaux par les élus. Alors que le problème de gestion des déchets se trouve parfois ailleurs dans les extensions des quartiers, ou nécessite des formes d'intervention bien spécifiques et régulièrement financées. Les individus et les groupes sociaux mettent en place et organisent les actions et pratiques de curage, de nettoyage, de collecte et d'évacuation des déchets dans les quartiers de Kinshasa. Ces pratiques de gestion des déchets interpellent dans la mesure où, ces individus-habitants de quartiers et les associations dans lesquelles ils agissent ne se mobilisent pas frontalement contre les déchets et leur prolifération mais, plutôt s'organisent pour leur prise en charge.

La troisième partie de cette thèse, intitulée les déchets comme ressource d'une économie de la débrouille, examine ces mobilisations des individus et groupes sociaux sur les déchets dans les quartiers de Kinshasa, précisément dans les marges où les déchets sont déversés, enfouis, réparés et récupérés et marchandés. Cette partie montre, dans un premier temps, que les individus dans les quartiers s'approprient la décharge, récupèrent les objets déchus jetés par les autres habitants pour construire la maison. Posséder une maison privée, peu importe l'endroit ou bien le cadre dans lequel elle est construite, est un luxe et une réussite sociale, c'est pourquoi beaucoup cherchent à l'acquérir.

Or, de telles constructions de maison se montrent subversives dans la mesure où elles se font sur des espaces interdits de toute construction car marécageux, dangereux ou encore réservés pour l'agriculture. Les individus transgressent tacitement certaines règles d'urbanisme, d'aménagement, d'hygiène et de santé publique dans le but de survivre à Kinshasa, y demeurer et de continuer à espérer une meilleure vie, quand bien même les conditions sociales se détériorent davantage.

En outre, les déchets jetés dans la décharge ne sont pas uniquement destinés à la construction d'un chez-soi. Ils donnent du travail aux jeunes, femmes et hommes, qui survivent à travers ces objets en les marchandant. La marchandisation des déchets devient un moment d'occupation de l'espace public, d'organisation d'un travail jugé « informel » par les autorités publiques et dont les revenus générés précarisent davantage les travailleurs des déchets. Pendant ce travail des déchets, les individus conscients de leurs situations de marginalité critiquent, propagent de la rumeur sur les politiciens, leur incapacité à donner du travail, à prendre en compte des plaintes venant de la société. Cela s'organise très souvent, pendant un moment clé de politisation dans le quartier que les individus, habitants et partisans appellent « parlement débout ». Les individus écoutent des émissions radiodiffusées sur des chaînes locales, analysent et font émerger des systèmes de pensée sur la politique dans la rue, formant ainsi une sorte d'opinion publique dominante dans les quartiers marginalisés et populaires de Kinshasa. Ainsi, la mobilisation des individus et groupes sociaux pour prendre en charge les déchets, au lieu de protester contre ces matières illustre plutôt des formes de « résistance infrapolitique ».

Ce genre de résistance est motivé par la peur de la domination de l'État, à travers la répression. La marginalisation limite fortement d'autres formes d'action. Ce qui pousse ainsi les individus et groupes sociaux organisés au sujet des déchets à envisager tout d'abord la débrouille en ville à travers l'organisation de l'évacuation, de la réparation, de la revente des déchets. Cette façon de faire peut par ailleurs être confondue avec une économie circulaire ou une économie du recyclage. Le caractère infrapolitique se trouve ainsi dans la manière de critiquer les gouvernements et les gestionnaires urbains à l'échelle provinciale, municipale et leur représentation au niveau des quartiers. Les mots, les rires, les qualificatifs employés et les caricatures parfois faites montrent ainsi comment les individus délégitiment les gouvernements, les politiciens et le rôle des services publics.

Enfin, ce qu'il faut retenir concrètement de cette étude est qu'elle poursuit le long chemin des apports théoriques ainsi commencés par des analyses menées par les auteurs tels qu'Emmanuel Henri sur les problèmes publics en France, cette fois-ci en contexte congolais qui du moins reste non occidental. Si les travaux menés en France montrent la construction, le confinement et la non-émergence de certains problèmes publics, cette étude montre à son tour que certains problèmes, pourtant construits et définis, n'aboutissent pas à des politiques publiques en raison d'usage politique par les acteurs tant publics que privés. Il est ainsi prudent de prendre en compte le jeu des temporalités dans l'analyse de la carrière des problèmes publics car, différentes temporalités peuvent s'entrecroiser notamment, la temporalité électorale et celle des politiques publiques. Le travail des acteurs politiques dans la perspective électorale l'emporte parfois sur la logique séquentielle des politiques publiques.

La décentralisation se situe tout naturellement dans le prolongement de la démocratie locale car l'idée de base est de rapprocher le pouvoir des populations, citoyens, administrés et électeurs au niveau local. Cela dans le but de promouvoir la participation politique et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. Or, contrairement à l'idée précédente, cette décentralisation correspond à celle du cas sénégalais, étudié par Giorgio Blundo, qui consiste à transférer les compétences sans transférer les ressources correspondantes (Blundo, 1998). Ainsi, l'on peut dire que la décentralisation, loin de réduire l'inaction publique sur la situation des déchets, n'a fait que la décentraliser au niveau municipal.

Cette thèse reste une preuve qu'aussi complexe qu'il soit, au regard notamment des difficultés d'accès au terrain, le contexte africain peut nourrir la science politique à l'aide des outils méthodologiques, théoriques et conceptuels testés dans d'autres contextes. Adopter cette approche permet ainsi de décloisonner et d'enrichir les études africaines, notamment celles en lien avec les politiques publiques, l'action publique et les gouvernements. Cette thèse s'inscrit dans une quête des objets et situations politiques ou non, pouvant permettre d'écrire la science politique en dehors des terrains européens et au-delà des objets et terrains traditionnels dans lesquels ont très souvent été menées des recherches en science politique (Gazibo ; Thiriot, 2009).

Bibliographie

- ADEPOJU G. O.**, 2001, *La gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 250 pages.
- AGIER M. & BOUILLON F.**, 2018, « La ville par ses marges : une approche anthropologique de la ville ». *Métropoles* [En ligne], mis en ligne le 17 octobre 2018, consulté le 06 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/6257> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/metropoles.6257>
- AGRIKOLIANSKY, É. & COLLOVALD, A.**, 2014, « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ? » *Politix*, 106(2), 7-29. <https://doi.org/10.3917/pox.106.0007>.
- ALEMÁN G.M. & MORET F.**, 2019, « Repenser les usages politiques de la rue au début du XXe siècle », *Histoire urbaine*, 2019/2, no. 55, pp. 81-89.
- ALIOUT B. et al.**, 2017, « Explorer avec pertinence les terrains africains en restant fidèle à son propre cheminement », *Revue internationale des sciences de l'organisation*, no. 3 (janvier), pp. 7-21.
- ALTHABE G.**, 1992, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, no. 14, pp. 126-131.
- ALVAREZ L.**, 2012, « On Race, Riots, and Infrapolitics in Wartime Los Angeles », *Revue française d'études américaines*, vol. 131, no. 1, pp. 19-31.
- ARMIERO M., D'ALISA G. & DE ROSA S.P.**, 2021, « La politisation des déchets en Campanie. Conversation à trois voix », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 95, no. 1, mis en ligne le 23 février 2021, consulté le 16 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/16739> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.16739>

- ARPAGIAN N.**, 2010, « Internet et les réseaux sociaux : outils de contestation et vecteurs d'influence ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 78, no. 2, pp. 97-102.
- ARQUEMBOURG J.**, 2003, « La constitution des problèmes publics », in ARQUEMBOURG J. (dir.), *Le temps des événements médiatiques*, De Boeck Supérieur, pp. 69-84.
- ATENGA T.**, 2018, « Mobilisations sociales, médias et pouvoirs en postcolonies d'Afrique francophone : identités, dynamiques et enjeux », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 18, no. 3a (suppl.), pp. 97-110.
- AUTÈS M.**, 2005, « Proximité et démocratie : une adéquation incertaine », *Informations sociales*, 2005/1 (no. 121), pp. 46-55.
- AYIMPAM S. & BOUJU J.**, 2015, « Objets tabous, sujets sensibles, lieux dangereux », *Civilisations*, vol. 64, no. 1, pp. 11-20.
- BACHRACH P. & BARATZ M.S.**, 1963, « Two Faces of Power », in *American Political Science Review*, vol. 57, no. 3, pp. 632-642.
- BAHERS, J-B.**, 2016, « Les dysfonctionnements de la responsabilité élargie du producteur et des éco-organismes ». *Mouvements*, 87(3), pp. 82-95, <https://doi.org/10.3917/mouv.087.0082>.
- BARBIER R.**, 2020, « Déchets », in PASQUIER R. et al. (Dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, pp. 131-136.
- BARLES S.**, 2011, « Les villes transformées par la santé, XVIIIe-XXe siècles », *Les Tribunes de la santé*, vol. 33, no. 4, pp. 31-37.
- BARTHE Y.**, 2006, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 239 pages.

- BACHET J.**, 2014, *Adieux au capitalisme. Autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes*, Paris, La Découverte, 2014, 165 pages.
- BAYAT A.**, 2013, *How ordinary people change the middle East*, California, Stanford University Press, Secon Edition, 392 pages.
- BAZIN M.**, 2015, « Sociologie des mouvements sociaux – Neveu Erik, Paris, La Découverte, coll. Repères, Communication & langages, vol. 184, no. 2, pp. 148-149.
- BÉGUIN M.**, 2013, « L’histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du XIXe siècle », VertigO – la revue électronique en sciences de l’environnement [En ligne], vol. 13, no. 3 (décembre), mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 02 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/14419> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.14419>
- BENDRAOUA F. & SOUIAH S.-A.**, 2016, « Quand les pouvoirs publics produisent de nouvelles marginalités urbaines : les recasés de Nedjma à Oran (Algérie) », Autrepart, 2016, pp. 173-190.
- BENELLI N. et al.**, 2017, « Chapitre 4 – Récupérer, trier, recycler. Le travail des récupérateurs en Égypte et au Maroc », in BENELLI N. et al. (dir.), *Que faire des restes ? Le réemploi dans les sociétés d’accumulation*, Presses de Sciences Po, pp. 57-70.
- BENNAFLA K.**, 2014, « État et illégalisme : quelle géographie ? Une approche par les flux marchands depuis l’Afrique et le Moyen-Orient », *Annales de géographie*, vol. 700, no. 6, pp. 1338-1358.
- BENNANI-CHARAÏBI M.**, 2011, « Jeux de miroir de la “politisation” : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca », *Critique internationale*, 2011/1, no. 50, pp. 55-71.
- BÉRAUD C.**, 2013, « Prénotion », *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 01 octobre 2013, consulté le 07 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1994>.

- BERTOLINI G. & BRAKEZ M.**, 2008, « Gestion des déchets, innovation et territoires. Retours d'expériences et recherche contextuelle », *Marché et organisations*, L'Harmattan, no. 7, 2008/2, pp. 92-113.
- BERTOLOTTI A.**, 2011, « Les détritiques de la ville : repenser la gestion des déchets à Bruxelles », *Brussels Studies*, collection générale, no. 160, p.21.
- BEZES P. & PIERRU F.**, 2012, « État, administration et politiques publiques : les déliaisons dangereuses », *Gouvernement & action publique*, vol. 1, no. 2, pp. 41-87.
- BEZES P. & PIERRU F.**, 2019, « Sociologie de l'État et politiques publiques », in BOUSSAGUET L. et al. (Dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (4e éd.), Presses de Sciences Po, pp. 584-593.
- BIDÉGARAY C.** et al., 2009, « Introduction », in BIDÉGARAY C. (Dir.), *L' élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 5-9.
- BIDEGARAY C.**, 2004, « Quels présidents pour les régions ? Les effets pervers des modes de scrutin ». *Revue française de science politique*, 54(4), 595-620. <https://doi.org/10.3917/rfsp.544.0595>.
- BIDÉGARAY C., CADIOU S. & PINA C.** (Dir.), 2009, *L' élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 240 Pages.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P. & OLIVIER DE SARDAN J.-P.**, 2000, *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD/Karthala.
- BIKOUYA G. & MARCHADOUR F.**, 2019, « Quelle durabilité pour un service de gestion des déchets dans une ville intermédiaire : retour d'expériences à Dolisie (Congo) », *Afrique contemporaine*, n° 269-270, pp. 307-320.
- BLUNDO G. & OLIVIER DE SARDAN J.-P.**, 2000, « La corruption comme terrain : pour une approche socio-anthropologique », *Monnayer les pouvoirs*, édité par Giorgio Blundo, Graduate Institute Publications, pp. 21-46.

- BLUNDO G. & OLIVIER DE SARDAN, J.-P.**, (dir.) 2007, *État et corruption en Afrique : Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Paris, Karthala, 374 pages.
- BLUNDO G.**, 1998, « Décentralisation et pouvoirs locaux. Registres traditionnels du pouvoir et nouvelles formes locales de légitimité (Atelier : II) », Bulletin de l'APAD [En ligne], 16 | 1998, mis en ligne le 15 novembre 2006, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/543>.
- BOUILLAUD C., GUINAUDEAU I. & PERSICO S.**, 2017, « Parole tenue ? Une étude de la trajectoire des promesses électorales du président Nicolas Sarkozy (2007-2012) », Gouvernement & action publique, vol. 6, no. 3, pp. 85-113.
- BOUILLY E.**, 2019, « Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine. Mobiliser sans protester au Sénégal », Anthropologie & développement, no. 49, pp. 171-192.
- BOUKAR M.**, 2023, Gestion des déchets dans les villes d'Afrique. Réduire, recycler, réutiliser (3R). Valorisation pour la production d'électricité et autres applications, Paris, L'Harmattan, 282 pages.
- BOUSSAGUET, L.**, 2020, Chapitre II - Le changement. Les politiques publiques, Presses Universitaires de France, pp. 36-58.
- BOYADJIAN J.**, 2020, La participation politique en ligne des jeunes à travers le prisme des inégalités socio-culturelles, INJEP, Notes & rapports/Rapport d'étude, p.60.
- BRAUD P.**, 1997, « Sur la séduction politique dans les démocraties pluralistes », in LAGRÉE M. & SAINCLIVIER J. (Dir.), L'Ouest et le politique, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 215-225.
- BRESSON X.**, (Dir.) 2015, *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 126 pages.

- BRIQUET J.-L. & GODMER L.**, 2022, « Introduction. Les pratiques de l'ancrage politique : formes et mutations », in BRIQUET J.-L. & GODMER L. (dir.), *L'ancrage politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, pp. 9-23.
- BRIQUET, J.-L.**, 2020, « Les liens entre clientélisme et corruption Une typologie des configurations illicites du pouvoir politique ». *Revue française d'administration publique*, 175(3), pp. 629-644.
- BROQUA C.** (Dir.), 2019, *Se mobiliser contre le sida en Afrique. Sous la santé globale, les luttes associatives*, Paris, L'Harmattan, 378 pages.
- BROQUA C.**, 2018, *La communauté homosexuelle comme peuple transnational. Une fiction politique*, *L'Homme et la société*, n°208, pp. 143-167.
- BROURAD S., GROSSMAN E. & GUINAUDEAU I.**, 2012 « La compétition partisane au prisme des priorités électorales. Compétition sur enjeux et appropriations thématiques », *Revue Française de Science Politique*, 2012, 62 (2), pp. 255-276.
- CABANE L. & TANTCHOU J.**, 2016, « Instruments et politiques des mesures en Afrique », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 10, no. 2 (2016/2), pp. 127-145.
- CADIOU S. & DOUILLET A.-C.**, 2020, « L'action publique en campagne », *La vie des idées*, p. 9
- CANDAU J., DELDRÈVE V. & DEUFFIC P.**, 2012, « Publicisation contrôlée de problèmes territoriaux autour de l'eau », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 25 janvier 2012, consulté le 20 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3822>
- CARRE M.-N.**, 2013, *Gouverner la métropole par les déchets. Service urbain, action publique territoriale et écologie urbaine à Buenos Aires. Géographie*. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, Français. [\(NNT : \). \(tel-01054708v2\)](#)

- CARRE M.-N. & NEGRÃO M.-P.**, 2015, « Les déchets et l'aménagement des territoires de Buenos Aires et Rio de Janeiro », *Espaces et société*, 2015/1, nos 160-161, pp. 17-36.
- CASTELLS M.**, 1968, « Y a-t-il une sociologie urbaine ? », *Sociologie du travail*, 10^e année, no. 1 (janvier-mars 1968), pp. 72-90.
- CEFAID D.**, 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 75(1), 43-66.
<https://shs.cairn.info/revue-reseaux1-1996-1-page-43?lang=fr>.
- CHABBAL J.**, 2005, « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, vol. 18, no. 70 (2), pp. 169-195.
- CHATEAURAYNAUD F. & TORNY D.**, 1999, *Les Sombres précurseurs, une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1999, 480 pages.
- CHOPLIN A. & CIAVOLELLA R.**, 2008, « Marges de la ville en marge du politique ? Exclusion, dépendance et quête d'autonomie à Nouakchott (Mauritanie) », *Autrepart*, vol. 45, no. 1, pp. 73-89.
- CIRELLI C. & FLORIN B.**, 2016, « Les récupérateurs de déchets : entre marginalisation et reconnaissance », *Mouvements : des idées et des luttes*, n° 84, 2016/4, p.17.
- CIRELLI C. & FLORIN B.**, (Dir.), 2015, *Sociétés urbaines et déchets. Eclairages internationaux*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 452 pages.
- CIRELLI C. & MACCAGLIA F.**, 2021, « Penser le politique par les déchets », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 95, no. 1 (2021), mis en ligne le 23 février 2021, consulté le 07 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/16866> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.16866>

- CIRELLI C.**, 2016, « La gestion conflictuelle des déchets en Isère : entre blocage de la décision et mobilisations locales », *Entre conflit et concertation : Gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique [En ligne]*, Lyon : ENS Éditions, 2016. <https://doi.org/10.4000/books.enseditons.6026>
- CLAVIER C.**, 2009, « Les élus locaux et la santé : des enjeux politiques territoriaux », *Sciences sociales et santé*, vol. 27, no. 2, pp. 47-74.
- CLERC V., CRIQUI L. & JOSSE G.**, 2017, « Urbanisation autonome : pour une autre action urbaine sur les quartiers précaires », *Métropolitiques.eu*, 7 décembre 2017. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Urbanisation-autonome-pour-une-autre-action-urbaine-sur-les-quartier-précaires.html>.
- COMBES H.**, 2009, « Meeting de fin de campagne au Mexique et ethnographie des milieux partisans », *Politix*, vol. 22, no. 85 (2009/1), pp. 149-179.
- COMPIEGNE I.**, 2010. *La société numérique en question(s)*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 130 pages. <https://doi.org/10.3917/sh.compie.2010.01>.
- CORET C.**, 2020, « La conférence de Berlin et le partage de l’Afrique », *Encyclopédie d’histoire numérique de l’Europe [En ligne]*, mis en ligne le 23 juin 2020, consulté le 14 septembre 2024. URL : <https://ehne.fr/fr/node/14355>.
- CORTEEL, D. ET LE LAY, S. (Dir.)**, 2011, *Les travailleurs des déchets*, Toulouse, Érés, 336 pages. <https://doi.org/10.3917/eres.corte.2011.01>.
- COSSART P. & TALPIN J.**, 2012, « Les Maisons du Peuple comme espaces de politisation. Étude de la coopérative ouvrière “La Paix” à Roubaix (1885-1914) », *Revue française de science politique*, vol. 62, no. 4, pp. 583-610.
- CRESPY A.**, 2019, *L’Europe sociale, acteurs, politiques, débats*, Bruxelles, Éditions de l’Université libre de Bruxelles, 310 pages

- D'ARRAS D.**, 2008, « Les déchets, sur la voie de l'économie circulaire », *Annales des Mines – Réalités industrielles*, août 2008, pp. 42-44. DOI : <https://doi.org/10.3917/rindu.084.0042>
- DAGENAIS, C., & RIDDE, V.**, 2012, *Approches et pratiques en évaluation de programmes*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.5959>
- DARBON D., NAKANABO DIALLO R, PROVINI O, SCHLIMMER S.**, 2019, « Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique », *Papiers de Recherche AFD*, n° 2019-98, Février.
- DARRACQ V. & MAGNANI V.**, 2011, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique étrangère*, vol. 76, no. 4, pp. 839-850. DOI : <https://doi.org/10.3917/pe.114.0839>
- DE BERCEGOL R. & GOWDA S.**, 2020, « Nettoyer l'Inde », la marginalisation des récupérateurs de déchets à Delhi », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 281 | 41-68.
- DE BERCEGOL R. & GOWDA S.**, 2014, *L'accès à l'eau entre inégalités urbaines et contraintes techniques. La décentralisation du service dans quatre petites municipalités d'Uttar Pradesh*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°203, pp. 114-135.
- DE BOECK F. & PLISSART M-F.**, 2005, *Kinshasa, Récits de la ville invisible*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2005, 285 pages.
- DE MAILLARD J.**, 2006, « La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales : quelques hypothèses exploratoires », *Pôle Sud*, no. 25, pp. 39-53. DOI : <https://doi.org/10.3917/psud.025.0039>
- DE SARDAN J.P.O. & BIERSCHEK T.**, 1993 « les courtiers locaux du développement », *Bulletin de l'APAD*, [En ligne], mis en ligne le 04 juin 2008, consulté le 12 septembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/apad/3233> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3233>

- DE SILGUY C.**, 2009, *Histoire des déchets. Du moyen âge à nos jours*, Le cherche-Midi, Paris, 348 pages.
- DEBOULET A. & LAFAYE C.**, 2018, « La rénovation urbaine, entre délogement et relogement. Les effets sociaux de l'éviction », *L'Année sociologique*, vol. 68, no. 1, pp. 155-184. DOI : <https://doi.org/10.3917/anso.181.0155>
- DEBOUT L. & FLORIN B.**, 2011, « Chiffonniers et entreprises privées internationales : stratégies d'adaptation des acteurs formels et informels face à la réforme de la gestion des déchets au Caire », *Égypte/Monde arabe*, vol. 8, no. 1, pp. 31-57. DOI : <https://doi.org/10.4000/ema.3036>
- DECHAMPS D & PROVINI O.**, 2022, « Les politiques publiques de l'emploi aux prises avec les relations de clientèles : le cas des contrats aidés à La Réunion », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 285 | 2022, 271-299.
- DECOUZON C., MAILLEFERT M., PETIT O. & SARRAN A.**, 2015, « Arrangements institutionnels et écologie industrielle », *Revue d'économie industrielle* [En ligne], no. 152 (4e trimestre 2015), mis en ligne le 15 décembre 2017, consulté le 21 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rei/6251> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rei.6251>
- DEWAY J.**, 2010, *Le public et ses problèmes*, Paris, Folio essais, Gallimard, 336 pages.
- DHUME F.**, 2010, « L'école face à la discrimination ethno raciale : les logiques d'une inaction publique », *Migrations Société*, 2010/5, no. 131, pp. 171-184. DOI : <https://doi.org/10.3917/migra.131.0171>
- DODIER N, BASZANGER I.**, 1997, « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique. », In : *Revue française de sociologie*, 38-1. pp. 37-66. DOI : 10.2307/3322372

DONATELLA DELLA PORTA, 1996, « *Social movements, political violence and the state* », Revue française de science politique, 46^e année, n°5, pp. 838-842

DONATELLA DELLA PORTA, MARIO DIANI, 1999, *Social movements an introduction*, Wiley, 326 pages.

DORNA A., 2007, « Du populisme et du charisme », Le Journal des psychologues, no. 247, pp. 29-34. DOI : <https://doi.org/10.3917/jdp.247.0029>

DOUILLET A-C & ROBERT C., 2007, « Les élus dans la fabrique de l'action publique locale ». *Sciences de la société : Les cahiers du LERASS*, Sciences de la société, 71, pp.3-24.

DOUILLET, A.-C., JEAN-LOUIS BRIQUET & LAURENT GODMER (Dir.), 2023, L'ancrage politique, Villeneuve d'Ascq, Presses du septentrion, 280 pages.

DREYFUS F., 2002, *Sociologie de la corruption*, Paris, La Découverte, 128 pages.

DRUHEZ B. & TORNAY D., 2013, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions du CNRS, 480 pages.

DUGRAND C., 2012, « “Combattants de la parole” : parlementaires-debout et mobilisation partisane à Kinshasa », *Politique africaine*, vol. 127, no. 3, pp. 49-69.

DUPRÉ, M. 2013, « Représentations sociales du tri sélectif et des déchets en fonction des pratiques de tri », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, Numéro 98(2), 173-209.
<https://doi.org/10.3917/cips.098.0173>.

DUPUY, C., 2014, Politiques publiques et mouvement social, Dans L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques* : 4^e édition précédée d'un nouvel avant-propos (4^e éd., p.

476-482). Presses de Sciences Po.
<https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0476>.

DURAND, M. & BACCONIER, S., 2021, « Le service public des déchets : quelles limites ? », *Raison présente*, 220 (4), pp. 19-28.
<https://doi.org/10.3917/rpre.220.0019>.

DURKHEIM E., 1895, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Books on Demand, 164 pages.

DURNOVA A. & ZITTOUN P., 2013, « Les approches discursives des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 63 (3), pp. 569-577. <https://doi.org/10.3917/rfsp.633.0569>.

EDELMAN M., HABART C. & DESAGE F., 2012, « L'espace et l'ordre social », *Politix*, vol. 25, no. 97(1), pp. 7-24. DOI : <https://doi.org/10.3917/pox.097.0007>

ELISABETTA R., 2016, « Pratiques discrètes de résistance des migrants roms à Turin et à Marseille », *Cultures & Conflits*, no. 101, pp. 19-34.

ENGLEBERT P., 2012, « Incertitude, autonomie et parasitisme : les entités territoriales décentralisées et l'État en République démocratique du Congo », *Politique africaine*, no. 125, no. 1, pp. 169-188.

ERDI-LELANDAIS G. & FLORIN B., 2016, « Pratiques sociales et spatiales de résistances discrètes dans la ville », *Cultures & Conflits* [En ligne], no. 101 (printemps 2016), mis en ligne le 19 mai 2016, consulté le 16 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/19131> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.19131>

EYEBIYI ELIETH P., 2010, *Gérer les déchets ménagers en Afrique. Le Bénin entre local et global*, Paris, L'Harmattan, 244 pages.

FERTIKH K., 2014, « Le genre programmatique. Sociologie de la production des programmes partisans : l'exemple de Bad Godesberg », *Revue*

française de science politique, vol. 64, no. 5, pp. 905-928. DOI : <https://doi.org/10.3917/rfsp.645.0905>

FILLEULE O., 2009, « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? », *Politique et sociétés*, vol. 28, no. 1, pp. 15-28. DOI : <https://doi.org/10.7202/001723ar>

FILLIEULE, O., MATHIEU, L. & PÉCHU, C. (Dir.), 2020, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 624 pages.

FLOURIOT J., 2013, « Kinshasa 2005. Trente ans après la publication de l'Atlas de Kinshasa », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, no. 261(1), pp. 29-55.

FONTAINE L & WEBER F. (Dir), 2010, *Les paradoxes de l'économie informelle. A qui profitent les règles ?*, Paris, Karthala, les trains du siècle, 276 pages.

FUMUNZANZA MUKETA J., 2011, *Kinshasa, d'un quartier à l'autre*, Librairie Eyrolles, Paris, l'Harmattan, 338 pages.

FURNISS J., & BOUHLEL M., 2023, Le président “ propre ” : déchets et propreté comme métaphores politiques. *La Lettre de l'IRMC : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain*, 34, pp.48-53.

FURNISS J., 2019, *Environnement, déchets et économies de recyclage dans le Maghreb contemporain*, *Carnet de l'IRMC*.

GAILLARD F., 2002, « La construction symbolique de l'espace européen », *Hermès*, vol. 34, no. 2, pp. 105-119.

GALIBERT A. & LE BART C., 2020, « La territorialité des députés français (1958-2017) », *Pôle Sud*, vol. 52, no. 1, pp. 61-76.

- GARRIGOU, A.**, 1992, *Le vote et la vertu : Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 290 pages. <https://doi.org/10.3917/scpo.garri.1992.01>.
- GAZIBO M. & THIRIOT C.** (Dir.), 2009, *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 372 pages. <https://doi.org/10.3917/kart.gazib.2009.01>.
- GEMENNE, F.** (Dir) 2015, *L'Enjeu mondial : L'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 288 pages. <https://doi.org/10.3917/scpo.gemen.2015.01>.
- GHASARIAN C.**, 2002, *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, 254 pages.
- GODARD P., & DONZEL A.**, 2014, *Éboueurs de Marseille : entre luttes syndicales et pratiques municipales*, Paris, Syllepse, 2014, 228 pages.
- GOFFMAN E.**, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 1 : La présentation de soi* (trad. A. Accardo), Paris, Éditions de Minuit, 256 pages.
- GONZÁLEZ ALEMÁN, M. ET MORET, F.**, 2019, « Repenser les usages politiques de la rue au début du XXe siècle Europe-Amériques-Asie ». *Histoire urbaine*, 55(2), pp.81-89. <https://doi.org/10.3917/rhu.055.0081>.
- GONZALEZ LAFAYSSE L.**, 2019, « Trieur industriel de déchets : un maillon de l'économie circulaire en quête de reconnaissance », *Ethnologie française*, vol. 49, no. 3, pp. 581-596.
- GUÉRIN M.-A.**, 2008, « Le patrimoine culturel, instrument de la stratégie de légitimation de l'Union européenne – l'exemple des programmes Interreg », *Politique européenne*, vol. 25, n°. 2, pp. 231-251.
- GUINAUDEAU I. & PERSICO S.**, 2018, « Tenir promesse : les conditions de réalisation des programmes électoraux », *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 2, pp. 215-237.

- GUINAUDEAU I. & PERSICO S.**, 2018, *Tenir promesse : les conditions de réalisation des programmes électoraux*, Paris, Sciences Po (Les presses), 23 pages.
- GUITARD É. & MILLIOT V.**, 2015, « Les gestes politiques du propre et du sale en ville », *Ethnologie française*, vol. 45, no. 3, pp. 405-410. DOI : <https://doi.org/10.3917/ethn.153.0405>
- GUITARD É.**, 2012, « Le chef et le tas d'ordures : la gestion des déchets comme arène politique et attribut du pouvoir au Cameroun », *Politique africaine*, 2012/3, no. 127, pp. 155-177.
- GURR, T. R.**, 1970, *Why men rebel*, Princeton, NJ : Princeton University Press,
- GUSFIELD J.**, 2009, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, *Économica*, 354 p.
- HAJEK I.**, 2013, « Traitement des déchets et santé environnementale : la science, un facteur d'acceptabilité locale ? L'exemple de l'incinérateur à Fos-sur-Mer », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 4, no. 2 (juillet 2013), mis en ligne le 15 juillet 2013, consulté le 31 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9760> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9760>
- HAJEK I.**, 2021, « Récup, glanage, zéro déchet : une nouvelle conception du politique ? », *Géocarrefour*, vol. 95, n°1, pp. 1-23.
- HAJER M. A.**, 1995, *The Politics of Environmental Discourse. Ecological Modernization and the Policy Process*
- HALPERN C.**, 2019, (Dir), « Décision », Dans BOUSSAGUET L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques* (5e éd.), Presses de Sciences Po, pp. 199-206.
- HAMIDI C.**, 2012, « De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites », *Politix*, vol. 25, no. 100 (2012/4), pp. 85-98.

- HASSENTEUFEL P.**, 2011, « Chapitre 4 – La mise en œuvre de l'action publique », *Sociologie politique : l'action publique*, vol. 16, no. 4, 2011, pp. 93-114.
- HASSENTEUFEL, P. & SMITH, A.**, 2002, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques à la française », *Revue française de science politique*, 52(1), 53-73. <https://doi.org/10.3917/rfsp.521.0053>.
- HASSENTEUFEL, P.**, 2011, *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.hasse.2011.01>.
- HENRY E.**, 2020, « Construction des problèmes publics », in FILLIEULE O. et al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, pp. 152-158.
- HERMET, G.**, 1997, *La Démocratie*, Paris, Flammarion, 130 pages. <https://doi.org/10.3917/flam.herme.1997.01>.
- HIRSCHMAN O. A.**, 1970, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, L'espace du politique, 162 pages.
- HOEFFLER, C., LEDOUX, C. & PRAT, P.**, 2019, « Changement », Dans L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet *Dictionnaire des politiques publiques : 5e édition entièrement revue et corrigée*, pp. 132-140.
- HOUDAYER H.**, 2013, « Les déchets, métamorphoses et arts de déchoir », *Sociétés* (Armand Colin), 2013/1, no. 119, pp. 63-70.
- JACQUOT, S.** 2019, « Approche séquentielle », Dans L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet *Dictionnaire des politiques publiques : 5e édition entièrement revue et corrigée* (5^e éd., p. 81-87). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0081>.
- JAFFRELOT C.**, 2011, « La compétition électorale et la fabrique des identités », *Critique internationale*, no. 51, pp. 9-15. DOI : <https://doi.org/10.3917/crii.051.0009>

- JONES O. C.**, 1970, *An introduction to the study of public*, Wadsworth Publishing Company, 170 pages.
- KASSAY NGUR-IKONE J.**, 2015, « La gestion des déchets plastiques à Kinshasa : un autre défi environnemental à relever dans la conception des villes durables », publication Codesria.
<https://publication.codesria.org/index.php/pub/catalog/view/66/387/818>
- KAWATA B.**, 1989, « l'endettement extérieur du Zaïre », in *Zaïre -Afrique*, n°237 pp.356
- KAWATA J.**, 2006, *Comparing political corruption and clientelism*, Taylor & Francis Ltd, 248 pages.
- KEATING M.**, 2020, « Capacité politique », in PASQUIER R. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, pp. 63-67.
- KING D. & LE GALÈS, P.**, 2011, « Sociologie de l'État en recomposition. Revue française de sociologie », 52(3), 453-480.
<https://doi.org/10.3917/rfs.523.0453>.
- LABORIER P.**, 2014, « Légitimité », in BOUSSAGUET L. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (4e éd.), Presses de Sciences Po, pp. 335-343.
- LAGROYE J.**, 2003, *La Politisation*, Paris, Belin, 576 pages.
- LANZARINI C. & BRUNETEAUX, P.**, 1998, « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, 30(2), pp.157-180.
<https://doi.org/10.3917/soco.p1998.30n1.0157>.
- LANZARINI C.**, 2000, « Introduction », in LANZARINI C. (dir.), *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 1-12.

- LARDELLIER P.**, 2015, « Que sont les rites politiques devenus ? Perspectives anthropologiques sur la déritualisation politique à l'ère des réseaux sociaux », *Les Cahiers du numérique*, vol. 11, no. 4, pp. 11-24.
- LASSWELL H.**, 1971, *A Pre-view of Policy Science*, New York, Technological Forecasting and social change, 173 pages.
- LAU & REDLWSK D.**, 2006, *How voters decide. Information, Processing during Election Campaigns*, Cambridge University Press, 366 pages.
- LAURENCE F. & WEBER F.** (Dir.), 2010, *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles ?*, Paris, Karthala, 276 pages.
- LAVIGNE DELVILLE P. & SCHLIMMER S.**, 2020, « Saisir l'action publique en Afrique à travers les instruments », *Revue internationale de politique comparée*, 2020/2, vol. 27, pp. 9-32.
- LE BART C, MAISETTI N & MATTINA C** (dir.), 2022, *Maudire la ville : socio-histoire comparée des dénonciations de la corruption urbaine*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2021, 282 pages.
- LE BART C. & LEFEBVRE R.** (Dir.), 2005, *La proximité en politique : usages, rhéoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 308 pages.
- LE BON G.**, 1895, *La Psychologie des foules*, Paris, Presses Universitaires de France, 28 pages.
- LE COADIC, Y.-F.** (2004). *La science de l'information*, Paris, Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.lecoa.2004.01>.
- LE BART, C.**, 2003, « L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur », *Mots. Les langages du politique*, 72(2), pp. 7-7. <https://doi.org/10.4000/mots.6323>.

- LECA J.**, 1996, « La démocratie à l'épreuve des pluralismes », *Revue française de science politique*, 46^e année, n°2, 1996. pp. 225-279.
- LEFEBVRE H.**, 2012, « Une pensée devenue monde ? », *L'Homme & la Société*, pp.185-186. <https://shs.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-3?lang=fr>.
- LEFEBVRE R, SAWICKI F.**, 2006, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Éditions du Croquant, séries : « Savoir/Agir », 255 pages.
- LEGROS O.**, 2019, *Quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie), bidonvilles “roms” en France*, Habilitation à diriger des recherches (géographie), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- LENFANT A.**, 2014, « Comment en est-on arrivé à l'actualité de la pauvreté ? », *Spécificités*, vol. 6, no. 1, pp. 44-59.
- LEROY P.**, 2009, « Les effets sociaux du discours politique », in *Le discours politique*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 97-121.
- LIBOIRON M. & LEPAWSKY J.**, 2022, *Discard studies. Wasting, systems and power*, Massachuttes, The MIT Press,
- LOCHARD G.**, 2004, « Le “jeune de banlieue” à la télévision : représenté ou instrumentalisé ? », *MédiaMorphoses*, no. 10, pp. 42-46.
- LUPTON S.**, 2011, *Economie des déchets. Une approche institutionnaliste*, Bruxelles, De Boeck, 264 pages.
- MAILLEUX S.**, 2013, *La survie au quotidien : résistance ou mobilisation*. *Encyclo. Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés ED 624*, 2, pp.23-35. [hal-00783943](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00783943)
- MAISETTI, N.**, 2014, *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence*

Capitale européenne de la culture 2013, Paris, L'Harmattan, 172 pages.

MANGENDA H., 2020, *Kinshasa : urbanisation et enjeux écologiques durables*, Paris, L'Harmattan, 365 pages.

MANGENDA HOLENU H. et al., 2020, « Gestion des déchets ménagers dans la ville de Kinshasa : enquête sur la perception des habitants et propositions », *Environnement, Ingénierie & Développement*, no. 83 (mars 2020). DOI : <https://doi.org/10.4267/dechets-sciences-techniques.4272>

MANOUKIAN B. & PLATANIA F., 2011, « Être citoyen dans une grande ville d'Afrique noire : entre représentations et réalités », *Actes des 10e Rencontres de la Durance* (en ligne).

MARCHETTI D., 2002, « Sociologie de la production de l'information », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, no. 1 (2002), pp. 17-32.

MARREL, G. & PAYRE, R. (Dir.), 2018, *Temporalité(s) politique(s) : Le temps dans l'action politique collective*. De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.deze.2018.01>.

MARTIN G., 2010, « Penser l'action publique – Patrice Duran, Paris, LGDJ, coll. "Droit et société", 2010, 247 pages », *Idées économiques et sociales*, vol. 162, no. 4, 2010, pp. 77-77.

MARTINACHE I., 2009, « Denis Merklen, Quartiers populaires, quartiers politiques », *Lectures* [En ligne], mis en ligne le 08 avril 2009, consulté le 31 mai 2023.

MARTY E., OUKRAT A. & PACOURET J., 2022, « De Valeurs actuelles à VA+ : l'appropriation des formats et des logiques des réseaux socio-numériques par un média d'extrême droite », *Quaderni*, vol. 107, no. 3, pp. 99-122.

- MATHIEU L. & PÉCHU C.**, 2020, « Émeutes urbaines », in FILLIEULE O. et al. (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux (5e éd.), Presses de Sciences Po, pp. 508-516.
- MAUREL M.-C.**, 2008, « L'action publique par le bas – l'approche LEADER en Europe centrale », Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 39, no. 4, pp. 33-62.
- MAYER NONNA. & TARROW S.**, 1990, « *Democracy and disorder. Protest and politics in Italy. 1965-1975* », In Revue française de sociologie, 31-4, pp. 644-645
- MAYRARGUE C.**, « Les dynamiques paradoxales du pentecôtisme en Afrique subsaharienne », Note de l'Ufri, Programme Afrique Subsaharienne, p.22.
- MÉDARD J.-F.**, 2000, « Clientélisme politique et corruption », Tiers-Monde, tome 41, no. 161, pp. 75-87.
- MELMOTH S.**, 2007, « République démocratique du Congo : décentralisation et sortie de conflit », Afrique contemporaine, vol. 221, no. 1, pp. 75-85.
- MENGHO B.-M.**, 1980, « L'habitat rural au Congo : reflet du milieu naturel, expression culturelle », Cahiers d'Outre-Mer, vol. 33, no. 129 (janv.-mars 1980), pp. 65-86. DOI : <https://doi.org/10.3406/caoum.1980.2927>
- MERINO M.**, 2007, *Sociologie politique de l'action publique urbaine : la politique publique de gestion des déchets à Nairobi (Kenya), 1964-2002*, thèse de doctorat en science politique, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- MERRA L.**, 2013, *Pour une sociologie des médias sociaux. Internet et la révolution médiatique : nouveaux médias et interactions*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Descartes.

- MICHEL, H.**, 2010, *Chapitre 7 / Mouvements sociaux, groupes d'intérêts et politiques publiques*. Dans O. Borraz et V. Guiraudon *Politiques publiques 2 : Changer la société* (p. 189-212). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.borra.2010.01.0189>.
- MILLIOT V.**, 2013, « Indignations et mobilisations autour des marchés de la pauvreté à Paris », *Les Annales de la recherche urbaine*, no. 108, pp. 116-127.
- MINDELE UKONDALEMBA L.**, 2016, *Caractérisation et tests de traitement des déchets ménagers et boues de vidange par voie anaérobie et compostage pour la ville de Kinshasa*, thèse de doctorat, Université de Liège (Belgique).
- MONSAINGEON, B.**, 2017, *L'invention des déchets ou la normalisation de l'abandon. Homo detritus : Critique de la société du déchet*, Le Seuil, pp. 33-78. <https://shs.cairn.info/homo-detritus-critique-de-la-societe-du-dechet-9782021352603-page-33?lang=fr>.
- MORANGE M.**, 2003, « La persistance du logement locatif informel dans les villes d'Afrique du Sud », *Autrepart*, vol. 25, no. 1, pp. 53-68.
- MOREAU J.-L.**, 2010, « De la décolonisation à la zaïrianisation : le sort des capitaux belges au Congo », *Les Cahiers Irice*, vol. 6, no. 2, pp. 61-77. DOI : <https://doi.org/10.3917/lci.006.0061>
- MOURON Q.**, 2023, *Eloge de la récupération politique, Le regard Libre Le monde selon Mouron*, *Éloge de la récupération politique*, Le Regard Libre, 92(1), pp. 7-7. <https://doi.org/10.3917/regli.092.0007>.
- MUJINGA KAPEMBA A. et al.**, 2023, « Problématique des emballages plastiques à Kinshasa : facteurs d'adoption du comportement écologique des ménages », *Revue française d'économie et de gestion*, vol. 4, no. 4, pp. 292-316.
- MUNENE Y.Y.**, 1998, « La problématique de la gestion des déchets à Kinshasa : aspects normatif et institutionnel », in *Actes du 1er colloque sur la*

problématique des déchets à Kinshasa (CONGO), Kinshasa, du 12 au 15 août.

MUTAMBA MAKOMBO J.-M., 2009, Les évolués : situation au Congo belge. In N. Tousignant (éd.), *Le manifeste Conscience africaine (1956)* (1-). Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles. <https://doi.org/10.4000/books.pusl.10394>

MUZUMBI M., 2008, Assainissement urbain par l'approche « pollueur-payeur » au quartier Matonge dans la commune de Kalamu à Kinshasa, mémoire de licence (non publié), Institut facultaire de développement, Kinshasa (RDC).

NDONE É., 1994, L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours, Paris, Karthala.

NÉGRIER E., 2020, « Échelles d'action publique », in PASQUIER R. (dir.), Dictionnaire des politiques territoriales, Presses de Sciences Po, pp. 182-186.

NGNIKAM, E. & TANAWA, E. 2006, Les villes d'Afrique face à leurs déchets, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard. 288 pages.

NIKIEMA A., 2011, « Élieth P. Eyebiyi – Gérer les déchets ménagers en Afrique. Le Bénin entre local et global », Afrique contemporaine, no. 238, pp. 152-154.

NKITUAHANGA Y., 2010, Problématique de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Kinshasa : cas de la commune de Masina, mémoire de licence (non publié), Faculté des sciences agronomiques, Université de Kinshasa.

NOLLET J., 2019, « Médias et politiques publiques », in BOUSSAGUET L. (dir.), Dictionnaire des politiques publiques (5e éd.), Presses de Sciences Po, pp. 339-344.

- NOVELLI S.**, 2023, « Les déchets, une catastrophe écologique qu'on aimerait cacher », Agir, mars 2023.
- NZUZI F.L.**, 2008, *Kinshasa : ville et environnement, mémoire*, Paris, L'Harmattan, 281 pages.
- NZUZI, F.-L.**, 2020, « Les manzanzavilles et les camps riches de Kinshasa » « : aperçu de la dynamique et de la géopolitique urbaines. Héródote, 179(4), pp. 182-197. <https://doi.org/10.3917/her.179.0182>.
- OBERTI M. & PRETECEILLE E.** (Dir.), 2016, *La ségrégation urbaine*, Paris, La Découverte, Repères, sociologie, 128 pages. ISBN : 9782707164254.
- OLIVESI S.**, 2005, « Le terrain : une mythologie scientifique ? » Questions de communication, 7(1), pp. 161-184.
- OLLITRAULT, S.**, 2020. NIMBY. Dans R. Pasquier, S. Guigner et A. Cole Dictionnaire des politiques territoriales, Presses de Sciences Po., pp. 390-395.
- PAIN M.**, 1979, Kinshasa : écologie et organisation urbaines (enquêtes et statistiques internes), 224 pages.
- PAINTER M. & PIERRE J.**, 2005, « Unpacking Policy Capacity : Issues and Themes », dans *Martin Painter et Jon Pierre* (eds.), Challenges to State Policy.
- PANU K. I.**, 2023, Gestion durable des Déchets Solides des ménages à Kinshasa. Contribution à la problématique de financement et d'assainissement, Kinshasa, Université de Kinshasa, Thèse de doctorat, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.
- PAUGAM S.**, 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.

- PAUGAM S.**, 2009, « Marginalité et résistance au stigmat », in PAUGAM S. (dir.), *La disqualification sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 117-147.
- PÉCHU C.**, 2009, « Répertoire d'action », in FILLIEULE O. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 454-462.
- PEILLON V.**, 2019, « De la nature du politique », in PEILLON V. (dir.), *La promesse*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 41-44.
- PEILLON V.**, 2019, *La promesse*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 pages.
- PEUGNY C.**, 2018, « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants », *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 3, pp. 469-491.
- PIETTE V.**, 2011, « La Belgique au Congo ou la volonté d'imposer sa ville ? L'exemple de Léopoldville », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 89, no. 2, pp. 605-618.
- POLLETTA F.**, 1999, *Theory and Society* Vol. 28, No. 1 (Feb., 1999), pp. 1-38.
- POUPIN P.**, 2021, « L'État face aux contestations des projets d'équipements en Russie : le cas du projet de décharge à Shies », *Revue française d'administration publique*, vol. 178, no. 2, pp. 295-309.
- PROST B.**, 1993, « Aux marges du système urbain : les espaces "flous" et leur évolution », *Méditerranée*, vol. 77, no. 3, pp. 37-40.
- R. KENT WEAVER & BERT A. R.**, (Eds.), 1993, *Do Institutions Matter ? Government Capabilities in the United States and Abroad*. Washington D.C. : The Brookings Institution, 1993, 498 pages.
- RAMAZANI A.**, 1993, « Kinshasa-Est : de la cité-satellite à la cité-dortoir », *Espaces tropicaux*, no. 10 (1993), pp. 207-222.

- RÉSEAU MAROCAIN DE LA GESTION DES DÉCHETS URBAINS**, 2014, Action publique locale et gestion des déchets des villes membres, rapport, [incomplet].
- REVILLARD A.**, 2018, « Saisir les conséquences d’une politique à partir de ses ressortissants », *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 3, pp. 469-491.
- REYNAUD A.**, 1971, « La notion d’espace en géographie », *Travaux de l’Institut Géographique de Reims*, no. 5 (Mélanges), pp. 3-14.
- RICHAUD C.**, 2017, « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, vol. 57, no. 4, pp. 29-44.
- RIPOLL F.**, 2005, « S’approprier l’espace... ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains », *Norois*, vol. 195, no. 2, pp. 3-13.
- RIVIÈRE C.**, 1988, *Les liturgies politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, « Sociologie d'aujourd'hui », 253 pages.
- RIVOLOIS J.**, 2008, « Marges sociales et territoriales à Mérida (Mexique) », *Autrepart*, vol. 45, no. 1, pp. 15-27.
- ROJO G.**, La gestion dynamique des déchets (GDD) : élaboration d’une approche intégrée d’aide à la décision visant à soutenir une gestion systémique et évolutive des déchets. Génie des procédés. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, 2009. Français.
- RONAN LE COADIC**, 2004, « Les nouveaux “Bonnetts rouges” de Basse-Bretagne », *Études rurales*, nos 171-172, pp. 93-101.
- RULLAC S. & BAZIN H.**, 2014, « Les biffins et leurs espaces marchands : seconde vie des objets et des hommes », *Informations sociales*, 2014/2 (no. 182), pp. 68-74.

- RUMPALA Y.**, 1999, « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers : du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique », *Revue française de science politique*, vol. 49, nos 4-5, pp. 601-630.
- RUMPALA Y.**, 2010, « Développement durable : du récit d'un projet commun à une nouvelle forme de futurisme ? », *A Contrario*, vol. 8, no. 2 (no. 14), pp. 111-132.
- PEREZ LOEPEZ R.**, 2009, *Vivre et survivre à Mexico. Enfants et jeunes de la rue*, Paris, Karthala, coll. « Questions d'Enfances », 345 p.
- SAINSAULIEU I, SAWICKI F, & TALPIN J.**, 2023, « Du discrédit des partis à la discrétion partisane ». *Politix*, 138 (2), pp.7-18.
[10.3917/pox.138.0007](https://doi.org/10.3917/pox.138.0007). [hal-04526798](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04526798)
- SALA PALA V.**, 2020, « Logement et habitat », Dans R. Pasquier, S. Guigner et A. Cole *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po pp. 333-338.
- SÁNCHEZ P.**, 2004, « La forme privative du fait de l'urbanité : emprise sécuritaire et homogénéisation socio-spatiale à Caracas », *L'Espace géographique*, 2004/2 (tome 33), pp. 114-130.
- SAVE AFRICAN YOUTH**, 2019, *Gestion des déchets ménagers dans les ménages de Kinshasa : cas du quartier Ndanu (commune de Limete)*, rapport d'enquête, ONG Save African Youth.
- SCOTT J.C.**, 2008, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 270 pages.
- SCOTT J.C.**, 2006, « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*, no. 36, pp. 25-29.
- SCOTT J.C.**, 1985, *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, Yale University Press, New Haven and London, 392 pages.

- SÉBASTIEN L.**, 2013, « Le NIMBY est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge (Essonne) », *Sociologies pratiques*, no. 27, pp. 145-165. DOI : <https://doi.org/10.3917/sopr.027.0143>
- SIMÉANT-GERMANOS J.** 2013, « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain ». *Revue internationale de politique comparée*, 20(2), pp.125-143.
- SOTAMENOU J.**, 2018, « Proposition d'un outil d'évaluation du service public de gestion des déchets solides municipaux en Afrique », *Environnement, Ingénierie & Développement*, no. 76 (avril 2018), pp. 33-42.
- SOUARÉ I.K.**, 2017, « Chapitre 3. Le cadre politique de la compétition électorale », in SOUARÉ I.K. (dir.), *Les partis politiques de l'opposition en Afrique : la quête du pouvoir*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp.107-124.
- STÉBÉ J.-M. & MARCHAL H.**, 2019, *Introduction à la sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 256 pages.
- STÉPHANE C. & DOUILLET A.-C.**, 2020, « L'action publique en campagne », *La Vie des idées* [En ligne], 12 mars 2020.
- STONE C.**, 2020, « De quoi les villes sont-elles "capables" ? Entretien avec Clarence N. Stone », *Métropolitiques* [En ligne], 19 mars 2020. URL : <https://www.metropolitiques.eu/De-quoi-les-villes-sont-elles-capables.html>.
- TAFANI P.**, 2005, « Du clientélisme politique », *Revue du MAUSS*, no. 25, vol. 1, pp. 259-286.
- THIRIOT C.**, 2011, « Les élections en Afrique, un "objet scientifique pertinent" », *Afrique contemporaine*, no. 239, pp. 133-135.

- THONART P et al.**, 2005, *Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique dans les pays du sud*, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), 121 pages.
- TIDJANI ALOU M.**, 2009, « La décentralisation en Afrique : un état des lieux de la recherche en sciences sociales », in GAZIBO M. (dir.), *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, pp. 185-207.
- TROUPE A.**, 2020, « Élus locaux », in PASQUIER R. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, pp. 202-207.
- VALADE P.**, 2019, « Sens et émotions dans la ville : des critères d'urbanité ? (XVIe-XXe siècles) », *Histoire urbaine*, 2019/1, no. 54, pp. 5-18.
- VASSART, S.** (2006). *Habiter. Pensée plurielle*, no 12(2), 9-19.
<https://doi.org/10.3917/pp.012.09>.
- VEDEL T.**, 2009, « Chapitre 6. Le suivi de la campagne : politisation, confirmation et polarisation », in CAUTRÈS B. (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ? Le Panel électoral français 2007*, Presses de Sciences Po, pp. 157-180.
- VEDEL T.**, 2009, « Le suivi de la campagne : politisation, confirmation et polarisation », in CAUTRÈS B. (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ? Le panel électoral français 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 157-180.
- VELASCO-PUFLEAU L.**, 2012, « Autoritarisme, politique symbolique et création musicale : stratégies de légitimation symbolique dans le Mexique postrévolutionnaire et le Nigeria postcolonial », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, no. 4, pp. 15-40.
- VERDIER D.**, 1995, « The politics of public to private industry : The role of policy networks », *Comparative Political Studies*, 28(1), pp.3-42.

- VIGNON S.**, 2016, « Des maires en campagne(s). Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, vol. 113, no. 1, pp. 17-42.
- WACQUANT L.**, 2005, « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *actes de la recherche en sciences sociales*, n°160, pp.4-21.
- WAGEMAKERS I.**, 2013, « Les défis de l'intervention. Programme d'aide internationale et dynamiques de gouvernance locale dans le Kinshasa périurbain » (trad. Jean-Nicolas Bach), *Politique africaine*, no. 129, pp. 113-133.
- WEAVER K & BERT A. Rockman**, (Eds), 1993, *Do Institutions Matter ? Government Capabilities in the United States and Abroad*, Washington D.C, The Brookings Institution, 498 pages.
- WILLEMEZ L.**, 2015, « De la cause de l'environnement à l'urgence écologique », *Les Possibles* (Éditions du Croquant), no. 33 (2015/3), pp. 9-12.
- WINKIN Y.**, 2023, « L'enchantement : dispositif et disposition. Rétrospective et prospective », in **BRAHY R.** (dir.), *L'enchantement qui revient*, Hermann, pp. 15-35.
- WRIGHT E.O.**, 2010, *Envisioning Real Utopias*. London, Paperback: 33.50 CAD, 394 pages.

Archives et rapports administratifs

BENA DIAKIESE J.-M., 2017, Analyse de la dynamique spatiale des sites d'enterrement dans la ville de Kinshasa, mémoire de DEA en aménagement du territoire, Université Pédagogique Nationale (RDC), 2016-2017, 302 p.

BUREAU D'ÉTUDES D'AMÉNAGEMENTS URBAINS (Kinshasa), Croissance urbaine (rapport du Département des travaux publics et de l'aménagement du territoire, République du Zaïre), 1970, 88 p. [incomplet]

DE MAXIMY R., 1983, *Kinshasa, ville en suspens : dynamique de la croissance et problèmes d'urbanisme* (approche socio-politique), Paris, éd. De l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, 476 pages.

DELBART V., 2000, *Évolution de l'emprise spatiale de la ville de Kinshasa*, mémoire de licence, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles (Belgique), 1999-2000.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT (RDC), 2002, Plan d'action national pour l'habitat : programme d'investissement prioritaire, Kinshasa, janvier 2002, 115 pages.

MINISTÈRE DU PLAN (RDC), 2005 Rapport annuel sur le développement des activités industrielles et commerciales, assertion Kinshasa.

RAPPORT DU COMITE ZAIRE ET RAPPORT BLUMENTHAL, 1982, Tervuren, Musée Royal d'Afrique centrale de Tervuren.

RAYMAEKERS P., 1963, *L'organisation des zones de squatting : élément de résorption du chômage structurel dans les milieux urbains des pays en voie de développement*, Étude pour l'Office National du Logement – Léopoldville, 283 pages.

VICE PRIMATURE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, secrétariat général à l'environnement et développement durable, direction d'assainissement, politique nationale d'assainissement (PONA), 2013.

Textes des lois et réglementaires

Constitution de la République Démocratique du Congo publié en 2006 Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.

Décret du 13 octobre 1959, organisant le fonctionnement des municipalités et des villes au Congo

Décret-loi constitutionnel du 29 septembre 1960 relatif à l'exercice des pouvoirs législatifs et exécutif à l'échelon central

L'article 16 du chapitre II de la loi organique n° 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces.

La loi fondamentale du 17 juin 1960 relative aux libertés publiques

Loi électorale N° 15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi N° 06/006 du 09 mars 2006, portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, telle que modifiée par la loi N°11/003 du 25 juin 2011 et la loi électorale n°17/013 du 24 décembre 2017.

Loi électorale N° 15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi N° 06/006 du 09 mars 2006, portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, telle que modifiée par la loi N°11/003 du 25 juin 2011 et la loi électorale n°17/013 du 24 décembre 2017.

LOI N°23/025 DU 15 JUIN 2023 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales.

LOI ORGANIQUE N° 08/016 DU 07 OCTOBRE 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces

PAHUN J., 2022, Proposition de loi visant à lutter contre les plastiques dangereux pour l'environnement et la santé.

Corpus médiatique et revues de presse et documents en ligne

ACTUALITE. CD, <https://actualite.cd/2024/03/19/rdc-combien-touche-un-nouveau-depute>.

ACTUALITE. CD, https://actualite.cd/2024/12/09/kinshasa-30-000-tonnes-de-dechets-produits-par-jour-un-cout-quotidien-de-900-000-dollars#google_vignette

ADIAC-CONGO.COM, Propos recueillis par Lucien Dianzenza, <https://www.adiac-congo.com/content/salubrite-la-commune-de-matete>- Salubrité : la commune de Matete évalue le lancement de l'opération " Kin Bopeto" Mardi 22 Octobre 2019 – 17 : 00.

AIAC, Agence d'information d'Afrique centrale, Kinshasa : les bourgmestres appelés à orienter l'argent de la rétrocession vers la salubrité, Mardi 5 mai 2020, 12h18 par Lucien Dianzenza.

AIAC, Propos du gouverneur de la ville de Kinshasa recueillis par Allain Diasso, agence d'information d'Afrique Centrale 2019).

AIAC, Propos du Président de la République, recueillis par Allain Diaso pour l'agence d'information d'Afrique centrale 19 octobre 2019.

BANQUE MONDIALE : Bilan du secteur du logement en Afrique subsaharienne. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/50045146799997869>

[4/pdf/101153-v1-french-revised-PUBLIC-P149330Vol1FrenchHousingSummaryReport16March2016.pdf](#)

CEDRIC MBUMBA #KinBopeto : Limete, la commune qui se distingue, malgré les maigres moyens. Par Lisette NTUMBA le 12 mars 2020, [habairdc.net](#)

DOCUMENT DU PROGRAMME PAYS D'ONU HABITAT POUR LA RDC/ PERIODE 2022-2026.
https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/11/document_de_programme_pays_-_drc_web.pdf

ENVIRONNEMENT RDC, assainissement : kinshasa bopeto, un projet combien attendu par le kinois est à sa phase d'essai, ENVIRONNEWS RDC 31/08/2019 12 : 26 :2.

FINANCEMENT DE KINSHASA BOPETO. Propos recueillis par Cédric Beya et Manassé Dibwa, Dépêche.cd, le 24 juin 2021, <https://depeche.cd/2021/06/24/kin-bopeto-un-financement-mensuel-de-2-millions-accorde-a-gentiny-ngoliba-pour-l'assainissement-de-la-ville/>

https://actualite.cd/2024/12/09/kinshasa-30-000-tonnes-de-dechets-produits-par-jour-un-cout-quotidien-de-900-000-dollars#google_vignette
<https://www.immordc.net/index.php/articles/promotions/operation-kin-bopeto-matete-determinee-a-rester-la-commune-pilote-copy-promotion>.

JEAN GARRIGUES expliquant la récupération politique du meurtre de Philippine dans le journal Le Point, 27/04/2024.
https://www.eea.europa.eu/fr/publications#c7=fr&c11=5&c14=&c12=&b_start=0

JEANNE BOSINGIZI, Le Monde Afrique, RDC : Kinshasa noyée sous une mer de déchets plastiques, par Nathalie Sala Gisa, le 04 janvier 2023 à 20h00.

KIN BOPETO, Matete se meurt par Clyde Shardy
<https://www.grandjournalcd.com/author/clydesharady/>. 19 November 2019.

KINBOPETO, Limete, la commune qui se distingue, malgré les maigres moyens, Santé Par Lisette NTUMBA le 12 mars 2020.
<https://habairdc.net/kinbopeto-limete-commune-distigue-malgre-maigres-moyens/>.

KIN BOPETO MATETE, <https://immordc.net/articles/promotions/operation-kin-bopeto-matete-determinee-a-rester-la-commun...> 29/05/2023, 20 :51)

KIN BOPETO, <https://immordc.net/articles/promotions/operation-kin-bopeto-matete-determinee-a-rester-la-commun...> 29/05/2023, 20 :51

KINSHASA : Le programme « Kin Bopeto » évolue à pas de tortue, un an après Grâce Kazal 20 octobre 2020.
<https://africareveal.net/fr/environnement/kinshasa-le-programme-kin-bopeto-evolue-a-pas-de-tortue->.

ADIAC, Kinshasa lancement officiel de l'opération « Kin Bopeto » www.adiac-congo.com N° 3601 - LUNDI 21 OCTOBRE 2019.

L'ONG « Zena Luminuku » engagée dans l'assainissement bénévole de la commune de Matete Les chefs de quartiers de Limete invités à accentuer la mise en œuvre de l'opération « Kinshasa-Bopeto » dans leurs entités octobre 4, 2021. <https://acp.cd/societe/long-zena-luminuku-engagee-dans-lassainissemen...>

L'OPERATION KIN BOPETO ENVIRONNEMENT, Par Gel Boumbe 26 janvier 2021 <https://infocongo.net/2021/01/26/kinshasa-un-appui-financier-aux-bou...>

LE MONDE, <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/04/rdc-kinshasa-noyee-sous-une-mer-de-dechetsplastiques>. Par [Nathalie Sala Gisa](#), Publié le 04 janvier 2023 à 20h00.

MAKANISI, <https://www.makanisi.org/kinshasa-10-000-tonnes-de-dechets-jour-a-traiter-durgence>

MAKANISI, Kinshasa : 10 000 tonnes de déchets/ jour à traiter d'urgence. Par Muriel Devey Malu-Malu. 16 mai 2020.
<https://www.makanisi.org/kinshasa-10-000-tonnes-de-dechets-jour-a-traiter-durgence/>

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT,
<https://medd.gouv.cd/assainissement-les-membres-du-cabinet-du-ministere-de-lenvironnement-a-long-ecc-batir-pour-recyclage-des-dechets>.

OPERATION KIN BOPETO, Matete déterminée à rester la commune pilote. Publié, le 07 juillet 2019 | Dans la catégorie Promotions | Temps de lecture 3 minutes et 18 secondes.
<https://immordc.net/articles/promotions/operation-kin-bopeto-matete-determinee-a-rester-la-commun...>

PATRICK KASELE, Le Monde Afrique, RDC : Kinshasa noyée sous une mer de déchets plastiques, par Nathalie Sala Gisa, le 04 janvier 2023 à 20h00

PROPOS RECUEILLIS PAR LUCIEN DIANZENZA, <https://www.adiac-congo.com/content/salubrite-la-commune-de-matete-> Salubrité : la commune de Matete évalue le lancement de l'opération " Kin Bopeto" Mardi 22 Octobre 2019 – 17 : 00.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE (RFI), opération nettoyage Kinshasa, publié e 25/09/2019 04 :02, modifié le 08/02/2020 08 : 06, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190925-operations-nettoyage-kinshasa-k>.

TV5 MONDE, Le 26 mai. 2017 à 18h04 (TU) Mis à jour le 24 déc. 2021 à 11h44 (TU)
Par [Laura Mousset](#)

Annexes



Figure 1 : Tri et récupération des déchets plastiques jetés dans des cours d'eau dans le quartier Malemba dans la commune de Matete. Ces individus revêtus de gilet jaune, reprennent ces plastiques pour aller les revendre auprès d'autres individus qui fabriquent de boissons traditionnelles dans le même quartier et à l'église Liloba du pasteur Khonde. Image prise dans le quartier Malemba à la troisième rue Debonhomme, vers la rivière N'djili, le 15 Juillet 2021.



Figure 2 : effigie du gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila, lançant l'opération Kinshasa Bopeto. Photographie prise sur internet sur la page Facebook du dircab du gouverneur Freddy Bonzeke, 2022.



Figure 3 : les poubelles placées par une ONG dénommée USAFI qui collabore avec l'hôtel de ville dans le cadre de l'opération Kinshasa Bopeto. Ces poubelles sont remplies et débordent de

déchets. Ceci montre la forte production des déchets et l'insuffisance de ces poubelles ainsi de mécanisme d'évacuation permanente des déchets qui y sont déversés. La quantité des déchets nécessite des dépotoirs de transit au lieu des quelques poubelles publiques à des endroits sélectionnées sur base de visibilité. Photographie trouvée sur la page internet de la RFI, avril 2021.

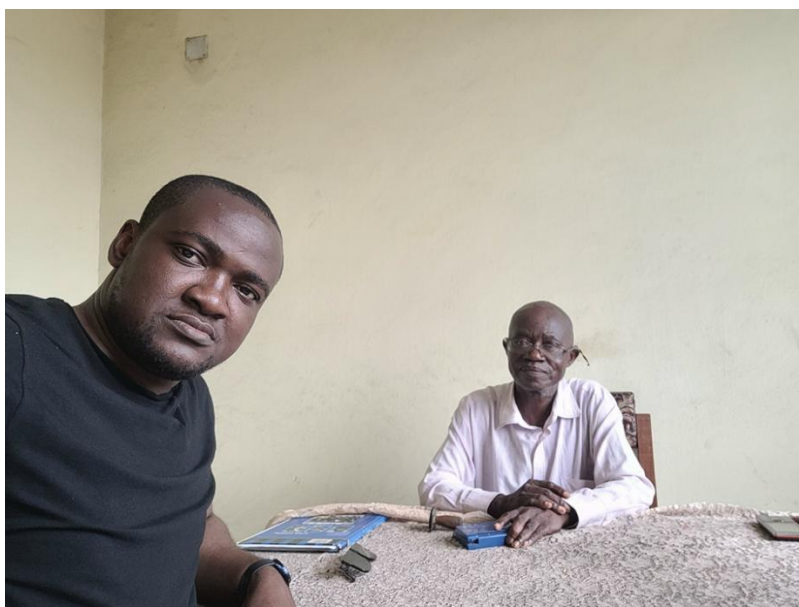


Figure 4 : séance d'entretien avec le secrétaire de bureau du quartier Lumumba à Matete le 1 Juin 2021 à 10 h. nous avons abordés l'opération Kinshasa Bopeto lancée par le gouvernement urbain en 2019 et encore en vogue pendant mon séjour d'enquête. Nous avons par ailleurs parlé des problèmes de gestion des déchets dans le quartier, des liens et relations avec les autorités urbaines et municipales, de l'historique de son quartier et des conditions de travail au sein du bureau de quartier qui est l'organe de gestion au niveau du quartier.



Figure 5 : Le bureau du quartier Lumumba dans la commune de Matete en juin 2021. Ce bâtiment a été construit avec l'aide de la commune de Olne de la Belgique, via une coopération décentralisée entre la commune de Matete et celle de Olne.

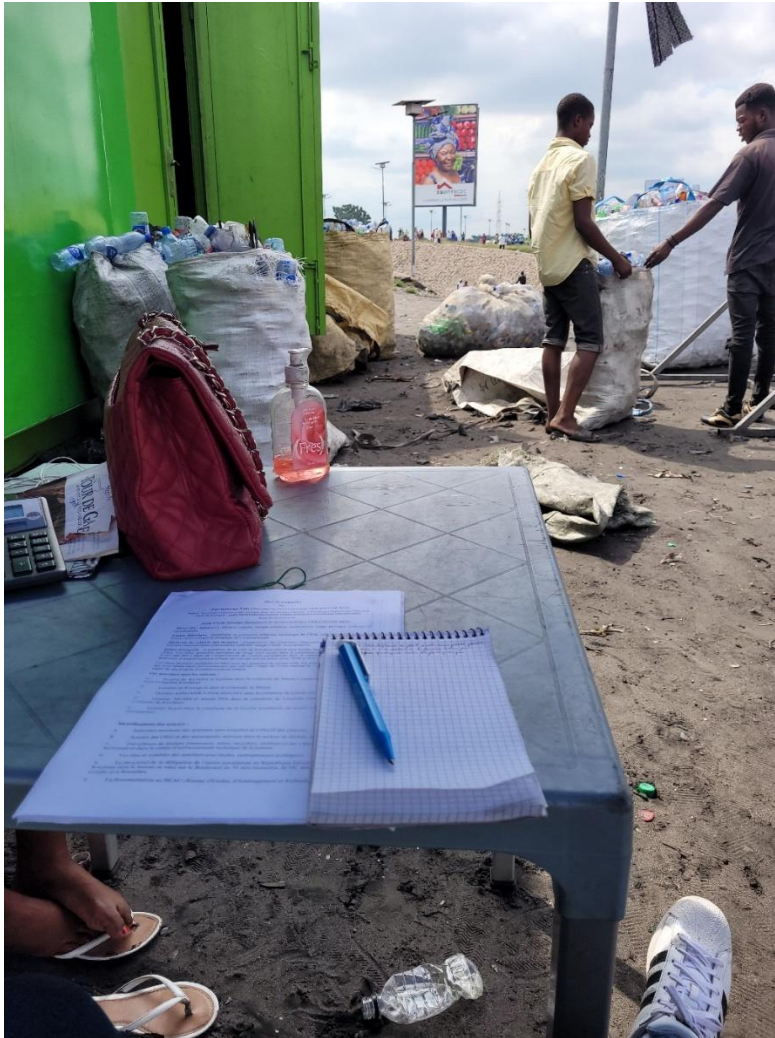


Figure 6 : moment d'entretien et d'observation de la marchandisation des déchets plastiques à Matete au site de l'entreprise Kintoko, une PME gérée par OK plast, fabricant des produits de cosmétiques emballés en plastique. Le siège de cette entreprise se situe à la 15 -ème rue industrielle de la commune de Limete.



Figure 7 : visite de l'usine de surcyclage Recoplast à Kinshasa Limete à la deuxième rue industrielle. Cette usine upcycle les plastiques HDPE et PET pour fabriquer des palettes en plastique, des chaises etc. Cependant, lors de l'entretien son propriétaire fait savoir de nombreux problèmes, notamment d'électricité et de ressources financières ne lui permettant pas de se lancer à un rachat de très grande quantité des déchets plastiques et de production à grande échelle. Cela, mis à part les difficultés liées à la rémunération du personnel et d'achat des machines.



Figure 8, 9, 10 et 11 : moment d'entretien avec Abbravi Wazoladio, ici sur la photo. Il est le responsable de l'association DYDEC ASBL et coordonnateur des activités de cette association. Sur la photo, il y a une fiche qu'il lui serre de tableau de bord journalier, lui permettant de contrôler la collecte faite dans chaque parcelle (signature de l'abonné requis) et de voir l'état

financier de paiement de l'abonnement (acompte ou totalité). De l'autre côté, l'on peut voir la fiche de rémunération d'un pousse pousseur ou éboueur qui travaille pour l'association DYDEC.



Figure 12 et 13 : entretien avec le secrétaire du bureau de quartier Mbamu dans la commune de Limete au mois de juin 2021. Celui-ci aborde la construction des maisons avec les déchets, l'interdiction de ces constructions jugées anarchiques et dangereuses par les autorités ministérielles mais aussi les accès laissés aux personnes de construire et d'utiliser la décharge pour ce faire par les responsables du quartier. L'une de raisons expliquant cela c'est le besoin en termes de ressources financières pour le bureau de quartier et la commune.

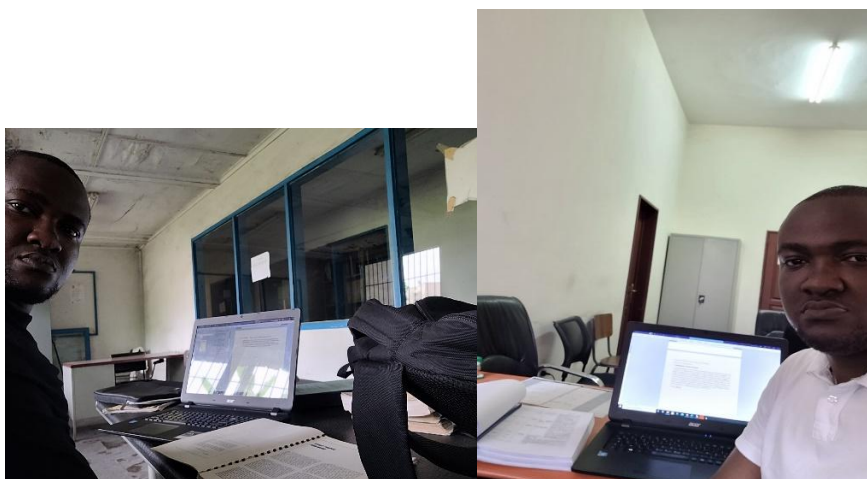


Figure 14 et 15 : moment de lecture des archives et rapports sur Kinshasa, son environnement, sa construction urbaine à la bibliothèque du BEAU et au bureau de travail du Professeur Holy Mangenda à la faculté de sciences de l'université de Kinshasa entre juin et juillet 2021.



Figure 16 : Le délabrement du centre d'enfouissement technique de Mpasa qui reste encore actuellement la seule infrastructure publique de traitement par enfouissement des déchets produits à Kinshasa. Sur cette image l'on peut voir l'un de ses responsables, monsieur Ernest, ingénieur en environnement, nous faire faire le tour de casier d'enfouissement des déchets qui visiblement sont remplis et que les déchets y débordent. Il faut rappeler que ce centre a été construit à travers un financement de l'UE via le FED. Un montant de 60 millions de dollars US a été dépensé pour son fonctionnement quinquennal avant d'être remis au gouvernement de Kinshasa.

Compte rendu de l'enquête de terrain menées à Kinshasa mai à juin 2021

Arrivé à Kinshasa le samedi 01 mai, j'ai commencé mes premières rencontres le 03 mai 2021. J'ai été reçu par le Professeur Holy Mangenda, géographe, urbaniste et rudologue, qui à la suite de notre entretien sur le livre qu'il a publié l'année 2020 intitulé : « Kinshasa : urbanisation et enjeux écologiques durables », m'a attribué un bureau au sein de la faculté des sciences agronomiques pour travailler pendant mon séjour de recherche. C'est au bureau du Prof Holy que je me mettrai à planifier concrètement mes descentes sur le terrain, notamment dans le quartier Mbamu dans la commune de Limete, pour enquêter sur les initiatives de collecte et traitement des déchets prises par une ONG appelée dynamique pour le développement du Congo (DYDEC). Je vais par la même occasion planifier ma descente sur le terrain dans la commune de Matete, dans les quartiers Kwenge 2, Ngilima et De bonhomme. Ces quartiers sont des lieux des décharges, des tris et d'enfouissement des déchets industriels, ménagers, hospitaliers, etc.

Après cette journée de rencontre avec le Prof Holy et de planification des enquêtes, je m'étais rendu au centre d'études politiques (CEP) de l'université de Kinshasa pour me présenter. Malheureusement le chef des travaux Jules Kassay qui devait m'accueillir n'était pas disponible par suite du décès de son cousin. Jules Kassay va de ce fait me donner rendez-vous après les obsèques du défunt cousin, ce qui sera repoussé à chaque fois, par suite de nos emplois du temps qui jusqu'ici ne correspondent pas.

Le lendemain 04 mai, je m'étais rendu au quartier Kwenge 2 dans la commune de Matete. Arrivé dans ce quartier, je serai reçu par le secrétaire du bureau de ce quartier. Celui-ci prendra connaissance de mon attestation de recherche et m'accordera un entretien d'une heure. Nous allons parler de la construction de ce quartier, de l'opération Salongo qui est actuellement mise en place par le gouverneur de la ville, du problème des déchets dans ce quartier et ailleurs etc. cet entretien a été particulièrement intéressant car il m'a ouvert plusieurs pistes sur les premiers occupants de ce quartier Kwenge, qui faisaient les champs dans cette zone marécageuse et enclavée puis au fil du temps vont commencer à vendre ces espaces et en faire des habitations.

Ce même entretien m'a aussi donné une piste intéressante en évoquant une entreprise privée qui apparemment travaille avec le gouvernement urbain de Kinshasa sur la collecte des déchets plastiques. Il s'agit de « Kintoko ». Le secrétaire du bureau de quartier Kwenge va m'indiquer un stand de cette entreprise qui se trouve à quelques mètres du bureau du quartier. Après mon entretien avec le secrétaire de quartier Kwenge, je me rendrai au stand de l'entreprise « Kintoko ». Arrivé à l'endroit, je serai reçu par une dame qui rangeait son bureau pour commencer son travail. La dame me donnera rendez-vous pour le lendemain afin de commencer mes observations et entretiens. Ce sera ainsi le lendemain que je commencerai mes entretiens et observations dans cette entreprise.

En effet, Kintoko est une branche de la société OK Plast. Cette dernière fabrique des biens, meubles etc. en plastique à Kinshasa. Cette société OK Plast, à travers sa branche Kintoko achète les bouteilles en plastique, les contenants des boissons et de l'eau en plastique qui se trouvent dans les caniveaux, égouts, ménages etc. Ainsi, les travailleurs des déchets, les enfants mineurs, les femmes et autres individus viennent vendre des bouteilles en plastique qu'ils ont ramassées ou

collectées. Ces bouteilles sont vendues à 100 Francs congolais le Kilogramme. Selon les explications de la dame qui est chargée de la supervision sur le site de l'entreprise où j'étais à Matete, ces bouteilles seront par la suite ramenées au quartier industriel de la commune de Limete, dans l'usine de traitement et transformation de Kintoko. Ces déchets plastiques serviront de matières premières pour fabriquer des pavés, des chaises, des tables, des PVC, des tuyaux et autres matériels en plastique.

Etant sur place sur le site, je m'étais entretenu avec les travailleurs des déchets, les enfants déscolarisés et/ou en situation difficile qui marchent plus de 30 Km pour venir vendre 1 sac de bouteilles en plastique qui coûte moins d'un 1 euro. J'ai parlé avec la dame superviseur, le garçon journalier qui est chargé de peser les sacs de bouteilles ramenés par les individus, enfants et travailleurs des déchets. J'ai par ailleurs observé la manière dont se fait le travail, notamment la pesée, le fait que le journalier achète lui-même des bouteilles à des prix plus bas quand les responsables de l'entreprise n'apportent pas de l'argent ou encore quand il n'y a plus d'argent entre les mains de la superviseur... Ces entretiens/observations sur le site de l'entreprise ont été intéressants dans le sens où, ils m'ont permis de comprendre le travail des déchets, les trajectoires socio-professionnelles de ces travailleurs des déchets, les raisons qui amènent les individus à choisir ce travail, le lien qui existe entre le corps et les déchets, les perceptions de ces individus par rapport aux déchets, au rôle de l'Etat et aux responsables de l'entreprise à qu'ils vendent les plastiques etc.

Après avoir enquêter au site de l'entreprise Kintoko, j'ai été à la bibliothèque urbaine de Kinshasa qui se situe à la première rue de la commune de Limete, au quartier Funa. Je serai reçu par Monsieur Papy, qui travaille au sein du Bureau d'études d'aménagement urbain de Kinshasa. Monsieur Papy est aussi un ami du Professeur Holy Mangenda, ce qui a facilité nos relations et m'a permis d'être bien accueilli au sein de cet établissement. Je serai en effet conduit auprès du responsable de la bibliothèque qui s'appelle Jean Richard Kabengele. Celui-ci me demandera de payer un abonnement de 50 dollars américains pour mes recherches documentaires. Après avoir versé cette somme d'argent, il me remettra un catalogue dans lequel il y a la liste des archives, des ouvrages et bien d'autres documents sur la ville de Kinshasa. Je me mettrai donc à choisir les documents dont j'aurai besoin dans le cadre de mes recherches, notamment l'atlas de la ville de Kinshasa, le livre de Lelo Nzuzi sur l'environnement de Kinshasa et plusieurs autres documents que je pourrai indiquer dans la bibliographie. Monsieur Jean Richard me demandera par la suite de prendre rendez-vous avec lui dans une semaine, le temps pour lui de réunir les documents choisis. C'est ainsi que je reviendrai une semaine plus tard pour avoir accès au premier lot de documents à consulter. Nous avons en outre planifié d'un deuxième rendez-vous lors duquel il mettra en ma disposition les documents qui manquaient. Il faut noter que ces documents sont utilisés par d'autres chercheurs et que par ailleurs, il existe un problème majeur au sein de cette bibliothèque, c'est celui de l'électricité. Il y a des coupures intempestives du courant électrique ce qui empêche de bien travailler au sein des locaux de cette bibliothèque. Pour pallier ce problème, je suis obligé de téléphoner à Monsieur Jean Richard pour qu'il me dise s'il y a du courant ou s'il peut me trouver un autre local éclairé par la lumière du jour, bien avant que je n'aille à la bibliothèque.

Pendant que Jean Richard de la bibliothèque urbaine de Kinshasa préparait d'autres documents, je m'étais au quartier Mbamu à la commune de Limete où j'ai passé une semaine d'enquête. C'est là-bas que je rencontrerai Monsieur Abravi Enoch Wazoladio de l'ONG

Dynamique de développement pour le Congo. Enoch est licencié en science politique à l'université de Kinshasa et prépare un DEA de science politique. Il est le coordonnateur de DYDEC et c'est avec toute son équipe, composée des éboueurs, des superviseurs et d'une secrétaire que j'ai effectué mon travail d'enquête dans ce quartier. En effet, J'ai commencé par la ronde dans le cadre de la collecte de porta à porte auprès des abonnés de son ONG qui sont entre autres les ménages, les terrasses, les écoles, les hôpitaux et les pharmacies. Pendant cette ronde, j'ai parlé avec des abonnés, des individus dans des ménages et j'ai pu observer le contact entre éboueurs et déchets ; éboueurs et des individus ainsi que les réclamations faites par certains abonnés, j'ai vu les poubelles et leurs compositions en déchets, j'ai observé durant tout le parcours de porte à porte que nous avons fait l'état des caniveaux, des rues délabrées par les immondices, j'ai donc posé des questions aux personnes que je rencontrais en route. Ces entretiens et échanges parfois au gré de rencontre ont été très intéressants.

Au fil des jours, j'ai eu l'occasion d'interroger le secrétaire du bureau de quartier Mbamu pendant plus d'une heure, j'ai fait parler les abonnés sur le travail réalisé par cette ONG, sur le rôle du gouvernement et de l'Etat en ce qui concerne les déchets dans leur quartier. Je me suis entretenu avec Enoch coordonnateur de l'ONG pendant plus de deux heures. Je me suis entretenu aussi avec les éboueurs, les superviseurs de cette ONG. Je suis allé voir le lieu d'évacuation des déchets collectés par cette ONG. Ce qui est très intéressant ici est que ce site est une ancienne rizière qui a été transformée par les propriétaires de ces terres en habitation. En effet, par manque des ressources d'exploitation de cette rizière marécageuse, les propriétaires de ces espaces agricoles vont les vendre auprès des personnes tierces qui vont les morceler en parcelles. Ces parcelles marécageuses seront à chaque fois inondées par l'eau de la pluie ou de la rivière n'djili d'à côté. Les nouveaux habitants vont ainsi développés une pratique, celle de l'enfouissement des déchets collectés par l'ONG afin de remonter le niveau de la pente pour que l'eau n'atteigne pas leurs habitations. La terre dans cet espace étant argileuse, ils vont donc se mettre à enfouir des tonnes des déchets de toute nature pour lutter contre le glissement de ce terrain, les marécages et les inondations. Il faut noter que selon eux cette pratique n'est pas récente et est utilisée par des milliers d'habitants des zones à inondations de Kinshasa. C'est aussi ce que j'ai pu constater pour à Matate dans le quartier Kwenge et Ngilima. En étant sur cette zone d'enfouissement des déchets qui d'ailleurs constitue l'un des moyens de traitement des déchets les plus répandus à Kinshasa, je me suis entretenu avec quelques habitants de ces zones, notamment un monsieur qu'on appelle communément « Pasta » pour dire pasteur (celui qui prêche la bonne nouvelle de l'évangile de Dieu). Avec ce monsieur, nous avons eu plus d'une heure d'entretien et j'ai donc récolté beaucoup d'éléments intéressants pour mon travail.

Après avoir travaillé sur le quartier Mbamu avec l'ONG DYDEC, je suis allé rencontrer un jeune entrepreneur congolais au nom d'Eric Casinga. Celui-ci est ingénieur des mines de formation, il a travaillé dans des entreprises des mines aux USA, en Afrique du Sud et ailleurs. Le jour où il rentrait à Kinshasa après des nombreuses années à l'étranger, il a fait le constat d'une grande insalubrité et surtout d'une présence marquante des déchets dans les rues de Kinshasa. C'est alors qu'il va se décider de tout abandonner pour monter une entreprise qui aura pour mission de traiter et de transformer les déchets plastiques en d'autres produits. Son entreprise s'appelle Recoplast et est située à la zone industrielle de la commune de Limete à la première rue. Nous aurons un premier

entretien dans lequel il m'expliquera les motivations de son entreprise, les difficultés qu'il rencontre et certains rapports qu'il entretient avec d'autres entreprises qui œuvrent dans le même secteur d'activité que la sienne. Eric me montrera aussi sa chaîne de transformation, ces machines, ces moules et ces réalisations dans le cadre du recyclage, traitement et transformation des plastiques. Nous avons convenu d'un deuxième entretien dans lequel je pourrai avoir des détails sur son travail et par ailleurs observé la manière dont il travaille jusqu'à aboutir à la réalisation des produits finis à l'aide des plastiques qu'on lui ramène volontairement par des ménages, des écoles et d'autres personnes.

Je ne me suis pas arrêté là, j'ai rencontré Monsieur Ali de nationalité indienne, responsable de l'entreprise Fameco, qui est l'une de grandes entreprises de traitement et de transformation des déchets métalliques. Celui-ci m'a reçu au sein de son bureau à la 17^{ème} rue du quartier industriel de la commune de Limete. Il faut noter que celui-ci se montrera très réservé et ne fournira pas des informations utiles à mon enquête. Pour pallier cela, je suis allé m'entretenir pendant plus d'une heure avec un ramasseur des déchets métalliques qui vendait ses carcasses et épaves des véhicules détruits à cette entreprise. Cet entretien sera très fructueux dans le cadre de mon enquête.

Il faut aussi noter que j'ai eu d'autres entretiens avec un notable du quartier Mbamu à la commune de Limete. Cette personne m'a fourni beaucoup d'éléments à réflexion pendant plus d'une heure et demie d'entretien. Je me suis aussi entretenu avec un travailleur des déchets appelé Freddy avec qui d'ailleurs je m'étais rendu au quartier Ngilima, l'un des sites de décharge des déchets dans la commune de Matete. Sur ce site, je fais des observations de tri des déchets, des récupérations, de revalorisation avec une division du travail qui consiste à ce que certains éboueurs qui font de la collecte de porte à porte, ne trient pas les déchets collectés et que ces trieurs qui restent sur les lieux de décharges vont eux triés puis aller revendre les objets regroupés.

Compte rendu d'enquête de terrain Mai-Août 2022

Joël Munongo Yula

Doctorant en science politique (CERAPS UMR 8026)

Sujet de thèse : La politique des déchets : usages politiques et économie de la survie autour d'un problème public

Sous la direction de : Anne-Cécile Douillet (Professeure)

Arrivé à Kinshasa le 1^{er} mai 2022 par avion (Bruxelles-Kinshasa), je suis allé habiter dans la résidence familiale à Kinshasa Matete le temps de trouver un hôtel. Le lendemain, j'ai directement commencé avec mes enquêtes de terrain. En effet, j'ai d'abord été dans les sites de mes anciens terrains réalisés en 2021 entre le mois de mai et juin. Lors de cette enquête précédente, j'ai été notamment pendant plusieurs semaines dans les quartiers Mbamu dans la commune de Limete et dans les quartiers Lunionzo, Lumumba ainsi que Malemba dans la commune de Matete où j'ai toujours habité quand je vais à Kinshasa.

Le choix de ces quartiers est justifié par le fait que tout d'abord, il s'agit des quartiers populaires, dont les infrastructures urbaines sont dans la plupart des cas délabrées, des quartiers dans lesquels on observe une grande pauvreté, une culture de débrouillardise ainsi que de grandes quantités de déchets qui sont entreposés par les individus après consommation. Ces quartiers sont en somme des sites de stockage, de récupération, de réemploi et de marchandisation des objets et des déchets.

Dans le cadre du terrain réalisé cette année, j'ai été ainsi voir pendant plusieurs semaines les pratiques de marchandisation, la fixation des prix des objets vendus, les relations qui se nouent entre travailleurs de déchets et aussi beaucoup plus la manière dont les déchets sont utilisés pour construire les habitations. Je refais ce travail pour m'assurer de la régularité des informations que je possédais dans le cadre de l'enquête de l'an passé et aussi, pour saturer le terrain en atteignant un seuil de répétition des réponses aux questions posées dans le cadre de mes entretiens.

En ce qui concerne mes entretiens pour cette année, ils étaient libres, moins guidés que précédemment. Je laissais beaucoup de marges aux enquêtés car je connaissais plus ou moins ce qu'ils auront à me dire, même si je voulais m'assurer que vu les profils qui avaient changé, je pouvais bien avoir d'autres éléments de réponses. Ce qui a donc été le cas pour certains entretiens. Il faut aussi noter que ces entretiens ont été accompagnés par des observations directes in situ. Je prenais toujours en observant la manière dont les individus faisaient le travail des déchets, même si parfois je me rapprochais pour toucher à certains objets récupérés. En somme, ce terrain a été épanouissant et passionnant, en plus de me permettre de mettre en accent

sur des pratiques de construction de ses quartiers, aspects sur lesquels je n'avais prêté beaucoup d'attention lors des enquêtes précédentes.

Dans la deuxième partie de mon terrain à Kinshasa pour cette année, j'ai donc été amené à rencontrer les autorités urbaines qui posent des actions dans le secteur des déchets. Le premier à rencontrer sera le directeur du cabinet du gouverneur de la ville de Kinshasa, sachant que la ville de Kinshasa du point institutionnel, est une entité décentralisée ayant doublement le statut de ville et de province, Kinshasa a des compétences propres différentes de celles de l'Etat (établi par la constitution), dispose d'une assemblée provinciale (organe délibérant) des élus propres de cette ville (des députés provinciaux élus au suffrage universel direct) et un exécutif dirigé par un gouverneur et un vice-gouverneur ainsi que leur staff.

Depuis 2019, le gouverneur de la ville de Kinshasa a mis en place un ensemble d'opérations appelé « Kin-Bopeto ». Ces opérations urbaines consistent à curer les caniveaux de grandes artères de la ville, nettoyer les rues, assainir les boulevards et autres voies de communication urbaines, mais aussi à poser quelques actes au niveau des quartiers dans les différentes communes. En dehors de ces pratiques observées, de la propagande autour de ces opérations, comme on peut le voir à la télévision, dans des réseaux sociaux, etc. ; J'ai donc eu l'idée d'aller questionner le directeur de cabinet du gouverneur qui figure parmi les personnes qui ont été mises en avant dans le cadre de l'implémentation des opérations Kin-Bopeto. En d'autres termes, Kinshasa propre en français.

J'ai donc eu un rendez-vous avec un de ses assistants dont le numéro de téléphone se trouvait sur la page Facebook du dira. Après quelques coups d'appel avec l'assistant, celui-ci me demandera de passer au cabinet à l'hôtel de ville de Kinshasa dans la commune de la Gombe (commune du centre-ville, siège des institutions et des commerces etc.). J'irai à ce rendez-vous quelques jours après et n'aurai pas la chance de le rencontrer en personne (l'assistant). Après l'avoir contacté pour lui dire que j'étais bien présent au cabinet, il me demandera de voir une autre personne dans le même cabinet qui est aussi assistante du dira du gouverneur. C'est dans un bureau d'à côté que je vais rencontrer deux dames, dont l'une d'entre elles me donnera un échange assez fructueux.

L'assistante du directeur en face de moi me demandera d'abord le pourquoi de ma présence à Kinshasa, le pourquoi de la rencontre avec le dira et va me renvoyer auprès du ministre provincial de l'environnement comme autorité compétente en la matière. En dépit de cela et vu mon exposé très réceptif de mes enquêtes, j'ai accepté d'avoir un entretien qui va durer plus d'une heure mais qui ne sera pas enregistré. Je ne garde que les notes prises pendant cet entretien.

Ainsi, elle va répondre à mes questions en ce qui concerne la mise en place Kin-Bopeto en me disant, par exemple, que cela a été à l'initiative du gouverneur, celui-ci a fait sa campagne là-dessus. Les opérations sont financées par le gouvernement central via l'hôtel de ville de Kinshasa. L'hôtel de ville travaille avec des ONG à qui il remet de l'argent pour payer des individus qui font la propreté et l'assainissement urbain. Et aussi, l'hôtel de ville travaille avec les bourgmestres (autorité communale) afin de s'assurer de la pratique quotidienne de ces opérations moyennant un montant alloué à ces derniers. Elle va me glisser que le gouverneur

de la ville avait suspendu le bourgmestre de la commune de Matete parce que celui-ci n'avait pas suivi le mot d'ordre.

Par ailleurs, sur un point important qui consiste à parler des choix des actions posées par le dira dans la commune de Matete, elle me dira que le dircab a grandi dans cette commune et lors de la mise en route de ces opérations Kin-Bopeto, il a lui-même choisi cette commune pour aller inaugurer et remettre quelques outillages afin de commencer le travail. Il s'assure régulièrement lui-même que tout est fait.

Après cet entretien qui sera sans doute le seul que je puisse avoir à l'hôtel de ville car le dira n'étant pas disponible pour me recevoir, je vais donc rentrer à la commune de Matete où je vais rencontrer le responsable d'une ONG ZENA LUMINUKU qui est pasteur (évangéliste) dans la commune de Matete, dont le père fut bourgmestre de cette commune et dont les ambitions politiques ne se cachent presque pas.

En effet, ce monsieur est l'un des bras droits du gouverneur de la ville dans la commune de Matete. Comme il m'a assuré, il parle directement à lui-même et lui rend compte. Il se nomme d'ailleurs comme « soldat de Gentiny Ngobila », donc comme une personne prête à se battre pour lui. J'ai même aperçu des photos accrochées sur le mur de son bureau avec le gouverneur de la ville et lui qui porte un béret rouge à la Che Guevara ainsi que l'écharpe du parti politique du gouverneur (ACP). Ce monsieur va se mettre à expliquer sa vision politique pour le Congo avant de me préciser que pour lui, les Kinois doivent encore donner la chance à l'actuel gouverneur d'être réélu pour poursuivre ces actions. Il va par la suite me parler de l'organisation de l'ONG en ce qui concerne l'opération Kin-Bopeto.

Par la suite, je vais ainsi chercher à rencontrer l'un des députés nationaux de la commune de Limete qui s'appelle Gérard Mulumba, malheureusement ceci va se solder par un échec vu son agenda. Je vais tenter de rencontrer un autre député national à Matete, mais celui-ci va me demander de voir avec son collaborateur le Coordonnateur Djo. Je vais donc m'entretenir avec celui-ci à la permanence du député national. On aura ainsi un échange de plus d'une heure durant laquelle il va me parler des interventions à caractère social que les élus sont censés faire dans un double intérêt d'aider la population car celle-ci vit dans la misère mais aussi de renforcer sa figure d'élus lorsque les électeurs ont besoin de lui. Il s'agit de ne pas rester un élu invisible.

Ce monsieur va aussi me parler d'un phénomène intéressant dans le cadre de mes recherches qui est le phénomène « base », c'est-à-dire avoir un groupe de gens à l'échelle de sa circonscription qui fait la propagande au jour le jour de l'élus et de ses actions posées sans attendre les élections ou la campagne électorale proprement dite. Ces jeunes sont nourris, pris en charge par l'élus. Ils sont les relais communautaires des élus au niveau des quartiers et sont au courant de tout ce qu'il pose comme action. J'ai donc eu à parler avec l'un d'entre eux qu'on appelle « président des jeunes ». Celui-ci étant un jeune natif de la commune de Matete et ami d'enfance de l'élus, il organise pour le compte de l'élus des rencontres avec les jeunes. Ils récoltent les doléances, les plaintes, les problèmes quotidiens des familles pour les soumettre à l'élus tout en signalant que « cette famille avait voté pour vous, il faut penser à elle... »

En conclusion de ce rapport, je crois que les enquêtes réalisées cette année sont d'une grande efficacité car les matériaux récoltés, je peux déjà commencer à écrire l'introduction puis la première partie de la thèse. En ce qui concerne la deuxième partie, j'ai des données nécessaires pour sa rédaction, mais je pense qu'il sera aussi intéressant que je fasse un tour à Kinshasa l'année prochaine, qui est une année électorale (présidentielle et législative), afin de vivre certaines situations qui peuvent étayer encore plus les faits que j'explique dans la deuxième partie du plan actuel.

Observations

Des maisons construites sur les déchets qui tiennent encore. Des regards fixés vers suscitant inquiétude et questionnement par rapport ma personne et ma raison d'être dans ce quartier.

Une belle maison construite sur ce terrain depuis 2007.

Ces genres d'habitat donne l'exemple à d'autres personnes pour construire des maisons en brique.

Entretien Pasta -pasteur : habitant d'un coin marginal dans le quartier Mbamu à Limete

Une forte population fait en sorte que les gens habitent les quartiers marécageux. Ils y construisent des maisons en fonction des moyens dont ils disposent. Limite des moyens, pas de travail fixe, ce qui fait qu'on construise dans ce coin.

Une gentrification des quartiers difficiles

Jouer avec le temps pour attendre que les déchets durs sous le sol.

Les déchets deviennent durs avec le fait que les gens marchent dessus. Après on rajoute une couche d'un mètre de sable et on met un béton.

Il faut attendre 5 à 7 ans pour penser construire une maison en brique dure.

Les déchets sont vendus à 1000 FC par charrette. Ces jeunes ont trouvé du travail à travers les déchets.

= la question qui revient est celle de savoir où vont les déchets collectés à Kinshasa et que deviennent ces déchets ?

Rép : les déchets finissent dans des zones marécageuses des marges urbaines

Pas de site de traitement des déchets produits dans des quartiers sous études : Mbamu, pool Kingabwa

D'un quartier à l'autre, les déchets produits dans des quartiers riches finissent dans des quartiers marginaux à côté.

Les 1ers habitants propriétaires des terres marécageuses ont vendus des espaces à des privés.

Faire une genèse des quartiers marginaux :

- Site d'agriculture

- Faillite et manque des moyens pour continuer avec l'agriculture
- Construction des habitats précaires
- Construction des maisons en brique dure

Les habitats sont reconnus par le bureau de quartiers qui établissent le registre de vente parcellaires. Les bureaux de quartiers remettent les fiches parcellaires aux acquéreurs.

Kin-Bopeto : une approche par l'assainissement/propreté et non par les déchets.

Comprendre la logique de la saleté : cela dépend d'où on se trouve :

- Dans la ville dominante on parle de saleté
- Dans les marges on voit des ressources

Selon l'enquête, si l'Etat ne veut pas les gens aillent ailleurs construire des sites non autorisés, il lui revient de construire des maisons, des habitations ou mettre à disposition des individus des terrains à crédit/ en leur donnant du travail pour rembourser ce crédit bien sûr.

Entretien Monsieur x quartier Debonhomme

- Des terrains acquis pour l'agriculture
- Enregistrer par l'Etat
- Les habitations ont commencé par les hangars

Confirmation de l'hypothèse selon laquelle les poubelles des

Observation : une forte zone de tri des plastiques :

2500 Fc le prix du sac des déchets imposés par le libanais de ok Plast

Un tri des cartons : le Kg 250 Fc pour cartons secs

Des canettes en Kg : 300 francs le Kilo avec ces canettes, on peut fabriquer des assiettes et casseroles.

Quand les trieurs disposent de plus des déchets l'usine un camion pour venir les chercher

Observation : tri et récupération des cheveux synthétiques utilisées par les femmes

Des maisons en brique qui poussent

Comment construire des maisons

Vide de l'eau avec les motopompes

Creuser pour trouver du sable

Bétonner

Mettre des déchets

Monter des pilonnes et commencer à construire plus haut.

Observation : des jeunes et des vieux en train de fouiller dans les immondices pour trouver des objets à récupérer ou réutiliser.

Des familles entières vivent dans ce quartier et récupère les déchets pour le revendre. Ces jeunes nourrissent des familles et se scolarisent avec ce revenu.

Les personnes qui vivent dans ce quartier voient en déchet une source des revenus et des ressources permettant de disposer des moyens de survie.

Observation : en ma présence un vieux monsieur vient trier dans la décharge et à récupérer un sac Louis-Vuitton (contrefaçon) puis l'a mis dans le sac

Aucune notion de pollution

Ce qui fait que les gens viennent habiter les terrains marécageux c'est le prix auquel sont vendus ce terrain.

L'autre facteur est que ces endroits sont proches du centre-ville et les moyens de transport sont moins couteux que s'ils vont habiter la périphérie beaucoup plus loin.

Le Mr en face de moi est venu habiter dans un terrain de la famille pour le préserver de tout vol.

Une économie par la marchandisation des déchets :

- De la collecte au déversement dans les marges urbaines (dépotoirs à ciel ouvert)
- Du tri à la revente auprès des usines
- Tri des plastiques et les ordures ménagères se dégradent à ciel ouvert.

Avec les déchets le Mr x a construit sa parcelle (bar de fer, pièces métalliques, morceaux de triplex, cartons, bâches et sacs, tôles)

Entretien Patrick acheteur pour clean Kinshasa :

Plastique : PP et HDPE

Entretien avec Madame Sandra / assistante du directeur de cabinet du gouverneur

Appel à population pour participer à l'ouverture de Matete Bopeto : ce quartier a été choisi parce que le dircab y a vécu un moment.

S'il y a eu des rencontres de vulgarisation avec les gens

Le dircab a fait venir des engins pour évacuer les boues et les plastiques.

L'assistante pense que les déchets vont à Mpasa. Il y a des lieux où il y avait des érosions où les gens sollicitaient les déchets.

Le bourgmestre a été mis à la porte parce qu'il n'a pas suivi l'opération Matete Bopeto.

Les plus grands pollueurs sont des vendeurs de marché : là où il y a un marché, il y a toujours une décharge pirate.

Le bourgmestre a des recettes qui lui permettent de tenir l'opération

Une distance entre acteurs politiques et citoyens.

Entretien Zena Luminuku ONG/Matete Bopeto

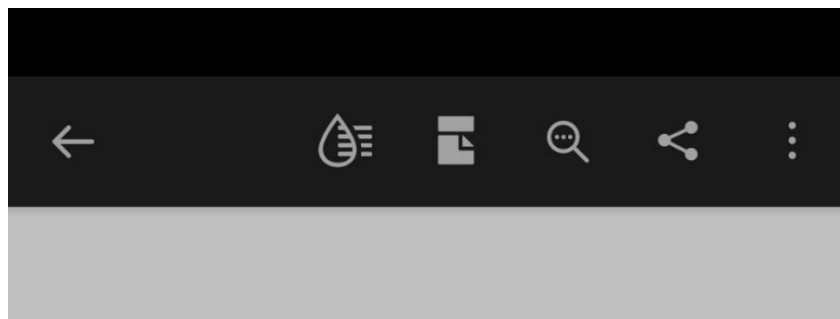
Changer le Congo est une question de volonté. Les gens hauts placés ne veulent pas que le pays se développe pour ne pas prendre leur place.

Trouver des investisseurs étrangers pour recevoir des pourcentages ou de commission.

Le problème du Congo est le mauvais cœur et la volonté de bien faire.

Les dirigeants congolais considèrent la gestion publique comme une affaire « coop ».

Genèse de la gestion des déchets



Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales
Lille Center for European Research on Administration, Politics and Society



Lille, le 29/04/2021

A qui de droit,

Je, soussignée Anne-Cécile Douillet directrice du CERAPS et directrice de thèse de Joël Munongo Yula, atteste qu'il se rend à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, pour réaliser une enquête de terrain dans le cadre de sa recherche doctorale portant sur la gestion des déchets à Kinshasa. Son séjour de recherche est prévu du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2021.

Monsieur Munongo Yula est inscrit en deuxième année de doctorat de science politique à l'Université de Lille.

Anne-Cécile Douillet, directrice du CERAPS



UNIVERSITE DE LILLE
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales
1 place Déliot - CS 10629 - F - 59024 LILLE CEDEX
Tél : 33 (0)3 20 90 74 51 - Courriel : ceraps@univ-lille.fr
<http://ceraps.univ-lille.fr/>



Faculté des Sciences Sociales,
Administratives et Politiques
UNIVERSITE DE KINSHASA

Kinshasa, le 10 NOV 2021

A Monsieur Joël Munongo Yula
Doctorant en 3^e année de thèse
Au CERAPS
1, Place Deliot, 59000 Lille,
Faculté des Sciences Politiques,
Juridiques et Sociales
Université de Lille/France

Objet : Recherche 3^e doctorale, Mr Joël Munongo Yula

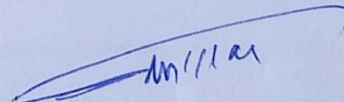
Le Centre d'Etudes Politiques (CEP) de l'Université de Kinshasa est disposé à vous accueillir pour la deuxième fois, entre le 01 mai au 30 juin 2022, afin de bénéficier des conditions matérielles pour l'encadrement de votre thèse qui s'oriente sur « **Le (non) traitement des déchets dans les marges urbaines à Kinshasa entre mobilisations locales, usages politiques et politique internationale** ».

Etant affilié au Centre, il y a de cela sept ans, une fois arrivé, le Directeur du Centre mettra à votre disposition un Comité de suivi pour vous faciliter l'accès aux terrains d'enquête.

Tout en vous souhaitant la bienvenue, le CEP vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments distingués.



Pour le CEP
Professeur OBOTELA RASHIDI Noël


Directeur

